


FONDO PIZZOFALCONE



GÉOGRAPHIE

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

GÉOGRAPHIE

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE,

Rédigée d'après ce qui a été publié d'exact et de nouveau par les Géographes, les Naturalistes, les Voyageurs et les Auteurs de Statistique des nations les plus éclairées,

Destinée principalement aux Maisons d'Éducation, aux Professeurs de Géographie, aux Négocians et aux Bibliothèques des Hommes d'Etat,

Publiée par { EDME MENTELLE, de l'Institut national,
MALTE BRUN, Géographe Danois.

Les détails sur la France, par HERBIN, Employé au ministère du Grand-Juge, et Membre de la Société de Statistique de Paris.

Dédiée à S. A. S. Monseigneur CAMBACÉRÈS, Archi-Chancelier de l'Empire.

SEPTIÈME VOLUME,

Contenant la suite de la FRANCE et les ALPES.

A PARIS,

Chez { H. TARDIEU, Libr. rue des Grands.-Augustins, n°. 23.
LAPORTE, Libr., rue de Savoie St.-André-des-Arcs.

AN XII (1803).

FRANCE.



SUITE DE LA DEUXIÈME ZONE.

Cinquième région dite du Centre.

Cette région renferme sept provinces et douze départemens, savoir : 1°. la Marche, qui comprend deux départemens, la *Haute-Vienne* et la *Creuse* ; 2°. le Berry, qui en contient également deux, l'*Indre* et le *Cher* ; 3°. l'Orléanais, qui en renferme trois, le *Loir-et-Cher*, l'*Eure-et-Loir* et le *Loiret* ; 4°. le Nivernais, qui en forme un, la *Nièvre* ; 5°. le Bourbonnais, qui en comprend également un, l'*Allier* ; 6°. l'Auvergne, qui en comprend deux, le *Puy-de-Dôme* et le *Cantal* ; et 7°. le Limosin, qui en forme un, la *Corrèze*.

MARCHE. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens-généraux militaires de France. Elle était située entre le 18e. degré 22 minutes et le 20e. degré de longitude, et entre le 45e. degré 44 minutes et le 46e. degré 34 minutes de latitude. Elle était bornée au nord par le Berry ; à l'est par l'Auvergne ; au sud par le Limosin ; et à l'ouest par le Poitou et l'Angoumois. Les principales rivières qui arrosaient la ci-devant province de la Marche sont la *Vienne*, la grande et la petite *Creuse*, le *Cher*, le *Vinçon*, la *Gartempe*, etc.

Le climat de cette ancienne province est pur et sain ; mais un peu froid. Le sol y est peu fertile. On n'y recueille guère que du seigle et de l'avoine ; mais il y a quantité de bons pâturages, où l'on nourrit beaucoup de chevaux, de gros bétail et des bêtes à laine. On trouve aussi quelques vignobles aux environs de Bellac et du Dorat. La Marche possède des mines de charbon de terre et des carrières de marbre. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine et de tapisseries,

connues sous le nom de *tapisseries d'Aubusson*. Elles se font en soie, laine, coton et fil, dans toutes sortes de proportions, dessins et prix. On y fabrique aussi en tapisseries des garnitures de fauteuils, écrans, tapis, etc. Les tapis ras sont tout en laine, et très-estimés. Les tapis veloutés ne le sont pas moins. Lorsqu'on les commande et qu'on veut y mettre le prix, on en fabrique qui approchent ceux de la Savonnerie. Le commerce consiste principalement dans le débit des bestiaux et dans celui des tapisseries.

La ci-devant province de la Marche avait 23 lieues (115 kilomètres) de longueur, sur 15 lieues (75 kilomètres) de largeur ; ce qui était évalué à 252 lieues carrées (5,040 kilomètres carrés), équivalant à 1,008,000 arpens (504,000 hectares). La population était de 187,488 individus ; ce qui fesait 744 habitans par lieue carrée.

Cette ancienne province était divisée en Haute et Basse-Marche. La Haute confinait à l'Auvergne et au Limosin, et avait pour chef-lieu *Gueret*, qui était la capitale de toute la province. La Basse-Marche s'étendait du côté du Berry et du Poitou, et *Bellac* en était le chef-lieu. Aujourd'hui la Marche forme deux départemens, qui sont la *Haute-Vienne* et la *Creuse*.

Du tems de César, cette province était habitée par les *Limovices* ou *Limosins* ; et, sous Honorius, elle se trouvait comprise dans la première Aquitaine. De la domination des Romains elle passa sous celle des Wisigoths, et suivit depuis le sort du Limosin, dont vraisemblablement elle fesait partie. Elle eut ensuite, vers le milieu du 10e. siècle, ses comtes particuliers. Après bien des disputes entre les maisons de Montgommeri et de Lusignan, elle est restée à cette dernière jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, qui en fit l'acquisition en 1303. Philippe-le-Long l'érigea en comté-pairie en 1316, en faveur de Charles, qui, devenu roi en 1322, sous le nom de *Charles IV*, l'érigea à son tour en duché-pairie. Ce prince l'échangea contre le comté de Clermont, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de Louis IX. Elle a passé ensuite dans l'ancienne maison d'Armagnac, puis dans celle de Bourbon-Montpensier ; et, après avoir été confisquée sur l'une et sur l'autre, elle fut réunie à la couronne par Fran-

çois Ier, en 1531. Quoiqu'elle n'en ait plus été séparée depuis, cela n'a pas empêché qu'elle n'ait servi de titre d'apanage à quelques-uns des princes de la maison royale.

HAUTE-VIENNE. — Ce département est formé de la ci-devant Basse-Marche et d'une partie de l'ancienne province de Limosin. Il tire son nom du cours physique de la rivière de Vienne, qui l'arrose de l'est à l'ouest. Il est borné au nord par les départemens de la Vienne et de l'Indre; à l'est par celui de la Creuse; au sud-ouest par celui de la Dordogne, et à l'ouest par celui de la Charente.

Le climat du département de la Haute-Vienne est plus froid que tempéré, à cause des montagnes dont il est hérissé. Le sol y est, en général, plus mauvais que bon. Il produit cependant un peu de froment; mais du seigle et du sarrazin en abondance. Les prairies y sont bonnes; on y recueille d'excellens foins, et on y nourrit beaucoup de gros bétail, sur-tout des bœufs, des chevaux et des mulets, qui forment la principale branche de commerce. Les montagnes sont couvertes de bois et de châtaigniers; le gibier et le poisson y sont abondans. Il y a des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre, ainsi que des carrières de marbre. On y a aussi découvert des filons de terre à pipe et à porcelaine très-estimés. L'industrie consiste en manufactures de petites étoffes de laine, de grosses toiles, d'étoffes de laine et de coton, de mouchoirs, de porcelaine, de faïence; en papeteries, en forges, en fabriques de clous pour ferrer les chevaux, de cuivre jaune, en tréfileries de fer; en tanneries, en blanchisseries de cire, etc. Le commerce principal comprend les châtaignes, le gros bétail, les bois de merrain; de charronnage et de chauffage; le fer, l'antimoine, et les divers produits des différentes manufactures qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de la Haute-Vienne, est de 1,116,876 arpens (570,035 hectares), ou de 288 lieues carrées (5,700 kilomètres carrés). La population est évaluée à 259,795 individus; ce qui donne 902 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,641,147 francs; ce qui fait 6 francs 31 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 26 cantons et en 224 communes. *Limoges* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

LIMOGES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce, est une ville ancienne et considérable située sur la Vienne, partie dans un vallon et partie sur un côteau, où les rues sont assez rapides. Les maisons, pour la plupart, sont bâties en bois : les plus anciennes, construites en pierres, sont à façades anglaises, et les fenêtres à arcs aigus. Le sol des environs produit peu de grains; mais les pâturages y sont abondans, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, d'ouvrages de cuivre jaune, d'étaim, d'acier, de fer, d'épingles, de fil de fer très-doux, de clous pour la ferrure des chevaux; des papeteries, des tanneries, dont les cuirs sont estimés; des ganteries, faïenceries et manufactures de porcelaines, etc. Le commerce consiste en laines, bœufs, chevaux et produits des fabriques. J'observerai qu'outre tous ces objets, qui forment la majeure partie du commerce de Limoges, on y trouve aussi diverses marchandises qui y passent de Toulouse à Paris, et de Lyon à Bordeaux, et auxquels cette ville sert d'entrepôt. Elle est la patrie du chancelier d'*Aguesseau*, de *Jean Dorat*, d'*Etienne Silhouette* et du célèbre *Marmontel*.

Aixe est une petite ville située près de la rive gauche de la Vienne, où vis-à-vis, au milieu de la rivière, il y a un gouffre où se perd une partie de ses eaux.

Eymoutiers est une petite ville située sur la Vienne. Il s'y fait un commerce assez considérable de cuirs, de pelleteries et de vieux linges pour le papier.

Saint-Léonard est une petite ville située sur la Vienne, et renommée par ses manufactures de papiers pour l'impression : ils sont connus dans le commerce sous le nom de *Limoges*; et il s'en fabrique une très-grande quantité : la plus grande partie se vend à Paris. Cette ville a aussi des fabriques de gros draps pour les troupes, de raz, d'étamines, de droguets en laine et en fil, de parchemins, d'ouvrages de dinanderie et d'ustensiles de cuisine en cuivre.

BELLAC, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tri-

bunal de première instance, est une petite ville située sur le Vinçon. Le sol des environs n'est pas très-fertile : on y recueille peu de grains ; mais les pâturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de gros et menu bétail. On y trouve quelques vignobles. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine et de tapisseries. Le commerce consiste en vins, en laine, en bœufs et en chevaux.

Saint-Yriex, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Loüe. Le sol produit sur-tout du chanvre ; les pâturages y sont bons et abondans. Il y a une mine d'antimoine, et on y a découvert des filons de terre propres à la fabrication de la porcelaine. L'industrie consiste en tanneries et manufacture de porcelaines. Le commerce comprend les bestiaux, les chanvres, l'antimoine, les cuirs forts, les veaux, les basannes et la porcelaine.

Rochechouart, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le penchant d'une montagne, près de la rivière de Vienne et de la source de la Charente. Le sol produit des seigles, de l'avoine et quelques fruits ; les pâturages y sont bons, et on y élève beaucoup de gros et ménu bétail, qui forme le principal commerce des habitans.

CREUSE. — Ce département est formé de la ci-devant Haute-Marche. Il tire son nom de la rivière de Creuse, qui l'arrose du sud au nord-ouest. Cette rivière prend sa source dans les montagnes, sur les limites du département de la Corrèze, passe à Aubusson, le Blanc, la Roche-Posay, la Guerche, et se jette dans la Vienne près Lahaye, dans le département d'Indre-et-Loire. Le département de la Creuse est borné au nord par celui de l'Indre ; au nord-est, par celui de l'Allier ; à l'est, par celui du Puy-de-Dôme ; au sud, par celui de la Corrèze ; et à l'ouest, par celui de la Haute-Vienne.

Le climat de ce département est pur et sain ; mais un peu froid. Les terres n'en sont pas extrêmement fertiles en blés, et produisent plus abondamment des seigles, des avoines, des fruits et du vin. Il y a d'ailleurs d'excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de chevaux, des bestiaux et des bêtes à laine. On y trouve des mines de charbon de terre,

des carrières de marbre et des sources d'eaux minérales. Il y a des manufactures de tapisseries connues sous le nom de *tapisseries de haute-lice d'Aubusson*, des fabriques de gros draps et de toiles. Le commerce principal consiste en laine, fromages, chevaux, gros et menu bétail, etc.

L'étendue territoriale du département de la Creuse est de 1,135,332 arpens (579,455 hectares), ou de 288 lieues carrées (5,794 kilomètres et demi carrés). La population est évaluée à 216,255 individus; ce qui donne 751 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,266,736 francs; ce qui fait 5 francs 85 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 25 cantons et en 296 communes. *Guéret* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

GUERET, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville située près de la source de la Gartempe et de la rive gauche de la Creuse. Le sol des environs est peu fertile en grains, mais il abonde en pâturages excellens, où l'on élève beaucoup de gros et menu bétail. Il y a des fabriques de toiles. Le commerce consiste principalement en laine, en bestiaux et en toiles. Guéret est la patrie du jurisconsulte *Pardoux-Duprat* et d'*Antoine Varillas*, historien plus élégant que fidèle.

Boussac, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une très-petite ville, située entre les rivières de Veiron et la petite Creuse. Elle a un château bâti sur un rocher presqu'inaccessible. Le sol est particulièrement abondant en pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux. Le commerce consiste en laine, beurre, fromages, gros et menu bétail.

Chambon, siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Voise.

Jarnages est une petite ville située sur une hauteur, au milieu d'une plaine fertile en seigle, en sarrasin, en avoine, en orge, en millet. Le commerce consiste principalement en beurre et fromages.

Aubusson, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur

la Creuse, dans un fond entouré de rochers et de montagnes, qui en rendent l'aspect fort pittoresque. Le sol des environs produit des grains, du chanvre, etc. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Aubusson a une manufacture considérable de tapisseries de haute et basse-lice, de tapis raz et veloutés façon de Turquie. Ces tapisseries, connues sous le nom de *tapisseries de haute-lice d'Aubusson*, sont très-renommées et estimées. Elles se font en soie, laine, coton et fil, dans toutes sortes de proportions et de dessins. Les tapis sont fabriqués tout en laine. Le commerce, outre les produits de la manufacture de tapisseries, consiste encore en bestiaux et en sel.

Auzances est une petite ville située sur un côteau environné d'étangs. Il s'y fait un commerce assez considérable en cuirs, chanvre, fil, toiles, laine, plumes, etc.

Cheneraülles est un bourg situé dans une plaine fertile en grains et en pâturages. Le commerce consiste en bestiaux.

Evaux est une petite ville située sur une hauteur. On trouve dans ses environs des eaux thermales, et des restes de monumens fort anciens.

Felletin est une petite ville située sur la Creuse. Le sol est sur-tout abondant en excellens pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. On trouve dans les environs des eaux minérales qu'on dit être très-bonnes contre la fièvre. Il y a des fabriques de gros draps, dits *draps de bure*, et de tapisseries dans le genre commun. Le commerce consiste en bestiaux et en tapisseries.

Bourganeuf, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le Thorion. Il y a une tour d'une grosseur et d'une élévation prodigieuse, au bas de laquelle sont des bains construits à la manière des Turcs. On dit que cette tour fut bâtie par *Zizim*, frère de Bajazet II, qui se retira à Aubusson après la perte d'une bataille qui l'obligea de renoncer à ses prétentions à l'empire Ottoman, et de s'expatrier. Le sol des environs produit des grains, et il y a des pâturages où l'on élève des bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

BERRY. — Cette ancienne province formait un des grands

gouvernemens - généraux militaires. Elle était située au centre de la France, et bornée au nord par l'Orléanais; à l'est, par le Nivernais; au sud, par le Bourbonnais et la Haute-Marche; et à l'ouest, par le Poitou et la Touraine. Les principales rivières qui l'arrosaient sont la Loire, la Creuse, la petite Creuse, le Cher, qui prend sa source dans la ci-devant Auvergne, traverse le Bourbonnais, le Berry et la Touraine, et se jette dans la Loire entre Tours et Saumur, par deux embouchures; la grande et la petite Saudre; la Nerre, qui a sa source au-dessus d'Aubigny, et se jette dans la grande Saudre près du bourg de Clémont; l'Indre, qui prend sa source près du village de St.-Priest-de-la-Marche, passe à Chateauroux, Buzançais, Châtillon, où elle commence à être navigable, à Loches, etc., et se jette dans la Loire au port d'Ablevois, au-dessus de Saumur; l'Aurou, qui sort de quelques étangs du ci-devant Bourbonnais, passe à Dun et à Bourges, où elle se jette dans l'Evre, ainsi que le Moulon; l'Evre se forme de plusieurs ruisseaux qui coulent de différens étangs, dont le principal s'appelle *Eurette*, et qui se réunissent, et ne forment qu'une rivière qui passe à Savigny, Osmoy, Bourges, à Mehun, et se jette dans le Cher, au-dessus de Vierzon. On trouve aussi beaucoup d'étangs dans cette ancienne province: celui de *Villiers*, aux environs de Linières, a 7 ou 8 lieues (35 à 40 kilomètres) de tour, lorsqu'il est dans son plein.

Le climat du ci-devant Berry est doux, tempéré et sain. En général, c'est un pays plat, sans montagnes ni collines, excepté du côté de la Loire et de Sancerre, où il y a quelques côteaux; on en trouve aussi du côté de Valançay et dans un petit nombre de cantons. Le sol y est fertile, et produit des grains de toute espèce, des lins, des chanvres, des vins, dont quelques-uns, tels que ceux de *Sancerre*, de *Saint-Satur* et de la *Vernisse* sont délicats, et comparables à ceux de Bourgogne. Il est également fertile en fruits, en légumes et en bois. Les pâturages y sont abondans et excellens, et on y nourrit quantité de bestiaux, sur-tout des moutons d'un goût exquis, et dont la laine passe, avec raison, pour l'une des plus fines et des meilleures de France. L gibier, le poisson et la volaille y abondent. Il y a des mines de fer, d'ocre, et même d'argent: celle d'ocre est si-

tuée dans le village de Saint-Hilaire, près Vierzon; elle est en bon état et produit beaucoup. Mais quant aux mines de fer, le ci-devant Berry est sans contredit l'ancienne province de France qui en produit le plus, et d'une très-bonne qualité. On y trouve aussi des sources d'eaux minérales, des carrières de belles pierres, etc. Les manufactures qui y sont établies consistent principalement en étoffes de laine, telles que gros draps, qu'on nomme *draps de Berry*, excellens pour l'habillement des troupes; serges grossières, tiretaines, et quelques pinchinats; mais en général toutes assez médiocres, et pour la beauté, et pour la bonté. Il y a aussi des fabriques de différentes espèces de toiles; mais les unes et les autres sont beaucoup diminuées depuis la révolution. On y trouve beaucoup de forges et des usines où l'on travaille le fer. Le commerce le plus considérable est celui de l'exploitation des bois et des mines de fer, des moutons, des laines, etc.

On donnait à cette ancienne province 36 lieues (180 kilomètres) de longueur, sur 30 lieues (150 kilomètres) de largeur; ce qui était évalué à 569 lieues carrées (11,380 kilomètres carrés) environ; équivalant à 2,276,000 arpens (1,138,000 hectares). La population était estimée être de 474,546 individus; ce qui fesait 834 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Berry était divisé en haut et bas: le premier s'étendait à l'est, depuis le Cher jusqu'à la Loire; le bas était situé à l'ouest, entre le Cher et la Creuse. *Bourges* était la capitale de cette ancienne province. Elle forme aujourd'hui deux départemens, qui sont l'*Indre* et la *Creuse*.

Du tems de César, le Berry était habité par les *Bituriges-Cubi*, dont il a conservé le nom; et sous Honorius, il fut compris dans la première Aquitaine. Dans la décadence de l'empire Romain, cette province passa au pouvoir des Wisigots, dont l'empire, qui occupait toute la France méridionale, fut détruit en 507, après la bataille de Voclade. Sous les rois de la première race, le Berry étoit gouverné par des comtes, comme il l'avait été sous les Romains et les Wisigoths. Mais sous les rois de la seconde race, ces comtes profitèrent

de la foiblesse des descendans de Charlemagne pour faire un fief héréditaire d'une dignité qui n'était que personnelle. Mais le roi Raoul supprima en 927 ce comté, et déclara que les vicomtes de Bourges, les seigneurs de Bourbon et les princes de Déols releveraient dorénavant immédiatement de la couronne. *Eudes Alpin*, devenu vicomte de Bourges en 1092, vendit cette terre, en 1100, à Philippe Ier, roi de France, qui la réunit au domaine. Le roi Jean l'érigea en duché en 1360, en faveur de Jean de France, son troisième fils. Depuis cette époque le Berry, après avoir été plusieurs fois aliéné de la couronne et réuni à son domaine, a fait partie des appanages de différens princes de la maison royale. Il avait été à Louis XVI qui avant de monter sur le trône, portait le titre de duc de Berry, et qu'il donna depuis au second fils de son frère, le comte d'Artois.

INDRE. — Ce département est formé du ci-devant Bas-Berry. Il tire son nom de la rivière d'Indre, qui l'arrose du sud-est au nord-ouest. Il est borné au nord par le département de Loir-et-Cher; à l'est, par celui du Cher; au sud, par ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne; et à l'ouest, par ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire.

Le climat du département de l'Indre est doux et tempéré, mais peu sain sur-tout dans la partie connue sous le nom de *Brenne*, où les étangs dont elle est couverte, ayant une surface considérable et très-peu de profondeur, couvrent et abandonnent alternativement les rives plates de leurs bassins, et dont les dépôts que les eaux y laissent produisent, par leur fermentation, les exhalaisons les plus dangereuses, qui frappent les hommes et les animaux d'une langueur et d'une faiblesse dont rien ne peut les tirer dans l'état actuel des choses. Le sol, en général, y est assez uni, et produit toutes sortes de grains, des chanvres, des lins, des pommes de terre, des légumes, des fruits, des vins, tous de qualité plus ou moins médiocre. Il y a des pâturages, où l'on élève des bestiaux de toute espèce, et une grande quantité de bêtes à laine, qui sont une source abondante de richesses pour le cultivateur; car c'est dans ce département que se ramassent les laines fines, dont la vente forme le principal commerce des habitans. On y trouve beaucoup de bois; ils sont généralement répandus; soit en bordures, soit en bouquets, soit en masses. Le chêne

en est l'essence dominante, et les hêtre, peuplier, frêne, tilleul, charme, bouleau, alizier, orme, y sont rares en comparaison : le châtaignier devient pourtant assez commun, surtout dans la partie méridionale. Les habitans élèvent une grande quantité d'oies, qui, avec le produit des étangs, dont la pêche est considérable, forment encore une branche de commerce assez favorable. Il y a des mines de fer, des carrières de belles pierres et des sources d'eaux minérales. L'industrie consiste en manufactures de draps, en fabriques de bonneterie, chapelleries, tanneries, mégisseries, etc. Le principal commerce comprend les chanvres, les lins, les bestiaux, les laines, les bois, les fers, etc.

L'étendue territoriale du département de l'Indre est de 1,347,536 arpens (687,760 hectares), ou de 352 lieues carrées (6,877 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 207,911 individus ; ce qui donne 591 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,652,606 francs ; ce qui fait 7 francs 94 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 23 cantons et en 275 communes. *Châteauroux* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

CHATEAUROUX, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ville située sur la rivière d'Indre, dans une belle et vaste plaine. Le sol des environs est peut-être le plus stérile et le plus ingrat qui soit en France. Il n'y a que les bords seuls de l'Indre qui produisent quelque chose ; tout le reste n'est que forêts, étangs et bruyères qui paraissaient n'avoir jamais été cultivées, ni mérité de l'être. Le bois se débite pour les usines et les forges ; le poisson des étangs se vend assez avantageusement dans le département et ceux environnans ; et les bruyères nourrissent une grande quantité de bestiaux, dont il se fait un commerce très-considérable. Il y a des mines de fer qui servent à alimenter les forges d'*Ardente* ou de *Claviers*, où le fer qui s'y fabrique passe pour le meilleur de France ; sa douceur le rend sur-tout propre à faire des essieux de voiture, ainsi que les ouvrages les plus délicats. La manufacture

de draps et de ratines établie à Châteauroux, est une des plus considérable de France : on y fabrique des draps façon d'Elbœuf, qui peuvent habiller toutes sortes de personnes, et des draps particulièrement destinés pour les troupes et les ouvriers. On y fabrique aussi, avec des laines d'Espagne, des draps-fins, façon de Sedan, et des ratines qui imitent celles de Hollande. Le commerce le plus important est celui des laines, qui ont beaucoup de réputation et sont très-estimées, ainsi que les fers.

Argenton est une ville située sur la Creuse, qui la partage en haute et basse ville. Le sol produit des grains de toutes espèces, des chanvres, des vins, des bois, etc. Il y a des fabriques de toiles communes et des verreries dans les environs. Le commerce consiste en chanvres, en bois, en toiles, etc. Cette ville est célèbre par le séjour de *Philippe de Comines*, l'un des meilleurs historiens de France, et elle est la patrie de *Jacques de Hongre*.

Levroux est une petite ville très-ancienne, située près de la source du ruisseau de Naon. Le sol est fertile en grains et sur-tout en froment de bonne qualité. Il y a des pâturages excellens, où l'on élève beaucoup de moutons, dont la laine est très-estimée et reconnue pour la plus fine du département, et même du ci-devant Berry. Il y des tanneries. Le commerce consiste en blé et en laines. L'antiquité de la ville de Levroux est prouvée par les vestiges de la grandeur romaine qu'on y remarque encore aujourd'hui, tels que la *place des Arènes*, *l'amphithéâtre* et les médailles et monnaies romaines qu'on y trouve souvent en fouillant la terre.

Issoudun, chef lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la petite rivière de Théols, en partie sur le penchant d'une colline et au milieu d'un plaine charmante et agréable. Les trois incendies considérables qu'elle a essuyée en différens siècles (1135—1504 et 1651) l'ont beaucoup dégradée. Le sol est fertile en grains, en vins, etc. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de bétail. On y trouve beaucoup de bois. Il y a des manufactures de draps, de toiles de coton, de parchemin, de bonneterie, de chapeaux, des filatures de coton, des blanchisseries, des forges, etc. Le commerce des bestiaux, des draps, des ser-

ges drapées, des bas au tricot et au métier s'y fait avec beaucoup de succès; les chapeaux d'Issoudun sont d'un excellent usage pour les troupes. Les laines qui ne s'emploient pas dans les manufactures de la ville s'expédient pour celles de Reims, Rouen, Darnetal, et même pour Orléans; mais le commerce du bois est toujours le plus considérable: les marchands achètent celui qui croît aux environs du Cher, et après l'avoir fait façonner en merrain, on le jette dans cette rivière à bois perdu; on le ramasse à Vierzon, où le Cher commence à devenir navigable, et on le met en trains pour le conduire et débiter dans les départemens voisins. Issoudun est la patrie de *Baron*, l'un des premiers acteurs tragiques que nous ayons eus.

La Chatre, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Indre, dans un terrain fertile, et qui produit des grains et des vins. Les pâturages y sont sur-tout fort bons, et on y élève une grande quantité de bestiaux. Il y a des fabriques de serges et de toiles. Le commerce consiste en grains, bestiaux, laines, toiles, etc.

Aigurande est une petite ville située partie sur une éminence, partie dans une plaine. Le sol ne produit guère que du seigle et des menus grains. Les pâturages y sont bons, et l'on y nourrit quantité de gros bétail, qui forme le principal commerce des habitans,

Le Blanc, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Creuse. Le sol des environs est ingrat et stérile: il produit cependant de bons vins. Il y a beaucoup de bois, d'étangs et de forges. Le commerce consiste en vins, en poissons, en bois de chauffage et en merrain.

CHER. — Ce département est formé du ci-devant Haut-Berry. Il tire son nom de la rivière de Cher qui l'arrose du sud-est à louest. Il est borné au nord par le département du Loiret; et à l'est, par la Loire, qui le sépare de celui de la Nièvre; au sud, par celui de l'Allier; et à l'ouest, par ceux de l'Indre et de Loir-et-Cher.

Le climat de ce département est fort tempéré: le sol est uni, et on n'y trouve point de montagnes et fort peu de collines. Les terres produisent en général des grains en abon-

dance. On y récolte de bons vins et beaucoup de fruits. Les pâturages y sont très-multipliés, et on y élève des bêtes à corne, des chevaux et du bétail. La toison des bêtes à laine est très-fines et très-estimées, et leur chair délicate et de fort bon goût. Le gibier, le poisson et la volaille y sont très-communs. Il est peu de département aussi boisé que celui du Cher; et quoiqu'il y ait des usines établies pour sa consommation, cependant, dans beaucoup d'endroits, il se perd, faute de débouchés. On y trouve des mines de fer et d'ocre de différentes espèces, des carrières de pierres et des sources d'eaux minérales. Il y a des manufactures de draps, de serges; des verreris, des tanneries, des tuileries, etc. Le commerce est peu considérable, et se borne à la vente des productions du sol, à l'achat de celles qu'il ne produit pas, et nécessaires à la consommation ou à l'usage des habitans. L'exploitation des bois et celles des forges forment seul un objet considérable d'industrie et de commerce: il serait difficile d'augmenter l'une et l'autre; elles sont dans une grande activité, et la source d'un grand produit pour le département.

L'étendue territoriale du département du Cher est de 1,450,134 arpens (740,125 hectares), ou de 369 lieues carrées (7,401 kilomètres carrés). La population y est évaluée à 218,297 individus; ce qui donne 592 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,742,031 francs, ce qui fait 7 francs 98 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en 29 cantons et en 307 communes. *Bourges* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

BOURGES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une ancienne et grande ville située au confluent de l'Auron et de l'Evre, sur une colline qui se termine en pente douce jusqu'au bord de ces deux rivières. La cathédrale, bâtie dans le dernier goût gothique, est un des plus beaux édifices de l'Europe, et occupe l'endroit le plus élevé de la ville. Le sol des environs est très-fertile en grains, vins et chanvre d'une très-bonne qualité. Les pâturages y sont abondans, et on y élève beaucoup de bétail. On y trouve des

mines de fer, et des carrières de pierre. Il y a des fabriques de draps et autres étoffes de laine, de bonneterie, et une manufacture de toile peinte. Le commerce consiste principalement en blés, vins, chanvre, bestiaux, laine, etc. J'observerai que Bourges, qui devrait être, si les communications par terre et par eau étaient faciles, un entrepôt qui fournirait à d'autres pays un grand nombre de marchandises, va lui-même chercher dans d'autres entrepôts celles dont il a besoin : mais en général ses ressources, ainsi que celles du département, sont très-bornées, et l'amélioration du commerce dépend principalement du progrès et de la plus grande facilité dans les communications. Située au centre de la France, la ville de Bourges fut déclarée, en 1484, aux Etats convoqués et assemblés à Tours, la plus propre et la plus commode de France pour le commerce intérieur. Cette déclaration se fit du consentement et de l'avis de tous les marchands regnicoles et étrangers, qui obtinrent l'établissement des foires, qu'on transféra depuis à Lyon, après un incendie général, dans lequel 7,500 maisons furent consumées, et qui causa la perte entière de cette ville, et la ruine de ses habitans. Bourges, dit Tite-Live, est une des plus anciennes villes des Gaules. Il y avait une célèbre université de droit, fondée en 1466 par Louis XI, qui étoit né dans cette ville. Elle est la patrie du père *Bourdaloue*, célèbre prédicateur; de *Nicolas Catherinot*, historien et critique; du jurisconsulte *Pinson*, et de *Lachapelle*, de l'académie française.

Graçay est une petite ville située sur le Faizon, dans un pays fertile et entrecoupé de bois et d'étangs. Le commerce consiste en grains, en bois et en poissons.

Méhun est une petite ville très-ancienne, située au milieu d'une grande et belle plaine entourée de bois, sur la rive droite de l'Evre, qui forme entre ses ponts un bassin magnifique, où tous les bateaux de cette rivière avaient leur rendez-vous pendant les guerres civiles. Elle est connue par son château, dont il existe encore quelques vestiges, et dans lequel Charles VII se laissa mourir de faim, en 1461, prévenu de l'idée que son fils voulait l'empoisonner. Il y a beaucoup de pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux. Le commerce consiste en chanvres, bois, laines, etc.

Vierzon est une petite ville située sur les rivières d'Evre et du Cher, dans le plus fertile et le plus agréable canton du département. On y recueille des grains de toutes espèces, des vins, des fruits : les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de bêtes à laine. On trouve dans les environs une mine d'ocre, des mines de fer et des forges. Le commerce consiste en grains, vins, bois, moutons, laines et fers très-estimés.

Menetou-Salon est un bourg où il y a des forges et des fourneaux, et où il se fait un commerce de vin assez considérable.

Sancerre, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne située sur une montagne, près de la rive gauche de la Loire, dans un pays tout couvert de vignes. Cette ville fut un des principaux boulevards du calvinisme, et résista à tous les assauts que Charles IX lui fit donner en 1573; mais le siège ayant été converti en blocus, elle fut obligée de capituler en 1575, après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Le sol est fertile en grains, en fruits et en vins fort estimés. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de bétail. Il y a quelques fabriques de toiles, des tanneries, etc. Le commerce consiste en grains, vins, chanvres, fils, laines, cire, et dans la pêche de la truite.

Aubigny est une petite ville située sur la Nerre, dans un pays plat, uni, sain, fertile et agréable. Il y a des manufactures de draps et de serges, des fabriques de toiles et des verreries. Le commerce consiste en laines, en fil, en cire, en toiles, en draps, en serges et en verres.

Ivoi-le-Pré est un bourg remarquable par les forges et les fourneaux qui y sont établis. Il y a aussi une verrerie à bouteilles de verre noir.

Vailly est un village dans les environs duquel on trouve des mines de fer et des eaux minérales.

Saint-Amand, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le Cher, dans une contrée fertile en grains et en vins. Les pâturages des environs y sont bons, et on y nourrit des bestiaux. Il y a quelques fabriques de grosses étoffes de laine.

laine. Le commerce consiste en grains, vins, bois, bestiaux, laines, etc.

Château-Meillant est une petite ville située sur le ruisseau de Pinaise, dans un canton couvert de bois et de pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux, qui forment le principal objet de commerce. Il y a un vieux château, dans lequel on voit encore une tour carrée de 72 pieds (23 mètres) de haut, sur 47 pieds (15 mètres) de large, et 15 pieds (5 mètres) d'épaisseur, dont les murs sont de pierres de taille. Elle passe pour avoir été bâtie par Jules-César.

Château-neuf est une petite ville divisée en haute et basse, et située sur la rive droite du Cher. Le sol des environs est très-fertile en grains, en vins, etc. On y trouve beaucoup de bois et des pâturages, où l'on nourrit du gros et du menu bétail. Le commerce consiste en grains, vins, bois, bestiaux et laine.

ORLÉANAIS. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens généraux militaires. Elle était située à-peu-près au centre de la France, entre le 19e. deg. 11 min. et le 20e. deg. 15 min. de longitude ; et le 47e. deg. 30 min., et le 48e. deg. 15 min. de latitude. Elle était bornée au nord par l'Ile-de-France ; à l'est, par la Champagne et la Bourgogne ; au sud, par la Touraine et le Berry ; et à l'ouest, par le Maine. Les principales rivières qui arrosaient le ci-devant Orléanais sont la Loire, la Saudre, l'Eure, le Loir, le Loing, le Cosson, le Beuvron, la Juine, l'Essonne, le Loiret, la Voise, et quelques autres moins considérables. Outre que plusieurs de ces rivières sont navigables, il y a deux canaux, celui du *Loiret*, autrefois d'*Orléans*, et celui de *Briare*. Le canal d'*Orléans* a été entrepris vers l'année 1675, pour faire communiquer la Loire à la Seine ; ce qui avait aussi été le but de celui de *Briare* ; mais celui d'Orléans est plus court, et dans un terrain plus uni. Il remonte au bourg de Combleux, qui n'est éloigné que d'une petite lieue (4 kilomètres) d'Orléans, au Pont-aux-Moines, et traverse la forêt d'Orléans par les villages de Fay, Vitry, Surcy-au-Bois, Beauchamps et Chailly ; d'où il se rend, comme le canal de Briare, dans le Loing, au village de Cépoy. Ce canal a vingt écluses. Quant à celui de Briare, il a été entrepris pour communiquer de la Loire à la Seine par la rivière du Loing, qui se jette

dans cette dernière, au-dessous de Moret. Il avait été commencé sous le règne d'Henri IV, et fut achevé sous celui de Louis XIII, par les soins du cardinal de Richelieu. Il a 11 lieues (55 kilomètres) de longueur, à le prendre depuis Briare jusqu'à Montargis. C'est au-dessous de Briare qu'il entre dans la Loire, de-là il remonte vers le nord par Ouzouer, côtoyant la petite rivière de Trézée, il continue ensuite par Ragny, par Châtillon et par Montargis, et finit à la rivière du Loing à Cépoix. Les eaux de ce canal sont soutenues par 42 écluses, au moyen desquelles les trains de bois ou les bateaux montent et descendent dans le canal avec une facilité et une sûreté extraordinaires : cependant il a quelques désavantages ; il est fermé une partie de l'année, au milieu de l'été, pour les réparations. Il l'est aussi pendant l'hiver par les glaces : ce qui fait que sur douze mois, il n'y en a quelquefois pas six où il soit navigable. Néanmoins le canal de Briare est d'une grande commodité pour la communication des départemens situés sur la Loire, avec Paris et les départemens voisins de la Seine.

Le climat du ci-devant Orléanais est généralement sain et tempéré. Le sol y est uni et généralement très-fertile en toutes sortes de grains, en chanvre, en légumes, en fruits de toute espèce et de la meilleure qualité ; en safran, en vins rouge et blanc. Parmi le blanc, celui de St.-Mémin, appelé le *gennetin*, est un vin particulier au pays. Le rouge est connu sous le nom d'*Auvernat*, parce que l'on croit que le plant en a été tiré de l'ancienne province d'Auvergne. Il a la réputation d'être fumeux et piquant. Mais quoique les vins du ci-devant Orléanais n'ayent pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bourgogne et de Champagne, ils ne laissent pas d'être fort estimés, sur-tout les rouges, que l'on recolte dans les communes de St.-Denis-Anval, de la Chapelle, de Fourneaux, de St.-Ay ; et les blancs, dans celles de St.-Mémin, de Marigny et de Rebrechien. Les pâturages sont d'une bonne qualité et très-abondans dans cette ancienne province, on y élève beaucoup de bestiaux et des bêtes à laine. Le gibier, le poisson et la volaille y abondent. Il y a de belles forêts, parmi lesquelles on distingue celle d'*Orléans*, qui est une des plus grandes de France. On y trouve des mines de fer, des sources d'eaux

minérales et des carrières de pierres très-estimées pour leur blancheur et la finesse de leur grain. Il y a dans le ci-devant Orléanais plusieurs genres d'industrie; savoir, des fabriques de vinaigre, d'eau-de-vie, de cendres gravelées, d'amidon, de chapellerie, bonneterie, tannerie, corroyerie, rafineries de sucre, verrerie, poterie, de toiles communes, de grosses et petites draperies, couvertures de lit, serges, étamines et autres étoffes de laine. Mais je dois observer que ce dernier genre d'industrie est bien déchu, tant par le changement de modes, le défaut de consommation, que par l'établissement de ces diverses fabriques dans les autres parties de la France. Le commerce consiste en blés, en fruits, en chanvre, en bois, en bestiaux, en laine, en safran, en vins, en eaux-de-vie, en vinaigre, etc. Les vins et les eaux-de-vie s'enlèvent pour Paris, et se débitent dans les autres départemens de l'intérieur. On vend aussi des eaux-de-vie aux Anglais et aux Hollandais, lorsque celles des anciennes provinces de Guyenne et de Saintonge ont manqué. On estime qu'année commune, le ci-devant Orléanais peut donner jusqu'à deux cent mille tonneaux de vin. Les habitans commercent encore en une infinité d'autres marchandises de differens genres, dont plusieurs sont tirées de leurs manufactures, comme les ouvrages de bonneterie, les draps, et les peaux de moutons passées en chamois. Le débit des arbres fruitiers et d'agrément que cultivent les jardiniers d'Orléans et des environs forme encore un objet de commerce considérable, non-seulement avec l'intérieur de la France, mais encore avec les pays étrangers. Comme les coignassiers sont extrêmement communs dans cette contrée, les arbres que l'on en tire sont presque tous greffés sur coignassier, et peu sur franc. L'abondance de cette espèce d'arbre est aussi cause que les confiseurs font une grande quantité de coins confits et de cotignac.

On donnoit à cette ancienne province 45 lieues (225 kilomètres) de longueur sur environ autant de largeur; ce qui était évalué à 982 lieues carrées (19,640 kilomètres carrés) d'étendue, équivalant à 3,928,000 arpens (1,964,000 hectares). La population était de 819,970 individus; ce qui fesait 835 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Orléanais était divisé en quatre petit pays,

le *Gâtinais-Orléanais*, l'*Orléanais*, proprement dit, le *Blésois* et la *Beauce*. Ce dernier pays renfermait encore trois petites contrées qui étaient le *Pays-Chartrain*, le *Dunois* et le *Vendômois*. ORLÉANS était la capitale de toute cette ancienne province, qui forme aujourd'hui trois départemens, ceux de *Loir-et-Cher*, d'*Eure-et-Loir* et du *Loiret*.

Du temps de César l'Orléanais était habité par une partie des *Carnutes;* et sous Honorius il se trouvait compris dans la quatrième Lyonnaise. De la domination des Romains il passa sous celle des Français, et forma, avec quelques autres pays, lors de la division des Gaules sous les enfans de Clovis, un royaume particulier, dont Orléans fut la capitale. Il fut ensuite réuni au royaume d'Austrasie, puis à celui de Neustrie. Il fit partie du duché de France, érigé, en 861, par Charles-le-Chauve, en faveur de Robert-le-Fort, qui eut aussi le titre de comte de Paris et d'Orléans. Hugues-Capet, son arrière petit-fils, réunit le comté d'Orléans à la couronne en montant sur le trône. Philippe-de-Valois l'érigea en duché en faveur de Philippe, son second fils, mort sans postérité en 1375. Charles VI en donna le titre à son frère Louis, qui le transmit à ses descendans jusqu'à son petit-fils Louis, roi depuis sous le nom de Louis XII, qui le réunit au domaine. Louis XIII l'en détacha de nouveau pour le donner à Gaston son frère; enfin Philippe, frère de Louis XIV, eut le duché d'Orléans et le transmit à ses descendans.

LOIR-ET-CHER. Ce département est formé du Blésois et de la Sologne, dépendant du ci-devant Orléanais. Il tire son nom de deux rivières, le Cher et le Loir, qui l'arrosent; la première, au sud, de l'est à l'ouest; la seconde, au nord, du nord à l'ouest. Il est borné au nord, par le département d'Eure et Loir; au nord-est, par celui du Loiret; au sud-est, par celui du Cher; au sud, par celui de l'Indre; au sud-ouest, par celui d'Indre-et-Loire, et au nord-ouest, par celui de la Sarthe.

Le climat du département de Loir-et-Cher est assez généralement doux et tempéré: il est pur et sain, à l'exception des environs de Romorantin, où les marécages entretiennent des exhalaisons nuisibles à la santé. Le sol y est assez uni: on n'y trouve point de montagnes, mais des collines couvertes de riches vignobles, où la vue se repose agréablement. Les

terres n'y sont pas également fertiles : celles situées au nord sont d'un rapport bien plus considérable que celles situées dans la partie méridionale. On y recueille des grains de toutes espèces, des fruits, des légumes, et sur-tout des vins en abondance. Les pâturages y sont très-bons, et l'on y élève beaucoup de vaches, dont le lait est excellent et contribue non-seulement à rétablir les forces des personnes faibles, mais fournit encore la meilleure crême de France, lorsqu'il est aidé de la fraîcheur et des autres dispositions particulières aux laiteries du bourg de St. Gervais. Ce qui a donné le nom de *Crême de St.-Gervais* à cet excellent rafraîchissement qui est renommé dans toute la France. On y nourrit aussi beaucoup de moutons, dont la laine est également très-estimée. Le gibier, la volaille et le poisson y abondent. On trouve de belles forêts dans ce département et des mines de fer. Il y a des manufactures de draps, des fabriques de cotonades, de couvertures et molletons, des tanneries, ganteries, coutelleries, verreries, etc. Le commerce consiste principalement en grains, en vins, eaux-de-vie, bois, bétail, crême, laine, et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de Loir-et-Cher est de 1,181,691 arpens (603,116 hectares); ou de 319 lieues carrés (6,031 kilomètres carrés). La population est évaluée à 211,152 individus; ce qui donne 662 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,432,733 francs; ce qui fait 11 francs 52 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en vingt-quatre cantons et en trois cent neuf communes. *Blois* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

BLOIS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une ancienne et belle ville, située à mi-côte dans une des positions les plus agréables qu'il y ait en France, sur la rive droite de la Loire, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre, elle est ornée de très-belles fontaines, et a sur la Loire un port magnifique. Il y a un fort beau château, où fut tué le duc de Guise en 1588, par ordre d'Henri III. Le sol des environs est fertile, et pro-

duit des grains, des fruits et des légumes. La partie plantée en vignes forme plus de 50,000 arpens (25 mille hectares). On y recolte différentes espèces de vins rouges ; celui connu sous le nom de *Linage* est un fort bon vin de table ; il se conserve parfaitement bien : celui qu'on nomme *Auvernat* est très-fumeux et encore plus agréable que le premier, aussi, coute-t-il ordinairement un tiers de plus que l'autre. Parmi ces vins on distingue ceux de la côte de *Vineuil* et des *Noëls*. Les prairies sont bonnes, et les vâches que l'on y nourrit donnent du lait excellent, qui fournit de la crême très-estimée et recherchée. On y trouve des forêts considérables. Il y a des fabriques de serges trémières, de serges drapées, d'étamines, de crépons, de gants, de chapeaux, de bonneterie, des tanneries, coutelleries, quincailleries, faïenceries, etc. On y fait du jus de réglisse qui est recherché. Le commerce consiste en grains, vins, eaux-de-vie, bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage ; en laines, crême, betail, etc., et dans le produit des fabriques diverses qui y sont établies. Blois est la patrie de *Jean Morin*, prêtre de l'Oratoire, un des plus savans hommes du 17e. siècle ; de *Vignier*, savant dans les langues ; de *Jean Bonier*, médecin ; de *Florimon de Beausne*, habile mathématicien. C'est dans cette ville que l'on a trouvé, en 1732, l'art de peindre en émail.

St.-Aignan est une petite ville située sur le Cher, où il y a des tanneries et un dépôt de pierres à fusil qui se fabriquent dans les environs.

Chambord est un village situé sur la rivière de Cousson, à trois quarts de lieues (4 kilomètres) de la rive gauche de la Loire. Il y avait une maison royale. Le château, construit par François Ier, est le plus beau bâtiment gothique de ce genre qui existe en France. On y remarque sur-tout un escalier en vis, composé de deux rampes, au moyen desquelles deux personnes peuvent, l'une monter, l'autre descendre, sans se voir. Il avait été cédé par Louis XV au célèbre maréchal de Saxe, qui y mourut le 30 novembre 1750. Il est aujourd'hui le chef-lieu de la 15e. cohorte de la légion d'honneur.

St.-Dié est un bourg situé près la rive droite de la Loire. Le sol des environs est sur-tout planté en vignes, où l'on récolte beaucoup de vins. Il y a des manufactures de couvertures et de molletons de coton, d'étoffes de coton unis et

cannellés ; des fabriques de vinaigre et de cendres gravelées. Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, et dans les produits des manufactures et fabriques.

Vendôme, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur le Loir, dans deux îles collatérales. Le sol, quoiqu'en général fort couvert de bois, est fertile en grains, vins et cidre. On y trouve de bons pâturages, où l'on nourrit des bestiaux, et sur tout beaucoup de chevaux. Il y a des manufactures de cotonade, des fabriques de gants, des tanneries, des papeteries et des forges dans les environs. Le commerce consiste en grains, en vins, eaux-de-vie, bois, etc. Vendôme est la patrie du poëte *Ronsard.*

St.-Amand est une petite ville située dans un pays fertile en grains, en vins et châtaignes, dont il se fait un commerce considérable ; en chanvres, en bois. Il y a des mines de fer et des forges, dont les fers qui en sortent sont réputés de bonne qualité.

Meslay est un village où il y a une manufacture considérable de cotonades en soie et coton.

Montoire est une petite ville située sur la rive droite du Loir, où l'on fabrique des toiles très-estimées.

Romorantin, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rive droite de la Saudre. Le sol, en général couvert d'étangs, de marais, et de landes, est peu fertile : il ne produit que du seigle, de l'orge, du sarrasin et de l'avoine. Mais les pâturages y sont abondans, et on y élève beaucoup de bétail. Le gibier y est très-commun. Il y a des manufactures de draps, de serges et de bonneterie. Le commerce consiste en laines, en bestiaux, en bois et dans les produits des manufactures.

EURE-ET-LOIR. — Ce département est formé de la ci-devant Beauce. Il tire son nom des rivières de Loir et de l'Eure qui y coulent, la première au sud, et la seconde au nord. Le Loir prend sa source près d'Illiers qu'il arrose, passe à Bonneval, Châteaudun, Cloye, et se rend dans la Sarthe au-dessus d'Angers. L'Eure a sa source près de Courville, passe à Chartres, Maintenon, où il commence à porter bâteau, continue son cours par Yvry, Passy, Louviers, et se jette dans

la Seine au-dessous du pont de l'Arche, après avoir grossi ses eaux de celles de l'Aure et de l'Iton.—Le département d'Eure-et-Loir est borné au nord-est, par celui de Seine-et-Oise; au sud-est, par celui du Loiret; au sud, par celui de Loir-et-Cher; au sud-ouest, par celui de la Sarthe; à l'ouest, par celui de l'Orne, et au nord-ouest, par celui de l'Eure.

Le sol de ce département est uni et découvert: les terres y sont très-fertiles, sur-tout en blé que l'on y recueille en abondance, et qui a fait appeller cette contrée le *Grenier de Paris*. Elle produit aussi de beau chanvre et une grande quantité de fruits. Les pâturages y sont excellens, et on y nourrit un grand nombre de bestiaux et sur-tout des moutons. On y trouve peu de bois. Il y a quelques manufactures de draps à l'usage des troupes; des fabriques d'étamines blanches, de bonneterie à l'aiguille, de toiles, de chapeaux, de papiers pour tapisseries; des filatures de coton, des tanneries. Le commerce principal consiste en blés et farines, en bétail; en laines, en chanvres, en cidre, etc., et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département d'Eure-et-Loir est de 1,191,094 arpens (607,915 hectares), ou de 300 lieues carrées (6,079 kilomètres carrés). La population est évaluée à 259,967 individus; ce qui donne 866 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,192,802 francs; ce qui fait 16 francs 12 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 24 cantons et en 460 communes. *Chartres* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

CHARTRES, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un troisième de commerce, est une grande et ancienne ville située sur l'Eure, qui la divise en deux parties, la plus grande bâtie sur une colline et coupée de rues fort étroites. La cathédrale est une des plus belles de France. Le sol des environs est sur-tout très-fertile en blés. Il y a des fabriques d'étamines blanches, de serges drapées, de bonneteries à l'aiguille, de chapeaux, de papiers pour tenture, et des tanneries. Le commerce consiste principalement en blés, dont la majeure partie se convertit en farines; en laines, et dans les

produits des fabriques. Chartres avait embrassé le partie de la ligue contre Henri IV, qui la prit en 1591, et s'y fit sacrer ensuite. Cette ville est la patrie du poëte *Philippe Desportes*; du satirique *Mathurin Régnier*; d'*André Felibien*; de *Jean Claude* et de *Pierre Nicole*.

Janville est une petite ville devenue célèbre par une bataille qui s'y est donnée, entre les Français et les Anglais, sous Charles VII. Elle est la patrie du poëte *Colardeau*.

Illiers est un bourg situé sur la rive gauche du Loir, assez près de sa source. Le sol y est fertile en blés et en fruits, dont on fait du cidre. On y trouve quelques vignes, où l'on récolte du vin de médiocre qualité. Il y a des manufactures de draps et de serges. Le commerce consiste en blés, en cidre, et dans les produits des manufactnres.

Maintenon est une petite ville assez jolie, située dans un vallon agréable, sur la rive droite de l'Eure, au confluent de la petite riviere de Gros. Il y a un château, et on y admire les aqueducs que l'on y a fait construire pour conduire à Versailles les eaux de la rivière de l'Eure. Le sol des environs est très-fertile en blés, qui forme le principal commerce des habitans.

Châtenay est un bourg où il y a des fabriques de bas d'estame drapés, au tricot, gris et blancs.

Brétigny est un hameau, célèbre par le traité de paix qui y fût conclut, en 1360, entre le dauphin Charles et les plénipotentiaires du roi d'Angleterre Edouard III; traité qui mit fin à la détention du roi Jean, prisonnier à Londres depuis la bataille de Poitiers.

Nogent-le-Rotrou, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Huisne, qu'on y passe sur deux ponts. Le sol produit des grains, des chanvres; les pâturages y sont abondans, et on y élève beaucoup de bestiaux et de bétail. Il y a des fabriques de serges et d'étamines de soie et de laine, de bonneteries et une filature de coton. Le commerce consiste en chanvres, en laines, en charbons, en foins et en étamines, dont il se fait des envois considérables en Italie et en Espagne.

Authon est un bourg situé sur la Ronne. Il y a des manu-

factures d'étamines, qui forment le principal commerce des habitans.

Brunelle est un village, où il y a une papeterie.

Chateaudun chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne, située sur une hauteur à la rive gauche du Loir. Elle fut presqu'entièrement réduite en cendres en 1723; mais elle est assez bien rétablie, et bâtie à la moderne. Le sol des environs est très-fertile en grains; mais il produit principalement beaucoup de fruits dont on fait du cidre. On y trouve des bois et de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux. Châteaudun est la patrie du père *Cheminais*, jésuite, et célèbre prédicateur; de *Lambert Licors* et d'*Auguste Casté*.

Bonneval est un bourg situé sur le Loir, dans une vallée dont la fertilité lui a fait donner le nom qu'il porte.

Brou est un bourg situé sur l'Ouzanne. On trouve beaucoup de marnières dans ses environs.

Fréteval est un bourg situé sur la rive droite du Loing, près d'une forêt à laquelle il donne son nom. C'est dans ses environs, près d'un hameau appelé *Beaufort*, que l'arrière-garde de Philippe-Auguste fut surprise, en 1194, par les troupes de Richard Cœur-de-Lion. Tous les équipages de Philippe, son sceau, les archives qui alors suivaient toujours le roi, furent enlevés et emportés en Angleterre, où ils ont été dispersés et perdus pour la plupart. On n'en a jamais pu recouvrer qu'une très-médiocre partie.

Dreux, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne, située sur la Blaise, au pied d'une montagne. Elle est remarquable par son ancienneté. On prétend que son nom lui vient des *druides*, prêtres gaulois, qui habitaient en effet les forêts voisines. Elle est devenue célèbre dans notre histoire par la bataille qui s'y donna en 1562, où les calvinistes furent battus, et le prince de Condé fait prisonnier. Le sol des environs produit des grains, du vin de médiocre qualité, et des fruits dont on fait du cidre. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit des bestiaux. Il y a des manufactures de draps pour l'habillement des troupes, d'autres de grosses étoffes de laine; des fabriques de toiles, et sur-tout beaucoup de tanneries. Le principal commerce des habitans consiste dans les produits

des manufactures et fabriques. Dreux est la patrie d'*Antoine Godeau*, évêque de Vence, et du poëte *Rotrou*.

Anet est un bourg situé sur la rivière d'Eure, au confluent de celle d'Aure. Il y a un château vaste et d'une très-belle architecture, bâti sur les dessins de Philippe Delorme, par les ordres d'Henri II, pour Diane de Poitiers.

Menil-le-Simon et *Sorel*, sont des villages où l'on trouve des forges.

LOIRET.—Ce département est formé du ci-devant Orléanais proprement dit, et du Gâtinais. Il tire son nom de la petite rivière du Loiret qui a sa source près de Tigy, et se jette dans la Loire, au-dessous d'Orléans, après un cours de 2 lieues (10 kilomètres) seulement. Cette petite rivière, aussi large à sa source qu'à son embouchure, coule à-peu-près dans la même direction que la Loire, et a la propriété de ne jamais geler. Le département du Loiret est borné au nord par ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; à l'est par celui de l'Yonne; au sud par ceux du Cher et de Loir-et-Cher, et à l'ouest par celui d'Eure-et-Loir.

Le climat de ce département est sain et tempéré. C'est un pays de plaine, et le sol y est très-fertile, et produit toutes sortes de grains, du chanvre, du safran, des légumes, des fruits de toutes espèces et de la meilleure qualité, des vins rouges et blancs. Les pâturages y sont bons, et on y élève du gros et du menu bétail. Le gibier, le poisson et la volaille y sont abondans. Il y a des manufactures d'étoffes de laine, de bonneteries, des fabriques de toiles, filatures de coton, des raffineries de sucre, des papeteries, des tanneries, des vinaigreries, distilleries d'eaux-de-vie, etc. Le commerce est fort étendu, et consiste principalement en grains, en fruits, en arbres fruitiers et d'agrément, en vins, eaux-de-vie et vinaigre, en safran, en bestiaux, etc., et dans les produits des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département du Loiret, est de 1,322,909 arpens (675,191 hectares), ou de 224 lieues carrées (6,751 kilomètres $\frac{1}{2}$ carrés). La population est évaluée à 289,728 individus; ce qui donne 1,204 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,778,705 francs; ce qui fait 13 francs 35 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 31 cantons et en 363 communes. *Orléans* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

ORLEANS, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de premièrê instance et d'un quatrième de commerce, est une ancienne, grande et belle ville, et l'une des plus célèbres de France, située sur la rive droite de la Loire, que l'on y passe sur un beau pont. On distingue, parmi ses monumens, la cathédrale, une des plus magnifiques églises de France. Le sol des environs produit en abondance toutes sortes de grains, vins rouges et blancs, légumes, fruits de toutes espèces, chanvres, safran, etc. L'industrie consiste en manufactures de toiles peintes, fabriques de serges, de couvertures de laine, de bonneterie, de bas et autres ouvrages de tricot à l'aiguille et au métier ; de toiles, de papiers peints pour tapisseries, filature de coton, raffineries de sucre, blanchisseries pour la cire, faïencerie, poterie, fabriques d'épingles, d'amidon, de cendres gravelées, etc. ; de vinaigre, qui passent pour le meilleur de la République.

Peu de villes en France sont aussi avantageusement situées pour le commerce que celle d'Orléans. Placée presque au centre de la France, et dans une des contrées les plus fertiles : la Loire peut lui procurer, à peu de frais, tant par son cours directement, que par les rivières navigables et les canaux qui s'y embouchent ; d'un côté, les productions des départemens du sud-est de la France, et d'un autre côté, celles que fournit l'Océan et celles des départemens qui le bordent à l'ouest depuis la Seine jusqu'à la Gironde. Ainsi cette ville peut donc être regardée comme un magasin immense, d'où l'on peut tirer toutes les marchandises dont on a besoin ; outre qu'elle est le principal entrepôt de Nantes pour les épiceries et les drogues. Le commerce d'Orléans se divise en celui des productions du département et celui des produits des nombreuses manufactures et fabriques qui y sont établies. Le commerce des productions territoriales comprend les blés et autres grains ; les vins, eaux-de-vie et vinaigre ; les bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage ; le safran, les laines, les graines de toutes espèces, et les arbres à fruits et d'agrémens.

La ville d'Orléans est célèbre par les conciles qui s'y sont tenus, par les deux fameux sièges qu'elle a soutenues ; l'un contre Attila, roi des Huns, en 450 ; l'autre contre les Anglais, en 1428 : elle fut délivrée de ces derniers par la fameuse Jeanne d'Arc, plus généralement connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*. Elle est la patrie de plusieurs jurisconsultes célèbres, tels que *Jousse*, *Pothier*, le *Trosne ;* du père *Pétau*, de *Nicolas Toinard*, d'*Amelot de la Houssaye*, de l'*abbé Gidoin*, et de *Levassor*, historien de Louis XIII.

Beaugency est une petite ville située sur la rive droite de la Loire, qu'on y passe sur un pont de pierres. Le sol des environs produit sur-tout des vins qui sont tous d'une bonne qualité. On y recueille aussi beaucoup de blés ; il y a d'ailleurs des pâturages excellens, où l'on élève du gros et menu bétail, et des bois bien peuplés de gibier. Le commerce consiste en laines et en vins. On comprend sous le nom de vins de Beaugency ceux de Messas, de Jones, de Tavers, qui passent pour être meilleurs que ceux d'Orléans.

Méun est une petite ville située sur une colline, près la rive droite de la Loire. Le sol y produit des vins de bonne qualité. Il y a des tanneries considérables. Le commerce consiste en vins et en cuirs.

Olivet est un bourg où il y a de bons pâturages, dans lesquels on nourrit des vaches dont le lait produit des fromages excellens. On y recueille aussi de bons vins. Le commerce consiste en vins et en vinaigre.

Pithiviers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le ruisseau de l'Œuf. Le sol des environs est fertile en grains, vins, safran. Il y a de bons pâturages, où l'on élève du gros et menu bétail. Les habitans s'y adonnent aussi à l'éducation des abeilles. On y trouve de belles forêts, où le gibier est très-abondant. Le commerce consiste en blés, en vins, en safran, miel, cire jaune, laines, suifs et bois. On fait à Pithiviers des gâteaux d'amandes et d'excellens pâtés d'alouettes, dont on fait beaucoup d'envois, sur-tout à Paris ; mais l'article qui forme la principale branche du commerce de cette ville, est le safran, le plus estimé et réputé le meilleur de l'Europe. La Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande en tirent une grande quantité.

Bazoches-les-Gallerandes est un bourg dont le sol produit des blés, des vins, des lentilles et du safran de la première qualité, qui forme le commerce principal des habitans.

Boynes est un bourg dont le territoire produit en abondance du safran, qui fait la richesse du pays.

Montargis, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située au pied d'une montagne, sur le canal du centre, près la rivière de Loing. Les eaux de cette petite rivière entretiennent ce canal, qui, depuis cette ville, fait la continuation de celui de Briare. Le sol, presque tout sablonneux, produit peu de grains, mais on y recueille du safran fort estimé, et des fruits. Les pâturages y sont bons et le gibier abondant. Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine et des papeteries, parmi lesquelles on en distingue particulièrement deux : l'une nommée de *Langlée*, est très-avantageusement connue dans le commerce; l'autre nommé de *Buges*, et qui a été établie par les soins d'*Anisson du Perron*, paraît surpasser la première par la beauté et la finesse de ses papiers vélins. Le commerce de cette ville est assez considérable, en raison de sa situation sur les deux branches du canal du Centre, et qui est le lieu d'entrepôt pour la communication des départemens méridionaux de la France avec ceux du Nord et Paris. Il consiste principalement en safran, en laines, graines de moutarde, papiers, etc.

Montargis fut assiégée, en 1427, par les Anglais, qui furent battus et contrains de se retirer après trois mois de la plus courageuse résistance de la part des habitans.

Château-Regnard est une petite ville située sur la rivière d'Ouaire. On y fabrique beaucoup de draps pour l'habillement des troupes.

Châtillon-sur-Loing est une petite ville située dans un vallon fort agréable, sur le canal de Briare, à l'endroit où il est traversé par la rivière de Loing. Il y a quelques fabriques de draps, de serges drapées, de bonneterie et de chapeaux.

Gien, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Loire, que l'on y passe sur un pont de pierres. Le sol des environs produit des grains, du safran et du vin. Les pâ-

turages y sont excellens, on y élève du gros et menu bétail. Il y a des fabriques de serges et de bas drapés. Le commerce consiste en blés, safran, vins et graines de moutarde.

Briare est une petite ville située sur la rive droite de la Loire, où commence le *Canal de Briare*, qui établit la communication de la Loire avec la Seine, par sa jonction avec la rivière de Loing.

Sully est une petite ville située sur la rive gauche de la Loire. Elle fut érigée, en 1606, en duché-pairie, en faveur de *Maximilien de Bethune*, ministre et digne ami d'Henri IV.

NIVERNAIS. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens-généraux militaires de France. Elle était située entre le 20e. degré 22 minutes et le 21e. degré 57 minutes de longitude, et entre le 46e. degré 38 minutes et le 47e. degré 35 minutes de latitude. Elle était bornée au nord par l'Orléanais; à l'est, par la Bourgogne; au sud, par le Bourbonnais; et à l'ouest, par le Berry. Les principales rivières qui arrosaient le ci-devant Nivernais sont la Loire, l'Allier et l'Yonne, toutes trois navigables; les autres, telles que la Nièvre, l'Arrou, l'Alaine, la Queune, l'Audarge, la Nonain, etc., servent à faire mouvoir les usines, les forges et les moulins, ainsi qu'à l'irrigation d'un grand nombre de prairies.

Le climat de cette ancienne province est tempéré, mais cependant plus froid que chaud, et plus humide que sec. Le sol y est assez fertile en grains, en vins et en fruits; à la réserve du *Morvan*, qui est un pays de montagnes, fort stérile, et où l'on ne recueille pas assez de blé pour la consommation des habitans. Il y a de fort bons pâturages, où l'on nourrit beaucoup de gros et menu bétail. On y trouve quantité de bois et un grand nombre de mines de fer, dont les principales sont celles de Champlemy, Beaugoderie, Poiseux, Ligny, Coutre, Venille, Beaulon, le bois de l'Abesse, le bois Mousserin, Chasty, Saint-Eloy, le bois de Fourneau, la Jarosse, les bois d'Azy, Limon, la Garde, Mezières, Villatte, les bois de Douzy et des Pivotins, Careau et Saint-Lazare. Il y a aussi des mines de charbon de terre d'une très-bonne qualité; des carrières de marbre, de pierres, de plâtre, etc.; des sources d'eaux minérales en plusieurs endroits: celles de Pougues, entr'autres, ont beaucoup de ré-

putation. A l'égard des manufactures, le fer, l'acier, la tole, le fer-blanc, se fondent, se coulent et se fabriquent en divers ouvrages; il y a des fabriques d'étoffes de laine, faïenceries, verreries, tanneries, etc. Le commerce consiste principalement en grains, en vins, en chanvres; bois, charbon de terre et de bois; bétail, laine, fer, acier, coutellerie, quincaillerie, fil de fer, clouterie, faïence, ouvrages en émail, verres, cuirs, etc.

On donnait au ci-devant Nivernais 18 à 20 lieues (90 à 100 kilomètres) dans sa plus grande longueur, sur 16 à 18 lieues (80 à 90 kilomètres) dans sa largeur; ce qui était évalué à 330 lieues carrées (6,600 kilomètres carrés), équivalant à 1,320,000 arpens (660,000 hectares). La population était de 273,890 individus; ce qui fesait 834 habitans par lieue carrée.

Cette ancienne province était divisée en plusieurs petits pays, savoir; les Vaux ou Vallées de Nevers, le Douziois, les vallées de l'Yonne, le Morvan; le Bazois, le pays d'entre Loire et l'Allier, et les vallées de Montmaison. *Nevers* était la capitale de toute la province. Elle forme aujourd'hui le département de la Nièvre.

Du tems de César, le Nivernais était habité par les *Vadicasses*, les *Boji*, etc.; et sous Honorius, il se trouvait compris, partie dans la Quatrième Lyonnaise ou Senonaise, et partie dans la Première Lyonnaise. De la domination des Romains il passa sous celle des Bourguignons, puis des Français. Il eût ses comtes particuliers dès la fin du 9e. siècle. Il appartînt successivement, par les femmes, aux maisons de Courtenay, de Douzy, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne, de Valois, de Flandre et de Clèves, en faveur de laquelle il fût érigé en duché-pairie par François Ier. en 1538. Henriette de Clèves, morte en 1601, l'apporta en dot à Louis de Gonzague qu'elle épousa. Charles III, duc de Mantoue et de Montferrat, son arrière petit-fils, le vendit en 1659, avec les autres terres qu'il possédait en France, au cardinal Mazarin, qui les donna à son neveu Mancini, dont les descendans l'ont gardé jusqu'à nos jours. Cette province est la seule qui n'ait jamais été reunie à la couronne.

NIÈVRE. — Ce département est formé, ainsi que je l'ai dit plus haut, du ci-devant Nivernais. Il tire son nom de la

petite rivière de Nièvre qui l'arrose du nord au sud, et prend sa source près de Champlemy, et se jette dans la Loire à Nevers. Avant de se rendre dans cette rivière, la Nièvre donne le mouvement aux soufflets, aux marteaux et aux autres machines de plus de cinquante forges. Le département de la Nièvre est borné au nord par celui de l'Yonne; à l'est, par ceux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire; au sud, par celui de l'Allier; et à l'ouest par la Loire, qui le sépare de celui du Cher. Pour ce qui a rapport au climat, au sol, aux productions, aux manufactures et au commerce de ce département, voyez ce que j'ai dit ci-dessus de ces différens objets, à l'article *Nivernais*.

L'étendue territoriale du département de la Nièvre est de 1,327,221 arpens (677,392 hectares), ou de 352 lieues carrées (6,774 kilomètres carrés). La population est évaluée à 251,158 individus; ce qui donne 713 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,145,555 francs; ce qui fait 8 francs 54 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous préfectures, en 25 cantons et en 330 communes. *Nevers* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

NEVERS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ancienne et grande ville, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, située sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre avec cette rivière, que l'on y passait sur un pont de pierre de vingt arches, à une lieue (cinq kilomètres) à l'est de l'embouchure de l'Allier. Ce pont a été emporté par les dernières glaces, et remplacé par un autre en bois. Le sol des environs est fertile en grains et en vins. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit du gros et menu bétail. On y trouve des mines de fer et de charbon de terre. Il y a des manufactures de faïence, d'ouvrages en émail, des verreries, des tanneries, des coutelleries, des fabriques de gros draps et de serges communs. Le commerce consiste en bestiaux, en bois, en fer, charbon de terre et de bois, en faïence, etc. Le transport des marchandises se fait, pour Paris, par le canal de Briare, et pour Orléans et Nantes, par la Loire. Nevers est la patrie

d'*Adam Billaut*, menuisier, plus connu sous le nom de *Maître Adam*, un de nos poëtes, qui dût son talent à la nature, et qui a fait quelques morceaux remplis de sel.

Decize est une ville ancienne située dans une île à l'embouchure de la rivière d'Airon dans la Loire, qu'on y passe sur un pont de pierre. On trouve dans les environs plusieurs carrières de pierres, et des mines de charbon de terre gras et visqueux. C'est la patrie de *Guy Coquille*, fameux jurisconsulte.

Saint-Pierre-le-Moutier est une petite ville située dans un fond, au pied de la chaussée d'un étang bourbeux, enfermée de montagnes de tous côtés, hors celui du sud; ce qui en rend l'air malsain. Le sol des environs est entrecoupé de bois et de terres labourables qui produisent du froment, du seigle, quelque peu de vin. Il y a des pâturages, où l'on nourrit des bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

Pougues est un bourg situé au pied d'une montagne, à quelque distance de la rive droite de la Loire. Il y a une source d'eau minérale froide qui a beaucoup de réputation.

Champallement et *Imphy* sont des communes où il y a des forges.

Cosne, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive droite de la Loire, au confluent de la rivière de Nonain. Le sol des environs est fertile en grains et en vins. On y trouve des mines de fer et des forges. Il y a des fabriques de coutellerie très-estimées. Le commerce consiste principalement en fer, en acier, fil-de fer, clouterie, coutellerie et quincaillerie.

La Charité est une petite ville située sur la rive droite de la Loire, que l'on y passe sur un beau pont de pierre. Le sol des environs est assez fertile en grains; mais il l'est encore plus en bois et en pâturages. On y trouve des mines de fer et quantité de forges, où l'on fabrique beaucoup d'ouvrages de ce métal. Il y a une manufacture de boucles d'acier, de boutons de différent métal, de fer-blanc, de faïence, de verre, de chapeaux, de serges, des tanneries, etc. Le commerce consiste particulièrement en fer, en chapeaux, etc. La Charité a un entrepôt d'ancres pour la marine.

Donzy est une petite ville située sur la rivière de Nohain, dans laquelle se jette la Taluane. On recueille dans les environs du blé et du vin. On y trouve des pâturages, où l'on élève des bestiaux; plusieurs belles forêts, beaucoup de mines de fer, et grand nombre de forges et de fourneaux. Le commerce consiste principalement en bois et en fer.

Poully est une ancienne petite ville située sur la rive droite de la Loire. Le sol des environs ne produit guère de blé; mais on y récolte beaucoup de vin assez estimé, qui forme la principale branche de commerce des habitans.

Prémery est un bourg situé sur la Nièvre. Les environs sont couverts de bois. On y trouve des mines de fer, qui ont donné lieu à l'établissement de plusieurs forges et fourneaux.

Clamecy, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au confluent du Beuvron et de l'Yonne, qui commence à y porter bateau. Le sol des environs est le plus fertile de tout le département. Il produit des grains, des fruits et du vin. Les paturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de draps, de cuirs, de gants, de papiers et d'acier. Le commerce consiste en grains, vins, bois, bétail, laine, et dans le produit des fabriques.

Chateau-Chinon, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une petite ville située sur l'Yonne, au haut d'une montagne environnée de plusieurs autres couvertes de bois. Le sol des environs est peu fertile: il ne produit que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, et encore la récolte la plus abondante ne suffit-elle pas à la consommation des habitans. On y recueille cependant d'assez bon vin, les pâturages y sont bons, et on y élève des bestiaux. Il y a une manufacture de draps et des tanneries. Le commerce consiste en bois de charpente et de chauffage, en cuirs, en toiles, en laines, etc.

Moulins-en-Gilbert, siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au pied des montagnes du Morvant. Il y a des fabriques de draps, de serges, d'étamines et de toiles, dont les produits forment le principal commerce des habitans.

BOURBONNAIS. — Cette ancienne province formait

un des grands gouvernemens généraux militaires. Elle était située presqu'au centre de la France, et était bornée au nord par le Nivernais et une partie du Berry; à l'est, par la Bourgogne et le Lyonnais; au sud, par l'Auvergne; et à l'ouest, par la Marche. Les principales rivières qui l'arrosaient sont la Loire, le Cher, l'Avron, l'Œuil, la Bêbre, l'Allier, qui se grossit souvent de la fonte des neiges qui couvrent les montagnes de la ci-devant Auvergne, et dont les débordemens, qui arrivent ordinairement vers le mois de messidor, causent beaucoup de dommages le long de ses rives. Les étangs sont très-multipliés sur la surface de cette contrée; aussi répandent-ils dans l'atmosphère, sur-tout dans les grandes chaleurs, des exhalaisons putrides, qui contribuent beaucoup aux maladies épidémiques; mais ils présentent, d'un autre côté, l'avantage du bénéfice que l'on retire de leur pêche, qui peut être considérée comme une branche de commerce, et ils augmentent d'ailleurs les cours d'eau nécessaire à l'arrosement des prairies.

Le climat du ci-devant Bourbonnais serait assez tempéré, si l'on ne s'y ressentait pas quelquefois de la froideur des neiges qui couvrent les montagnes des contrées voisines, et de celles des forêts, qui y attirent chaque année de fréquens orages et des grêles qui font beaucoup de tort aux moissons. Le sol est assez uni, quoiqu'il y ait quelques montagnes dans la partie de l'est et du sud: mais il est très-varié quant à sa nature. La terre y est cependant en général fertile en blé, seigle, orge, avoine, légumes, en pommes de terre, en graines à huile, en fruits et en vins rouges et blancs. Les pâturages y sont aussi bons qu'abondans, et on y élève une grande quantité de bestiaux. On y trouve beaucoup de bois qui servent à alimenter les forges et les usines. Il y a des mines de fer, d'étaim, de plomb, d'antimoine, et sur-tout de charbon de terre. Ces dernières servent, depuis plus d'un siècle, à l'approvisionnement de Paris. On y trouve aussi des carrières de marbre veiné et de pierres à chaux, et quantité de sources d'eaux minérales, qui pour la plupart, sont très renommées, sur-tout celles de *Burges-les-Bains* (ci-devant *Bourbon-l'Archambault*) de *Bardou*, de *Néris*, de *Vichy*, de *Saint-Pardoux* et de la *Traulière*. Il y a des fabriques de serges, d'étamines, de

crépons, de bonneterie à l'aiguille, de rubans et galons, des coutelleries, tanneries, verreries, etc. Le commerce consiste principalement en grains, en chanvres, en vins, en bois, en bestiaux, en poissons, en volailles, en fers, en charbon de terre, etc., et dans les produits des fabriques.

On donnait à cette ancienne province 32 lieues (160 kilomètres) de longueur de l'est à l'ouest, sur 15 lieues (75 kilomètres) de largeur du nord au sud; ce qui était évalué à 404 lieues carrées (8,080 kilomètres carrés), équivalant à 1,616,000 arpens (808,000 hectares). La population était de 282,800 individus; ce qui fesait 700 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Bourbonnais était divisé en haut et bas. Le haut était situé à l'est, et le bas à l'ouest. Moulins était la capitale de toute la province, qui forme aujourd'hui le département de l'*Allier*.

Du tems de César, le Bourbonnais était habité par les *Ædui*, les *Bituriges-Cubi*, et une partie des *Averni*: sous Honorius, il fesait partie de la première Aquitaine, excepté la partie qui était située entre l'Allier et la Loire, et qui dépendait de la première Lyonnaise. De la domination des Romains, il passa successivement sous celle des Wisigots et des Français; et dès le commencement du dixième siècle il eut des seigneurs particuliers sous le nom de *sires*, *princes*, *barons* ou *comtes*. *Robert*, un des fils de Louis IX, épousa Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, et prit le titre de cette terre, que Charles-le-Bel érigea, en 1327, en duché-pairie, en faveur de Louis Ier, fils de Robert, et lui donna en même tems le comté de la Marche, en échange du comté de Clermont-en-Beauvaisis, qu'il voulait avoir en propre, parce qu'il y était né. Ce nouveau duc de Bourbon épousa Marie de Hainaut, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres deux fils, l'un appelé *Jacques*, qui fut comte de la Marche, et dont les descendans occupèrent jusqu'à nos jours le trône de France; l'aîné, nommé *Pierre*, continua la postérité des ducs de Bourbon, qui jouit du Bourbonnais jusqu'à *Charles*, connétable de France, sur lequel il fut confisqué par François Ier, et réuni à la couronne. Il en fut détaché en 1651, par Louis XIV, pour le donner en

échange du duché d'Albret et d'autres pays, au prince Louis II de Bourbon-Condé, aux descendans duquel il est resté jusqu'à l'époque de la révolution.

ALLIER. — Ce département est formé, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, du ci-devant Bourbonnais. Il tire son nom de la rivière de l'Allier, qui y coule du sud au nord, et prend sa source dans le département de la Haute-Loire, au pied des montagnes de la Lozère, passe à Issoire, à Vichy, à Moulins, à St-Pierre-le-Moutier, et se jette dans la Loire en face de Nevers. L'Allier, ainsi que je l'ai observé plus haut, grossi de la fonte des neiges qui couvrent les montagnes, se gonfle tellement vers le mois de messidor, qu'il cause, par ses débordemens, beaucoup de dommages le long de ses rives. Le département de l'Allier est borné au nord par celui de la Nièvre; à l'est, par ceux de Saône-et-Loire et de la Loire; au sud, par celui du Puy-de-Dôme; au sud-ouest, par celui de la Creuse; et au nord-ouest, par celui du Cher.

Quant au climat, au sol, aux productions, à l'industrie et au commerce de ce département je renvoie à ce que j'ai dit de ces différens objets, à l'article Bourbonnais.

L'étendue territoriale du département de l'Allier est de 1,454,341 arpens (732,272 hectares), ou de 365 lieues carrées (7,422 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 272,616 individus; ce qui donne 747 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,208,064 francs; ce qui fait 8 francs 10 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 26 cantons et en 350 communes. *Moulins* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

MOULINS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une grande et belle ville, mais peu ancienne, puis qu'il n'en est pas fait mention avant le 14e. siècle, située dans une plaine charmante, sous un beau ciel, presqu'au centre de la France, sur la rive gauche de l'Allier, que l'on y passe sur un beau pont de 13 arches. Les rues sont pavées, larges pour la plupart et bien bâties. Il y a une promenade charmante le long de l'Allier. On voyait dans l'église de la Visitation un très-beau mosolée, érigé,

par la princesse des Ursins, à Henri, duc de Montmorency, son époux, qui fut décapité à Toulouse sous le ministère de Richelieu. Le sol des environs est fertile en grains, en chanvres et en fruits. Il y a quelques vignobles de peu de rapport, de bons pâturages, ou l'on élève beaucoup de bestiaux; des bois taillis, et quelques petits étangs. L'industrie consiste en filature de lin, de chanvre et de coton; en fabriques de coutellerie très-estimée, dont les ciseaux passent pour être de la meilleure qualité; en manufactures de bas de soie, de coton et de fil; en forges et fourneaux, etc. La ville de Moulins commerce en grains, vins, soies, bois, bœufs, porcs, poissons, charbons de terre, fers, et dans les produits de ses fabriques et manufactures. Le plus beau bois s'exploite pour la construction et la charpente, le reste sert à faire du merrain, des cercles, des échalas, et à brûler. La position de cette ville sur une rivière navigable, presqu'au centre de la France, et sur l'une des routes les plus fréquentées, la rend très-importante pour le commerce, et devrait en faire un des entrepôts des plus considérables de la République. Moulins est la patrie de *Jean de Lingendes*, et du maréchal de *Berwick*.

Burges-les-Bains, ci-devant *Bourbon l'Archambault*, ou *Bourbons-les-Bains*, est une petite et ancienne ville, située dans un fond, sur la rive gauche d'Allier. Il y a des sources minérales et thermales, qui jouisssent d'une grande réputation. Les eaux en sont salées, et colorent les bords du vase d'une teinte jaunâtre. Elles sont si chaudes, qu'on ne peut y tenir long-tems les mains; cependant les œufs ne s'y cuisent pas; les plantes y conservent leur fraîcheur sans se flétrir, et ces eaux, mises sur le feu aussi-tôt qu'elles sont tirées de la source, ne bouillent pas plutôt que l'eau froide. Il est encore à remarquer que la source est un almanach infaillible pour les habitans du pays; car, quand il doit faire beau, il s'élève sur l'eau un limon verdâtre, qui disparaît aussi-tôt qu'il doit pleuvoir.

Montluçon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le penchant d'un côteau, qui s'étend insensiblement jusqu'au Cher, qu'on y passe sur un assez beau pont de pierres. Le sol des environs est très-fertile en grains, fruits et vins.

Les pâturages y sont abondans, et on y élève du gros et menu bétail. On y trouve des carrières de marbre. Il y a des fabriques de rubans et de galons. Le commerce consiste principalement en blés, en volailles et en bestiaux.

Hérisson est une petite ville assez jolie, située sur la rivière d'Œuil, à quelques distance de la rive droite du Cher. Le sol, naturellement pierreux et peu fertile, ne produit que peu de seigle et d'avoine.

Huriel est une petite ville située sur une hauteur, à 2 lieues (10 kilomètres) de la rive gauche du Cher. Le sol produit des seigles, mais peu de froment; des chanvres, des fruits: on y trouve quelques vignes, qui donnent du vin de petite qualité. Il y a des pâturages, où l'on nourrit des bestiaux, qui forment la principale branche de commerce des habitans.

Montmarault est une petite ville située sur une hauteur, dans une contrée abondante en pâturages, où l'on élève quantité de gros et menu bétail, qui forment le principal commerce du pays.

GANNAT, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Audelot, entre la Sioule et l'Allier. Le sol des environs produit des grains, des fruits et du vin. Les pâturages y sont excellens, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des tanneries. Le commerce consiste en blés, en bestiaux et en cuirs.

Ebreuil est une petite ville située sur la rive gauche de la Sioule. Le sol est fertile en seigles, avoines et en vins, qui forment le commerce principal des habitans.

Vichy est une petite ville située sur l'Allier, dans une des plus agréables contrées de la France. Elle est principalement connue pour ses eaux minérales et thermales.

LA PALISSE, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Bèbre. Le sol des environs est très-fertile en froment, seigle, chanvre, fruits, etc. Les pâturages y sont de bonne qualité, et on y élève beaucoup de gros et menu bétail. Il y a des fabriques de toiles et des tanneries. Le commerce principal consiste en blés, chanvres, toiles, bestiaux et cuirs.

Cusset est une petite ville située à une lieue de la rive droite de l'Allier, dans une contrée des plus fertiles en grains, en vins, en fruits et en chanvres, dont les habitans font leur principal commerce.

Jaligny est un bourg situé sur la rivière de Bèbre, entre la Loire et l'Allier. Le sol est fertile en grains et en bois. Les pâturages y sont abondans, et on y nourrit des bestiaux. Le commerce consiste en grains, en bois et en bétail.

AUVERGNE. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens généraux-militaires de France. Elle était bornée au nord par le Bourbonnais et le Berry ; au levant, par le Forez; au midi, par le Rouergue et les Cévennes; et à l'ouest, par le Limosin. Les principales rivières qui l'arrosaient sont l'Allier, la Dordogne, l'Alagnou, le Bédar, la Morges, la Dore, la Sioule, la Jourdane, la Cère, la Rue. — Le climat de cette ci-devant province n'est pas le même par-tout. Dans la Basse-Auvergne, appelée la *Limagne*, un des plus fertiles pays du monde, il est beaucoup plus tempéré que dans la Haute-Auvergne, qui est une contrée hérissée de montagnes, et où la terre est couverte de neiges pendant sept ou huit mois de l'année. Les plus hautes de ces montagnes sont le *Puy-de-Dôme*, le *Mont-d'Or* et le *Cantal*. On remarque, comme une chose singulière, que quoique cette ancienne province soit fort sujette aux vents, il n'y en règne cependant point de généraux, ce qui est l'effet des montagnes et de leur situation, qui font qu'aussi-tôt qu'un vent s'est déclaré, il s'en élève un autre qui le contrarie, et cette contrariété des vents fait qu'on ne voit pas un seul moulin à vent dans toute la province, quoiqu'on ait tenté plusieurs fois d'y en établir.

Le sol, ainsi que le climat dont il reçoit l'influence, est aussi fort différent. La Basse-Auvergne, où l'on jouit d'un climat doux et tempéré, est un pays des plus beaux et des plus fertiles. On y laisse à peine reposer les terres un fois tous les vingt ans ; chaque récolte succède à une autre récolte, et on y fauche les prés jusqu'à trois fois. On y recueille en abondance des grains de toutes espèces, du chanvre, des légumes, des fruits délicieux, sur-tout des abricots, des noix, des châtaignes, des pommes de reinette et de calleville, et des vins de bonne qualité. La Haute-Auvergne, au contraire,

dont les terres sont froides, ingrates et hérissées de montagnes, n'offre, comme la plus grande partie de la Suisse, que de gras et abondans pâturages, où l'on élève et nourrit une très-grande quantité de mules et mulets, de chevaux, de bœufs et de vaches, du lait desquelles ont fait de très-bons fromages. Il y en a de gros et de petits. Le gros, connu sous le nom de *fromage du Cantal* ou *Tête-de-Moine*, à cause de sa forme qui est haute et ronde, est du poids de 30 à 40 livres (14 à 19 kilogrames). Le petit fromage, dont la forme est presque carrée, pèse depuis 10 jusqu'à vingt livres (5 à 10 kilogrames). On trouve beaucoup de forêts dans cette province : elles fournissent des bois propres aux constructions navales, et des mâts ; des bois de charpente et de chauffage. La ci-devant Auvergne renferme des mines d'argent, de plomb et de fer, mais celles de charbon de terre sont les plus utiles de toutes, et celles dont le produit est plus considérable : quant aux eaux minérales, après le Languedoc, l'Auvergne est la province de France où il y en a le plus. Les plus renommées sont celles d'Angle, de Sainte-Marguerite, de Vic-sur-Allier, de Martre-de-Vayre, de Saint-Myon, de Chanonat, de Châtelguyon, de Chaudes-Aigues, de Jaud, de Pont-Gibaud, de Vernet, etc.

L'industrie consiste en manufactures de draps et autres étoffes de laine, en damas fil et coton satinés, siamoises bouillonnés, unies et rayées, serges tout coton, toiles de chanvre, de lin et de coton; en fabriques de dentelles, de blondes, de rubans, cordonnets, jarretières, boutons, façon poil de chèvre ; galons, rouleaux, bandes pour les enfans, lacets plats et ronds, fils teints en toutes sortes de couleurs pour la couture ; des papeteries, des forges, etc. Quant au commerce, il comprend non-seulement le débit des productions territoriales, mais encore celui des manufactures et fabriques, à quoi il faut encore ajouter l'industrie particulière des habitans, qui consiste dans l'émigration annuelle d'un grand nombre d'entr'eux. On sait qu'ils se répandent dans tous les départemens de la France, et plusieurs même dans les pays étrangers, sur-tout en Espagne, où l'on compte qu'il en passe cinq ou six mille pour labourer et semer les terres ; ce qui leur fait rapporter chez eux sept ou huit cent mille francs ; leur travail leur tenant lieu de commerce. Les *chaudronniers*

de l'Auvergne, qui parcourent la France, sont la plupart originaires des environs de Saint-Flour, de Murat et d'Aurillac. On croit que le nombre de ces différentes espèces de travailleurs est aussi grand que celui de ceux qui vont en Espagne, et qu'ils rapportent à-peu-près autant d'argent.

On donnait à l'ancienne province d'Auvergne environ 40 lieues (200 kilomètres) de long du nord au sud, sur 30 lieues (150 kilomètres) de large de l'est à l'ouest; ce qui était évalué à 1,176 lieues carrées (23,520 kilomètres carr.); équivalant à 4,704,000 arpens (2,352,000 hectares). La population était de 882 mille individus; ce qui donnait 750 habitans par lieue carrée.

Cette province était divisée en Haute et Basse. *Clermont* était la capitale de la Basse-Auvergne et de toute la province, et *Saint-Flour* de la Haute. Aujourd'hui elle forme deux départemens, qui sont le *Puy-de-Dôme* et le *Cantal.*

Du tems de César, l'Auvergne était habitée par les *Averni*, nation distinguée et courageuse, dont elle a conservé le nom; et, sous Honorius, elle était comprise dans la première Aquitaine. De la domination des Romains elle passa sous celle des Goths, puis des Français, et fit successivement partie des royaumes d'Austrasie et d'Aquitaine. Dans la suite elle forma trois terres distinctes et principales: 1°. Le *Dauphiné d'Auvergne*; 2°. le *Comté de Montpensier*, et 3°. le *Comté d'Auvergne*. Après bien des révolutions, les deux premières furent confisquées en 1531, sur le Connétable de Bourbon, et déclarées acquises à la couronne. La troisième étant échue, par droit de succession, à Anne de la Tour, fille de Jean III, comte d'Auvergne, elle la donna, en 1584, par testament, à Catherine de Médicis. Marguerite de Valois s'étant portée, en 1606, pour héritière du comté, dont Henri III avait disposé en faveur de Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, le donna dans la suite au Dauphin, depuis Louis XIII, qui le réunit à la couronne, dont il n'a plus été démembré.

PUY-DE-DOME. — Ce département est formé de la ci-devant Basse-Auvergne. Il tire son nom d'une montagne située presqu'au centre et près de Clermont. Elle est élevée de 810 toises (1,578 mètres) au-dessus du niveau de la mer, et est célèbre par les expériences que *Pascal* y fit sur les pesanteurs de l'air. Le *Mont-d'Or*, que l'on trouve encore dans

ce département, est bien plus élevé que le *Puy-de-Dôme*, puisqu'il a 1,048 toises (2,042 mètres) d'élévation au-dessus du niveau de la mer. En général, les montagnes qui bordent ce département, et l'entourrent comme une ceinture à l'est, au sud et à l'ouest, offrent à la vue le site le plus imposant que la nature puisse offrir; tandis que les campagnes qu'enferme cette enceinte, et qui forment un bassin de 12 lieues (60 kilomètres) de longueur, sur 6 ou 8 lieues (30 ou 40 kilomètres) de largeur, présentent l'aspect le plus riant et le plus richement varié, et qu'embellissent encore les rivières de l'Allier et de la Dore, qui, avec un grand nombre de ruisseaux, contribuent à la beauté de ce tableau. On trouve, dans les montagnes qui en forment le cadre, des vestiges d'anciens volcans. — Le département du Puy-de-Dôme est borné au nord par celui de l'Allier; à l'est, par celui de la Loire; au sud, par ceux de la Haute-Loire et du Cantal; et à l'ouest, par ceux de la Corrèze et de la Creuse.

Le climat de ce département est doux et tempéré; et le sol, entrecoupé de montagnes et de plaines, est un des plus beaux et des plus fertiles de la France. On y recueille des grains de toutes espèces, des chanvres en abondance, des fruits excellens et des vins de bonne qualité. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de gros et menu bétail, sur-tout des chevaux et des mulets. On y trouve des mines de fer, de plomb et de charbon de terre, et beaucoup de sources d'eaux minérales. Il y a des fabriques de toiles, de blondes, de siamoises, de toiles de coton, de damas satinés, de serges, de calmandes, de coutils, de basins, de mouchoirs, de burats, de rubans, de papiers, etc. Le commerce est considérable; il consiste en blés, en vins, en chanvres, en bois de construction, de charpente et de chauffage, en bœufs, en chevaux et mulets, en laine, en suif et cuirs; en pâtes d'abricots, en pommes de reinette et de calleville, etc., et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département du Puy-de-Dôme est de 1,556,417 arpens (794,370 hectares), ou de 365 lieues carrées (7,943 kilomètres ½ carrés). La population y est évaluée à 508,444 individus; ce qui donne 1,393 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la

somme de 3,656,547 francs ; ce qui fait 7 francs 19 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 50 cantons et 438 communes. *Clermont* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

CLERMONT, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une ville considérable, située au pied d'une haute montagne, entre les rivières d'Arrier et de Bédat, qui se jettent dans l'Allier. Les rues y sont étroites et les maisons fort sombres, mais les promenades et les places pupliques en sont belles. On trouve dans l'enclos qui appartenait à l'abbaye de St.-Allyre, une source pétrifiante, qui coule à travers le jardin. Elle y a insensiblement formé une muraille de plus de 140 pas de long, haute de 15 à 20 pieds (5 à 6 mètres ½), et large de 10 à 12 pieds (3 à 4 mètres) en certains endroits, avec un petit pont, sous lequel passe la rivière de Tiretaine. Le sol des environs est assez fertile en grains, vins et chanvre. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de ratines fines, de droguets de laine et de fil, de cadis, de toiles, de rubans et de bas de soie. Il s'y fait des pâtes d'abricots et de pommes qui sont très-estimées, et préférées à celles que l'on fait à Rouen et à Paris. Le commerce consiste principalement en blés, en chanvres, en vins, en bestiaux, en fromages excellens, en laine, en suif, en chandelles, etc. et dans les produits des fabriques. Quoique Clermont ne soit située sur aucune rivière navigable, on regarde cependant cette ville comme l'entrepôt de la plus grande partie du commerce qui se fait des départemens du sud-est de la France à Paris, et l'on y trouve toutes les marchandises qui se fabriquent à Paris, même à Lyon et à Tours, et dans la plus grande partie des autres départemens, par la facilité qu'on a de les y faire transporter par le retour des mulets qui y passent continuellement, n'y ayant guère de villes ou d'autres lieux un peu considérables, où les marchands de Clermont n'entretiennent des correspondances. Cette ville est aussi le passage d'un si grand nombre de muletiers et d'autres voituriers, que la dépense qu'ils y font lui tient lieu en quelque sorte de commerce, par la grande quantité d'argent comptant qu'ils

y laissent pour leur nourriture et pour celle de leurs animaux. Clermont est la patrie de plusieurs grands hommes, parmi lesquels on distingue *Savaron*, *Audigier*, *Jean Bonnefons*, et surtout le célèbre *Domat*, fameux jurisconsulte, et *Blaise Pascal*, mathématicien profond, enlevé trop tôt aux sciences. Cette ville a eu pour évêque le célèbre *Massillon*.

Billom est une petite ville située sur le Richer. Le sol des environs est sur-tout fertile en chanvres et en noix. Il y a des fabriques de fils de couleurs. Le commerce consiste en chanvres, en fils et en huile de noix. Cette ville avait un collège tenu par les Jésuites, où l'on trouva, à l'époque de leur expulsion, le fameux tableau qui représentait la *religion* sous l'emblême d'un *vaisseau*, conduit par les *Jésuites*.

Vic-sur-Allier, ci-devant *Vic-le-Comte*, est une petite ville située à quelques distances de l'Allier. On trouve des sources d'eaux minérales dans les environs.

Pont-sur-Allier, ci-devant *Pont-de-Château*, est une petite ville située sur l'Allier. La pêche du saumon y est considérable, et forme une bonne branche de commerce.

Riom, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une jolie ville située sur une colline. Le sol des environs est assez fertile en grains, en vins et en fruits. Les pâturages y sont bons, et on y élève des bestiaux. On y trouve des eaux minérales et du tripoli de trois couleurs. Il y a des fabriques de siamoises, de toiles de coton, de serges, de basins, de coutils, de mouchoirs; on y fabrique beaucoup de chandelles, des pâtes d'abricots, dont la supériorité tient à la bonne qualité des fruits, et dont il se fait des envois considérables, principalement à Paris, où elles sont très-recherchées. Il y a une fabrique pour la première préparation de l'antimoine, qui se tire en minerai et s'expedie ensuite en foie d'antimoine, pour les principales villes de France, et même pour l'étranger. Le commerce consiste en toiles, tant de fil que de coton, en épiceries, drogueries, quincaillerie, blés, vins, eaux-de-vie, huile de noix et de chenevis, chanvres, fruits, bestiaux, laines, cuirs, suif, etc. La ville de Riom a été le berceau d'un grand nombre de personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit: on peut citer, entr'autres, *Grégoire de Tours*,

l'un des plus anciens historiens de France, mort en 595; le célèbre *Gérébrard*, restaurateur de la langue hébraïque; *Antoine Dubourg*, chancelier de France; *Jacques Sirmond*, jésuite, homme d'une vaste érudition, et qui fût confesseur de Louis XIII; *Jean Sirmond*, neveu du précédent, historiographe de France; *Jean Saoneu*, prêtre de l'Oratoire, célèbre prédicateur; *Danchet* poëte du 18e. siècle, etc.

Aigueperse est une petite ville située dans une belle plaine, sur le ruisseau de Luzon, le long duquel elle s'étend, ne formant qu'une seule rue. On trouve dans ses environs une fontaine, dont les eaux, à ce qu'on prétend, suffoquent les animaux qui en boivent, et les oiseaux qui en goûtent tombent morts sur-le-champ. Elle bout à gros bouillons, et fait du bruit comme l'eau qu'on jette sur de la chaux; mais elle est froide au toucher, et n'a presque aucun goût sensible. C'est la patrie de *Michel de l'Hopital*, chancelier de France, l'un des plus grands hommes du 16e. siècle.

Montaigut est une petite ville située à la source de la rivière de Bouble, sur le penchant d'une montagne, au sommet de laquelle il y avait autrefois un château très-fort. Il y a des fabriques de quincaillerie et de mercerie, qui, avec le bétail, forment le principal commerce des habitans.

Pont-Gibaud est une petite ville située sur la rivière de Sioule, près de laquelle on trouve une source d'eau minéral vineuse, dans le village de Rote. Il y a aussi dans les environs une mine d'argent.

Volvic est un bourg où l'on exploite une carrière de lave volcanique, qui a fourni à la construction des principales villes du département du Puy-de-Dôme.

Thiers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur le penchant d'un côteau, près de la Durolle. Le sol des environs est fertile en grains, en vins, en chanvres. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit des bestiaux. On y trouve une carrière de pierres à meules, excellentes pour les grains. Il y a des fabriques de rubans, jarretières, gaînes, quincaillerie, coutellerie, fils retors de toutes couleurs et de toutes qualités, et des papeteries considérables. Le commerce consiste en chanvres, en bestiaux, et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

Maringue est une petite ville située sur la rive gauche de l'Allier. Il s'y fait un grand commerce de blés.

Ambert, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur la rive droite de la Dore. Le sol des environs est fertile en grains, en vins et en fruits. Les pâturages y sont excellens, et on y élève des bestiaux. Il y a des fabriques de burats, de camelots, de turquoises, de padoux, de lacets, de jarretières, de rubans, de cordonnets et de galons de laine; de dés, d'épingles, et d'un nombre très-considérable de manufactures de papiers. Le commerce consiste principalement dans les produits des fabriques et manufactures, et en bestiaux. Ambert est la patrie de *Michel Rolle*, fameux mathematicien, mort en 1719.

Olliergues est une petite ville située sur la rive droite de la Dore. Il y a des fabriques d'etamines, de camelots, de jarretières et de rubans.

Perriers est un village assez considérable, où l'on voit un obélisque naturel, terminé par les ruines d'une tour appelée la *tour de Marifolet*.

Issoire, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur la rivière de Couse, qui, un peu au-dessous, se jette dans l'Allier. Le sol des environs est peu fertile, quoiqu'assez généralement abondant en grains, en vins et en pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. On y trouve des mines de cuivre et des eaux minérales. Il y a quelques fabriques d'étamines et fonderies de cuivre. Le commerce consiste principalement en fromages et en huile de noix. Issoire est la patrie du chancelier *Duprat*, qui abolit la pragmatique sanction, établit le concordat et persuada à François Ier. d'introduire en France la vénalité des charges de judicature.

Ardes est une petite ville située dans un des plus fertiles cantons du département, au pied de la montagne du *Luguet*. Elle est l'entrepôt des marchandises qui passent du département du Puy-de-Dôme dans celui du Cantal, et réciproquement, ce qui fait que le commerce y est florissant.

Besse est une petite ville située sur un ruisseau, bâtie de laves basaltiques. Elle a dans son voisinage un lac qu'on croyait,

croyait, avant 1770, n'avoir pas de fonds, et d'où il s'élève lorsqu'on y jette une pierre avec violence, une vapeur épaisse qui se résoud bientôt en petite pluie. Le sol des environs est sur-tout abondant pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. Le commerce consiste principalement en fromage.

CANTAL. — Ce département est formé de la ci-devant Haute-Auvergne. Il tire son nom d'une montagne considérable qui en occupe à-peu-près le centre, et s'élève de 784 toises (1911 mètres) au-dessus du niveau de la mer. Elle est renommée par les pâturages excellens dont elle est couverte, et où l'on nourrit des bestiaux et sur-tout des vaches, dont le lait fournit des fromages très-recherchés, et connus sous le nom de *fromages du Cantal*. Toutes les montagnes dont ce départem nt est hérissé paraissent avoir été presque toutes des volcans. Le département du Cantal est borné au nord par celui du Puy-de-Dôme ; au nord-est, par celui de la Haute-Loire ; au sud-est, par celui de la Lozère ; au sud, par celui de l'Aveyron ; et à l'ouest, par ceux du Lot et de la Corrèze.

Le climat de ce département est très-froid, et la terre y est couverte de neige pendant sept ou huit mois de l'année. Le sol est très-montagneux et peu fertile en grains ; on y recueille cependant du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, etc. Les pâturages y sont abondans et de bonne qualité, et on y élève des chevaux et beaucoup de gros et menu bétail. On y trouve des mines de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre; des carrières de marbre et d'ardoises, et beaucoup de sources d'eaux minérales, dont les plus fréquentées sont celles de *Chaudesaigues* et de *Vic-sur-Céré*. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de bas de laine, de dentelles, de fils, de toiles, des tanneries, papeteries, verreries, etc. Le principal commerce consiste en bestiaux, fromages, huiles de noix, et dans les produits des fabriques.

L'étendue territoriale du département du Cantal est de 1,124,802 arpens (574,031 hectares), ou de 294 lieues carrées (5,740 kilomètres carrés). La population est évaluée à 237,224 individus; ce qui donne 807 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la

somme de 2,038,302 francs; ce qui fait 8 francs 59 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce departement est divisé en 4 sous-préfectures, en 23 cantons, et en 270 communes. *Aurillac* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

AURILLAC, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rivière de Jordanne, dans une vallée fertile. Il y a des fabriques de tapisseries de haute et basse-lice, de dentelles, d'étamines, de bas. Le commerce consiste principalement en dentelles, bestiaux et en fromages, qui se font dans les montagnes voisines, sur-tout dans celle de *Salers*, qui n'en est pas éloignée. Aurillac est la patrie de plusieurs hommes célèbres : *Gerbert*, qui fut pape, sous le nom de Silvestre II, en 999; le cardinal et le maréchal de Noailles; *La Para*, fameux ingénieur; le poëte *Maynard*, etc.

Vic-sur-Céré, ci-devant *Vic-en-Cardalès*, est une petite ville bien bâtie, située dans un vallon fertile et agréable, au pied du Cantal, sur la rivière de Céré. Elle est renommée pour sa source d'eau minérale, appellée communément dans le pays *fontsalade*. Cette eau contient un sel nitreux, alkali et fixe, et quelques parties ferrugineuses. Elle est excellente pour dissoudre les obstructions des viscères, débarrasser les reins de toutes sortes de glaires et de graviers. Elle adoucit le sang, et est très-bonne contre les douleurs de tête les plus invétérées.

MAURIAC, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située dans les montagnes, à quelque distance de la rive gauche de la Dordogne. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine. Le commerce principal consiste en bétail et sur-tout en chevaux, qui passent pour être très-bons. C'est la patrie de l'abbé *Chappe*.

Pleaux est une petite ville située dans un terroir montueux, mais fertile en grains et en pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

MURAT, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un

tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Alignon, au pied d'un rocher de basalte. On trouve des carrières d'ardoises dans les environs. Il y a des fabriques de grosses draperies, de dentelles, de mercerie, et sur-tout de chaudronnerie, dont les produits forment le principal commerce.

Allanche est une petite ville située dans un vallon, au pied de la montagne de Luguet. Il s'y fait un grand commerce de bestiaux.

Saint-Flour, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une ville située sur une montagne de difficile accès. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine, de colle-forte qui est excellente, et d'orseille (drogue pour la teinture), de tanneries, où l'on prépare beaucoup de peaux de veaux et de moutons, pour basannes, et de chèvre, qu'on expédie en poil pour Paris. La chaudronnerie y forme une branche de commerce. Dans les environs, il y a une verrerie considérable, où il se fait du verre blanc de toute espèce. Il se fait à Saint-Flour un grand commerce de grains, de chevaux, mules et mulets.

Chaudesaigues est une petite ville située sur un ruisseau. L'on y trouve une source d'eaux minérales nitreuses, dont le bouillonnement continuel lui a fait donner le nom qu'elle porte. Il y a des fabriques de colle-forte et des tanneries, dont les produits forment une branche considérable de commerce.

LIMOSIN. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens généraux militaires de la France. Elle etait située entre le 18e degré 36 min., et le 20e degré 12 min. de longitude, et entre le 44e degré 58 minutes, et le 45e degré 58 min. de latitude. Elle étoit bornée au nord par la Marche; à l'est, par l'Auvergne; au sud, par le Quercy, et à l'ouest, par le Périgord et l'Angoumois. Les principales rivières qui l'arrosaient sont la Vienne, la Corrèze, la Lozère, la Dordogne, la Briance, la Grane, la Gartempe, l'Ille, la Modhe, la Combade, le Taurion, etc.

Quoique le Limosin ne fût pas très-considérable, le climat n'y était cependant pas le même par tout. Il était en général plus froid que tempéré dans la partie haute, où les

montagnes le rendaient aussi froid qu'à Paris : dans la partie basse, au contraire, il était assez tempéré, et même chaud dans quelques cantons, sur-tout dans les environs de Brives. On y éprouvait plus souvent des pluies que des sécheresses; mais les habitans ont observé que depuis la construction du canal du *midi*, ci-devant du *Languedoc*, les pluies y étoient devenues sur-tout plus fréquentes. Le sol est, en général, plus mauvais que bon. Il produit peu de blé, et les seigles et le sarrazin sont les grains qui y abondent le plus. On y cultive aussi une espèce de grosses raves qui sert à l'engrais des bestiaux. On récolte peu de vin dans le Haut-Limosin, et encore est-il d'une qualité très-médiocre: mais celui de la partie basse, et sur-tout aux environs de Brives, est très-bon. Ceux d'Arnat et d'Allezat passent pour approcher de la bonté de celui de Bourgogne. Les légumes qu'on y cultive sont communément bons : mais les meilleures terres sont les prairies : on y recueille d'excellent foin, et on y nourrit beaucoup de gros bétail, sur-tout des chevaux, des mulets et des bœufs, qui forment la principale branche de commerce des habitans. Comme cette ancienne province est bien arrosée, presque tous les vallons offrent d'excellens pâturages. Les montagnes sont couvertes de bois; l'espèce dominante sont les hètres, les chênes, les charmes et les ormes. Mais comme il n'y a pas de moyens de transporter des arbres entiers, il ne sort du ci-devant Limosin que des bois de coupes en merrain, propres à faire des tonneaux et du bois de chauffage. Les châtaigniers sont encore l'espèce d'arbres que l'on rencontre le plus dans certains cantons, et les habitans trouvent dans le fruit de cet arbre une ressource qui supplée en partie à la stérilité du sol. Pour ce qui concerne les productions intérieures, on trouve dans cette ancienne province des mines de fer, de plomb, d'étain, de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre, des carrières de pierres, des bols et des talcs, et des sources d'eaux minérales. Les habitans du ci-devant Limosin suppléent, par leur industrie, au peu de fertilité de leurs terres. Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, de siamoises imprimées en indiennes, de mouchoirs de soie et de fil et coton fond rouge et bon teint, de mousselines, de gaze de soie, de satins, argentines croisées, de bougies, des tan-

neries, faïencerie, épinglerie, tréfilerie, manufacture d'armes à feu, forges, etc. Le commerce consiste principalement en chevaux, mulets et bœufs, en huiles de noix, en châtaignes, en bois, en fers, et dans les divers produits de l'industrie.

On donnait à cette ancienne province 25 lieues (125 kilomètres) dans sa plus grande longueur, du levant au couchant, et 20 lieues (100 kilomètres) dans sa plus grande largeur, du septentrion au midi; ce qui était évalué à 626 lieues carrées (12,520 kilomètres carrés), équivalant à 2,504,000 arpens (1,252,000 hectares). La population était de 500,800 individus; ce qui donnait 800 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Limosin était divisé en haut et bas, par la rivière de Vozère La partie haute était située au nord, et la basse au sud. *Limoges* était la capitale de toute la province, et en particulier du Haut-Limosin, et *Tulle* de la partie basse. Cette ancienne province forme aujourd'hui le département de la *Corrèze*, et une partie de celui de la *Haute-Vienne*.

Du tems de César, le Limosin était habité par les *Limovices*, peuple également nombreux et plein de courage : il était gouverné par des officiers particuliers, dont l'un, *Sergius-Galba*, fut ensuite empereur. Sous Honorius, cette province se trouvait comprise dans la première Aquitaine. De la domination des Romains elle passa sous celle des Wisigoths, qui en furent chassés par Clovis. Le Limosin devint ensuite le partage de *Thierry*, roi d'Austrasie, et appartint à la couronne, jusqu'à ce que les ducs et comtes se rendirent souverains des contrées qu'ils avaient à gouverner. Cette province, après être rentrée sous la domination de la couronne, fit ensuite partie du royaume d'Aquitaine, érigé par Charlemagne en 778, pour Louis-le-Débonnaire, son fils. Dès la fin du neuvième siècle elle eut des seigneurs particuliers sous le titre de vicomtes, et elle passa, en 1152, à Henri II, roi d'Angleterre, par son mariage avec Eléonor de Guyenne, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine. Mais en 1203, Philippe-Auguste, qui avait confisqué sur Jean-sans Terre toutes les terres que les rois d'Angleterre possédaient en France, s'empara de la ville de

Limoges. Cette ville retourna à l'Angleterre en 1259, par la paix perpétuelle que Louis IX fit avec Henri III, roi d'Angleterre, en vertu de laquelle Louis lui céda les villes de *Saintes*, de *Périgueux*, de *Limoges*, de *Cahors* et d'*Agen*, avec toutes leurs dépendances, à la charge que le roi d'Angleterre lui en ferait hommage, comme de tout le reste de l'Aquitaine. Enfin, par le traité de Brétigny, conclu en 1360, la France céda à l'Angleterre, non-seulement la propriété, mais même la souveraineté de Limoges, et de tous les pays voisins entre la Loire et les Pyrénées. Mais les Anglais n'en jouirent pas long tems : ils perdirent en particulier le Limosin, qui retourna à la France sous le règne de Charles V. Sous Charles VII, il passa par alliance aux ducs de Bretagne, puis à la maison d'Albret; et Henri IV le réunit enfin au domaine de la couronne, pour n'en être plus séparé.

CORRÈZE. — Ce département est formé de la plus grande partie de l'ancienne province de Limosin. Il tire son nom de la rivière de Corrèze qui l'arrose du nord au sud, en tirant un peu à l'ouest. Cette rivière prend sa source dans le canton de Maimac, passe à Tulle, à Brives, et se jette dans la Vézère à l'Arche. Le département de la Corrèze est borné au nord par celui de la Creuse; à l'est, par ceux du Cantal et du Puy-de-Dôme; au sud, par celui du Lot; au sud-ouest, par celui de la Dordogne, et au nord-ouest, par celui de la Vienne.

Quant au climat, au sol, aux productions, à l'industrie et au commerce du département de la Corrèze, voyez ce qui en a été dit plus haut à l'article LIMOSIN.

L'étendue territoriale de ce département est d'un million 165,233 arpens (594,717 hectares), ou de 299 lieues carrées (5,947 kilomètres carrés). La population est évaluée à 243,654 individus; ce qui donne 815 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme d'un million 588,354 francs; ce qui fait 6 francs 51 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Corrèze est divisé en 3 sous-préfectures, en 29 cantons et en 294 communes. *Tulle* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

TULLE, chef-lieu d'une préfecture, et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un autre de commerce, est une grande ville située au confluent des rivières de Corrèze et de Solane, partie sur le penchant et partie au pied d'une montagne, dans un pays montagneux et affreux par ses précipices. Le sol des environs produit peu de grains, mais beaucoup de châtaignes et de vins. On y trouve une mine de plomb et de soufre. Il y a une manufacture d'armes à feu qui occupe 8 à 900 ouvriers. Il en sort, outre les armes destinées pour les troupes, des fusils et des pistolets qui sont recherchés, même des étrangers Il y a aussi des fabriques d'étoffes de laine, de dentelles, d'huile de noix qui ont un débit considérable, de toutes espèces de bougies et de chandelles, d'eaux-de-vie, de liqueurs fines, de chocolat, de drogues simples et composées; de cuirs, de papeteries, etc. Outre le produit de toutes ses manufactures et fabriques, cette ville commerce aussi en fers et en fils de fer propres à garnir les chaudrons. Tulle est la patrie du célèbre *Etienne Baluze*, l'un des plus savans hommes et des plus érudits du 17e. siècle. Il a fait paraître différens ouvrages sur l'Histoire ecclésiastique et sur l'Histoire civile, en recherchant les anciens manuscrits, et en les conférant avec les éditions déjà publiées.

Treignac est un bourg où il y a une filature de coton et des fabriques de chapeaux et de bas à l'aiguille. Le commerce consiste en moutons, en laines, en cire d'une excellente qualité, et en petits pois très-estimés.

Uzerche est une petite et ancienne ville, très-bien bâtie, située sur un rocher escarpé, au pied duquel coule la *Vezère*.

USSEL, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Sarsonne, près celle de Diège. Quoique le sol des environs soit entrecoupé de montagnes, de vallées, de torrens et de rivières, il est cependant assez fertile en seigle, avoine, sarrazin, chanvre et lin. Il fournit aussi des pâturages excellens pour les bêtes à laine; ce qui fait quelles y sont plus belles et en plus grand nombre que dans aucun autre canton du département. On y trouve des mines de charbon de terre. Il y a des fabriques de toiles et des tanneries. Le principal

commerce consiste en chanvre, en cire, en moutons, en laines, en toiles, en cuirs et en pelleteries.

Bort est une petite ville située sur la rive droite de la Dordogne. Il s'y fabrique des gants fort estimés.

Brives, surnommée la *Gaillarde*, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ancienne et jolie ville, située dans un vallon fertile et très-agréable, long d'environ 3 lieues (15 kilomètres), et vis-à-vis d'une île formée par la Corrèze, que l'on y passe sur deux beaux ponts. Des vallons bordés de côteaux, couverts de vignes et de châtaigniers, offrent, à la proximité de cette ville, des points-de-vue charmans. Le terroir des environs produit des grains de toutes espèces. On y récolte beaucoup de vins, pour la plupart de bonne qualité; les fruits y sont abondans et excellens, ainsi que les pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. On y trouve de belles forêts, des mines de cuivre, de fer, d'antimoine, des carrières d'ardoises et de pierres à aiguiser, dont il se fait un grand débit. Il y a des manufactures de mouchoirs de soie et de poche, de fil et coton, fond rouge, et bon teint, de mousselines, de gazes, de siamoises imprimées en indiennes; des blanchisseries de cire; des forges, etc. Le commerce principal consiste en vins, châtaignes, huiles de noix, bœufs, porcs, bois de construction, de merrain et de chauffage, et dans les produits des manufactures, fabriques et usines qui y sont établies.

Sixième Région, dite de l'Est.

Cette région comprend cinq provinces, formant onze départemens, savoir: 1°. La Bourgogne, qui en renferme quatre: l'*Yonne*, la *Côte d'Or*, *Saône-et-Loire* et *l'Ain*; 2°. la *Franche-Comté*, qui en contient trois: la *Haute-Saône*, le *Doubs* et le *Jura*; 3°. la République de Genève, qui en forme un, le *Léman*; 4°. la Savoie, qui en renferme également un, le *Mont-Blanc*; et, 5°. le Lyonnais et le Beaujolais, qui en contient deux: le *Rhône* et la *Loire*.

BOURGOGNE. — Cette belle et ancienne province formait un des grands gouvernemens généraux-militaires de la France avec la *Bresse* et le *Bugey*, le *Valromey* et le *Pays de Gex*. Elle était bornée au nord par la Champagne; à l'est,

par la Franche-Comté ; au sud, par le Lyonnais et le Dauphiné ; et à l'ouest, par le Bourbonnais et le Nivernais. La ci-devant Bourgogne était arrosée par plus de quarante rivières, toutes fort poissonneuses : les principales sont la Seine, qui y prend sa source ; la Saône, qui a la sienne dans le département des Vosges, à trois lieues (15 kilomètres) à l'est de Darney, et dirigeant son cours vers le sud, traverse le département de la Haute-Saône, passe à Monthureux, Châtillon, Jonville, Jussey, Pont-sur-Saône, Scey, Gray, Pont-Œllier, Auxonne, Belledéfense, Seurre, Verdun, Châlons, Tournus, Mâcon, Belleville, Anse, Trévoux, Neuville, et se jette dans le Rhône à Lyon ; l'Yonne, qui prend sa source à trois lieues (15 kilomètres) de Château Chinon, dans le département de la Nièvre, arrose Clamecy, Crévant, Auxerre, Joigny, Villeneuve, Sens, Pont-sur-Yonne, et se perd dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne ; l'Armançon, dont on dit en proverbe *mauvaise rivière et bon poisson*, passe à Semur et Tonnerre, et se jette dans l'Yonne entre Auxerre et Joigny ; le Serain qui arrose Saulieu, Sémur, Avalon, Noyers, et se perd dans l'Yonne au-dessus d'Auxerre ; l'Ain se forme de plusieurs ruisseaux qui ont leur source au sud de Salins, dans le département du Jura ; passe par Pont-d'Ain et Loye, et se jette dans le Rhône près de Loyette ; la Vingeanne, la Tille, où l'on pêche d'excellentes truites ; l'Ouche, qui fournit les meilleures carpes ; la Grone, l'Arcouce, l'Arroux, la Brébince, la Cure, la Braine, la Baize, la Dheune, l'Ougnon, le Doubs, la Ressouze, la Velle, et un grand nombre d'autres moins considérables. On y a creusé deux canaux, qui réunissent, l'un la Saône à la Seine par l'Yonne, et l'autre la Saône à la Loire. Ce dernier est connu sous le nom de *Canal du Centre*.

La situation heureuse de l'ancienne province de Bourgogne, la douceur de son climat et la bonté de son sol, fesaient qu'elle était une des plus fertiles et des plus peuplées de la France. Mais je dois observer que, quoique son territoire soit en général excellent, il n'est cependant pas également propre aux mêmes conditions. Chaque canton en produit, pour ainsi dire, de particulières, qui font la matière principale, si non unique de son commerce, qui semble le distinguer des autres cantons. Quelques-uns ne produisent

que des blés; d'autres des vins ; plusieurs des bois; les mines sont le partage de ceux-ci, et les pâturages et les foins se trouvent et se récoltent dans ceux-là. Ainsi, pour donner une idée des différentes productions que la Bourgogne fournit au commerce, je vais faire connaître succinctement celles des principaux cantons.

L'*Autunais*, dont le sol est peu fertile, ne produit pas beaucoup de froment, si on en excepte les terres situées à l'ouest de la rivière d'Arroux : il y a également peu de vignes, si ce n'est dans les environs de Conches : les bois y sont plus abondans ; ils s'abattent pour le chauffage, se scient, se débitent et s'équarissent pour la charpente : les pâturages y sont bons, on y élève beaucoup de bétail, et il s'y engraisse une grande quantité de porcs. Les mines de fer et de charbon de terre y sont très-abondantes.

L'*Auxerrois* est un pays découvert, sec et aride, entrecoupé de collines et peu fertile en blés. Les pâturages y sont aussi peu nombreux. On trouve dans les environs d'Auxerre de l'ocre fort estimé, dont les teinturiers et mêmes les étrangers se servent utilement.

La principale richesse de l'*Auxois* est le gros et menu bétail. On engraisse dans les pâturages beaucoup de bœufs pour l'approvisionnement de Paris : les moutons y donnent de fort bonnes laines. Les bois se flottent sur les rivières de Coussin et de Care jusqu'à Vermanton et Cravant, où l'on en forme des trains pour les conduire à Paris.

La *Bresse* offre, dans sa partie Haute, une chaîne de côteaux couverts de vignobles, mais où l'on récolte un vin dur et de mauvaise qualité. La partie Basse est un pays plat, humide et marécageux ; on y recueille du grain et quantité de foins. La Bresse, en général, a d'excellens pâturages, où l'on élève quantité de gros et menu bétail. Le poisson, la volaille et le gibier y abondent, et sont de très-bonne qualité ; on recherche sur-tout, avec raison, les chapons et les poulardes qu'on y engraisse.

La plus grande partie du *Bugey* est hérissée de montagnes fort hautes et couvertes de bois, sur-tout de sapins : il y a aussi d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail de toute espèce. Les habitans retirent de grands avan-

tages du commerce qu'ils font en fromages, ainsi qu'en chanvres qu'ils recueillent dans le plat pays.

Le *Châlonnais* est presque par-tout fertile en blés et grains de toute espèce, en vins et en fruits. Un rideau de montagnes, couvert de vignes, s'étend en demi-cercle, ou plutôt en arc, depuis Beaune jusques dans le Mâconnais; les vins les plus délicats qu'on y récolte sont ceux de Ruilly, Mercurey, St.-Vallerin, etc. Depuis la côte jusqu'à la Saône est une grande et belle plaine, où l'on recueille toutes sortes de grains, et où il y a de belles prairies, sur-tout le long de la rivière, où l'on nourrit des bestiaux.

Le *Charollais* est une contrée environnée de montagnes. L'intérieur du pays est entrecoupé de collines. Le sol produit du froment, du seigle, des vins, des bois de haute futaie et des taillis, qu'on débite en bois de charpente et de merrain, qui se voiturent à Paris par la Loire et le canal de Briare. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit des bestiaux. Il y a des mines de fer et des forges, et les rivières et les étangs nourrissent une grande quantité de poissons.

Les terres du *Dijonnais* sont si fertiles en grains, qu'il n'est pas besoin de les fumer pour les engraisser, et que la plupart portant alternativement du froment, de l'orge, de l'avoine et de la navette, ont coutume de fournir trois récoltes en deux ans. Dans la partie des environs de Beaune, le pays est entrecoupé de plaines et de montagnes : la partie montagneuse renferme un grand nombre de vignobles où l'on récolte d'excellens vins : les meilleurs et les plus estimés sont ceux de Nuits, de Vollenay, de Pomard, de Beaune, de Savigny, de Chassagne, de Santenay et de Mursaut; ces derniers sont blancs et fort clairs. Il y a des pâturages de bonne qualité, où l'on élève des chevaux, des bêtes à corne et autres bestiaux. Le Dijonnais fournit aussi des bois de chauffage, et on y trouve des mines de fer.

Le pays de *Gex* est entièrement hérissé de montagnes couvertes de bois : Le sol n'y produit guère qu'un peu de vin et des châtaignes, dont le peuple se nourrit le tiers de l'année : mais il y a de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui forment la seule richesse des habitans. On y fait des fromages très-estimés.

Le *Mâconnais* n'est pas d'une égale fertilité par-tout : sa

principale production consiste en vins, qui ont beaucoup de réputation, et sont d'une bonne qualité. Ils se récoltent seulement sur les côteaux situés à l'est, le long de la Saône: cependant quelques cantons du pays produisent des blés et des fourrages, mais en trop petite quantité pour en faire un objet de commerce. Le reste des terres du Mâconnais sont très-mauvaises et très froides à cause des montagnes qui s'y rencontrent.

Le *Pays de Montagne*, ainsi nommé, parce qu'il y a plus de montagnes que de plaines, produit du froment, du seigle et quantité de fruits, si on en excepte les environs de la petite ville de Bar-sur-Seine, où l'on trouve peu de terres labourables et encore moins de pâturages. On y récolte aussi beaucoup de vins, parmi lesquels on distingue ceux de Riceys. Le Pays de Montagne est très-abondant en bois, et on y trouve aussi des mines de fers.

D'après ce que je viens d'exposer, il est facile de conclure que l'ancienne province de Bourgogne abonde en toutes sortes de grains, qu'elle est fertile en chanvres, que les pâturages y sont excellens, et qu'on y nourrit beaucoup de bêtes à cornes et de moutons; qu'il y a beaucoup de forêts qui fournissent des bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage; que les mines de fer qui y sont en grand nombre alimentent beaucoup de forges, dans lesquelles on fabrique de gros et menus ouvrages de ce métal; que le poisson, le gibier et la volaille y sont abondans; mais que les vins, par dessus tout, par leur qualité, leur bonté et leurs diverses espèces, forment la source la plus abondante des richesses du pays.

Aussi distingue-t-on la Bourgogne en deux parties, à l'égard des vins, la Basse et la Haute. La Basse-Bourgogne est un vignoble fort étendu, qui renferme plusieurs cantons renommes par leurs vins rouges et blancs. Le vin de la Basse-Bourgogne est un des meilleurs de France, peu inférieur à celui de la Haute-Bourgogne, qu'il surpasse quelquefois. Les vins de la Haute-Bourgogne valent mieux dans les années humides; ceux de la Basse l'emporte dans les années de sécheresse. Or, comme de dix années, à peine s'en trouve-t-il une sèche, il s'en suit qu'ordinairement la Haute-Bourgogne a

l'avantage sur la Basse. Les différentes sortes de vins de la Haute-Bourgogne, ainsi que ceux de la Basse, se conservent plus ou moins long-tems, suivant leurs différens crus, leurs différentes qualités, et les bonnes, médiocres et mauvaises années, ce qui exige beaucoup d'attention et d'intelligence dans le choix et dans la manière de les gouverner. Le vin de Vollenay est le plus délicat; et ce que les négocians appelle le plus de primeur, c'est-à-dire, celui qui est le premier *en boîte*, et ordinairement le moins *de garde*. Le Pomard vient après; ensuite le Beaune, celui de Savigny, d'Aloxe, de Chassagne, de Nuits, du clos de Vougeot et de Chambertin. Ces sept derniers crus ont ordinairement plus de corps et de couleur que le Vollenay et le Pomard, et ont la réputation de mieux soutenir la mer. Mais pour mettre le lecteur a portée de juger la qualité des vins, ainsi que de leur prix relatif dans le commerce, puisque cette riche production est devenue un objet considérable de spéculation pour une infinité de négocians de la France et de l'Europe; je vais lui présenter un tableau où il puisse voir d'un coup-d'œil les vins des bons crus de la Bourgogne, classés suivant l'ordre où les placent les négocians les plus instruits et les riches consommateurs qui sont en état de les comparer. Ils formeront trois classes. Mais je dois observer que cette division généraln'est nine peut être d'une exactitude rigoureuse, puisque les qualités qui distinguent ces vins dépendent de beaucoup de circonstances qui varient souvent d'une année à l'autre.

Il faut encore distinguer avant tout; 1°. le ROMANÉE: *le côteau qui le produit dépend de la commune de Vosne;* 2°. le MONT RACHET, BLANC: *Le côteau qui le donne dépend des communes de Chagny et Puligny;* 3°. le CHAMBERTIN: *Le côteau où l'on le recueille dépend de la commune de Geuvray;* 4°. le CLOS DE VOUGEOT: *Il est en partie situé dans la commune de Flagey;* 5°. le ST.-GEORGES et le RICHEBOURG: *Ces vins sont produits par deux côteaux dépendans de la commune de Vosne.*

Tous ces vins ont souvent une supériorité marquée sur les autres crus des mêmes communes; ils sont d'une délicatesse et d'un goût exquis; ils portent un bouquet qui ne laisse rien à désirer: mais je n'ai pas crû devoir en former une

classe particulière, par ce qu'ils n'entrent guère dans le commerce.

Le *Romanée* et le *Mont-Rachet* sont deux crus extrêmement bornés. Ces deux sortes de vins sont les premières et les plus recherchés de toute la Bourgogne, et ordinairement de plus d'un tiers plus cheres que les vins du *Clos de Vougeot* et de *Chambertin*. Ils sont presque toujours retenus avant la vendange.

Première classe. Vosne. — Vougeot. — Nuits. — Vollenay. — Guevray. — Corton (*ce vin est produit par un côteau de la commune d'Aloxe*). Auxerre (première qualité). Pomard. — Beaune. —. Chassagne.

Ces vins sont les plus connus de la Bourgogne; ils font les délices des meilleures tables de France et de l'Europe; ils ont le même bouquet que ceux dont je viens de parler ci-dessus, et sont aussi bons, aussi délicats et aussi francs lorsqu'ils ont acquis le degré de maturité qui leur est nécessaire, car tous ces grands vins doivent être gardés longtems.

Deuxième classe. Savigny. — Puligny. — Chambolle. — Meursault (*blanc et rouge*). Aloxe. — Cravant. — Pernant. — Mercurey. — Santenay. — Tout-Grain (*ce vin est produit par un côteau de la commune de Meursault*). Mouy. — Auxerre (2e. *qualité*). Chenove.

Tous ces vins sont encore excellens, ils sont moelleux, bienfesans, et forment un ordinaire parfait.

Troisième classe. Les Marcs-d'Or. — les Violettes. — les Pouneaux (*les côteaux où l'on récolte ces vins sont situés dans les environs de Dijon*). Dijon. — Tonnerre. — Chably. — Mâcon. — Ruilly. — Givry. — Coulanges. — les Crois-de-Pouilly. — Vermanton. — Irancy. — Avalon.

Tous ces vins forment un très-bon ordinaire, et il n'y a pas de tables où ils ne puissent être admis lorsqu'il sont bien choisis; les plus fins peuvent aller de pair avec les meilleurs vins de la deuxième classe.

Les vins de Bourgogne ne peuvent pas supporter des transports un peu longs en futaille, sur-tout par mer; mais mis en bouteille coêffées, c'est-à-dire, couvertes d'un morceau de parchemin lié au tour du bouchon, et gaudronnées comme les bouteilles de vin de Champagne, la navigation même



des mers d'Allemagne et du Nord n'apporte pas la moindre altération aux bonnes qualités des vins les plus délicats. C'est une expérience déjà faite nombre de fois.

Quant aux prix des vins, ils varient suivant la quantité et la qualité. Les premiers de la Basse-Bourgogne, tant rouges que blancs, se vendent depuis 200 jusqu'à 300 fr. Après cette tête de vins on en trouve, année commune, depuis 60 jusqu'à 200 fr. le muid (2 hectolitres 74 litres), avantage qui manque à la Haute-Bourgogne, où il n'y a pas de milieu entre le vin commun et celui de la première qualité. Les prix des vins ne doivent s'entendre que des vins sur leur lie. Si on les demande sous-tirés au clair, cela fait une augmentation de prix proportionnée aux différentes qualités ; et dans ce cas, l'envoi ne peut s'en faire que dans les mois de ventôse ou de germinal. Le sous-tirage fait un objet de 30 à 40 francs par queue sur les vins de la première classe, et de 20 à 25 francs sur ceux de la seconde classe, et sur tous les autres à proportions.

L'industrie de l'ancienne province de Bourgogne consiste en manufactures de draps, de serges, cadis, burats, bauge, mousselines rayées et cadrillées, et garats; en fabriques de bonneteries, de toiles unies, de chapelleries, papeteries, tanneries, faïencerie, tuileries, forges, fonderies, tréfileries, etc. Le principal commerce est celui des vins, des grains, des bois, des chanvres, des laines, des fers, de charbon de terre, etc., et celui des diverses manufactures, fabriques et usines qui y sont établies.

On donnait à l'ancienne province de Bourgogne plus de 50 lieues (250 kilomètres) de longueur du nord au sud, et environ 30 lieues (150 kilomètres) de largeur de l'est à l'ouest; ce qui était évalué à 1,341 lieues carrées (26,820 kilomètres carr.), équivalant à 5,364,000 arpens (2,682,000 hectares). La population était de 1,072,800 individus; ce qui donnait 800 habitans par lieue carrée.

La Bourgogne était divisée en plusieurs petit pays, savoir: l'*Autunais*, l'*Auxerrois*, l'*Auxois*, la *Bresse*, le *Bugey*, le *Châlonnais*, le *Charollais*, le *Dijonnais*, *Gex*, le *Mâconnais*, le *Pays de Montagne* et le *Valromey*. Il faut observer que la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex dépendaient seulement du gouvernement général de

qui mourut sans postérité en 1361. Le roi *Jean* devint son héritier, du chef de son ayeule Jeanne de Bourgogne, et réunit cette province à la couronne. Il la donna, en 1363, à titre de pairie, à son quatrième fils, *Philippe-le-Hardi*, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne. Le dernier d'entre eux fut *Charles-le-Téméraire*, tué devant Nancy en 1477, sans autre héritier qu'une fille, nommée *Marie*, qui épousa *Maximilien Ier*. d'Autriche, à qui elle porta en dot la *Franche-Comté*, la *Flandre*, le *Brabant*, le *Hainault*, le *Comté de Namur*, le *Luxembourg*, l'*Artois*, le *Limbourg*, *Anvers*, *Malines*, la *Hollande*, la *Zélande*, la *Gueldre*, le *Comté de Zutphen*, etc.; mais pour le *Duché de Bourgogne*, Louis XI s'en empara comme d'un fief masculin et d'un appanage, et à ces deux titres réversibles à la couronne. Depuis cette époque il n'en a plus été séparé, malgré les prétentions réitérées que la maison d'Autriche y a formées, et qu'elle a cherché à faire valoir.

YONNE. — Ce département est formé du ci-devant Auxerrois, dépendant de l'ancienne province de Bourgogne. Il tire son nom de la rivière d'Yonne, qui y coule du sud au nord; elle prend sa source dans le département de la Nièvre, passe à Clamecy, où elle commence à être navigable, à Auxerre, Joigny, Sens, et se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne. Le *canal de l'Est*, connu autrefois sous le nom de *canal de Bourgogne*, et qui forme la jonction de l'Yonne à la Saône, est situé dans ce département.

Le département de l'Yonne est borné au nord-ouest par celui de Seine-et-Marne; au nord-est, par celui de l'Aube; au sud-est, par celui de la Côte-d'Or; au sud, par celui de la Nièvre; et à l'ouest, par celui du Loiret.

Le sol de ce département est en général très-fertile, et produit abondamment des grains de toutes espèces, des chanvres, des légumes, des fruits, etc. On y recolte aussi beaucoup de vins de bonne qualité, qui forment la principale branche de commerce des habitans. Il y a des pâturages excellens, où l'on nourrit quantité de bestiaux. On y trouve également beaucoup de bois; le poisson et le gibier y abondent. L'industrie consiste en manufactures de draps et autres étoffes de laine, de velours de coton, fa-

briques de bonneterie, tanneries, papeteries, forges, verreries, faïenceries, tuileries, etc. Le commerce principal se fait en vins, en grains, en foins, bois, charbon, bestiaux, laines, et comprend aussi les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de l'Yonne est de 1,428,773 arpens (729,226 hectares), ou de 373 lieues carrées (7,292 kilomètres carrés). La population est évaluée à 339,278 individus; ce qui donne 909 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,093,023 francs; ce qui fait 9 francs 11 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de l'Yonne est divisé en 5 sous-préfectures, en 34 cantons et en 484 communes. *Auxerre* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

AUXERRE, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une ville ancienne, située très-avantageusement sur l'Yonne, et bâtie sur le penchant d'un côteau. Le sol des environs, entrecoupé de collines, est peu abondant en blés, mais il est très-fertile en vins, dont on récolte une grande quantité: ils sont en général estimés; et la plus grande partie facilement transportée à Paris par l'Yonne et la Seine. Il y a quelques fabriques de grosses draperies, de bonneteries, chapelleries et tanneries. Le commerce est assez considérable, et consiste principalement en vins, en chanvre, en laines, en bois et charbon.

Chablis est une petite ville renommée par ses excellens vins blancs.

Coulanges-la-Vineuse est une petite ville située dans une contrée montagneuse, où il y a des vignes qui produisent d'excellens vins.

Saint-Florentin est une petite ville située sur la rive droite de l'Armançon, et où commence le canal de l'*Est*, ci-devant de *Bourgogne*, qui entre ensuite dans le département de la Côte-d'Or et passe à Dijon. Le commerce des habitans consiste en blés, chanvres, bestiaux, bois de chauffage et charbon.

Seignelaï est une petite ville située sur le Serain, dans un pays de plaines et de montagnes. On y trouve beaucoup de vignes, où l'on récolte de bons vins.

Vermanton est une petite ville située sur la rivière de Cure, dans une contrée entrecoupée de montagnes. Le sol est fertile en bons vins. On trouve dans les environs les grottes d'Arcy, remarquables par le nombre de stalactites qu'elles renferment.

Sens, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne et assez considérable, située un peu au-dessous du confluent de la rivière de Vannes, sur la rive droite de l'Yonne, que l'on y passe sur un beau pont de pierres. Le sol des environs produit des blés, du seigle, des fruits et d'assez bons vins. Il faut remarquer qu'autrefois, le vin de Sens était très-renommé; il passait même, sous Henri IV, pour un des meilleurs vins de la France : mais depuis qu'on ne s'attache plus au choix du plant, et que l'on préfère celui qui produit le plus, ces vins ont beaucoup perdu de leur réputation ; les mieux choisis forment cependant encore un fort bon ordinaire. On y trouve aussi des pâturages de bonne qualité, et où l'on élève des bestiaux. Il y a quelques fabriques de draps et autres étoffes de laine, de velours de coton, de toiles de coton; blanchisserie pour les toiles, tanneries, fabrique de montre à l'eau, fabrique de colle forte, pépinières, etc. Sens, quoique située très-avantageusement pour le commerce, n'en fait cependant pas un fort étendu: il comprend les productions du sol, les grains de toute espèce ; vins, bois flotté et chanvre, et les objets qui sortent de ses fabriques. — Il s'est tenu dans cette ville plusieurs conciles provinciaux, dont le plus célèbre est celui de 1140, où Saint-Bernard, ennemi d'Abeilard, fit condamner ce célèbre docteur pour sa doctrine. Sens est la patrie du jurisconsulte *Loyseau* et de Jean Cousin, célèbre peintre.

Joigny, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur le penchant d'un côteau à la rive droite de l'Yonne, qu'on y passe sur un beau pont de pierres. Son territoire produit de bons blés; mais il est sur-tout fertile en excellens vins, qui font la principale branche de commerce

des habitans. Ces vins, outre la bonté et la délicatesse qui les font rechercher, ont, assure-t-on, la propriété de dissoudre l'humeur arthritique de la goutte, et de se mêler avec toute sorte de vins. On y nourrit aussi beaucoup de bestiaux dans les prairies situées le long de l'Yonne. Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, des tanneries, etc. Le commerce consiste en grains, vins, bestiaux, etc.

St.-Julien-du-Sault est une petite ville située sur l'Yonne, où l'on fabrique des fouets pour monter à cheval, aussi estimés que ceux d'Angleterre.

Tonnerre, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite et ancienne ville, située sur la rivière d'Armançon. Le sol produit des grains, et sur-tout de bons vins très-estimés, qui forment le principal commerce des habitans. On y trouve des filatures de coton, quelques fabriques de bonneteries, des verreries, faïencerie, tuilerie, etc.

Avallon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne, située sur la rivière du Cousin, dans une contrée fertile et agréable. On y récolte du blé, du seigle et de très-bons vins. Les pâturages y sont de bonne qualité, et on y élève beaucoup de bétail. Le commerce consiste en grains, vins, bois, avoine, bestiaux, charbon, etc.

Vezelay est une petite ville située sur la croupe d'une montagne, près de la rivière de Cure. En 1146 Saint-Bernard y prêcha une seconde croisade. *Théodore de Beze* y naquit en 1519 : il se fit un grand nom dans le parti calviniste au tems de la Ligue. Vezelay possède des eaux minérales et une source d'eau salée.

CÔTE-D'OR. — Ce département est formé de l'Auxois, du Dijonnais et du pays de Montagne, dépendant de l'ancienne province de Bourgogne. Il tire son nom d'une chaîne de collines, que l'on nomme *Côte-d'Or*, à cause des excellens vins que l'on y récolte. Le département de la Côte-d'Or est borné au nord par celui de l'Aube; au nord-est, par celui de la Haute-Marne; au sud-est, par ceux de la Haute-Saône et du Jura; au sud, par celui de Saône-et-Loire; et à l'ouest, par ceux de la Nièvre et de l'Yonne.

Le climat de ce département est tempéré, et l'air y est

fort sain. Le sol est entrecoupé de montagnes, de collines et de plaines. Ces dernières produisent toutes sortes de grains, et on y trouve de bons pâturages, où l'on nourrit quantité de bestiaux, sur-tout des chevaux et des bœufs. Les collines sont plantées d'arbres fruitiers et de vignes, où l'on récolte d'excellens vins. Il y a beaucoup de forêts qui fournissent des bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage; plusieurs carrières de marbre et de porphyre; des mines de différens métaux, des sources salées, des eaux minérales. L'industrie des habitans consiste en fabriques de draps et autres étoffes de laines, de toiles, filature de coton, blanchisseries de toiles et de cire, fabrique de bougies, papeteries, forges, etc. Le principal commerce comprend, les grains, les vins, les bois, les fers, etc.

L'étendue territoriale du département de la Côte-d'Or est de 1,718,228 arpens (876,756 hectares), ou de 445 lieues carrées (8,767 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 347,842 individus; ce qui donne 781 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,905,657 francs; ce qui fait 11 francs 22 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 36 cantons et en 733 communes. *Dijon* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

DIJON, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce, est une ville ancienne, grande, belle, riche, et l'une des plus considérables de la France, située dans une plaine agréable, sur la petite rivière d'Ouche qui la borde au sud-ouest, et sur le ruisseau de Vuzon qui la traverse et en remplit les fossés. Le site en est agréable, et l'horizon est terminé au couchant par un rideau de montagnes, sur le penchant duquel on récolte d'excellens vins, et dont le pied est bordé de gros villages peu éloignés les uns des autres. Dijon a des promenades charmantes, des églises magnifiques et bien décorées, un beau pavé et des lanternes bien entretenues. On y admire l'église de Notre-Dame, édifice gothique d'un goût exquis, d'une délicatesse et d'une légèreté extraordinaire. Il y avait près de la ville une riche chartreuse, où l'on voyait

les tombeaux des anciens ducs de Bourgogne. Le sol des environs est fertile en grains de toutes espèces, en vins très-estimés: les pâturages y sont bons, et les montagnes couvertes de bois. On y trouve aussi des mines de fer et plusieurs forges L'industrie consiste en manufactures de toiles peintes, mousselines et velours de coton, couvertures de laine, gros draps, droguets, chapeaux : il y a une blanchisserie pour la cire et une fabrique de bougies qui a de la réputation. Le commerce comprend les grains, les vins, le pastel, les laines, et sur-tout la moutarde, qui est très-estimée.

Dijon a produit plusieurs hommes célèbres en divers genres, parmi lesquels on distingue *Saumaise*, *Benigne Bossuet*, évêque de Maux ; le président *Bouhier* ; *Longepierre*, *Crébillon*, *Lamonnoye*, *Languet*, *Piron* ; *Rameau*, l'un de nos plus grands musiciens ; etc.

Auxonne est une petite ville située dans une belle plaine, sur le bord oriental de la Saône, sur laquelle il y a un pont. Auxonne a un château fort, un arsenal, une fonderie de canons, de belles casernes, et une école d'artillerie. Le sol des environs est bas et marécageux, étant coupé par plusieurs ruisseaux. Les pâturages y sont bons et abondans. On y recueille peu de vin ; mais les habitans d'Auxonne ont formé dans leur ville un dépôt des vins qu'ils achètent des départemens formés de la Bourgogne, et qu'ils revendent ensuite à ceux de la ci-devant Lorraine et Franche-Comté. Outre le commerce des vins, ils font aussi celui des grains et des bois.

Fontaine-Français est un bourg situé près des frontières de l'ancienne province de Champagne, et des vestiges d'une voie romaine qui conduit de Langres à Auxonne. Ce bourg est devenu célèbre dans notre histoire par le combat qui y fût donné en 1595, et où Henri IV, s'étant exposé témérairement avec un petit nombre de cavaliers, vit fuir devant lui 18 milles hommes commandés par Ferdinand de Velasco et le duc de Mayenne.

Mirebeau est un bourg situé sur la Beze, remarquable par les forges qui y sont établies.

Sainte-Seine est un bourg qui tire son nom d'une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de

Saint-Maur. La rivière de Seine prend sa source deux lieues (10 kilomètres) plus haut.

Chatillon-sur-Seine, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur la Seine, qui la partage en deux parties. Elle était autrefois le chef-lieu du pays de Montagne, ainsi appelé, parce qu'en effet il y a beaucoup de montagnes couvertes en partie de bois taillis. Le sol produit du seigle et du froment; les prairies sont assez abondantes, mais les foins qu'elles produisent sont de mauvaise qualité. On trouve dans les environs des mines de fer, des carrières de marbre. Il y a des forges, des fourneaux et des papeteries. Le commerce consiste en vin, en fer et en bois.

Aignay, *Côte-d'Or*, ci-devant *Aignay-le-Duc*, est un bourg situé sur une montagne. On y fait un grand commerce de toiles.

Essaroy est un village situé près Aignay, où il y a beaucoup de forges.

Sémur, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur des rochers escarpés, à travers lesquels la rivière d'Armençon s'est creusée un lit, mais si étroit, que les eaux ont peine à s'écouler, et que, dans les grandes crues, elles surmontent souvent les ponts et entraînent, par la violence de leur courant, tout ce qui s'oppose à leur passage. Sémur est la seule ville de l'ancienne province de Bourgogne qui soit restée fidelle au roi pendant la ligue : aussi Henri IV, pour la récompenser, y transféra, en 1590, le parlement de Dijon, et y convoqua la même année les Etats de cette ci-devant province. Le sol des environs produit beaucoup de grains, dont on fait un grand commerce; on y récolte du vin. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit des bestiaux. L'industrie des habitans consiste en manufactures de draps et autres étoffes de laine, fabriques de toiles, etc. Sémur est la patrie de *Claude Saumaise*, connu par sa vaste érudition, et qui mourut à Spa en 1635, âgé de 65 ans.

Flavigny est une ancienne petite ville située sur une montagne, au pied de laquelle coule la rivière d'Ozerain. Il y a

beaucoup de vignes dans les environs, et le principal commerce des habitans consiste en vins.

Montbard est une petite ville située, partie sur le pend'une petite colline, et partie dans un vallon arrosé par la rivière de Brenne. Il y a des papeteries ; et on y élève des moutons de race espagnole. Montbard a eu pour seigneur l'immortel *Buffon*, et c'est dans son château qu'il y a composé la plus grande partie de son Histoire Naturelle.

Buffon est un village où il y a de belles forges.

Saulieu est une petite ville située sur une montagne, dans un pays fertile en grains et abondant en pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de draps. Le commerce consiste en grains, en vins, en chanvres, en bois, en laine, en fils, etc. Saulieu est la patrie de *Claude Sallier*, de l'Académie française et de celle des Inscriptions. L'illustre *maréchal de Vauban* est né à St.-Légier-de-Fouchet, village peu éloigné de Saulieu.

Beaune, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville sitnée sur la rivière de Bourgeoise et le ruisseau de l'Aigue, dans une contrée agréable et fertile en excellens vins. Il y a un bel hôpital, fondé par *Nicolas Rollin*, chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Louis XI, à qui on le montrait, dit qu'*il était très-juste que ce chancelier ayant fait tant de pauvres par ses ex-actions, leur ait fait bâtir une maison pour les loger.* Le sol des environs de Beaune est entrecoupé de montagnes et de collines. Les plaines produisent beaucoup de blés, et offrent d'excellens pâturages, et les côteaux sont couverts de vignes et de bois. L'industrie consiste en manufactures de draps et en fabriques de coutellerie. Le commerce comprend les vins, les bois, mais sur-tout les vins, non-seulement ceux du territoire de Beaune, mais ceux d'autres crus renommés, tels que Vosne, Vougeot, Guevray, Vollenay, Pomard, Meursault, etc. Ensorte qu'on peut regarder Beaune comme l'entrepôt d'où ces vins s'expédient dans les diverses contrées de la France et de l'étranger.

Arnay-sur-Arroux, ci-devant *Arnay-le-Duc*, est une petite ville située dans un pays entrecoupé de plaines et de montagnes, et où les rivières d'Armençon, de Briare, du Serain et d'Arroux prennent leurs sources. Le sol est sur-tout

fertile en grains et en pâturages. Le gibier y est abondant, ainsi que la volaille. Le principal commerce des habitans consiste en grains, en betail et en laines de bonne qualité. Arnay est célèbre dans l'histoire par la bataille qui s'y donna en 1570, où le maréchal de Cossé fût battu par l'amiral Coligny.

Belle-Défense, ci-devant *St.-Jean de-Losne*, est une petite ville située sur la Saône, et qui s'est rendue recommandable par le siège qu'elle soutînt et fit lever en 1636, à l'armée combinée de l'empereur, de l'Espagne et du duc de Lorraine, commandée par le général *Galas*, le marquis de Saint-Martin et le duc Charles de Lorraine. Louis XIII recompensa la fidélité des habitans par plusieurs exemptions et franchises.

Nuits est une petite ville située sur la rivière de Musain, au pied d'une montagne, stérile à son sommet, mais qui, à mi-côte, produit un des meilleurs vins de tout le département. Le sol des environs produit des grains et des légumes de toutes espèces, tels que froment, méteil, pois, haricots, etc.; des vins excellens et très-renommés, et des fruits d'un goût exquis.

Le vignoble de Nuits a cinq lieues (25 kilomètres) d'étendue, et est borné à l'est par les grandes routes de Nuits à Beaune et à Dijon. Il comprend les finages de *Moreï*, *Chambole*, *Vougeot*, *Flageï*, *Vosne*, *Nuits*, *Prémeaux*, *Corgolin* et *Comblanchien*, où l'on trouve tous ces crus si renommés par les vins exquis qu'ils produisent, tels que les *Echereaux*, *Clos-de-Vougeot*, *Romanée*, *Richebourg*, la *Tâche*, *Beaumont*, *St.-Georges*, *Vaucrains*, *Didier*, *Pullier*, *Thorey*, *Boudot*, etc. La qualité de tous ces vins est distinguée par première et seconde têtes de cuvées, par cuvées rondes et cuvées de vigneron; mais ils ne doivent être bu qu'au bout de trois à quatre ans, et même plus, selon l'influence des saisons et selon qu'ils sont plus ou moins vineux.

La première célébrité des vins de Nuits ne remonte qu'à l'année 1680; et leur exportation dans les pays étrangers n'est guères plus ancienne. Ils se consommaient, il y a un siècle, dans le pays. Des envois faits dans les différentes parties de la France, en Allemagne, en Angleterre et dans les Etats du Nord, en ont fait connaître l'excellence. Leur prix

modique, d'abord, s'est augmenté insensiblement en proportion de la réputation qu'ils acquéraient. Aujourd'hui ces vins délicieux sont connus et se transportent dans toutes les parties du monde, et assignent à la ville de Nuits un rang distingué dans l'ordre politique et commerçant, car elle partage avec Beaune le précieux avantage d'être le centre, l'entrepôt et la source des meilleurs crus de la ci-devant province de Bourgogne. Les vins de Nuits paraissent même l'emporter en qualité sur ceux de tous les autres cantons de cette ancienne province ; les gourmets et les étrangers les trouvent plus salutaires, plus pectoraux et plus propres à réparer les forces épuisées. Il est certain que ces vins sont communément plus chers qne les autres.

Outre le commerce des grains et des vins, on fabrique à Nuits de petits draps et autres étoffes communes, telles que droguets, serges et molletons. Il y a des teintureries et des papeteries.

Nuits est la patrie de *Jean Pringles*, célèbre avocat; de *Sarrasin*, qui a brillé si long-tems sur le théâtre de la comédie Française ; et du fameux *Thurot*, capitaine de marine, mort en combattant à bord de son vaisseau, en 1760, près des côtes d'Irlande.

Seurre est une petite ville agréablement située sur une hauteur environnée de grandes et belles prairies, sur la rive gauche de la Saône. Le sol des environs est très-fertile en toutes sortes de fruits et de grains ; mais les vins que l'on y récolte ne sont pas d'une bien bonne qualité. La Saône, le Doubs, et un grand nombre d'étangs et de rivières y fournissent quantité de poissons; la volaille y est abondante et exquise : les bois sont peuplés de gibier ; et l'on peut dire, en un mot, que le séjour de Seurre est des plus agréables, et qu'on y peut mener une vie aussi délicieuse que tranquille.

Arcy-sur-Cure est un village remarquable par une grotte, composée de plusieurs salles, remplies de stalactites, ouvrages de la nature.

Pomard est un village situé sur la petite rivière d'Avantdheune. Les vins que l'on y récolte sont très-estimés.

Vollenay est un village, dont le sol des environs est dans une exposition très-agréable et des meilleures, et produit d'excellens vins. Les fruits, les légumes et les grains qu'on y re-

cueillent surpassent en goût et en bonté ceux des autres cantons. On y respire un bon air, et les eaux de ce riche côteau sont très-limpides et très-légères.

Chassagne est un beau village renommé pour son vignoble, dont le meilleur cru est celui de *Morachet*. Le vin que l'on y récolte passe pour un des meilleurs vins blancs de l'Europe.

Aloxe est un village également renommé pour les excellens vins que l'on y fait.

SAONE-ET-LOIRE. — Ce département est formé du Mâconnais, de l'Autunais, du Châlonais et du Charollais, dépendant de l'ancienne province de Bourgogne. Il tire son nom d'un grand fleuve, la Loire, qui y coule du midi au couchant, et de la rivière de Saône qui l'arrose du septentrion au midi. Un canal qui commence à Dijon, sur la Loire, le traverse du couchant au levant, et va joindre la Saône à Châlons. Il établit ainsi dans ce département un point de réunion entre les deux mers, l'Océan et la Méditerranée. Il était connu sous le nom de *canal de Charolles* ou du *Charollais*, et se nomme aujourd'hui le *canal du Centre*.

Le département de Saône-et-Loire est borné au nord par celui de la Côte-d'Or ; à l'est, par celui du Jura ; au sud, par ceux de l'Ain et du Rhône; et à l'ouest, par ceux de l'Allier et de la Nièvre. — Le sol de ce département, entrecoupé de montagnes, de collines et de plaines, est très-fertile. On y recueille toutes sortes de grains, du chanvre, des vins estimés, des fruits en abondance, etc. Les pâturages y sont bons et multipliés. On y élève une grande quantité de gros et menu bétail. Il y a de nombreuses forêts qui fournissent des bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage. On y trouve des mines de fer, de charbon de terre, des carrières de marbre de différentes couleurs, des cristaux, etc. Il y a aussi des eaux minérales très-estimées et fréquentées à Bellevue-les-Bains, ci-devant Bourbon-Lancy.

L'industrie consiste en manufactures d'étoffes de laine, fabriques de bonneterie, fonderies, verreries, usines, etc. Le commerce comprend les vins, les grains, les bois, le bétail, les bœufs, les laines, le charbon de terre et les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de Saône-et-Loire

est d'un million 680,457 arpens (857,678 hectares), ou de 434 lieues carrees (8,676 kilomètres carrés). La population est évaluée à 447,565 individus; ce qui donne 1,032 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 4 millions 376,459 francs; ce qui fait 9 francs 77 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 48 justices de paix et 609 communes. *Mâcon* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

MACON, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne située sur le revers d'un côteau, à la rive droite de la Saône. Les rues en sont étroites et mal pavées, et on y trouve peu de places publiques. Mâcon a beaucoup souffert des ravages qu'ont causés, dans le 16e. siècle, les guerres de religion. Il s'y est tenu plusieurs conciles. Le sol des environs produit des graius, du vin et des fruits. Le principal commerce consiste en grains et en vins. Ces derniers jouissent sur-tout d'une assez bonne réputation, et une très-grande partie s'expédie à Paris, dans les départemens du nord de la France, et en Hollande. On fait aussi à Mâcon un commerce assez considérables en confitures, soit sèches, en gelées ou en marmelade: la gelée, vulgairement appelée *cotignac de Mâcon*, est sur-tout très-estimée, à cause de la transparence de sa couleur qui est rouge, et de son goût délicieux. Cette ville est la patrie du poëte *Sénecé*, qui a laissé quelques contes assez jolis et peu d'ouvrages recommandables.

Cluny est une ville située sur la rivière de Grône, dans un vallon. Il y avait une fameuse abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, chef de la congrégation de son nom. Elle était une des plus vastes, des plus riches, des plus belles et des mieux ordonnées de toutes celles qui existaient en France. Le sol des environs est fertile en grains, en vins: les pâturages y sont abondans, et on y nourrit des bestiaux. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, telles que droguets, des gants, des blanchisseries de fil, des tanneries, etc. Le commerce consiste en blé, en yins, en ouvrages d'osier, peaux

de veaux et de moutons préparées, et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

Tournus est une ville très-ancienne, située sur la rive droite de la Saône. Le sol est fertile en blé et en vins, qui forment le principal commerce des habitans.

Autun, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur une colline, au bord de la rivière d'Arroux, au pied de trois montagnes qni la couvrent à l'est et au sud. Cette ville est très-ancienne, et était l'une des plus considérables et des plus opulentes des Gaules. Jules-César vainquit, à quelques distances de ses murs, les Suisses, qui voulaient s'établir dans cette partie. Autun renferme encore quelques restes curieux de son antiquité. On y voit les débris des murs de la ville, et d'un assez vaste amphithéâtre; deux arcs de triomphe ou portiques d'une très-belle architecture; une tour d'une construction antique, et des restes de plusieurs temples. On y découvre, en fesant des fouilles, quantité de marbres étrangers et précieux, des urnes, statues et médailles, huit chemins militaires, au moins, aboutissaient à cette ville, qui, depuis plusieurs siècles, est bien déchue de sa splendeur, ayant été saccagée par les Sarrazins en 731. Le sol des environs d'Autun est fertile, et produit du froment et des seigles en abondance : il y a beaucoup de pâturages et de belles forêts. L'industrie consiste en fabriques de serges, en bonneteries, ainsi qu'en tapisseries dites de *Marchaux*, que l'on fait avec la bourre des bêtes à corne, et du fil en compartiment de toutes couleurs. Le commerce comprend les grains, les chanvres, les bois, chevaux et bestiaux, etc. Autun est la patrie du célèbre président *Jeannin*, mort en 1622, et l'un des dignes ministres d'Henri IV.

Espinac est un village où il y a une verrerie.

Montcenis est une petite ville située sur une colline, entre deux montagnes. Le sol des environs est fertile en blé, et il y a de bons pâturages, où l'on élève du bétail. On y exploite aussi avec succès une mine de charbon de terre, et on y trouve des aiguilles de cristal demi-transparentes et de couleur orangée. Le commerce consiste en bétail et en charbon de terre. Montcenis est la patrie de *Guillaume Desautels*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages.

Le Creusot est un village où l'on a formé de grands établissemens, qui sont aussi connus sous le nom de *Montcenis*. En 1777 on comptait à peine, au Creusot, quelques maisons habitées par des ouvriers employés à l'exploitation des mines de charbon de terre qui y abondent, lorsque la bonne qualité de ce combustible détermina enfin, à cette époque, à y former des établissemens qui, par leur accroissement successif, ont élevé à près de deux mille le nombre des habitans de cette espèce de colonie, fondée par les arts et l'industrie. On s'y occupa dès-lors efficacement à enlever aux Anglais deux secrets importans : celui de fondre le minerai de fer avec du charbon de terre désoufré, nommé *coak*, et celui de fondre le cristal avec du charbon de terre. Ces premiers essais se perfectionnèrent peu-à-peu, et leur succès permet aujourd'hui d'oublier les dépenses considérables qu'ils ont nécessités, puisqu'ils assurent à la France, non-seulement des ressources pour sa défense, mais encore des moyens de perfectionnement pour les arts.

Les établissemens du Creusot doivent être considérés sous trois rapports distincts ; 1°. *l'exploitation des mines de charbon de terre ; 2°. la fonderie ; 3°. la manufacture de cristaux.*

1°. L'exploitation des mines de charbon se fait en grand. Trois pompes à feu servent à l'épuisement des eaux. Le transport du charbon s'opère facilement de la mine au lieu où on le consomme, par le moyen des chariots adaptés a des plans inclinés de telle sorte, qu'un cheval y conduit facilement de 50 à 60 quintaux (250 à 300 myriagrammes). L'abondance de la mine est telle, qu'elle suffit, et au-delà, pour alimenter la fonderie et la manufacture de cristaux.

2°. La fonderie consiste en quatre hauts fourneaux, dans lesquels on fond le minerai. On admire les machines intérieures, et sur-tout le soufflet ou pompe à air qui entretient l'activité du feu des fourneaux, où l'on coule des pièces de canon du plus gros calibre, et où l'on fabrique tous les autres mobiles de guerre. On y fait aussi une grande quantité de lest pour la marine. La forerie offre aussi quelque chose d'admirable et de simple tout-à-la fois. L'action du mouvement imprimée à toutes ces différentes machines est l'effet des pompes à feu qui, successivement, mettent en jeu les rouages des foreries, activent le feu qui opère la fusion du minerai, et

donnent l'élévation à l'eau, dont le poids met encore en mouvement d'autres machines, de sorte qu'avec la seule ressource des eaux pluviales, et sans consommer de bois, les établissemens du Creusot offrent une fabrication considérable dans tous les genres, de fonte, de grosse et menue féronnerie.

3°. La manufacture de cristaux est séparée des autres établissemens, qu'elle domine par sa position. Elle offre tous les objets nécessaires aux besoins habituels de la vie, dans ce genre de fabrication, et la beauté du cristal ne le cède en rien à celle du cristal anglais.

Le produit de ces établissemens divers peuvent être versés facilement dans le commerce par le canal du Centre, connu sous le nom de *canal de Charollais*. Une rigole d'embranchement commence près des établissemens du Creusot, et aboutit au point de partage du canal, de sorte que par la Saône on descend dans la Méditerranée, et par la Loire dans l'Océan, en même-tems que par le moyen du canal de Briare on aboutit à la Manche, en s'ouvrant encore une communication vers Paris. C'est avec raison que les établissemens du Creusot, placés aussi avantageusement, et dont l'importance est généralement reconnue par les résultats de leurs divers genres de fabrication, passent pour les plus beaux qui existent en Europe.

Roussillon est un village où il y a une verrerie et une papeterie.

Charolles, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur une colline, entre la rivière de Reconce et le ruisseau de Semeuxe. Le sol des environs produit du froment, du seigle, etc. Il y a bons pâturages, où l'on engraisse des bestiaux. On y trouve de belles forêts et beaucoup d'étangs, dont la pêche est considérable. Le commerce consiste en grains, en bestiaux et en bois de charpente et de merrain.

Bellevue-les-Bains, ci-devant *Bourbon-Lancy*, est une petite et ancienne ville, située sur le penchant d'une montagne, à une demi-lieue (2 kilomètres) de la rivière droite de la Loire. On a trouvé dans ses environs des statues, des médailles, de grandes briques figurées, des marbres antiques,

des colonnes, des corniches, etc., qui sont autant de preuves incontestables de son antiquité. Cette ville est renommée pour ses eaux thermales et par ses bains pavés en marbre, ouvrage des Romains.

Digoin est un bourg situé sur la Loire, au confluent de l'Arroux. Le commerce des habitans consiste en faïence. C'est à Digoin que commence le canal qui joint la Loire à la Saône.

Marcigny est une petite ville située à peu de distance de la rive droite de la Loire, qui procure aux habitans la facilité de faire un commerce considérable, particulièrement en blés.

Paray est une petite ville située sur la rive droite de la Bourbence, dans une plaine agréable. Le commerce consiste en grains.

Sémur-en-Brionnais est une petite et ancienne ville située à une demi-lieue (2 kilomètres) de la Loire. Le sol des environs est assez fertile en grains et en vins, qui deviennent bons après avoir été gardés. Le commerce consiste en blés, en vins et en bestiaux.

Chalons-sur-Saône, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une ville ancienne, située sur la rive droite de la Saône, dans une plaine agréable, entourée de vastes prairies, de campagnes fertiles, de vignobles renommés et de grandes et belles forêts. Elle a des promenades charmantes, et un beau quai le long de la Saône, mais point d'édifices publics ni de monument digne de remarque. Cette ville fut ruinée de fond en comble au 6ᵉ. siècle par Attila et les Vandales. Les ducs de Bourgogne y ont fait souvent leur residence. Le sol des environs produit des grains, des légumes, des fruits et des vins de bonne qualité. Il y a des fabriques de bas de laine et de soie, de bonneterie et de chapellerie. Le commerce consiste en blés, en légumes et en vins. Indépendamment de ces productions, Châlons est encore l'entrepôt des deux mers, et reçoit les vins de la ci-devant province de Bourgogne, du Languedoc et du Dauphiné, ainsi que les fers qui sortent des forges de plusieurs départemens environnans, ce qui lui donne l'avantage

tage d'entretenir des relations commerciales avec nombre d'autres villes.

Verdun-sur-le-Doubs est une petite ville située au confluent de la Saône et du Doubs. Le sol des environs est fertile en grains, en vins, en fruits et en fourrage. La situation de cette ville rend son commerce florissant, et il consiste dans les productions territoriales.

LOUHANS, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située entre les rivières de Seille, Salle et Solnau, qui en forment une espèce d'île. Le sol des environs est fertile en grains de toute espèce; il y a de bons pâturages, et l'on y trouve de belles forêts. L'industrie des habitans consiste en fabriques d'étoffes de laine et de toiles. Le commerce comprend les grains et les bois. Louhans est l'entrepôt des marchandises que l'on fait passer de Lyon en Suisse, en Allemagne et autres pays étrangers.

AIN. — Ce département est formé de la principauté de Dombes, de la Bresse et du Bugey, dépendans de la ci-devant province de Bourgogne. Il tire son nom de la rivière de l'Ain, formé de plusieurs ruisseaux qui prennent leurs sources dans le département du Jura. Cette rivière passe à Clervaux, Poncin, Pont-d'Ain et Coye, et se jette dans le Rhône près de Montluel. Le département de l'Ain est borné au nord par celui du Jura; au nord-est, par celui du Léman; au sud-est et au sud, par le Rhône, qui le sépare des départemens du Mont-Blanc et de l'Isère; et à l'ouest, par la Saône, qui lui sert de limites entre les départemens du Rhône et de Saône-et-Loire.

Le sol de ce département est en grande partie couvert de rochers nuds et de montagnes, dont les sommets sont incultes et entrecoupés de landes, de plateaux stériles, d'étangs sans nombre, de mauvais bois, de pâturages et de quelques terres cultivées. Ces dernières forment à peine le tiers de la surface du département, et produisent des grains et des légumes en quantité suffisante pour la subsistance de la totalité des habitans, et souvent même on en exporte encore dans les départemens voisins. On récolte beaucoup de chanvre, et les nombreux pâturages servent à la nourriture du gros et menu bétail qu'on y élève. Ces deux objets, avec

la volaille et les cochons qu'on y engraisse, forment la principale branche de commerce. Il y a quelques fabriques de nankin, de toiles de coton, de chanvre et de lin; des chapelleries, des tanneries et mégisseries, des clouteries, des papeteries, des verreries, etc. Le commerce consiste en beurre, fromages, bœufs, chevaux, cochons, volaille, chanvre, bois, planches de sapin, et dans les produits des fabriques diverses qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de l'Ain est de 1,077,432 arpens (549,905 hectares), ou de 289 lieues carrées (5,499 kilomètres carrés). La population est évaluée à 284,455 individus; ce qui donne 985 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,757,343 francs; ce qui fait 6 francs 18 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 32 cantons, et en 416 communes. *Bourg* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

BOURG, chef-lieu d'une préfecture, et siège du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est une ville située sur la rivière de Ressouse, partie dans une plaine et partie sur le penchant d'un côteau, ayant à l'est le Mont-St.-Claude et des collines agréables plantées de vignes, et à l'ouest une grande plaine qui s'étend jusqu'à la Saône. Il a des fabriques de gros draps, de toiles, de bonneterie, de dentelles, des tanneries et corroyeries. Bourg n'étant pas à portée de rivières navigables ni de grandes routes, ne peut avoir un commerce considérable : aussi le principal ne consiste-t-il qu'en chevaux, en bestiaux et en peaux, que l'on blanchit parfaitement, et que l'on vend à des négocians de Lyon et de Grenoble. Je dois faire observer que Bourg avait autrefois une excellente branche de commerce dans l'horlogerie, mais qui est aujourd'hui réduite à peu de chose. Cette ville est la patrie de trois écrivains, qui tous ont été de l'Académie française : de *Claude-Gaspard Bachet de Meziriac*; de *Nicolas Faret* et de *Claude Faure de Vaugelas*, grammairien et critique estimé. Elle a vu naître l'astronome *Lalande*, membre de l'Institut national, dont le mérite est assez reconnu pour qu'on puisse le nommer, quoique vivant.

Pont de-Vaux est une petite ville située à une demi-lieue (2 kilomètres) de la rive gauche de la Saône, dont les bateaux remontent par la Ressouse jusqu'à ses portes dans les grandes eaux. Elle est bâtie dans une plaine sur la Ressouse, qui l'environne presqu'entièrement, et fait un contour qui lui donne la forme d'un croissant. Le sol des environs est riche et fertile : il produit des blés et du chanvre ; il offre de beaux pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Le commerce consiste en blés, en chanvre et en bestiaux.

Meillonas est un village où il y a une manufacture de faïence.

Nantua, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située entre deux montagnes, à l'extrémité d'un lac de même nom, d'un quart de lieue (un kilomètre) d'étendue, où l'on pêche de très-beaux poissons, sur-tout des truites. Charles-le-Chauve, mort en 877, fut inhumé dans un prieuré de bénédictins de cette ville. L'industrie des habitans supplée à l'aridité du sol. Aussi trouve-t-on à Nantua un grand nombre de fabriques : les principales sont celles de rideaux de lits, de tapisseries qui ressemblent aux bergames, de couvertures de laine, de toiles communes pour sacs à blé : on y fabrique aussi des mousselines, des nankins, des draps de coton : il y a des papeteries, des tanneries et des ateliers considérables où l'on fait des souliers ; la chamoiserie y est aussi assez étendue. On y travaille les peaux de veaux, d'agneaux, de cerfs et de biche : la filature de coton y est très-considérable, ainsi que celle de soie, pour laquelle il y a plusieurs moulins : enfin il s'y fait un très-grand commerce de pelleteries provenant des montagnes, qui renferment beaucoup de bêtes fauves, principalement des loups, des renards, des loutres, des fouines, etc.

Belley, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville agréablement située près du Rhône et du Foran, entre deux côteaux et dans un pays très-abondant, où l'on recueille des grains. Il y a de bons pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. On y trouve de hautes montagnes couvertes de bois, et sur-tout de sapins. L'industrie consiste en manufactures de garats pour indiennes, de guinées fines et mousselines. Le principal commerce comprend les fromages, le beurre, le bétail, etc.

Seyssel est une petite ville située dans une contrée agréable, sur le Rhône, qui la divise en deux parties, jointes par un pont. C'est à Seyssel que le Rhône commence à être navigable, et qu'on décharge une partie du sel qui passe en Suisse, à Genève et dans le Valais,

TREVOUX, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une ville située sur une colline qui s'abaisse insensiblemenı jusqu'au bord de la Saône. Le *père Menestier* prétend que cette ville tire son nom de ce qu'elle a été bâtie dans l'endroit où l'un des grands chemins qu'Agrippa avait fait faire dans les Gaules se partageait en trois directions, et que l'on nommait *Trevia* ou *Trevium*, d'où s'est formé *Trévoux*. L'empereur Sevère y battit son compétiteur Abbinus. Cette ville, beaucoup plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui, souffrit considérablement des guerres que les ducs de Bourbon firent anx ducs de Savoie, et notamment pendant celle de 1431. Le sol des environs est fertile en blés, en vins. Les pâturages y sont excellens; les étangs abondent en poissons, et on y trouve de belles forêts, où le gibier est très-commun. Le principal commerce des habitans consiste en blé et bestiaux, et dans la volaille qu'ils engraissent, et dont ils font un débit considérable dans les départemens environnans, et même jusqu'à Paris. Trévoux avait une imprimerie, qui a été célèbre.

Chalamont est un bourg situé auprès d'un étang, sur une hauteur et dans une contrée fertile, agréable et abondante en poissons et en gibier.

FRANCHE-COMTÉ. — Cette ancienne province, que l'on appelait aussi la *Haute-Bourgogne*, le *Comté de Bourgogne*, et souvent la *Comté*, était un des grands gouvernemens généraux militaires de la France. Elle était située entre le 23e. et le 24e. degré 39 min. de longitude, et entre le 46e. degré 16 minutes, et le 48e. degré de latitude. Elle étoit bornée au nord par la Lorraine; à l'est par la principauté de Montbéliard, la Suisse et le Sundtgaw; au sud par la Bresse, le Bugey et le pays de Gex; et à l'ouest par la Bourgogne et la Champagne. — Les principales rivières qui arrosaient l'ancienne province de la Franche-Comté, sont la Saône, L'Oignon, le Doubs, le Dain, etc. La Saône prend sa source dans le département des Vosges, arrose les

territoires de Jussey, de Vesoul et de Gray, entre dans la ci-devant province de Bourgogne, et se jette dans le Rhône à Lyon : Le Doubs a sa source près de Mouthe, dans les environs de Pontarlier, et va se jetter dans la Saône à Verdun ; le Doubs est en partie navigable : l'Oignon, qui a sa source à Château-Lambert, dans les montagnes des Vosges, arrose les ci-devant bailliages et prévôtés de Faucogney, de Montjustin et de Montbozon, ceux de Vesoul, de Besançon, de Gray et de Dole, et va se jetter dans la Saône au-dessous de Braye-les-Pesme ; l'Oignon n'est point navigable, mais il sert au flottage des bois de marine : la Louve prend sa source dans les environs d'Ornans, qu'elle arrose, ainsi que les ci-devant bailliages de Quingey et de Dole, où elle se perd dans le Doubs au-dessous de Parcey ; la Louve est très-rapide, et est seulement flottable : le Dain, qui a sa source dans le ci-devant bailliage de Salins, qu'elle arrose, de même que ceux de Poligny, de Lons-le-Saunier et d'Orgelet, d'où elle entre dans le Bugey, et va se jetter dans le Rhône ; cette rivière, qui est fort rapide, sert au flottage des bois de marine. Ces rivières sont toutes fort poissonneuses : on y pêche quantité d'ombres, de truites, de carpes, de brochets, de barbeaux, de lamproies, d'anguilles, de vilains, d'aloses, de perches, etc. ; et l'on vante, sur-tout la carpe de Saône, le barbeau de l'Oignon, le brochet du Doubs, l'ombre de la Louve et la truite du Dain. Il y a en outre un grand nombre de rivières moins considérables ou de ruisseaux, qui servent à l'irigation des prairies et des pâturages.

Le climat de la Franche-Comté est en général tempéré ; cependant les hivers y sont plus rigoureux et plus longs qu'on ne devrait l'attendre de la situation naturelle de cette province. Mais cela vient de ce que les montagnes qui y sont situées, et celles qui l'avoisinent, sont couvertes de neige jusqu'au mois de floréal, et des vents accompagnés de pluies froides qui succèdent à la fonte des neiges. En été, les chaleurs y sont très-fortes, et souvent extrêmes, et les automnes presque toujours belles.

La nature du sol de cette province donne lieu de la diviser en *pays de plaine*, *pays de montagnes* et *pays mêlé*. Le pays de plaine renferme les ci-devant bailliages de Vesoul, Gray, Dole, Lons-le-Saunier et Poligny. Il est fertile en

grains, vins, fourrages, chanvres, noyers, etc. Le pays de montagnes comprend les anciens bailliages de Pontarlier, d'Orleget, de St.-Claude, et une partie de ceux de Salins, Ornans et Baume. On ne récolte dans cette partie que des menues grains, tels que l'orge, l'avoine, le maïs, etc.; et c'est cependant le plus riche pays de la Franche-Comté, à cause de la bonté et de l'abondance des pâturages, où l'on nourrit quantité de bestiaux. Le pays mêlé, dans lequel sont situés les ci-devant bailliages de Besançon, Quingey, Arbois, et le surplus de ceux de Salins, d'Ornans et de Baume, produit des blés et beaucoup de vins.

Les blés sont en général la plus importante production de la province : elle en fait un grand commerce ; le pays de plaine en fournit à celui de montagnes, en échange de bestiaux et d'autres productions de celui-ci. Mais le maïs est aussi un objet de culture très-répandu ; quoique les habitans n'en cultivent guères que pour leur usage, ou pour faire la bouillie, connue dans le pays, sous le nom de *gaudes*. On récolte des vins de différentes qualités, mais en général approchant de celui de Bourgogne ; celui d'Arbois est le plus spiritueux, et a beaucoup de réputation.

Le climat et les pâturages de la Franche-Comté étant peu propres pour les bêtes à laine, sont cause qu'on y en élève que très-peu, et encore leurs laines ne sont-elles pas fort recherchées. Mais en récompense on y fait un grand commerce de bœufs et de vaches que l'on nourrit dans le pays de montagnes. Les beurres et les fromages qu'on en tire sont estimés, et donnent un produit considérable. Ces fromages passent quelquefois, dans le commerce, sous le nom de *fromages de Suisse* et de *Gruyère ;* cependant ils ne sont ni aussi bien travaillés, ni d'aussi bonne qualité. Les habitans de la montagne font encore un commerce de porcs qui est assez important. Mais un objet qui fait une des principales richesses de la Franche-Comté, ce sont les haras, qui y réussissent parfaitement bien, sur-tout ceux du pays de Montagne.

Ils produisaient autrefois, année commune, près de cinq mille poulains, dont la plupart étaient achetés à un an, et même moins âgés, par des marchands des anciennes provinces de Champagne, de la Brie, de la Bourgogne et du

Berry. Les rouliers de ces mêmes provinces enlevaient encore chaque année au moins cinq cents chevaux entiers. La cavalerie et les dragons, qui se trouvaient en quartier dans ce pays, y fesaient leurs remontes; et l'on peut évaluer que ce pouvait être l'objet de deux mille chevaux pour certaines années, et sur-tout en tems de guerre. Mais depuis la révolution cette branche de commerce est bien considérablement diminuée.

Parmi les productions minérales qu'offre le sol de cette province, le fer et le sel sont celles qui occupent le plus de monde, et forment une branche plus considérable de commerce. Les fers de la Franche-Comté sont d'une bonne qualité, et sont en général employés dans les manufactures d'armes. Les rivières de Saône, du Doubs, de l'Oignon, de la Louve, et plusieurs ruisseaux, font mouvoir un grand nombre de forges et de fourneaux, où l'on fabrique des fers de tout échantillon et de toute espèce, sur-tout des boulets et des bombes pour l'artillerie de terre et celle de la marine. C'est à Lons-le-Saunier et à Salins que se trouvent les principales sources salées, d'où l'on retire le sel par évaporation. Il y a aussi des sources d'eaux minérales à Luxeuil et aux Rèpes, près de Vesoul.

La Franche-Comté offre des carrières de toutes espèces. On retire de quelques-unes des albâtres très-blancs et très-clairs : de celles qui sont aux environs de Salins, on tire des albâtres jaspés, dont les blocs sont si grands, qu'on en peut faire de 12 à 15 pieds de long (3 mètres 9 décimètres, à 4 mètres 8 décimètres). On y trouve aussi des carrières de très-beaux marbres, et les montagnes sont remplies de pierres, sur lesquels il semble qu'on ait peint des arbres, des oiseaux ou des poissons. Il y a également une grande quantité de mines de houille et de charbon de terre, mais très-peu sont exploitées. Il se fait aussi beaucoup de salpêtre dans cette province.

Les pierres à chaux, les marnes, les glaises, les sables propres à faire du verre, se rencontrent par-tout.

L'industrie des habitans consiste principalement en fabriques de grosse draperie, de mouchoirs de coton, de toiles de coton rayées, étoffes de coton et de fil, filature de coton; toiles de ménage, toiles dites de treillis, droguets, étoffes de

fil et de laine, de bonneteries, chapelleries, tanneries, teintureries, salpétrières, nitrières, salins, potasses, poteries, forges, hauts-fourneaux, martinets, manufactures d'armes, fabrique de fer-blanc, tirerie de fil de fer, clouteries de fer et de cuivre, taillanderies, serrureries, verreries, faïenceries, poteries, saboteries, ouvrages au tour, cuillers en bois et en buis, sceaux et cuviers en sapins, boîtes en sapin, balles à emballage, etc. Le commerce, outre les produits de l'industrie ci-dessus indiqués, comprend les blés, les vins, les chanvres, les fruits, les bestiaux, les bois, les fers, etc., qui font de la ci-devant Franche-Comté une des bonnes provinces de France.

On donnoit à cette ancienne province 39 lienes (195 kilomètres) de longueur, prise du sud au nord, et 26 lieues (130 kilomètres de largeur du sud-est au nord-ouest; ce qui peut être évalué à 1,309 lieues carrées (26,180 kilomètres carrés), équivalant à 5,236,000 arpens (2,618,000 hectares). La population était de 1,047,200 individus; ce qui fesait 800 habitans par lieue carrée.

La Franche-Comté était divisée en quatre grands bailliages, qui étaient ceux de *Besançon*, de *Dole*, d'*Amont* et d'*Aval*. Le grand bailliage de Dole ou du milieu comprenait les bailliages particuliers de Dole, de Quingey et d'Ornans : celui d'Amont, ainsi nommé de sa situation au nord, que les habitans du pays nomment *Amont*, renfermait les bailliages particuliers de Vesoul, Gray et Baume-les-Dames: le grand bailliage d'Aval comprenait les bailliages subalternes de Poligny, d'Arbois, de Salins, de Pontarlier, de Lons-le-Saunier, d'Orgelet et la jurisdiction de la terre de Saint-Claude. *Besançon* était la capitale de toute la province, qui forme aujourd'hui trois départemens, qui sont ceux de la *Haute-Saône*, du *Doubs* et du *Jura*.

Les premiers habitans connus de la Franche-Comté étaient *Celtes*, et venaient des bords du Pont-Euxin. On les appela *Sequani*, et la Sequanie, devenue province romaine, eût le titre de *Maxima Sequanorum*. Les Bourguignons s'en emparèrent en 407; elle fit partie du premier royaume de Bourgogne, qui commença vers l'an 413, et finit en 534, lors de la victoire remportée sur Gondemar, roi des Bourguignons, par Childebert et Clotaire, roi des Français. La Franche-

Comté fut séparée de la monarchie française en 879, époque de l'érection du royaume d'Arles ou de la Bourgogne cisjurane, dont elle fut dépendante. Neuf ans après elle passa à Rodolphe, dit de *Stratlingen*, et à ses successeurs, rois de la Bourgogne transjurane. Mais dès le commencement du onzième siècle cette province eût des comtes souverains particuliers, et dépendit successivement des maisons d'Yorée, de Souabe, de Méranie, de Châlons, de France, de Bourgogne, de Flandres et d'Autriche. Charles-Quint la fit aggréger à l'empire en 1548; et, un siècle après, Louis XIV en fit la conquête. Il la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle; mais il la conquit de nouveau en 1674, et la réunit à la France en 1678, par la paix de Nimègue.

Cette ancienne province a été nommée *Comté de Bourgogne*, pour la distinguer du *duché* de ce nom; l'un et l'autre ayant été, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, gouvernés ci-devant par les mêmes souverains; et *Franche-Comté*, parce qu'originairement ses habitans étaient francs de tous tributs envers le fisc. Sous les rois d'Espagne elle consentit à fournir un don gratuit d'environ 50 mille écus tous les trois ans, à condition toutefois que cette somme serait employée au paiement des garnisons, ou à l'entretien des fortifications, ou enfin, à l'acquit des dettes des communautés de la province. Après que Louis XIV l'eût rendue, selon le traité d'Aix-la-Chapelle, le roi d'Espagne lui demanda huit cents mille livres en forme de prêt, pour le paiement des troupes étrangères qu'il y fit venir, et pour le rétablissement des fortifications. Cette somme fut levée chaque année jusqu'en 1674, tems auquel Louis XIV s'en rendit maître pour la seconde fois. Alors les huit cents mille livres que les Francs-Comtois étaient dans l'usage de prêter tous les ans à leur souverain, passèrent en imposition ordinaire, qui fût augmentée de trente mille autres quelques années après. La capitation devint ensuite une autre imposition ordinaire, qui augmenta les charges de cette province de plus de sept cents milles livres; ajoutant encore à ces sommes environ six cents autres milles francs que pouvaient être affermées les salines, avec les domaines, qui ne fesaient pas un grand objet dans cette province, on trouvera à-peu-près les revenus que l'ancien gouvernement en retirait.

HAUTE-SAONE. — Ce département est formé de l'an-

cien grand bailliage d'Amont, dépendant de la ci-devant province de Franche-Comté. Il tire son nom de la rivière de Saône, qui l'arrose du nord-ouest au sud-ouest. Elle a sa source près de Darney, dans le département des Vosges ; passe à Jussey, à Gray, à Belledéfense, à Châlons, à Mâcon, à Trévoux, et se jette dans le Rhône, à Lyon. Cette rivière embellit et fertilise tous les pays qu'elle parcourt, sans jamais y causer de grands ravages. — Le département de la Haute-Saône est borné au nord par celui des Vosges ; à l'est, par celui du haut-Rhin ; au sud-est, par celui du Doubs ; au midi, par celui du Jura ; et au couchant, par ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

Le sol de ce département, entrecoupé de belles plaines, de montagnes et de collines, est fertile en grains, en chanvres, en noix et autres fruits, et en vins. Les pâturages y sont beaux et abondans, et on y nourrit une grande quantité de bestiaux. Il y a beaucoup de bois, et l'on y trouve des mines de fer, de sel, de charbon de terre, des sources salées et minérales, des carrières d'albâtre, de marbre, de granit, de pierres à chaux et à plâtre, etc. Les principales fabriques sont les forges, les hauts-fourneaux, les martinets, les fonderies, fileries, ferblanteries, les verreries, les tuileries, les papeteries, etc. On y fait aussi des toiles, et on y brasse de la bierre. Le commerce consiste en blés, avoines, vins, bestiaux, chevaux, fromages, beurres, bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage, et en fers.

L'étendue territoriale du département de la Haute-Saône est de 980,086 arpens (500,220 hectares), ou de 235 lieues carrées (5,002 kilomètres carrés). La population est évaluée à 287,461 individus ; ce qui donne 1,224 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,199,713 francs ; ce qui fait 7 francs 65 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en 27 cantons et en 640 communes. *Vesoul* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

VESOUL, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville ancienne, située sur la rivière de Drugeon, au

pied d'une montagne dite la *Motte-de-Vesoul*, dans une contrée très-fertile en blés, et qui a un vignoble considérable. Cette montagne a la forme d'un pain de sucre, et peut avoir une demi-lieue (2 kilomètres) de circuit; on aurait assez de peine à en atteindre le sommet en une heure. Plus des trois-quarts de la *Motte* sont plantés en vignes; le reste, du côté de l'ouest, est cultivé en blé, et offre d'excellens pâturages. La ville de Vesoul, quoique jolie et bien bâtie, était beaucoup plus considérable autre fois, et formait une place très-forte : elle a été en partie-ruinée par les guerres. Il y a peu de fabriques à Vesoul; les plus considérables sont celles d'armes et d'acier. Le commerce consiste sur-tout en grains, en vins, en bois, en bestiaux et en chevaux. On trouve deux puits d'eaux minérales froides à Rippels, à un bon quart de lieue (un kilomètre) de la ville.

Jussey est une petite ville située sur la rivière d'Amance, qui se jette dans la Saône, une demi-lieue (2 kilomètres) plus bas. Le sol des environs est fertile en grains et sur-tout en pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

Bourguignon est un village où il y a des forges, des fourneaux et des fileries considérables.

Gray, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur le penchant d'une colline, et sur la rive gauche de la Saône, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierres. Le sol des environs est très-fertile en blé et en gras pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y trouve de belles forêts et beaucoup de mines de fer. Il y a des fabriques de toiles, d'étoffes de coton et de fil, filature de coton, des forges et fourneaux. Gray est la ville la plus commerçante du département. Sa situation sur la Saône, qui commence à porter bateaux, lui procure un grand moyen de commerce. Il consiste principalement en grains, en vins, en fer, en bois de construction et de merrain. Cette ville avait autrefois des fortifications, mais Louis XIV les fit raser après s'en être rendu maître en 1668. L'université de Besançon avait d'abord été institutée à Gray.

Autrey est un bourg où l'on fabrique des droguets fil et

laine, et des garnitures de robes très-estimées. Il y a aussi des forges.

Champlitte est une petite ville située sur la rivière de Salon. Il y a des fabriques de droguets, d'étoffes de fil et de laine, et de fil et coton; des chapelleries, fonte, et fer de première qualité.

Lure, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans une belle plaine, au pied d'une montagne, à peu de distance de la rive droite de l'Oignon. Il y avait une célèbre abbaye de Bénédictins, dont l'abbé portait le titre de Prince d'Empire. Il y a des fabriques de toiles dites treillis, filature et fabrique de coton, de bonneterie, des forges, fourneaux et martinets.

Luxeuil est une petite ville située au pied des Vosges. Elle doit son origine à une fameuse abbaye de Bénédictins, dont le monastère fut le plus florissant de toute la ci-devant province de Bourgogne. Cette ville est renommée pour ses sources d'eaux minérales ferrugineuses et ses bains chauds. On a trouvé dans les environs une quantité d'armes, de médailles et d'inscriptions. Il y a des fabriques de bonneterie, de fer-blanc et de papeteries. Le commerce consiste en blé, en seigle, en avoine, et sur-tout en bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage.

DOUBS. — Ce département est formé de l'ancien grand bailliage de Besançon et d'une partie de ceux d'Amont et d'Aval, dépendans de la ci-devant province de Franche-Comté. Il tire son nom de la rivière de Doubs, qui y coule du midi au sud-ouest, en se dirigeant du levant au septentrion, en sorte qu'il entoure, pour ainsi dire, le département dont il s'agit, Le Doubs prend sa source à Mouthe, au midi de Pontarlier, remonte vers le nord-est en longeant le pied des montagnes; passe à Pontarlier, Saint-Hypolite, Montbéliard, Baume, Besançon, Dole, et se jette dans la Saône à Verdun.—Le département du Doubs est borné au nord par celui du Haut-Rhin; à l'est et au sud-est, par la Suisse; au sud-ouest, par le département du Jura; et au nord-ouest, par celui de la Haute-Saône.

Le sol de ce département est couvert en partie de hautes montagnes arides, qui n'offrent guères que quelques pâtu-

rages, où l'on élève des bestiaux et quelques bois nains; les plaines et les vallées produisent des grains, de l'avoine; et on y trouve de belles forêts et des mines de fer de bonne qualité, de charbon de terre; des carrières de marbre et de pierres. Il y a des fabriques de droguets, de couvertures, de toiles de ménage, de toiles rayées en coton, mouchoirs de coton, de bonneteries, chapelleries, tanneries, teintureries, papeteries, verrerie, horlogerie, acieries, d'armes blanches et à feu; des forges, des martinets, des fourneaux, des tréfileries, épingleries, etc. Le commerce, outre les grains, les vins, les bestiaux, les huiles de noix, les fromages, les bois de charpente et de chauffage, comprend encore principalement les fers et les différens produits de l'industrie.

L'étendue territoriale du département du Doubs est de 1,040,381 arpens (530,993 hectares), ou de 251 lieues carrées (5,309 kilomètres ¼ carrés). La population est évaluée à 227,075 individus; ce qui donne 908 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,838,833 francs; ce qui fait 8 francs 31 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 25 cantons et 605 communes. *Besançon* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

BESANÇON, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une ancienne, belle, grande et forte ville, avec une bonne citadelle, sur un rocher élevé: elle est située dans une presqu'île que forme la rivière du Doubs, qui la partage en ville haute et ville basse. Louis XIV s'en rendit maître en 1674, en fit réparer les fortifications et y fit construire une nouvelle enceinte. Le sol des environs est fertile en grains de toutes espèces, en vins, etc. Il y a une fabrique d'armes, de toiles de ménage, de droguets, de bonneteries, filaterie, tannerie, chapellerie, papeteries, etc. Son horlogerie, aujourd'hui rivale de celle de Genève, est asez connue. Le commerce consiste en draperies, toileries, indiennes, mousseline; en épiceries et en drogues, etc.

Besançon était une des places d'armes des Romains, et l'une des plus magnifiques des Gaules. Il y a encore plusieurs

restes d'antiquités romaines, telles que des colonnes et des piliers de marbre ou d'autres pierres de la première beauté, des pièces et médailles antiques, des statues de marbre et de bronze, etc., qu'on y découvre, toutes les fois que l'on creuse à une certaine profondeur, dans ses environs. On y voit les murs d'un amphithéâtre, de 120 pieds (39 mètres) de diamètres, les ruines de quelques temples et d'un arc de triomphe. Cette ville est fameuse dans l'histoire par les sièges qu'elle a soutenus. Elle se défendit vigoureusement, en 406, contre les Vandales; en 413, contre les Bourguignons; en 451, contre les Huns; en 1288, contre les Allemands; en 1335, contre les ducs de Bourgogne; en 1362, contre les Anglais; et en 1364 et 1575 contre les Religionnaires, qui voulaient s'en emparer.

Besançon est la patrie de plusieurs hommes célèbres, parmi lesquels on distingue le cardinal *Grandvelle; J. J. Chifflet*, médecin et historien; le père *Elisée*, *l'abbé Millot*, et *J. J. Boissard*.

Ornans est une petite ville située au pied des montagnes, sur la Louve. Il y a dans ses environs un puits qui est une des singularités remarquables du pays. Il est très-profond, et il arrive toujours qu'après les grandes pluies il déborde tellement, qu'il inonde les campagnes voisines. Une autre chose qui n'est guères moins surprenante, c'est que les eaux débordées laissent après elles une grande quantité de poissons, appelés ombres dans le pays. On fabrique à Ornans de la bonneterie, des chapeaux communs; il y des tanneries, des papeteries; on y fait du fil de fer, des clous d'épingles, et des cercles de fer.

Quingey est une petite ville située sur la Louve, que l'on passe sur un pont de pierres. Le sol des environs est inégal et sec, et ne produit guères que des menus grains. Les pâturages sont très-maigres, ce qui fait que les bestiaux qu'on y élève sont de petite taille et peu lainés. On n'y trouve que des bois nains. Il y a des forges, acieries et tréfileries de fer, dont les produits forment le principal commerce des habitans. On trouve dans les environs de Quingey des grottes, connues sous le nom de *Grottes d'Osselles*, qui renferment une grande quantité de stalactites.

Beaume-les-Dames, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville

située sur la rive droite du Doubs. Le sol des environs produit des grains, des vins et des bois. Il y a des mines de fer et de charbons de terre, et des carrières de marbre, de gypse et d'ardoises. L'industrie consiste en tanneries, papeteries, verreries, forges et fourneaux. Le commerce comprend les vins, les fers, etc. On trouve, à 3 lieues (15 kilomètres) de Beaume-les-Dames, près du village de Leugné, une caverne, qui a la propriété singulière de servir de glacière naturelle. On y remarque diverses congélations et stalactites pendantes à la voûte, et son extrémité offre à la vue des pierres semblables aux écorces confites du citron. La hauteur est de 35 pieds (11 mètres 3 décimètres), sa largeur de 60 pieds (19 mètres ½), et sa longueur de 36 pieds (11 mètres 7 décimètres).

L'Ile sur-le-Doubs est un village considérable situé sur le Doubs. Il a plusieurs papeteries et verreries dans les environs,

St.-Hypolite, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une une petite ville située sur le Doubs. Le sol des environs est peu fertile, et ne produit que quelques grains. On trouve de belles forêts et des mines de fer. Il y a des fabriques de flanelles, des teintureries, des tanneries, papeteries, verreries, scieries, tirerie de fer, des forges et fourneaux, etc. Le commerce comprend, sur-tout, les bois et les fers.

Blamont est une petite ville avec un château fort, située à la source d'un ruisseau qui se jette dans le Doubs. Elle fut prise, en 1475, par les Bourguignons, les Bernois et les Balois, réunis au nombre de 12 mille, après un siège aussi long que meurtrier.

Pontarlier, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au pied du Mont-Jura, sur le doubs, que l'on y passe sur un pont de pierres. Le sol, presqu'entièrement couvert de montagnes, est peu fertile en grains. Il n'offre que quelques pâturages, où l'on élève des bestiaux, et Pontarlier renferme des forges et fourneaux, des martinets pour la fabrication des canons de fusil, tors et à rubans; des papeteries, et une manufacture de faïence brune. Outre ces divers objets, qui forme son principal commerce, il comprend encore les toiles

et mousselines, bois et planches de sapins, blés, vins et eaux-de-vie, même les fromages que l'on apporte de la partie des montagnes du Jura, qui appartient au département du Doubs, fromages moins chers, et qui approchent presque de la bonté de ceux de gruyère. La ville de Pontarlier se trouve sur le passage le plus commode pour communiquer de France en Suisse, et ce passage est défendu par un château bâti sur un rocher presque inaccessible. Cette position avantageuse doit rendre cette ville le principal entrepôt du commerce que la Suisse fait avec la France.

On croit assez communément que cette ville est l'ancienne *Arriarica*, dont est il fait mention dans l'itinéraire d'Antonin. Elle changea son nom d'*Arriarica*, sous l'empereur Ælius Adrianus, qui, passant dans cette ville, y fit bâtir une tour à la tête d'un pont, pour y passer le Doubs, et l'appela *Pons Ælii*, d'où l'on a fait Pontarlier. Cette ville essuya, en 1736, un incendie qui réduisit en cendres plusieurs églises et plus de quarante maisons.

JURA. — Ce département est formé de l'ancien grand bailliage de Dole et de la plus grande partie de celui d'Aval, dépendans de la ci-devant province de la Franche-Comté. Il tire son nom d'une chaîne de montagnes située à l'est, qui a sa direction du sud-ouest au nord-est, depuis l'extrémité méridionale du département de l'Ain jusqu'à celui du Haut-Rhin, et sépare les départemens de l'Ain, du Jura et du Doubs, de celui du Mont-Blanc et de la République Helvétique. Les plus hautes de ces montagnes sont le *Reculet*, qui a 885 toises (1,726 mètres) au-dessus de la mer. — Le département du Jura est borné au nord par celui de la Haute-Saône; au nord-est, par celui du Doubs; à l'est, par celui du Mont-Jura; au sud, par celui de l'Ain; et à l'ouest, par ceux de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.

Le sol de ce département est entrecoupé de montagnes et de plaines. Ces dernières sont fertiles en blés, en vins, en chanvre, en fruits, et sur-tout en noix : les montagnes ne produisent guères que des menus grains, tels que l'orge, l'avoine et le maïs; mais elles offrent d'excellens et abondans pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bestiaux, et principalement des chevaux, qui y réussissent très-bien. On trouve de belles et vastes forêts qui fournissent des bois de construction,

tructions, de charpente, de merrain et de chauffage. Il y a des mines de fer et de charbon de terre, des carrières de beaux marbres, d'albâtre, de pierres à chaux, de gypse, des marnes, etc. Il y a des sources d'eaux salées, qui sont d'un bon rapport. L'industrie consiste en fabriques de grosse draperies, de toiles, de mouchoirs; en filature de coton, tanneries, papeteries, faïenceries, forges, fourneaux, tréfileries, épingleries, clouteries: on y fait des ouvrages au tour, des sceaux, cuviers et boîtes en sapin, des cuillers en bois et en buis, etc. Le commerce comprend principalement les grains, les vins, les fruits, le chanvre, les bestiaux, les chevaux, les fromages, les bourres, les bois, les fers; le sel, le salpêtre, etc.

L'étendue territoriale du département du Jura est de 986,246 arpens (503,364 hectares), ou de 256 lieues carrées (5,053 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 289,865 individus; ce qui donne 1,132 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,005,226 francs; ce qui fait 6 francs 91 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 32 cantons et en 728 communes. *Lons-le-Saunier* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

LONS-LE-SAUNIER, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville ancienne située près des sources de la rivière de Solvant, dans une contrée agréable, et dont l'air est pur. Le sol des environs est très-fertile en grains et en fruits, et on récolte d'excellens vins blancs sur les côteaux plantés en vignobles. Le gibier et la volaille y sont de bonne qualité et abondans. Cette ville tire son surnom de *Saunier*, des sources salées qui ont donné lieu à y établir des usines pour en obtenir du sel par évaporation. Les anciennes servant à l'exploitation des salines, avaient été démolis, en 1291, par ordre des ducs de Bourgogne; mais Louis XV les fit rétablir, en 1733, sur un meilleur plan et dans un autre emplacement. On y admire un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, qui réunit les eaux de trois sources salées, les fait monter à plus de 30 pieds (9 mètres 7 déci-

mètres) de hauteur, et les distribue sous trois aîles de bâtimens, où, à l'aide des vents et d'une filtration continuelle dans des épines disposées avec art, elles se dépouillent de leurs parties hétérogènes, et par des canaux souterrains, se rendent dans de vastes chaudières, où elles sont cristallisées et réduites en sel.

On a découvert, en 1761, près de Lons-le-Saunier, une espèce de mine de bois fossile qui se rapproche de la nature des charbons de pierre. Cette mine, que l'on trouve à trois pieds (9 décimètres) sous terre, dans une étendue de deux lieues (10 kilomètres), et qui forme une couche de 3 à 4 pieds (9 décimètres à un mètre 3 décimètres) d'épaisseur, paraît composée de piles de bois, où l'on distingue encore les espèces du chêne, du charme, du hêtres et du tremble, les seules qui croissent dans ce canton.

Lons-le-Saunier était déjà, en 1364, une ville de guerre considérable, et elle a donné, à différentes époques, des preuves non équivoques d'attachement et de fidélité au gouvernement. Elle n'a jamais passé au pouvoir des ennemis que par assauts ou par surprises.

Clairvaux est un gros bourg, dont les habitans font un commerce considérable en blés et en bois de sapin.

Orgelet est une petite ville située sur la rivière de Valouse. Il y a une filature de coton. Cette malheureuse ville, qui pouvait être composée d'environ trois milles ames, fut presque réduite en cendres au mois de novembre 1752, et n'est plus habitée que par 1,224 individus.

Dole, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est située sur le Doubs, dans une contrée qu'on appelle le Val-d'Amour, à cause de sa beauté et de sa fertilité. Le sol produit des grains et du vin. L'on trouve de belles carrières de marbres et de pierres jaspées dans les villages environnans. Il y a des fabriques de bonneteries et de chapeaux. Le commerce principal consiste en grains et en vins. Dole a été la capitale de la province de Franche-Comté, et il y avait un parlement; cette ville rivalisait avec celle de Besançon. Elle était autrefois bien fortifiée; mais Louis XIV la fit démanteler.

Poligny, chef-lieu d'une sous-prefecture, est une ville située assez près de la source d'un petit ruisseau, dans une

contrée fertile en grains, en fruits et en vins excellens. Il y a aussi de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux. Le commerce consiste en grains, en vins, en bestiaux et fromages.

Arbois, siège d'un tribunal de première instance, est située sur le ruisseau de Laustine, dans une vallée entre deux montagnes; elle est sur-tout renommée par les excellens vins blancs que l'on y récolte, et que l'on transporte jusqu'à Paris. Il y a une belle nitrière, une manufacture de faïence, des papeteries et des martinets pour le fer. Le principal commerce consiste en vins, en fer et papiers.

Salins est une ville située entre deux montagnes, dans une vallée fertile, sur une petite rivière appelée la Furieuse, qui prend sa source dans la ville même. Elle tire son nom des sels qu'on y fabrique. Une grande rue la traverse d'un bras à l'autre, et laisse d'un côté les salines au bord de la rivière, et de l'autre la plus grande partie de la ville, qui est bâtie sur un côteau. La grande saline forme une espèce de fort au milieu de la ville. Le puits à *muire*, ou d'eau grasse et pleine de sel, est une chose curieuse à voir. De longs et étroits détours, des vapeurs sombres et épaisses, le bruit sourd de la chute des eaux, le grincement des roues et des pompes, sont une image assez frappante de ces descentes aux enfers qu'on lit dans les poëtes. Le produit des salines est très-considérables : celle de Salins fournit chaque année environ 100 mille quintaux (500 mille myriagrammes) de sel, et celle de chaux environ 40 mille quintaux (200 mille myriagrammes). Les départemens du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura consomment à-peu-près le sel qui se fabrique à Salins; celui de chaux passe en Suisse et dans les pays voisins. Les cendres des bois consommés dans les salines, font un objet considérable de commerce pour les verreries des départemens environnans. Les environs de Salins sont fertiles en grains et en très-bons vins; les eaux-de-vie que l'on tire du marc de raisin sont estimés en Suisse et dans les montagnes. C'est la patrie de l'*abbé d'Olivet.*

Saint-Claude, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est située au milieu de hautes montagnes, au confluent de deux torrens, l'Isou et la Hieune, qui sont d'une grande rapidité. Cette ville a été presque réduite en cendres en l'an 7. Le sol des envi-

rons est peu fertile ; on n'y récolte que peu d'orge et d'avoine. Il y a des fabriques de tableterie et d'horlogerie ; on y fait des cuillers en bois et en buis, des ouvrages au tour, des sceaux, cuviers et boîtes de sapin, etc., qui forment le principal commerce des habitans.

GENÈVE.—La République de Genève était située entre la France, la Suisse et la Savoie. Un grand lac, auquel elle avait donné son nom, baignait une partie de son territoire, dont le sol est très-fertile. Il produit du froment en abondance, le seul grain en général que l'on y sème : on y recueille quantité de bons fruits ; le vin blanc y est de médiocre qualité, mais le rouge est excellent. Le pays génevois, dont Annecy était la capitale, et qui dépendait de la ci-devant Savoie, produit beaucoup de blé, de chanvre et de vin. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de gros et menu bétail, tels que bœufs, chèvres et porcs. On a essayé depuis quelques années de planter des mûriers blancs dans les environs de Genève, ils y ont réussi. On a ensuite élevé des vers à soie, qui ont produit de la soie de toute beauté. Mais, en général, Genève tire ses subsistances des pays voisins, et son commerce n'est alimenté que du produit de ses manufactures et de ses fabriques.

C'est sur-tout par les produits de son industrie que Genève s'est distinguée dans le monde commerçant. Ses principales manufactures consistent en toiles peintes pour robes et ameublement ; en horlogerie et bijouterie, en librairie et imprimerie ; en instrumens employés dans les sciences et les arts ; en fabriques de bas de soie et teintureries, etc. Tels sont les objets qui formaient le principal commerce de Genève.

L'étendue territoriale de la République de Genève était de 3 lieues et $\frac{1}{7}$ (75 kilomètres), équivalant à 15 mille arpens (5,500 hectares). La population était évaluée à environ 35,000 individus ; ce qui donnait 11,080 habitans par lieue carrée.

Elle était divisée en plusieurs districts ou mandemens, savoir : celui de la ville ou les *Franchises ;* le mandement de Pency ; celui de Jussy, de Vandeuvre, etc. Elle fait aujourd'hui, partie du département du *Léman.*

Avant sa réunion à la France, Genève et son territoire

formait une république libre et démocratique dans le principe; la souveraine autorité résidait dans le Conseil général des citoyens légitimement convoqués. Cette assemblée n'était ordinairement convoquée que deux fois par an pour élire les quatre syndics, le lieutenant, les auditenrs, le trésorier et le procureur-général, et pour fixer la taxe du vin. Le gouvernement de l'Etat et l'administration des affaires était entre les mains d'un petit conseil, composé de 25 membres; d'un autre conseil, composé de 60; et d'un grand conseil, composé de 200 membres. Le conseil des 25 était composé dans celui des 60; celui-ci dans le conseil des 200, et ce dernier dans le conseil général des citoyens.

Les syndics ne pouvaient être pris et élus que parmi les membres du conseil des 25; on ne fesait les remplacemens dans le conseil des 250 que lorsqu'il y avait cinquante places vacantes. C'étaient les quatre syndics qui présidaient dans ces conseils.

Le conseil des 25 élisait les membres du conseil des 60 et celui des 200, et il accordait le droit de bourgeoisie quand il le jugeait à propos. Le conseil des 200 fesait l'élection des membres du conseil des 25, que l'on appelait aussi *petit Conseil, Conseil étroit et ordinaire.* Il était chargé de l'administration journalière des affaires d'Etat, de la police, du civil et du criminel, tant au-dedans qu'au-dehors. Le conseil des 60 ne s'assemblait que lorsqu'il était convoqué par le petit conseil, pour des affaires d'Etat très-importantes; ce qui n'arrivait que rarement. Le grand conseil décidait pleinement toutes les affaires d'Etat, de police et civiles, et pouvait faire grâce pour des crimes. Il ne s'assemblait, si l'on excepte quelques jours fixés, que lorsqu'il était convoqué par le petit conseil. En vertu d'une loi fondamentale on ne devait rien traiter dans le grand conseil, que ce qui avait été mis en délibération et approuvé par le petit conseil, et l'on ne devait proposer dans le conseil général des citoyens, que ce qui avait été mis en délibération et approuvé dans le petit et le grand conseil.

Depuis que le gouvernement de la République était devenu aristocratique, on distinguait dans la République des citoyens, des bourgeois, des natifs, des habitans et des sujets.

Les deux premières classes assemblées formaient le souverain, et on tirait d'elles le conseil des 200, celui des 60 et celui des 25. Les autres classes composaient le peuple, et étaient soumises à des distinctions humiliantes.

La discipline ecclésiastique était administrée par un consistoire, qui communiquait ses avis au petit conseil, relativement aux causes matrimoniales qui étaient portées devant lui. Il était composé des pasteurs de la ville et de douze anciens, dont douze étaient du petit, et dix du grand conseil.

La religion dominante était la réformée: on y tolérait l'exercice publique de la luthérienne. Le clergé était pensionné par l'Etat, et ses membres n'étaient pas consacrés avant l'âge de 25 ans. Ils s'assemblaient tous les samedis pour le maintien des mœurs, et s'occupaient principalement des divorces. Avant la révolution de 1782 il était défendu d'avoir aucun spectacle dans la ville; les hommes se rassemblaient le soir dans des cercles ou clubs, et les femmes se réunissaient pour jouer et prendre du thé. Depuis 1782 on avait construit un théâtre dans la ville.

Pour le militaire, la ville et le territoire étaient répartis en régimens, dont les colonels et les capitaines étaient tirés du petit conseil. La ville entretenait d'ailleurs une garnison, que l'on porta, en 1738, à douze compagnies, de soixante hommes chacune.

Le gouvernement avait établi une commission permanente, chargée de fournir les greniers publics, de manière qu'il y eût toujours au moins la quantité de blé nécessaire pour nourrir la ville pendant 18 mois. Cette chambre vendait en détail le blé aux boulangers, à un prix fixe, toujours un peu plus haut que le prix moyen dans les pays frontières.

Genève était anciennement une ville des Allobroges. Les Bourguignons s'en emparèrent au commencement du 5e. siècle. Ensuite elle passa sous la domination des Francs, et au 9e. siècle elle fesait partie du dernier royaume de Bourgogne. Ce fut sous le règne de ses rois que les comtes de Genève rendirent leur dignité héréditaire. Les diverses tentatives des comtes de Genève pour se rendre indépendans, portèrent les empereurs à céder la plupart de leurs droits, et de ceux de l'empire sur Genève, aux évêques de cette ville, sous la réserve qu'ils leur prêteraient ser-

ment de fidélité. Cette disposition fit naître des débats continuels entre les évêques et les comtes, qui s'emparèrent du pays des environs, et se donnèrent le titre de baillifs et de protecteur de l'église de Genève. Mais toutes les intrigues des comtes n'aboutirent à la fin qu'à provoquer un décret de l'empereur, qui déclara le fief des comtes devolu à l'évêché. Sur ces entrefaites les comtes de Savoie enlevèrent successivement plusieurs terres aux comtes Génevois, et étendirent leur domination jusqu'à la ville de Genève; et même Amédé V, comte de Savoie, fit, en 1290, un traité avec l'évêque Guillaume I, en vertu duquel ce dernier lui donnait en fief, et à ses descendans, la dignité de *vidam* (*vice dominus*, lieutenant de l'évêque), dans la ville de Genève. Les comtes de Savoie ayant obtenu momentanément, en 1365, la charge de vicaire de l'empire dans le comté de Savoie et les pays voisins, continuèrent à former des prétentions sur la souveraineté de Genève, sur-tout dès que, par la mort du dernier comte Génevois, arrivée en 1401, ils eurent hérité de ses biens. Les évêques, pour maintenir leur autorité dans la ville, lui accordèrent des privilèges considérables, et l'empereur Sigismond la reçut sous la protection de l'Empire. En 1478, l'administrateur de l'evêché, qui était Jean-Louis de la maison de Savoie, et la ville de Genève firent une alliance avec les cantons de Berne et de Fribourg, et les desseins que Charles III, duc de Savoie, formait sur Genève, obligèrent la ville à faire, en 1519, un traité de combourgeoisie avec Fribourg. Elle fit encore, en 1526, une alliance défensive pour 25 ans avec les villes de Berne et de Fribourg. Le duc de Savoie perdit, quelques années après, sa charge de vidame. En 1533 Genève embrassa la réformation, et se dégagea absolument de l'autorité de l'évêque. Il est vrai que la ville de Fribourg renonça à son alliance: mais Berne la renouvella pour toujours en 1558, et la ville de Zurich accéda, en 1584, à cette alliance perpétuelle. Genève fut dès-lors considérée comme l'alliée des Suisses. Ce fut en 1602 qu'arriva l'escalade, c'est-à-dire, que les troupes du duc de Savoie ayant escaladé les murs dans le dessein de surprendre la ville, furent repoussées avec perte, et l'on en conservait annuellement la mémoire par des actes publics de dévotion. Il y a eu à Genève de violens troubles

intérieurs en 1707, 1734, 1737, 1765, 1766, 1782, 1792. En 1798 cette république fut réunie à la France, d'après le vœu qu'en avait manifesté ses habitans.

LÉMAN. — Ce département est formé de la République de Genève, du Chablais et du Faucigny, dépendans de la ci-devant Savoie et du pays de Gex, dépendant de l'ancienne province de Bourgogne. Il tire son nom du Lac, nommé par les Romains *Lemanus*, *Leman*, et depuis *Lac de Genève*. Il a à-peu-près la forme d'un arc ou d'une demi lune, dont le côté convexe regarde la Suisse. Il est assez étroit à ses extrémités, et s'élargit successivement. Il a 204 toises (398 mètres) d'élévation au-dessus du niveau de la mer. On lui donne environs 5 lieues (25 kilomètres) de largeur, et 16 lieues (80 kilomètres) de longueur. Il est formé en partie par les eaux du Rhône, qui le traverse dans toute sa longueur. Il est profond et ne gèle jamais; il croît en été et décroît en hiver. Il a une espèce de flux et reflux. Il est abondant en poissons, et sur-tout en truites et ombres, qui sont très-estimées, et dont il se fait des envois jusqu'à Paris. — Le département du Léman est borné au nord et à l'orient par la Suisse; au midi, par le département du Mont-Blanc; et à l'occident, par celui de l'Ain.

Le sol de ce département, entrecoupé de plaines, de vallées et de hautes montagnes, est assez fertile: on y récolte des grains, des légumes, des fruits et du vin. Les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de bétail et de bestiaux, sur-tout des chevaux et des mulets. Il y a d'assez belles forêts de sapins et de mélèses, et on y trouve des mines de fer de bonne qualité. L'industrie de ce département est très-active, et consiste, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, principalement en fabriques de quelques espèces de draps, de toiles peintes, d'horlogerie, bijouterie, jouaillerie, etc. Le commerce, outre les différens produits de ces diverses fabriques, comprend encore le gros et menu bétail, les fromages, les sels, etc.

L'étendue territoriale du département du Léman est de 539,267 arpens (275,227 hectares), ou de 129 lieues carrées (2,752 kilomètres carrés). La population est évaluée à 215,884 individus; ce qui donne 1,673 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la

somme de 906,632 francs; ce qui fait 4 francs 20 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 23 cantons et en 276 communes.

Les villes principales sont :

GENÈVE, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ville grande, bien peuplée et commerçante, située en partie sur une hauteur, sur le Rhône qui la traverse en sortant du lac Léman, et qui la partage en quatre parties jointes ensemble par quatre beaux ponts. Les édifices publics y sont très-beaux, et les maisons particulières sont toutes bâties en pierres. L'hôpital général est un édifice vaste et magnifique. La maison de ville est très-grande : on y remarque un escalier sans dégrés, que l'on peut monter en voiture. Les promenades y sont charmantes, on y jouit d'un air pur, d'une situation agréable et d'un horizon aussi étendu que varié. Les environs sont peuplées, riants et ornés de jolies maisons de plaisance et de jardins. C'est sur-tout aux produits de son industrie que cette ville doit la réputation distinguée dont elle jouit. Pour ne pas me répéter, je renvoie le lecteur à ce que j'en ait dit plus haut. Genève est la patrie de *Casaubon* et de *J. J. Rousseau.*

Gex est une petite ville située au pied du Mont-Jura sur le torrent de Sornant, que l'on passe sur un pont. Elle est composée de trois parties. Le sol des environs, couvert de hautes montagnes, ne produit guères que des châtaignes, dont le peuple se nourrit une grande partie de l'année. Il y a de bons pâturages, où l'on elève des bestiaux. Le commerce consiste en fromages très-estimés.

L'Ecluse est une forteresse située sur le Rhône. Elle défend l'entrée du ci-devant Bugey et de la Bresse par un fort creusé dans le roc, qui fait partie du Mont-Jura, escarpé en cet endroit et borné par le Rhône qui y coule avec peine dans une gorge extrêmement resserrée. Elle fut prise, en 1536, par les troupes bernoises, et en 1539, par celles de Genève.

Versoy est une petite ville située sur le lac Léman, près

l'embouchure du torrent de Jarnant. Voltaire y a fait beaucoup de bien, dont elle a perdu une partie à sa mort.

Ferney est un gros bourg devenu illustre par le séjour de Voltaire, et riche par ses bienfaits. Ce lieu a perdu son bonheur en perdant le grand homme qui s'en occupait, il ne lui reste plus que l'avantage de l'avoir possédé et celui de voir des voyageurs y porter le tribut de leur vénération. Il y a une belle manufacture d'horlogerie.

Thonon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est située agréablement sur la Drance, près le lac Léman. Le sol des environs est assez fertile en grains et en vins. On y trouve des bois et des pâturages, où l'on élève des bestiaux. Le commerce consiste en grains, vins, bestiaux, beurre et fromages.

Ripaille était une chartreuse située sur le lac Léman, et fondée par Amédée VIII, duc de Savoie, et ensuite pape sous le nom de Félix V. C'est dans cette retraite, qu'après avoir renoncé à la papauté, il passa le reste de ses jours. L'histoire rapporte qu'il y mena une vie si voluptueuse, que c'est de-là qu'est venu l'expression *faire ripaille*. La forêt qui est dans les environs est grande et plantée de superbes allées.

Bonneville, chef-lieu d'une sous préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière d'Arve, et défendue par un château. Le sol des environs, couvert par les montagnes appelées les *Glacières* et *Maudites*, est peu fertile en grains, mais il offre d'excellens pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui, avec les fromages, forment le principal commerce des habitans.

SAVOIE. — La Savoie est un ancien duché qui fesait partie de l'empire d'Allemagne, étant compris dans les états formant le cercle du Haut-Rhin. Il appartenait au roi de Sardaigne. La Savoie était située dans la chaîne occidentale des Alpes, et bornée au nord par le lac Léman et le Valais; à l'est par le Piémont et le Valais; au sud, par le Piémont et le Dauphiné; et à l'ouest, par la République de Genève et la Bourgogne. Les principales rivières qui l'arrosaient sont le Rhône, qui, sortant à l'ouest du territoire de Genève, formait la limite entre la Savoie et la France: l'Arve, qui a sa

source dans le ci-devant Faucigny, charie des particules d'or, et se jette dans le Rhône près de Genève : les Sasses et Lesier, qui prennent tous deux leurs sources dans l'ancien pays Génevois, et s'embouchent dans le Rhône à peu de distance de Scissel: L'Isère, qui a sa source au pied du mont Héran, dans la ci-devant Tarentaise, et reçoit l'Arc, qni prend sa source dans l'ancien comté de Maurienne, a un cours rapide, et entraîne beaucoup d'écumes, parce qu'elle est grossie des eaux de plusieurs cascades. Il y a aussi plusieurs lacs, parmi lesquels on distingue sur-tout celui d'*Annecy*, qui a environ 3 lieues (15 kilomètres) de longueur du nord au sud ; et celui du *Bourget*, qui a à-peu-près la même étendue. On pêche dans ce dernier une espèce de poisson qu'on nomme *lavant*, et qui n'est pas connu ailleurs. Il pèse ordinairement 4 à 5 livres (2 à 2 kilogrammes ½). Il est fort recherché à Chambéry. On trouve encore des fontaines remarquables ; des bains d'eaux thermales à Aix, et dans les environs de Chambéry une source, qui, sans observer de tems fixe, tantôt croît, et tantôt diminue sensiblement en fesant un bruit léger.

La Savoie n'offre par-tout que de hautes montagnes, hérissées de rochers escarpées et bordées de précipices. Parmi les plus hautes, l'on distingue les *montagnes Maudites*, dans le Faucigny. Le *Mont-Blanc*, qui en forme la cime, s'élève à 14,676 pieds (4,769 mètres). On remarque dans le ci-devant comté de Maurienne le *Mont-Cénis*, sur lequel passe la grande route qui conduit de Savoie en Piémont. Cette montagne, qui a 1,444 toises (2,815 mètres) de hauteur au-dessus du niveau de la mer, s'élève considérablement du côté de Lans-le-Bourg, et la route qui mène à son sommet va en serpentant. Quand on monte, l'on lâche la bride aux mulets qui portent la personne et son bagage ; et alors on ne doit craindre aucun danger, ces animaux marchant d'un pas ferme et sûr. Lorsqu'on arrive au sommet on y trouve une maison, qu'on appelle *la Ramasse*. De-là, en hiver, on n'emploie que 7 à 8 minutes à descendre en traineaux jusqu'à Lans-le-Bourg, tandis qu'on a besoin d'une heure pour arriver à la Ramasse. Cette course en traineaux et le transport des voyageurs en litière, sont ce que les habitans appellent *ramasser les gens, aller à la ramasse.* Au haut de cette mon-

tagne se trouve une plate-forme entourée de plusieurs autres montagnes plus élevées, et continuellement couvertes de neige. Cette plate-forme contient un lac plein de poissons, qui a une lieue (5 kilomètres) de circonférence, et dans lequel on pêche des truites de 18 à 20 livres (8 à 9 kilogrammes ½). On assure que, vers le milieu, on peut à peine en trouver le fond. Les neiges des montagnes qui l'environne lui fournisse sans cesse de nouvelles eaux. Quelques ecrivains prétendent que le Mont-Cénis est l'endroit des Alpes par lequel Annibal passa avec son armée.

On peut juger facilement, d'après ce qui vient d'être dit, que le sol de la Savoie ne présente que quelques plans inclinés, formés par l'éboulement des terres et des collines, entrecoupés de torrens; des rochers nuds qui n'ont été fertilisées que par des rapports de terre à dos d'hommes, et où la culture ne peut se faire qu'à la bèche, et enfin quelques pâturages qui séparent des pics de montagnes où l'on ne peut mener paître les troupeaux que deux mois de l'année. Cependant, malgré la grande quantité de montagnes dont la Savoie est hérissée, et qui couvrent au moins la moitié de son étendue, elle suffit, à peu de chose près, à la subsistance de ses habitans. On recueille du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du chanvre et du vin dans les petites vallées qui se trouvent entre les montagnes, et l'industrie des habitans les cultivent, même pour peu qu'elles soient susceptibles de culture. Les pâturages y étant abondans, on y élève un grand nombre de bêtes à laine et de bestiaux, et beaucoup de porcs. Il y a de belles forêts, qui, avec les nombreuses et bondantes mines de fer, celles de cuivre, de plomb, d'argent, de charbon de terre, et celle de sel gemme, forment la principale richesse de ce pays. On y trouve encore de très-riches carrières de marbre, de granit et d'ardoises, et des sources d'eaux salées qui sont exploitées.

L'industrie manufacturière est peu active dans cette contrée, soit faute de moyens ou de disposition naturelle des habitans; une grande partie préférant aller chercher son pain dans d'autres pays. Il n'y a que quelques papeteries, tanneries et corroyeries, une fabrique de faïence et quelques autres de poteries, de clouteries, d'outils aratoires, et quelques ateliers de bonneterie et d'étoffes grossières de laine. Le com-

merce consiste en bétail, fromages, cuirs verts; peaux tannées, chanvres, laines, papiers, fers bruts et ouvrés, sel, etc. Il faut observer que le transit des marchandises de France en Italie, et réciproquement par le Mont-Cénis; les expéditions de celles de l'Allemagne et de la Suisse, par la même route, forment la principale ressource de la Savoie.

On lui donnait environ 30 lieues (150 kilomètres) du nord au sud; et 25 lieues (125 kilomètres) de l'est à l'ouest; ce qui était évalué à environ 500 lieues carrées (10,000 kilomètres car.), équivalant à 2,000,000 arpens (1,000,000 hectares). La population était estimée s'élever à près de 400 mille individus; ce qui fesait 800 habitans par lieue carrée.

La Savoie était divisée en six provinces : La Savoie propre; le pays Génevois; le Chablais; le Faucigny; la Tarantaise et le Comté de Maurienne; *Chambéry* en était la capitale. Elle forme aujourd'hui le département du *Mont-Blanc* et une partie de celui du *Léman*.

Le nom de *Savoie* vient du latin *Sabaudia*, d'où se sont formés par suite ceux de *sapaudia*, *saboja* et *sabogia* Cette contrée fesait anciennement partie des Gaules, et ses habitans s'appelaient les *Allobroges*. Elle eut ses comtes particuliers. Amédée I, l'un d'eux. qui vivait dans l'onzième siècle, eût le titre de Margrave d'Italie. Sa femme Adélaïde était fille et héritière d'Ulderic, comte de Suse, de Turin et d'Aoste. Amédée IV eût le titre de duc de Chablais. Son frère, Thomas II, fut comte de Savoie et vicaire de l'Empire dans la Lombardie et le Piémont. De Thomas III, son fils aîné, sortent les princes de Piémont, dont le dernier se nommait Louis; et son fils cadet, Amédée V, est le père des comtes de Savoie. Aymon, fils de celui-ci, qui vivait dans le quatorzième siècle, acquit, par sa femme Jolanthe, à la maison de Savoie, le droit de succession au duché de Montferrat. Son petit-fils, Amédée VII se rendit maître du comté de Nice et de Vintimille; et Amédée VIII, fils de ce dernier, acquit le Comté de Genève, et fut déclaré, en 1416, duc de Savoie et prince de l'Empire : il hérita de Louis, son beau-père, de la principauté du Piémont et des prétentions sur l'Achaie et la Morée. Louis, fils d'Amédée VIII, acquit aussi par sa femme, Anne de Lusignan, fille de Janus, roi de Chypre, des prétentions sur ce royaume. Un de ses descen-

dans, par son fils aîné Amédée IX, hérita de ces prétentions, ayant été institué héritier du royaume de Chypre par Charlotte, femme de Louis, frère de son père, qui fût roi de Chypre; et comme les rois de cette île en avaient aussi sur le royaume de Jérusalem, il hérita également de ces prétentions. Philippe, frère cadet d'Amédée XI, est le grand-père d'Emmanuel Philibert, qui réunit Onaille et Tende à la maison ducale. Charles Emmanuel I, fils de celui-ci, s'empara de Saluces; et ce fut à cause de sa femme Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, que la maison de Savoie forma, dans la suite, des prétentions sur la couronne d'Espagne. Il eût deux fils, dont l'aîné fut Victor Amédée I, dont le petit-fils Victor Amédée II devint roi de Sicile, et ensuite roi de Sardaigne. L'arrière petit-fils de ce dernier fut Charles Emmanuel III, père de Victor Amédée III, le dernier duc de Savoie.

MONT-BLANC. — Ce département est formé de l'ancien duché de Savoie, réuni à la France en 1792. Il tire son nom de la plus haute montagne des Alpes, nommée *Mont-Blanc*, à cause de la neige qui en couvre le sommet sans aucune interruption. Elle a 2,391 toises (4,657 mètres) d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Elle est célèbre par les expériences qu'y a faites le physicien *Saussure*. — Le département du Mont-Blanc est borné au nord par celui du Léman; à l'est, par celui de la Doire; au sud-est, par celui du Pô; au sud-ouest, par ceux des Hautes-Alpes et de l'Isère; et à l'ouest, par celui de l'Ain.

Pour ce qui concerne le sol, les productions, l'industrie et le commerce de ce département, je renvoie le lecteur à ce que j'en ai dit ci-dessus à l'article *Savoie*.

L'étendue territoriale du département du Mont-Blanc est de 1,184,283 arpens (640,427 hectares), ou de 330 lieues carrées (6,404 kilomètres carrés). La population est évaluée à 283,106 individus; ce qui donne 858 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,148,533 francs; ce qui fait 4 francs 5 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 32 cantons et en 420 communes. *Chambéry* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

CHAMBÉRY, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est une ville située sur la Leisse, dans une vallée agréable et fertile, environnée de collines et de montagnes. Cette ville est d'une grandeur médiocre, et enfermée d'une simple muraille : elle est pauvre et sale ; ses rues sont étroites et ses maisons obscures. On y distille des liqueurs très-estimées.

Aix est une petite ville peu éloignée du lac de Bourget, célèbre pour ses bains d'eaux thermales, qui sont l'ouvrage des Romains. On y voit encore un ancien arc de triomphe qui est presque totalement ruiné.

Près la petite ville nommée *les Echelles* il y a une grande route pavée, qui a été percée à travers une montagne toute pierreuse.

Montméliant est une petite ville située sur l'Isère, au bord de laquelle, sur un rocher fort élevé et qui n'a d'accès que d'un côté, on a bâti une forteresse qu'on regardait comme très-importante, et qui fût souvent assiégée et prise. Le vin que l'on récolte dans les environs passe pour le meilleur du pays.

Annecy, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est située sur le lac du même nom, d'où sort le grand canal de Thioux, qui traverse la ville et se joint, hors des murs, au torrent du Fier. Le sol des environs, entrecoupé de plaines et de montagnes, est assez fertile, et on y récolte de beaux grains et du vin. L'évêque de Genève établit sa résidence à Annecy, quand il fût chassé de sa ville épiscopale, en 1535.

Rumilly, petite ville où l'on fait un commerce de grains assez considérable.

Moutiers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est située sur l'Isère, dans une plaine entourée de hautes montagnes, et où on n'arrive que par des défilés de précipices. On y voit un superbe établissement servant à l'exploitation des sources d'eaux salées qui s'y trouvent. Il y a d'excellens pâturages

dans les environs, où l'on nourrit du gros et menu bétail. Le commerce consiste en bestiaux et en sel.

St.-Jean-de-Maurienne, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville assez jolie, située au milieu des montagnes, sur la rivière d'Arc. Le sol des environs est fertile en grains, en légumes, en fruits et en vin. On y trouve d'abondans pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

Aiguebelle est une petite ville située sur la rivière d'Arc. Elle est la clef de la vallee de Maurienne.

Lans-le-Bourg est un bourg situé au pied du Mont-Cénis, qui en cet endroit commence à s'élever, et que de-là on ne peut franchir entièrement en moins de cinq heures. Ce bourg est tellement située au milieu des montagnes, et le Mont-Cénis, à l'est et au sud, en est si voisin, que ses habitans ne voient jamais le soleil depuis le mois de frimaire jusqu'à celui de pluviôse. C'est le passage le plus fréquenté pour se rendre de France en Italie, et réciproquement.

LYONNAIS. — Le Lyonnais était un des grands gouvernemens militaires de la France. Il comprenait les provinces du *Lyonnais*, du *Forez* et du *Beaujolais*. Il était située entre le 22e. degré 30 minutes 5 secondes de longitude, et sous le 45e. degré 50 minutes et 50 secondes de latitude. Il était borné au nord par le Bourbonnais et la Bourgogne; à l'est, par la Bourgogne et le Dauphine; au sud, par le Velay et le Vivarais; et à l'ouest, par l'Auvergne. Les principales rivières qui l'arrosaient, sont le Rhône, la Loire, la Saône, la Tordine, le Gioz, le Furant, la Morgon, l'Ardière, etc.

L'heureuse situation de cet ancien gouvernement, la douceur de son climat, la bonté de son sol, et l'industrie manufacturière des habitans, le rendaient un des plus riches de la France. Mais je dois observer que la qualité du sol n'étant pas de même nature dans les différentes provinces dont il était formé, et n'étant par consequent pas également propre aux mêmes productions, il est nécessaire de les faire connaître séparément, en indiquant celle que chacune d'elles fournit au commerce.

Le Lyonnais, proprement dit, était borné au nord par le Beaujolois;

Beaujolais ; à l'est, par la Saône et le Rhône ; au sud et à l'ouest, par le Forez. Sa longueur était de 13 à 14 lieues (65 à 70 kilomètres), sur 8 lieues (40 kilomètres) de largeur ; ce qui pouvait être évalué à 110 lieues carrees (2 200 kilomètres carrés). Il est arrosé par le Rhône, la Saône, le Gier, le Garon, l'Azergues, la Berme, la Breune, etc. Le climat, quoique tempéré, y est plus froid que chaud, et plus humide que sec, à cause des brouillards qui y règnent. Le sol est entrecoupé de montagnes, de côteaux et de plaines. Il est peu fertile en blé, mais on y recueille d'excellens marrons, des fruits et des vins ; ceux de Condrieux, de Côte-Rôtie, le long du Rhône, sont sur-tout renommés. Il y a de bons pâturages, où l'on élève du bétail. On trouve une mine de cuivre, une source d'eau minérale et du vitriol près de Chassey. L'industrie y est très-active, et consiste en un grand nombre de manufactures de soie, d'étoffes d'or et d'argent, de rubans, de galons, de toiles de fil et de coton, d'ouvrages de mode, de chapeaux, de merceries, etc. Le commerce est très-considérable, et embrasse principalement tous les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

Le Forez était bornée au nord par le Charollais et le Beaujolais ; à l'est, par le Lyonnais ; au sud, par le Velay et le Vivarais ; et à l'ouest, par l'Auvergne, dont il était séparé par une chaîne de montagnes. C'était une grande vallee fertile et agréable de 21 lieues (105 kilomètres) de longueur, sur 11 lieues (55 kilomètres) de largeur ; ce qui pouvait être évalué à 220 lieues carrées (2,400 kilomètres carrés). Il était arrosé par la Loire, le Lignon, le Furand, la Coise, le Renaison, l'Agimond, le Ternay, etc. Toutes ces petites rivières se jettent dans la Loire ou dans le Rhône, et servent aux moulins des differentes manufactures, particulièrement de fer et d'acier. Le sol produit du blé et beaucoup de beaux chanvres. Les côteaux des environs de Roanne sont couverts de vignobles, dont les vins sont de bonne qualité. Les montagnes produisent des pâturages excellens, où l'on nourrit du bétail et où l'on fait des fromages très-estimés. On y recueille aussi beaucoup de simples. Cette contrée abonde en sapins, et fournit quantité de térébenthine claire, liquide, très-belle et très-odoriférante. On y trouve aussi plusieurs mines de différentes espèces : celles de fer, de plomb et de

charbon de terre sont les plus communes. Parmi les dernières on distingue celles de St.-Chaumont et de St.-Etienne, qui sont les plus abondantes. Il y a un grand nombre de manufactures de fer et d'acier, d'armes à feu; des fabriques de rubans, etc. Le commerce consiste en chanvres, en vins, en bétail, en marrons et châtaignes, en planches de sapin, en fer, en charbon de terre, etc.

Le Beaujolais était bornée au nord par le Charollais et le Mâconnais; à l'est, par la Saône, qui le sépare de la Bourgogne; au sud, par le Lyonnais propre et le Forez; et à l'ouest, par le Forez. Sa longueur était de 12 lieues (60 kilomètres), sur 7 lieues (35 kilomètres) de largeur; ce qui pouvait être évalué à 80 lieues carrées (1,600 kilomètres carrés). Il était arrosé par les rivières de Saône, de Loire, le Reins, la Trambouze, la Tardine, la Jarnossatte, l'Azergues, le Mornauton, etc. Le climat y est sain, mais un peu froid. Le sol y est fertile, et produit sur-tout beaucoup de blé, de chanvre, de fruits et de vin. Les pâturages y sont bons et abondans, et on y nourrit du gros et menu bétail. Il y a de belles forêts, d'où l'on tire des bois de construction, de charpente, et des planches de sapin. On y exploitait autrefois des mines de différens métaux. Le principal commerce embrasse seulement les productions du sol.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit des trois provinces qui formaient le gouvernement militaire du Lyonnais, que les productions du sol qu'elles offrent au commerce sont les blés, les seigles, les lins, les chanvres, les fruits, les marrons, les huiles de lin, de chanvre et de noix; le bois de charpente et de chauffage; les fers, l'acier, le charbon de terre, le marbre, les meules à aiguiser, etc.; et que l'on y fabrique des toiles de chanvre en blanc et en écrue, des toiles rousses, des treillis et autres toiles claires et communes; des toiles de coton en blanc et en écrue, des siamoises unies et rayées, des toiles peintes, des petites étoffes mélangées en soie et en coton; des basins, des futaines, des sirsacas, droguets, satins, moires, damas de toute espèce, serges satinées, serges croisées, gros de Naples et gros de Tours jaspés et rayés, taffetas unis, chinés, brillantés; taffetas noirs de toutes qualités, velours unis, frisés, double et triple corps; pluches, rubans, galons, étoffes d'or et d'argent, broderies, etc.

On donnait à l'ancien gouvernement du Lyonnais environ 25 lieues (125 kilomètres) d'étendue du nord au sud, et 16 lieues (80 kilomètres) de largeur de l'est à l'ouest; ce qui était évalué à 444 lieues carrées (8,880 kilomètres carrés), équivalant à 1,776,000 arpens (888,000 hectares). La population était de 666,000 individus; ce qui fesait 1,500 habitans par lieue carrée.

Ce gouvernement, dont *Lyon* était la capitale, forme aujourd'hui deux départemens; celui du Rhône et celui de la Loire.

Du tems de César le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais étaient habité par les *Segusiani* ou *Jnsubres*; et sous Honorius ils se trouvaient compris dans la première Lyonnaise. Je vais, ainsi que je l'ai fait pour les productions du sol et de l'industrie, donner une analyse succinte des révolutions qu'ont essuyé ces diverses contrées.

Dans la domination des Romains, le *Lyonnais* passe sous celle des Bourguignons, quand ils s'établirent dans les Gaules. Lors de la destruction de ce royaume, en 534, toutes les provinces qui en fesaient partie furent soumises, ainsi que le Lyonnais, aux rois de France. Il dépendit, dans la suite, des différens états qui se formèrent sur les débris de l'ancien royaume de Bourgogne. Entre plusieurs enfans que Conrad-le-Pacifique, roi d'Arles, eût de Mathilde, fille de Louis-d'Outremer, l'un, nommé Buchar, archevêque de Lyon, profita de l'indolence de son frère Rodolphe-le-Fainéant, et de la tendresse particulière que sa mère lui portait, pour s'emparer du Lyonnais, comme domaine attaché à l'archevêché, et quelques-uns de ses successeurs en ont jouit à ce titre. L'empereur Frédéric Barberousse, suzerain d'une grande partie des terres de l'ancienne Bourgogne, confirma cette possession aux archevêques par une bulle, en date du 18 novembre 1157, ce qui fit naître entre l'archevêque et le comte de Forez, qui, par succession de Guillaume I, se qualifiait comte de Lyon, des différens qui durèrent jusqu'en 1173, que Guy II se prêta enfin à une transaction avec l'archevêque Guichard, par laquelle il céda à l'eglise de Lyon tout ce qui lui appartenait dans cette ville et dans le Lyonnais, et reçut en échange plusieurs terres que celle-ci possédait en Forez et en Beaujolais, et 1,100 marcs d'argent pour mieux value.

Dès-lors les chanoines prirent le titre de comte de Lyon, qui leur fut confirmé par deux déclarations de Philippe-le-Bel. L'archevêque et le chapitre s'étant divisés dans la suite, et ne pouvant s'accorder sur le partage des fontions de leurs officiers, cédèrent au roi, en 1314, la juridiction temporelle de la ville de Lyon, que Louis Hutin réunit à la couronne; et, en 1563, Charles IX acheta ce qui lui restait de droit de justice, eu sorte que l'archevêque et ses chanoines ne conservèrent que le simple titre de comte.

De la domination des Romains le *Forez* passa successivement sous celles des Bourguignons et des Français, et eût enfin ses comtes particuliers depuis Guillaume I, qui l'usurpa et le transmit à ses successeurs, dont la tige mâle s'éteignit en 1369, en la personne de Jean II. Anne de Bourbon, sa mère, s'en empara, et le donna à sa petite-fille Anne, d'auphine d'Auvergne, comtesse de Clermont, qui avait épousé Louis II, duc de Bourbon, dont la postérité jouit du Forez jusqu'en 1522, que Suzanne de Bourbon, femme du connétable de ce nom, étant morte, Louise de Savoie se le fit adjuger après bien des débats, et le remit au roi François I, son fils, qui le réunit à la couronne en 1531. Henri III, alors duc d'Anjou, la reçut pour partie de son appanage en 1566. Enfin il fut cédé à la reine Elisabeth d'Autriche, à titre de douaire, en 1574, et depuis toutes les reines veuves l'ont possédé successivement: Louise de Lorraine en 1590; Marie de Médicis en 1611, et Anne d'Autriche en 1643.

De la domination des Romains le *Beaujolais* passa successivement sous celles des Bourguignons et de la France; il eût, comme le Forez, ses comtes particuliers depuis Guillaume I, qui le laissa au second ou au troisième de ses fils. Edouard II, le seizième de ses successeurs, pour se tirer d'un procès où il y allait de sa vie, donna, en 1400, toutes ses terres à Louis II, duc de Bourbon, dont le crédit le délivra. Ce fut ainsi que ce comté passa dans la maison de Bourbon, qui le posséda jusqu'en 1523, que Louise de Savoie, mère de François I, y prétendit contre le connétable de Bourbon, et se le fit adjuger. Le connétable ayant passé par dépit au service de Charles-Quint, François I confisqua ses terres, et réunit le Beaujolais à la couronne en 1531. Cependant, en 1560, le roi François II le rendit au duc de Bourbon-Mont-

pensier, dont la petite-fille, Louise d'Orléans, duchesse de de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII et de Marie de Bourbon, laissa par testament tous ses biens à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

RHONE. — Ce département est formé des ci-devant provinces du Lyonnais proprement dit, et du Beaujolais, dépendant de l'ancien gouvernement militaire du Lyonnais. Il tire son nom du Rhône, le fleuve le plus impétueux de l'Europe, qui y coule à l'est, et lui sert de limites. Le Rhône prend sa source au pied du mont de la Fourche, à l'extrémite orientale du Valais, près du mont St.-Gothard, à deux lieues (10 kilomètres) des sources du Rhin. Après avoir arrosé le Valais, il traverse le lac Léman et se perd à 4 lieues (20 kilomètres) de Genève, dans un gouffre de rochers. Il reparaît ensuite, commence à être navigable à Seyssel; passe à Lyon, où il reçoit la Saône; et là, dirigeant son cours du nord au sud, reçoit l'Isère et la Darnau, et va se jetter dans la Méditerranée, dans la partie appelée *Golfe de Lyon*, avec une très-grande rapidité, à 5 lieues (25 kilomètres) au-dessous d'Arles, par trois embouchures, après avoir encore grossie ses eaux de celles d'un grand nombre de rivières et de torrens. Ce fleuve charrie des paillettes d'or. — Le département du Rhône est borné au nord par celui de Saône et Loire; à l'est, par ceux de l'Ain et de l'Isère; au sud et à l'ouest, par celui de la Loire.

Pour ce qui concerne le climat, le sol, les productions, l'industrie et le commerce de ce département, voyez ce qui en a été dit plus haut, aux articles *Lyonnais* et *Beaujolais*.

L'étendue territoriale du département du Rhône est de 529,842 arpens (270,423 hectares), ou de 135 lieues carrées (2,704 kilomètres carrés). La population était évaluée à 345,644 individus; ce qui donne 2,560 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,391,838 francs; ce qui fait 12 francs 70 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en deux sous-préfectures, en 25 cantons et en 261 communes. *Lyon* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

LYON, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du départe-

ment, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une ville ancienne, grande, riche, belle, et une des plus considérables de France après Paris. Elle fut fondée l'an de Rome 712, quarante ans avant l'ère chrétienne, par *Lucius Munatius Plancusi*, qui était consul avec *Emilius Lepidus* : il la bâtit sur la Saône, au lieu où cette rivière se jette dans le Rhône, et la peupla de citoyens romains qui avaient été chassés de Vienne par les Allobroges. Elle est en général bien bâtie; mais les rues en sont étroites, et le pavé de cailloux roulés et arrondis dans les torrens, et incommode pour les gens de pied. On trouve encore dans cette ville les restes des magnifiques ouvrages dont les Romains l'avaient décorée, et dont elle ne jouit pas long-tems, ayant été détruite en une seule nuit par un incendie extraordinaire, et sans exemple dans l'histoire, l'an 59 de Jésus-Christ, sous l'empereur Néron, qui la fit rebâtir. Le théâtre était sur la montagne de St.-Just, dans le terrain ci-devant occupé par le couvent des Minimes. Il ne reste plus de ce monument que quelques arcades presque ruinées et un amas de pierres. On y avait fait construire des aquéducs pour conduire l'eau du Rhône dans la ville, et même pour y faire venir celle de la rivière du Furaut. Ces derniers avaient deux lieues (10 kilomètres) d'étendue, et venaient aboutir au même quartier de St.-Just; on en voit encore quelques arcades prés de Fourvières et dans les villages de Ste.-Foi et de Chaponost. Les réservoirs pour recevoir ces eaux se remarquent dans plusieurs quartiers de la ville, mais principalement dans le jardin du ci-devant monastère de la Déserte, et dans une vigne des ex-Ursulines, sur la montagne de St.-Just. Le palais des empereurs, lorsqu'ils habitaient Lyon, était situé sur le penchant de la même montagne, dans un terrain occupé par un ancien monastère (appelé le couvent des Antiquailles), par ce qu'on ne peut creuser dans ce terrain sans trouver quelques médailles ou autres objets antiques. On voit dans l'église de St.-Martin d'Ainay, les quatre colonnes qui soutenaient l'autel élevé à Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône, par soixante nations gaulaises. L'église de St.-Jean est d'une architecture gothique, mais fort belle; on y admire son horloge, qui était un chef-d'œuvre de mécanique : elle marquait les années, le quantième du mois, les jours de la

semaine, les phases de la lunes, le lieu du soleil. Le cadran des heures est ovale, et l'aiguille qui le parcourt s'allonge et se racourcit suivant qu'elle parcourt le grand ou le petit diamètre de l'ovale. Cette horloge est actuellement en très-mauvais état.

Parmi les bâtimens modernes qui décorent cette ville célèbre, et dont quelques-uns ont été détruits pendant le cours de la révolution, on admire l'Hôtel-de-Ville, qui ne le cède en magnificence qu'à celui d'Amsterdam, et qui forme un des côtés de la place des Terreaux. Cet édifice, que le tems et les circonstances avaient bien endommagé, vient d'être restauré complètement, et avec tant d'art et d'intelligence, qu'il a été rendu à sa beauté primitive. La porte d'entrée, excellent morceau de sculpture, a été réparée et repeinte en couleur de bronze, ce qui produit un très-grand effet. Le vestibule, reblanchi, donne un nouvel éclat aux superbes groupes en bronze du Rhône et de la Saône, ouvrage de Coustou, et qui sont placés aux deux extrémités. On y voit aussi la belle inscription taurobolique et les célèbres tables de bronze trouvées sur le côteau de St.-Sébastien, où l'on avait gravé, par ordre de Claude, la harangue prononcée par cet empereur, dans le sénat de Rome, pour obtenir aux Lyonnais le nom et le privilège de *Citoyens Romains.* Les dales de pierres qui paraient la grande cour, et dont la moyenne partie était brisée, ont été remplacées par des neuves. Les quatre belles figures qui décorent la fontaine qui se trouve au milieu de cette cour, avaient été horriblement mutilées; elles sont réparées de manière à ne rien laisser à désirer. L'escalier, très-beau et richement décoré de marbre et d'excellens tableaux, a été également remis à neuf. Les tableaux, dont le tems et l'humidité avaient effacé presque tous les traits, ont reçu une nouvelle vie et une fraîcheur de coloris, qu'ils doivent au talent distingué de Thomas Blanchet. La voûte de la grande salle a été également réparée, et les parois de cette salle ont été faits avec une rapidité inconcevable et par un évènement mémorable, qui sera consigné dans les fastes de l'histoire : la nomination du premier magistrat de la République italienne, à laquelle a été porté Napoléon Bonaparte, *Premier Consul de la République française*, l'an X de la République (1802 vieux style).

H 4

La place de Bellecour, qui était décorée de superbes façades, de statues et de fontaines avait été démolie, et va être rétablie, d'après les ordres du Gouvernement, qui, pour encourager la reconstruction des bâtimens autour de cette place, a exempté d'impôts, pendant dix ans, les propriétaires qui y feront bâtir.

On remarque encore les travaux Pérache, qui ont été entrepris pour reculer la jonction du Rhône et de la Saône, et augmenter l'assiette de la ville : cette entreprise hardie a coûté des sommes considérables, par les grands obstacles qu'il a fallu vaincre. — Le quai du Rhône et l'hôpital qui y est construit présentent un vaste bâtiment d'architecture moderne. Il a un lycée, une magnifique bibliothèque, un muséum de peinture et un athénée, fondé en l'an 9.

Ce qui rendait cette ville florissante, c'était le grand nombre de manufactures qu'elle renfermait, et le commerce immense qu'elle fesait dans toutes les parties du monde. Les principaux objets manufacturés sont des velours de soie et de coton, des taffetas, du damas unis, rayés, brochés, à fleurs d'or et d'argent, du crêpe, des gazes de toute espèce, des moires, des serges, du droguet, du raz de Saint-Maure, etc., etc. Il s'y fabrique aussi une très-grande quantité de bas et de rubans de soie, des basins, des chapeaux, des papiers à tentures. Les fabriquans lyonnais passent pour les hommes les plus habiles dans l'art de composer, d'assortir et de nuancer les couleurs; ils possèdent aussi celui d'unir dans leurs desseins la légèreté avec la richesse; ajoutez à cela que les dessinateurs ont une grande fécondité dans l'invention des desseins, et les ouvriers une grande perfection dans la main-d'œuvre.

Les pays étrangers contribuent à l'entretien des fabriques de Lyon : l'Espagne lui fournit des laines, des soies, des drogues pour la teinture, de l'or et de l'argent en lingots; elle tire de l'Italie les soies les plus précieuses. Ces deux pays pourraient bien employer leurs matières premières à aussi bon marché que la ville de Lyon; mais ils n'ont pas d'ouvriers aussi habiles.

Avant la révolution, les fabriques de soieries de Lyon employaient 18,000 métiers, tant pour l'écru que pour le façonné des différens genres. Elles consommaient annuellement 10 à 12,000 quintaux de soie. En 1788, il existaient

dans Lyon 2,700 métiers de gaze et de crêpe. Le résultat général s'élevait à 5 millions de fabrication; le nombre de métiers de cette espèce se trouve réduit aujourd'hui à 400. Le nombre de métiers de passementerie s'élevait autrefois à 2,700; il est tombé à 300. La broderie occupait 6,000 individus; elle n'en occupe aujourd'hui que le dixième de ce nombre.

Il entrait en France, avant la révolution, 12,700 balles de soies diverses, pesant, au poids 19,739 quintaux, dont le prix, toutes déduction faites, et payé comptant, s'élevait à. . . . . 48,983,093 liv.

La valeur des soies nationales était de. . 22,758.500

Total des soies nationales et étrangères employées dans les manufactures de France. } 71,741,593 liv.

La consommation de Lyon, suivant tous les avis, était des trois quarts de ce total.

Quoique l'époque de la chûte totale des fabriques de Lyon coïncide avec celle de la révolution, et quoique l'on ne puisse nier que les désastres de 1793 aient achevé la ruine de cette cité florissante, l'histoire impartiale et exacte remarquera cependant, comme un fait incontestable, que la révolution n'a pas été ni la cause primitive, ni la cause unique de ces malheurs. C'est bien au fameux traité de commerce de 1786 et à l'*anglomanie*, alors dominante dans les modes françaises, qu'il faut remonter pour trouver la première cause de la décadence de ces fabriques. La mode, qui a substitué les toiles, la mousseline et les draps aux soieries, a résisté et résistera probablement long-tems aux efforts qu'on a fait pour la détruire.

Villefranche, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siége d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est située sur le Morgon, qui se jette dans la Saône. Elle est éloignée de 25 kilomètres de Lyon. Cette ville consiste en une seule rue, grande et belle, qui va d'une porte à l'autre. Sa fondation date du douzième siècle; elle est due à Humbert IV, sire de Beaujeu. Son principal commerce consiste en toiles et en vins, ces derniers sont d'une excellente qualité.

Belleville, jolie petite ville située à un quart de lieue de la Saône, dans un canton fertile et agréable, sur la grande



route de Lyon à Mâcon. Il y a une manufacture de mousselines, et des fabriques de toiles de différentes qualités.

Beaujeu, éloignée de Lyon de 55 kilomètres, est connue par ses tanneries; on y trouve aussi quelques fabriques de toiles, mais son principal commerce consiste en vins.

Condrieux n'est remarquable que par ses vins, qui sont d'une excellente qualité. On assure que les premiers plans de vigne furent apportés de la Dalmatie par l'empereur Probus.

LA LOIRE. — Ce département est borné, au nord, par celui de Saône-et-Loire; à l'est, par celui du Rhône; au sud, par ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire; à l'ouest, par ceux de Puy-de-Dôme et de l'Allier. Il tire son nom de la rivière de la Loire, qui le traverse du sud au nord, après avoir arrosé le département de la Haute-Loire et une partie de celui de l'Ardèche, où il prend naissance. Ce département est formé du Forez, dépendant de la ci-devant province du Lyonnais. Le pays est divisé en plaines et en montagnes. Il produit du blé et beaucoup de chanvres. Les côteaux qui environnent Roanne sont couverts de vignes qui produisent des vins d'une excellente qualité. Les bois contiennent un grand nombre de sapins, d'où l'on tire une térébenthine claire, liquide et très-propre au commerce. Ce département renferme aussi des mines de différentes espèces. Celles de fer et plomb sont les plus communes. On y trouve le meilleur charbon de terre qui soit connu en France. Les mines les plus abondantes sont celles de Saint-Chaumont et de Saint-Etienne. Son principal commerce consiste dans la vente des chanvres, des vins, du bétail, des fromages, des marrons, connus sous le nom de marrons de Lyon (1), et des ouvrages en fer et en acier.

L'étendue territoriale du département de la Loire est de 964,083 arpens (492,052 hectares), ou de 244 lieues carrées (4,920 kilomètres et demi carrés). La population est évaluée à 292 mille 588 individus; ce qui fait à-peu-près un mille 199 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2 millions 745,417 francs; ce qui donne pour chaque individu la quotité contributive de 9 francs 38 centimes.

(1) Voyez ci-dessous *Languedoc*, *Dauphiné*, *Provence*.

Le département de la Loire est divisé en trois arrondissemens communaux ; savoir : 1°. celui de Roanne ; 2°. Montbrison ; 3°. de Saint-Etienne ; 28 cantons ou justices de paix et 377 communes. *Montbrison* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

MONTBRISON, chef-lieu d'une préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, est une ville assez considérable. C'était autrefois la capitale du Forez. Il s'y fait peu de commerce ; mais ses arrondissemens sont fertiles en grains et en pâturages. Elle a dans son territoire des eaux minérales qui sont apéritives et stomachiques. Elle est à 97 lieues S.-S.-E. de Paris.

SAINT-ETIENNE est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux ; l'un de première instance et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Cette ville doit à l'excellente qualité de ses eaux pour la trempe, et aux mines de charbon de terre qui se trouvent dans son voisinage, la grande réputation dont jouissent ses manufactures d'armes à feu, d'armes blanches, de coutellerie, de quincaillerie et serrurerie. Elle fait un grand commerce de tous ces objets, ainsi que de rubans qui se fabriquent tant dans la ville que dans les campagnes des environs, à 6 ou 7 lieues à la ronde. Les carrières des alentours de Saint-Etienne donnent des pierres dures et douces, excellentes pour faire des meules à aiguiser, et propres à donner le poli à l'acier. La proximité où cette ville se trouve du Rhône et de la Loire, lui procure la facilité de faire transporter, à peu de frais, les productions de son territoire et les produits de l'industrie de ses habitans dans toute l'étendue de la République.

ROANNE, chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothéques, est située sur la rive gauche de la Loire, où cette rivière commence à porter bateau. Ce qui fait la richesse de cette ville, c'est qu'elle est le grand passage et l'entrepôt du commerce de Lyon avec Paris, Orléans, Nantes et le midi de la France. Il s'y fabrique des toiles de coton, des fils, des boutons et de la quincaillerie. On recueille dans ses environs des vins très-estimés, connus sous le nom de vins de *Perreux*.

Feurs, petite ville fort ancienne, à 30 kilomètres de

Roanne, autrefois chef-lieu du Haut-Forez, auquel elle a donné son nom. Elle n'est remarquable que par ses eaux minérales sulfureuses.

Rive-de-Gier est un gros bourg situé à 25 kilomètres S. E. de Saint-Etienne. Il fournit une grande partie du charbon de terre, qui alimente les verreries et les forges du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence. Il s'y fabrique des bouteilles et des verres blancs de toutes espèces.

Saint-Chamond est une petite ville située sur les bords du Gier, à 2 kilomètres de Saint-Etienne; elle est remarquable par ses fabriques de rubans et de galons de soie, dont elle fait un commerce assez considérable. Il y a aussi quelques clouteries et fonderie. Tous ses environs sont remplis de mines de charbon de terre.

TROISIÈME ZONE, DITE DU MIDI.

Cette zône (*Voyez* vol. VI, pag. 209) comprend trois régions, savoir: celle du Sud-Ouest, celle du Sud et celle du Sud-Est. Ces trois régions renferment onze anciennes provinces, savoir: le *Béarn*, la *Navarre*, la *Gascogne*, la *Guienne*, le *Foix*, le *Roussillon*, le *Languedoc*, le *Dauphiné*, l'*Avignon*, la *Provence*, la *Corse*, et en outre le *Piémont*. Ces provinces se trouvent aujourd'hui divisées en trente-cinq départemens.

Septième Région, dite de Sud-Ouest.

Cette région, arrosée par la Garonne et l'Adour, comprend la majeure partie de quatre anciennes provinces, et la totalité de neuf départemens. 1°. et 2°. le Béarn et la Navarre forment la plus grande partie du département des *Basses-Pyrénées*; 3°. la Gascogne est distribuée en trois départemens, savoir: *Hautes-Pyrénées*, *Gers* et *Landes* (une partie de l'ancienne Gascogne fait partie de la Haute-Garonne); 4°. la Guienne comprend à-peu-près les départemens de la *Gironde*, de la *Dordogne*, de *Lot-et-Garonne*, du *Lot* et de l'*Aveyron* (1).

BÉARN et NAVARRE. — Comme ces deux petits pays

(1) L'*Aveyron* devroit être placé dans la région du Sud; mais nous n'avons pas voulu nous écarter de l'ordre indiqué dans le tableau, volume VI. p. 205.

sont entièrement compris dans le département des Basses-Pyrénées, nous n'en ferons point de description physique particulière.

Les habitans de ces provinces, ainsi que ceux du *Labourd* et de *Soule* descendent presque sans mélange des anciens *Vascons*, dont Strabon fait mention (1), et que Pline appelle *Vaccéens*, peuple indigène des Pyrénées, qui occupe également la Navarre espagnole et la Biscaye. Les *Cantabres*, les *Varduli* et quelques autres nations voisines connues aux Romains, paraissent avoir été de la même race. Les Romains, les Goths, les Maures ne purent jamais parvenir à dompter entièrement les braves, adroits, vifs et intelligens Vascons. Ainsi son descendant, le *Basque*, nous conserve le précieux type d'un peuple primitif (2). M. *Garat* assure que la langue basque est très-mélodieuse, remplie de voyelles, et, tant dans ses racines que dans ses règles syntactiques, entièrement différente de toute autre langue connue (3). Les Basques, selon cet auteur, s'appellent eux-mêmes *Esconaldonnac*, et ne connaissent point le nom que les autres peuples leur ont donné. La domination momentanée des anciens Vascons sur cette partie de l'Aquitaine, nommée par les Romains *Novempopulonie*, a fait donner à ces contrées le nom de *Gascogne*, qui, à la rigueur, ne devrait être appliqué qu'aux provinces Basques, auxquelles précisément on ne le donne point.

L'époque où les Vascons étendirent leur domination sur une partie de l'Aquitaine, tombe entre l'an 600 et 650. Louis-le-Débonnaire conquit, en 819, le Béarn; il le donna en fief à des vicomtes de la maison des anciens ducs de Gascogne. Après avoir passé dans différentes maisons, entre lesquelles on distingue celle de *Foix*, il finit par être uni au royaume de Navarre, comme nous allons le faire voir.

Ce dernier royaume a été fondé, à ce qu'on prétend, en 828, par *Inigo-Arista*, comte de Bigorre; ce prince avait

(1) *Strabon*, lib. III, p. 107 et 111, édit. de 1587.
(2) *Ramond*, Observations sur les Pyrénées, p. 427.
(3) Encyclopédie, Dict. de grammaire et de littérature, au mot *langue cantabre*.

secouru les Navarrois contre les Maures, au moment où Louis-le-Débonnaire les avait abandonnés à leurs propres forces. Le peuple reconnaissant plaça son libérateur sur le trône, qu'il venait de défendre. Les descendans d'Inigo s'y maintinrent jusqu'au 13e. siècle; plusieurs d'entr'eux étendirent considérablement les frontières de leurs états, surtout en Biscaye et en Aragon. En 1234 Sanchez VII, dernier mâle de la race d'Inigo, étant mort sans enfans; Thibault IV, comte de Champagne, fils de sa sœur, fut appelé pour lui succéder. Sa petite-fille *Jeanne I*, étant restée héritière unique, porta tous les états de Navarre en dot à Philippe-le-Bel, roi de France. Louis X, dit Hutin, leur fils aîné, roi de France et de Navarre, laissa une fille, Jeanne II, qui, héritière du patrimoine de sa grand'mère, le porta en dot à Philippe, comte d'Evreux. Blanche II, leur arrière petite-fille, et seule héritière de leurs possessions réunies, épousa en secondes nôces *Jean*, roi d'Aragon, qui par ce mariage obtint la couronne de Navarre. *Eléonore*, fille de Blanche II, transmit cette couronne à son époux *Gaston de Foix*, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn. Encore une fois les héritiers mâles s'éteignirent, et *Catherine de Foix* porta la couronne de Navarre en dot à son époux, *Jean*, sire d'*Albret*. Ce prince s'était allié avec Louis XII: roi de France, qui protégeait le concile de Pise contre le pape; aussi-tôt une bulle d'excommunication est lancée contre le roi et la reine de Navarre; le pape les déclare déchus de tous leurs droits. *Ferdinand-le Catholique*, roi d'Aragon et de Castille, s'offre pour exécuter la bulle papale; et, profitant des troubles de l'Europe, il dépouille le roi Jean d'Albret de tous ses états au sud des Pyrénées. Ce roi malheureux ne put conserver que la *Basse-Navarre*, qui garda le vain titre de royaume, bien qu'elle ne comprit qu'une de *six mérindadas*, ou bailliages, dans lesquels la Navarre entière était divisée (1). *Henri d'Albret* hérita des prétentions de son père et des tristes restes de son royaume; il épousa la célèbre *Marguerite de Valois*, sœur de François I. Leur fille unique, Jeanne d'Albret, ayant épousé *Antoine de*

(1) Les Espagnols l'appelait *la mérindada de ultra puertos*, c'est-à-dire, le bailliage au-delà *les ports* ou passages des Pyrénées.

Bourbon-Vendôme, prince du sang de France, devint mère du grand *Henri IV*. L'édit de 1620 unit définitivement les restes des états Navarrois à la couronne de France.

BASSES-PYRÉNÉES. — Ce département, dont le nom expressif n'a pas besoin d'explication, est formé de la Navarre française, du Béarn, du pays de Soule et de la terre de Labourd (1). La rivière principale est l'*Adour*, qui a sa source près le pic du midi, dans le département des Hautes-Pyrénées (ci-devant Bigorre); cette rivière est grossie par plusieurs *gaves* ou torrens qui descendent des Pyrénées, et après avoir traversé les départemens des Hautes-Pyrénées et des Landes, dans une course demi-circulaire de 111 lieues, elle se jette dans la mer Atlantique à 3,000 toises au-dessous de Bayonne; son embouchure actuelle, nommé le *Boucaut*, a été ouverte en 1579, sous le règne de Henri III, par le fameux ingénieur *Louis de Foix*, après qu'on eut fermé l'ancienne embouchure par une forte digue en pierres de taille; Cette rivière devient navigable après sa jonction avec la *Douze*. La *Rixe*, qui se jette dans l'Adour, est navigable à 3 lieues au-dessus de son confluent; la marée s'y fait sentir, ainsi que dans l'Adour. La *Bidassoa* forme la limite entre la France et l'Espagne, elle embrasse la petite *île des Faisans*, appelée aussi île de *la Conférence*, dans laquelle la paix de 1659 fut conclue. Le sol du département des Basses-Pyrénées, un des plus varié de la France, offre les sites les plus agréables; des parages maritimes; des collines couvertes de vignes, des montagnes couronnées de forêts, des vallées très-peuplées et très-riches, des landes incultes et sauvages s'y succèdent, et quelquefois s'y entrecroisent. (Nous renvoyons les lecteurs à notre *Description générale des Pyrénées*, vol. IX). Le climat, très-chaud dans les plaines, très-froid dans les montagnes, et en général extrêmement variable, n'est nulle part mal-sain. Le terroir, généralement sec et montueux, exige beaucoup de travail pour être fertilisé. Les petites plaines et les vallées produisent du seigle, du froment, de l'orge, de l'avoine, du millet, du

(1) Les districts de Soule et de Labourd faisaient partie de la Gascogne. *Labourd* signifie *le rivage*, le bord de la mer.



maïs, dont les habitans font leur principale nourriture; des foins et du lin très-doux et très-fin, qui sert à la fabrique des belles toiles, connues sous le nom des *toiles de Béarn*. Les fruits sont excellens, mais peu abondans. Les vins de Jurançon et de Gan sont les plus en renommés. Les vallées renferment d'excellens pâturages, où l'on engraisse beaucoup de bétail; on y élève des chevaux connus sous le nom de *Navarrins*. Les montagnes nourrissent des forêts, d'où l'on tire des mâts et des bois de construction. Le gibier y abonde. Les mines de ce département sont assez importantes; quelques-unes contiennent de l'argent. Parmi celles de cuivre, Baygorry est la plus considérable. Par quelques médailles qu'on dit avoir été trouvées dans ces mines, il paraîtrait qu'elles ont été connues des Romains; elles ont été depuis exploitées, jusqu'au moment où la dernière guerre d'Espagne a fait interrompre les travaux. Il existe encore dans la vallée d'Aspe et dans celle d'Ossan des mines de cuivre qui ne sont pas exploitées (1). La mine de fer de Babunt fournit plusieurs forges des environs; le minérai est une espèce d'hématite qui contient deux tiers de fer (2). On trouve encore dans les Basses-Pyrénées des carrières de marbre, de granit, d'albâtre (3), d'ardoise, de pierres à bâtir, de charbon de terre. On y a découvert recemment, sur le territoire d'Orthez, une mine de soufre; et près Laruns, une mine de cobalt.

Le commerce principale de ce département consiste en vins, eaux-de-vie, bois, sel, fers, cochons, chevaux, mulets, bœufs, vaches, moutons, salaisons, etc., et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies, telles que celles de grosses draperies, droguets et cadis, cordeillats, capas, couvertures, bonneteries, toiles, mouchoirs, mousselinettes, basins, filatures de coton, papeteries, etc., etc.

L'étendue en superficie de ce département est évaluée à

(1) *Serviez*, Statistique des Basses-Pyrénées, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 43.

(3) On en a nouvellement découvert une carrière dans la vallée d'Aspe; l'albâtre est d'une beauté éclatante. *Serviez*, ibid., p. 44.

755,950

755,950 hectares (1,481,141 arpens), ou à 7,559 kilomètres ½ carrés, qui valent 388 lieues carrées. La population est évaluée à 385,708 individus, ce qui fait 994 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,523,760 francs, ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 3 fr. 96 centimes ½.

Ce département est divisé en 5 sous-préfectures, en 40 cantons et 660 communes.

Les villes principales sont :

PAU, chef-lieu d'une préfecture, siège du tribunal du département, etc. C'est une ville médiocrement grande, mais bien bâtie, et agréablement située. « La beauté du » pays, la douceur du climat, l'urbanité des habitans en » font un séjour délicieux (1) ». Il y avait autrefois une académie des sciences. Les fruits qu'on recueille dans son arrondissement sont excellens ; on y trouve les meilleurs vignobles du département. Le commerce y est vivifié par des fabriques de belles toiles et de beaux mouchoirs; mais la principale exportation consiste dans ces fameux *jambons*, qui, préparés à Pau avec le sel de Salies, s'exportent ensuite par le port de Bayonne, et prennent le nom de cette dernière ville. Les cuisses d'oies de Pau ont aussi de la renommée. Le château de cette ville a servi de résidence aux princes de Béarn, et mérite encore d'être vû. C'est ici que naquirent *Henri IV* et le maréchal de *Gassion*.

Bayonne, chef-lieu d'une sous préfecture, siège d'un évêché, et résidence du général commandant le département des Basses-Pyrénées ; c'est la ville la plus grande, la plus peuplée et la plus considérable de ce département, elle en serait sans doute le chef-lieu si sa situation à une extrémité du territoire ne l'y rendait peu propre. Bayonne est située au confluent de l'Adour et de la Nive. La position de cette ville sur la mer et près de la frontière donne beaucoup d'étendue à son commerce, mais pour le porter au dégré de prospérité auquel il peut atteindre, il faudrait lui rendre les franchises dont il jouissait en 1784, et qu'il redemande aujourd'hui, ce n'est que par ce moyen que Bayonne pourra soutenir la concurrence avec Bilbao. Il

(1) *Expilly*, Dictionnaire.

serait aussi à désirer qu'on pût détruire la barre qui rend si difficile l'entrée et la sortie de son port, formée par l'Adour, qui au reste porte des vaisseaux de 30 à 40 pièces de canons jusqu'au-dessus de la ville. Bayonne a abandonné la pêche de la baleine, mais elle continue avec succès celle de la morue. Bayonne est l'entrepôt du commerce de tout le département et d'une partie des départemens voisins; les articles d'exportation consistent en draperies, toiles, serges, etc., vins et eaux-de-vie, jambons, métaux, goudron, bois de construction, morue, etc. Autrefois Bayonne tirait beaucoup de laines de l'Aragon et de la Navarre espagnole; elle y fesait entrer des sucres et des épiceries. — C'est à Bayonne qu'a été inventée l'arme redoutable qu'on appelle *baïonnette*, et qui, dans la dernière guerre, a décidé du sort de tant de batailles.

L'arrondissement de Bayonne produit peu de blé et de vin, mais quantité de fruits délicieux, des simples utiles et des pâturages excellens. On y remarque encore les petites villes de *Saint-Jean-de-Luz*; où il se fait quelque commerce, et d'*Andaye*, dernier endroit du territoire français de ce côté.

Oléron, chef-lieu d'une sous-préfecture; on y fabrique des draperies communes. Cette ville est très-ancienne.

Mauléon, chef-lieu d'une sous-préfecture; l'arrondissement de cette très-petite ville produit des vins clairets, légers et fort sains. On y remarque encore:

Saint-Jean-Pied-de-Port, ci devant capitale de la Navarre française, avec une citadelle.

Orthes, chef-lieu d'une sous-préfecture; les environs consistent en campagnes fertiles et belles prairies; on y trouve les salines de Salies. (*Voyez* ci-dessus).

Les vallées d'*Aspe*, d'*Ossau* et autres renferment des sites pittoresques qui ont été décrits par la plume élégante de M. *Ramond de Carbonnières* (1).

GUIENNE et GASCOGNE. — Cet ancien gouvernement général était le plus étendu du royaume, il occupait une surface de 2,750 lieues carrées, et était peuplé de

(1) *Observations sur les Pyrénées*, p. 11 et suiv. (*V.* notre vol. IX).

2,700,000 individus environ (1). La *Guienne* propre comprenait le *Bordelais* (divisé en 13 petits districts), le *Périgord*, l'*Agénois*, le *Quercy*, le *Rouergue* et le *Bazadois*; dans la *Gascogne* on trouvait le *Condomois*, le *Gabardan*, le *Marsan*, le *Tursan*, la *Chalosse*, le pays de *Marennes* et le *Marunsin*, les *Landes*, la terre de *Labourd* ou *Labour*, la vallée de *Soule*, l'*Armagnac* (divisée en 12 districts), le *Comminges*, le *Nebouzan*, le *Couserans* et le *Bigorre*. Nous allons jeter un coup-d'œil général sur l'histoire et la géographie physique de ces contrées.

La Guienne et la Gascogne faisaient jadis partie de l'*Aquitaine*, province romaine, distinguée en trois parties; la Gascogne en particulier formait la troisième Aquitaine, appelée aussi *Novempopulonie*. Le nom de l'Aquitaine exprime l'abondance des eaux courantes qui en caractérise sur-tout la partie centrale. De la domination des Romains l'Aquitaine passa sous celle des Visigoths La bataille de Vouillé ou Voclade, gagnée par Clovis en 507, en rendit maîtres les Français. Vers l'an 600 les *Vascons*, peuple originaire des Pyrénées et de la Biscaye s'y répandirent, et y établirent un *duché* indépendant, qui fut subjugué par Charlemagne. Ce conquérant érigea, en 778, l'Aquitaine en royaume, en faveur de Louis-le-Débonnaire, son fils. Alors l'Aquitaine seconde (la Guienne moderne) et la Gascogne eurent chacun leur gouverneur ou *duc*; cette dignité était personnelle et amovible comme tous les offices sous Charlemagne. Mais les ducs, profitant de la faiblesse des empereurs Carlovingiens, se rendirent héréditaires et indépendans. La Gascogne devint un État à part. Les contrées qui forment aujourd'hui la Guienne étaient gouvernées par les comtes de Poitou, qui d'abord portèrent le nom

(1) Toutes les estimations sur la population de la France monarchique et sur l'étendue de chaque province étaient bien vagues et bien contradictoires. Dans la *Statistique de la France* par *Herbin*, tome Ier., p. 121, on a inséré deux tableaux, l'un de *Bonvallet-Desbrosses*, l'autre de *Necker*; les résultats en lieues carrées et en nombre d'individus sont singulièrement différens. L'un paraît avoir exagéré, l'autre est resté au-dessous du vrai; l'un et l'autre n'ont, à mon avis, fait que des estimations arbitraires.

des ducs de la seconde Aquitaine, ensuite des ducs de la Guienne (1). Cette division subsista depuis 845 jusqu'en 1070, où Guillaume VII, duc de Guienne, se rendit maître de la Gascogne, en fesant prévaloir par la force des armes ses prétentions sur celles du comte d'Armagnac, qui, comme plus proche parent, aurait dû recueillir l'héritage de la maison de Gascogne. Guillaume X, duc de Guienne et de Gascogne, n'ayant laissé que deux filles, institua pour son héritière *Éléonore*, l'aînée d'entre elles, à condition qu'elle épouserait le jeune roi de France, *Louis VII*. Ce mariage, conclu en 1137, fut dissous quinze ans après, sous le vain prétexte d'une trop proche parenté, mais en effet parce que le roi, après avoir eu d'Eléonore deux filles, s'avisa de la soupçonner d'infidélité. Ce divorce devint la source de grands désastres pour la France; car Eléonore, six semaines après avoir été répudiée, se remaria à *Henri*, duc de Normandie, successeur au trône d'Angleterre; et comme on lui avait rendu sa dot, selon l'usage de ces tems-là, son nouvel époux, connu sous le nom de *Henri II*, se trouva bientôt roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitiers, de Touraine et du Maine; en un mot, maître de plus d'un tiers de la France. La Bretagne même fit pour quelque tems partie de ce domaine anglais en France. Il est vrai que ces provinces étaient des fiefs de la couronne de France; mais les monarques français furent rarement assez forts pour maintenir leurs droits vis-à-vis des vassaux aussi puissans. De-là naquirent des guerres sanglantes et cruelles, qui formerent une des époques les plus désastreuses de l'histoire de France. Pendant trois siècles l'Angleterre maintint sa domination sur ces provinces; mais enfin Charles VII les leur enleva entièrement en 1453, et les réunit à sa couronne. En 1469 Louis XI donna le duché de Guienne en apanage à Charles

(1) Quelques auteurs prétendent que le nom de Guienne ne devint d'usage que vers l'an 1360, après le fameux traité de Bretigni, entre la France et l'Angleterre; d'autres en rapportent l'origine à une époque bien plus reculée. Il nous paraît que, comme le nom de *Guienne* n'est autre chose que celui d'*Aquitaine* tourné à la française, il a dû se répandre peu-à-peu; sans qu'on puisse en assigner l'époque précise.

de France, duc de Berry, son frère, à la mort duquel il retourna à la couronne, dont il n'a plus été séparé. Dèslors le titre de l'Aquitaine cessa d'être en usage, quoiqu'en 1753 on le fit momentanément revivre en faveur du deuxième fils du Dauphin.

Quant à l'état naturel de ces provinces, nous nous bornerons à des vues générales; les détails doivent être placés dans les descriptions des départemens.

La Guyenne et la Gascogne font partie de ce vaste bassin où coulent la Garonne, la Dordogne, le Lot, le Tarn et autres rivières, bassin qu'environnent en demi-cercle les Pyrénées au sud, les Cevennes à l'est, les monts de l'Auvergne et du Limosin au nord-est. La pente du terrain est généralement occidentale; la latitude est celle de la Lombardie et de la Toscane. Cette réunion de circonstances assure à la Guyenne et à la Gascogne un climat chaud-tempéré, un peu humide et très-favorable à la végétation et à l'homme, bien que sujet à des variations soudaines. Dans le Haut-Périgord, le Rouergue et quelques autres contrées montagneuses, on éprouve souvent des froids rigoureux.

Le sol est extrêmement varié. Dans le *Bordelais* (à l'exception de la partie du sud-ouest), il est uni, bien arrosé et très-fertile, sur-tout en vins. L'*Agenois* est encore assez fertile, tant en vins qu'en blés et en fruits. Le même doit s'entendre de toute cette plaine centrale qu'arrose la Garonne, et qui s'étend de Toulouse à Bordeaux.

En s'élevant vers le sud, le sol change de nature, sans devenir stérile. Dans le pays des Quatre-Vallées, dans le Comminges, et en général dans toute la région voisine des Pyrénées, on voit peu-à-peu les pâturages succéder aux champs labourables, et les forêts remplacer les vignobles et les jardins.

La même chose a lieu du côté septentrional de la Garonne; mais comme le sol s'élève bien plus doucement, la transition y est moins marquée. La nature du sol est plus calcaire au sud, et plus argileuse au nord de la Garonne. La destruction des forêts contribue à rendre stériles les provinces situées sur la Dordogne; les forêts ne s'y trouvent que dans les parties basses. Le *Bas-Périgord* était aussi appelé *Périgord noir*, à cause des vastes forêts dont il est

couvert. Le *Haut-Périgord* manque de blé, et l'on est obligé d'y suppléer par des châtaignes, dont la récolte est abondante, et qui forment la nourriture principale du peuple. Le *Quercy*, quoique considérablement plus élevé que l'Agenois, est presqu'aussi fertile en blés, en fruits et même en vins. Mais le *Rouergue* se ressent de la proximité des hautes montagnes des Cevennes, dont les branches s'étendent même dans cette province; le sol n'y fournit qu'à force de travail quelques produits d'une qualité inférieure; l'hiver enchaîne la végetation pendant plusieurs mois; en un mot, ce pays ressemble à l'Auvergne, au Limosin et autres contrées montagneuses de la France centrale.

D'autres changemens du sol ont lieu dans la partie de la Gascogne et de la Guyenne qui avoisine la mer. C'est ici qu'on trouve *les Landes*, cette vaste étendue de sables et de marais, parsemée de quelques tristes forêts de pins et de sapins, ou couverts de sombres bruyères, région triste et stérile où le soleil darde en vain ses feux, et où de pauvres bergers ou pêcheurs ont dressé leurs cabanes misérables. Ces déserts seraient cependant susceptibles d'être rendus utiles à l'état, comme nous allons le démontrer, en décrivant le département qui en porte le nom.

LANDES. — Ce département comprend l'ancien district des *Landes*, la presque totalite de la *Chalosse*, le pays de *Marsan* et le *Gabardan*, etc. Les seules rivières remarquables sont, l'Adour, dont nous avons déja parlé (*Voyez Basses-Pyrénées*), et la *Douze* qui se jette dans l'Adour. Le climat de ce département, situé sous le parallèle de Florence, est naturellement plus chaud que froid (1); mais les exhalaisons qui s'élèvent des marais le rendent mal-sain.

Quant au sol, il faut distinguer celui sur *la rive droite* de l'Adour et de la Douze (prises conjointement) de celui sur la la *rive gauche*; cette observation très-simple est pourtant très-intéressante pour la géographie-physique. Toute la contrée qui est à gauche de l'Adour et de la Douze, vers le département des Basses-Pyrénées, c'est-à-dire, toute l'ancienne

(1) Un agriculteur habile y a cultivé récemment, en pleine terre, le coton du levant, le *coton herbacé* des botanistes. *Sonnini*, dans la *Statistique de la France* par *Herbin*, tome I, p. 11.

Chalosse, a le sol léger à la vérité, mais assez fertile et très-bien arrosé; il produit des vins, des fruits excellens, du seigle et un peu de froment. Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail. Dans les environs de Mont-Marsan les troupeaux de brebis fournissent même un peu de laine aux fabriques. La nature de ces pâturages est propre aux chevaux; ils y ont cependant dégénéré; mais on pourrait en relever l'espèce, en y introduisant des étalons de race espagnole, et sur-tout de l'espèce dite *petits barbes*; leur taille convient aux jumens du pays.

La contrée à la droite de l'Adour et de la Douze offre, au contraire, le triste spectacle de la stérilité. D'un côté, il y a beaucoup de terrains sablonneux, sans eau et sans végétation; de l'autre, les fonds sont submergés par le refoulement des étangs et des eaux pluviales, qui, sur un sol presque plain, ne trouvent aucun écoulement. Il est cependant reconnu que les parties les plus aquatiques pourraient être cultivées en tabac et en prairies artificielles; les plus élevées devraient être semées de pins.

Ce département renferme des houillères, des salines, des eaux minérales et des tourbières. Il y a de grandes forêts de pins, d'où l'on tire de la résine et de la poix, ainsi que des mâts pour les navires. Le gibier y est abondant; les loups infestent souvent le pays.

Comme établissemens d'industrie, on doit y remarquer quelques forges à la catalane et quelques hauts fourneaux. Le commerce consiste en planches de pins, en pains de goudron et de résine, en brai, en vin, eau-de-vie et bestiaux.

L'étendue en superficie est de 1,764,425 arpens (900,534 hectares), ou de 468 lieues carrées, qui font 9,005 kilom. carr. La population est évaluée à 228,889 individus, ce qui fait 489 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI se montent à la somme de 1,207,597 fr., ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 27 centimes et demie.

Le département des Landes est divisé en 3 sous-préfectures, en 28 cantons et en 368 communes.

Les villes remarquables sont:

MONT-MARSAN, petite ville, quoique chef-lieu du

département. C'est un dépôt pour les objets d'exportation qui sont transportés sur la *Douze*, pour descendre ensuite par l'Adour. On y fait le commerce des vins, des grains et des eaux-de-vie.

Saint-Sever, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une jolie petite ville sur l'Adour, et la meilleure du département. C'était autrefois le chef-lieu de l'ancienne province de Chalosse. On y fait le même commerce qu'à *Mont-Marsan*.

Hagetmau, petite ville avec un château, où François I logea à son retour d'Espagne. C'était autrefois le rendez-vous de la noblesse; on y donnait des courses de taureaux. Les environs sont très-agréables et très-fertiles, sur-tout en vins.

Dax (1), chef-lieu d'une sous-préfecture et siége du tribunal criminel du département, était autrefois la capitale des Landes. C'est un des marchés les plus considérables de toute la France pour le brai, la résine, les planches, le froment, les vins, les eaux-de-vie, etc.

On voit près Dax une fontaine bouillante, plusieurs bains chauds, et quelques autres curiosités naturelles.

GIRONDE.—Ce département, formé principalement du *Bordelois* et du *Bazadois*, tire son nom de la rivière de Gironde. Ce nom de Gironde est donné à la partie de la Garonne qui s'étend de l'embouchure de la Dordogne à l'Océan; c'est une espèce de grande baye, capable de recevoir les plus gros bâtimens. L'embouchure en est très-dangereuse, et on y a établi le fameux fanal de la *tour de Cordonan*, dont nous parlerons dans la suite. La *Dordogne* arrose aussi ce département avant de se jeter dans la Garonne; la presqu'île ou pointe qui se trouve entre ces deux rivières porte le nom de *Bec-d'Ambez*. Les autres rivières sont l'Ille, le Drops et l'Eyre.

Le *sol* et le *climat* de cet important département méritent d'être considérés avec attention. L'air y est sain et tempéré; les plus grandes chaleurs ne surpassent guères 26, 8 degrés de Réaumur, et les plus grands froids ne fond descendre le thermomètre au-dessous de ÷ 3. La pluie y est abondante, et souvent incommode par sa continuité, principalement à Bor-

(1) Le nom est proprement *Aqus*, du latin *Aquæ Tarbellionenses*; on a confondu l'article du génitif avec le nom même. (Voyez *les cartes de Danville*).

deaux et aux environs. Le sol est uni, mais sa qualité varie. Tout ce qui est au nord et à l'est, et au sud-est, est un terroir très fertile. Dans la vallée, depuis Agen jusqu'à Bordeaux, le sol consiste principalement en un tuf friable et sablonneux, mais propre à retenir l'humidité. La partie la plus élevée et la plus considérable paraît être calcaire.

Vers le sud-ouest et l'ouest, on trouve des cantons où, sur un fond de glaise et de marne humide, repose un terrain sec et aride. Dans cette partie, les sables chassés par les vents envahissent, année commune, 12 toises de largeur sur 60 lieues de longueur. Beaucoup de terrains ont été rendus stériles par ces sables mouvans. Beaucoup de villages et de villes même ont été ensevelis sous leurs masses. Cependant les habitans ont tiré de ce sol ingrat le seul parti convenable. Toute son étendue est couverte de pins, qui y réussissent assez bien, et qui fournissent au commerce une grande quantité de térébenthine et de goudron, dont la qualité est fort estimée. Le liége offre une branche d'industrie à quelques habitans. La culture du seigle y réussit assez, à l'aide des engrais que procurent aux cultivateurs les nombreux troupeaux qu'ils entretiennent. Ils ont introduit l'usage des prairies artificielles, ne pouvant en avoir d'autres.

Les autres parties de ce département sont de la plus grande fertilité. Les grains s'y cultivent avec le plus grand succès vers la frontière orientale. On y recueille beaucoup de chanvre. Les maronniers et figuiers y parviennent à une élévation prodigieuse, et les ceps de la vigne y ressemblent à des arbres de plein vent.

Les vins sont une source de richesse pour les habitans; ces vins n'ont pas le bouquet de ceux du Languedoc et du Dauphiné; ils ne sont pas aussi piquans que ceux de Champagne, ni aussi doux que ceux de la Bourgogne. Mais ils réunissent peut-être plus de qualités solides et salutaires qu'aucun autre vin de France. Ils sont réputés stomachiques. Ils ont beaucoup de corps, mais ils se claréfient en vieillissant. Ils supportent de longs trajets par mer, et l'on prétend même qu'ils s'y améliorent. Ceux qui tiennent le premier rang parmi les rouges, sont connus sous les noms génériques de vins de *Médoc*, de *Haut-Brion*, de *Saint-Emilion*, de *Grave*, etc. Les vins de Médoc les plus estimés sont ceux de *Latour*,

Lafitte et *Margeaux*. Une partie des grands vins de Médoc passe en Angleterre et dans le Nord, où l'on les a presqu'au même prix qu'à Paris. Les plus estimés des vins de Grave, et qu'on expédie pour tous les pays, sont ceux de *Haut-Brion*, de *Mérignac*, de *Haut-Talence*, *Pessac*, *Langon*, *Villenave*, etc. Les vins de Cantenac, Pouillac, Saint-Mambert, Saint-Julien, Saint-Estèphe, St.-Laurent, Ludon, Macau, sans jouir généralement de la réputation des précédens, les égalent souvent en bonté.

Les vins blancs de Bordeaux sont moins estimés que les rouges. On distingue cependant ceux de *Carbonnieux*, *Serons*, *Barsac*, *Prignac*, *Baume*, *Sainte-Croix-de-Mont*; mais le *Sauterne* est celui qui, du moins dans l'étranger, a le plus de réputation.

On distingue encore, après tous ces vins, ceux de *Palus*, connus sous le nom de *Queyries*, *Mont-Ferrant*; ils résistent à la mer dans les voyages du plus long cours; on les embarque pour l'Inde et les colonies.

Les vins de *Côtes* d'entremers, de Blaye, etc. sont inférieurs aux précédens; ils s'expédient pour la Bretagne, et ils sont d'un bon débit en Allemagne et en Hollande.

« On estime que la sénéchaussée de Bordeaux recueille, » année commune, 200,000 tonneaux de vin; il s'en charge » de cette quantité 100,000 tonneaux pour le dehors, 40 » mille sont employés à la consommation de Bordeaux et de » ses environs; le surplus et à-peu-près 4 à 5 mille tonneaux, » petite jauge du haut pays, se consomme dans le reste de » la sénéchaussée. » Ces estimations nous paraissent surannées et vagues; mais nous les donnons, puisque les auteurs français n'en ont pu fournir d'autres (1).

Le bétail est assez nombreux dans ce département. On y élève une grande quantité de bêtes à laine, sur-tout dans les terrains bas qui avoisinent la mer. Les chevaux y sont peu communs; ils rendent peu de service à l'agriculture; les bœufs les remplacent.

Les forêts dans ce département sont considérables; mais elles consistent principalement en pins; le reste est en taillis, et sert pour la consommation. Au sud, à l'extrémité

(1) *Statistique générale de France*, tome VII, p. 390.

du département, il y a une faible mine de fer qu'on a commencé à exploiter. Ce departement possède de belles carrières, quelques tourbières, houillères et salines.

L'industrie du département de la Gironde consiste dans la construction des bâtimens de mer, les armemens pour la pêche, les raffineries de sucre, fabriques d'eaux-de-vie, de vinaigre, d'anisette, de bière, d'eau-forte très-estimée, de tabac, de résine, de cendres gravelées, de salpêtre, de salin; moulins à poudre, fourneaux pour la fonte des boulets et autres mobiles de guerre; fabriques d'épingles, de boutons, de coutellerie, de serrurerie, de clouterie, fonderie de chandelle, cire, savon, filature de coton et de laine, fabriques de cadis blanc, mêlés, teints, unis et ratinés, d'une fort bonne qualité; fabriques d'indiennes et de bonneteries, couverture de laine et de coton, toiles de ménage, teintures en étoffes et toiles, tentures en papiers, cuirs, chapellerie, verrerie, faïencerie, tuilerie, briqueterie, poterie de terre, plâtre, chaux, carton, amidon, corderie pour la marine, etc.

Le commerce principal consiste en vins, comme nous l'avons déjà fait voir (1); les autres objets sont ceux que voici: *eaux-de-vie;* le commerce de celles qui se distillent dans toute la ci-devant Guienne, réunies à celle qu'on apporte de l'ancienne Saintonge, est pour Bordeaux un article extrêmement intéressant; il s'y charge à-peu-près, année moyenne, 16 à 18 mille tonneaux d'eau-de-vie: *vinaigres*, certains fabricans à Bordeaux en font annuellement de 5 à 600 tonneaux; les expéditions pour l'étranger montent, par an, à environ six mille tonneaux; *fruits*, sur-tout des prunes, grains de toutes espèces, farines, pois, salpêtre, resine, goudron, tabac, riz, toiles de chanvre, bas, serges, tiretaines et autres étoffes qu'on y fabrique; mulets, chevaux, cochons et autres bestiaux; safran, fromages dits de Roquefort, amandes, laines d'Espagne, sucre et autres denrées coloniales.

Outre ces différens objets de commerce, le département de la Gironde fait encore des armemens pour les colonies françaises d'Amérique, où il porte des marchandises de

(1) Les vins de Languedoc et de Roussillon sortent en partie par Bordeaux.

son cru ou celles qu'il rassemble d'ailleurs ; enfin, la pêche de la baleine et de la morue, soit verte, soit salée, soit sèche, dont ses vaisseaux rapportent une partie pour sa consommation, et distribuent l'autre dans différens ports d'Espagne et d'Italie. On peut encore ajouter le commerce qu'il fait de proche en proche, particulièrement avec les Espagnols et les Italiens, et celui qu'il entretient dans l'intérieur de la France ; cette dernière branche est la plus faible, attendu que les montagnes qui isolent le bassin de la Garonne, n'ont pas encore été percées de canaux, pour ouvrir une communication entre Paris, Lyon et Bordeaux.

L'étendue en superficie de ce département est de 2,121,055 arpens (1,082,552 hectares), ou de 537 lieues carrées (10,825 kilomètres carrés). La population est évaluée à 519,685 individus, ce qui fait 968 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI se montent à la somme de 5,853,053 francs, ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 11 fr. 26 cent. 4.

Ce département est divisé en 6 arrondissemens ou sous-préfectures, en 48 cantons et en 580 communes.

Les villes principales sont :

BORDEAUX, chef-lieu d'une préfecture, siège d'un archevêché, de plusieurs tribunaux, du général commandant la onzième division militaire, etc. C'est une grande, belle et riche ville, peuplée de 112,844 habitans, et située sur la rive gauche de la Garonne, à 152 lieues de Paris. Le site de Bordeaux est bien plus imposant et plus avantageux que celui de Paris ; c'est même un des plus beaux de l'Europe. Qu'on se figure une suite d'édifices étalés en demi-lune le long d'un fleuve large et majestueux ; des vues libres de tout côté ; des côteaux couronnés de vignobles ; des bourgs et des villages qu'on aperçoit dans le lointain ; près de vous, le mouvement des vaisseaux et la bruyante activité des marins. Son port est admirable ; c'est le lit même de la rivière, mais un lit de plus de 1,169 mètres (600 toises de larg.), et qui forme un vaste croissant. La ville de Bordeaux n'est pas également bien bâtie ; le *faubourg des Chartreux* en est la partie la plus distinguée par la beauté de ses édifices. La place en face du pont est superbe par son étendue, par la régularité et la

belle architecture des façades qui l'environnent. Parmi les autres édifices on doit remarquer l'Hôtel-de-Ville, la douane et la bourse, où les négocians s'assemblent. La ville de Bordeaux possède encore des monumens qui attestent sa haute antiquité. Les plus remarquables sont la *Porte-Basse*, qu'on croit construite sous Auguste; cet ouvrage, dont l'ouverture est carrée ou en cintre plat, n'a point souffert par le tems, quoiqu'il soit surchargé de maisons, et que les pierres énormes dont il est bâtie soient posées l'une sur l'autre, sans être retenues par aucun ciment ni mortier; l'*amphithéâtre*, que les anciens titres de Bordeaux nommaient les *arènes;* le *palais de Tutéle*, ancien temple dédié aux dieux tutélaires, détruit par ordre de Louis XIV, pour accroître l'esplanade du ci-devant *château Trompette*, lui-même détruit depuis la révolution (1) ; la *fontaine d'Aubège*, célébrée par le poëte *Ausone*, et qui fournit encore de l'eau en abondance. La salle de spectacle est citée comme la plus belle de l'Europe, tant par sa coupe et sa distribution intérieure que par son architecture extérieure.

Le commerce et l'industrie de Bordeaux sont compris dans le tableau général du département de la Gironde ; le siège principal de presque toutes les branches est dans cette ville. Il nous reste à remarquer que, malgré l'influence prédominante de l'esprit commercial, les sciences et les arts sont cultivés, appréciés et honorés dans cette cité; l'instruction publique y est dirigée par des hommes d'un mérite supérieur, qui y trouvent des encouragemens et des secours. Bordeaux a une bibliothèque publique, fondée en 1738 par M. *Lebel*, qui légua la sienne et le local dans laquelle elle est à la ci-devant académie des sciences, dont il était membre; depuis cette époque elle s'est considérablement augmentée, tant par les libéralités ou les legs faits par différens particuliers, que par la réunion des bibliothèques des différens monastères; mais, en général, on a plutôt cherché à

(1) La démolition du château Trompette avait été arrêtée par l'ancien gouvernement depuis 1785 ; on se proposait alors d'y former une place en l'honneur de Louis XVI, et qui aurait été décorée de sa statue, etc. On n'a pas encore beaucoup avancé la construction de cette place.

la rendre volumineuse que précieuse. Par arrêté du gouvernement, il a été établi à Bordeaux un *Muséum de Peinture*, formé par l'envoi d'une collection de tableaux choisis dans le grand Muséum de Paris. Plusieurs citoyens, jaloux de seconder les vœux du gouvernement dans les efforts qu'il fait pour propager et agrandir les connaissances humaines, ont entrepris de former un établissement qui doit réunir toutes les branches des sciences et des arts ; depuis plus d'une année ces particuliers travaillent à rassembler les objets qui doivent composer leur collection, tant en instrumens de physique et de chimie qu'en objets d'histoire naturelle.

Cadillac, chef-lieu de canton, petite ville sur la Garonne. Il y a où il y avait un magnifique château, bâtie par le duc d'Epernon.

Tête-de-Buch, petite ville située sur le hâvre ou *bassin d'Arcachon*, baie de la mer de huit lieues de circonférence, mais d'un accès difficile, sa barre n'étant recouverte que de deux brasses d'eau. C'était autrefois le chef-lieu d'un district nommé le *Buch* ou le *Buch-Captalat*, district sablonneux et aride, où il ne croît que des pins, et dont les habitans sont presque tous gens de mer ou pêcheurs. Ses anciens seigneurs se qualifiaient de *captals* ou *capodals*, et ils se sont rendus célèbres dans l'histoire de Guienne.

Lesparre, très-petite ville, chef-lieu d'une sous-préfecture, dont l'arrondissement comprend la plus grande partie de l'ancien district de *Médoc*, si fameux par ses bons vins, mais dont l'air est quelquefois mal-sain, à cause des marais qu'il renferme. On y élève beaucoup de chevaux et de moutons.

« La *Tour de Cordouan* est un édifice en forme pyramidale, de 175 pieds de haut sur 131 pieds de diamètre » par en bas, placé sur un rocher à l'embouchure de la » Gironde, et servant de fanal ou de phare. Les navigateurs » l'estiment le plus beau de l'Europe, tant à cause de la » beauté de son architecture, composée de trois ordres, » dorique, corintien et composite, que pour la hardiesse et » la difficulté de l'exécution, attendu que cet édifice se trou- » ve au milieu de la mer, à 2 lieues du rivage Saintongeois » et à autant de distance du Bas-Médoc » (*Busching*). Nous

observerons cependant que le choix de trois ordres ne paraît pas bien approprié à la destination et à la position de l'édifice.

Blaye, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville petite, mais très-intéressante par sa situation sur la Garonne, qui en fait comme un faubourg de Bordeaux. La citadelle de Blaye, le fort du *Pâté*, construit dans la rivière, et le *fort de Médoc*, qui est sur le rivage opposite, tels sont les ouvrages qui défendent les approches de Bordeaux du côté de la mer. Les bâtimens qui remontent la Garonne pour aller à Bordeaux sont obligés de laisser à Blaye leurs armes et leurs canons, qu'ils reprennent au retour.

Les environs de Blaye sont des marais qui ont été desséchés il y a 60 ans, et sont devenus un terrain très-fertile en blés et vins.

Bourg, petite ville où les bâtimens vont charger des vins qui résistent à la mer pendant les longs voyages.

Libourne, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville petite mais très-commerçante, située sur la rive droite de la Dordogne, au-dessus de son confluent avec la rivière de l'Ille. C'est l'entrepôt du commerce entre Bordeaux et les départemens de Dordogne, du Lot et autres.

Castillon, où les Anglais furent battus en 1451; le brave *Talbot*, connu des lecteurs de Voltaire, y périt.

Saint-Emilion, ville marchande, célèbre par ses bons vins. Il y a dans les environs une grande verrerie, dont les ouvrages sont fort estimés.

Coutras, où Henri IV, en 1587, battit le duc de Joyeuse, qui y perdit la vie.

Réole (la), chef-lieu d'une sous-préfecture, située sur la rive gauche de la Garonne, au-dessus de Bordeaux. On y fait un bon commerce en grains et en eau-de-vie. C'est le lieu d'approvisionnement pour tout le département. Le sol de cet arrondissement, qui autrefois fesait partie du *Bazadois*, est fertile en vins et blés. Il y a plusieurs ateliers de coutellerie, dont les produits sont très-estimés.

Bazas, chef-lieu d'une sous-préfecture, autrefois capitale du Bazadois; c'est une petite ville située à quatre lieues des bords de la Garonne. L'arrondissement produit, entr'autres,

du chanvre en quantité. On y élève beaucoup de bétail. Il y a quelques tanneries. Le commerce consiste en seigle, bois à brûler, tan, chanvre, eau-de-vie, bétail et cuirs. Le poëte *Ausone* était natif de Bazas.

Langon, petite ville qui a de bons vignobles. Le flux et reflux remonte dans la Garonne jusqu'ici.

DORDOGNE. — Ce département tire son nom de la rivière navigable qui le traverse au midi, et qui reçoit *l'Ille*. Il est formé de l'ancien *Périgord*. Le climat de ce département est salubre, mais un peu froid, à cause du grand nombre de montagnes dont le pays est couvert. Il y a cependant de belles plaines et des vallées le long des rivières. « Mais » si l'on excepte la vallée de la Dordogne et celle de l'Ille, » les autres vallons du pays ne sont que des gorges extrê- » mement resserrées, ravagées la plupart par des ravines » et des torrens que produisent les orages si fréquens dans » cette contrée. Les différentes chaînes de monticules qui » coupent ce département en tout sens, sont assez souvent » couvertes de vignes ou de bois; mais plusieurs aussi sont » absolument nues, et ne présentent que des rocs et des » terres arides. Sur les hauteurs on trouve d'immenses éten- » dues de bruyères, de genets et des bois de châtaigniers; » l'œil n'y aperçoit pour toute culture que quelques seigles » épars; ce sont de vrais déserts, où le voyageur parcourt » souvent plusieurs lieues sans trouver un hameau. Cepen- » dant les cantons qui se prêtent à la culture sont assez abon- » dans, et sur-tout très-variés. On voit quelquefois du » même coup-d'œil des champs agréablement entremêlés de » blé, de maïs, de légumes, et des côteaux couverts de bois » et de riches vignobles. Mais ces tableaux ne se montrent » qu'en peu d'endroits, et le département n'est véritablement » fertile que dans une très-petite portion de son étendue. Le » sol est généralement sec, pierreux et aride. La roche cal- » caire qui forme ordinairement la base des terres, se couvre » alternativement de sable, d'argile graveleuse, de pierres » à fusils; quelquefois un même aspect offre toutes ces va- » riétés, et aucun intervalle ne marque le passage d'une fer- » tilité moyenne au dernier degré de stérilité. On trouve des » marécages au milieu des terrains les plus arides, des prés » arrosés d'une source fertilisante au milieu des landes et

» des

» des rochers (1) ». Les récoltes les plus abondantes paraissent être celles de seigle et d'avoine dans le nord ; il y croît aussi un peu d'orge. La partie sud-ouest donne du froment ; mais, en général, le département manque de grains. On y supplé par des châtaignes, dont la récolte est toujours abondante.

« L'agriculture est peu avancée dans ce département ; à » peine un tiers des terres est-il en culture. La rontine et » l'espèce de productions qu'on y cultive, s'opposent également aux progrès de la culture. La disette des fourrages s'y » fait sentir, et il faudrait accorder des encouragemens aux » cultivateurs qui y introduiraient l'usage des prairies artificielles, et à ceux qui dessécheraient les prairies inondées. » Il y a beaucoup de bois, mais ils se dégradent chaque jour » davantage ; il est nécessaire d'empêcher le défrichement » de ceux placés sur les flancs des montagnes et des collines (2). »

Le gibier, sur-tout les *perdrix-rouges*, y abondent. On y exploite des mines de fer, qui est excellent, et dont on fait des canons, estimés presque autant que ceux de bronze. On y trouve encore du plomb, du manganèse, des eaux minérales.

On trouve dans ce département *des truffes*, connues sous le nom de *truffes* du *Périgord* ; « elles croissent dans les terres » les plus incultes, le plus ordinairement sur un sol ferrugineux, aux pieds des chênes noirs ou dans les endroits où il » existe encore des racines de cet arbre. La truffière disparaît si l'on arrache son arbre protecteur. Il existe, dit-on, » une grande analogie entre la saveur de ce bois et celle de » la truffe. La terre qui entoure la truffe est souvent emprégnée d'oxyde de fer. Lorsque cette plante a acquis de » l'odeur dans la terre, c'est-à-dire, au mois de novembre, » on la suit, pour ainsi dire, à la piste ; et le meilleur odorat » qu'on puisse employer pour la trouver, est celui du » cochon. On fait marcher cet animal contre le vent ; le » courant d'air lui porte les exhalaisons de la truffe et le met

(1) *Delfau*, dans les Annales de statistique de *Ballois*, t. 5, p. 17.

(2) *Statistique de la France*, tome VI, p. 85.

» sur la voie. Lorsqu'il a trouvé la truffière, et qu'il commence » à la fouiller, le conducteur l'en détourne en lui offrant » quelques grains, et achève l'ouvrage (1). » Un autre auteur prétend cependant qu'outre le chêne, les génevriers, l'épine noire, les noiseliers et les charmes contribuent aussi à la production de la truffe ; dans le département de la Charente, voisin de celui dont nous traitons, on la trouve au voisinage de ces arbres (2).

Le commerce de ce département consiste principalement en châtaignes, eau-de-vie, volaille (on en élève beaucoup), cochons et autres bestiaux qu'on y engraisse, bois, fer, truffes ; bonneterie à l'aiguille, faïencerie, papeterie et teinturerie.

L'étendue en superficie du département est de 1,135,322 arpens (898,982 hectares), ou de 451 lieues carrées (982 kilomètres et demie carrés). La population étant de 410,350 individus, on peut estimer que le pays est peuplé à raison de 910 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI se montent à la somme de 3,171,642 francs ; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 77 centimes $\frac{10}{11}$.

Le département de la Dordogne est divisé en 5 sous-préfectures, 47 cantons et 642 communes. Les villes les plus remarquables, sont :

PERIGUEUX, chef-lieu de la préfecture, petite ville située sur la rivière d'Ille, qu'on passe sur un beau pont. La cathédrale est une des plus curieuses de la ci-devant Guienne; on y voit une haute pyramide élevée sur une tour carrée, en forme de clocher. Périgueux posssède quelques monumens antiques, entr'autres *la tour de Visone*, édifice rond, où l'on n'entre que par des souterrains, et qu'on donne (mal-à-propos sans doute) pour un temple de Vénus. Le commerce de Périgueux comprend, parmi d'autres articles, les fameux *pâtés de Périgueux*, recherchés dans toute l'Europe.

A deux lieues de Périgueux on voit le *château de Montaigne*, qui porte encore le nom du célèbre philosophe, auteur des *Essais*.

---

(1) *Delfau*, Ann. de statistique, t. 5, p. 44.

(2) *Delaistre*, préfet, statistique du départ. de la Charente, p. 20.

Brantolme ou *Brantôme*, bourg où il y avait une abbaye de Bénédictins; *Pierre de Bourdeilles*, si connu comme auteur de mémoires, sous le nom de *Brantôme*, en fut abbé.

Bergerac, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est la ville la plus peuplée et la plus commerçante de tout le département; elle est située sur la Dordogne, dans une plaine fertile. C'est le siège de presque toutes les branches de commerce et d'industrie que nous avons indiqué dans l'aperçu général du département. Ses fortifications furent rasées en 1621.

Sarlat, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville située dans une contrée très-ingrate; c'était autrefois la capitale du *Périgord noir*. *Etienne Boëtie*, auteur philosophique et politique du seizième siècle, y est né.

Noutron et Riberac, petites villes, qui ne méritent d'être remarquées que parce qu'elles sont chef-lieux de deux sous-préfectures.

LOT. — Ce département est formé de l'ancien *Quercy* ou proprement *Cahourcy*. La rivière de Lot, qui lui donne son nom actuel, le traverse, en coulant de l'est vers l'ouest; elle ne commence d'être navigable qu'à Cahors. Le sol de ce département est un peu froid, parce que le sol est très-montagneux. Il y a de belles plaines et vallées, principalement le long du Lot et au midi, sur le Tarn; mais au nord le sol est aussi rocailleux que celui du département de la Dordogne; sans doute la nature géologique du terrain est la même. Quant à la fertilité, ce département surpasse bien celui de la Dordogne; on y recueille une grande quantité de vins et de blés, les uns et les autres d'une fort bonne qualité. Les *vins de Cahors*, sur-tout, sont fort estimés; ils supportent les longs voyages, et même ils s'améliorent par le passage sur mer, en perdant un peu de leur violence et de leur âcreté. La récolte, dans les environs de cette ville, s'élève à 60,000 pipes. Ces vins passent, dans la Hollande, l'Allemagne et le Nord, sous le nom de vins de Bordeaux (1). On y récolte aussi des grains de toutes espèces, des fruits en abondance, et d'une très-bonne qualité; du chanvre, du safran, des truffes; on y cultive des mûriers blancs, et la soie qu'on y prépare forme un objet de commerce. Le

(1) Voir même à Paris.

gibier, la volaille et le poisson y abondent; l'on y nourrit quantité de cochons et d'autres bestiaux. On y trouve des mines de fer et d'autres métaux, des charbons de terre et des sources d'eaux minérales. Il y a des fabriques considérables de draps, de ratines, de cadis, de serges, etc.; d'étoffes de soie, de bonneterie, de toiles, de dentelles; des tanneries, des papeteries, des faïnceries et des verreries. Le commerce d'exportation consiste en blés, farine, vins, eaux-de-vie, fruits, truffes, huiles de noix, chanvres, lins, bestiaux, et produits des diverses fabriques que nous venons d'énumérer.

L'étendue en superficie de ce département est de 1,400,160 arpens (714,619 hectares), ou de 362 lieues carrées (7,146 kilomètres carrés). La population est évaluée à 383,683 individus, ce qui fait 1,060 habitans par lieue carrée; ainsi ce département est mieux peuplé que celui de la Gironde, bien que celui-ci renferme une grande ville. Les contributions montent, pour l'an XI, à une somme de 3,235,544 fr.; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 43 centimes $\frac{1}{7}$.

Le département du Lot est divisé en 4 sous-préfectures, 41 cantons et 440 communes.

Les villes remarquables sont:

CAHORS, chef-lieu d'une préfecture, siège d'un évêché, d'un tribunal criminel, etc.; c'est une ville assez considérable, mais ses rues étroites et irrégulières ne renferment que des édifices médiocres. Elle est située sur le Lot, qui l'environne de trois côtés. La cathédrale est regardée comme un ancien temple payen; la façade est entièrement moderne, mais les deux coupoles passent pour un ouvrage des Romains; on y conservait la *sainte coiffe*. On voit au près de la ville des restes d'un amphitéâtres et d'un aquéduc. Dans la ville et l'arrondissement il y a des manufactures de draps fins et superfins, des ratines ordinaires, fines et superfines, des fabriques de dentelles, des tanneries et des papeteries, Les environs consistent principalement en vignobles; il y vient peu de froment, mais de l'avoine et de menus grains en abondance; on y recueille aussi beaucoup de chanvre et de lin; les fruits y sont excellens, sur-tout les pommes et les prunes. Les exportations consistent en vins, grains,

fruits, huile de noix, bétail et objets manufacturés. Cahors est la patrie du pape *Jean XXII*, de *Clément Marot* et du général *Murat*.

L'évêque de cette ville prenait le titre de comte de Cahors, et en avait le domaine utile, ainsi que plusieurs droits fort lucratif; il jouissait d'un privilége particulier, c'était d'avoir l'épée et les gantelets placés à côté de l'autel lorsqu'il officiait pontificalement. Lorsqu'il prenait possession de son évêché, le vicomte de *Sessac*, son vassal, était obligé de lui rendre un hommage fort singulier; il devait aller l'attendre à la porte de la ville, tête découverte, sans manteau, la jambe droite nue, le pied droit dans une pantoufle, et prendre la bride du mulet que l'évêque montait pour le conduire au palais épiscopal, où il le servait pendant son dîner, toujours dans le même équipage. Pour récompense de tant de complaisances, la mule de l'évêque et le buffet qui avait servi au repas, et qui devait être de vermeil, du prix de 3,000 livres tournois, lui appartenaient (1). Ce qu'il y a de plus étonnant dans cette anecdote, c'est de voir un prélat de l'église donner au lieu de recevoir.

Gourdon, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville avec des fabriques de burats, de cadis, de grosses serges, de droguets, de toiles et de chapeaux. On y fait aussi quelque commerce en grains et en bestiaux.

Souillac, petite ville dans le vallon de la Borèse, canton distingué par sa fertilité.

L'arrondissement de Gourdon est traversé par la Dordogne, et le chef-lieu même n'est éloigné de cette rivière que de deux lieues.

Figeac, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est la troisième ville du département en population et en commerce; qui consiste en vins, grains et menu bétail.

Saint-Céré, petite ville agréablement située; on fait l'éloge de l'honnêteté de ses habitans. C'est la patrie de *François Maynard*, de l'Académie Française.

Montauban, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est la première ville de tout le département, en population, en richesse et en éclat; sa situation, trop éloignée du centre,

(1) *Busching*, tome V, p. 327.

l'empêche d'en être le chef-lieu. Au reste, sa situation sur le Tarn lui est très-avantageuse; on passe cette rivière sur un beau pont. Les quais qui le bordent offrent des promenades magnifiques, d'où la vue découvre une vaste étendue de pays, et même dans le tems serein la cime bleuâtre des Pyrenées. La salubrité de l'air, la douceur du climat, la fertilité des environs, l'urbanité des habitans, tout concourt à faire de Montauban une des villes les plus agréables de la France. Il y avait autrefois une académie de Belles-Lettres. L'arrondissement de Montauban (le ci-devant *Bas-Quercy*) produit des grains de toutes espèces, des vins de bonne qualité, du tabac, du safran, des prunes, du pastel, des mûriers, des pâturages, etc. Il y a de nombreuses manufactures de draps croisés et de ratines, d'etoffes de soie, de bonneteries; des ateliers de teinturerie, où l'on teint les étoffes du pays, et toutes celles dont Montauban est l'entrepôt (Le noir, teint à froid, est sur-tout très-estimé). Des tanneries considérables où l'on prépare très-bien les cuirs; des fabriques de faïence, des manufactures de carton pour passer les étoffes; des *minoteries* dans lesquelles on prépare les farines pour les colonies, etc. Le commerce principale consiste en grains, vins, soie, bestiaux, cuirs, étoffes de laine et de soie.

Moissac, ville assez marchande, située sur le Tarn, un peu au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans la Garonne. On a découvert dans le voisinage une fontaine ancienne assez curieuse.

AVEYRON (1). — Ce département est formé de l'ancien *Rouergue*. La rivière principale est l'Aveyron, qui se jette dans le Tarn, après avoir reçu le Viaur. Le Lot traverse ce département au nord, et le Tarn au midi. Ce département est entrecoupé d'une branche secondaire des Cevennes, qui vient du département de la Lozère; les Cevennes ellesmêmes en touchent la limite méridionale. L'exposition général est occidentale et septentrionale. L'air y est naturellement froid et salubre; les hivers sont rigoureux et les neiges res-

(1) Le département de l'Aveyron ne devrait pas naturellement trouver sa place dans une région dite du sud-ouest, mais nous ne pouvons pas nous écarter de l'ordre une fois établi par l'auteur qui a commencé ce travail.

tent long-tems sur les montagnes. Le sol, peu fertile de lui-même, exige des travaux constans et pénibles. « On divise, » dit M. Sonnini (1), ses terres en trois classes; 1°. en *cal-* » *caires* et *argileuses* qui produisent du froment, de l'orge, » de l'avoine, du maïs et du blé-sarrasin; 2°. en *schisteuses* » *et sablonneuses*, quartzeuses, glaiseuses et granitiques; » elles donnent du seigle, de l'avoine et du blé-noir; 3°. en » *terres de rivières*, formées par les débris des montagnes; » elles admettent toutes sortes de cultures ». Cette notice serait plus satisfesante si l'on indiquait l'emplacement de ces divers terrains; on désirerait, par exemple, savoir en quoi les montagnes entre le Lot et le Tarn diffèrent-elles des véritables Cevennes, au sud et à l'est du Tarn? — En dernier résultat, l'agriculture languit absolument dans ce département; on n'y fait pas usage de la marne, quoiqu'il y en ait.

L'étendue des vignobles s'accroît tous les jours; la plus grande partie des vignes est plantée sur des côteaux tellement en pente, qu'on est obligé d'en soutenir les terres avec des murs en terrasse. Cependant le pays entre le Tarn et celui sur la rive droite du Lot n'a presque point de vignobles. On recueille du vin au-delà de la consommation; mais il est d'une qualité inférieure; on lui reproche d'avoir un goût du terroir et d'être peu spiritueux.

Parmi les autres végétaux il faut remarquer le chanvre. Les chataignes y abondent; les prunes et le safran de Saint-Antonin sont très-renommés. On y recueille sur les montagnes beaucoup de simples. Les pâturages y sont excellens et les prairies artificielles, quoique jusqu'ici en petit nombre, y réussissent très-bien. On y élève beaucoup de bestiaux, surtout des mules et des mulets. Les fromages dits de *Roquefort*, et connus dans toute l'Europe, se préparent dans l'arrondissement de Milhau; ils sont faits de lait de brebis, dont on nourrit de grands troupeaux dans les beaux pâturages du mont Larzac. On porte ces fromages dans quelques grottes qui sont à Roquefort, et dans celles appelées de Côtes-Rouges. C'est, dit-on, pendant le séjour qu'ils font dans ces grottes qu'ils acquièrent le degré de bonté qui les fait estimer (2).

(1) *Statistique générale de la France*, tome I, p. 164, comparez tome VI, p. 65.

(2) *Ibid*, tome VI, p. 69.

Les forêts y sont communes; elles produisent des bois de charpente et de construction, mais leur dévastation fait craindre d'en manquer. On y trouve des mines de cuivre (près Najac), de fer, de plomb, de soufre, d'alun, de couperose, d'antimoine, et sur-tout de charbon de terre. Il y a des eaux sulphureuses chaudes près de Cransac, et d'autres près Pont-de-Cameretz, qui sont imprégnées de vitriol. Près Peyrousse l'on voit de grandes et profondes crevasses qui renferment, dit-on, de la mine d'argent, et dont plusieurs se sont fermées, tandis que d'autres s'ouvraient (1).

L'étendue en superficie du département de l'Aveyron est de 1,767,424 arpens (902,064 hectares), ou de 474 lieues carrées (9,026 kilomètres carrés). La population est évaluée à 328,195 individus, ce qui ne donne que 692 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à une somme de 3,198,635 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 74 centimes deux tiers (2),

Il est divisé en 5 arrondissemens ou sous-préfectures, en 43 cantons et 589 communes. Les villes principales sont :

RODEZ, chef-lieu de la préfecture et siège des autorités, ville ancienne, peu peuplée, assez bien bâtie, située sur une colline près l'Aveyron, à 141 lieues de Paris. On y remarque la cathédrale, dont le vaisseau, d'une construction gothique, est généralement estimé; on admire aussi la hauteur du clocher, construit en belles pierres de taille. Cette ville s'est distinguée par un attachement inviolable à la religion catholique. Son arrondissement est plus fertile en chanvre qu'en grains; on y trouve aussi des pâturages, des muriers, etc. Il y a des fabriques de draps pour l'habillement des troupes, de draperies ordinaires, de bonneterie, de toiles, de linge de table, de bougies, de papiers. Le commerce principal consiste en mules et mulets, en chanvre, soie, laine et objets de manufacture.

VILLEFRANCHE, chef-lieu d'une sous-préfecture, première ville du département en population et en commerce. Les

(1) *Busching*, tome V, p. 336.

(2) Ce département paraît surchargé, proportionellement à celui du Lot, qui est bien plus riche.

articles d'exportation consistent en toiles, dont il y a beaucoup de fabriques, en ouvrages de cuivre, prunes, pommes, safran, porcs, etc. Villefranche possède quelques jolis édifices.

Espalion, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville sur le Lot. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine. Le commerce consiste en blés, vins, garance et draperies.

Saint Geniez, petite commune, patrie de l'illustre *Raynal.*

Milhau, chef lieu d'une sous-préfecture, situé sur le Tarn. L'arrondissement, peu fertile en grains, produit des pâturages excellens, du vin et des amandes.

Saint-Afrique, chef-lieu d'une sous-préfecture; il y a quelques fabriques d'étoffes de laine.

LOT-ET-GARONNE. — Ce département est formé du ci-devant *Agénois.* Outre les deux rivières dont il tire son nom, il est encore arrosé de celle de *Baise*, qui vient des Pyrénées; elle est navigable, au moyen des écluses, depuis Nérac jusqu'à son embouchure dans la Garonne. Toutes les rivières de ce département sont poissoneuses; la lamproie, le saumon, l'esturgeon et l'alose remontent la Garonne. Les tanches et les anguilles se trouvent en quantité dans les étangs des Landes.

Le climat du département de Lot-et-Garonne est assez tempéré; l'air y est en général très-sain, excepté dans le voisinage des marais qui n'ont pas encore pu être desséchés dans les plaines basses. Il faut sur-tout en excepter la partie du sud-ouest, qui consiste en landes remplies d'eaux stagnante; le froid de l'hyver et la chaleur de l'été développe dans ces marais des miasmes putrides, dont l'air infecte pendant neuf mois de l'année; aussi les hommes et les animaux y sont petits et maigres (1). Quoique, à ces exceptions près, le ciel de ce département soit regardé comme un des plus beaux de la France, il est cependant sujet à de longues alternatives de pluies et de sécheresse qui dérangent souvent le cours des saisons, et nuisent beaucoup aux récoltes. Une sorte de météore, appelé simplement le *brouillard* dans le pays, afflige, et même fréquemment, les campagnes depuis germinal jusqu'en messidor. Pour que ses

(1) Statistique du département de Lot-et-Garonne, p. 4.

effets deviennent funestes, il suffit quelquefois qu'une matière sombre et vaporeuse, qu'une brume légère soit immédiatement suivie d'un coup de soleil vif et brillant, alors les plus belles récoltes de blés et l'espérance des vendanges sont à l'instant détruites. Ce fléau paraît plus particulier aux plaines fertiles qui environnent Agen, et ne fait pas aussi complètement sentir ses ravages aux départemens voisins.

La nature du sol de ce département ne doit pas être jugée d'après les larges et fertiles vallées qu'arrosent le Lot et la Garonne. Si en quelques endroits la surface du terrain est variée par des côteaux rians et productifs, il en est assez d'autres dont le sommet ne présente que des terres médiocres, quelquefois totalement stériles, et souvent du moins incultes. Vers la partie orientale, à peu de distance de la Garonne, et sur les bords mêmes du Lot, ces côteaux deviennent hideux, et repoussent tous les travaux de l'agriculture. Dans toute la partie du ci-devant Haut-Agenois le pays change tout-à-coup d'aspect et de nature, et la terre n'offre plus dans ces cantons qu'une argile ingrate, fortement colorée par le fer. Enfin, la portion des landes, assez étendue pour former un huitième du département, ne se compose presque par-tout que de sables mobiles, où végète, à force d'engrais, un peu de seigle et de panis, et où la vue, long-tems égarée sur des pâturages déserts, ne trouve à se reposer que sur la sombre verdure des liéges et des pins. Tel est au vrai le sol du département de Lot-et-Garonne, il s'en faut peut-être des deux tiers de sa surface qu'il ne mérite la réputation de fertilité qui lui a été trop légèrement accordée.

Ce département produit beaucoup de froment et de seigle, de l'orge et de l'avoine en quantité, des pois, fèves vesces et haricots. La culture de la vigne s'y est considérablement accrue depuis la révolution, mais elle est loin de s'être améliorée; les vins, à quelques exceptions près, sont d'une qualité médiocre. Les vignes sont sans échalas, et souvent cultivées à la charrue. La quantité de vin qu'on récolte surpasse de beaucoup la consommation du pays; aussi en emploie-t-on beaucoup à faire des eaux-de-vie à Villeneuve, Marmande, Tonneins et Lausun. Les vins qu'on exporte sont pris parmi les meilleurs; ils sont forts, très-

rouges, épais, capiteux, et soutiennent bien les voyages par mer. On fait aussi dans ce département, sur-tout aux environs de Clérac, Marmande, Aiguillon, des vins liquoreux appelés *pourris*. Les vins de Clérac et de Castelmoron sont estimés (1).

On recueille une grande quantité de chanvre, sur-tout dans l'arrondissement de Marmande. Les arsenaux de la marine ont tiré autrefois du ci-devant Agénois jusqu'à 900 milliers pesant pour leur usage. Ce chanvre, d'après des expériences qu'on regarde comme authentiques, a été reconnu d'une qualité supérieure à celui du Nord (2). On y cultive aussi du lin et du tabac; cette dernière culture, qui ne s'y est introduite que depuis 1789, s'est singulièrement accrue.

Les pâturages sont peu abondans, et les prairies artificielles peu connues. On y cultive cependant du safran et un peu de trèfle annuel. On y élève des bestiaux et du bétail. L'espèce de bœufs employée aux travaux des terres, est belle et forte; ces animaux utiles sont bien soignés et bien entretenus. La race des bêtes à laine est au contraire chétive et négligée; elle a besoin d'être améliorée par le croissement avec une race plus belle et plus forte.

Les bois y deviennent d'autant plus rares, qu'on ne fait nulle part le moindre effort pour multiplier ou conserver cette précieuse production. Il n'existe plus de hautes futaies, le bois de charpente y est rare; celui propre aux constructions de la marine ne se trouve aujourd'hui qu'en petite quantité, et dispersé dans les Landes, où bientôt on le cherchera en vain, si l'on ne s'empresse de mettre un frein aux dévastations journellement renouvellées.

Il y a dans ce pays quelques mines de fer et plusieurs carriéres de plâtre.

Le commerce de ce département consiste principalement dans l'exportation du superflu de ses denrées, savoir: blés, farines, vins, eaux-de-vie, chanvre, fruits, tabac, bétail. Il y a cependant aussi des fabriques de linge de table, de camelot, étamines, serges en laine et en soie, des manufac-

(1) Statistique du département de Lot-et-Garonne, p. 12.
(2) Statistique générale de la France, tome VI, p. 92.

tures de toiles à voiles et corderies pour la marine, etc. des tanneries, bonneteries, papeteries, boulangeries de biscuit pour la marine, d'ustensiles de cuisine en cuivre, des martinets pour le cuivre, des verreries, faïenceries, etc.

L'étendue en superficie du département de Lot-et-Garonne est de 1,116,225 arpens (569,703 hectares), ou de 285 lieues carrées (5,697 kilomètres carrés). La population est évaluée à 352,908 individus; ce qui donne la forte proportion de 1,238 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département, pour l'an XI, se montent à la somme de 3,807,413 francs; ce qui donne pour, la quotité contributive de chaque individu, 10 francs 78 centimes, 7 huitièmes.

On y trouve 4 sous-préfectures, 38 cantons, 469 communes. Les villes principales sont:

AGEN, chef-lieu de la préfecture, siège d'un évêque et de plusieurs autorités civiles et militaires, belle ville située sur la rive droite de la Garonne, à 162 lieues de Paris. Cette ville possède quelques restes d'antiquité, tels que des bains, des arènes, le *Trou des Martyrs*, etc. Il y a un magnifique cours sur la rivière. On conserve (ou du moins on conservait avant 1789) la maison où *Jules-César Scaliger* a demeuré, et où est né son fils *Joseph-Juste Scaliger*. — L'arrondissement d'Agen est fertile en blés, fruits, chanvres et vins. Le commerce principal consiste en grains, farines, fruits, chanvres et vins; en fabriques de linge pour table, de camelots, etc.; en toiles à voiles, dont il y a une manufacture considérable.

Aiguillon, petite ville très-marchande, située au confluent du Lot et de la Garonne; on prétend que c'est au siége de cette ville, en 1346, par le duc Jean de Normandie, que l'on s'est servi, pour la première fois, du canon.

MARMANDE, chef-lieu d'une sous-préfecture, dont l'arrondissement est fertile en blés, vins, chanvres et tabac. Il y a des tanneries, des corderies nombreuses, et une célèbre manufacture de tabac.

NÉRAC, chef-lieu d'une sous-préfecture, jolie petite ville, située sur la rivière de Baise, dans un arrondissement fertile en grains, vins et fruits; il y a des tanneries, des boulangeries de biscuit, des fabriques en cuivre, etc.

Villeneuve-d'Agen, chef-lieu d'une sous-préfecture, située sur le Lot, qu'on y passe sur un beau pont. L'arrondissement de Villeneuve-d'Agen est d'une fertilité prodigieuse, et l'on en exporte beaucoup de bles, farines et chanvre.

GERS. — Ce département comprend la principale portion du ci-devant comté d'*Armagnac*, dépendant du gouvernement général de la Guyenne et de la Gascogne. Les comtes d'Armagnac ont joué un rôle marquant dans l'histoire de la Gascogne; ils fesaient remonter leur origine à Caribert II, roi d'Aquitaine, mort à Blaye en 631. Ce fut sous le règne de Louis XI, en 1473, que les extravagances et les crimes du comte Jean V attirèrent sur cette famille orgueilleuse les derniers malheurs. L'incestueux amour de Jean V pour sa sœur Isabelle, le terrible siége de *Leyctoure*, capitale du comté, la fin tragique du comte, qui, après avoir capitulé, fut assassiné par les généraux-bourreaux de Louis XI; tout cet enchaînement d'horreurs et de crimes a été rappelé de nos jours par un écrivain éloquent, et mériterait sans doute d'exercer les talens d'un grand poëte (1).

Le Gers, la Baise, la Gimone, la Rosse et autres petites rivières arrosent ce département. Aucune d'elles n'est navigable dans l'étendue du département; toutes elles sont bordées de plaines riantes, mais étroites; elles sont sujettes à de fréquens débordemens.

Le sol de ce département fesait partie du penchant septentrional des Pyrénées, il est en conséquence très-montueux et assez élevé. La chaîne des montagnes qui sépare le bassin de l'Adour de celui de la Garonne le traverse. D'autres rangées de collines séparent les vallées du Gers, de la Baise et de la Rosse. Les côteaux sont en général peu fertiles; le sol étant argileux, pierreux, et en général très-compacte. Nous indiquerons ci-après, en détail, ce qu'on sait sur le sol de chaque arrondissement.

Le climat est fort tempéré. Comme le terrain est en général élevé et sans eaux stagnantes, on y respire cet air pur, vif et salubre qui contribue à donner aux Gascons la vigueur

(1) *Ramond*, Observations sur les Pyrénées, p. 138 et suiv.; et *l'Art de vérifier les dates.*

de corps et d'esprit qui les distingue. Les chaleurs y sont quelquefois violentes, et les fruits tardifs sont ordinairement desséchés.

On y recueille du froment, du seigle, du maïs, de l'avoine. Mais la grêle y détruit souvent les grains à la veille des récoltes. Un tiers du département est peu propre à la culture des blés, et en général le produit n'est que de quatre pour un. Les vignobles occupent environ le septième du territoire. Les vins de Verlus, de Viella et de Mazères sont connus dans le commerce sous le nom de *vins de Madiran*; on cite encore une dixaine de cantons où le vin est passable; dans le reste du pays il est de très-médiocre qualité, sans couleur et sans force. Mais ces mauvais vins, dont le département du Gers abonde, sont convertis en excellente eau-de-vie; celle de Condom tient le rang après celle de Cognac; cette branche d'exportation est considérable (1). Les pâturages y sont excellens; mais les prairies artificielles n'y réussissent pas, parce que le sol compacte et argileux est trop exposé aux effets du desséchement dans le fort de l'été. La même cause y influe sur la culture des pommes de terre. Le gibier, le poisson, la volaille y abondent. On y élève beaucoup de mulets, parce qu'à l'âge de six mois ils sont vendus aux Espagnols aussi chers que les chevaux à l'âge de trois ans (2).

La forêt de Grésigne, contenant 9 mille arpens, fournit le charbon de bourdaine à la manufacture de poudre de Toulouse.—On trouve dans ce département des mines de charbon de terre.

L'étendue en superficie du département est de 1,312,926 arpens (670,096 hectares), ou de 339 lieues carrées (6,700 kilomètres carrés). La population est de 291,845 individus, en totalité, et 861 par lieue carree. Les contributions de ce département pour l'an XI s'élèvent à la somme de 2,669,310 francs; ce qui indique pour, la quote-part de chaque individu, 9 francs 14 centimes $\frac{1}{7}$.

Les 5 sous-préfectures de ce département comprennent 30 cantons et 700 communes; parmi ces dernières, on remarque les villes suivantes :

(1) Statistique générale de la France, tome VII, p. 388.
(2) *Ibid*, tome I, p. 262.

AUCH, chef-lieu de la préfecture, ville médiocre, agréablement située, distante de Paris de 198 lieues. On la regarde comme la capitale de la Gascogne. La cathédrale d'Auch est une des plus belles de la France; le portail en est moderne. Auch était, avant 1789, le siége d'un archevêque, qui s'intitulait *primat d'Aquitaine*, et qui jouissoit d'un revenu de 100,000 livres.

L'arrondissement d'Auch, qui comprend la plus grande partie du ci-devant *Armagnac blanc*, a le sol d'une qualité très-médiocre; plusieurs districts sont même stériles. La partie de l'est produit principalement du froment, du maïs, et des vins médiocres en petite quantité; la partie occidentale, au contraire, donne des vins en abondance et quelques-uns de bonne qualité. Les bêtes à corne n'y sont pas de la plus petite espèce, parce que les bords du Gers et de la Baise produisent des foins en abondance, et que les pacages y sont bons. Les bêtes à laine sont d'une race rabougrie et négligée. Le bois de chauffage y abonde, mais il n'y en reste plus de haute-futaie. Le commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, poires dites *de bon chrétien*, lins, laines, etc. Il y a quelques manufactures de raz-plénières, de burats et de cadis.

LEYCTOURE ou *Lectoure*, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville petite, mais ancienne et remarquable par un grand nombre d'inscriptions qui attestent sa haute antiquité. Parmi les édifices modernes on distingue le ci-devant palais épiscopal.

L'arrondissement de Leyctoure, qui correspond en grande partie à l'ancien canton de *Lomagne*, produit des grains audelà de la consommation des habitans, et des vins en assez grande abondance. Il y a de très-belles tanneries. Le commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie et cuirs.

CONDOM, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville peu considérable, mais très-agréablement située, dans un vallée riante, sur la rivière de Baise.

L'arrondissement est fertile en blés et en maïs; il produit abondamment des vins blancs médiocres, que l'on convertit en eaux-de-vie. La partie méridionale forme une exception; elle présente une grande surface de landes, de terres froides, stériles et mauvaises, mais les marnières qu'on y trouve en ont rendu la culture possible. Tous les vingt ans, une pièce

des landes est lévée et saturée d'une quantité suffisante de marne; pendant vingt ans ce terrain produit suffisamment. On le laisse ensuite reposer pendant un nombre égal d'année, et l'on en cultive une autre pièce.

Eauze, petite ville située près de l'emplacement de l'ancienne *Elusa*. Il ne reste de cette dernière que de faibles vestiges, quoiqu'elle ait été long-tems capitale de la Novempopulonie. Le sol où elle se trouva s'appelle aujourd'hui *la Ciudad;* en le labourant on y découvre à chaque pas des monnaies romaines et des restes d'édifices.

Nogaro, petite ville, ci-devant chef-lieu de l'*Armagnac noir;* il s'y est tenu quelques conciles.

MIRANDE, chef-lieu d'une sous-préfecture, très-petite ville, et dont l'arrondissement, en beaucoup d'endroits, est stérile; il produit cependant du froment, du seigle, de l'avoine; on exporte des eaux-de-vie, des laines, etc. Le gibier, le poisson, la volaille y abondent.

LOMBÈS, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville située dans le ci-devant Bas-Comminges.

L'arrondissement qui comprend aussi le ci-devant comté de l'*Isle Jourdain*, etc. est le plus fertile de tout le département; il produit du froment, du seigle, du maïs, des haricots, du vin, etc. Les pâturages y sont excellens; mais il est exposé aux inondations et à la grêle, comme toute la Gascogne.

HAUTES-PYRÉNÉÉS. — Ce département comprend l'ancien *Bigorre*, petit pays qui avait conservé ses états particuliers, et du *pays des quatre vallées.* Il n'y a dans ce pays aucune rivière considérable, à l'exception de l'Adour (voyez *Basses-Pyrénées*), mais beaucoup de *gaves* ou torrens, des lacs, des cascades, des glaciers et autres traits caractéristiques des pays montagneux; nous renvoyons le lecteur à notre description générale des Pyrénées, vol. IX. Le Pic du Midi, le Néouvielle, le Vignemale et autres hautes montagnes sont comprises dans ce département. Les terrains granitiques, les mieux connus de la chaîne des Pyrénées, dont ils n'occupent que les élévations du second degré, se trouvent en grande partie dans ce département (1).

(1) *Ramond*, Voyage au mont Perdu, p. 322.

Le

Le climat y est naturellement très-varié ; en montant de Tarbes vers le Mont-Perdu, l'on parcourt toutes les températures de l'Europe. La végétation suit la même échelle, comme nous l'avons indiqué dans la description précitée. Il faut ici nous borner au point de vue géographique.

Les plaines sont fertiles en foins, en seigles, en orge et sur-tout en millet ; on y récolte peu de froment. Le sol le plus gras est celui qui s'étend de Tarbes à Rabastens. Les muriers y réussissent assez bien. La culture du lin mériterait d'être encouragée ; elle convient très-bien au climat et au sol. Les vignes, dont la culture s'est considérablement accrue, y donne de très-bons produits. C'est au-dessus de la ville de Lourdes, dit M. *Ramond* (1), que l'on quitte la vigne, le figuier, les vergers et les berceaux ; là disparaît cette élégante culture qui distingue le (ci-devant) Bigorre, et la nature, revêtit des formes sauvages et pastorales.

« L'économie pastorale des Pyrénées a beaucoup de » ressemblance avec celle des Alpes... Les bergers ont leurs » maisons d'hiver dans les vallées inférieures ; ils placent » leurs cabanes d'été par-tout où ils ont pu former quelques » prairies dans les vallées supérieures..... Ils emploient » beaucoup d'intelligence en dirigeant les eaux, au moyen » de petits canaux qui sillonnent la prairie. Un même filet » d'eau abreuve souvent plusieurs possessions contigues, » placées l'une au-dessus de l'autre. Une ardoise posée de » champ est la simple écluse qui en coupe et détourne le » cours..... Pendant que les soins et ceux de la fenaison » occupent la famille, les troupeaux vont chercher leur pâture dans les montagnes les plus élevées, de l'irrigation » desquelles les nuages seuls peuvent faire les frais. Un seul » homme les suit, et s'y fait une hutte de quelques pierres » entassées, si quelque roche creusée par la nature ne lui » offre pas un asile... Quand les foins sont renfermés dans la » maison d'été, et quand l'automne y ramène le bétail, la » famille descend au village (à la maison d'hiver), et le » berger se réfugie avec le troupeau dans la maison d'été, » où il vit tout seul au milieu des neiges de l'hiver, pen» dant que le troupeau consomme la provision qui lui a été

(1) Observations, p. 16.

» préparée..... Il y reste exposé à beaucoup de dangers..... Il » l'est sur-tout lorsque l'hiver se prolongeant au-delà de sa » durée ordinaire, met son bétail en disette, et qu'il le voit » périr sous ses yeux; quelquefois on voit les pâturages » inférieurs couverts de neige au commencement du mois » de mai. — Et tant de travaux n'apportent au berger de » ces hautes vallées que l'étroit nécessaire. Il n'a pas, comme » celui des Alpes, un bétail vigoureux et des vaches fé- » condes. Soit que l'herbe de ses pâturages ait moins de » vertu, soit que, plus pauvre et forcé de partager avec » les rejetons de son troupeau le lait abondant des mères, » il épuise ces nourrissons, condamnés dès leur naissance à » la disette, j'ai vu dans toutes les montagnes que j'ai par- » courues, leur habitant réduit à consommer tout le lait de » son bétail; les vaches les meilleures n'en produire que » huit tasses ou quatre septiers, tandis que la plus mau- » vaise en rend dans les Alpes le sextuple; les troupeaux » faibles et timides en comparaison de ceux de la Suisse; » peu de fromage, peu de beurre, et en un mot nul pro- » duit réel des peines du pasteur, que de jeunes bêtes de » peu de prix, dont la vente lui fournit à peine de quoi » subvenir aux charges publiques (1) ».

On trouve dans les montagnes de belles forêts, qui fournissent de très-beaux bois de charpente, de construction et de mâture; mais l'éloignement des rivières et la difficulté du transport sont cause qu'on ne retire pas de ces bois toute l'utilité qu'on pourrait s'en promettre. Les pins, sapins et chênes à tan forment la plus grande partie. « Les pins et les » sapins y deviennent d'une hauteur prodigieuse, et serrant » des rangs qui s'affermissent mutuellement, l'un et l'autre » presque dépourvus de racines, et s'accomodant d'un sol » sans profondeur, ils s'attachent aux rochers nus, et vivent » à leur surface (2) ». On recueille, dans les hautes montagnes, beaucoup de simples utiles et des plantes alpestres. (Voyez *Description des Pyrénées*).

Le règne minéral, dans ce département, offre une grande

(1) *Ramond*, Observations, p. 27 et suiv.
(2) *Idem*, ibid, p. 336.

variété. Selon *Dietrich* (1), il y avait, dans le ci-devant Bigorre, 45 mines de plomb, 13 de fer ou pyrites martiales, 9 de cuivre, et dans 13 de ces mines il y avait des particules d'argent. Il y a encore une mine de cobalt. On n'exploite aucune de ces mines. Près de Sarrancolin et dans la vallée de Campan on trouve des marbres d'un beau rouge, tacheté de blanc; « ces marbrières ont été exploitées pour le » compte du roi, mais l'expérience a prouvé que leur » marbre, peu propre à souffrir les injures de l'air, n'est » d'un bon usage que dans l'intérieur des édifices. M. *Bayen* » a découvert, dans la portion considérable d'argile qui » entre dans sa composition, la raison de sa sensibilité à » l'alternative de l'humidité et de la sécheresse (2) ». On trouve encore dans ce département du jaspe, des crystaux de grenat, de quartz et autres, de l'asbeste en veines et en flocons; dans le granite, des axinites, des tourmalines, de l'ardoise, du charbon de terre, du sel gemme, etc.

Les eaux minérales de ce département y attirent, par leur renommée, un grand concours de monde, sur-tout à Bagnères et à Barrèges. (*Voyez* plus bas ces deux endroits).

Quant au commerce de ce département, le meilleur est celui des bœufs, moutons et mulets. Les chevaux, qui sont de la race *navarrine*, vifs, petits et adroits, ont tellement dégénéré, que l'on n'en vend guères plus aux Aragonais, comme autrefois. On exporte encore du lin et des laines.

Il y a quelques manufactures d'étoffes de laine qui languissent, malgré la position heureuse du département. Les tanneries pourraient aussi beaucoup s'accroître, et les fabriques de papier pourraient également être perfectionnées, la pureté des eaux ne laissant rien à désirer.

L'étendue en superficie de ce département est de 920,710 arpens (469,915 hectares) ou de 235 lieues carrées (4,699 kilomètres carrés). La population est évaluée à 206,680 individus, ce qui fait 879 habitans par lieue carr. Les contributions de ce département s'élèvent, pour l'an XI,

(1) *Description des gîtes de minérai des Pyrénées*, en plusieurs endroits des tableaux qui y sont joints.

(2) *Ramond*, Observations, p. 135.

à la somme de 893,637 francs ; ainsi la quotité contributive de chaque individu n'est que de 4 francs 32 centimes $\frac{1}{7}$, proportion bien différente de celle des départemens voisins.

Dans les trois sous-préfectures de ce département on trouve 26 cantons et 501 communes. Voici les endroits remarquables :

TARBES, chef-lieu du département, ville peu considérable, mais située on ne peut plus agréablement dans un pays pittoresque et sous un climat salubre ; cette ville est très-ancienne, et s'est distinguée par son orthodoxie lors de la persécution que les rois Visigoths, attachés à l'arianisme, exercèrent contre les catholiques. Le commerce de l'arrondissement de Tarbes consiste en toiles et en mouchoirs. Tarbes est éloignée de Paris de 212 lieues.

Bagnères, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville, quelques manufactures d'étoffes de laine, mais languissantes. Les eaux minérales et thermales de Bagnères sont célèbres. « Les sources qui les fournissent sont chaudes, mais leur » température n'est pas, à beaucoup près, la même pour » toutes. La moins chaude fait monter le thermomètre de » Réaumur à 14 degrés et demie, et la plus chaude à 48..... » Il paraît à-peu-près que la propriété apéritive, diurétique » et légèrement purgative qu'on attribue à ces eaux, ne vient » que de leur chaleur naturelle ; car, d'après les différentes » analyses, il a été prouvé qu'elles ne contiennent qu'une » petite quantité de sulfate terreux. On les prend intérieu- » rement et en bains ; les saisons où l'on doit les prendre » sont le printems et l'automne... Elles sont moins fréquentées » aujourd'hui, et en partie mal entretenus (1). »

Campan, bourg situé dans une vallée des plus romantique qu'il y ait au monde. « C'est à la dégradation successive » des pentes des montagnes que la vallée de Campan doit » l'avantage d'être une des retraites les plus délicieuses de » la vie pastorale. Elle fut d'abord un profond ravin, creusé » entre les racines du pic du midi et les rochers calcaires » qui s'y appuyaient, par ces torrens anciens, dont l'impé- » tuosité était proportionnée à la raideur des pentes primi-

(1) *Parmentier* et *Deyeux*, dans la Statistique générale de la France par *Herbin*, tome III, p. 269.

» tives, et dont la fureur était irritée par l'aspérité des formes » qu'avait ébauchées le vieil Océan. Mais les débris des » sommets qui la dominèrent sont venus rehausser le fond » de ses précipices; les eaux ont tendu sans cesse à égaliser » le sol qu'elles parcouraient ; les éboulemens se sont éten- » dus ; le repos a succédé à des longues convulsions, et la » végétation a couvert cet amas de ruines, désormais propre » à la recevoir. La vallée du Campan est donc une apparition » anticipée du monde futur ; elle présente cet état calme, » qui règnera un jour sur le globe, quand les forces qui » tendent à produire seront en équilibre avec celles qui ten- » dent à détruire, quand les sommets des montagnes auront » cessé de descendre vers leurs bases, et les bases de s'élever » vers les sommets ; quand les pentes auront ce degré d'in- » clinaison où il n'y a plus d'éboulement possible; quand » l'active végétation, si prompte à s'emparer des surfaces » qui jouissent d'un moment de repos, si souvent repoussées » des flancs des montagnes par les dernières agitations de ces » géans expirans, s'asseoira en paix sur leurs cadavres..... » Peut-être cependant ce repos n'est pas entièrement assuré » à la vallée de Campan..... Les pics voisins, suspendus sur » les sources de ses rivières, le marbre caverneux qui ren- » ferme ses grottes ; voilà peut-être les causes de nouveaux » éboulemens..... Cette seconde Arcadie disparaîtra peut-être » un jour (1). »

Arréon, chef-lieu de la magnifique *vallée de l'Aure*, vallée où la Neste roule ses ondes fougueuses parmi de nombreux villages, des antiques forêts et de riches prairies. En arrivant de Barrèges ou de Campan par l'*Hourquette d'Arrion*, cette vallée se déploie tout-à-coup comme une décoration de théâtre (2).

La vallée de *Louron* n'est d'abord qu'une gorge étroite ; mais elle s'élargit ensuite, et offre de beaux sites.

Argeles, très-petite ville, chef-lieu de l'arrondissement où est situé Barrèges, la cascade de Garvanie, etc. etc.

Lourdes; ville un peu considérable qui, à cause de sa position dans une gorge de montagne, fait un bon commerce.

(1) *Ramond*, Observations, p. 33 et suiv.
(2) *Ibid*, p. 131.

Barrèges, bourg situé fort à l'étroit, entre le gave de Bastan d'un côté, et les montagnes taillées à pic de l'autre; elle ne consiste que dans une seule rue. « Tout est éboule- » ment autour de ce lieu; l'on n'y aperçoit presque rien du » dessein primitif de la vallée; c'est au pied d'un immense » éboulement que les bains sont placés, à l'abri d'un taillis » qui, semblable au bois d'*Urseren* (en Suisse), leur sert » de sauve garde contre les avalanches (1) ». Les trois sources de Barrèges sont connues sous les noms de *chaude*, *tempérée* et *tiède*; leur température varie de 32 à 40 degrés du thermomètre de Réaumur. Les médecins se sont plu à attribuer à ces eaux toutes sortes de propriétés; elles conviennent dans les maladies du foie et de la rate; elles guérissent la phtisie, les maladies de la peau, les ulcères, les rhumatismes, les euchyloses; elles sont détersives, apéritives, etc.; elles sont utiles pour terminer le traitement des maladies vénériennes. Enfin il n'y a aujourd'hui aucun miracle que les eaux de Barréges n'opèrent. Cependant on ne s'accorde pas sur ce qui regarde leur composition chimique. D'après la meilleure analyse qu'on en ait, elles doivent contenir du gaz hydrogène sulfuré, du carbonate de soude, du muriate de soude, de la terre absorbante, de l'alumine, le tout en petite quantité. Cette analyse, qui est de M. *Montant*, paraît avoir besoin de confirmation (2).

Cauterets, village à sept lieues de Barrèges, où il y a des sources minérales, dont la température varie de 42 à 18 degrés. Elles ont quelque analogie avec celles de Barrèges.

Gavarnie, sa cascade, la brêche de Roland, etc. (Voyez *Description des Pyrénées*, vol. IX).

Huitième région, dite du Sud.

Cette région s'étend principalement entre le Rhône, les montagnes des Cévennes, les Pyrénées et la Méditerranée; elle comprend trois anciennes provinces et dix départemens; savoir: le GOUVERNEMENT DE FOIX, qui forme le département de l'*Arriège*; le ROUSSILLON, qui est aujourd'hui le département des *Pyrénées-Orientales*; et le LANGUEDOC, où

(1) *Ramond*, Observations, p. 20.
(2) *Parmentier* et *Deyeux*, ut supra, tome III, p. 275.

nous trouvons en entier, ou du moins dans leur plus grande partie, les départemens de la *Haute-Garonne*, de l'*Aude*, du *Tarn*, de l'*Hérault*, du *Gard*, de l'*Ardêche*, de la *Haute-Loire*, et de la *Lozère*.

La Corse se trouve placée dans cette région, par l'auteur qui a commencé la description de la France (*Voyez* le tableau, vol. VI, p. 205); mais nous avons jugé qu'il serait bien plus convenable de décrire cette île après les départemens continentaux.

FOIX. — Cet ancien gouvernement était composé du comté de Foix, du pays de Donnezan et de la vallée d'Andorre. Le *comté de Foix*, après avoir obéi successivement aux ducs d'Aquitaine, aux Maures d'Espagne, aux comtes de Toulouse et à ceux de Carcassonne, eut, vers le milieu du onzième siècle, ses comtes particuliers. Le premier qui ait pris ce titre est Roger I, qui succéda, en 1035, à son père Bernard Roger; ce dernier était déjà souverain, mais il s'était contenté du titre de seigneur. La postérité masculine de Pierre, frère et successeur de Roger I, se maintint dans ce comté par droit d'héritage, y ajouta, en 1290, le vicomté de Béarn, et en 1479, le royaume de Navarre, par le mariage d'Eléonore, héritière de ce royaume, et de Gaston IV, comte de Foix. Les deux souverainetés unies de Foix et de Navarre, entrèrent par alliance dans la maison d'Albret, d'où est venu Henri-le-Grand, qui, en montant sur le trône de France en 1589, réunit à la couronne le comté de Foix en entier, et la partie de la Navarre située au nord des Pyrénées.

Le pays de *Donnezan* était une petite souveraineté que Pierre II, roi d'Aragon, selon quelques-uns, donna pour dot en toute propriété à sa fille Philippine, lors de son mariage avec Raymond Roger, comte de Foix, mort en 1223. Mais il n'est pas sûr que cette Philippine fut fille de *don Pedro II*, ni même que ce roi ait laissé des filles. D'autres prétendent que les comtes de Foix tenaient ce pays en fief de la couronne d'Aragon, et qu'ils usurpèrent la souveraineté.

La vallée d'*Andorre* était autrefois possédée en co-seigneurie par les comtes de Foix, ou après eux par les rois de France et l'évêque d'Urgel, en Catalogne.

ARRIÈGE. — Ce département est composé du ci-devant

gouvernement *de Foix*, auquel on a joint le ci-devant vicomté de *Consérans*, situé à l'ouest du comté de Foix, et qui fesait partie de la Gascogne.

L'*Arriège*, qui arrose ce département, descend des Pyrénées et se jette dans la Garonne. Outre les truites saumonées et les délicieuses alozes qu'on y pêche, cette rivière charrie de tems en tems des *paillettes d'or*, que les habitans de la campagne vont attendre avec patience et rechercher avec beaucoup de soin. Cet or est très-pur, mais il fait le malheur de ceux même qu'il semble enrichir, en les accoutumant à une vie paresseuse; leurs profits d'ailleurs, au plus haut possible, n'excèdent pas deux francs par jour. L'Arriège a tiré de cette particularité son nom, qui vient du latin *Aurigera*. Il paraît que l'Arriège fournit à la Garonne les paillettes d'or qu'on trouve dans ce dernier fleuve. L'Arriège elle-même reçoit d'ailleurs une grande partie de son or; du moins, il est sûr qu'on en trouve en divers petits ruisseaux qui la grossissent de leurs eaux; on ramasse même des paillettes dans les ruisseaux de Ferriel et de Bénagues, lesquels viennent l'un et l'autre des hauteurs qu'on voit à sa gauche quand on descend de Varilhère à Damiers. Le *Salat*, petite rivière qui a sa source, comme l'Arriège, dans les Pyrénées, et qui coule dans le ci-devant pays de Consérans (et non pas dans le voisinage de Pau, comme on a écrit), cette petite rivière, dis-je, roule des paillettes d'or en assez grande quantité pour occuper pendant quelque tems de l'année les paysans des environs de Saint-Girons à les ramasser (1).

La petite rivière de la *Rize*, dont la source est dans une montagne près le Mas-d'Azil, offre un phénomène assez curieux. La *roche du Mas* consiste en deux montagnes qui se joignent par leurs sommets, en s'inclinant l'une du nord au sud, l'autre du sud au nord; elles forment par leur jonction une très-belle route, sous laquelle on voit une galerie propre à contenir plus de deux mille hommes, et qui donne passage à la rivière de la Rize. Il y a deux entrées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, qui sont très-larges, mais qui autrefois étaient fortifiées par une muraille que Jeanne d'Albret, reine

(1) *Réaumur*, Mémoires de l'Académie des Sciences, 1718, page 68.

de Navarre et comtesse de Foix, y avait fait construire; il y avait une porte que l'on fermait à clef. Cette grotte a soutenu un siége en 1625, pendant les guerres de religion; les habitans des lieux voisins qui s'y étaient réfugiés repoussèrent deux fois le maréchal de Thémine à la tête des armées du roi.

Ce département est presqu'entièrement couvert de montagnes, sur-tout au midi. Aussi le climat y est plus tempéré dans la partie septentrionale, tandis qu'au midi l'on éprouve tour-à-tour de grandes chaleurs et des froids excessifs. Les productions varient dans la même proportion; la partie du nord, qui est la moins montagneuse, produit toute sorte de grains; des vins en assez grande quantité et des fruits excellens. La partie du midi produit du bois, d'excellens pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux, beaucoup de plantes méridionales et des fleurs dont les nuances sont très-vives; on estime sur-tout les tulipes qu'on y cueille.

Ce département est un beau pays de chasse. Le gibier y est excellent et en abondance. Mais les défrichemens des hautes forêts qui déjà ont nui beaucoup aux terres inférieures, menacent de dégarnir le pays de bois.

Il y a aussi quantité de mines de fer; la plus abondante est dans la vallée de *Vic-Dessos*, où les habitans s'occupent principalement au travail des forges. Il y en a trois principales; celles d'Uston, d'Erces et d'Oust. La mine de fer de la vallée de Vic-Dessos est jusqu'ici la seule où l'on ait trouvé du manganèse natif (1). On y trouve encore des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de charbon. Parmi les roches dont les montagnes de ce pays consiste, on remarque le granite, le porphyre, divers marbres, ardoises et grès, ainsi que de l'amianthe ou asbeste en assez longs filamens pour qu'on puisse le filer; les habitans en font des jarretières, qu'ils vendent aux curieux.

Outre les curiosités naturelles que nous avons déjà indiquées, on y voit une fontaine située au pied de la montagne de Tabe, qui a son flux et reflux comme la mer, et qui est si abondante, qu'en hiver elle fait tourner des moulins à cent

---

(1) *Picot-Lapeyrouse*, Journal de Physique, janvier 1786, page 68.

pas d'où elle sort. Il y a aussi des grottes où l'on trouve des concrétions stalactiques.

L'industrie du pays consiste en fabriques de draps et autres étoffes de laine, de bonneterie, de chapeaux, de toiles, des filatures de coton, des papeteries, des forges à la catalane, des verreries, etc. Le commerce de ce département consiste en bestiaux, résine, poix, térébenthine, liége, marbre, jaspe, plantes, simples, et sur-tout en fer, qu'on transporte avec des chevaux ou des mulets jusqu'à Hauterive, d'où on le fait descendre à Toulouse par l'Arriège et la Garonne.

L'étendue en superficie du département est de 1,037,533 arpens (529,540 hectares), ou de 244 lieues carrées (5,295 kilomètres carrés). La population est évaluée à 191,693 habitans; ce qui fait à-peu-près 785 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département, pour l'an XI, se montent à la somme de 955,404 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 4 francs 98 centimes ½. Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 20 cantons, et 337 communes; il contient les endroits remarquables que voici:

FOIX, chef-lieu de préfecture, petite ville sur l'Arriège, que l'on y passe sur un beau pont de pierre. Elle est distante de Paris de 200 lieues. On prétend que les *Phocéens*, établis à Marseille, l'ont bâtie, et lui ont donné le nom de leur ancienne patrie; mais ce n'est qu'une supposition hasardée. — L'arrondissement de Foix renferme les mines, forges et carrières dont nous avons parlé ci-dessus; le commerce y consiste en bestiaux, beurre, fromage, bonneterie et chapellerie (dont il y a des fabriques), résine, térébenthine, liege, jaspe, fer et plantes médecinales.

Ax ou *Aqs*, petite ville au pied des Pyrénées, où il y a des eaux thermales.

PAMIERS, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est la ville la plus considérable du pays, et elle disputait jadis à celle de Foix le rang de capitale. Le ci-devant palais épiscopal en est le plus joli édifice. — L'arrondissement est fertile en vins, grains et fruits; on compte en outre parmi les exportations, des bestiaux, du beurre, du fromage, etc. Il y a des fabriques de bonneterie, de chapellerie et des toiles. Les eaux minérales de Pamiers sont ferrugineuses et vitriolées; on les regarde comme salutaires pour la goutte.

Mirepoix, ville qui fesait partie du Languedoc; on trouve dans ses environs des mines de fer et de *jais*, ainsi que des belles forêts de chênes.

Saverdun, jolie ville sur l'Arriège. C'est la patrie de *Jacques Fournier* ou *Forneri*, fils d'un meunier, qui fut pape sous le nom de Benoît XII.

Saint-Girons, chef-lieu d'une sous-préfecture qui embrasse le ci-devant vicomté de Conséraus. C'est un pays de forêts et de pâturages; on en exporte des mules, des mulets et autres bestiaux.

Saint-Lizier en était ci-devant le chef-lieu; cette petite ville, ainsi que la précédente, sont situées sur la rivière de Salat.

ROUSSILLON. — L'ancien gouvernement de ce nom comprenait le *comté de Roussillon* et la partie orientale de la province de *Cerdagne.*

Le Roussillon, après avoir fait partie de la Gaule Narbonnaise et du royaume des Visigoths, tomba sous le joug des Sarrasins ou Maures d'Espagne. En 796 Charlemagne et son fils, Louis-le-Debonnaire, en firent la conquête. Charlemagne y établit, comme dans la plupart des autres provinces de sa vaste monarchie, des gouverneurs sous le titre des *comtes*, qui, de simples mandataires, s'y rendirent bientôt indépendans, et en jouirent en toute propriété jusqu'en 1178, que *Guinard*, autrement nommé *Gerard II*, le dernier d'entr'eux, le laissa par testament à *Alphonse*, roi d'Aragon et comte de Barcelone, lequel le transmit à ses successeurs. Jean II, l'un d'entr'eux, engagea, en 1462, le Roussillon et la Cerdagne à Louis XI, roi de France, pour la somme de 300,000 écus d'or; à condition qu'il lui demeurerait en souveraineté, si dans l'espace de 9 ans il ne lui remboursait pas le principal et les intérêts, Jean ayant négligé d'y satisfaire, Louis XI réunit l'hypothèque à ses domaines. Les scrupules que le confesseur Olivier-Maillard inspira à Charles VIII, furent cause que ce roi rendit gratuitement ces provinces à Ferdinand, roi d'Aragon, sous la seule clause que ce dernier ne donnerait point de secours au roi de Naples contre la France. Ferdinand ne tint pas parole. Ainsi Louis XIII pouvait, en tout droit, s'emparer de ce pays en 1642. Il fut enfin cédé pour toujours à la France par le traité des Pyrénées. La

Cerdagne, qui, en 1462, avait été démembrée de la Cerdagne espagnole, suivit la destinée du Roussillon.

Comme le département des Pyrénées-Orientales correspond au ci-devant Roussillon, il serait inutile de donner ici les détails de la description physique, qui se trouveront bien mieux placés dans l'article qui suit immédiatement.

PYRENÉES-ORIENTALES. — Le nom de ce département n'a pas besoin d'explication. Les rivières qui en arrosent le territoire sont le *Tet*, la *Tech*, la *Gly* et autres; ce ne sont pour la plupart que des torrens fort bas en été, qui grossissent considérablement en hiver et aux printems, par les pluies et la fonte des neiges; par conséquent, elles débordent souvent, et causent alors de grands ravages. En considérant le sol de ce département, on observe au premier abord qu'il est très-montagneux; cependant les montagnes de cette partie des Pyrénées sont bien moins élevées que celles du département des Hautes-Pyrénées (*Voyez* la description générale de cette chaîne de montagnes, vol. IX, page viij). Elles s'y présentent néanmoins plus dégagées des hauteurs environnantes, ce qui les fait paraître plus élevées qu'elles ne sont, et les fait apercevoir de très-loin. La côte maritime des Pyrénées-Orientales offre deux régions, dont on n'a pas assez remarqué le caractère différent dans les descriptions ordinaires. Au midi de la Tech on voit la mer baigner le pied même des montagnes; on y voit beaucoup d'anses et les trois petits ports de *Collioures*, de *Port-Vendres*, et le *Lafranquin*. De l'autre côté de la Tech on aperçoit une plaine qui semble avoir été produite par les atterrissemens de la mer et des rivières; sur cette plage basse on ne trouve plus de ports. C'est-là qu'on voit les marais de Solces et de Canet, qui, en infectant l'air, nuisent à la prospérité ainsi qu'à la population du pays.

Le climat et les productions des Pyrénées varient nécessairement d'après la différence du sol que nous avons indiqué. Le climat est en général plus chaud que tempéré. L'hiver y est une espèce de printems; les chaleurs de l'été sont quelquefois excessives, même dans les montagnes; ce qui provient de la réverbération du soleil. Sur les sommets et dans les vallées septentrionales la neige reste sept mois de l'année. Dans les parties marécageuses l'air est de tems en tems

purifié par un vent du nord-nord-ouest, que les gens du pays appellent *Tramontane*, apparemment parce qu'il leur vient par-dessus cette petite chaîne de montagnes qui sépare les bassins de l'Aude et de la Tech de ceux de la Garonne et de l'Arriège. En général, le climat est aussi chaud que celui de la Toscane. Le changement de température dont on s'aperçoit en passant la petite chaîne des montagnes dont nous venons de parler, est une preuve de la grande influence des expositions sur le climat.

Ce département est fertile en blés, vins, huiles, orge, millet, lin, chanvre et légumes. Dans les terrains qu'on arrose on fait souvent deux ou trois récoltes par an; on y sème du millet après la récolte des blés. Les vins sont extrêmement capiteux, chauds et d'un goût très-agréable. Les vins rouges ordinaires de Roussillon supportent bien le transport; les crûs les plus recherchés pour les transports sont ceux de Baix, Sulces, Tormilla, Spira, Rivesaltes, Collioures, Bagnols, les Parcores, etc. Parmi les vins fins il en est un qu'on nomme *grénache;* il ressemble au gros vin d'Alicante, la première année; à deux ou trois ans, il devient semblable au Rota; à sept, il a, dit-on, le goût et la couleur du vin du Cap. Le plus délicat des vins de Roussillon est celui de *Maccabec;* il se fait avec un raisin de ce nom, et originaire d'Espagne, d'où il a été transplanté à Sulces; il approche du Tokaï, et se vend de 100 jusqu'à 150 francs la charge. Le muscat blanc, dit *vin de Rivesaltes*, est un vin liquoreux très-renommé. Saint-André et Prépouille de Sulces donnent des vins blancs inférieurs, plus secs, mais pourtant excellens. Les vins blancs communs sont même très-doux et liquoreux (1). Tous les fruits dans ce département sont beaux, sur-tout au territoire de la ville d'Ille, quoiqu'ils n'aient pas tout le goût qu'on devrait attendre d'un climat aussi heureux, c'est uniquement faute de culture. Les grenadiers forment ici une grande partie des haies. Les orangers et les citronniers croissent presque par-tout en pleine terre. Le produit en huile d'olive est estimé, année commune, à 200,000 livres. Les collines

(1) *Productions végétales*, par *Sonnini*, dans la *Statistique générale de la France*, tome VII, p. 404.

incultes sont ici comme en Espagne, couvertes de thym, de romarin, de serpolet, de Lavande, de génièvre et de beaucoup de mûriers.

Le bois est fort rare dans ce département, parce qu'il n'y a, à proprement parler, que des buissons, que les défrichemens ont dépouillé les montagnes de leurs arbres, et encombré le cours des rivières; fautes de rivières, on ne peut en amener qu'à dos de mulet; ces animaux servent aussi au labour des terres. Il y a peu de vaches, parce que leur lait est de mauvaise qualité, et il y a peu de personnes qui en usent. On nourrit quantité de moutons, dont la chair est excellente et la toison très-fine. Il y a beaucoup de volaille; les pigeons, les perdrix et les cailles y sont d'un goût exquis.

La mer qui baigne la côte est assez poissonneuse, et il y passe, vers la fin de thermidor, une quantité prodigieuse de thons, dont les habitans de Collioure font une pêche et un salage considérables, ainsi que des sardines et autres poissons.

On fait du sel auprès du Canet et de l'étang de St.-Nazaire. Le desséchement des marais du Canet permettroit de rétablir entièrement les salines. — L'arrondissement de Perpignan produit de la soude et du salicot, qu'on employe dans les savons et les verreries.

Les mines de fer y sont assez abondantes, mais on craint que les forges ne cessent leur travail faute de bois. On pourrait y substituer la houille de la riche mine d'Esclavar. Il y a une mine de cuivre au col de Cadère, une de plomb près Prades, ainsi qu'une d'alun ou veine de terre alumineuse.

Le commerce de ce département consiste dans l'importation des piastres et l'exportation des bestiaux en Espagne; des vins à l'étranger et à l'intérieur; dans la vente des laines et des fers, des soies, du blé, du millet, etc. Quoique les laines du Roussillon soient très-belles, on les exporte crues pour les fabriques de Languedoc. On fait pourtant à Perpignan, à Prades et à Prats-de-Molo, des draps communs, des cadis, des serges; mais cette fabrication ne suffit pas aux besoins de la province. Il y a dans les campagnes un grand nombre de tisserands et des pareurs, qui s'occupent à faire de grosses marchandises à chaîne de fil, tramées de laines noires et grises. On fait à Perpignan du parfum et des savonettes.

L'étendue en superficie du département est de 212 lieues carrées (4,114 kilomètres), ou de 806,013 arpens (411,376 hectares). La population est évaluée à 117,764 habitans, ce qui fait 555 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,010,520 francs, ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 58 centimes $\frac{1}{11}$.

Le département, dans ces trois sous-préfectures, renferme 17 cantons ou justices de paix, et 249 communes. On y remarque les villes suivantes :

PERPIGNAN, chef-lieu du département, siège des tribunaux, etc. C'est une ville assez grande, mal bâtie, mais très-forte ; elle est regardée comme la clef de la France du côté du midi. Elle est située à 232 lieues de Paris, sur la rive droite du Tet, qu'on y passe sur un beau pont. La ville neuve et la cathédrale ont été bâties sur les dessins du maréchal de Vauban. L'église de St.-Jean, le vieux St.-Jean et l'hôtel-de-ville méritent d'être visités.—Autrefois les cinq *consuls* de la ville de Perpignan jouissaient de grandes prérogatives, entr'autres du droit de créer, tous les ans, deux bourgeois nobles. L'évêque de Perpignan, qui se qualifiait d'évêque d'Elne, portait le titre d'*inquisiteur*, sans cependant jouir d'aucune autorité extraordinaire.

Elne, petite ville, qui autrefois était considérable, mais elle ne s'est pas relevée depuis qu'elle fut saccagée en 1642. On y voit une ancienne cathédrale, qui est grande et assez belle.

CERET, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville sur la Tech, que l'on y passe sur un pont de pierres d'une seule arche, la plus large et la plus hardie qu'il y ait en France, si l'on excepte peut-être celle de Briançon. On en fait honneur au *diable*, qui, comme on sait, a construit beaucoup d'autres ponts.

Bains, village remarquable par ses sources chaudes ; « elles » sont, à ce qu'on prétend, vitriolées, et cependant les habi- » tans s'en servent pour faire leur soupe, sans qu'il en ré- » sulte le moindre inconvénient ; un cochon, dit-on encore, » y est échaudé en un moment, tandis qu'un œuf n'y peut » cuire, y restât-il 24 heures. » Ces faits nous paraissent avoir besoin de confirmation. L'édifice qui couvre ces bains

est voûté en rond avec une ouverture au milieu ; c'est sans doute un ouvrage des Maures.

Le *fort des Bains*, qui commande le chemin d'Espagne, a été construit par Louis XIV en 1670.

Bellegarde, forteresse régulière, située tout près de la frontière, sur une montagne d'un accès difficile. C'est le boulevard de Perpignan et de tout le Roussillon ; elle fut construite en 1679.

Prats-de-Molo, petite ville, bâtie en amphithéâtre, sur la rivière de la Tech, et entourée de plusieurs ouvrages construits par Vauban.

Collioure, petite ville fortifiée, bâtie à mi-côte sur la Méditerranée ; elle a un port qui n'est bon que pour les barques et les tartanes ; on n'y trouve au plus que trois à quatre brasses d'eau.

Port-Vendres, petit port ou plutôt calangue de 400 torses de longueur sur 100 de large en certains endroits ; ce bassin est bordé par plusieurs montagnes, environné de quelques maisons et défendu par plusieurs ouvrages de fortification. On peut y voir l'*obélisque* élevé en mémoire de l'embellissement de ce pont.

Prades, chef-lieu d'une sous-préfecture, jolie petite ville située sur le Tet, dans une belle plaine.

Mont-Louis, place très-forte, construite en 1681, sur un rocher escarpé, au milieu des Pyrénées. On n'y compte que huit rues, mais régulièrement bâties et tirées au cordeau. Les édifices sont jolis et symétriques ; l'esplanade offre un beau coup-d'œil.

Cette ville est située dans la ci-devant Cerdagne.

LANGUEDOC. — Cette ancienne province s'étendait entre la Gascogne et la Guienne à l'ouest, le Lyonnais et l'Auvergne au nord, le Rhône, qui le séparait du Dauphiné et de la Provence, à l'est ; la Méditerranée et le Roussillon au sud. Sa superficie n'a été évaluée, par le maréchal de Vauban, qu'à 1.590 lieues carrées, d'après les cartes de l'académie des sciences. M. *Necker* (1) la porte à 2,140 lieues carrées et ⅞. M. *Bonvallet-Desbrosses* la fait monter jusqu'à 2,250 lieues carrées (2). La population ancienne n'était pas

(1) *Necker*, sur l'administration des finances.

(2) *Statistique générale de la France*, tome I, p. 122.

non

non plus connue avec exactitude : Desbrosses dit, 1,998,000; Necker, 1,699,200; Expilly, 1,566,089 individus. Enfin, on n'en savait rien de positif, et aujourd'hui une nouvelle division étant établie, ces questions n'offrent plus le même intérêt, et ne peuvent même être décidées faute de matériaux nécessaires pour les éclaircir.

Le Languedoc, après avoir fait partie de la *Gallia-Braccata*, et la *Gaule-Narbonaise*, etc. tomba, lors de l'invasion des barbares, au pouvoir des *Visigoths*, ou Goths occidentaux (1). — Ce peuple y établit un royaume, dont Toulouse était la capitale. Cet état subsista depuis 413 jusqu'en 507, que Clovis défit leur armée à la bataille de Vouglié, et tua de sa propre main Alaric, leur dernier roi. Alors les Visigoths furent repoussés au-delà des Pyrénées; le peu de possessions qu'ils avaient gardé en France tomba, en 719 et 720, au pouvoir des Sarrazins ou Maures, lesquels venaient de détruire le royaume Visigoth en Espagne.

Les rois Visigoths n'avaient pas pu réussir à effacer en Languedoc les mœurs et la langue des Romains, qu'ils avaient trouvé établies. Le nombre des Goths était trop petit; c'était moins une nation qu'une armée. « Quand mon imagination et » mon courage avait toute leur fougue, disait *Athaulphe*, » fondateur du royaume de Toulouse, j'ai souhaité avec ar- » deur d'éteindre le nom romain, et de lui substituer celui » des Goths... Mais après avoir fait réflexion que mes Goths » étaient d'un caractère trop dur et trop violent pour s'ac- » coutumer facilement à porter le joug des lois civiles; j'ai » senti que mon salut et ma gloire consistaient à employer » leurs armes à rétablir et même augmenter l'empire romain. » Dès que je ne saurais venir à bout d'en changer la cons- » titution; je veux en être le restaurateur, et que l'avenir me » célèbre en cette qualité (2). »

(1) Les habitans de la Westro-Gothie, en Suède, s'appellent encore aujourd'hui *West-Gothes*, ce qu'ils prononcent *Wesh-Gothes*, en adoucissant le *t*, comme je l'ai souvent entendu moi-même dans un voyage que j'ai fait en Suède. De *Wesh-Gothes* les auteurs latins ont fait *Wisi-Gothi*. Cette remarque épargnera désormais aux étymologistes du Midi toute discussion sur l'origine de ce nom

(2) Paul Orose tenait ce discours d'un homme grave qui l'a-

On voit par ce discours qu'*Ataulphe* n'était pas un homme ordinaire. Les Goths étaient pourtant les moins barbares de tous les barbares qui se partagèrent l'empire d'Occident. Ils étaient plus humains, plus susceptibles de civilisation que les Francs; d'ailleurs, le climat plus doux de l'Occitanie a dû affaiblir leur énergie physique et morale. Enfin, les Goths n'arrivèrent en France qu'après une longue marche, et ne purent tirer de renforts de leur patrie éloignée. Les Francs, au contraire, se renforçaient tous les jours par de nouvelles hordes venues de la Germanie; établis dans la froide Belgique, ils avaient conservé leur caractère féroce, leurs mœurs et même leur langue. Voilà les raisons très-simples, quoique méconnues par les historiens, qui ont décidé que la Gaule serait appelée *France*, et non pas *Gothie*.

On peut même assurer que les Goths auraient prévalu si le grand *Théodoric* eut trouvé un successeur digne de lui et capable de poursuivre ses grands desseins. Théodoric, le cinquième roi des Wisigoths, régnait en même tems sur les Ostrogoths d'Italie, et les auteurs contemporains nous le représentent comme *le maître de l'univers;* les peuples de la Germanie et de la Perse lui envoyaient des ambassadeurs pour implorer sa protection; les nations les plus éloignées se rencontraient à sa cour, qu'il tenait pendant quelque tems à Bordeaux (1).

La gloire des Goths s'éclipsa devant la fortune naissante des Francs; mais comme je l'ai déjà dit, les Maures d'Espagne se rendirent maîtres de quelques provinces situées au nord des Pyrénées, et la possession de ces districts leur donna bientôt envie de conquérir le reste de la France. Il ne fallut pas moins que les grands talens politiques et militaires d'*Eudes*, duc d'Aquitaine, et de *Charles Martel*, pour arrêter les progrès de ces nouveaux conquérans. Ils ne furent entièrement chassés de la Gaule que par *Pepin-le-Bref*, en 759, et les provinces où ils se maintinrent le plus long-

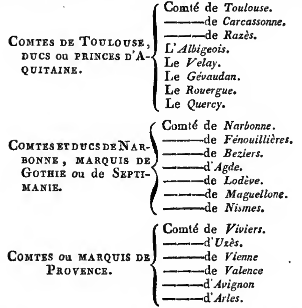
---

vait ouï de la bouche d'Ataulphe. (Voyez *Oros. hist.*, liv. 7, chap. 29, cité dans l'*Art de vérifier les dates*, à l'article : chronologie des rois Wisigoths).

(1) *Sidon. Apoll.*, lib. VIII, ch. 2.

tems, furent le Roussillon et la frontière méridionale du Languedoc.

En 778, Charlemagne ayant rétabli l'ancien royaume d'Aquitaine, en faveur de son fils *Louis-le-Débonnaire*, y incorpora le Languedoc, et déclara Toulouse la capitale de cet état, comme elle l'avait été du royaume des Wisigoths. Ce monarque établit dans les principales villes, et dans les diocèses qui les composaient, des gouverneurs, sous le titre de *comtes*. Ces officiers, d'abord destituables à volonté, profitèrent, sous les règnes suivans, de la faiblesse du gouvernement et des troubles dont la monarchie était agitée, pour rendre leurs dignités héréditaires, et même pour s'arroger les droits régaliens dans leurs départemens respectifs. Quelques-uns, plus ambitieux et plus adroits que les autres, s'arrogèrent ou se firent concéder les titres de *ducs* ou de *marquis* (*marcgrave*), ce qui leur donna le commandement suprême sur un certain nombre de comtes, dont ils devinrent peu-à-peu les seigneurs suzerains. Il se forma de cette manière trois grandes souverainetés, dont voici la composition :



COMTES DE TOULOUSE, DUCS OU PRINCES D'AQUITAINE.	Comté de *Toulouse*. ——de *Carcassonne*. ——de *Razès*. L'*Albigeois*. Le *Velay*. Le *Gévaudan*. Le *Rouergue*. Le *Quercy*.
COMTES ET DUCS DE NARBONNE, MARQUIS DE GOTHIE ou de SEPTIMANIE.	Comté de *Narbonne*. ——de *Fénouillières*. ——de *Beziers*. ——d'*Agde*. ——de *Lodève*. ——de *Maguellone*. ——de *Nismes*.
COMTES OU MARQUIS DE PROVENCE.	Comté de *Viviers*. ——d'*Uzès*. ——de *Vienne* ——de *Valence* ——d'*Avignon* ——d'*Arles*.

Le pouvoir demeura partagé de cette manière jusqu'au

milieu du X[me]. siècle. Alors il tomba tout entier à la maison de Toulouse, tant par la réunion du *marquisat de Gothie*, que par le mariage de *Guillaume Taillefer* (1) avec *Emme*, comtesse de Provence. Ces vastes domaines furent encore pour un tems partagés entre différentes branches de cette maison de Toulouse ; mais après la mort de *Guillaume IV*, arrivée vers l'an 1093 *Raymond*, son frère, surnommé de *Saint Gilles*, réunit sous son sceptre tous les états que nous venons d'énumérer ; ce Raymond fut, à tous égards, un des plus grands princes de son siècle. *Raymond VI* s'agrandit encore par ses alliances, au point qu'il n'y avait aucun prince en France, pas même le roi, qui pût le lui disputer pour l'étendue de ses domaines. Il est vrai que la couronne de France se maintenait toujours dans *le droit d'investiture*, mais on conçoit que des feudataires aussi puissans étaient réellement indépendans. Les rois de France guettaient l'occasion pour se défaire de vassaux aussi redoutables ; et elle ne tarda pas à se présenter.

Raymond VI fut impliqué dans l'affaire des Albigeois. On l'accusa de favoriser l'opinion de ces hérétiques ; le pape l'excommunia en 1207 ; bientôt une armée des *croisés* marche contre lui ; *Simon de Montfort*, qui était à leur tête, le dépouille de tous ses états et s'en fait investir. Après la bataille de Muret, en 1213, Raymond VI s'était sauvé en Espagne ; mais les peuples du Languedoc, soulevés par la tyrannie de leur nouveau maître, le rappelèrent bientôt ; et Montfort ayant été tué au siège de Toulouse en 1218, Raymond recouvra l'année suivante une grande partie de ses états. Il fit, de concert avec son fils, toutes les démarches convenables pour engager le roi *Philippe-Auguste* a révoquer l'investiture qu'il avait donnée à Simon de Montfort ; mais il ne put l'obtenir. Il fut donc obligé de continuer la guerre jusqu'à sa mort, qui arriva en 1222. Raymond VII, son fils et son héritier, suivit son exemple, et fut assez heureux pour obliger son concurrent, *Amaury* de Montfort, fils de Simon, à quitter le pays pour toujours. Il envoya, en 1224, des ambassadeurs au pape pour demander son absolution, mais il ne

(1) Dans tous les noms célèbres de l'Occitanie on reconnaît la composition gothique ou scandinave.

l'obtint pas. En vain défendit-il ses droits et sa conduite un an après au concile de Bourges ; il n'y gagna qu'une nouvelle excommunication. Il fut abandonné par une partie de ses sujets, tandis que le roi Louis VIII et les croisés l'attaquaient en même tems. Il soutint néanmoins la guerre avec des succès variés, jusqu'en 1229 ; alors il souscrit à une paix générale, proposée par le pape Grégoire IX. Par ce traité, il céda au roi *Saint-Louis* le duché de Narbonne, avec la plus grande partie de ses états ; il promit en outre de donner Jeanne sa fille, et héritière unique, en mariage à *Alphonse*, frère du roi. Raymond VII mourut en 1249. Jeanne et Alphonse, mariés en 1237, ou selon d'autres, en 1241, moururent en 1271 sans postérité ; il n'y eût que cinq jours d'intervalle entre leur mort. Le roi de France, *Philippe-le-Hardi*, en qualité d'héritier d'Alphonse, prit possession de leurs états. Il en jouit, ainsi que ceux qui régnèrent après lui, pendant plus d'un siècle, comme d'un domaine particulier, distingué de celui de la couronne. La réunion n'eut lieu qu'en vertu de l'édit, qui réunit en même tems à la couronne les duchés de Bourgogne et de Normandie, et le comté de Champagne ; cet édit, daté du mois de novembre 1361, fut donné *au Louvre, près de Paris.*

Les états des comtes de Toulouse furent alors rangés dans cette partie du royaume, qu'on appelait *Langue d'Oc*, en opposition avec celle nommée *Langue d'Oui.* La première s'étendait de la Loire jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée ; le dialecte provençal, limousin, ou en un mot, *gallo-romain*, y dominait ; on y exprimait la particule affirmative par la syllabe *oc ;* tandis qu'au nord de la Loire, où régnait le dialecte français, ou franco-belgico-romain, on disait *oui.* Les contrées de la *Langue d'Oc* ressortissaient au parlement de Toulouse ; celles de *la Langue d'Oui* étaient soumises au parlement de Paris. Le nom de *Langue-d'-Oc*, ou en latin *Occitanie*, fut cependant donné dans un sens plus propre aux ci-devant états des ducs de Toulouse. Charles VII et Louis XI en détachèrent diverses parties, qu'ils réunirent à l'Aquitaine ou Guyenne. C'est ainsi que le sens du nom de Languedoc a été restreint dans les bornes qu'il avait en 1789.

Le Languedoc avait, dans l'ancien régime, ses états particuliers, composés de la noblesse, du clergé et du tiers état.

Cette province est de toute la France celle où la réforme de Luther et de Calvin trouva les partisans les plus nombreux et les plus déterminés. Les horribles guerres de religion, dans le seizième siècle, et la tyrannique persécution, connue sous le nom des *dragonnades*, n'ont pas suffi pour déraciner dans ces provinces les opinions anti-romaines.

Pour tracer la géographie naturelle de cette province, il ne manque pas d'excellens matériaux ; mais comme nous ne voulons pas anticiper sur la description des départemens, nous nous bornons ici à des remarques vraiment générales, et qui peuvent servir d'introduction aux descriptions partielles.

Le ci-devant Languedoc est naturellement divisé en trois contrées ; l'une est celle qui appartient au bassin de la Garonne, ou l'ancien *Haut-Languedoc ;* l'autre, penchée vers la Méditerranée, correspond au *Bas-Languedoc ;* la troisième enfin est formée par le *Gévaudan*, le *Vivarais* et le *Velay ;* elle est située dans les Cevennes ou au pied de ces montagnes.

La première de ces trois régions est située sur la Garonne, le Tarn et l'Arriège, rivières qui coulent au nord-ouest ou à l'ouest... Elle a donc nécessairement l'exposition septentrionale et occidentale. Comme d'aillenrs le sol y est assez élevé et même montagneux, le climat, malgré la latitude de 43 à 44 degrés, est fort tempéré, et jamais exposé à des chaleurs excessives. Les pluies y sont fortes et de longue durée. Le sol y est en général calcaire, marneux, quelquefois argileux, mais pour la plupart très-fertile.

Le *Bas-Languedoc*, ou cette région qui des Cevennes s'abaisse vers la Méditerranée, ne consiste qu'en divers terrasses ou assises de montagnes, de collines et des plaines qui toutes, plus ou moins, sont exposées au midi. La chaleur du climat y est, sur la côte, égale à celle qu'on éprouve à Livourne, à Marseille, à Gênes. La température moyenne de l'année est à Montpellier de 12 degrés ; le plus grand froid moyen ne s'élève qu'à 3 degrés $\frac{7}{10}$; c'est-à-dire, qu'il reste au-dessous du froid moyen des hivers doux de Paris. A Cette, sur la plage de la mer, la chaleur est souvent étouffante et mal-saine ; mais les collines et les vallées un peu élevées offrent un climat

dont la douceur et la salubrité surpasse peut-être les températures les plus vantées de l'Italie (1).

Le sol dans cette partie consiste d'abord en rochers arides et stériles ; viennent ensuite les collines, où la vigne sur-tout réussit ; enfin, la côte de la mer n'est qu'une plage sablonneuse et marécageuse, où il s'est fait des attérissemens très-considérables, puisque la ville d'Aigues-Mortes, dans le port de laquelle Louis XII rassembla ses flottes, est aujourd'hui éloignée de la mer de plus de deux lieues (2). Ces attérissemens qui continuent, comblent peu-à-peu les ports qu'on établit sur cette côte. (*Voyez* plus bas au mot *Celte*).

La troisième partie du Languedoc, ou celle connue sous le nom de Cevennes, diffère des deux autres sous tous les rapports. Latitude plus septentrionale d'un à deux degrés, montagnes élevées de 5,000 à 6,000 pieds au-dessus de la mer, rochers basaltiques ou granitiques, même dans les vallées, un sol pierreux, raboteux, stérile en grande partie, tels sont les grands traits que cette contrée nous offre. Elle est en général très-froide. Cependant l'*exposition* est très-différente pour les diverses parties de cette région ; elle est septentrionale pour le Velay (Haute-Loire), orientale pour le Vivarais (Ardèche), occidentale pour le Gévaudan (Lozère) ; aussi remarque-t-on une différence considérable dans la température et les productions de ces trois cantons limitrophes, comme nous verrons dans la description des départemens qu'on en a formés. Ici nous remarquerons seulement que les forêts de marronniers, d'où l'on tire en partie les fameux *marrons* dits *de Lyon*, ne se trouvent que sur la pente *orientale* des Cevennes.

Les *vents* qui se font sentir dans cette province méritent aussi notre attention. Les vallées méridionales du Bas-Languedoc sont sujettes à un vent froid, qui tantôt est nord-ouest, en venant des Cevennes, tantôt sud-ouest, en arrivant des Pyrénées. Il porte dans l'un et l'autre cas le nom de *Cers*, nom qui paraît venir du gréco-latin *Cercias* ou *Cercius*. Il rafraîchit la température en été. Il est opposé à un autre

(1) A ce que nous a assuré un suédois qui a long-tems habité Cette.

(2) *Voyez* l'art. *Travail des eaux marines*, vol. I de cette Géog.

venant de l'est, sud-est ou même de sud, et nommé *Autan*, qui commence à se faire sentir, quoique faiblement, près de Narbonne et d'Apt, et devient très-violent près de Castel-Naudari; il est chaud et mal-sain, au point de suffoquer, de rendre la tête pesante et d'ôter l'appétit (1).

Dans la vallée du Rhône, il règne un vent violent et froid qui souffle ordinairement du nord au sud, et qu'on nomme *bise*, c'est-à-dire *noir*, nom qui répond à celui de *Mélanboréas* que lui donne Strabon (2). Le vent de sud venant de la mer remonte quelquefois la vallée du Rhône, et il est la plupart du tems pluvieux.

Pendant les chaleurs de l'été il s'élève sur la côte, depuis Leucate jusqu'au Rhône, depuis neuf à dix heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée, un petit vent frais qui vient de la mer, et qu'on nomme *Garbin*.

Enfin comme il y a, entre les Pyrénées et les Cevennes, une espèce de détroit, on y voit souvent les vents dominans du bassin de la Garonne et ceux du Bas-Languedoc se rencontrer, d'où il résulte un combat d'une nature particulière; les deux vents poussés l'un contre l'autre, des nuages et des brouillards, dont les uns passent par-dessus, les autres par-dessous; quelquefois un des vents cède le champ de bataille (3).

En comparant cet exposé des faits avec la théorie des vents et des climats que nous avons donnée vol. I, p. 485 on verra que les principes généraux donnent une explication facile de ces particularités.

Nous ne parlerons point ici des productions ni des curiosités du ci-devant Languedoc, pour ne pas anticiper ce qui doit former l'article le plus intéressant de la description de chaque département.

Je ferais seulement deux remarques générales. Suivant M. de *Basville*, les objets d'*exportation* du ci-devant Languedoc,

---

(1) *Busching*, tome V, p. 164. Il est vrai que l'abbé *Expilly* ne dit rien de ce vent; mais des voyageurs qui en ont éprouvé l'effet nous garantissent la vérité des faits cités par Busching.

(2) *Strabon*, lib. IV.

(3) Observations de M. *Bernier*, Journal des Savans, lundi 7 juin 1688.

consistant en blés, vins, huile d'olive, marrons, raisins secs, draps fins (mahons, londrins et Londres), draps communs, petites étoffes de laine (cadis, burats, serges, ratines, etc.); bas de laine, chapeaux, tapisseries, etc.; toiles, futaines, bazins, étoffes de filoselle, taffetas, soies, cuirs et peaux, eaux-de-vie, prunes, safran, salicot, etc., etc., se montaient à la somme totale de 13,988,000 liv. tournois; tandis que les *importations* en toiles, bœufs, moutons, laines, fer, épiceries, poisson salé, mercerie, quincaillerie, ne s'élevaient qu'à la somme de 5,340,225 liv. tournois.—L'abbé *Expilly* fait monter le produit annuel de la province de Languedoc, en blés, à 5,250,976 hectolitres (setiers). Le Haut Languedoc possède une agriculture infiniment plus florissante et mieux entendue que le Bas-Languedoc.

HAUTE-GARONNE.—Le nom de ce département s'explique par lui-même. Une partie de la *Gascogne*, et nommément de l'*Armagnac* et du *Comminges*, est incorporée dans ce département, qui, au reste, comprend la partie la plus méridionale du *Haut-Languedoc*. Outre la Garonne, on y voit couler l'Arriège, le Tarn, la Save, etc. Le *canal du midi*, dont il a été question dans l'aperçu général des canaux de France, s'unit dans ce département à la Garonne.

Le sol de ce département est composé, dans sa plus grande partie, de belles plaines entrecoupées de rivières et de ruisseaux; il n'y a que la partie méridionale ou le ci-devant pays de Comminges où l'on trouve des hautes montagnes. Il est très-fertile en blé et millet. Les récoltes en grains y sont prodigieuses, sur-tout dans la partie au sud de Toulouse. Celle qui est arrosée par la rivière du petit Lers est continuellement ensemencée, et donne des récoltes abondantes. Les environs de Toulouse forment une des plus belles et des plus fertiles qu'on puisse voir. Les terres des environs de Rieux sont si fertiles, qu'on y fait en plusieurs endroits deux récoltes par an. Capens et la vallée de Montesquieu sont aussi remarquables par leur fertilité. Dans le Haut-Comminges, le seigle est plus abondant que le froment.

Les vins de la Haute-Garonne sont assez abondans; le ci-devant comté de Comminges en récolte 6,000 pipes, et Grenade 30,000; il y a par-tout des vignobles; les meilleurs se trouvent sur les côteaux de Capens et de Montesquieu;

mais, en général, les vins sont de médiocre qualité, et ne sortent pas du pays.

Les prairies y sont admirables; et dans les excellens pâturages qu'elles offrent on nourrit une grande quantité de gros et menu bétail, entr'autres des mulets fort estimés.

Il y a quelques forêts qui fournissent des bois propres à la construction des vaisseaux. Les mûriers et les autres arbres fruitiers, sur-tout les pruniers, abondent dans les plaines. Les défrichemens imprudens ménacent ici, comme autre part, le bois d'une destruction totale.

On y trouve, près Saint-Bertrand, de belles carrières d'un marbre vert à taches rouges et blanches, quelques minérais de plomb, de cuivre et de fer (dans le ci-devant Comminges); enfin, des sources d'eaux minérales.

Il y a des manufactures de draps fins, calmoucks, cadis et autres étoffes de laine; de couvertures de laine et de coton; des imprimeries d'indiennes, des fabriques de mouchoirs, flanelles, basins, mousselinettes, nanquinettes, velours, serges en soie, étoffes de soie de différentes qualités, de bonneterie, de rubans, de galons en soie et en laine, de toile de chapeaux, d'amidon, de chandelles; des tanneries, papeteries, corderies, poteries d'étain, fabriques de plomb laminé, de faïence, de poterie de terre, tuileries, verreries, grosses forges, aciéries, etc.

Le commerce consiste en grains, légumes, bois de construction et de charpente, en bestiaux, et sur-tout en chevaux et mulets, et dans le produit des fabriques et manufactures que nous venons d'énumérer.

L'étendue en superficie du département est de 1,481,083 arpens (755,921 hectares), ou de 373 lieues carrées (7,559 kilomètres carrés). La population est évaluée à 432,263 individus; ce qui fait à peu près 1,159 habitans par lieue carrée; c'est une proportion bien plus considérable que celle des départemens de l'Aude et de l'Hérault, tant il est vrai que l'agriculture offre un moyen de subsistance plus sûr que la culture des vignes.

Le département de la Haute-Garonne est divisé en 5 arrondissemens ou sous-préfectures, 42 cantons, et 691 communes. On y remarque les villes suivantes:

TOULOUSE, chef-lieu d'une préfecture et siège de plu-

sieurs autorités civiles et militaires, ainsi que d'un archevèque. Cette grande et belle ville est située sur la rive droite de la Garonne, à 179 lieues de Paris. Sa population, qui est de 50,171 individus, ne répond pas à son étendue ; car on assure qu'elle est, après Paris, la plus grande ville de l'empire. C'est la ville la plus ancienne, ou du moins une des plus anciennes de la Gaule ; elle a été pendant plusieurs siècles la capitale du royaume Visigoth, et ensuite des états des comtes de Toulouse. De tous les monumens anciens que cette ville possédait, il ne reste que quelques débris d'un amphithéâtre. Parmi les édifices modernes, on remarque principalement l'Hôtel-de-Ville, qui passe pour un superbe morceau d'architecture. Cet édifice, orné de colonnes de marbre blanc tacheté de rouge (1), forme un carré parfait de 104 mètres de face ; son élévation est de 21 mètres 75 centimètres. Dans une des salles de ce bâtiment on voit la statue de *Clémence Isaure*, fondatrice des *Jeux-Floraux*, et qui a possédé en particulier cet hôtel, qu'elle légua ensuite à la ville. Il s'y trouve aussi quelques bons tableaux de *Boulongne* l'aîné, de *Jouvenet*, de *Coypel* et de *Rivals*. — L'église des Cordeliers a un très-beau vaisseau ; mais ce qui l'a sur-tout rendu intéressant aux curieux, c'est la propriété qu'avait une certaine partie du cimetière, de dessécher les cadavres qu'on y déposait. — La ville de Toulouse, quoique très-avantageusement située pour le commerce, entre les deux mers, sur la Garonne et le canal du Midi, n'a jamais joué un rôle ni par son activité commerciale ni industrielle. Les fabriques de Toulouse fournissent des damas et autres étoffes de soie, des draps fins, des toiles, etc. ; mais elles sont peu florissantes. Le commerce se borne principalement à l'importation des laines d'Espagne. Quelques auteurs français attribuent cet état languissant à ce que le génie des Toulousains est plus porté vers les sciences que vers le commerce ; ce serait-là une explication très-honorable pour les Toulousains ; mais est-il bien permis d'attribuer à tout le peuple des dispositions et des goûts qui, manifestement, ne peuvent être que ceux du plus petit nombre ? On connaît une autre explication de

(1) *Marbre* dit de *Languedoc*. (*Voyez* le departement de l'*Aude*, ci-après).

l'inactivité commerciale des Toulousains ; elle est moins brillante, mais plus vraissemblable. Les habitans, sous l'ancien régime, dès qu'ils avaient fait leur fortune, quittaient aussitôt le commerce pour entrer dans la robe ou pour briguer la dignité de *capitoul ;* ils retiraient de la circulation commerciale si non leurs capitaux, du moins leur crédit ; leurs lumières, et se mettaient à

« Vivre honorablement, noblement, sans rien faire » (1).

Il est toutefois juste d'observer que Toulouse s'est réellement distingué par un goût vif et même assez éclairé pour les sciences, les lettres et les beaux-arts. C'est un trait qui honore infiniment cette ville, d'avoir placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville les portraits des grands hommes qu'elle a vu naître dans son sein. On y remarque ceux de *Théodoric I* et quelques autres rois Wisigoths ; de *Raymond de Gilles* et de *Bertrand*, comtes de Toulouse ; de Guillaume et Jean *Nogaret* ; de Pierre *Bunel*, un des écrivains les plus polis et des hommes les plus vertueux du 16me. siècle ; de *Cujas*, le fameux jurisconsule ; de *Campistron*, poète tragique, etc.

Parmi les sociétés savantes et littéraires dont Toulouse s'énorgueillait, nous ne devons pas passer sous silence l'*Académie des Jeux-Floraux ;* c'était la plus ancienne réunion de ce genre en France. Son origine remonte à l'an 1323 ; elle fut instituée par sept personnes de condition qui, animées par leur goût pour les belles-lettres, comme on disait dans le langage d'alors, *la gaye sience*, invitèrent tous les poètes ou *troubadours* des environs de se réunir à Toulouse le premier jour du mois de mai, en promettant de donner une *violette d'or* à celui qui réciterait les plus beaux vers. Ce projet plût aux capitouls, et il fut décidé, dans un conseil de ville, qu'on l'exécuterait tous les ans aux frais publics. Dès-lors cette compagnie fut composée d'un chancelier, de sept mainteneurs et de plusieurs maîtres ; on ajouta bientôt deux autres prix à celui de la violette ; savoir : l'*églantine* et le *souci*. Mais vers l'an 1530 *Clémence Isaure*, dame très-riche, devint la nouvelle fondatrice de cette société, tant par ses bienfaits que par les règlemens qu'elle y

(1) *Andrieux*.

introduisit. Elle légua la plus grande partie de ses biens au corps de ville, à condition que ce corps ferait célébrer tous les ans, le 1er. et le 3 mai, une fête nommée *les Jeux-Floraux*, et dans laquelle on distribuerait aux concurrens quatre prix; savoir: une églantine, un souci, une violette et un œillet, le tout de vermeil. Clémence Isaure destina sa maison à être le théâtre de cette aimable fête, et cette maison est par-là devenue l'hôtel-de-ville. La société des Jeux-Floraux fut érigée en académie par lettres patentes de 1694. Elle était, avant 1789, composée de quarante membres, et distribuait annuellement cinq prix; une *amaranthe d'or* de la valeur de 400 francs était la récompense de celui qui présentait la meilleure ode; le plus beau discours en prose, sur un sujet donné, valait à son auteur une *églantine d'or* de la même valeur que l'amaranthe; une *violette d'argent* de la valeur de 250 francs était le prix d'un poëme sérieux; un *souci d'argent* de la même valeur était donné pour la meilleure élégie ou idylle; enfin, la Sainte Vierge devait, tous les ans, avoir son hymne, ou du moins son petit sonnet, qui était récompensé par un *lys d'argent* de la valeur de 60 francs

Le pont sur la Garonne, construit sur les dessins de *François Mansard*, le quai et le cours sur la rivière contribuent à l'embellissement de Toulouse; mais toutes les maisons y sont construites en briques.

Grouille, jolie maison de campagne, près Toulouse, avec un vaste parc, dont *Bachaumont* et *Lachapelle* ont parlé dans leur voyage.

Grénade, sur la Save, et *Villemur*, sur le Tarn, sont les meilleures ville de l'arrondissement de Toulouse, dont nous avons déjà marqué la fertilité.

Castel-Sarrazin, ville médiocre sur la Garonne; c'est le chef-lieu de la sous-préfecture la plus septentrionale du département; le territoire en est extrêmement fertile en blés, pastel et vins; ceux-ci sont pour la plupart convertis en eaux-de-vie. On y élève beaucoup de chevaux, qui y font un objet d'exportation. Les manufactures fournissent quelques cadis et étoffes de laine; toiles, chapeaux, cuirs tannés.

Grisolles, ville où l'on fait de la coutellerie qui est estimée; on y tient des foires considérables.

Verdun, autrefois chef-lieu d'un fertile canton, nommée *Rivière-Verdun*, et qui s'étend le long de la Garonne.

Villefranche, petite ville sur le canal du midi; c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture. L'arrondissement est fertile en blés et vins. Il y a des fabriques de toiles de coton, bonneterie de coton et laine, filatures de coton; des teintureries, tanneries, chapelleries, épeingleries et raffineries de salpêtre.

Muret, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville sur la Garonne.—Cet arrondissement abonde en froment, seigle, avoine, vins, fruits et légumes; il y a d'excellens pâturages.

Rieux, petite ville sur la Rise, où l'on fabrique des draps, des calmoucks, des ségoviennes, des étoffes de laine, etc.

Saint-Gaudens, petite ville sur la Garonne, chef-lieu d'une sous-préfecture, qui ferait plus convenablement partie du département des Hautes-Pyrénées. C'est un pays de forêts, de mines et de pâturages. On y élève des mulets fort estimés.

Aurignac, bourg où il se fait un commerce considérable en étoffes et bétail.

Saint-Béat, petite ville au pied des Pyrénées; toutes les maisons y sont construites en marbre, parce que cette pierre y est plus commune qu'aucun autre. Il s'y fait un très-grand commerce en chevaux, mulets et autres bestiaux; c'est un passage important pour aller en Espagne par la *vallée d'Aran*, vallée qui, étant située en-deçà des Pyrénées, devrait, aux termes du dernier traité de paix, appartenir à la France.

Bagnères-de-Luchon, petit bourg situé au pied des Pyrénées, et qui commence à acquérir quelque célébrité par ses sources chaudes, dont la température varie de 24 à 25 degrés. D'après une analyse faite par M. *Bayen*, elles contiennent de l'hydrogène sulfuré, du carbonate de soude, du sulfate de soude, de la silice et un peu de matière extractive, toutes ces substances y sont en très-petite quantité, puisqu'à peine chaque livre d'eau fournit deux grains et demie de résidu.

La vallée de Luchon est habitée par un grand nombre de *goîtreux*. A cette difformité se joint un air de stupidité, encore augmenté par une articulation peu distincte. On

remarque dans ces êtres dégradés un teint livide et basané, une complexion foible et une telle non-chalance, qu'ils ne paraissent avoir de l'aptitude que pour le repos. On en trouve encore dans les vallées d'Aure, de Barèges et autres. M. *Ramond* (1) ne pouvait pas s'expliquer sur ce phénomène par les causes qui semblent expliquer l'existence des *crétins* dans le Valaïs; l'aspect septentrional des vallées, un sol découvert, des eaux salubres, toutes les localités sont ici différentes de celles du Valais. Enfin, les habitans eux-mêmes lui indiquèrent l'origine de ces goîtreux dans la race infortunée des *Cagots*. « Ce fut, dit notre savant voyageur, ce fut avec une » pudeur dont il me fut difficile de triompher, que les habi- » tans de cette contrée m'avouèrent que leurs vallées ren- » fermaient un certain nombre de familles qui, de tems immé- » morial, étaient regardées comme fesant partie d'une race » infâme et maudite; qu'on n'avait jamais compté au nombre » des citoyens ceux qui les composent; que par-tout ils » étaient désarmés; et que nulle profession ne leur était per- » mise, hormie celle de bucheron ou de charpentier, qui » est devenue ignoble comme eux.....; qu'ils rendent aux » communes les services les plus abjects et les plus hon- » teux.....; que la misère et les maladies sont leur constant » apanage, que les goîtres appartiennent à leur race....; que » leurs misérables habitations sont ordinairement reléguées » dans des lieux écartés, et que si l'on est devenu plus tolé- » rant à leur égard, il n'y a encore entr'eux et les autres » habitans nul commerce et nulle alliance qui ne soit, dans » les villages qui en sont témoins, un objet de scandale. » M. Ramond recherche ensuite l'origine de ces Cagots, qui, sous des dénominations peu différentes, se retrouvent en Bretagne, en Guienne et autre part; il voudroit les faire regarder comme les restes des Visigoths, mais cela nous paraît extrêmement invraisemblable; toutes les analogies morales et physiques y sont contraires.

AUDE.—Ce département tire son nom d'une rivière qui le traverse, et qui n'est navigable pour des grands bateaux que depuis Narbonne; cette rivière coule pendant huit lieues

(1) *Observations faites dans les Pyrénées*, chap. XI.

dans une direction parallèle à celle du canal du midi ; elle se perd dans des étangs voisins de la mer.

Des montagnes arides, ensuite quelques collines fertiles, à la fin des plages sablonneuses. remplies d'étangs ou marais salans, telles sont les trois successions qu'on observe dans le sol de ce département en le parcourant de nord-ouest à sud-est. Il ne produit pas beaucoup de blés; les environs de Narbonne en sont les plus fertiles. Le mode de culture y est vicieux ; il n'y a pas assez de prairies et de pacages. La diminution des troupeaux a suivi celle des pâturages, et les terres privées des engrais nécessaires sont devenues moins fertiles.

Il y a beaucoup de vignes, sur-tout à Cannes et à Aleth ; les vins sont généralement fort estimés. Il y a des oliviers et des mûriers pour la nourriture des vers à soie. On y récolte des fruits en assez grande quantité. Les forêts de l'Aude sont très-dégradées ; celle de *Ramodeins* mériterait un meilleur aménagement.

Les mines fournissent du plomb, du cuivre, de l'antimoine, et principalement du fer; les forges à la catalane sont assez nombreuses pour fournir à l'exportation Les carrières de *Cannes* donnent le magnifique marbre rouge à taches blanches, connu sous le nom de *marbre de Languedoc*.

La fabrication du salicot s'est beaucoup accrue depuis 1789. Le *salicot* est un petit arbrisseau qu'on nomme aussi *christe-marine* ou *fenouil marin ;* on en tire par combustion une espèce de soude, qu'on employe dans les verreries et les fabriques de savon.

Il y a dans ce département quantité de manufactures de draps et d'étoffes de laine, des fabriques de soieries et de toiles, des tanneries et des papeteries. On exporte des blés, des vins, des huiles d'olive, du raisin sec, etc.

L'étendue en superficie du département de l'Aude est de 1,275,503 arpens (650,996 hectares), ou de 324 lieues carrées (6,509 kilomètres et demie carrés). La population est évaluée à 226,198 individus en totalité, ou à 698 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI montent à la somme de 2,843,809 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 12 francs 57 centimes $\frac{1}{4}$.

Ce

Ce département comprend 4 sous-préfectures, 31 cantons et 436 communes. On y remarque les villes suivantes :

CARCASSONE, chef-lieu de la préfecture, siège d'un évêché et de plusieurs autorités civiles et autres. C'est une ville considérable, située à 222 lieues de Paris, sur la rivière de l'Aude, qui la partage en haute et basse-ville. La dernière partie est moderne et très-bien bâtie. La place ornée d'une belle fontaine, quelques édifices de bonne apparence, les avenues plantées d'arbres, lui donnent un rang distingué parmi les villes du Midi. Il y a des manufactures de draps très-florissantes. *Colbert* en a jeté les premiers fondemens. On y fait plusieurs sortes de draps; des *mahoux*, des *londrins*, des *londres;* la ville de Carcassonne a donné son nom à une sorte de drap.—Dans l'arrondissement de Carcassonne on recueille peu de grains, mais de l'huile d'olive, des fruits et des vins en quantité.

Castel-Naudary, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville est située sur une petite éminence, au pied de laquelle est un bassin du *canal du Midi*, qui passe au sud de cette ville. C'était autrefois la principale ville du pays de Lauragnais. Ce fut près de cette ville que le duc de Montmorency fut pris à la tête des mécontens, en 1632. — L'arrondissement est très-fertile en blés.

Saint-Papoul, ville située sur la Lembe. C'était autrefois le siège d'un évêché.

Limoux, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est une ville assez peuplée et commerçante; on y fabrique des draps et des ratines; c'est d'ailleurs l'entrepôt du fer de toutes les forges des environs. La contrée voisine est agréable et fertile en vins blancs de bonne qualité.

Aleth, ville située au pied des Pyrénées, dans un vallon assez fertile; il y a dans les environs une source d'eau chaude.

Narbonne, chef-lieu d'une sous-préfecture; c'est une des plus anciennes villes de la France; elle est située dans un fond, sur un canal tiré de la rivière d'Aude, appelé la *Robine*, à un myriamètre de la mer, et à 2.7 lieues de Paris. C'était autrefois le siège d'un archevêque, qui était président né des Etats du Languedoc. On admire encore l'*église métropolitaine* à cause de l'élévation des voûtes, de la largeur de la nef, et de la hardiesse de la construction. Elle renferme

plusieurs beaux monumens, entr'autres le mausolée de *Philippe-le-Hardi*, fils de Saint-Louis ; on y remarque sur-tout les bas-reliefs. Les murailles de la cour du ci-devant palais archi-épiscopal sont couvertes d'inscriptions romaines, et d'autres restes d'antiquités qu'on y a incorporés. Dans le jardin on remarque un tombeau antique en marbre blanc. Narbonne a donné son nom à la province appelée *Gaule-Narbonnaise*, dont elle était la capitale. Cette ville était la plus ancienne colonie des Romains au-delà des Alpes. Elle fut fondée l'an de Rome 636, sous le consulat de Portius et de Marcius, par l'orateur Licinius Crassus. — Narbonne, qui pendant le seizième siècle était la forteresse principale du midi de la France, n'est plus qu'un marché pour les blés de Languedoc. La situation en est humide, et l'air n'y est pas toujours salubre.

Leucate, aujourd'hui un bourg ouvert, était autrefois une place fortifiée ; tout le monde connaît le beau trait d'héroïsme par lequel *Barri*, commandant de cette place, se signala ; ainsi, nous nous dispenserons d'en parler.

Corbières, petite vallée, célèbre par la victoire que Charlemagne y remporta sur les Sarrazins. On y recueille d'excellent miel. Il y croît beaucoup de thim, de romarin, et d'autres plantes aromatiques, dont les abeilles tirent le suc le plus doux. Ce miel s'envoie par toute la France, sous le nom de *miel de Narbonne*.

TARN. — Ce département est traversé par la rivière qui lui donne son nom. Cette rivière descend des Cevennes, et s'écoule dans la Garonne ; elle prend quelquefois le caractère d'un torrent ; elle est profondément encaissée : elle ne commence à porter bateaux que depuis Gaillac, mais la navigation y est souvent interrompue par le mauvais état des *pas navigaux* ouverts sur les différentes digues élevées pour le service des moulins ; l'intérêt public exige qu'on y substitue des écluses. L'*Agout* se jette dans le Tarn.

Les parties montagneuses produisent du seigle, de l'avoine, du blé sarrasin, des pommes de terre, des raves, des navets et des fourrages. Dans les plaines et sur les côteaux on récolte du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, des menus grains de toutes espèces, du lin, du chanvre et des vins. Les fruits qu'on récolte dans les basses montagnes sont

en général meilleurs que ceux de la plaine. Plusieurs côteaux sont couverts de pruniers, de cérisiers, de pommiers, de châtaigniers ou de chênes. La charrue n'y est point portée sur des roues, et les habitans prétendent que cette charrue, dont on se sert dans tout le Midi, et qu'on nomme *moust* dans ce département, ouvre la terre et la retourne à une plus grande profondeur; le coutre qui s'y trouve attaché coupe les racines des mauvaises herbes (1). Dans la plaine et sur les côteaux on laboure jusqu'à cinq à six fois le même champ en différens tems avant que de l'ensemencer. Dans les montagnes on donne moins de façon à la terre; on évite sur-tout de labourer dans les chaleurs: on ne fait que deux ou trois récoltes sur le même champ, et on le laisse ensuite en jachère pendant plusieurs années. Les meilleurs fonds sont réservés pour les chanvres et le froment.

Il y a des récoltes particulières à tel canton; celle de la coriandre, par exemple, dans dix ou douze communes des arrondissemens d'Alby et de Gaillac; celle du safran, qui est presque abandonnée; celle du *pastel* (2), dans les plaines

(1) *Lamarque*, préfet, Statistique du départ. du Tarn, p. 22.

(2) « Le pastel ou la *guésde* est une plante dont la racine vient » ordinairement de la grosseur d'un pouce et de la longueur d'un » pied ou d'un pied et demi, enfoncée perpendiculairement sans » se diviser, et garnie tout au tour de longues barbes ou fibres. » Elle pousse d'abord hors de terre cinq ou six feuilles, longues » d'environ un pied, et larges de six pouces, qui se soutiennent » droites pendant qu'elles sont vertes, et s'affaissent en jaunissant » à mesure qu'elle mûrissent. On les cueille alors en les cou- » pant tout près de terre, et on les porte aussitôt au moulin pour » les écraser et les réduire en une pâte fine, dont on fait en- » suite des monceaux à l'air libre; c'est ce qui s'appelle *pastel* » *en pile*. On le bat et on l'unit par-dessus avec la pêle, après » l'avoir bien pressé des pieds et des mains, et il s'y forme au- » dehors une croûte noirâtre, qu'on unit de nouveau avec beau- » coup de soin, lorsqu'elle vient à s'entrouvrir, sans quoi le » pastel s'éventerait, et il s'y engendrerait des petits vers qui le » gâterait. Au bout de quinze jours on ouvre la pille et on broie » entre les mains la croûte et le dedans pour en former ensuite » des petits pains ou pelottes bien serrées, qui, selon les or- » donnances, devaient peser cinq quarterons, poids de table. On » les appellent *coques* ou *coquaignes*, et le pastel ainsi apprêté, » *pastel en coquaigne*: (D'où est venu l'usage de dire pays de co-

qui environnent Alby. La découverte de l'indigo a beaucoup fait diminuer la culture du pastel, on comptait autrefois, aux environs d'Alby, jusqu'à 300 moulins pour la préparation de cette plante; aujourd'hui le nombre ne monte qu'à 30 ou 40 (1).

Les pâturages sont abondans dans les vallons ou gorges des montagnes pendant la belle saison. Les prairies naturelles y fournissent les fourrages nécessaires aux bestiaux pendant l'hiver; mais dans les plaines cette même récolte est insuffisante. On doit désirer l'introduction des prairies artificielles. Alors on pourrait améliorer la toison des brebis, qui, dans l'état actuel, est en petite quantité et d'une qualité médiocre, attendu que leur nourriture pendant l'hiver ne consiste qu'en fougères, feuilles d'arbres et très-peu de foin.

Ce département est un de ceux du Midi où il y a le plus de forêts; elles ne fournissent pas de bois de construction pour la marine, mais bien pour la charpente et le merrain. On s'aperçoit qu'il devient rare.

Il y a des mines de fer, de cuivre, de plomb, de manganèse, de charbon de terre; des carrières de marbre et de plâtre; des terres propres à la fabrication des faïences et des porcelaines; des sables pour les verreries, etc. Les mines

---

» quaigne ou de cocagne, pour désigner un pays riche, parce » qu'autrefois le commerce du pastel enrichissait le pays où cette » plante croît). Il y a environ un siècle que l'on en transportait » annuellement sur la Garonne 100,000 coques ou coqnaignes, » qui, évaluées à 15 francs chacune au moins, faisoit un objet d'un » million et demi. Ce commerce est aujourd'hui tombé; l'indigo, » qui donne une poudre plus fine, a remplacé le pastel, cependant » on croit que si l'on préparoit cette drogue de la même manière » que l'indigo, il pourrait regagner la préférence. On peut voir » dans les *mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc* » par M. *Astruc*, p. 523, les moyens que cet habile naturaliste » propose pour y parvenir.—On préfère le pastel à *graines violettes* » à celui dont les graines sont *jaunes;* parce que le pastel qui en » lève a les feuilles lisses et unies, tandis que celles de l'autre » espèce sont velues, et se chargent plus de poussière. On en » fait cinq récoltes par an. — Le pastel du Languedoc est pré» féré à celui qui croît en d'autres pays de l'Europe ». (*Busching*, tome V, p. 158—161).

(1) *Lamarque*, préfet, Statistique du départ. du Tarn, p. 26.

de fer les plus abondantes sont celles d'Alban et de Villefranche, le minérai y rend de 60 à 62 pour cent (1). Le marbre de Saint-Urcisse, près Gaillac, est d'un grain très-fin et d'une couleur gris-blanc. Au reste, la minéralogie de ce département parait fournir des objets très-variés, tels que des sulfates d'alumine, de baryte et de chaux; des roches calcaires en rognons, qui, en se décomposant, se recouvrent de très-longs cristaux de nitre; des stalactites et des stalagmites, des cristaux de roche dans des minerais de fer, des quartz, silex, pétrosilex, mica, granits, trapps, etc., etc.; des couches calcaires renfermant des débris de gros animaux, et des couches d'houille contenant beaucoup d'empreintes vegétales (2). Dans *la montagne aux Bijoux*, à quelque distance de Castres, on trouve en abondance cette singulière pétrification que l'identité des formes a fait nommer *priapolithe*. On trouve près de Castres des turquoises, mais qui sont inférieures à celles de Perse. A une lieue au nord-ouest de cette ville, à un endroit nommé la *Roquette*, on admire le fameux *roc qui tremble;* c'est un quartier de roche du poids de 600 quintaux, assis ou plutôt suspendu sur la pente d'une montagne, dont il est détaché d'une manière si particulière, que la force ordinaire d'un homme suffit pour le faire entrer dans une espèce de balancement; mais il n'est pas vrai que le vent le fasse trembler, comme le disait la tradition populaire, avant que M. *Marcorelle*, de l'Académie de Toulouse, l'eût examiné (3).

Il y a des fabriques d'étoffes de laine, telles que draps fins, londres, molletons, ratines, casimirs, flanelles, cadis, couvertures, etc.; d'étoffes de soie, fil et laine; de coton, de fil, de filoselle et coton, de bonneterie, de toiles, de chapeaux; des tanneries, papeteries, verreries, forges et martinets, etc.

Le commerce consiste principalement en grains, vins,

(1) *Lamarque*, Statistique du départ. du Tarn, p. 64.

(2) *Frizac*, professeur, dans la Statistique du département du Tarn, p. 48.

(3) Mercure, mois de mars 1749. Dict. des Merveilles de la nature, par *Sigaud-Lafond*, tome III, p. 215—225.

prunes sèches, soies, bestiaux, bois, fer, miel, cire, et dans le produit de diverses fabriques qui y sont établies.

L'étendue en superficie du département est de 1,130,172 arpens (576,821 hectares), ou de 269 lieues carrées (5,768 kilomètres). La population est évaluée à 272,163 individus; ce qui fait à-peu-près 1,012 habitans par lieue carrée. Les contributions s'élèvent à la somme de 2,693,820 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 89 centimes $\frac{1}{2}$.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 35 cantons ou justices de paix, et en 356 communes. Il renferme les villes suivantes:

ALBY, chef-lieu d'une préfecture, ville assez considérable, très-ancienne, et située avantageusement sur le Tarn, à 163 lieues de Paris. Le palais ci-devant archi-épiscopal est un édifice à voir. La cathédrale est une des plus belles et des plus grandes du royaume. Cette ville possède une promenade magnifique; c'est la *Lice*, terrasse élevée au-dessus d'un mail large et profond, bordée de deux rangs d'arbres; on y jouit d'une vue délicieuse. Alby était la capitale de l'*Albigeois*, province malheureusement célèbre dans l'histoire du fanatisme religieux; il s'y tint, en 1176, un concile, où la doctrine des Albigeois fut condamnée comme hérétique; ces pauvres gens furent ensuite exterminés de la manière la plus cruelle.

L'arrondissement d'Alby, qui est très-fertile, fournit à l'exportation des grains, des vins et des bêtes à laines. Il y a des fabriques de cordelas et de toiles grises.

CASTRES, chef-lieu d'une sous-préfecture, la ville la plus considérable du département, et siège des manufactures et fabriques les plus importantes, ainsi que d'un grand commerce. C'est une ville bien bâtie, et qui renferme quantité de belles maisons; le palais ci-devant épiscopal est un magnifique édifice, bâti sur les dessins d'*Hardouin Mansard*, et accompagné de superbes jardins. Castres est la patrie du célèbre historiographe *Rapin Thoyras*, d'André *Dacier*, d'Alexandre *Morus*, et de l'abbé *Boyer*. Dans les guerres de religion cette ville s'est distinguée par son zèle pour le protestantisme.

La *Caune* est une des meilleures villes de l'arrondisse-

ment de Castres, où le terroir en général n'est que médiocrement fertile ; mais l'industrie manufacturière y fleurit.

Soreze, petite ville où il y a une des écoles secondaires les plus célèbres de toute la France; c'est un ancien collège qui a échappé au vandalisme révolutionnaire.

Lavaur, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville très industrieuse, située sur la rivière d'Agout ; on y fabrique des étoffes de soie pour meubles ; ces étoffes sont de damas, façons de Gênes, ou impériales aux trois couleurs ; des africaines en fils et soie, du brocatelle, de la moire, etc. Cette ville, aujourd'hui le théâtre de la paisible industrie, était jadis celui du fanatisme ; c'était un des principaux sièges des Albigeois. *Simon Montfort*, dont nous avons parlé à l'article Languedoc, y exerça des cruautés inouies en 1211. Ce fut encore ici ce que commencèrent les troubles de religion en 1561.

Gaillac, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville assez marchande, située à l'endroit où le Tarn commence à devenir navigable ; on y fait un grand commerce de vins blancs.

HÉRAULT.—Ce département, situé dans le ci-devant Bas-Languedoc, tire son nom de la rivière de l'Hérault, qui prend sa source dans le département du Gard, et se jette dans la Méditerranée un peu au-dessus d'Agde. Le *canal du Midi* joint la mer dans ce département ; on y trouve encore le *canal de Grave*, près Montpellier, et le canal ou *robine de Lunel*, près la ville de ce nom.

Quoique ce département ait une grande étendue de côtes sur la Méditerranée, c'est cependant de toutes les parties maritimes de la France celle où il y a le moins de ports ; la mer y accumule sans cesse des sables, et forme des bas-fonds qui empêchent les gros navires d'en approcher. Ce n'est qu'au cap de Cette qu'on a réussi à former, au moyen des moles, un port artificiel, encore n'est-il accessible qu'aux galères et aux petits bâtimens. Les ci-devant Etats de Languedoc payaient une somme de 45,000 francs par an, pour y entretenir toujours 17 à 18 pieds d'eau, au moyen d'un nettoiement continuel. Les travaux utiles avaient été négligés pendant la révolution, parce que les Etats de Languedoc n'ayant plus d'existence, le fond annuel fourni par eux manquait éga-

N 4

lement. Ce port, nécessaire à tous les départemens voisins; ce port où le magnifique canal du Midi vient aboutir, se comblait et se dégradait journellement. Le gouvernement consulaire a réparti les frais de réparation et d'entretien sur les departemens formés du ci-devant Languedoc (1).

Le sol de ce département est très-varié; d'abord on y remarque cette gradation de montagnes, collines et plaines dont nous avons parlé en décrivant généralement le Bas-Languedoc. On prétend, en outre, avoir observé que les terres situées à l'est de l'Herault sont généralement sèches et arides, tandis que celles situées à l'ouest sont bonnes et fertiles (2); mais cette remarque paraît avoir besoin de beaucoup d'eclaircissemens ultérieurs; puisqu'on assure en même-tems que les environs de Montpellier (à l'est de l'Hérault) consistent en terres legères à la vérité, mais nourries et bien cultivées, tandis que les contrées à l'ouest de cette rivière renferment beaucoup de montagnes rocailleuses, parmi lesquelles on trouve la longue vallée de la Vilaquière, où les terres sont fortes, sablonneuses et d'un produit étonnant (3).

Les blés réussissent moins dans ce département que les *vignes;* celles ci forment un objet tellement majeur, que nous croyons devoir nous y arrêter un peu. Les environs de Montpellier sont en très-grande partie plantés en vignes, et le vin de ce canton est très estimé; ceux qui sont de garde passent en grande partie à Gènes et à Livourne; une autre partie est convertie en eaux-de-vie et en esprits-de vin, également exportés dans l'étranger. Les cantons de Beziers, de Lodéve, les environs de Bédarieux, les vallées de Valaquière et de Lascombes sont couverts de vignobles. On remarque encore les côteaux de Loupian, de Meze, de Marceillan dans le canton d'Agde; le territoire de Saint-Pons et les environs de Pézénas. Le canton d'Agde, à lui seul, fournit les quantités annuelles suivantes (4).

---

(1) Voyez l'intéressant *discours* du tribun *Carrion-Nisas* lors de la proposition de cette mesure au Corps Législatif, en l'an X.

(2) Statistique générale de la France, tome VI, p. 27.

(3) *Ibid*, tome I, p. 151.

(4) *Ibid*, tome VII, p. 391.

Eaux-de-vie, pour l'étranger, 4,000 pièces, à 150 fr. la pièce.	600,000 fr.
Vins blancs, pour l'Angleterre et le Nord, 5,000 pièces à 100 francs, prix moyen.	500,000
Vins rouges, pour Gênes et Bordeaux, 4,000 kilolitres (muids), estimes. . . .	200,000
TOTAL.	1,300,000 fr.

La plaine entre Pézénas, Agde et Beziers fournit une quantité d'eau-de-vie, de vins blanc et rouge et de liqueur, qu'on évalue à 600,000 francs. Le vin muscat de *Frontignan* est le plus parfait de tous les vins de liqueur du ci-devant Languedoc, et celui qui se conserve le plus longtems; il a d'ailleurs l'avantage de prendre de la qualité en vieillissant. Le vin muscat de *Lunel* est peut-être d'un goût préférable, mais il ne se conserve pas aussi long tems que le Frontignan. Le vin muscat de *Beziers* est inférieur aux deux autres.

Nous ne devons point omettre ici le fait suivant, fait très-intéressant pour la géographie physique: L'ancien évêque d'Agde avait fait planter en vignes le volcan éteint de la montagne au pied de laquelle cette ville est située; ce vignoble est devenu l'un des plus riches de tout le canton (1).

L'huile d'olive était une des principales richesses du département avant l'hiver de 1789, pendant lequel le froid fit périr les oliviers. Il y a beaucoup de mûriers pour la nourriture des vers à soie. Les pâturages y sont abondans, ainsi que le bétail. Cependant le nombre des bêtes à laine y est diminué depuis la révolution. On attribue cette diminution aux défrichemens, au partage ainsi qu'à la mise en culture des biens communaux, et à la multiplication des vignes.

Ce département a de belles forêts de chênes, qui fournissent des bois propres au bordage des vaisseaux et à faire du merrain. Il produit beaucoup de simples, ainsi que des plantes propres à la teinture. On distingue le salicot, le pastel (dont nous avons déjà parlé), la mancelle, le tamaris, etc.

La pêche des sardines que l'on fait près de Cette est très-considérable, et fournit à un commerce important.

(1) *Chaptal*, Art de faire les vins, p. 19.

Il y a des mines d'argent, de plomb, d'azur et de charbon de terre. Les mines de houille, à la Canette, Azillet et Ouppia, canton d'Olonzac, sous-préfecture de Saint-Pons, n'en semblent former qu'une seule d'une étendue très-vaste. On y trouve aussi des carrières de marbre.

Le territoire de *Cabian*, sous-préfecture de Beziers, est riche en curiosités naturelles; on y trouve des crystaux de roche sur la colline appellee montagne de diamants, des pierres ponces, des belemnites, une espèce de savon fossile, des eaux minérales, dont on n'a pas encore d'analyse exacte, enfin des *sources de pétrole*, qui sont les seules en France.

Le commerce de ce département est très-considérable. Il est nourri par les produits des nombreuses manufactures qui s'y tronvent, tels que draps et autres étoffes de laines, soieries, soie et laine crue, toiles, dentelles, cire, cuirs tannés, *verdet* ou *vert de gris*, poteries et faïences. Les autres articles d'exportation consitent en bois de construction et de merrain, vins muscats, eaux-de-vie et liqueurs, raisins sec, bestiaux, marbre, etc.

L'étendue du département en superficie est de 317 lieues carrées (6,309 kilomètres carr.), qui équivalent à 1,236,198 arpens (30,935 hectares). La population est évaluée à 291,957 individus, la proportion par lieue carrée est donc de 921 habitans. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à 4,060,543 francs, ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 13 fr. 90 centimes $\frac{4}{7}$.

Le département est divisé en 4 arrondissemens ou sous-préfectures, 36 cantons et 333 communes. On y remarque les villes suivantes:

Montpellier, chef-lieu de la préfecture de l'Hérault, une des villes les plus considérables, les plus peuplées et les mieux bâties du midi de la France; cependant, quoique les maisons y soient d'une magnificence, d'une commodité et d'une propreté rares, les rues sont étroites, et il est désagréable d'y marcher à pied.

Montpellier est située à 2 lieues des bords de la Méditerranée, et à 182 lieues et demie de Paris. C'est le siège d'un évêque, de plusieurs tribunaux et du général commandant la neuvième division militaire. Cette ville est célèbre par son

école de médecine, qui pourtant, au moment où nous écrivons, semble être éclipsée par celle de Paris. Il y avait autrefois une Académie des sciences qui jouissait de beaucoup de considération. La place dite de *Peyrou* est très-belle, et est entourée de grilles, en face est un château d'eau. Le palais de justice, la ci-devant intendance, l'hôtel des trésoriers, la salle des spectacles, la citadelle, la cathédrale, où il y avait de magnifiques tableaux et un autel richement décoré en marbre; l'école de chirurgie, dont le vaste amphithéâtre peut contenir deux mille personnes; voilà ce que Montpellier possède de plus digne d'être vu. Le jardin botanique est très-curieux, il a été commencé en 1598, par ordre de Henri IV. La porte du Peyrou, la plus belle des sept qui donnent entrée en cette ville, est un arc de triomphe orné de quatre bas-reliefs d'une grande beauté.

Il se fait à Montpellier quantité de liqueurs composées, telles que les eaux de la reine d'Hongrie, les eaux de canelle, de lavande, le cedrat, etc.; des confitures sèches et liquides, des parfums, etc. Il y a plusieurs fabriques en futaines, taffetas, convertures de laine, cuirs, toiles, indiennes, etc. On y blanchit des cires apportées du Levant, et infiniment plus estimées que celles de Hollande. Mais les articles principaux du commerce sont, pour l'importation, les laines d'Espagne, de Grèce et d'Afrique; pour l'importation, les vins, les huiles et le vert-de-gris, on exporte environ 3,000 quintaux par an de ce dernier article.

Ganges, ville située sur l'Hérault, habitée par des tanneurs et des fabricans de bas de soie; les *bas de Ganges* ont la plus haute réputation dans le commerce. On y fesait travailler plus de mille métiers avant 1789. — C'est dans cette ville que demeurait *Fabre*, le héros du drame intitulé l'*Honnête criminel*. On trouve un goût singulièrement délicieux aux moutons nourris dans les pâturages des environs.

Frontignan et *Lunel*, petites villes célèbres par leurs vignobles; on assure que la dernière était, dans le dixième siècle, habitée presque exclusivement par des Juifs, et que le célèbre *Salomon Jarchi* y a été rabbin.

Aniane, petite ville où l'on fabrique du tartre, qui, en partie, est exporté pour la Hollande et l'Angleterre, et en

partie employé dans les teintureries du pays, sur-tout pour les belles couleurs d'écartate.

Le *lac de Thau* est une espèce de lagune longue de plus de 12 lieues, qui n'est séparée de la mer que par une langue de terre fort étroite. Dans une île, à l'extrémité septentrionale de ce lac, était située l'ancienne ville de *Maguélone* ou *Magalona*, ruinée par Charles Martel et par les Sarrazins. Ce n'est qu'après la décadence totale de cette ville, au Xme. siècle, que Montpellier s'est placée au rang des cités.

Cette, ville et place de commerce, par où s'exportent presque toutes les denrées, les vins, les draps du ci-devant Languedoc. Nous avons déjà parlé de son *port* et de son *climat*.

Balaruc, où il y a des eaux minérales assez célèbres.

Lodève, chef-lieu d'une sous-préfecture, dont le territoire est peu fertile en blés, mais les pâturages y sont abondans, et l'on y nourrit beaucoup de bestiaux. Cette ville, ancienne et commerçante, est la patrie du cardinal de *Fleury*.

Clermont (qu'on surnomme *Clermont Lodève* pour la distinguer de Clermont en Auvergne), ville manufacturière; on y fabrique des draps, des chapeaux; et il s'y tient des foires considérables pour les laines et les bestiaux.

Villeneuve-lez-Clermont, petit endroit remarquable par la belle manufacture de draps qui s'y trouve; c'est d'où sortent la plupart des draps qu'on envoie au Levant.

Saint-Pons, chef-lieu d'une sous-prefecture; cette ville est située sur la rivière de Jaur, dans un vallon entouré de montagnes.

Saint-Chignan, petite ville où il y a une manufacture considérable de draps.

Beziers, chef-lieu d'une sous-préfecture, dont le territoire fertile s'étend le long de la mer. C'est une assez grande et belle ville, fort agréablement située sur une colline, au bas de laquelle on passe l'Orbe sur un pont de pierres. Le palais ci-devant épiscopal est un bel édifice, régulier, et situé dans une vue fort agréable. On trouve à Beziers plusieurs inscriptions antiques. Au bas de la rue *Française* est une grosse statue de pierre appelée *Pepesuc*, que la ville est accoutumée de faire peindre et enjoliver tous les ans le jour de l'Ascension, pour amuser le peuple. La tradition

veut que ce soit l'image d'un vaillant capitaine qui, lors de la prise de la ville par les Anglais, leur fit résistance tout seul, et les empêcha de pénétrer dans cette rue. Beziers a une enceinte deux fois plus longue que large; sa situation riante a donné naissance au proverbe latin suivant: *Si Deus habitaret in terris, habitaret Biterris;* à quoi les mauvais plaisans ont ajouté: *ut iterum crucifigetur.* Beziers est la patrie de plusieurs hommes illustres, parmi lesquels on remarque *Paul Riquet*, entrepreneur du canal royal; *Jean Barbeyrac*, *Paul Pelisson-Fontanier* et *Jacques Dortons-Mairan.*

Il se fabrique à Beziers quantité de gants et de bas de soie.

Bedarrieux, ville où il se fabrique, ainsi que dans ses environs, des droguets et autres étoffes de laine qui se débitent en Allemagne.

Agde, ville ancienne et considérable, située à très-peu de distance du canal royal, sur la rive gauche de l'Hérault, à une demi-lieue de son embouchure, qu'on nomme *Grâce*, et qui forme un petit port dans la Méditerranée, défendu par le *fort de Brescou*, bâti sur un rocher. Cette ville est peuplée de commerçans et de marins.

Pézénas, ville assez considérable, située sur la grande route entre Montpellier et Beziers. Le célèbre *J. F. Sarrazin* est enterré dans l'église collégiale. Les habitans s'entendent particulièrement à l'art de teindre les laines; on attribue leurs succès en partie à la qualité des eaux. Il se tient à Pézénas une foire annuelle considérable.

GARD. — Ce département, qui renferme la partie sud-est du ci-devant Languedoc, est traversé par la rivière du *Gardon*, dont on abrège le nom dans les composés, tels que *Pont-du-Gard*, etc. Cette rivière, dont le nom sans doute est connu à nos lecteurs par les agréables fictions dont *Florian* l'embellit, est dans le fait un torrent qui, par ses crues soudaines et ses terribles débordemens, devient souvent le fléau des contrées riantes et pastorales qui en bordent les rives; elle couvre souvent des plaines fertiles d'un amas de sable et de gravier. Les paillettes d'or qu'elle charie en quantité n'offrent qu'un faible dédommagement pour tant de ravages. On trouve sur cette rivière, entre Saint-Privas et Remoulin, à trois lieues d'Uzès, le fameux *pont du Gard*, superbe ouvrage des Romains. Il est composé de trois rangs

d'arcades, les unes au-dessus des autres; celles d'en bas servent de pont, et celles d'en haut d'aqueduc, qui conduisaient à Nîmes les eaux de la fontaine d'Aure, près d'Uzès, afin de fournir au bassin de la *naumachie* ou spectacle des combats de galères. La *Céze*, qui charie des paillettes d'or, se jette dans le Gard. On voit sur la Vidourle deux arches d'un pont de construction romaine. Le *Rhône* sépare ce département de celui des *Bouches-du-Rhône*,

Le sol du département du Gard est montagneux vers le nord, et sablonneux ou marécageux au midi. Les vents y sont souvent d'une violence extrême. Les marais situés au midi exalent, pendant les chaleurs de l'été, des vapeurs méphitiques, et une sécheresse de trois ans a produit de vastes amas de tourbes par la décomposition des matières végétales et animales. Malgré tant d'inconvéniens, on y récolte plusieurs productions importantes.

Au mois de floréal les vers à soie et la toison des bêtes à laine occupent les habitans; ils coupent ensuite les foins, qui y sont assez abondans. On y commence la récolte des grains au mois de prairial, et on la continue au mois de messidor. Le mois de fructidor amène les scènes riantes de la vendange. Les vins de ce département sont excellens et en grande abondance; ceux de Saint-Gilles ont le plus de réputation. On y fait aussi sécher une grande quantité de raisins, dont il se fait un débit considérable. On cueille les châtaignes au mois de brumaire, et en frimaire les olives; mais à présent les oliviers ont diminué des trois quarts; les mûriers ont été arrachés ou détruits par la rigueur des hivers.

Les bestiaux, dont les cantons de montagnes sont remplis, y fournissent abondamment des engrais a l'agriculture. Les chevaux dits *camargues* sont d'origine arabe; ils sont légers et très-utiles pour le transport des blés. On les rendraient propres au labour en les croisant avec des étalons de Franche-Comté ou de Suisse.

Le défrichement des terres communales ont diminué de la moitié le nombre des moutons; l'espèce et la laine est détériorée. Ainsi une opération d'une incontestable utilité, mais gâtée par la précipitation qu'on y a mise, a entraîné des suites qui fournissent un sujet de petites déclamations aux ennemis de la révolution.

Ce département partage, avec celui de l'Aveyron, l'avantage de fournir ces excellens fromages dits de *Roquefort*, fait avec du lait de brebis.

Les salines de Pécais sont d'un grand rapport. Parmi les minéraux on remarque les suivans : fer, cuivre, vitriol, charbon de terre propre aux fours à chaux, jais ou jayet, antimoine, colbat, marbre rouge-pâle, tacheté de blanc, jaspe rouge, dans la montagne *Sarre de la Cabane ;* enfin, des sources de bitume dans la paroisse de Mons, sous-préfecture d'Alais. Ce département abonde en sources minérales.

Le principal commerce consiste dans ce que produisent les manufactures de draps, de cadis, de serges, de droguets et autres étoffes de laine, de soieries, de chapeaux, de cuirs, d'eaux de senteur, de verreries et de poteries. Les vins, les eaux-de-vie, les fruits et les huiles fournissent également à l'exportation. Le commerce de ce département se fait principalement dans la foire de Beaucaire.

L'étendue en superficie est de 292 lieues carrées (5,997 kilomètres carrés), ou de 1,175,044 arpens (599,723 hectares). La population est évaluée à 309,052 individus ; ce qui fait 1,058 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département, pour l'an XI, se montent à la somme de 2,886,398 francs ; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 27 centimes ½.

Le département est divisé en 4 sous-préfectures, 38 cantons, et 365 communes. On trouve les villes suivantes :

NISMES, chef-lieu d'une préfecture, grande, belle et riche ville, distante de Paris de 169 lieues. Cette ville est fort ancienne, et doit, selon l'opinion commune, son origine aux Phocéens, qui fondèrent Marseille ; leur colonie s'étant trouvée trop serrée dans le territoire de Marseille, fut forcée de se répandre à Nice, Antibes et Turin, à l'est ; et à Nismes, Orange et Tarragone, à l'ouest ; les anciennes armoiries de Nismes, et les inscriptions grecques qu'on y a trouvées, semblent confirmer cette opinion. Nismes resta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, jusqu'au moment où elle tomba sous la puissance des Romains ; apparemment qu'elle sut se soustraire pour quelque tems à cette domination ; car on voit qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans ses expéditions, depuis les Alpes

jusqu'à l'extrémité de l'Espagne. Plusieurs marbres trouvés dans les ruines de Nismes, et couverts d'inscriptions latines, nous apprennent que les Romains y ont envoyé des colonies, et qu'elle a été gouvernée par des consuls et des décemvirs. Quand l'empire, sous Honorius et Arcadius, commenca à s'écrouler, la ville de Nismes tomba dans les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans sous la puissance des Romains. On conjecture; avec beaucoup de vraisemblance, que la plupart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de superbes restes, ont été ordonnés par les deux Antonins, qui en étaient originaires.

Parmi les vestiges des anciens édifices qui donnent la plus haute idée de la puissance des Romains et de l'état brillant où les beaux-arts étaient parvenus, on distingue le *temple de Diane*, comme on l'appelle vulgairement; cet édifice a plutôt été un *Panthéon :* il était entièrement bâti de grosses pierres, sans ciment ni mortier, avec plusieurs niches dans les entre-colonnes. Il avait 38 mètres 60 centimètres de long, 15 de large et 12 de hauteur dans l'œuvre ; on y voyait seize colonnes d'ordre corinthien qui supportaient une corniche sur laquelle reposait la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de Nismes est le temple qui avait été dedié à Auguste. Le bâtiment qu'on appelle *la Maison carrée* paraît aussi avoir été un temple dedié à *Cajus* et *Lucius*, fils d'Agrippa, fils adoptifs d'Auguste; toutes les fenêtres qu'on voit à cette maison ont éte faites après coup ; et de la façon qu'elle a été bâtie d'abord elle ne pouvait recevoir le jour que par la porte, qui était fort grande à proportion du reste; ce bâtiment est enrichi en-dehors de trente colonnes cannelées d'ordre corinthien. Il a 23 mètres et demi de long sur 12 mètres de large, et autant de haut; les ornemens de la corniche et de la frise sont très-élégans, mais les chapiteaux corinthiens sont d'une si rare beauté, que les plus célèbres sculpteurs et architectes de Rome et de Paris sont venus exprès pour les admirer. Louis XIV fit réparer, en 1689, cette maison, qui dépérissait.

Les *Arènes* sont encore un magnifique morceau d'antiquité. Cet amphithéâtre est composé de deux rangs d'arcades, l'un au dessus de l'autre, qui forment quatre portiques

tout

tout au tour; le nombre de ces arcades est de 120, et compose une enceinte de 360 mètres; le tout est bâti de grands blocs de pierres assemblés à sec. — Ce qui reste de la *Tour-Magne* à 24 mètres et demi de hauteur; elle était à sept faces; on croit qu'elle servait de phare.

La ville de Nismes possède une très-belle fontaine, déjà construite du tems des Romains, et restaurée depuis 1744; c'est un superbe ouvrage quant à l'architecture, et l'utilité n'en est pas moins grande, car elle fournit toute l'eau dont on a besoin pour le lavage des soies et les teintureries. Les promenades de Nismes contribuent beaucoup à l'embellissement de cette ville; on y voit un cours, une esplanade, de belles avenues, etc.

Nismes a été la patrie de beaucoup d'hommes célèbres, entr'autres de *Jean Nicot*, qui le premier apporta en Europe le tabac, appelé par lui *nicotiana* en latin.

En 1788 il y avait à Nismes 3,000 métiers pour les étoffes de soie, plus de 2,000 dans la ville, et 1,000 dans la campagne pour la bonneterie de soie, sur-tout pour les bas, gants et mitaines; on y faisait aussi beaucoup de bas de filoselle et de bourre de soie peluchés et non peluchés. Mais la qualité de tous les ouvrages de Nismes était médiocre, le tissu lâche et les matériaux employes sans choix. Les principales étoffes sont les peluches, les velours, les taffetas manière d'Angleterre et de Florence, les gros de Tours, les damas, les molletons de capiton, les serges, les étoffes mêlées, de fantaisie, de fleuret, de coton et fil, unies et façonnées, rayées, chinées et satinées, etc.; enfin de très-belles siciliennes. Nismes tire une quantité considerable de soies des contrées méridionales de la France et de l'étranger. Une partie y reste pour ses fabriques, le surplus sert à approvisionner celles des autres départemens voisins. L'exportation, dans les années abondantes, avant 1788, était estimee à 2,000 quintaux. Un tiers de la soie importée à Nismes reçoit dans la ville et les environs diverses opérations préparatoires. Le commerce intérieur de Nismes n'allait pas à moins de 1,500 quintaux, en y comprenant ce que produisaient les filatures de la ville, qui étaient au nombre de 50 à 60. Les débris de ces filatures forment encore un objet de commerce assez intéressant.

Le *pont du Gard* a déjà été mentionné dans la description de la rivière de Gardon.

Beaucaire, ville considérable et très-agréablement située sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis Tarascon, avec qui elle communique par un pont de bateaux. On y voit sur la rivière un fort beau quai, formant un port commode; la construction de ce quai, en 1730, donna lieu à la découverte d'un ancien chemin de Beaucaire à Nismes, qui a dû faire partie de la grande *voie Aurélienne;* c'est encore aujourd'hui, de tous les chemins romains, le moins dégradé. On y remarque plusieurs colonnes miliaires avec des inscriptions. *Beaucaire* est une ville très-intéressante pour le commerce, a cause de la grande foire qui s'y tient tous les ans à la Magdelaine (22 juillet vieux style). Cette foire est le point de réunion pour des marchands de toute l'Europe méridionale, et même autrefois pour ceux du Levant et de l'Afrique. Le commerce qui s'y fesait en espèce s'élevait à la valeur de 8 millions; le commerce d'échanges en laines, soies, étoffes, épiceries, drogues, cuirs, toiles, coton et autres effets de toutes sortes formait un objet de 10 millions. La ville étant trop petite pour contenir les marchandises et les étrangers qui y abordaient, on construisait comme une nouvelle ville, des tentes et des baraques en bois.

Aigues-Mortes, ville médiocre, située dans un fond marécageux, entourée d'un rempart et de seize bastions. C'était jadis une ville maritime avec un port; on y voit encore les vestiges des murs de revêtement d'un bassin; ce fut ici que Saint Louis s'embarqua avec les croisés pour la Palestine. Elle est aujourd'hui éloignée de la mer de 6 kilomètres (1 lieue et demie). Aigues-Mortes a cependant conservé une communication avec la mer au moyen d'un canal appelé *Grande Robine;* lequel aboutit à un chénal qui s'avance de quelques mètres dans la mer, et s'appelle *Grau-d'-Aigues-Mortes*. Ce canal a 40 à 45 mètres de largeur, et environ 3 mètres de profondeur dans le milieu. Ce petit port est utile pour les vaisseaux de cabotage qui font le commerce des ports situés dans le golfe de Lion (1); à la moindre crainte

(1) Il faut écrire *golfe de Lion*, et non pas *golfe de Lyon*, puisqu'il est bien certain que cette partie de la Méditerranée n'a pas

d'une tempête ils viennent s'y réfugier. Il se fesait autrefois à Aigues-Mortes un embarquement considérable de vins; mais aujourd'hui ce port n'est fréquenté que par les caboteurs et les pêcheurs domiciliés à Aigues-Mortes.

Uzès, chef-lieu d'une sous-prefecture, sur la rivière d'Eysenne. La cathédrale est surmontée d'une tour gothique d'une belle construction.

Pont Saint-Esprit, petite ville avec une citadelle sur le Rhône, que l'on y passe sur un magnifique pont de pierres de 420 toises de long sur 2 toises 4 pieds 4 pouces de large, soutenu par vingt-six arches; savoir: dix-neuf grandes et 7 petites. Il fut commencé en 1265, et bâti des offrandes qu'on fesait à un petit oratoire dédié au Saint-Esprit, et situé alors à la tête du pont. C'est le grand passage entre la Provence et le Dauphiné d'un côté, et le Languedoc de l'autre.

Bagnols, petite ville avec une place magnifique. Elle recueille de la soie en abondance; on l'y prépare en organsin, en trame ou en poil.

Villeneuve-lèz-Avignon, petite ville située sur le Rhône, vis-à-vis celle d'Avignon. L'église de la ci-devant Chartreuse renfermait plusieurs monumens.

Alais, chef-lieu d'un sous-préfecture; c'est une ville assez considérable, et qui fait un bon commerce de bas de soie et rubans; année commune, avant 1789, on y faisait 3,600 douzaines de bas. Les rubans étaient estimés à 100 mille francs. La plus grande partie passait en Espagne et en Amérique. — Le ci-devant *Alais*, qui correspondait aux arrondissemens d'Alis et de Vigan, recueillait en abondance des soies qu'on distingue de trois sortes; mais aujourd'hui le prix de la soie étant tombé des deux tiers, cette culture ne paie plus ses frais et est sur le point de disparaître absolument. Les soies de l'Alais sont fort estimées; elles sont con-

---

pu emprunter le nom qu'elle porte de celui d'une ville qui en est très-éloignée; c'est donc probablement à la cause des vents qui y règnent que les navigateurs espagnols et italiens l'auront appelé *golfe du Lion*, comme ils ont nommé un détroit aux îles Antilles *bocca del Dragone*, pour ne citer qu'un exemple parmi plusieurs.

nues dans le commerce sous le nom de *trames d'Alais*; toutes les soies du Vivarais et des Cevennes passent sous le même nom.

Anduz, ville industrieuse et commerçante; les bas de soie de cette ville sont connus dans le commerce sous le nom de *bas du Ganges*.

Vigan, petite ville située près le *Mont de l'Epéron*; c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, dont l'arrondissement est très-montagneux; mais il y a de très-beaux cantons; entr'autres celui nommé *l'Hort-Dieu* (qu'on traduit par *Hortus Dei*); c'est un des endroits de la France où l'on trouve le plus de plantes curieuses.

Saint-Hipolyte, jolie petite ville qui possède une forte fabrique de bas de soie renommés par leur blancheur et leur beauté.

ARDÊCHE. — Ce département, qui comprend le ci-devant *Vivarais*, tire son nom de la rivière de l'*Ardêche*, qui s'écoule dans le Rhône près le pont du Saint-Esprit. Le Rhône cotoie ce département sur toute la côte orientale, et la Loire y prend sa source.

Ce département est entrecoupé par une chaîne de hautes montagnes qui forme la liaison entre les Cevennes et les montagnes du ci-devant Forez. La pente du terrain est presque entièrement orientale; une très-petite portion du département, fesant partie du bassin de la Loire, est inclinée au nord. Le sol y est très-varié; en ne le considérant que sous le rapport des productions, on peut le partager en trois parties. Celle située au nord de la rivière d'Eyriou est couverte de montagnes riches, bien cultivées, remplies de châtaigniers, et qui produisent du blé au-delà de la consommation des habitans, ainsi que des fruits et des légumes. Le climat y est trop froid pour la vigne. Il y a de très-beaux pâturages, où l'on nourrit une grande quantité de bestiaux.

La partie située au midi de la rivière d'Eyriou, et au nord-ouest de Privas, renferme des petites montagnes élevées et formées en pain de sucre. Elles sont naturellement stériles, et ne produisent que des pâturages pour les moutons. Cependant il y croît beaucoup de châtaignes, et l'on y recueille du chanvre en quantité.

Enfin la partie du département située au midi de l'Eyriou,

et au sud-est de Privas, le long des rives du Rhône, est couverte de côteaux très-fertiles et très abondans en toutes sortes de productions végétales. On y recueille beaucoup de soie dans les bonnes années, et des vins généralement médiocres, mais parmi lesquels on distingue ceux de *Cornus*, de *Saint-Peray* et de *Falsenale*.

On y admire en différens endroits l'industrie des habitans, qui y ont vaincu la nature et sont parvenus, par un travail opiniâtre, à étendre l'empire de la fertilité même sur les rochers qui semblaient voués à une éternelle stérilité; ils y ont formé des terrasses, soutenues par des murailles de pierres sèches; sur ces hauteurs factices ils ont apporté des terres, dans lesquelles ils sement des grains et plantent la vigne (1).

Il y a des manufactures pour ouvrer et dévider les soies; d'autres de mouchoirs de coton rouge, façon des Indes, de draps, de ratine, de bas, de bonnets, de rubans; des chamoiseries, mégisseries et tanneries; des filatures de coton, teintures et apprêts; enfin, des papeteries célèbres. Le principal commerce de ce pays consiste dans l'exportation des vins, des châtaignes, des marrons, qui, en partie, passent à Lyon et se débitent sous le nom générique de *marrons de Lyon*; des *truffes noires*, des cuirs, des cires blanchies, des chanvres, des toiles, des draps, des soies, des papiers, etc.

L'étendue en superficie est de 1,077,629 arpens (550,004 hectares), ou de 299 lieues carrées (5,500 kilomètres carrés). La population est évaluée à 267,525 individus, ce qui fait à peu près 895 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 1,356,194 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 7 centimes.

Le département de l'Ardèche est divisé en 3 sous-préfectures, 31 cantons, et 335 communes. On y remarque les villes suivantes:

PRIVAS, chef-lieu de tout le département; c'est une très-petite et chétive ville, située sur trois ruisseaux, à 2 lieues des bords du Rhône, et à 152 lieues de Paris.

Viviers, petite ville assez bien bâtie, située sur le Rhône;

---

(1) C'est à-peu-près comme en Stirie et Carinthie. (*Voyez* notre vol. IV).

c'était la capitale du Vivarais. Cette ville recueilliait, avant 1789, deux mille pesant de soie.

Aubenas, petite ville avec une belle manufacture de toiles, de coton et de mouchoirs. Jusqu'en 1787 *Aubenas* eut cent tours à filer et quarante moulins à ouvrer; il s'y employait anuellement 400 quintaux de soie.

Vals, près Aubenas, il y a cinq sources minérales froides, qui jouissent d'une grande réputation pour la guérison des maladies de reins, de la gravelle, des fièvres intermittentes, des jaunisses, etc. On fréquente les eaux de Vals en juin, juillet et août; les maisons de plusieurs particuliers y offrent des logemens commodes.

Argentière (l'), très-petite ville, chef-lieu d'une sous-préfecture. Il y avait autrefois des mines d'argent qui ont été épuisées.

Tournon, chef lieu d'une sous-préfecture; cette petite ville est la patrie de *Pierre Davity*, auteur d'un ouvrage de géographie-politique ou de statistique, intitulé: *Les États et Empires du monde.*

Annonay, la meilleure ville de tout le département, mais située trop loin du centre pour pouvoir en être le chef-lieu. Il y a des fabriques de papier, dont les produits n'ont été égalés par aucune autre. Il y a aussi des fabriques de ratine, de bonneterie, de rubans, de moulinage de soie, de chamoiserie, mégisserie et tannerie, ainsi que des teintureries.

Le département de l'Ardèche renferme plusieurs restes d'antiquités. Le village d'*Albs* ou *Aps* est bâtie sur les ruines de l'ancienne capitale des Helviens. On trouve près de Saint-Andeol un bas-relief antique, où parmi plusieurs figures il s'en trouve une qui semble représenter le *Mithras* des Perses, ou le dieu du soleil.

HAUTE-LOIRE. — Ce département, dont le nom s'explique de lui-même, est formé du ci-devant *Velay*. Il est traversé par la Loire, qui vient du département de l'Ardèche, et par l'Allier, qui vient de celui de la Lozère. Tout le terrain est situé sur le penchant septentrional des Cevennes, à un niveau très-élevé, et par conséquent dans une région très-froide. Dans beaucoup de cantons la neige y reste six mois de l'année. On y recueille cependant plus de blé qu'il ne faut pour la consommation des habitans, des légumes ex-

cellens, des abricots et quelques fruits, parmi lesquels nous croyons qu'on a tort d'indiquer les marrons comme très-excellens et très-abondans. Il y a de très-bons pâturages. Les bestiaux font la richesse du département. Les mulets sont d'une race très-robuste. Mais la suppression des haras a fait dégénérer la race des chevaux. La dégradation des forêts a été presque totale; elles ne peuvent être réparées qu'au moyen des semis et des pépinières.

Il y a des mines d'antimoine, de plomb et de charbon de terre; des tourbières, etc.

L'industrie manufacturière consiste en des fabriques de dentelles, de couvertures, d'étoffes de laine, d'étoffes de soie, de toiles, d'épingles, d'outres pour mettre du vin; des tanneries et des faïenceries. On exporte des grains, des bestiaux, des cuirs, des dentelles, etc.

L'étendue en superficie est de 985,246 arpens (502,854 hectares), ou de 244 lieues carrées (5,028 kilomètres carrés). La population est évaluée à 237,901 individus; ce qui fait à-peu-près 975 habitans par lieue carrée. Les contributions se montent, pour l'an XI, à la somme de 1,509,642 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 6 francs 34 centimes ½.

Le département de la Haute-Loire est partagé en 3 sous-préfectures, 28 cantons et 272 communes. On y remarque les villes suivantes.

PUY (*le*), chef-lieu du département, siège des autorités civiles, etc. C'est une assez grande ville, située sur une montagne (1), à peu de distance de la Loire, à 140 lieues de Paris. L'église cathédrale et la promenade dite *prairie de Brueil*, servent à l'embellissement de cette ville. On y fabrique des blondes et des dentelles; c'était autrefois un objet de la plus grande importance; les dentelles du Puy, quoique communes, avaient un débit énorme au Pérou et au Mexique, où les femmes en ornaient leurs habits avec une profusion extrême. Les Anglais et les Hollandais les leur appor-

(1) On sait que toutes les montagnes dans le centre de la France portent le nom de *puy*, nom qui correspond à celui de *pic*, et qui semble avoir de l'analogie avec *Pyramide*, *Pyrénées*, et même avec *Pyrn*, dans l'ancien allemand.

taient en contrebande; mais le goût de ces dames s'étant perfectionné, les dentelles communes du Puy n'ont plus trouvé le même débit. On s'est donc mis à en faire d'une qualité plus fine; mais la concurrence des autres fabriques en a diminué les succès. Autrefois cette manufacture occupait six mille ouvriers à Puy, sans compter celles des environs, et les produits s'évaluaient à 2 millions de livres tournois. Il y a en outre au Puy, et dans son arrondissement, des manufactures de toiles, de serges, de cadis, des teintureries excellentes pour le noir, le vert, le rouge et le bleu, on en attribue la beauté aux eaux du Dolezon; il y a des fonderies où l'on fait beaucoup de sonnettes, de marmittes de fer, et toutes sortes de moules en cuivre; enfin on y fait de la faïence qui supporte le feu le plus vif.

Brioude, chef-lieu d'une sous-préfecture; on y passe l'Allier sur un pont d'une seule arche, d'environ 180 pieds d'ouverture; on le croit un ouvrage des Romains. Les bestiaux, le beurre et le fromage forment les principaux articles du commerce de ce pays.

Yssengeaux, petite ville, chef-lieu d'un arrondissement ou sous-préfecture, qui ressemble, pour les productions, à celles de Brioude.

LOZÈRE. — Ce département tire son nom de celui d'une petite chaîne de montagnes qui n'est qu'une branche des Cevennes. Il comprend le ci-devant *Gévaudan*. Le Tarn, le Lot, l'Allier y prennent origine, ce qui prouve que le sol y doit être très-élevé. De nombreuses cascades attestent l'inégalité du terrain, qu'elles embellissent. Des sites d'une beauté sauvage arrêtent ici à chaque pas le contemplateur de la nature. Sur le Tarn on remarque, près de Saint-Préjet, le *Pas-de-Souci*, où l'aspect de deux montagnes rapprochées à leur sommet offrent au génie le projet hardi d'un pont de plus de 1,800 pieds d'élévation; là les eaux s'engouffrent entre deux énormes rochers, appelés l'un *Roc-Sourde* et l'autre *Aiguille*; repoussées par ces digues, les eaux reprennent leur cours avec un mugissement que les échos répètent au loin (1).

(1) *Jerphanion*, préfet, Statistique du département de la Lozère, page 10.

Les montagnes d'Aubrac renferment quatre lacs, parmi lesquels celui de *Born* est d'une figure régulièrement circulaire; quelques-uns croyent y voir le cratère d'un ancien volcan.

La température de l'atmosphère est très-variable dans ce département; dans le même endroit et dans la même journée on éprouve deux ou trois températures différentes. Au nord, l'hiver dure six mois, et il est des années où cette saison en dure neuf; vers le midi, sa durée ne surpase guères quatre mois. Les chaleurs sont rarement fortes. L'abondance des eaux rend le pays humide; telle est aussi la constitution générale de l'année. Les hivers rigoureux y font place à des printems pluvieux; les étés sont souvent orageux, et l'automne n'est belle que vers la fin; car le commencement de l'équinoxe amène assez communément des pluies si abondantes, que les torrens qu'elles produisent causent les plus grands dégâts (1).

Le département de la Lozère, quant à son sol, peut être divisé en trois régions. Le terrain de celle du nord est basaltique et granitique (comme l'Auvergne), on l'appelle simplement *Montagnes*. Le sol de la partie centrale, s'étendant du sud vers l'ouest, est calcaire, on le nomme *Causses*. La troisième région fait partie des Cevennes, en s'étendant du midi au levant, le sol y est schisteux. La région indiquée sous le nom de *Montagnes* produit du seigle et des fourrages, très-peu d'orge et d'avoine. La seconde région, ou celle des *Causses*, est productive en froment, orge ou avoine, peu de seigle, des fourrages et des fruits; c'est la partie la plus fertile du département. On récolte, dans celle des Cevennes, beaucoup de châtaignes, très-peu de seigle, une assez grande quantité de pommes de terre; les habitans, en se livrant à la culture du mûrier, élèvent des vers à soie, dont le produit leur sert à se procurer plusieurs denrées de première nécessité qui leur manquent (2).

L'agriculture est encore au berceau dans ce département, et l'ignorance du cultivateur l'attache invinciblement à la

(1) *Jerphanion*, préfet, Statistique du département de la Lozère, page 36.

(2) *Idem*, ibid, p. 22—40.

routine qui lui a été transmise par ses pères. Les moyens en grande cu ture, qui économisent les bras, ne peuvent y être employés, parce que le pays, hérissé de montagnes, a vu et voit encore journellement sa stérilité naturelle augmenter par la destruction des bois, qui y entretiennent l'humidité et procurent des abris.

On cultive du chanvre dans plusieurs cantons ; le lin vient dans la vallée de Marvéjols ; la garance est spontanée dans ce département, où il y avait autrefois des garancières ; on ignore pourquoi elles ont été abandonnées. On y cultivait aussi le safran, qui n'était pas moins estimé que celui du Gatinais ; on a renoncé à cette culture. Le tabac prospère dans les montagnes d'Aubrac.

Les races de chevaux, de mulets et de mules y sont abâtardies. — Ce département offre, par la nature de son sol, tous les moyens d'y entretenir de nombreux troupeaux de moutons. Les laines qu'ils fournissent sont d'une assez bonne qualité.

Les montagnes offrent des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine et de plomb tenant argent ; cette dernière, située à Vialas, canton de Villefort, est la seule exploitée (1). Il y a beaucoup de sources acidulées et froides ; mais les plus célèbres eaux minérales de ce département sont les eaux thermales sulphureuses de Bagnols ; la source sort d'une grande voûte, au bas du village de ce nom ; le terrain est schisteux et pyriteux.

Le principal commerce consiste en bestiaux, en laines, en toiles de coton et étoffes de laine, telles que cadis et serges. On observe que les laines se travaillent sans huile, comme en Angleterre. Le climat et les eaux favorisent cette méthode. Dans le triage des deux sortes de laines, l'une nommée *estame*, et l'autre *trame*, l'on commet une faute assez commune par-tout ; on cherche à augmenter la quantité de la première, comme étant la plus précieuse ; mais, par une conséquence naturelle, cette sorte perd en qualité. Il n'y a presque point de paysan qui n'ait au moins un métier chez lui, où il s'occupe tout le tems qu'il n'emploie pas à

(1) *Jerphanion*, préfet, Statistique du département de la Lozère, page 45.

l'agriculture; les enfans y filent la laine dès l'âge de 4 ans; il n'y a personne qui demeure oisif.

L'étendue en superficie du département de la Lozère est de 269 lieues et demi carrées (5,093 kilomètres carrés), ou de 997,961 arpens (509,343 hectares). La population est évaluée à 155,936 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI montent à la somme de 892,776 fr.; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 72 centimes ½.

On y trouve 3 arrondissemens ou sous préfectures, 24 cantons; 193 communes et les villes suivantes:

MENDE, chef-lieu du département; cette ville est située sur la rive gauche du Lot, à 130 lieues de Paris. Elle n'offre rien de remarquable que ses clochers, d'une construction hardie, quelques belles fontaines et des fabriques d'étoffes de laine.

Langogne, une des meilleures villes du département; elle est située dans une région très-froide; on y fait un grand commerce de bœufs gras et de mulets.

L'arrondissement de Mende comprend la belle forêt de *Mercoire* ou *Mercouire*, près Langogne; elle consiste en beaux sapins d'une hauteur prodigieuse (du moins pour la France), et très-propres à faire des mâts, si l'on pouvait trouver le moyen de les transporter jusqu'aux bords de la Loire, qui coule à trois myriamètres de-là.

FLORAC, chef-lieu d'une sous-préfecture, qui comprend quelques parties assez fertiles en grains et fruits; on trouve une mine de soufre dans le canton de Saint-Germain-de-Calberte.

MARVEJOLS, ville assez jolie, chef-lieu de l'arrondissement le plus fertile du département.

Canourgue (la), ville où il se fait un assez grand commerce en bestiaux et étoffes de laine.

Neuvième région, dite du Sud-Est.

Cette région comprend le ci-devant DAUPHINÉ, d'où sont formés les départemens de *l'Isère*, de *la Drôme* et des *Hautes-Alpes*; les ci-devant terres papales, LE COMTAT D'AVIGNON et le VENAISSIN, qui, avec la principauté d'ORANGE, sont comprises dans le département de *Vaucluse*; la ci-devant

PROVENCE, qui forme les départemens des *Bouches-du-Rhône*, du *Var* et des *Basses-Alpes*; enfin le comté de NICE, qui forme le departement des *Alpes maritimes*.

Le PIÉMONT, qui forme les six départemens de *la Doire*, de *Marengo*, du *Pô*, de *Sesia*, de la *Stura* et du *Tanaro* a été décrit dans le volume VIII, article *Italie*. Lorsqu'on commença l'impression de ces volumes, le sort du Piémont était encore incertain; sa réunion à la République italienne semblait à nos yeux, comme à ceux de toute l'Europe, beaucoup plus naturelle et plus probable que son incorporation à la France. Ne point dépasser ses *frontières naturelles*, ni rester en-deçà, telle semblait être le système accrédité et même publiquement avoué par la République française. Il paraît que le vœu des Piémontais a été contraire à la République italienne. L'Auguste sénat de France s'est conformé à leur vœu, en les adoptant comme membres de la grande famille. Dans l'impossibilite où nous étions de prévoir ces événemens, nous avons laissé le Piemont en Italie. Nous ne ferons ici qu'une mention générale de ces six nouveaux départemens, et quelques observations sur les productions de leur sol.

L'*île de Corse* sera décrite particulièrement après tous les départemens continentaux.

DAUPHINÉ. — Cette ancienne province avait une étendue, en superficie, de 1,024 lieues carrées, et on estimait sa population de 664,600 à 804,800 individus; c'est-à-dire, qu'on ne la connaissait que par des aperçus, comme on connaissait toutes les anciennes provinces.

Cette province passa de la domination des Romains sous celle des *Bourguignons*, lors de la fondation du grand royaume de Bourgogne (1) par *Gundahaire*, petit fils d'Athanaric, le Vandale. Elle fut ensuite réuni, comme tout le royaume de Bourgogne, à la monarchie française, et n'en fût distraite que par la conquête que les Sarrazins ou Maures d'Espagne en firent, d'intelligence avec les rebelles du pays, vers l'an 725; mais Charles Martel les ayant vaincus en 732, et Pepin son fils les ayant tout-à-fait chassé au-delà des Pyrénées, le

---

(1) Il faut lire la note vol. V, p. 391, où nous avons expliqués les diverses acceptions du nom de *Bourgogne* dans les différens siècles.

Dauphiné rentra sous le pouvoir des Français, et y resta pendant 120 ans.

Le duc *Boson*, beau-frère de Charles-le-Chauve, s'étant fait élire roi de Provence par vingt-trois évêques du pays, le 15 octobre 879, se vit maître de tout ce qui est renfermé entre les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, ainsi que du duché de Lyon. Ce royaume porta le nom de *Bourgogne cis-jurane*; il fut réuni au royaume de *Bourgogne trans-jurane*, et l'on comprit l'un et l'autre sous le nom général de *royaume d'Arelate* ou d'Arles. Cet état ne compta que trois rois particuliers. Le dernier d'eux, *Rodolphe III*, dit le *Fainéant*, institua, vers l'an 1032, pour son héritier, *Conrad le Salique*, duc de Franconie. Le refus que les seigneurs bourguignons firent de le reconnaître, occasionna une guerre, puis une espèce d'anarchie, pendant laquelle se formèrent plusieurs petits états, qui eurent chacun leurs maîtres particuliers. Parmi les seigneurs qui se partagèrent les contrées comprises ensuite sous le nom du Dauphiné, les *comtes d'Albon* furent ceux dont la puissance dura le plus. Ils tiraient leur nom d'*Albon*, paroisse et château situé sur une hauteur dans l'élection de Romans, au voisinage de Saint-Rambert et de Saint-Vallier, à une lieue environ à l'est du Rhône; et leur maison réunit bientôt le Grésivaudan, le Viennois, l'Embrunois, le Gapençais et le Briançonnais. *Guy* ou *Guigues I*, leur chef, était déjà établi dans le pays dès le IXe. siècle, puisqu'il s'était trouvé à l'assemblée de Varennes, où fut reconnu Louis I, fils du roi Boson I, en 890. *Guy II*, son fils, lui succéda, et mourut en 940, laissant *Guy III*, à qui Rodolphe-le-Fainéant fit donation, en 995, du château de Moras (voisin de celui d'Albon), dont le nom fut ajouté ensuite aux titres de la maison. *Guy IV*, dit le *Vieux*, qui hérita de Guy III, se fit moine à Cluny vers l'an 1063, et y mourut. Il est appelé Guy I par plusieurs écrivains, et regardé comme tige des comtes d'Albon, et par conséquent des *Dauphins*, sans doute parce que la filiation et l'histoire de ses prédécesseurs ne sont pas aussi bien constatées que celles de ses descendans. *Guy V*, l'un de ses fils, prit le titre de comte de Grenoble; son pieux successeur eut des démêlées avec les évêques de Grenoble, qui lui extorquèrent quelques prérogatives importantes. *Guy VII* s'illustra autant dans la car-

rière des armes que ses prédécesseurs dans celle de la dévotion. Il guerroya souvent avec les comtes de Savoie. C'est lui qui, le premier, fut appelé *Dauphin*; il est difficile de marquer l'origine précise de ce nom; il paraît que c'est à tort qu'on l'a considéré comme dénotant une dignité. Guy VII l'avait probablement reçu comme un surnom personnel, à cause du cimier de son casque, qui portait la figure d'un dauphin; ses successeurs, à qui sa mémoire était chère, se firent une gloire de porter comme lui ce surnom, qui, peu-à-peu, devint un titre qualificatif; le nom de *comté d'Albon* fit alors place à celui de *Dauphiné*. Tel est le sentiment du comte de *Boulainvilliers*, et c'est ce que nous avons trouvé de plus probable.

Guy VIII, Dauphin, ayant épousé *Béatrix* de Montferrat, nièce de l'empereur Frédéric Barberousse, reçut de ce monarque, comme chef de l'empire, une charte d'indépendance, la confirmation de la souveraineté dans ses terres, la possession d'une mine d'argent qui était dans le Briançonnais, et le droit de battre monnaie. *Berthold IV*, duc de Zœvingen, qui, vers le même tems, avait été investi des comtes de Bourgogne et de Vienne, lui céda aussi, en présence de l'empereur qui confirma l'acte, tous ses droits sur le comté de Vienne. Guy VIII, mort en 1162, ne laissa qu'une fille, nommée *Béatrix*, qui porta ses etats en dot à Hugues III, duc de Bourgogne, dont elle eût un fils nommé *Guy-André*, ou Guy IX, qui hérita du Dauphiné en 1228. Les trois mariages successifs de Guy IX lui procurèrent des nouvelles possessions, telles que le Valentinois et plusieurs districts dans le Gapençois et l'Embrunois. Cette dynastie des *Dauphins de Viennois* ou de la maison d'Albon s'éteignit enfin, quant à la ligne masculine, dans la personne de *Jean I*, en 1281. Ce prince laissa tous ses états à une sœur unique, du nom d'*Anne*, laquelle en, 1273, avait épousé *Humbert I, de la Tour-du-Pin*, un des plus puissans seigneurs du Dauphiné.

Robert II, duc de Bourgogne, comme plus proche parent mâle, disputa à cette princesse le droit à tout l'héritage, qu'il prétendit regarder comme un fief masculin. Le roi Philippe-le-Hardi fut choisi pour arbitre en 1285; il prononça en faveur de la princesse et de son époux, avec la clause que s'ils mouraient sans enfans, le Dauphiné passerait au duc de

Bourgogne. *Humbert I* mourut en 1307, laissant plusieurs fils Les successeurs de Humbert I épousèrent des princesses de Hongrie et de France, ce qui prouve la considération dont ces souverains commençaient à jouir. Cependant, avec le troisième d'eux, cette dynastie s'éteignit. Le dauphin *Humbert II* eut le malheur de laisser tomber son fils unique *André*, qui était en bas-âge, des fenêtres de son palais dans l'Isère, un jour qu'il s'abandonait avec lui à ces jeux de la tendresse paternelle qui charment même les souverains. Cette catastrophe malheureuse semble avoir tellement affecté le père, qu'il résolut d'entrer dans l'état ecclesiastique. Il donna, par trois traités successifs, ses états aux fils de *Philippe-de-Valois*, roi de France; ensuite il prit l'habit de dominicain, reçut les ordres sacrés, et fut promu successivement au patriarchat (latin) d'Alexandrie, à l'archevêché de Reims et à l'évêché de Paris. Il renonça même à toutes ces dignités, et entra dans un couvent, où il mourut en 1255. Les héritiers présomptifs de la couronne de France, d'après ce qui avait été stipulé dans l'acte de cession, ont constamment porté le nom et les armes de *Dauphins*, et le Dauphiné ne fut jamais incorporé au royaume, mais considéré comme un état à part.

Le Haut-Dauphiné renfermait les petites provinces de *Grésivaudan*, de *Royanez*, de *Champsaur*, du *Briançonnais*, de l'*Embrunois*, le *Gaspençois*, et les baronies de *Meuoillion* et de *Montauban;* dans le Bas-Dauphiné on trouvait le *Viennois*, le *Valentinois*, le *Diois*, le *Tricastinois*. La principauté d'Orange fut réunie, en 1714, au Bas-Dauphiné.

Le climat de ce pays n'est point par-tout celui que lui devrait procurer sa position cosmographique, entre le 44e. et 46e. degré de latitude. La partie orientale est occupée par plusieurs branches des Alpes, où la neige reste neuf mois de l'année, même dans les vallées. La partie occidentale ou basse éprouve des chaleurs extrêmement fortes en été, mais quelquefois un coup de vent venant des Alpes y ramène soudain, pour quelques momens, la température de l'hiver. Il y a cependant des vallées qui sont entièrement à l'abri de la *bise*. De cette différence du climat dépend la grande diversité des fruits qu'on remarque en parcourant le Dauphiné. A l'est, d'affreuses montagnes ou des vallées étroites et glacées ne nourrissent que des chamois et des marmottes; les habi-

tans, quoiqu'en petit nombre, n'y trouvent pas de quoi vivre; on n'y voit tout au plus que de maigres champs d'orge ou d'avoine. Les montagnes intermédiaires sont riches en minéraux divers, depuis l'or jusqu'au charbon de terre; de superbes forêts, aujourd'hui bien dégradées, en couvraient les flancs; dans de gras pâturages on voit errer de beaux et nombreux troupeaux; plus loin, sur les pentes où règne une température moyenne, s'élèvent ces forêts de maronniers, d'où Lyon tire en grande partie les marons connus sous le nom de cette ville (1). Vers le Rhône, dans la plaine et même dans quelques vallées assez élevées, mais exposées au midi, l'œil est réjoui par la vue des vignes, des oliviers, des mûriers; là des champs de froment succèdent à ceux de seigle et d'orge.

Toutes les rivières du Dauphiné, telles que l'Isère, la Durance, la Drôme, ressemblent, par leurs cours impétueux et leurs terribles débordemens, au grand fleuve dans lequel leurs eaux vont se perdre, je veux dire au Rhône. On remarque comme une singularité que les rivières et les lacs du Dauphiné ne nourrissent qu'un seul bon poisson; savoir: des truites.

Le Dauphiné renferme nombre de curiosités naturelles dont nous parlerons dans les descriptions particulières de chaque département.

DROME. — Ce département comprend la plus grande partie du ci-devant Bas-Dauphiné, et tire son nom de la rivière de *la Drôme*, qui en traverse le milieu. La Drôme s'enfle prodigieusement en hiver, et reste presque à sec dans l'été. L'*Isère* traverse la partie septentrionale du département, le Rhône le cotoie à l'ouest; la navigation y étant dangereuse, à cause de la rapidité de son cours, sur-tout dans quelques passages étroits, on désire depuis long-tems qu'il soit creusé un canal navigable parallèlement au cours de ce fleuve.

Le sol du département de la Drôme est presque par-tout montagneux, et ne se prête pas à la grande culture. Son peu de fertilité tient à la sécheresse du terrain, et cette sécheresse provient de deux causes principales. La première est

(1) *Voyez* ci-dessous l'article *Provence*.

inhérente

inhérente au sol; car étant maigre et sablonneux, il ne retient que peu l'humidité. La seconde cause doit être cherchée dans une mauvaise économie des forêts; les montagnes dépouillées de leurs bois, ne donnent plus naissance qu'à des torrens impétueux qui entraînent le peu de bonnes terres qui se trouve sur les pentes.

Une partie de ce departement n'est pas susceptible d'une culture régulière; la sommité des montagnes ne donne que des pâturages; la partie moyenne, destinée par la nature à nourrir des forêts, en a été dégarnie par des défrichemens imprudens, qui n'ont laissé après eux que des rochers nus ou un sol stérile et crevassé.

Les blés ne suffisent pas, année commune, à la consommation des habitans. Il y a bien des cantons très-fertiles, tels que la plaine des Monteillos, Romans, Montelimart, les montagnes qui environnent Die, etc. Mais leur excedant ne couvre pas le déficit des autres. On importe annuellement 750.000 myriagrammes de blé. Le seigle domine; vient ensuite le froment et l'orge (1).

Les *vins* forment la principale production végétale de ce département. Les bords du Rhône et les montagnes des arrondissemens de Die et de Nyons sont riches en vignobles. Les vins dits de *Donzéne* se consomment à Grenoble et à Lyon. Les vins ordinaires s'échangent contre du blés ou autres denrées dans les départemens de l'Isère, des Hautes-Alpes et de l'Ardèche. Les vins de première qualité, qui croissent entre Valence et Saint Vallier, sont connus sous le nom des *vins de l'Hermitage*, s'exportent à très-haut prix en Angleterre et dans le nord de l'Europe. Ils sont fort agréables, quoiqu'un peu rudes. *Chaptal* observe que ces vins croissent dans un sable granitique (1).

Toutes les parties du département fournissent à leur propre consommation en huile de noix. Les cantons de Buis et de Nyons, situés dans la partie méridionale, sont très-abondans en huile d'olives, si l'on en compare la quantité produite au peu d'étendue des terrains propres à la culture des oliviers. Les mûriers y abondent; on évalue à trois millions

(1) Statistique générale de la France, tome VII, p. 237.
(2) Art de faire les vins, p. 20.

par an la vente des cocons de soie. L'amandier est traité avec beaucoup de soin, et donne d'excellens fruits.

Les pâturages sont peu considérables, mais on y supplée par des prairies artificielles. Il y a peu de gros bétail, mais les moutons y sont en grand nombre; la laine qu'on en retire sert à alimenter les fabriques d'étoffes communes de ce département. On tire aussi quelque produit de la location des montagnes qui sont au-dessous de Die; on les loue aux conducteurs des troupeaux de bêtes à laines, dites *transhumantes*, et dont nous parlerons dans la description du département des *Bouches-du-Rhône*. Celles dont les pâturages sont les plus en réputation sont celles de Gresse, de Valdrôme et de Vercors. Le lait que produisent les vaches nourries sur ces pâturages est converti en beurre et fromages, et il s'en fait un grand débit.

Les simples qui croissent sur la montagne de Touland sont d'un grand usage dans la médecine.

Les forêts sont composées, pour la plupart, de bois de chêne, propre au chauffage et à la construction. D'autres le sont de hêtres et de sapins, bons pour la grande et la petite mâture. On trouve quantité d'ours dans celles qui couvrent les montagnes d'Orbon et de Valaurié. On voit en beaucoup d'endroits des troupeaux de chamois. Ce département abonde en gibier, et sur-tout en lièvres et perdrix blanches. Il y a beaucoup d'oiseaux de proie, sur-tout des aigles et vautours.

Le commerce de ce département est assez considérable; car, outre les vins, les soies et quelques autres productions naturelles, il y a des manufactures de draps, de cordillates, de ratines, de sergettes, de toiles, des fils pour la couture, et divers autres ouvrages dits de bonneterie. Il y a aussi de très-belles fabriques de papiers, de chapeaux, de peaux, de menus cuirs, des gants, etc. Quoiqu'il n'y eut pas de mines exploitée dans le département, il y a des forges et hauts fourneaux.

L'étendue en superficie est de 1,324,227 arpens (675,915 hectares), ou de 311 lieues carrées (6,759 kilomètres carrés). La population est évaluée à 231,188 individus, ce qui fait 757 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,840,992 francs, ce

qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 fr. 96 centimes.

Le département de la Drome est divisé en 4 sous-préfectures, 28 cantons et 360 communes. On y remarque les villes suivantes :

VALENCE, chef-lieu du département, siège d'un évêché et de plusieurs autorités civiles, etc. Cette ville est située sur le Rhône, à 142 lieues de Paris. Les plus beaux édifices sont la *citadelle* ou le *gouvernement*, et l'*évêché;* dans ce dernier bâtiment on remarque la nouvelle galerie, construite sur les bords de la rivière. L'arrondissement produit du ble, du vin, des olives, des fruits, etc. Il s'y fait, sur-tout à Valence, un grand commerce en laine et en peaux. Il y a quelques manufactures de draps communs, de ratines, de bonneterie, tels que bas, bonnets et gants, qui sont très-estimés. Il y a aussi quelques papeteries.

Romans, une des plus jolies villes du ci-devant Dauphiné, située dans une contrée fertile. Elle fait le même genre de commerce que Valence.

Saint-Vallier, petite ville sur le Rhône; il y a dans ses environs de magnifiques vignobles.

Loriol, bourg sur la rive gauche de la Drôme, où les voyageurs sont souvent obligés d'attendre le moment pour passer cette rivière dangereuse.

MONTELIMART (1), chef-lieu d'une sous-préfecture, à une demi-lieue du Rhône. Cette ville est remarquable par la beauté de sa position; la nature n'a rien oublié pour y multiplier, et l'art n'a pas eu besoin d'y ajouter quelque chose. Ses dehors offrent de tous côtés des paysages également rians et variés; ici ce sont des côteaux chargés de vignes, qui produisent des vins d'une qualité supérieure; là des plaines couvertes d'arbres et de moissons, que la douceur du climat rend toujours abondantes; ailleurs ce sont des bosquets frais où de vertes prairies arrosées par le *Roubion* et le *Jabion*, deux ruisseaux

(1) Le nom de *Montelimart* n'est proprement qu'une corruption de *Monteil-Adhemar* ou *Monteil-Aymar*. Adhemar était un nom commun à plusieurs comtes de Poitiers, qui, dans le douzième siècle, étaient maitres du Valentinois et du Diois.

qui, après avoir autant contribué à la fertilité des campagnes que servi aux arts et aux fabriques, par les canaux qu'ils remplissent dans la ville, vont mêler leurs eaux paisibles aux flots tumultueux du Rhône. Des rues qui de jour en jour prennent plus de régularité, plusieurs places assez grandes, une double allée d'arbres qui entoure la ville, la porte du nord, distinguée par la noblesse et la simplicité de son architecture ; voilà assez de traits pour faire juger que Montelimart est une ville très-jolie. Les fabriques de soie, d'étoffes de laine, de cuirs et autres, en font une ville très-marchande. Montelimart est la première ville de toute la France qui ait embrassé le protestantisme ; il y a encore beaucoup de réformés parmi ses habitans.

Les principaux objets du commerce de Montelimart, et de son arrondissement, sont les *fruits à noyaux*, qui y sont excellens, les *vins* et les *cocons de soie*, qui s'y recueillent d'autant plus abondamment, que le climat est tout-à-fait favorable aux vers à soie, et que l'industrie des habitans se tourne préférablement à leur éducation. Les troupeaux qu'on éleve dans ce pays ne suffisent pas à la consommation. Les pâturages y manquent presqu'entièrement, à cause du débit plus lucratif des foins, que l'on coupe trois ou quatre fois par an, et de la facilité de convertir les prairies en terres labourables. Le bois y est extrêmement rare.

Dieu-le-Fit, bourg auprès duquel il y a trois sources d'eaux minérales, qui sortent du milieu d'un rocher de grès parmi des pyrites martiales, tapissées d'efflorescences sulphureuses. La source dite *la Saint-Louis* est sur-tout remarquable par la quantité de vitriol qu'elle contient. Ses eaux, prises extérieurement, sont excellentes pour les maladies des yeux qui exigent des toniques ; elles dissipent les inflammations, fortifient la vue et guérissent, d'ailleurs, les maladies de la peau, les vieux ulcères, etc.

Die, chef-lieu d'une sous-préfecture ; cette ville, située dans une vallée sur la Drôme, était autrefois la capitale d'un comté qui eut ses princes particuliers, depuis l'an 950 jusques en 1116 — L'arrondissement, bien que rempli de montagnes, renferme plusieurs terrains fertiles en blés, et d'excellens pâturages. Ses exportations consistent en bois, en

fromages, et dans les produits de plusieurs manufactures d'étoffes de laine et de toile.

Saillans, petite ville qui entretient diverses fabriques dans les villages d'alentour.

Crest, petite ville où l'on fabrique des papiers et des chapeaux, ainsi que dans les villages des environs.

Près de la montagne d'Orel il y a une source minérale, dont les eaux sont donnée pour un spécifique contre la fièvre tierce.

NYONS, chef-lieu d'un sous-préfecture. Son arrondissement est fertile en vins, blés, huiles et pâturages. On y cultive aussi des mûriers pour l'éducation des vers à soie. Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, de soie, de toiles, etc. —Le pont que l'on voit construit sur la rivière *d'Aigues*, près Nyons, passe pour un ouvrage des Romains.

ISÈRE. — Ce département, qui comprend la partie septentrionale du Dauphiné, ou le *Grésivaudan* et le *Viennois*, tire son nom de la rivière impétueuse et souvent terrible qui le traverse, et qui souvent le ravage. *L'Isère* porte bateau depuis Mont Mélian, mais la navigation y est difficile et dangereuse; cette rivière aurait besoin d'être renfermée entre de fortes digues. Le *Drac*, qui se jette dans l'Isère, prend aussi souvent le caractère d'un torrent désastreux. Le *Rhône* forme les limites de ce département au nord et à l'ouest. Il y a dans ce département plusieurs lacs très-profonds et très-poissonneux; celui de Paladru, près Chirens, en est le plus considérable; il a 2,300 toises de long sur 84 de large. Quoiqu'en général la truite soit le seul bon poisson du Dauphiné, on pêche cependant dans quelques lacs la dorade, l'ombre; dans d'autres la carpe et le brochet.

Ce département etant très-marécageux, l'air y est généralement plus froid que tempéré, mais très-vif et fort sain. Malgré la durée et la rigueur de l'hiver, tous les fruits de la terre y mûrissent parfaitement, moyennant les chaleurs très-fortes de l'été, augmentée par la réverbération des montagnes. On peut y distinguer quatre températures différentes; celle des *plaines arrides*, celle des *plaines marécageuses*, celle des *vallées* et celle des *montagnes*. Dans les plaines de la première espèce on éprouve en été une assez grande chaleur et des vents impétueux; dans les plaines marécageuses,

la chaleur est moins considérable, et il y a des brouillards fréquens, sur-tout dans les cantons appelés *terres froides*; du reste, les saisons y suivent à-peu-près leur cours naturel. Il n'en est pas de même sur les hautes montagnes; on n'y observe que deux saisons, l'été et l'hiver, et cette dernière est la plus longue. Dans les vallées profondes on éprouve souvent des chaleurs accablantes et des froids très-rigoureux. Les variations du thermomètre y sont très-rapides. Mais les pluies et les sécheresses y sont souvent d'une très-longue durée; il pleut quelquefois un mois, et même deux, presque sans interruption.

L'agriculture du département de l'Isère a éprouvé de grands et d'heureux changemens depuis quelques années; réduits à trois mois environ de belle saison, les habitans de la partie montueuse redoublent d'activité; leur industrie est au-dessus de tout éloge. Ils coupent leurs montagnes en étages successifs; soutenus par des murs de pierres sèches, où ils transportent de la terre; ils descendent souvent à bras les fourrages des parties escarpées. L'hiver, les hommes se retirent dans les plaines; les uns y vendent de la mercerie, d'autres encore exercent d'autres métiers. Le seigle, l'orge, la pomme de terre, le chou commun et quelques légumes, voilà toutes leurs ressources pour leur subsistance. Il est vrai que le seigle leur rend quelquefois douze à dix-huit pour un; mais ils sont forcés de laisser la moitié de leurs terres en jachères. Presqu'entièrement dépourvus de bois, ils y suppléent par la fiente desséchée, et s'établissent pendant l'hiver dans leurs écuries. Cependant l'abondance des fourrages permet d'y élever beaucoup de bestiaux, tels que mulets et moutons, ou d'en nourrir de grands troupeaux, qui y sont amenés des plaines et même des départemens voisins pendant l'été; ce qui leur est d'une grande ressource.

Les pâturages les plus en réputation sont ceux des montagnes de Sassenage et d'Oisans. Il s'y fait des fromages à l'imitation de ceux de Gruyére, et connus sous le nom de Sassenage.

Les simples qui croissent abondamment sur la montagne de Prémerol, près Grenoble, sur celles de Bassez et de la Grave, dans le canton d'Oisans, sont d'un grand usage dans la médecine.

Les forêts qui couvrent les montagnes de ce département sont composées pour la plupart des bois propres au chauffage et à la construction ; il y en a aussi de sapins bons pour la grande et petite mâture. Il est intéressant d'observer que les forêts dites de *la grande Chartreuse*, situées sur les crêtes les plus élevées des montagnes et sur des rochers presqu'inaccessibles, ne doivent leur belle conservation qu'à la prudente administration des anciens Chartreux, qui les aménageaient avec une attention et une régularité extrême. Malgré l'appât des avantages considérables qu'ils auraient pu retirer des exploitations, ils avaient fixé leurs coupes à 80 ans pour les taillis, et à 150 pour les grands bois. C'est ainsi qu'ont été conservées ces forêts nécessaires et utiles à tout le département, à l'artillerie et à la marine; leur destruction, ainsi que celle des forêts de Saint-Hugon et de Prémerol, serait un malheur irréparable.

On voit sur les montagnes des troupeaux de chamois, des lièvres blancs, des perdrix rouges et blanches, des bartavelles, et en général beaucoup de gibier.

Les montagnes renferment dans leur sein des minérais d'or, d'argent, de plomb, de cuivre (dont il y a des fonderies et batteries), de l'antimoine, du charbon de terre, etc.

Parmi les productions végétales des plaines, on doit remarquer la vigne. Les vignobles dominent tout le long de la rive droite de l'Isère; il y en a dans la vallée de Grésivaudan. Généralement les vins de l'Isère sont médiocres. On doit distinguer ceux du ci-devant Viennois. Les mûriers blancs y fournissent à l'entretien d'un grand nombre de vers à soie.

Les objets que les géographes ont appelé *curiosités naturelles* sont nombreux dans le département de l'Isère.

On y remarque d'abord *la fontaine ardente*, ainsi nommée par tradition, qu'on devrait plutôt l'appeler *le terrain brûlant*. C'est un terrain long de 8 pieds sur 4 pieds de large, situé sur une hauteur à 3 lieues au sud-est de Grenoble, près du village de Saint-Barthélemi. Ce terrain est composé de schistes noirâtres, fissiles, et dans la composition desquelles il entre un peu de chaux. Il ne produit ni herbes ni aucune espèce de verdure ; mais dès qu'on y fouille la terre avec une pioche, et qu'on y approche soit une bougie

allumée, soit une allumette souffrée, il en sort des flammes qui semblent voltiger sur la surface du terrain; elles ont l'apparence bleuâtre pendant la nuit, et rousse pendant le jour. Il paraît que c'est du gaz hydrogène qui se dégage à la manière des feux de Barigazzo. Nous ne pouvons décider si c'est du gaz hydrogène pur ou sulfuré (1).

La tradition populaire sur la *Tour sans venin*, où l'on prétendait qu'aucun animal venimeux ne pouvait vivre, n'est qu'une fable; les *cuves de Sassenage*, qui, à ce qu'on croyait, se remplissaient spontanément d'eau, de la quantité de laquelle on tirait des conséquences sur l'abondance des moissons, n'était que le théâtre d'une imposture vulgaire. Près de la grotte où se trouvent les cuves de Sassenage, on voit la belle cascade formée par le ruisseau de *Germe*, qui sort d'une grotte; le peuple prétend y reconnaître la demeure de la belle *fée Mélusine*, à laquelle on attribuait l'origine de la maison de Sassenage.

Les *pierres de Sassenage*, appelées ainsi *pierres d'hirondelle* ou *pierres opthalmiques*, n'ont pas les qualités merveilleuses qu'on leur attribuait; ce ne sont que des fragmens de quartz-agathe roulé.

La *grotte de Notre-Dame de la Balme* est un objet digne d'être visité. C'est une grotte creusée très-irrégulièrement dans une montagne fort élevée; elle est composée d'abord d'une grande salle, dans laquelle on a pratiqué une chapelle dédié à la Sainte-Vierge; viennent ensuite deux longues galeries remplies de stalactites. Celle qui est à gauche est arrosée dans toute sa longueur par un torrent qui se perd sous les rochers à l'entrée de la galerie, et ne reparaît qu'à l'entrée de la galerie, d'où il sort pour se jeter dans le Rhône. Un curé de Balme, accompagné de quelques amis, a rencontré ce torrent souterrain pendant l'espace de plus d'une lieue; il arriva à une ouverture ronde et spacieuse d'où l'eau sort à gros bouillons et tombe dans le bassin avec un bruit qui, répété par les échos de la caverne, a quelque chose d'effrayant.

(1) *Voyez* la lettre dans le *journal de physique*, 1775, p. 124 et suiv. *Volta*, lettres sur le gaz inflammable. *Spallanzani*, trad. de Toscan, tom. V, p. 151.



Parmi les sources d'eaux minérales, on remarque celle de *Lamotte;* elle semble sortir de dessous la rivière de Drac, au pied d'un précipice, à 30 kilomètres (6 lieues), au midi de Grenoble; la Drac, dans ses crues, couvre de ses eaux bourbeuses celles de la fontaine, mais on voit celles-ci toujours bouillonner au milieu des autres. Elles sont chaudes et salines; on les estime utiles pour les maladies d'estomac, les rhumatismes et les paralysies. Les sels qu'elles fournissent, d'après l'analyse de M. *Nicolas*, sont du carbonate de chaux, des sulfates de chaux et de magnésie, du muriate de soude (1).

Quant au commerce de ce département, il répond à la diversité de ses productions. On exporte des sapins pour la mâture. Il y en a de ces arbres, dont on tire de la térébenthine très-liquide, très-belle et très-odoriférante. Dans les forges et usines, il se fabrique toutes sortes d'ouvrages de fer, d'acier, de cuivre et de plomb, principalement des ancres et des canons. (*Voyez* ci-après *les villes*). Les autres manufactures sont les draps et étoffes de laine, les toiles, les soies, la bonneterie, les chapeaux, les gants, les papiers. Les fruits forment aussi une branche de commerce, sur-tout les châtaignes et les marrons, les huiles et les liqueurs.

L'étendue en superficie du département est de 1,648,230 arpens (841,230 hectares), ou de 286 lieues carrées (8,412 kilomètres). La population est évaluée à 441,208 individus, ce qui fait à-peu-près 1,543 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI se montent à la somme de 3,546,809 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 3 centimes $\frac{1}{4}$.

Le département est divisé en 4 arrondissemens communaux, en 44 cantons et 558 communes. On y remarque les villes suivantes :

GRENOBLE, chef-lieu du département, siége d'un préfet, d'un évêque, d'un général commandant la septième division militaire, de plusieurs tribunaux, etc., ainsi que d'une école d'artillerie, d'un Musée des Arts, d'un Lycée, etc. Cette belle et considérable ville, autrefois la capitale de tout le Dauphiné, est située dans une plaine au pied des montagnes, au confluent de l'Isère et du Drac, à 142 lieues de Paris. Grenoble est entouré de quelques fortifications. Une preuve que cette ville est très-ancienne, c'est que Plancus en fait mention dans

ses lettres à Cicéron ; elle appartenait aux *Allobroges*, et s'appelait *Cularo* ; l'empereur Gratien la fit rebâtir, et lui donna le nom de *Gratianopolis*, qu'elle conserve encore, quoique corrompu. On y voit encore des restes des édifices romains. L'Isère la partage en deux parties inégales ; celle qu'on nomme *Bonne* est la plus considérable et la plus belle ; les rues y sont larges et bien percées ; l'on y remarque principalement le *Palais* où le parlement du Dauphiné s'assemblait ; cet édifice est situé sur une grande place appelée le *Breuil*, autrement la *Grainette*, parce que c'est le marché ordinaire des grains ; l'*hôtel Lesdiguières*, qui sert à hôtel-de-ville, et dont la façade moderne, qui donne sur les jardins, mérite l'attention des connaisseurs ; le *palais épiscopal*, qui renfermait plusieurs bons tableaux ; l'*église cathédrale*, l'église de *Sainte-Claire*, où l'on voyait les tombeaux de la connétable Lesdiguières et de sa fille, faits de marbre ; les draperies y sont très-bien jetées. La ville de Grenoble est ornée de promenades et de jardins publics. C'est la patrie du président de *Boissieux*, du philosophe *Condillac* et du célèbre *Mably*.

On fabrique à Grenoble entr'autres des liqueurs très-estimées, des cuirs et des *gants*, qui, par leur légèreté et leur finesse, surpassent ceux d'Italie et d'Espagne. On y fait aussi des chapeaux, des draps, des toiles, etc.

La *grande Chartreuse*, monastère fameux, et qui était comme la capitale de tout l'ordre monastique des Chartreux, qui y prit naissance sous la direction de *Saint-Bruno* en 1084. Des rochers énormes, des précipices affreux, des torrens, dont les eaux resserrées entre les montagnes, font retentir au loin le bruit de leurs chûtes réitérées, des chemins d'une montée difficile, ombragés de bois de pins et de sapins ; tels sont les traits sous lesquels s'annonce la solitaire demeure des austères enfans de Saint-Bruno. Mais le monastère lui-même, ses vastes salles, ses cellules propres, et ayant chacune son jardin particulier, les galeries, la bibliothèque, la promenade nommée l'*espatiément*, tout cet ensemble porte un certain caractère de grandeur et de simplicité. Nous ne savons pas si la barbarie révolutionnaire a porté ses pas destructeurs jusques dans cet asile.

A *Sassenage* on fait des chapeaux, à *Vizille* des papiers.

Il y a des mines de cuivre sur le Mont-Allevard et aux environs, d'autres du même métal, très-belles, contenant de l'or et de l'argent, sur la montagne de la Cloche, des mines de fer, etc. On fait des lames d'épée à *Vorron.*

SAINT-MARCELLIN, chef-lieu d'une sous-préfecture. Cette petite ville située près de l'Isère, fait un bon commerce en soies écrues. Les environs sont fertiles en blés et vins.

Il y a dans ce même arrondissement des fabriques de papiers, à *Rives;* de chapeaux, à *Pont-de-Royans;* des lames d'épée à *Tullins*, etc.

LATOUR-DU-PIN, chef-lieu d'une sous-préfecture, petite ville, située sur la rivière de la Bourbe, dans un vallon très-fertile et dans une position fort agréable. On y fabrique des toiles et divers ouvrages de bonneterie.

Bourgoin, petite ville où il y a des manufactures de toiles. —Les *marais de Bourgoin* sont les plus considérables de tout le département; leur dessèchement serait une belle et importante amélioration territoriale; ces marais occupent une vallée d'environ 35 kilomètres (7 lieues) de long sur une largeur inégale; leur sol est excellent, il consiste en un gras limon, déposé par les eaux.

Pont-Beauvoisin, petite ville sur le *Guyervif*, rivière qui, autrefois, séparait les terres de France de celles de Savoie. Il y a des fabriques de toiles.

VIENNE, chef-lieu d'une sous-préfecture. Cette ville, ancienne et considérable, est située sur la rive gauche du Rhône, à peu de distance de l'embouchure de l'Isère; les rues sont étroites, inégales et mal pavées. On y remarque la belle église de *Saint-André-les-Bas*, près de laquelle est une plate-forme soutenue par quatre piliers élevés, que l'on nomme *la table ronde;* c'était autrefois un asile inviolable où les débiteurs pouvaient se réfugier. L'église de *Notre-Dame-de-Lavie* est un bâtiment antique, de forme carrée, et qu'on présume avoir été un *prétoire* romain. Tout près est l'ancien *palais des Dauphins.* La ville de Vienne renferme beaucoup d'antiquités romaines; elle fut la métropole d'une province des Gaules; les Romains l'avaient considérablement embelli; le zèle mal dirigé des premiers chrétiens a beaucoup contribué à la destruction des édifices qui attestaient l'ancienne splendeur de cette ville. On y voit encore

le temple d'Auguste, quelques restes d'un théâtre, d'un amphithéâtre, d'un portique, etc., etc. Une tradition fabuleuse veut que ce soit ici que le fameux *Ponce-Pilate*, gouverneur de la Judée, termina sa vie par un suicide. Un autre événement bien plus intéressant a rendu Vienne immortelle dans les fastes du fanatisme; ce fut ici que le pape *Clément V*, à la tête de 300 prélats, et le roi *Philippe-le-Bel*, accompagné d'une foule de princes, vinrent tenir un concile général, où l'on condamna le célèbre ordre des Templiers.

On fabrique à Vienne des toiles, des draps, des papiers, des peaux et gros cuirs, divers ouvrages en fer, en acier et en cuivre, dont il y a plusieurs martinets et forges. Il y avait une manufacture d'armes blanches, une fonderie de canons et une forge d'ancres Il y existe encore des papeteries, des verreries, et des nitrières.

A 500 pas de la porte dite d'*Avignon*, on trouve un monument romain qui mérite l'attention des antiquaires. C'est une pyramide élevée sur un corps d'architecture de forme carrée, construite de grandes pierres assemblées sans chaux ni ciment; le tout repose sur un massif construit de même en pierres de taille très-dures, et de la qualité de celles qu'on tire aujourd'hui des carrières du département de l'Ain, sur les bords du Rhône; ce socle supporte le corps d'architecture dont nous avons parlé, et qui est couronné d'un entablement. Chacun des angles est orné d'une colonne engagée, et chaque face est percée d'une arcade. Cette architecture n'est pas correcte, mais elle se fait remarquer par sa singularité. La hauteur totale est d'environ 6 mètres 50 centimètres, dont la moitié à-peu-près pour celle de la pyramide. Il n'y a point d'inscription; mais on présume que c'est le tombeau de quelque romain.

La côte Saint-André, petite ville où l'on fait des liqueurs de canelle et de girofle, très-estimées.

Saint-Jean-de-Bournay, petite ville où il y a des fabriques de toiles et de gros cuirs.

HAUTES-ALPES. — Ce département comprend le Briançonais, l'Embrunais et le Gapençais. Sa dénomination est fondée sur ce qu'il renfermait, avant les nouvelles conquêtes, la partie la plus élevée des Alpes françaises. Mais

après la réunion de la Savoie, ce nom n'est plus d'une rigoureuse exactitude.

La principale rivière est la Durance, qui a sa source dans les montagnes au nord de Briançon, près le mont Genèvre. Cette rivière, qui se jette dans le Rhône près d'Avignon, est d'une si grande rapidité, qu'on ne saurait la traverser qu'en bateau, et qu'on n'a jamais pu y construire un pont au-dessous de Sisteron. Elle cause de grands ravages par ses inondations fréquentes, parce qu'elle change souvent son lit dans la plaine. Elle n'est point navigable, à cause de la quantité d'îlots et de bancs de sable qui varient d'emplacement, et embarrassent extrêmement son cours. La construction de plusieurs digues, pour empêcher les ravages de cette fougueuse rivière, serait fort à désirer.

Le sol du département des Hautes-Alpes consiste en d'énormes montagnes et des vallées profondes et étroites, que le soleil semble éclairer à regret. Deux tiers de la surface sont occupés par les montagnes, et absolument perdus pour l'agriculture; le reste est bien couvert de couches végétales, mais elles sont souvent peu profondes, dès-lors peu fertiles, et menacées chaque jour par les eaux qui se précipitent des montagnes (1).

Le vent du nord souffle assez constamment dans ces contrées; il rend le climat froid, d'autant plus qu'il passe sur des pics élevés, où sont amoncelées des glaces éternelles. L'hiver y dure long-tems; la neige y séjourne jusqu'à sept ou huit mois dans quelques vallées, et leurs habitans sont, pendant ce tems-là, privés de toute communication avec leurs voisins. Durant les autres saisons la température varie très-souvent; les vents violens, les ouragans, les alternatives du chaud et du froid, dans la même saison, dans la même journée; les grêles, qui sont très-fréquentes, me-

(1) Les habitans s'accordent à dire que les torrens qui sillonnent les flancs des montagnes semblent, depuis quelques années, se multiplier d'une manière effrayante; ce phénomène mériterait bien l'attention des naturalistes, s'il était constaté; mais depuis quelques années on semble s'être donné le mot pour se plaindre de prétendues révolutions de climat, de sol, etc., qui la plupart du tems n'existent que dans l'imagination de ces hommes qui ont toujours besoin de se plaindre du tems présent.

nacent la récolte jusqu'au moment de la moisson. Tous les ans il y a des cantons entiers frappés par quelques fléaux de cette espèce (1).

La qualité et la fertilité du sol varient avec le climat et la température, qui, dans un pays de montagnes et de vallées, doivent changer à chaque pas. Dans la partie septentrionale du département les terres sont assez généralement plus légères; quelquefois on trouve le roc vif à deux ou trois pouces de profondeur; ailleurs on voit des terres fortes et glaiseuses succéder tout-à-coup à des terrains composés de sable et de cailloux. Cependant on y recueille du froment de bonne qualité, du seigle et de l'avoine. Les pommes de terre sont une des ressources du pauvre; la récolte en est abondante. La pomme de terre rouge réussit mieux que la blanche dans les pays de plaines.

Dans la partie méridionale, les vallées sont couvertes de noyers, et chaque propriétaire en tire sa provision d'huile pour l'année. On récolte même des vins dans plusieurs cantons; il est mauvais dans la partie septentrionale, mais bon dans le ci-devant Gapençois. Il y a de bons pâturages dans les vallées. Ceux de Vars-d'Orres et de Queyras sont le plus en réputation. On nourrit plus d'ânes et de mulets que de chevaux; les mulets de Champsans et de Queyras sont très-beaux. Dans plusieurs vallées, le lait et les fromages sont excellens.

Les moutons des Alpes sont d'une taille grande, leur laine est estimée, leur chair excellente. Vers le milieu du printems, après la fonte des neiges, les montagnes se couvrent du plus beau gazon et des fleurs les plus odorantes; c'est alors qu'on voit les troupeaux sortir du fond des vallées, quitter leurs étables infectes et obscures, se répandre peu-à-peu sur les montagnes, les parcourir successivement depuis la base jusques aux sommets les plus élevés; c'est-là qu'au milieu d'une végétation riche et d'herbes succulentes, ils ne souffrent point par les chaleurs de l'été, mais respirent un air toujours frais, toujours salubre; quand les premières neiges les chassent de ces asiles heureux, ils redescendent dans les vallées chargés

(1) *Bonnaire*, préfet, Statistique du département des Hautes-Alpes, page 2.

de graisse et couverts d'épaisses toisons, dont les rosées ont rehaussé la blancheur. Mais cet intéressant spectacle est étranger aux intérêts locaux de ce département ; ce n'est point aux habitans des Hautes-Alpes que ces jolis troupeaux appartiennent ; ce sont des spéculateurs du département du Rhône qui viennent profiter des avantages que la nature accorde à ces régions montagneuses (1).

La plupart des montagnes étaient naguères couvertes de belles forêts, qui fournissaient des bois propres à la charpente et à la construction des vaisseaux; aujourd'hui la hache destructive a changé ces utiles réservoirs de l'humidité en rochers nus et stériles. Cependant une vaste et belle forêt nationale, celle de *Durbon*, existe encore ; elle est composée de pins d'une grosseur extraordinaire. Tous les ans il s'y fait une coupe de trois à quatre cents pieds d'arbres destinés les uns à la charpente, les autres au service de la marine.

Il y a une mine de plomb, tenant argent, au village de l'Argentière, entre Briançon et Mont-Lyon ; des mines de plomb à Saint-Marten, au Fonteuil, hameau de Briançon, à la Grave et à Villars-d'Arènes ; une mine de cuivre à Plampinet qui promet beaucoup, des mines de charbon de pierre, de houille et de tourbières. La *craie de Briançon* est connue ; l'on s'en sert pour ôter toutes sortes de taches sur les étoffes ; c'est du *talc écailleux* (2). On trouve dans les Alpes de ce département quantité de cristaux de roche ; il y a une fabrique à Briançon où on les met en œuvre (3).

La *manne de Briançon* est un suc résineux qui se forme par transsudation sur l'écorce des mélèzes ou *larix*, arbres qui ressemblent beaucoup aux sapins. Leur bois est très-durable ; on l'emploie à bâtir et dans la menuiserie. On se sert de la manne de Briançon dans la médecine. Les mélèzes produisent encore *l'agaric*, espèce de *fungus*, dont on se sert dans la teinture.

Le *Pré flottant*, qui se trouve à une lieue et demie de Gap, au milieu d'un étang qu'on apppelait jadis *Cersenlas*, et qui

---

(1) *Voyez* ci-dessous l'article *Bouches-du-Rhône*.

(2) *Hauy*, Minéralogie, tome 3, page 255.

(3) *Bonnaire*, préfet, Statistique du département des Hautes-Alpes, page 37.

porte aujourd'hui le nom de *lac de Pelhotiers*, peut être considéré comme une curiosité naturelle. C'est (comme toutes les îles flottantes) un assemblage de terres légères, retenues par un tissu de roseaux, de racines et d'herbes qui la supporte; il se couvre d'une croûte de limon, et il y nait de l'herbe qu'on fauche.

Il y a dans ce département deux sources d'eaux thermales, à Mont-Lyon et à Monestier. La *fontaine Vineuse* de St.-Pierre-d'Argenson n'est autre chose qu'une source d'eau ferrugineuse, bonne contre la fièvre, à ce qu'on dit, et à qui le fer a donné une saveur aigrelette.

Les exportations de ce département consistent en blés, vins, chanvres, bestiaux, laines, mulets, etc. On y fabrique toutes sortes d'ouvrages de fer, de cuivre et de plomb. Il y a quelques manufactures d'étoffes de laine, des poteries, des tanneries.

L'etendue en superficie est de 553,569 hectares, ou de 1,084,614 arpens; ce qui correspond à 5,535 kilomètres ½ carrés, ou 251 lieues carrées. La population est évaluée à 118,322 habitans; c'est un des départemens les plus faibles; il n'y a que 471 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 726,131 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 6 francs 49 centimes ½.

Le département renferme trois sous-préfectures, 23 cantons, 185 communes, et les villes remarquables dont les noms suivent:

GAP, chef-lieu de la préfecture et siège de plusieurs autorités. Cette ville est situee au pied d'une montagne, sur le ruisseau de Benne, dans une vallée fertile en blés et en pâturages.

EMBRUN, chef-lieu d'une sous-prefecture; cette ville, bâtie sur un roc escarpé, sur la rive droite de la Durance, est une des plus élevées qu'il y ait en Europe. Le palais ci-devant archi-épiscopal est un fort bel édifice.

BRIANÇON, chef lieu d'une sous-préfecture; cette ville, quoique petite, est la plus remarquable de tout le département; les fortifications qui l'entourent en forment une des principales clefs de la France; il a quelquefois été le point de départ des armées, leur arsenal, leur entrepôt des subsistances.

tances. Il y a dans cette ville plus d'industrie, plus de mouvement, plus d'instruction que dans le reste du département; il y a un commerce plus actif et des ouvriers plus habiles qu'à Gap et à Embrun.

PROVENCE *avec l'état d'*AVIGNON, *le comtat* VENAISSIN *et la pincipauté d'*ORANGE. — Pour éviter les répétitions, nous avons réuni dans un seul article tout ce qu'il est nécessaire d'observer sur ces anciennes provinces, avant de décrire les départemens qui en ont été formés.

Les contrées qu'on désigne sous le nom de Provence, avaient originairement pour habitans diverses nations gauloises, telles que les *Salyes*, les *Anatilii*, les *Albici*, etc. Une colonne grecque y fonda la ville de Marseille ou de *Massilia*; il y eut des guerres fréquentes entre les Marseillais et leurs voisins, et à la fin les premiers appellèrent à leurs secours les Romains, qui, de leurs alliés, devinrent bientôt leurs maîtres. La Gaule-Narbonnaise, dont la Provence fesait alors partie, fut la première contrée qui reçut des Romains le nom de *Provincia*, nom qui signifie « pays étranger et conquis ». Même lorsque Rome compta tant d'autre pays au nombre de ses provinces, on désigna souvent celle-ci simplement par le nom de *Provincia*, tant parce que c'était la plus ancienne de toutes, que parce qu'elle était regardée comme la province par excellence, comme une seconde Italie, selon l'expression de Pline (1).

De la domination des Romains, la Provence passa successivement sous celle des Visigoths, des Bourguignons, des Ostrogoths et des Français. Les Sarrazins même s'en emparèrent pour un très-court espace de tems. Charles-Martel la remit sous le pouvoir de la France. Lors du partage entre les enfans de Louis-le-Débonnaire, en 841, elle échut, avec l'Empire, à Lothaire I. Sous ses sucesseurs les *comtes de Provence* se rendirent peu-à-peu indépendans; ils se succédèrent en quatre races ou dynasties, jusqu'en l'an 1480. La première dynastie s'éteignit en 1112 par la mort de *Gilbert*, comte d'Arles et de Provence, qui ne laissa qu'une fille nommée *Douce*, marié à *Raymond-Berenger I*, comte de Barcelone, lequel fonda la seconde dynastie, dite de

(1) *Pline*, lib. 3, cap. 4.

Barcelone; mais les comtes de cette seconde dynastie ne régnèrent que sur la Provence propre, au Sud de la Durance; les pays entre l'Isère et la Durance furent forcés de reconnaître la suzeraineté des puissans comtes de Toulouse, qui joignirent à leurs autres titres celui de *marquis de Provence*. La seconde race des comtes de Provence s'éteignit, quant aux mâles, en 1245. *Béatrix*, fille unique et héritière de Raymond-Berenger V, épousa *Charles I*, d'Anjou, frère cadet du roi Louis IX; de-là la dynastie ou race dite *Anjou-première*. Jeanne, comtesse de Provence, reine de Sicile et de Jérusalem, morte sans enfans en 1382, termina cette troisième race; elle adopta en tous ses états *Louis* de France, duc d'Anjou, premier de ce nom, fils du roi *Jean* et tige de la maison d'*Anjou-Seconde*, Cette quatrième dynastie finit en *Charles* d'Anjou et du Maine, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence; ce prince étant décédé sans enfans en 1480, laissa tous ses états à Louis XI, roi de France. Depuis cette époque la Provence n'a plus été séparée de la France.

La ville et l'état d'Avignon partagèrent long-tems le sort de la Provence. En 1125 cet état fut compris dans le marquisat de Provence, qui n'obéissoit pas aux comtes de Provence, mais bien à ceux de Toulouse. Il paraît que les comtes de Provence, ainsi que ceux de Forcalquier, partagèrent la souveraineté d'Avignon avec ceux de Toulouse. Les guerres contre les Albigeois fournirent, vers l'an 1215, une belle occasion aux Avignonnais de se rendre indépendans; ils érigèrent leur état en république; mais le roi Louis VIII les soumit en 1226, après un siége mémorable. Une nouvelle insurrection, en 1249, leur valut l'acquisition de grands priviléges. Lors de l'abaissement de la maison de Toulouse, en 1272, *Philippe-le-Hardi* s'empara de tous les domaines qu'elle avait possédé, et par conséquent de la moitié d'Avignon. *Philippe-le-Bel* céda, en 1290, cette moitié à Charles II, roi de Naples et comte de Provence.

Bientôt Avignon eut l'honneur de devenir la seconde capitale de l'Eglise chrétienne. Le pape *Clément V*, français d'origine, y transféra le Saint-Siége en 1309. Les souverains pontifes ne tardèrent pas à convoiter la souveraineté de la contrée qu'ils daignaient habiter. *Clément VII* y réussit

en 1348; et voici comment, Jeanne Ire., reine de Naples et comtesse de Provence, avait été chassée de ses états d'Italie par Louis Ier., roi de Hongrie, qui était venu tirer vengeance de la mort de son frère *André*, époux de Jeanne, et assassiné par l'ordre et presque sous les yeux de cette femme criminelle. Refugiée en Provence, elle cherchait à exciter à Naples une révolution en sa faveur; mais elle manquait d'argent. Le pape lui en offrit; elle lui vendit la ville et la seigneurie d'Avignon pour 80,000 florins d'or, environ 672,000 livres tournois. Mais cette princesse n'avait alors que 22 ans et d'ailleurs toute aliénation des domaines de Provence lui était interdite, par la *sanction pragmatique* de 1337, et par sa propre capitulation avec les états du pays. Aussi Jeanne elle-même, et ses successeurs révoquèrent cette donation illégitime. Les rois de France, subrogés à tous les droits des comtes de Provence, ont souvent revendiqué la souveraineté de l'état, et l'ont même réuni à la couronne en 1662, en 1688 et en 1768, mais ils le rendirent toujours au pape. Il n'en fut pas ainsi en 1790; l'assemblée nationale décréta la réunion perpétuelle de l'état d'Avignon; et, huit ans après, Bonaparte, dans le traité de Folentino, fit reconnaître cette cession par le pape.

Le *comté* ou *comtat Vénaissin* a toujours été distingué de *l'état d'Avignon;* il tire son nom de la petite ville de *Venasque*, qui en était anciennement le chef-lieu. Dans le partage de 1125 il échut aux comtes de Toulouse, dont les successeurs le possédèrent jusqu'en 1226. Les Croisés s'en emparèrent dans la guerre contre les Albigeois et la maison de Toulouse; il fut cédé au Saint-Siége par le traité de Paris, en 1229. Les comtes de Provence, à qui il était substitué par l'acte de partage de 1125, reclamèrent fortement contre cette cession illégitime, mais envain. Le jeune comte *Raymond VII* de Toulouse obtint encore moins d'y être rétabli lorsqu'il en fit au pape l'humble demande. Mais ce même comte s'adressa à l'empereur *Frédéric II*, comme seigneur suzerain et souverain du comté; l'empereur déclara le traité de 1229 non-valide, et ordonna aux états de ce petit pays de ne reconnaître autre seigneur que le comte de Toulouse. Raymond s'en mit en possession, et comme à la même époque il s'était reconcilié avec le roi de France et ses autres

ennemis, il obtint même la renonciation du Saint-Siége, Sa fille unique et son mari, Alphonse de Poitiers, frère du roi Saint-Louis, possédèrent cet état; mais comme ils moururent sans enfans en 1271, la princesse légua toutes ses possessions à l'ouest du Rhône, dans l'ancienne France, à son neveu, le roi Philippe-le-Hardi, tandis qu'elle laissa l'état Vénaissin et tout ce qu'elle possédait à l'est du Rhône à *Charles II*, roi de Naples et comte de Provence. Le roi de France s'empara indistinctement de cette riche succession; et en 1273 il fit au pape Grégoire IX une nouvelle donation du comtat, qui ne lui appartenait pas de droit. L'état Vénaissin partageant le sort de celui d'Avignon, a été enlevé plusieurs fois aux papes par les rois de France, et enfin définitivement par l'Assemblée nationale.

Nous avons cru que ces détails ne seraient pas sans intérêt pour nos lecteurs, puisqu'il en résulte la conviction complète que l'assemblée nationale, en revendiquant ces états, et la république française, en les gardant, n'ont fait qu'exercer un droit évident et imprescriptible.

La principauté d'*Orange* a eu ses comtes particuliers depuis le huitième siècle; comme tant d'autres officiers de ce nom, d'amovibles qu'ils étaient, ils se rendirent héréditaires et souverains. *Giraud d'Adhemar*, dont le petit-fils *Bertrand I* vivait en 1062, est regardé comme la tige de la première race de ces comtes; la seconde commença par *Bertrand de Baux*, dont le fils Guillaume IV obtint de l'empereur Frédéric II, en 1214, le vain titre de *roi d'Arles*, et qui d'ailleurs se donna lui-même celui de *prince d'Orange*. La principauté d'Orange avait subi plusieurs partages; toutes les parties en furent definitivement réunies en 1309. Jean, comte de Châlons, fut le chef de la troisième race, aux princes de laquelle il arriva plusieurs désastres. Guillaume VII s'étant allié au duc de Bourgogne, Louis XI le fit prisonnier, et ne lui rendit la liberté qu'au prix de la principauté d'Orange, à laquelle le prince renonça par un traité de 1475, en conservant le titre de prince souverain et le droit de battre monnaie. Louis XII annulla ce traité, mais François Ier. en renouvela l'effet; mais le traité de Madrid remit la maison de Châlons-d'Orange dans ses droits. Le prince *Philibert*, mort sans enfans, institua pour son héritier René *Nassau*, fils de sa

sœur, Claude de Châlons, épouse de Henri de *Nassau* (1). Les ducs d'Orléans-Longueville mirent en vain des oppositions réitérées à l'exécution de ce testament. René Nassau, mort sans enfans, institua pour son héritier Guillaume de Nassau-Dillembourg, quoique ce prince ne descendit en aucune manière ni de la maison de Châlons ni de celle de Baux. Les ducs d'Orléans-Longueville firent encore de nouvelles tentatives; mais le rôle que jouait Guillaume de Nassau, comme chef de la république des Provinces-Unies, détermina la politique française en sa faveur; le roi Henri II le reconnut pour prince d'Orange par le traité de Cateau-Cambrésis de 1559. La principauté resta dans la famille de Nassau jusqu'à l'extinction de la branche de Nassau-Dillembourg; Guillaume-Henri, qui en fut le dernier mâle, mourut en 1702; il avait nommé pour héritier Jean-Guillaume le Frison, son neveu, prince de Nassau-Dietz, auquel Frédéric I, roi de Prusse, disputa la succession. Louis XIV se mit entre les deux contendans, et prétendit que la principauté était dévolue à la couronne de France, faute d'héritiers mâles. A cette occasion, il fit de nouveau valoir l'hommage qui avait été rendu à Louis XI en 1475. D'un autre côté, le prince de Conti revendiqua la principauté en qualité d'héritier de la maison de Longueville. Un arrêt du parlement de Paris adjugea le domaine utile au prince de Conti, et le haut domaine au roi de France; ces dispositions furent confirmées par le dixième article du traité d'Utrecht. La principauté d'Orange fut réunie au Bas-Dauphiné en 1714.

En passant de ces remarques historiques aux considérations de géographie-physique, il nous serait facile de tracer ici un tableau très-détaillé du sol, du climat et des productions de la Provence; mais nous anticiperions alors sur la description des départemens, et nous tomberions nécessairement dans des répétitions multipliées; ainsi nous devons nous borner ici à un petit nombre de réflexions générales.

La Provence est divisée naturellement en deux zônes ou régions, comme on voudrait les appeler. L'une est une longue

---

(1) Quant à l'origine de *la maison de Nassau*, voyez le vol. V, page 217.

vallée que parcourt la Durance, de l'est à l'ouest, et où aboutissent plusieurs autres vallées. C'est la partie septentrionale de la Provence. Celle du midi comprend deux parties, les montagnes de médiocre élévation qui séparent la vallée de la Durance, de la Méditerranée, et les côtes elles-mêmes, qui presque par-tout consistent en collines calcaires escarpées et exposées au midi. Le sol de la Provence a deux inclinaisons; en partant des Alpes près Barcelonette, il s'abaisse vers le lit du Rhône, et en même tems vers le niveau de la Méditerranée. Deux chaînes de montagnes font partie du sol de la Provence; l'une est celle qui s'élève entre l'Isère et la Durance; après avoir traversé le Dauphiné elle se termine au nord-est d'Avignon; l'autre se prolonge depuis Barcelonette et Glandèves jusques vers Marseille et Toulon.

Il s'ensuit de cette position du sol de grandes variétés dans le climat et dans les productions. La côte est très-chaude, sèche, et en été presque sans pluies; la partie la plus voisine des montagnes vers le septentrion est au contraire froide, humide et sujette à des pluies presque continuelles, et à des orages fréquens dans la belle saison; le milieu de la province, où une élévation moyenne et une exposition découverte modère la chaleur, est la partie qui jouit de la température la plus salubre et la plus agréable.

On peut ajouter que les quatre saisons y règnent en même-tems; car, pendant que sur la côte on voit les moissonneurs en pleine activité, la semaille des grains a lieu dans les montagnes; pendant qu'on vendange ici, on moissonne dans la première contrée. Il arrive même que les orges coupées sur la fin de mai, vers la côte, et portées aussi-tôt vers les montagnes, y sont semées et moissonnées de nouveau sur la fin de septembre et d'octobre de la même année. Les graines et les fruits aussi, tels que les fèves, les pois, les cerises, les prunes ont déjà passé depuis un ou deux mois dans la région méridionale quand ils commencent à mûrir au nord.

L'air en Provence est aujourd'hui comme anciennement, d'une salubrité et d'une pureté admirable. La négligence que dans le moyen âge on avait mis à nettoyer et dessècher les marais, avait donné naissance à une maladie épidémique nommée *le charbon provençal;* depuis que les marais ont été dessèchés, cette maladie a cessé ses ravages. Les vents agi-

tent ici sans cesse l'atmosphère. La *bise* ou le vent du nord, dont nous avons parlé à l'article Languedoc, s'élève ordinairement en été entre neuf et dix heures du matin; il règne jusqu'au soir, principalement le long de la côte, où sans cela la chaleur serait excessive. C'est une espèce de vent *étésie* (1). Le vent de nord-ouest ne diffère pas essentiellement de la bise; il se fait sur-tout sentir dans la plaine pierreuse, dite la *crau d'Arles*, et sa violence y est extrême. On l'appelle en Provence *mistral*, et c'est le *circius* des anciens; il a de tout tems été si salutaire au pays, malgré les ravages qu'il occasionne de tems en tems, que César, s'il faut en croire Sénèque, lui fit ériger un temple et un autel. Ce vent est frais d'ordinaire, et froid après la pluie. Les vents qui arrivent par mer ne sont pas tous, en Provence, d'une nature égale; ceux qui s'élèvent entre le nord-est et le sud-est apportent un tems couvert et pluvieux sur les côtes orientales de la Provence (2); ceux du midi sont également humides, mais ceux d'ouest sont secs et salubres, du moins à Marseille (3).

Les productions de la Provence varient avec le climat; dans la partie septentrionale on trouve de riches pâturages, des bestiaux, du blé, des pommes, des poires et des prunes, mais fort peu de vin, à quelques exceptions près. La Provence méridionale (dite *Basse-Provence*) ne fournit qu'environ la moitié du grain nécessaire à la consommation de ses habitans, mais elle est couverte de vignes, d'oliviers, de figuiers, de jujubiers, de caroubiers, d'orangers, de grenadiers, de dattiers, de pistachiers. D'autres arbres fruitiers communs à tout le midi de la France, tels que les châtaigniers, les noyers, les pêchers, les abricotiers, abondent sur-tout dans la partie moyenne.

Le luxe de la végétation rapproche la Provence méridionale des contrées les plus fortunées de l'Italie et de l'Espagne. Les lieux incultes même sont couverts de mirthes, de térébenthine, de thym, de romarin, de lierre, de nard et de

(1) Comparez *Chorographie physique de la Grèce*, art. 114, dans le dixième volume de cet ouvrage.

(2) *Fauchet*, Statistique du département du Var, page 13.

(3) *Raymond*, Mém. de la Soc. royale de Médecine, année 1777—78, part. II, p. 88.

lavande. On trouve dans les forêts le chêne vert du kermes, le chêne vert à feuilles de houx, le liége, le micocoulier et l'acacia d'Afrique, le laurier, le cyprès, l'azérollier, l'arbouzier, le beau ciste à feuilles de laurier, le genest d'Espagne, le nerprun et beaucoup d'autres végétaux utiles ou agréables. La rose de Provence, l'asphodile de mer, l'aloës et plusieurs autres plantes magnifiques embellissent ces heureux rivages.

La Provence fournit principalement à ses voisins des huiles, des fruits, des soies, des vins de liqueur, qui se tirent principalement de la Basse-Provence; du poisson frais et salé, sur-tout des sardines, des thons et des anchois; ce commerce se borne aux villes maritimes; des moutons, des brebis, des chèvres, qu'on élève principalement dans la Haute-Provence, des laines, du marbre, de l'albâtre, etc.—En fait de manufactures il n'y a que celles du savon, dont les produits excèdent la consommation du pays; celles d'étoffes n'y sont pas suffisantes. (*Voyez* les détails sur l'exportation et l'importation sous l'article *Marseille*).

BASSES-ALPES. — Ce département a été appelé ainsi par opposition à celui qui porte le nom de *Hautes-Alpes*. Il comprend la majeure partie de la ci-devant Haute-Provence. La Durance en est la rivière principale; elle y arrive du département des Hautes-Alpes, et conserve ici son caractère de torrent dévastateur; des digues qui enchaîneraient sa fureur seraient un bienfait pour tout le département: on devrait l'encaisser tout-à-fait à partir de l'embouchure de la Bléonne, petite rivière qui s'y jette. Le *Verdon*, qui s'écoule également dans la Durance, est la seconde rivière du département; elle tire son nom de la couleur verdâtre de ses eaux. Toutes ces rivières sont très-poissonneuses; elles abondent en anguilles, ombres, cabèdes, mais sur-tout en truites. Il y a dans ce département plusieurs lacs et étangs; le plus considérable est le lac d'Allos, d'environ une lieue de circonférence, situé au sommet d'une très-haute montagne, dans la vallée de Barcelonette, et rempli de truites, parmi lesquelles il s'en trouve d'une grandeur prodigieuse.

Le climat des Basses-Alpes éprouve des variations extrêmement sensibles; on passe dans le même jour du chaud au froid, et il suffit que le vent du nord souffle pour que l'air soit rempli d'un froid perçant. En général, la température est

froide et humide, les pluies de longue durée et les orages fréquens pendant l'été. La partie méridionale jouit d'un climat fort tempéré; elle est agréablement diversifiée par des collines et des vallées. Les deux arrondissemens de Sisteron et de Forcalquier sont moins remplis de montagnes que ceux de Barcelonette et de Castellane ; cette circonstance indique une division topographique naturelle quant au climat et aux productions.

La partie septentrionale abonde en seigle, orge, avoine et arbres fruitiers; il y croît des mélèzes et des sapins propres à la charpente; le flottage s'en fait sur la Durance. On y nourrit beaucoup de vaches; les veaux, le beurre et le fromage qui en proviennent forment un objet d'exportation considérable. On élève des mules et des mulets dans l'arrondissement de Barcelonnette. En passant dans la partie méridionale on voit paraître les vignobles; on en trouve à Manosque, à Volx, à Sisteron, à St.-André, à Riez, à Forcalquier et en d'autres endroits; les vins des *Mées* et du *Castelet* jouissent d'une grande réputation. A Manosque, les récoltes annuelles s'élèvent à la valeur de 400,000 fr.

Les pommes de terre sont cultivées avec le plus grand soin; les habitans de la campagne en font un pain d'excellente qualité, en les mélangeant avec du seigle. Les pommes de terre sont la ressource du pauvre; voilà pourquoi les années les plus abondantes en pommes de terre ont aussi été remarquables par un plus grand nombre de naissances.

On replante les mûriers arrachés pendant la révolution. Il y vient dans la partie méridionale, des oliviers, des orangers, des amandiers, des citronniers, etc. Dans plusieurs cantons on recueille de la manne, de l'agaric et du chiendent de la meilleure qualité.

Les bêtes à cornes et les chevaux y sont assez rares; on s'y sert de mulets et d'ânes. Cependant, sur les bords de la Durance, on trouve des haras, composés de chevaux tout blancs. Ces animaux ne servent qu'à fouler les blés, suivant la méthode généralement usitée dans le midi, où l'on les laisse tourner circulairement sur les aires pour briser les épis; méthode très-vicieuse et très-désavantageuse. Ces chevaux ne sont jamais ferrés, ne peuvent souffrir le plus léger poids sur leur dos, et vont paître toute l'année dans les marais, où

ils vivent dans un état demi sauvage. On les distingue des autres chevaux par le nom vulgaire d'*égues* (qui cependant paraît venir directement du latin *equus*). Ils ressemblent beaucoup à ceux qu'on nourrit près d'Arles dans les îles du Rhône. On a essayé de croiser cette race avec des étalons et des jumens à poil noir; les poulains qui en naissent sont toujours blancs.

Les chèvres et les brebis y sont fort communes. Quelques cantons élèvent des abeilles et en retirent de grands profits; le climat et le règne végétal conviennent parfaitement à ces animaux. Le gibier est très-abondant; dans les îles de la Durance il fourmille de lapins, de canards et de bécasses.

Les forêts consistent en chênes communs, frênes, feux, sapins, pins, châtaigniers, mélèzes, mais elles sont bien dégradées.

Il y a des mines de fer, de plomb, de soufre, de cuivre tenant or et argent. Il y a dans l'arrondissement de Forcalquier des fosses de charbon de terre, mais on en fait peu d'usage à cause de son odeur forte; celui qu'on tire dans le canton de Manosque ne sert que pour cuire la chaux. La colline de *Sigoyer*, dans l'arrondissement de Sisteron, offre des morceaux de cristaux assez gros, mais remplis de glaces, c'est-à-dire, dans des endroits la transparence est interrompue par des gerçures ou des bulles.

La vallée de *Vitralle*, même arrondissement, est rempli de blocs de granite de différentes couleurs; le plus singulier est rose et vert, avec une base très-cristalline, mêlée des fragmens de quartz. On trouve dans plusieurs endroits de ce département du jayet et de l'ambre jaune. Les différentes argiles qu'on trouve près de Monstiers servent à faire de la belle faïence.

Il y a une source d'eaux thermales à Digne, qui jouit d'une grande réputation. Ses eaux contiennent beaucoup d'alkali et de soufre; elles purgent par les selles. Elles sont également salutaires à boire et excellentes pour se baigner. On a remarqué que les montagnes d'où sortent ces eaux nourrissent des serpens qui n'ont point de venin, tandis qu'à peu de distance on en rencontre qui sont venimeux; c'est une tradition, à laquelle il ne faut pas ajouter une foi implicite.

On trouve dans l'arrondissement de Barcelonette, au village

de Mauren, une roche fort haute et faite en pyramide, appelée *chabrière* ou *chevrière*, couverte d'une matière qui semble être du cuivre sulfaté. On y voit une caverne remplie de congélations stalactiques, et où l'on trouve du beau cristal de roche.

Il y a des manufactures de bonneterie turque et de draps grossiers, vulgairement connus sous le nom de *calmoucks*; des fabriques de chapeaux, des tanneries, et une manufacture de faïence très-renommée à Monestier. Les exportations principales de ce département consistent en blés, huiles, soies, laines, bestiaux, sur-tout moutons, brebis, chèvres, etc.

L'étendue en superficie est de 1,459,699 arpens (745,007 hectares), ou 373 lieues carrées (7,450 kilomètres). La population est évaluée à 140,121 habitans, ce qui fait 376 habitans par lieue carrée. Ce département est donc un des plus faiblement peuplés. Les contributions s'élèvent, pour l'an XI, à la somme de 1,007,311 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 18 centimes $\frac{5}{7}$.

Le département des *Basses-Alpes* est divisé en 5 arrondissemens ou sous-préfectures, en 28 cantons et 260 communes. On y remarque les villes suivantes :

DIGNE, chef-lieu de la préfecture, siége d'un évêché; cette petite ville est située sur la rivière de la Bléonne, à 184 lieues de Paris. Elle fait un grand commerce en fruits; ceux de son territoire sont renommes pour leur excellence; on les exporte en Italie et en Allemagne. On exporte aussi des ouvrages de serrurerie, de coutellerie et de menuiserie, qu'on fabrique dans la ville et ses environs. Digne est une ville très-ancienne; elle est désignée dans les *commentaires de César* par les mots, *Digna inter montes posita*, etc. A un kilomètre de la ville se trouvent des bains d'eaux minérales, très-renommées pour la guérison des *ankiloses* ou des roideurs dans les membres, à la suite des plaies d'armes à feu. Ces eaux ont produit des guérisons miraculeuses sur ceux qui ont bien voulu y croire. A une portée de carabine des bains on voit encore le cratère d'un volcan éteint. Sur les montagnes environnantes on trouve beaucoup de pétrifications très-curieuses.

La petite ville de *Riez*, située dans un canton renommé

par ses vignobles, possède plusieurs beaux morceaux d'antiquité. On remarque entr'autres huit superbes colonnes de granit oriental, encore debout sur leur base, et qu'on dit être le reste d'un temple dédié à Apollon, sous la protection duquel la ville avait été bâtie par les Romains. Dans le débordement d'une rivière qui passe à côté, on découvrit le pavé du temple : c'était un assemblage de petites pierres artistement travaillées, toutes de différentes couleurs.

Sur un mont très-escarpé, et dans une chapelle qui est bâtie sur un pic de plus de cinquante mètres de hauteur, sont dix-huit autres superbes colonnes de granit, et l'on ignore quelle est la puissance qui a pu porter ces masses sur un sommet aussi élevé. On trouve enfin près de cette ville beaucoup de petits monumens et d'inscriptions.

Près du village de *Céreste* est un pont de forme ovale, que l'on dit bâti par César lors de sa conquête des Gaules. Ce pont, élevé sur une petite rivière, attire l'attention des voyageurs. Il est contruit de gros quartiers de pierres qui paraissent mis sans ciment.

A quatre cents pas du village de *Céreste*, au pied de la montagne du *Lebron*, est une tour antique qui porte le nom d'*Ænobarbus*.

Moustiers, petite ville où l'on fabrique et où l'on vend des ouvrages de faïence et de terre cuite.

Barcelonette, chef-lieu d'une sous-préfecture, dont le territoire est très-montagneux et riche en pâturages, sur-tout pour les moutons. Il y a des fabriques de gros draps. Cette ville fut bâtie en 1230, par Raymond-Bérenger V, comte de Provence, qui lui donna le nom qu'elle porte en mémoire de ce que ses ancêtres étaient originaires de Barcelone en Espagne.

Castellane, petite ville située sur le Verdon; c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, dont l'arrondissement est très-fertile en fruits, blés, légumes, etc. Il y a des filatures de laine, des fabriques de gros draps et de toiles. Le commerce consiste principalement en fruits secs et confits, et sur-tout en pruneaux très-renommés sous le nom de *pruneaux de Castellane*.

Glandèves; cette petite ville, située sur la Durance, a été presque détruite par les débordemens de la rivière; il n'en

reste que le palais ci-devant épiscopal; les habitans se sont retirés à *Entrevaux.*

Sisteron, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette petite ville renferme une assez belle cathédrale. Dans le territoire de son arrondissement, la vigne, quoiqu'exposée au midi sur des côteaux en talus, donne un vin faible, peu fumant et souvent aigrelet.

Forcalquier, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette petite ville était anciennement la capitale d'un comté indépendant, et qui s'étendait sur une partie considérable de la Haute-Provence. L'arrondissement est le plus agréable et le plus fertile de ce département; on en exporte des huiles, des blés, des vins, des fruits abondans et excellens, des soies, etc., outre les produits des manufactures de laines, de chapeaux, des tanneries, des teintureries et des moulins à scie.

Manosque, une des meilleures villes du département, siège de plusieurs fabriques. Les environs en sont rians et fertiles.

VAUCLUSE. — Ce département tire son nom de la célèbre *fontaine de Vaucluse*, que le tendre amant de Laure, l'illustre Pétrarque, a immortalisé par tant de beaux vers, et entr'autres par cette divine *canzonetta* qui commence ainsi :

« Chiare, fresche é dolci acque
» Ove le belle, etc., etc. ».

morceau tant admiré par Voltaire, et dont ce grand poëte français a traduit le commencement. La fontaine de Vaucluse est la source de la rivière de la *Sorgue;* elle est réellement très-belle; ses eaux « claires, fraîches et douces » jaillissent d'un vaste et profond antre avec une telle abondance, que *la Sorgue*, qui en est le produit, prend aussi-tôt le nom de rivière, et porte de petits bateaux à deux ou trois lieues plus bas. Le Rhône et la Durance arrosent ce département.

Le climat y est salubre et tempéré, quoique les vents du nord et du nord-ouest y soient souvent très-incommodes. Le sol y est très-varié; on y trouve des plaines, des marécages, des côteaux, de petites montagnes; enfin le *mont Ventoux*, qui est couvert de neige au moins huit mois de l'année, et dont l'élévation est de 2,030 mètres (1,046 toises) au-dessus du niveau de la mer. La qualité et les expositions du sol n'y

varient pas moins. Le confluent du Rhône et de la Durance, ainsi que la majeure partie du ci-devant territoire d'Avignon, ont le sol gras et argileux; à 5 kilomètres de distance de cette ville et sur une étendue de 15 à 20, le sol est entièrement caillouteux, à l'exception de quelques monticules calcaires, tels que les rochers d'Avignon et celui de Védènes. Il y a de vastes plaines de sable du côté de Mourmoiron, de Bedouin et au-dessus d'Orange; le sol de la partie septentrionale (ci-devant *Haut-Comtat*), est assez généralement calcaire.

L'agriculture y est en général mal entendue; les terres les mieux entretenues sont celles que les paysans propriétaires exploitent eux-mêmes, à force de bras, avec la bêche ordinaire ou avec la *bêche-lichet à pied*, instrument qui n'est guères en usage que dans cette contrée. Le froment ne suffit pas à la consommation, quoiqu'on y supplée par beaucoup de seigle, d'orge et même du sarrazin. Le manque de pluie, dans la saison propice, et le défaut des moyens d'arrosement empêchent presque toujours les légumes de réussir dans ce département.

On prétend que le refroidissement du climat est la cause du dépérissement des oliviers, qui autrefois abondaient en ce département. Cependant à Manosque, à Riez, situés sous la même latitude et sur le même sol, on n'a point éprouvé les mêmes désastres. Ils sont donc plus probablement dus au défaut d'industrie et de culture qu'à ce refroidissement de climat, dont les hommes à système, les agriculteurs théoriques et les mécontens de tout ce qui existe aujourd'hui, ne cessent de nous assourdir les oreilles.

Les fourrages ne sont pas suffisans pour la petite quantité de bestiaux absolument nécessaire au labourage. On cultive un peu de luzerne et de sainfoin; mais le trèfle y est à peine connu.

Quoique la vigne soit la plante qui réussisse le mieux dans ce département, les vins y sont si mal soignés, qu'ils ne s'élèvent pour la plupart qu'au-dessus du médiocre; ils ne souffrent pas le transport; celui dit de *Châteauneuf-du-Pape* est le meilleur; il est capiteux et fortement coloré.

L'éducation des vers à soie y est également négligée; la

soie qu'on y recueille est moins abondante et inférieure en qualité à celle des départemens limitrophes. La culture de la Garance est mieux soignée; elle a donné quelque aisance aux cantons méridionaux du département. La culture du safran diminue.—Les forêts, autrefois riches en chênes et yeuses, sont presqu'entièrement détruites.

Les mines de charbon de terre de ce département ont le désavantage de toutes celles des pays calcaires; imprégnés de soufre, ces charbons répandent une odeur insupportable, et ne peuvent servir aux usages domestiques. Les mines métalliques sont en petit nombre, pauvres et en filons peu suivis. Aux environs de Mourmoiron il existe du fer sulfaté, dont on pourrait tirer quelque profit. Mais le sol de ce département offre plusieurs argiles, depuis celle qui sert à la fabrication de la porcelaine fine jusqu'à celle qu'on emploie à faire de la poterie commune. Parmi les sources minérales on distingue celles de *Vaqueyras* et de *Velleron*.

Le commerce y est entretenu par quelques productions du sol et plusieurs fabriques de soie (tombées), d'étoffes de laine, de toiles peintes, de chapeaux communs, etc. L'acide nitrique ou l'eau-forte, l'acide sulphurique ou l'esprit-de-vitriol, l'aliohol, la quintessence de thim et de lavande, enfin l'eau-de-vie, sont encore des objets de commerce que la chute des combustibles rend tous les jours moins avantageux. On doit remarquer l'atelier considérable établi depuis sept ans à Avignon, où se font des ouvrages de cuivre en tout genre, principalement des plaques et des feuilles de ce métal pour le doublement des vaisseaux. La fabrique de faïence jaune et jaspée, à Apt, mérite aussi d'être distinguée.

L'étendue en superficie est, selon les géographes français et les auteurs de statistique, de 459,576 arpens (234,560 hectares), ou de 116 lieues carrées (2,345 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 190,180 individus; ce qui fait à-peu-près 1,639 habitans par lieue carrée. Mais nous avons lieu de croire qu'il y a dans l'élévation de la surface une *erreur* très-considérable, qui provient de ce que les limites de ce département ont varié. Les contributions de ce département s'élèvent, pour l'an XI, à la somme de 1,367,701 fr., ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 fr. 19 cent. $\frac{1}{4}$.

Le département comprend 4 sous-préfectures, 22 cantons, et 150 communes. On y trouve les villes et endroits remarquables qui suivent:

AVIGNON, chef-lieu du département, siège d'un préfet, d'un évêque, et de divers tribunaux; cette ville ancienne et considérable est située à 174 lieues de Paris, sur la rive gauche du Rhône, et sur un canal qui est tiré de la rivière de la Sorgue. Elle est entourée de remparts flanqués de tours, le tout en pierres de taille; du côté du Rhône, plusiers jetées contiennent l'impétuosité des eaux; du côté de la terre, il y a un beau cours planté d'ormeaux.

Cette ville est très-ancienne, son nom latin est *Avenio Cavarum.* Elle appartenait au peuple Gaulois, nommé *Cavares*; elle fut ensuite colonie romaine. Après la destruction de l'empire romain, les Bourguignons s'en rendirent maîtres; elle passa ensuite aux Visigoths, revint aux Bourguignons, passa aux Ostrogoths, de-là aux Français, ensuite au pape et définitivement à la France. On y admirait un pont sur le Rhône qui avait 19 arches; sa construction était étonnante pour le tems, pour sa longueur, sa largeur, et à cause de la rapidité et de la profondeur du Rhône: il a été ruiné sous Louis XIV en 1660, et il n'en reste plus que quatre arches.

L'intérieur de la cathédrale, qui est de médiocre grandeur, est d'une structure admirable. Avignon contient de fort belles églises; celle des ci-devant Cordeliers est remarquable par sa voûte, qui passe pour une des plus hardies: c'est dans cette église que se trouve le tombeau de *Laure de Sade*, célébrée et adorée par Pétrarque. Deux cents ans après la mort de cette famille illustre, des curieux firent ouvrir son tombeau; on y trouva, renfermé dans une boîte de plomb, des vers écrits sur du vélin, de la main de Pétrarque, et une médaille de plomb, portant d'un côté le portrait d'une femme, et de l'autre les quatres lettres initiales *M. L. M. J.* qu'on a interprétées en italien: «*Madonna Laura morta jace*». Le roi François Ier., en passant par Avignon, honora son cœur et son esprit en visitant cet intéressant tombeau; il mit dans la boîte de plomb un huitain de sa composition, qui n'est

n'est pas sans mérite, si l'on a égard à l'état des Belles-Lettres dans ces tems.

On remarque encore dans cette ville *le Palais Apostolique*, vaste édifice d'architecture gothique, et où sept papes ont résidé; le magnifique *collége* des ci-devant Jésuites, *l'arsenal* et plusieurs belles maisons des particuliers.

L'industrie de la ville d'Avignon consiste en ses fabriques d'étoffes de soie, ses imprimeries, qui cependant ont perdu beaucoup, et les belles teintures que l'on y fait, et dont on est redevable aux eaux de la Sorgue; on y fait aussi des ouvrages en cuivre, du salpètre, de l'eau-forte, etc. etc.

Bedarrides, bourg situé dans une contrée délicieuse; à peu de distance est le magnifique jardin de la *Verne*.

L'Isle, ville située sur la Sorgue, qui l'environne et la traverse; elle est entourée de promenades superbes, et l'air y est fort sain, sur-tout pour les personnes attaquées de la poitrine. On y fabrique des étoffes de laine, des couvertures, etc.

Cavaillon, ville ancienne, mal bâtie et mal-propre; il s'y fait un commerce considérable de légumes et de fruits; on y trouve beaucoup d'antiquités romaines.

Orange, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville est située à une lieue de la rive gauche du Rhône. On y fabrique des étoffes de laine et des étoffes peintes, connues sous le nom de *toiles d'Orange*. Cette ville est très-ancienne; car au rapport de Ptolémée, c'était l'une des quatre villes du peuple gaulois des *Cavares*. Elle s'appelait alors *Arausio Cavarorum*; et, lorsque Jules César y eût envoyé une colonie de la seconde légion, elle prit le nom d'*Arausio Colonia Secundanorum*. Les Romains prirent beaucoup de soin à l'embellir. Elle est très-riche en monumens antiques: de tous ceux élevés par les Romains dans les Gaules, l'arc de triomphe d'Orange est celui qui mérite le plus l'attention des curieux, quoiqu'il soit impossible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'histoire.

Ce monument, qui était autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'Orange se trouve aujourd'hui à cinq cents pas des murs de la ville, sur le grand chemin qui conduit à *Saint-Paul-Trois-Châteaux*: il forme trois arcs, ou passages, dont celui du milieu est le plus grand, et les deux

des côtés sont égaux entr'eux. L'édifice est d'ordre corinthien, et bâti de gros quartiers de pierres de tailles; on y voit des colonnes très-élevées, dont les chapitaux sont d'un bon goût; la sculpture des archivolles, des pieds droits et des voûtes est aussi très-bien travaillée : il a dix-neuf mètres d'élévation et autant dans sa longueur; il forme quatre faces, sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs; mais on n'y voit aucune inscription qui puisse en apprendre la destination.

Sur la façade septentrionale, qui est la plus ancienne et la plus riche, on voit au-dessus de deux petits arcs des monceaux d'armes, telles que des épées, des boucliers, dont quelques-uns sont de forme ovale, les autres de forme hexagone, et sur plusieurs desquels sont gravés en lettres capitales quelques noms romains, des enseignes militaires, surmontées d'un dragon ou d'un sanglier. Au-dessus de ces mêmes arcs, après les frises et les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridens, des pavillons ou ornemens de vaisseaux. Au-dessus d'un des petits arcs paraît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pièces, sculptée de même dans un grand carré; à côté est représentée une bataille, où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, les autres avec la lance; des soldats morts ou mourans étendus sur le champs de bataille; des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale est à-peu-près chargée des mêmes ornemens; le côté est actuellement très-dégradé.

Tel est cet édifice, sur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; les lecteurs, curieux de s'instruire de l'histoire des antiquités d'Orange, peuvent consulter la description qui en a été faite par *Charles d'Ecoffier*, et l'histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange, par le P. *Bonaventure* de Sisteron, capucin (Paris, 1741).

Carpentras, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville était la capitale du ci-devant comtat Vénaissin; elle renferme beaucoup d'édifices remarquables, tels qu'une cathédrale, autrefois richement décorée; le palais ci-devant épiscopal, comparable pour le goût et la magnificence aux plus beaux

palais d'Italie; le palais Rectorial, où demeurait autrefois le *recteur*, ou administrateur du pays; la bibliothèque publique, qui est nombreuse et enrichie de manuscrits, de médailles, pierres gravées, estampes et autres objets rares et curieux; l'Hôtel-de-Ville et les halles; un aqueduc composé de 48 arches, de 6 toises d'ouverture chacune, sur 9 de hauteur; un arc de triomphe et quantité d'autres monumens antiques. — Carpentras est située dans un territoire fertile en raisins, olives, légumes, mûriers, safran, etc. C'est l'entrepôt et le marché des productions de plusieurs départemens limitrophes.

Apt, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville et son arrondissement fesaient autrefois partie de la Haute-Provence. Apt est une ville très-ancienne; elle possède plusieurs restes de monumens romains. On y fabrique de la faïence jaune et jaspée, et de très-belles bougies. Parmi les fruits de son arrondissement on distingue les prunes et prunaux.

BOUCHES-DU-RHONE. — Ce département, dont le nom n'a pas besoin d'explication, est formé de la partie occidentale de la Basse-Provence. La *Durance* le sépare du département de Vaucluse; on a tiré un canal d'irrigation qui réunit plus directement la Durance au Rhône. Ce dernier fleuve perd son impétuosité en entrant dans ce département, où son cours a moins de pente; il se divise, près d'Arles, en deux branches; l'une descend au midi, en déviant un peu à l'est, c'est celle qu'on appelle le *Grand-Rhône;* l'autre passe à l'ouest, puis tourne au midi pour se rendre à la mer près Saintes-Maries, on l'appelle le *Petit-Rhône.* La branche orientale se partage encore en six petites branches avant de se jeter dans la mer. La branche d'ouest, appelée aussi quelquefois le *Rhodannet*, répand ses eaux dans le canal de Selverial, qui se divise de nouveau en deux canaux, le Peccais et le Bourgidon. Entre ces deux embouchures est l'*île de Camargue*, qui proprement consiste en plusieurs îles; elle peut être considérée comme le Delta du Rhône; sa surface est un amas de limon et de sable; le fond est un ancien lit de mer, qui peut-être a retenu une quantité de sel.

Les étangs sont fort communs le long de la côte, à l'ouest de Marseille. Le plus grand est celui de *Berre* ou de *Martigues;* il est de figure presque ronde, et on lui donne 5 lieues

de long sur trois de large ; il communique à la mer par deux canaux ; il y a peu d'étangs où l'on trouve une si grande quantité de poissons. Les étangs de Migran et d'Entrecens fournissent beaucoup de carpes. Les marais de ce département ont été dessèchés en grande partie ; ceux d'Arles vont l'être au moyen du canal dit *de Provence*, et aujourd'hui des *Bouches-du-Rhône*.

Le climat est très-chaud et sec ; on peut lui appliquer ce que nous avons dit du climat de la Basse-Provence en général. Il y a dans la partie orientale beaucoup de montagnes ; celle de *Sainte-Baume*, près d'Aix, est la plus élevée ; il est toutefois ridicule de lui donner *trois* lieues d'élévation, comme le veulent certains auteurs de géographie et de statistique ; à peine cette montagne a-t-elle un quart de lieue ou six cents toises de hauteur. Le sol de ce département, en général aride, brûlé par un soleil ardent et dessèché par des vents habituels, a besoin des irrigations artificielles et de beaucoup de travail pour devenir productif ; cependant l'île de Camargue est naturellement fertile.

Le blé ne suffit pas à la consommation ; Tarascon et Arles sont les deux seuls cantons qui en récoltent assez même pour en exporter. Les vins sont en revanche abondans, et pour la plupart excellens ; ceux de *Saint-Laurent* et de *Ciotat* sont les meilleurs vins de liqueur de toute la France. Les olives formaient naguères une richesse inépuisable pour ce département ; on préparait les olives de diverses manières, entre autres par une lessive ; et ce sont celles-là qu'on appelle *picholines*, d'après le nom de l'inventeur ; enfin les huiles, connues sous le nom d'*huiles d'Aix et de Provence*, jouissent d'une réputation méritée. Avant 1788 les exportations de cette huile étaient estimées à 100,000 quintaux (4,891,500 myriagrammes), produisant un revenu de 4,500,000 francs. Mais dans l'hiver de 1788—89, la plûpart des oliviers périrent ; trois fois les faibles restes de cette culture éprouvèrent une nouvelle mortalité ; les jours du 17 février 1792, du 6 ventôse an 3 et du 11 ventôse an 4, virent succomber les rejetons languissans qui survivaient à la grande destruction. On craint qu'il ne soit très-difficile de reproduire l'olivier dans ce département, attendu que le climat doit s'être refroidi, peut-être par la destruction des forêts, qui, en séparant la Pro-

vence des régions alpines, arrêtaient les vents froids dans leur marche.

Les amandiers abondent encore; on fait avec des amandes et du miel une espèce de pâte qu'on appelle *nogat blanc*, *nogat rouge* et *thoron;* ce dernier doit sur-tout être une friandise excellente.—Il n'y a pas une seule commune qui n'en récolte plus ou moins; le débouché de cet article est à la foire de Beaucaire, où les fabricans de Lyon et de Nismes en font des achats considérables.

Les fourrages ne sont pas assez abondans pour la consommation; les environs d'Arles en fournissent le plus, et lorsque, par l'exécution du *canal des Alpines*, la plaine dite *la crau d'Arles* aura obtenu des moyens d'irrigation, ce canton fournira du moins suffisamment des fourrages à tout le département. On y compte cependant près de 600,000 bêtes à laine, connues sous le nom de *troupeaux transhumans*, parce qu'elles voyagent à la manière des *brebis-merinos* d'Espagne; elles quittent les plaines d'Arles au moment où la chaleur et la sécheresse les mettraient dans l'impossibilité de s'y nourrir; elles parcourent pendant l'été les montagnes des départemens de la Drôme, de l'Isère, des Hautes et Basses-Alpes, et regagnent ensuite leur sol natal au retour des frimats. Cette coutume est très-ancienne, et l'on cite un titre encore existant de Raymond-Bérenger, comte de Provence, en 1235, qui autorise la marche de ces animaux, et assure leur subsistance sur la route. On a récemment porté atteinte à leurs droits; les administrations des départemens des Hautes et Basses-Alpes ont voulu restreindre la permission que les conducteurs de ces troupeaux avaient de passer par certains cantons; le gouvernement paraît s'occuper de régler cette affaire. La laine de ces moutons ne diffère pas sensiblement de celle des autres moutons français, mais elle serait très-susceptible d'amélioration (1).

Le territoire d'Arles nourrit encore des bœufs et des chevaux, mais en petite quantité. Les chevaux connus sous le nom *de chevaux de Camargue* sont petits, lestes, mais

---

(1) Lisez *Michel*, Rapport sur l'amélioration des troupeaux de bêtes à laine, dits transhumans, imprimé dans *la feuille du Cultivateur*, n°. 50, et dans les *Annales de statistique*, tom. 5.

sauvages comme le pays où ils demeurent. Cette race, si elle était soignée, pourrait devenir propre à la cavalerie légère.

On trouve dans ce département des mines de fer, d'alun, de vitriol, et quantité de carrières de marbre, parmi lesquelles il y en a qui donnent du beau marbre mêlé de blanc, de jaune et de rouge.

Les exportations de ce département consistent en laines, soies, huiles, fruits, vins de liqueur, beaucoup d'essences, la graine d'écarlate et la garance que l'on commence à y cultiver beaucoup, le poisson frais, sur-tout les sardines, les thons et les anchois (1); de beaux marbres et de très-belles pierres d'albâtre. (Voyez *Marseille*).

L'étendue en superficie est de 1,179,425 arpens, (601,960 hectares) ou 298 lieues carrées (6,019 kilomètres et demi carrés). La population est évaluée à 320,072 individus, ce qui fait 1074 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département pour l'an XI s'élèvent à la somme de 3,612,199 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 11 francs 28 centimes et demi. Les trois arrondissemens de ce département comprennent 27 cantons et 168 communes, parmi lesquelles nous remarquerons les suivantes:

MARSEILLE, chef-lieu du département, siège d'un préfet, d'un commandant la huitième division militaire et de plusieurs tribunaux; cette grande et intéressante cité est peuplée de 111,130 individus, et éloignée de Paris de 200 lieues; sa situation sur la Méditerranée et l'excellence de son port la rendent une des places de commerce les plus impor-

---

(1) La Méditerranée, dans la partie voisine de la Provence, fournit des soles, des thons, des dauphins, des lamies, des loups, des merlans, des rougets, des mugeouls ou surmulets, des maqueraux, des sardines, des *nonnats*, très-petit poisson d'un goût excellent, qu'on pêche sur-tout aux environs d'Antibes et de Canay, des mulettes, des raies, des sèches, des langoustes, des poulpes, des moules et des coquillages, parmi lesquels il faut ranger la *datte de mer*, qui vit enfermé dans des pierres très-dures; un petit tuyau communique de la cellule de l'animal à l'extérieur, ce coquillage est pourtant moins commun dans la Provence que dans la Marche-d'Ancône.

tantes de la France. Le port de Marseille est peut être le port le plus sûr de toute la Méditerranée; son embouchure est resserrée entre deux rochers, et retrécie par trois pilliers bâtis dans la mer, et d'où l'on tend une chaîne qui le ferme à clef; il est tellement à l'abri des injures du tems, que les bâtimens n'y éprouvent aucun danger, même dans les plus terribles orages. Il forme à-peu près un ovale de 580 toises de longueur sur un diamètre de 160. Mais il a trop peu de profondeur pour recevoir les vaisseaux de guerre; l'accès en est difficile.

Marseille, fondée 500 ans avant J. C. par les Phocéens d'Ionie, et vantée par Tite-Live et Strabon à cause de ses beaux monumens, n'offre aujourd'hui aucun reste d'antiquité. Son ensemble est magnifique, mais on ne peut guère citer aucun édifice remarquable, si ce n'est le ci-devant *hôtel-de-ville*, construit sur les dessins du célèbre sculpteur *Puget*. L'église cathédrale passe pour être la plus ancienne de toute la Gaule. On voit aussi près du port un très-bel obélisque, simulé de marbre blanc veiné de gris, de 10 mètres d'élévation; quatre groupes représentant des dauphins, laissant couler de l'eau en abondance. Un *cours* nouveau vient d'être formé, où l'on a placé la statue du premier Consul. La grande rue qui conduit de la porte d'Arles à celle de Rome se distingue par les belles façades des maisons qui la bordent. Marseille possède un lycée, une bibliothèque publique, et un musée des beaux arts.

L'industrie manufacturière de cette ville consiste en des raffineries de sucre, des fabriques de savon, d'alun et de souffre, des manufactures d'étoffes d'or et d'argent, de soie, de laine, etc., enfin des ouvrages en corail. Le commerce de Marseille est, en tems de paix, de la plus haute importance; voici quel était son état avant la guerre de la révolution. Les articles que cette place expédiait pour l'Italie, et dont la somme était estimee à 3,050,000 francs par an, sont des draps, des cadis, des serges, des amandes cassées, du miel, des prunes, des figues sèches, des anguilles fraîches et salées, des câpres, des olives, des anchois, de l'huile, de la graine, de la fleur d'aspic, des toiles cotonines à voile, des eaux-de-vie, des bas et des chemisettes de coton, des bas de fil et de laine, etc. Ceux qu'elle en retirait, comme

chanvre, riz, blé, soufre, anis, manne, soie, etc., montaient en totalité à près de 3,336,000 francs par an. Les envois qu'elle fesait en Espagne consistaient en toutes sortes de toiles; d'étoffes de soie et de laine, de draps d'or et d'argent, de galons, passemens et dentelles de même matière ou en faux, d'épingles, de peignes de buis et du bois de figuier, de quincaillerie, de rubans et de dentelles de fil, de futaine, de bazins, de chapeaux, de papiers, de prunes, d'encens, de noix de Galle, de drogues, de safran, etc., etc., ce qui fesait un objet annuel de 9,170,000 francs; elle retirait de ce royaume pour 8,185,000 francs, en cochenille, quinquina, indigo, bois de campêche, laines de Ségovie, salsepareille, sucre, cabas, grain de vermillon, soies, réglisse, piastres, huiles, raisins secs, etc. Le commerce de la Provence avec le Levant était immense, tant pour l'exportation que pour l'importation; il se fesait principalement dans les *échelles* de Constantinople, Smyrne, Salonique, Athènes, Canée en Candie, Tine et Milo, Satalie, Larnica en Chypre, Alep ou Alexandrette, Tripoli en Syrie, Seyde, Alexandrie, le Caire, etc. Nous renvoyons le lecteur aux articles de ces villes dans le X[e] volume de cette géographie, ainsi qu'à l'article *résultat du commerce de la France avec le Levant*, même volume.

Les environs de Marseille offrent le spectacle le plus riant; la terre y est cultivée au point qu'il n'y reste pas la moindre partie en friche; on semble y voir un jardin continu, varié de prairies, de vignobles et d'arbres fruitiers, et parsemé de cinq mille maisons de campagne ou métairies. On y recueille du froment, du seigle, de l'orge, du vin rouge, blanc, muscat et autres; des huiles d'olive, des fruits délicieux, entr'autres des figues, qu'on nomme *marseilloises*, et dont les ortolans sont très-friands. Le climat de Marseille ressemble sur plusieurs points à celui d'Athènes; l'air y est chaud, sec, pur et salubre.

Ciotat (la), ville située sur la Méditerranée, au fond d'une baye, sur un port fortifié; la proximité du bois de Conils fait qu'on y construit beaucoup de petits bâtimens. Le terroir est fertile en fruits, huiles et vins muscats.

Le *Port-Miou*, situé à une demi-lieue de la ville de Cassis, est un bassin profond, long de 1000 à 1200 pas sur

40 à 50 de largeur, et qui semble taillé exprès dans les rochers.

Aix, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un archevêché, ville considérable, et autrefois regardée comme capitale de toute la Provence. Elle est située dans une plaine, à peu de distance de la rivière d'Arc, et à 192 lieues de Paris. Elle reconnaît pour son fondateur *Caius-Sextius-Calvinus*, général romain, qui ayant été envoyé l'an de Rome 630, environ 120 ans avant J. C., au secours des Marseillais, battit les Gaulois dans ces environs, et y bâtit un fort qu'il appella *Aquæ Sextiæ* de son nom, et à cause des eaux thermales qu'il y découvrit. C'est aujourd'hui une des villes les plus élégamment bâties de la France. Le quartier d'*Orbitelle* est le plus apparent; les rues y sont tirées au cordeau; le *cours* est une promenade magnifique, ornée de fontaines, et bordée de belles maisons construites en pierres de taille. On remarque encore les bâtimens de l'hôpital général. L'architecture de la cathédrale est gothique; mais la coupole octogone du baptistère est soutenu par huit grandes colonnes antiques d'une seule pièce, de jaspe et de granit; elles sont de l'ordre corinthien; leur circonférence est de deux mètres et demi; il paraît que cette coupole est le reste d'un ancien temple. Le front de l'hôtel-de-ville est décoré de deux ordres d'architecture, en pilastres et colonnes doriques et ioniques; ces deux ordres sont surmontés d'un attique; plusieurs bas-reliefs contribuent à l'ornement de ce portail. Au-devant règne une assez belle place en carré long, au milieu de laquelle est érigée une belle colonne antique de granit égyptien, surmontée d'un globe de bronze doré. Le beffroi renferme une horloge très-curieuse. Il y a à l'hôtel-de-ville une bibliothéque très-précieuse, et qui s'est accrue par la réunion de celles de plusieurs ci-devant monastères. La ville d'Aix possède quelques fabriques d'étoffes, et on y fait le commerce de vins et de fruits. Mais la principale source de la splendeur de cette ville, était la préférence que les nobles de la Provence donnaient à ce séjour; ils s'y réunissaient presque tous pour y passer l'hiver. C'est pour cela qu'on a regardé Aix comme une des villes de province où il règnait le meilleur ton de société. Aix est la patrie du naturaliste *Tournefort*, et de plusieurs hommes célèbres.

Martigues, ville située entre les étangs de Caronte et du Martigues ou de Barre. Cette ville a été fondée peu-à-peu par des pêcheurs; la pêche du poisson, du corail et des coquillages en occupe encore la plupart des habitans. Le climat de Martigues est sain et tempéré. On recueille dans ses environs du vin, quantité d'huile, qui, après celle d'Aix, est réputée la meilleure de la Provence, du kermès ou vermillion, etc. — Le corps des pêcheurs donne presque tous les ans au public l'agréable spectable des joûtes sur la mer; ces jeux, accompagnés d'une musique bruyante, attirent la foule des environs.

Berre, ville située sur un grand étrang d'eau salée, auquel elle donne son nom, près de l'embouchure de la rivière d'Arc, dans une campagne agréable, fertile en oliviers et remplie de marais salans d'un grand revenu, mais qui rendent l'air mal-sain. L'*étang de Berre* communique à la mer par deux canaux; il a quatre lieues de long, trois de large, et quatorze toises de profondeur; il est par-tout navigable, et le poisson de la mer y remonte en si grande quantité, qu'il y a peu de lacs d'eau douce qui en contiennent davantage.

Au sud ouest de Berre est un chemin d'une grande lieue de longueur sur 20 pas de largeur, qui sépare l'etang de Berre de celui de Mariguani; on l'appelle *Cay* ou *lou Cayou*, du nom de *Caius Marius* qui, à ce qu'on prétend, l'a fait construire en une seule nuit, et en présence d'une armée ennemie.

Salon, petite ville où l'on montre le tombeau du fameux astrologue *Nostradamus*.

Lambesc, petite ville, ornée de plusieurs belles maisons et fontaines. C'était là que se tenaient autrefois les assemblées générales des communautés de la Provence.

Gardane, bourg dans les environs duquel on cultive des melons d'un goût exquis.

Tarascon, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville assez considérable, bien bâtie et avantageusement située sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Beaucaire, avec laquelle elle communique par un grand pont de bateaux. Cette ville ne devrait pas être le siège de la sous-préfecture; c'est la ville d'Arles, qui, étant bien plus considérable et aussi bien située, réclame le droit d'être le chef-lieu.

Arles, ville grande, belle et ancienne, située sur la rive gauche du Rhône, qu'on passe sur un grand pont de bateaux. Les marais qui environnent Arles en rendent l'air mal-sain ; mais quelques dessèchemens remedieraient facilement à cet inconvenient. Cette ville a été la capitale d'un royaume qui portait, tantôt son nom, tantôt celui de Bourgogne ; il s'y est tenu dix-neuf conciles ; c'était encore, avant 1789, le siège d'une sénéchaussée et d'un archevêché ; aujourd'hui ce n'est plus que le chef-lieu d'un arrondissement communal. On y remarque l'hôtel-de-ville, édifice magnifique, élevé en 1673, sur les dessins de *Hardouin Mansard ;* les façades sont decorées des trois ordres d'architecture et de beaucoup d'ornemens, qui ont trait à l'histoire de la ville ; on admire la voûte hardie et presque plate du vestibule. Arles, dont on fait remonter l'origine au-delà de celle de Marseille, est riche en monumens antiques. Dans une des salles du ci-devant palais archi-épiscopal, on trouve une rare et nombreuse collection d'*urnes* et d'autres *ustensites sépulcraux* des Romains ; une de ces urnes est si grande, qu'elle contiendrait 80 à 90 pintes (litres). On voit à Arles un *obélisque* de granite de 58 pieds (20 mètres) de haut, et pesant 40,000 livres ; il fut déterré en 1675, et érigé l'année suivante en l'honneur de Louis XIV, au milieu d'une des plus belles places de la ville. On y adapta au sommet un globe d'azur, parsemé de fleurs de lys d'or, et couronné d'un soleil, devise du roi ; le piedestal fut orné, aux quatre angles, d'autant de figures de lions de marbre, et les faces chargées d'inscriptions latines, dignes du génie de *Pélisson*. Le vandalisme révolutionnaire a defiguré ce monument. Arles possède un amphithéâtre de forme ovale, qui n'a jamais été achevé ; il a 194 toises de circonférence, et 17 toises d'élévation pour le frontispice, avec une arène de 71 toises de longueur sur 52 toises de largeur ; les portiques à trois étages sont de pierres de tailles d'un volume prodigieux ; chaque étage présente une suite de soixante arches, qui existent encore en partie, quoique presque par-tout défigurées et masquées par des maisons. On remarque encore les ruines de deux temples, dont l'un passe pour avoir été consacré à Diane ; les restes d'un arc de triomphe, deux grandes et magnifiques colonnes de marbre d'ordre corinthien, avec une porte qu'on

croit être les débris d'un théâtre, les ruines d'un capitole bâti par les Romains. L'ancien cimetière de la ville s'appelait *Campi Elysei*, d'où l'on a fait par corruption *Eliscamp;* c'est une colline agréable, située hors de la ville; on y voit une infinité de tombeaux de pierre ou de marbre de toutes grandeurs, plus ou moins enfoncés dans la terre et chargés d'inscriptions : on y distingue les tombeaux des Payens par lettres *D. M.*; c'est-à-dire, *Diis Manibus*, aux Deux Manes; ceux des Chrétiens sont marqués d'une croix plantée dessus. On a brisé un grand nombre de ces tombeaux, et l'on y a trouvé des monnaies, des urnes, des lacrymatoires, des lampes d'amianthe, etc. Dans l'ancienne église de Saint-Honorat, bâtie au milieu de l'Eliscamp, on voit une *catacombe* où les premiers Chrétiens enterraient les corps des martyrs, et où l'on prétend avoir trouvé les restes de sept saints ou saintes. Le château de la Trouille est un reste du palais de Constantin-le-Grand, qui, après avoir relevé les murs d'Arles, ou Arélate, râsés par ordre de Probus, en 270, y fixa pendant quelque tems son sejour; la ville lui érigea une colonne, sur laquelle il est intitulé *restaurateur d'Arelate*. C'est encore à Arles qu'on a trouvé une Vénus qui se voit au Musée-Napoléon, mais qui est bien au-dessous du haut prix que certains connaisseurs s'obstinent d'y attacher.

La *crau d'Arles* est une plaine située à l'est de la ville du même nom, longue de 5 lieues et large de 3 à 4; elle est bordée de marais ou d'étangs, et couverte de pierres, de cailloux et de galets. Ces galets ou pierres roulées sont de la même nature que celles qu'on trouve sur les bords du lac de Genève, sur les côteaux de Lyon et sur les collines du Dauphiné (1). Entre et sous ces cailloux qui retiennent l'humidité du sol, il croît une herbe fine et tendre; elle est tellement recherchée des moutons, que l'on voit ces animaux écarter les cailloux avec leurs pieds pour la mettre à décou-

---

(1) De cette circonstance les géologues-spéculatifs ont aussitôt inséré que le lac de Genève a dû couvrir anciennement une grande partie de la Suisse, qu'il à rompu ces digues, on ne sait pas pourquoi, et qu'il a entrainé ou roulé ou porté, on ne sait pas comment, ces galets jusques à Arles. (Voyez *Delametherie*, Théorie de la terre, tome IV, p. 351.

vert. Mais en été, le reflèt des rayons du soleil sur tout ce sol pierreux le rend brûlant et aride. Une partie de la *Crau* est devenue le siège de la fertilité et de l'industrie, depuis la construction du canal de Crapone; l'autre va également être rendue à l'agriculture par l'établissement du canal des Alpines.

Le *Plan du Bourg* est une longue plaine, plus basse que la Crau, et qui s'étend entre celle-ci et le Rhône. Le sol y est composé d'un limon fertile.

La *Camargue*, comme nous l'avons déjà dit, est une île considérable formée par les deux bras du Rhône et par la mer. Elle fait un triangle de 7 lieues de long sur 6 de large. Une chose digne de remarque, c'est le contraste qu'elle forme avec la plaine dite *la Crau;* tandis que celle-ci est entièrement couverte de pierres, l'île de la Camargue ne renferme absolument de pierres quelconques que celles qu'on y a apportées d'ailleurs. Le grand nombre de canaux dont elle est entrecoupées, et les eaux qui l'environnent, y rendent l'air épais, grossier et mal-sain pendant les grandes chaleurs de l'été. Le terroir y est extrêmement fertile. Les pâturages y sont inépuisables; la récolte de blé est immense; mais les vins sont peu délicats.

Saintes-Maries (les), bourg avec une église, qui, selon quelques traditions, passe pour la première église chrétienne qu'il y ait eu en France; on l'appelle les Saintes-Maries, ou simplement les Saintes, parce qu'on prétend que les trois Maries dont il est parlé dans l'Evangile y abordèrent avec plusieurs saints personnages, après avoir couru tous les risques de la mer sur un vaisseau sans voiles et sans gouvernail.

Saint-Remy, ville ancienne et considérable, située dans une plaine fertile, près d'un lac qu'on appelle *la Glacière*. C'est la patrie de *Michel* et *Jean Nostradamus*, l'un auteur des Centuries, et l'autre des Vies des anciens poëtes Provençaux. A un quart de lieue de Saint-Remy, au milieu de la plaine, est un grand mausolée antique, dont M. *Moreau de Mautour* a donné la description dans une dissertation insérée au tome VII de l'Histoire de l'Academie des Inscriptions. Tout près sont les restes d'un bel arc de triomphe.

Château-Renard, bourg situé dans une contrée où l'on récolte d'excellent vin blanc, nommé dans le pays *Clairette*.

VAR. — Ce département tire son nom de la rivière du *Var*, qui, depuis Auguste jusqu'à Bonaparte, forme la frontière entre l'Italie et la France. Cette dénomination ne paraît pas très-heureuse; le Var ne fait que toucher l'extrémité orientale du département; il prend sa source à Monte-Camelione, dans celui des Alpes Maritimes. Il n'y a peut-être aucune rivière qui change si souvent de gué et de lit, ce qui, joint à sa rapidité, en rend le passage difficile et dangereux. La rivière la plus considérable parmi celles qui coulent sur le territoire du département, est celle d'*Argens*, qui a trois sources, et qui tire son nom de la pureté de son onde, qui paraît comme argentée; mais cette rivière, dans ses débordemens, forme des marais et des étangs qui restent sans écoulement, et d'où il s'élève des vapeurs méphitiques composées d'acide carbonique, qui vicient souvent l'atmosphère de 2 lieues à la ronde.

Ce département, couvert de montagnes, ne fournit qu'environ la moitié du grain nécessaire à la consommation de ses habitans; mais, en revanche, il produit des vins blancs, rouges, paillés, clairets, muscats et autres, la plupart forts et généreux, quoiqu'un peu épais; il y en a de très-violens. Il produit d'ailleurs, indépendamment des fruits communs au reste de la France, d'autres sortes qui lui sont particulières, ou qui y viennent en plus grande abondance que dans aucun autre département. Telles sont les *prunes de Brignoles*, qu'on transporte pelées et séchées par toute la France, l'Italie et l'Allemagne; les truffes, les olives, les prugnons, les figues, les jujubes, les oranges, les limons, les poncires, les grenades, les câpres, les pistaches, le safran, etc. Les champs sont plantés ou bordés de mûriers; la récolte de soie et celle de miel sont très-considérables. Le terrain étant sec et sablonneux, les prairies y sont rares, ainsi que le bétail. Il y a des forêts, quelques mines, des carrières, etc. Il y croît des chênes verts à kermès, et le long de la côte des lièges.

L'industrie manufacturière se borne à des fabriques de savon, de papier, de draps grossiers, de poteries, de parfumeries, de cuirs, de soies, de verres blancs, de sel de saturne (acétite de plomb), etc. Le commerce consiste principalement dans l'exportation des vins, des huiles, des soies,

des fruits secs et confits. La pêche fournit aussi différens articles de subsistance et d'exportation. (Voyez *Bouches du Rhône*).

L'étendue en superficie est de 378 lieues carrées, ou 7,255 kilomètres et demi carrés, qui font 1,421,637 arpens ou 725,580 hectares. La population est évaluée à 269,142 individus, ce qui fait 712 individus par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 2,258,028 francs, ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 39 centimes.

Quatre sous-préfectures, 32 cantons et 210 communes composent ce département. On y remarque les endroits suivans:

DRAGUIGNAN, chef-lieu de la préfecture, ville peu considérable, située dans une contrée agréable et fertile en vins très-violens; elle est éloignée de Paris de 202 lieues. Il n'y a rien de remarquable, si ce n'est le palais des ci-devant évêques de Fréjus.

Fréjus, ville assez commerçante, située sur l'Argens, à une demi-lieue de son embouchure dans la Méditerranée. Elle est très ancienne. Jules-César donna *son nom à cette cité*, car elle s'appellait autrefois *Forum-Julii*. Elle a été la patrie d'Agricola, beau-père de Tacite. Pline la nomme *Classica*, parce qu'Auguste avait établi un arsenal pour la marine dans son port, qui est aujourd'hui comblé, sans qu'on ait pu le rétablir.

On remarque encore dans les environs de cette ville plusieurs vestiges d'antiquités romaines, tels que les restes des anciens murs, ceux d'un phare, la porte dorée, les arcades d'un aquéduc, les restes d'un temple, d'un amphithéâtre.

Saint-Tropez, ville avec une citadelle et un port sur la Méditerranée. L'air qu'on y respire est vif, et les vents de nord-ouest le purifient continuellement; aussi la *peste* ne s'y est jamais communiquée, même lorsqu'elle ravageait les villes et les villages d'alentour.

Fayence, petite ville où l'on a inventé ou du moins perfectionné l'espèce de poterie qui en porte le nom.

TOULON, chef-lieu d'une sous-préfecture administrative, d'une préfecture maritime, de plusieurs tribunaux, etc. Cette ville, située à 214 lieues de Paris, est remarquable par la

beauté de son port, qui est un des plus célèbres, des plus vastes et des meilleurs de l'Europe. Il est particulièrement destiné aux vaisseaux de guerre. Le bagne de Marseille y a été transféré. L'arsenal est également remarquable par l'immensité de ses bâtimens et sa distribution intérieure. Le parc d'artillerie, les fonderies de canons sont dignes d'attention. La salle des voiles est d'une grandeur extraordinaire. La corderie, bâtie en pierres de taille, a 640 mètres de longueur. Les fortifications qui entourent la ville sont du chevalier de Ville.

Cette ville est ornée d'une belle place en carré long bordée d'arbres. L'hôpital général, qui est très-considérable, renferme plusieurs fabriques, auxquelles les pauvres sont occupés. Toulon a éprouvé de grandes révolutions à diverses époques. Dans le dixième et le douzième siècle elle fut pillée par les Sarrasins; elle le fut dans le dix-huit par les Anglais et les Espagnols, qui s'en emparèrent le 16 août 1793. Ils en furent chassés le 18 décembre de la même année. En quittant cette ville ils incendièrent les magasins de la marine, et emmenèrent ou brûlèrent un grand nombre de vaisseaux et de frégates qui étaient dans le port.

Seyne-lèz-Toulon, petite ville très-jolie, avec des chantiers de construction, et un port excellent sur la grande route de Toulon.

Hyeres, ville située dans la contrée la plus agréable, et qui; par son exposition au midi, jouit d'un éternel printems. La rade de cette ville, qui en est éloignée de 2,000 pas, a plus de 15 milles géographiques de large sur 25 de longueur, et dans tout cet espace les naufrages sont inconnus. Cette rade est separée de la grande mer par les îles dites d'Hyeres.

Les *îles d'Hyeres* sont au nombre de quatre. Celle de *Porquéroles* est la première du côté de l'ouest; c'est la plus considérable, tant par ses fortifications que par le nombre de ses habitans. Celle de *Bagneaux* est la plus petite; celle du *Port-Cros* possède deux ports, dont l'un est fortifié. L'île de *Titan* ou du *Levant* est la plus orientale; elle est grande, mais inhabitée, et dépourvue de mouillages. Ces îles font partie des Stechades, dont Pline, Ptolomée et autres anciens ont fait mention; on leur a donné le nom des *îles d'Or*, à cause

cause de la quantité d'oranges qu'elles produisent. Il y croît encore des citrons, des grenades et autres fruits délicieux. Les plantes d'Italie, d'Espagne et de Grèce y fleurissent; mais les denrées nécessaires à la vie y manquent.

Brignoles, chef-lieu d'une sous-préfecture; les environs produisent des prunes excellentes.

La plaine de *Porrières*, que traverse la rivière de l'Arc, est fameuse dans l'histoire par la bataille que *Marius*, consul et général romain, y remporta sur les Teutons. C'est en conséquence de cet événement qu'un quartier du territoire de Porrières porte encore aujourd'hui le nom *du Triomphe*, à cause d'une grande pyramide triomphale qui y fut elevée, et dont il ne reste plus à présent que la base de trois toises et demie de diamètre avec une enceinte. On a trouvé plusieurs autres monumens dans les environs.

Grasse, chef-lieu d'une sous-préfecture, ville riche et considérable; on y fabrique du savon, de la pommade, des essences, savonnettes et parfums, connus sinon dans tout l'univers, comme quelques auteurs français ont écrit, du moins à toutes les toilettes de Paris (1). Les cuirs tannés et les peaux en mégie de cette ville ont beaucoup de réputation.

Antibes, place maritime et fortifiée, avec un port qui se comble par les sables qu'y charie le Var. Les habitans de cette ville passent pour savoir apprêter parfaitement l'espèce d'anchois dits *nonnats*. Le commerce maritime y est assez florissant. Le climat est devenu tempéré et sain depuis que les fossés des fortifications ont dessèché les marais qui environnaient la ville; car précédemment l'air y était si mauvais, qu'il y régnait une épidémie tous les étés.

A un quart de lieu d'Antibes, par terre, est le *Gour-Jean*, l'une des plus belles, des plus sûres et des plus grandes rades de la Méditerranée, formée par l'île de Sainte-Marguerite et le Cap-Garoupe. L'ouverture de cette rade et son enfoncement ont chacun 2,500 toises, et l'on y trouve presque par-tout 16 brasses d'eau.

(1) Le département du Var exportait, en parfumerie, pour la valeur de 1,590,900 francs par an. *Statistique générale de la France*, tome VII, page 338.

Cannes, petite ville avec une rade; la mer y abonde en anchois et sardines; il s'en débite annuellement 16 à 1800 quintaux.

Les *îles de Lérins* sont au nombre de deux, sans compter quelques islots. La grande ou celle de *Sainte-Marguerite* est presqu'inculte, mais il y a un fort très-important; celle de *Saint Honorat* est fertile, couverte de jardins, de vignobles, de champs de blé, ornée de belles allées d'arbres, et émaillée de fleurs les plus magnifiques et les plus odorantes.

ALPES-MARITIMES. — C'est l'ancien comté de Nice qui forme aujourd'hui le département des Alpes-Maritimes; cette dénomination n'a pas besoin d'explication. La principale rivière est le Var, dont nous avons déjà parlé. Ce département est couvert de hautes montagnes, qui laissent entr'elles un grand nombre de petites vallées agréables, où l'on cueille peu de blé, mais abondamment du vin, des fruits, des olives, des châtaignes, des amandes, des oranges, des citrons, des limons, des cédrats, etc. Le reste n'offre guères que des pâturages et des bois. Le climat, assez froid dans les montagnes, prend aux environs de Nice le caractère d'un eternel printems. Sur les rochers voisins de la mer, l'*aloës américain*, adopté par le sol et le climat, élève sa pyramide magnifique à la hauteur de 20 à 30 pieds, et triomphe sur toutes les plantes herbacées d'origine européenne. Toute l'année on voit ici des fleurs et des fruits.

Les *bastides*, les cabarets, les jardins des environs de Nice, offrent des points de vue charmans et de riantes promenades.

Le commerce principal consiste en soies crues et filées, en vins, en huiles excellentes et en essences de parfumerie, qu'on estime beaucoup.

L'étendue en superficie est de 160 lieues carrées, (3,226 kilomètres et demi carrés) ou 632,219 arpens (322,674 hectares). La population est de 87,071 individus, ce qui fait à-peu-près 544 habitans par lieu carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 622,821 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 15 centimes un tiers. Le département est divisé en trois arrondissemens ou sous préfectures, 22 cantons et 96 communes. On y remarque les villes suivantes:

Nice, chef-lieu de la préfecture, siége d'un évêché et de plusieurs tribunaux. Cette ville est distante de Paris de 236 lieues; elle est située sur la Méditerranée, qui y forme un bon port, défendu par quelques batteries. Le commerce consiste principalement dans la vente des soieries et des essences. Nice est une ville très-ancienne et une colonie de Marseille; mais il y reste peu de monumens antiques. On y remarque l'église de *Santa-Reparata*, et l'escalier du rempart.

Auprès de Nice est un village appellé *Cimier*. On y voit les ruines d'une ville ancienne nommée Cemenelion; elle consiste dans les restes d'un temple et celles d'un amphithéâtre. On y voit la trace des bains, des aquéducs; on y trouve des pierres sépulchrales, des inscriptions et des monnaies.

Villefranche, petite ville fortifiée au pied d'une montagne, qui la sépare de Nice. Son port, capable de contenir cent vaisseaux de ligne, est formé par deux promontoires, sur l'un desquels est situé le fort de *Mont-Alban*.

Monaco, chef-lieu d'une sous-préfecture, et autrefois capitale d'une petite principauté du même nom. Après avoir été pendant 200 ans sous la protection de l'Espagne, les princes de Monaco, de la maison *Grimaldi*, se mirent, en 1641, sous celle de la France.

Mentone, bourg, dans les environs duquel il croît des citrons d'une qualité supérieure.

Torbia, petite ville près de laquelle on voit les restes d'un arc de triomphe, érigé par le sénat romain en l'honneur de l'empereur Auguste, lorsque ces troupes eurent soumis cette contrée.

Sospello et *Saorgio*, villes situées dans les montagnes, et qui sont sur-tout connues comme postes militaires importans.

Puget-Théniers, chef-lieu de la troisième sous-préfecture; ce petit endroit n'a rien de remarquable.

PIÉMONT. — Cette nouvelle acquisition de la France a été décrite dans l'article *Italie*; on y trouve indiqué l'historique de ce pays, les villes, leurs monumens, les divisions et subdivisions, la population, l'étendue, les tribunaux de chaque département. Mais comme la partie physique de cette description nous a paru trop peu détaillée en compa-

raison des autres départemens, nous allons jeter un coup-d'œil sur cette partie de la géographie du Piémont.

Ce pays consiste en une suite de montagnes et de collines qui s'abaissent depuis la crête des Alpes et d'une partie des Apennins vers les plaines de la Lombardie et le lit du Pô. M. *Arthur-Young* a dit « que le sol est en général *une » terre grasse sabloneuse*, excepté quelques espaces d'un » *large gravier* déposé par les rivières (1). Ces expressions ne présentent que des idées très-bornées ou très-confuses. Il est bien plus exact de dire après Saussure et Dolomieu, que les terrains granitiques primitifs de la chaîne des Alpes disparoissent d'abord sous des schistes micacés, plus ou moins mélangés de parties calcaires. Du côté de Suze et du Mont-Cénis ces schistes micacés forment même les principaux sommets, tandis que le granite est relégué dans les montagnes inférieures. Mais par-tout la chaîne des Alpes est bordée d'une bande de blocs de granite veiné ou en masse, de porphyre et de serpentine, qui semblent avoir été détachés de la grande chaîne, et qui sont entourés d'amas de cailloux roulés. Les Alpes, qui du côté de la France et de la Suisse, descendent par degrés insensibles, ont, du côté du Piémont, une terminaison nette et tranchante; elles entourent ce pays comme une muraille ; le mont Pichériano et le Murinuet sont décidément les dernières Alpes du côté de Turin. De Turin à Milan et Pavie on voit une plaine entremêlée de collines tertiaires ; plus on avance vers l'est, plus les cailloux disparaissent sous le gravier et l'argile.

De tous côtés le Piémontais voit des ruisseaux et des torrens descendre de la cîme des montagnes vers la rive du Pô, qui est la partie la plus basse de tout le Piémont. Le *Tanaro*, la *Stura*, la *Doria*, la *Sesia*, en sont les plus remarquables par le volume d'eau qu'ils roulent. L'*Orco* donne à Ceresoli le spectacle majestueux d'une cascade de 2,400 pieds. La chûte de l'*Evenson*, torrent qui naît au Mont-Rosa, est de 1,200 pieds, et se fait à peu de distance de Verrez.

Le Pô, qui est le principal fleuve de cette contrée, reçoit

(1) *Pinkerton*, géographie trad. franç., tom. III, p. 683.

des rivières qui y jettent tant de limon et de sable, que son lit s'exhausse continuellement; d'où il résulte necessairement des débordemens très-dangereux. On a encaissé ce fleuve entre des digues très-fortes, et à mesure que son lit s'exhausse, on donne plus d'élévation aux digues; d'où il résulte qu'en plusieurs endroits le Pô coule à un niveau plus élevé que celui des plaines qu'il parcourt. La moindre brèche faite à la digue expôse donc souvent des contrées entières à une submersion totale. Il arrive presque tous les ans quelque malheur, malgré les rigoureuses et sévères mesures qu'on a prises pour la surveillance de la rivière.

Le climat du Piémont varie avec l'élévation du sol. Là des glaciers et des neiges éternelles; ici de noires forêts de pins et de mélizes; ensuite des forêts de châtaigners et chênes; enfin les vignobles, les oliviers et les orangers. Voici l'échelle végétale qui marque trois ou quatre zônes de température dans le Piémont; le centre est occupé par la zône la plus douce et la plus chaude; les autres entourent celle-ci par bandes semi-circulaires.

Quoique montagneux, le Piémont est en général un pays très-fertile. Les plaines produisent de beaux blés, du seigle, de l'orge, du maïs, dont le peuple fait du pain en le mêlant avec la farine de seigle. Les gousses qui contiennent ce grain servent à brûler, et les longues tiges à combler les mauvais chemins.

On cultive aussi *le riz* dans les plaines susceptibles d'irrigation naturelle ou artificielle, principalement vers les bords de la Sesia. On voit au commencement du printems les cultivateurs arrêter le cours des ruisseaux et des petites rivières, dont ils retiennent les eaux dans des réservoirs ou fossés pratiqués en terre; ensuite labourer le sol avec soin, y semer le riz, et ouvrir tout-à-coup et simultanément leurs réservoirs, pour inonder toutes les plaines destinées à la culture de ce grain. Les avantages commerciaux de cette culture sont très-grands; mais nous devons observer que le séjour constant de ces eaux stagnantes sur le sol y fait naître et propager des maladies épidémiques, et que l'on prétend, avec assez de raison, que l'hydropisie est endémique aux cantons où l'on cultive plus particulièrement le riz, puisque les habitans qui s'adonnent à la culture de cette plante en

sont attaqués avant d'avoir atteint leur quarantième année; ils sont en général maladifs et languissans.

Les collines sont couvertes de vignobles; les vins sont doux lorsqu'ils sont nouveaux, mais d'une qualité médiocre. On récolte cependant une espèce de vin assez âpre, qu'on appelle *vino brusco*, et que l'on croit sain pour les personnes repletles; et une autre espèce de vin blanc, qu'on appelle *vino amabile*, et qu'on regarde comme stomachique. Il paraît que la culture de la vigne et la manipulation du raisin laissent beaucoup à desirer. On recueille également dans le Piémont une grande quantité d'olives, de limons, d'oranges, de grenades, de pommes, de figues, d'amandes, de marrons, de châtaignes et d'autres fruits. On y trouve des truffes en si grande abondance, que le Piémont peut être regardé comme leur véritable patrie. Il y en a de noires, de blanches, de tachetées de rouge; elles sont très-grosses; on en voit qui pèsent de 5 à 6 kilogrammes et demi (12 à 14 l.). On prétend qu'il y a des paysans qui gagnent 250 à 300 fr. par an à déterrer des truffes. « C'est de Piémont, dit *Busching*, que sont venus en Allemagne les chiens dressés à » découvrir les truffes; et le baron de *Fortsner*, conseiller » intime du duc de Wirtemberg, est le premier qui en ait » fait venir en Allemagne ».

Les pâturages du Piémont sont excellens et abondans; on y élève un très-grand nombre de bestiaux, et cette branche de l'économie rurale est d'un si grand rapport, qu'on en estime le produit annuel à 3 millions de francs. On prétend qu'on exporte tous les ans 90,000 bœufs de ce pays. Les fromages qu'on fait dans le département de Marengo, égalent presque ceux de Lodi, qu'on appelle Parmesans. Dans l'Apennin piémontais on nourrit beaucoup de porcs.

Une production plus importante est la soie, qui, à cause de sa finesse et de sa force, passe pour la meilleure d'Italie. Elle se vend toute organsinée, c'est-à-dire, retorse et disposée à faire la chaîne des étoffes de soie. On estime que le produit annuel de cette marchandise s'élève à près de 13 millions de francs. Les endroits trop arides pour la vigne conviennent parfaitement aux mûriers; on remarque même que ceux qui croissent dans un sol pierreux et sabloneux sont d'un rapport plus considérable que ceux qu'on cultive dans

les lieux humides; non-seulement le corps entier de l'arbre y est plus beau, mais la quali é des feuilles y est infiniment meilleure, et cette différence en apporte une très-sensible dans la qualité de la soie.

Les mines du Piémont viennent d'être examinées avec soin par M. *Robilant;* nous allons extraire les résultats les plus intéressans de son mémoire (1), en y ajoutant quelques remarques géographiques.

» *Vallées d'Ossola ou du Haut-Navarrois.* — *Vallée* » *d'Auzasca*, montagnes de *Macugnaga;* sept à huit filons » de marcassites auriféres et tenant argent, en exploitation. » Ils peuvent donner annuellement quarante à cinquante » marcs d'or au titre de 16 à 18 karats. — Vers les mon- » tagnes de *Saint-Charles*, aux fosses de Cani, mines cui- » vreuses et auriféres, avec du plomb et du zinc, exploi- » tées sur les hauteurs de Vogogne. A Réal d'Ornavas, » mines de plomb tenant or et argent. A Laidavon, mine de » fer en masse. — *Vallée de Sesia.* A Sainte-Marie de Saf- » fol, mines d'argent blanche et de cuivre auriféres; en » 1758 elles produisirent plus de 160 marcs d'or et 3 marcs » d'argent, d'autres mines d'argent blanche aurifère, de » marcassites aurifères, de pyrites cuivreuses. *Vallée de* » *Sermenza*, mines de cuivre. *Vallée de Mastalon*, mine de » plomb tenant or et argent. A Valbella, mine de fer pyri- » teux; un haut fourneau pour la fonte des gueuses. A Rin- » cella, pyrites auriféres. A *Valduggia*, mine de plomb avec » blende et argent; on compte dans la vallée de Valduggia » plus de treize forges, où l'on travaille le fer et où l'on fa- » brique toutes sortes d'outils tranchans et de labourage; » deux fourneaux pourvoient ces forges de gueuse; le pre- » mier est à Locarno, dans la vallée de Sesia; l'autre est à » Portua, dans le canton de Masserano, où l'on fond des » mines de fer très-riches que fournissent ses montagnes ». (Toutes ces mines, à l'exception de celles de Masserano, appartiennent à présent à la république Italienne, département de l'Agogna.

« *Vallée de Sessera*, mines de plomb tenant or et argent;

(1) Voyez *Journal des Mines*, tome IX, n°. 50, pages 81 et suiv.; tome II, n°. 61, pages 3 et suiv.

» près du village de Cogiola, mine de plombagine. Vallée » d'*Andorno*, à Saillan, mine de cuivre exploitée; le torrent » *Cerf*, qui coule dans cette vallée, roule des paillettes d'or » au titre de plus de 23 karats ». (Ces vallées sont, ainsi que Masserano, comprises dans le département français de la Sesia). *Vallée d'Aoste*, vallée principale, depuis le som- » met Saint-Didier, divers mines de plomb avec argent ou » antimonie, etc. *Vallée de Cogue*, outre le plomb, une mine » de fer compacte très-riche; elle entretiennt plusieurs hauts » fourneaux aux environs de la cité d'Aoste, et ceux-ci dis- » tribuent leurs fers de gueuse aux forges répandues le long » de la vallée. *Vallée Saint Marcel*, mines de cuivre et de » manganése, exploitées; on fait un débit considérable du » dernier. *Grande vallée*; en la suivant depuis la vallée de » Saint-Marcel, on trouve plusieurs mines de cuivre pyri- » teuses; celles de Champ-de-Poas et de Mont-Jouet con- » tiennent des grênats; mine de fer excellente que l'on fond » à Bard. A Usseil, mine de fer compacte; on y a établi des » hauts fourneaux, des forges et autres fabriques. A *Val- » pelline*, mines de cuivre, qui donnent 1,500 quintaux de » cuivre rosette par an; les fontes en mattes se font au » village de Valpelline; ces mattes se réduisent en rosettes à » la fonderie de Quart, et l'on bat ces rosettes en chau- » dières aux martinets de Pérouse, au-dessus d'Yvrée. » *Vallée de Challand*, mines aurifères et argentifères. *Vallée » d'Esc*; mine de cuivre, fouillée et fondue sur les lieux. » *Vallée de Brozzo*; dans le Mont-Orion, belle fabrique de » vitriol martial, qu'on tire des pyrites. A Brozzo et à Tra- » verselle, excellentes et riches mines de fer compacte, » qui nourrit un grand nombre des fourneaux ». (Ces mines se trouvent dans le département *de la Doire*).

« *Vallée de Ponte* ou de l'*Orco*, à Cérésole, mine d'argent » livide dans le spath de fer. *Vallée de Soane*; mine de cuivre » pyriteux, exploitée et fondue dans la vallée. A *Pont*, » carrière de fameux marbre blanc, dont le grain approche » en finesse de celui de Paros. On trouve à Pont de hauts- » fourneaux et des forges où l'on fabrique des poëles et du » fil-de-fer; il y a des martinets de cuivre. A Castellamont, » kaolen ou terre à porcelaine; excellens argils pour les » creusels; des agathes, des hydrophanes : les rivières

» d'Aqua, d'Oro et de Malou charrient de l'or. *Vallée de* » *Lans;* mines argentifères et cuivreuses dans le spath de » fer spéculaire; des pyrites ferrifères; des fonderies, des » forges. A Roccabruna, mine de cuivre vitreuse. *Vallée de* » *Vin*, territoire d'Usseil, mine de cobalt, très-propre pour » en faire de l'azur; elle est en exploitation; elle est accom- » pagnée d'arsenic, qu'on vend en Allemagne; les filons » sont coupés par de petites veines de cuivre argentifère et » de mine de fer hématite. Cette vallée renferme beaucoup » de forges de fer; on y fond un sable ferrugineux, que l'on » ramasse en lavant la surface des terres. *Vallée de Suze*, » mines de cuivre et de cobalt. A *Russolin*, marbre verd, » approchant de l'antique; on y rencontre dans des veines » de quartz de petits grénats et des chrysoprases; il y a dans » la meme vallée d'autres carrières de marbre blanc, de » pierres calcaires, de gneiss et de granite. *Vallée de la Luzerne*, » cuivre et talt blanc, ou craie d'Espagne». (Toutes ces mines appartiennent au département *du Pô* ou de l'*Eridan.*

« *Vallée du Pô*, à Mont-Brac, au-dessus de Revel, on » rencontre dans le granite des crystaux de roche fuligineux. » *Vallée de Vraïta*; mines de fer spateuses; carrières de » marbre blanc. *Vallées de Maïre*, mine de plomb, de cui- » vre, carrières de marbre. *Vallée de Grana*, mine de cui- » vre. *Vallée de Sture*, mines de plomb et de cuivre en » plusieurs endroits; sources minérales. A *Idène*, mine de » plombagine très-douce et à grain très-fin; dans les mon- » tagnes de *Corborant*, pierres talqueuses. *Vallée de Ges*, » mine de plomb compacte; mines de fer qui donnent des » fers de gueuse à un haut fourneau; dans la montagne, au » nord de Vandier, du marbre très-estimé. *Vallée de Ver-* » *megnana*, diverses mines de plomb. *Vallée d'Ellero*, mine » de plomb argentifère et aurifère en exploitation. *Vallée* » *du Tanaro*, plomb, charbon fossile de la meilleure qua- » lité (près Bagnase) des carrières de marbre, etc. *Vallée* » *de Bormida*; beaucoup de forges où l'on fond le fer qu'on » tire de l'île d'Elbe. *Vallée de l'Erro*, la rivière de l'Erro » et le torrent de la vallée de l'Orba charrient des paillettes » d'or, mêlées avec du sable ferrugineux, attirable à l'ai- » mant. *Montagnes de Cairo*, carrières de beau marbre.

» (Toutes ces mines se trouvent situées dans le département
» de la Stura) «.

» Collines du ci-devant *Tortonais*, au-dessus de *la Scrivia* et la vallée de *Stafford*, indices de mines de souffre
» en couches dans des marnes azurées. *Costa*, mine de
» souffre; il y a une manufacture pour l'affinage de ce métal.
» *Codiasque*, mine de souffre, exploitee pour l'usage des
» moulins à poudre. Sur les bords du torrent de Staffora on
» trouve des jaspes, des calcedoines et des agates d'un
» certain prix. En général les collines du ci-devant Tortonais offrent de fréquens indices du souffre, du charbon
» fossile, d'ardoises alumineuses, de corps marins pétrifiés,
» de sources salées, etc., etc. «. (Ces mines se trouvent enclavées dans le département de *Marengo*.

On peut juger, d'après ce tableau physique du Piémont, que cette nouvelle acquisition territoriale n'est pas moins importante sous le rapport des finances que sous celui de défence militaire et d'influence politique.

DORIA ou DOIRE. — SESIA. — MARENGO. — TANARO. — STURA. — PO. — Pour la description physique de ces six départemens il faut consulter l'article précédent sur le *Piémont*. Pour la description du matériel des villes, voyez le volume VIII, ITALIE, page 84 et suiv. Nous y ajouterons les observations suivantes :

TURIN; ses fortifications ont été rasées et remplacées par de superbes allées et promenades. La citadelle est conservée.

L'arc de triomphe de SUZE et celui d'AOSTE sont des monumens précieux d'architecture romaine.

A BIELLE il y a un superbe aquéduc.

Pour la division par départemens et arrondissemens, ou préfectures et sous-préfectures, ainsi que les noms des chefs-lieux et les sièges des tribunaux, voyez le vol. VIII, pag. 97 et suiv. Pour la population, *ibid*. Pour la population comparée à l'étendue territoriale, voyez le tableau qui suit :

NOMS des DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE EN SURFACE.		POPULATION.	
	lieues carrées.	kilomètres carrés.	en totalité.	par lieue carrée.
Doire	200	4,772	224,127	1,121
Sesia	120	2,881	204,445	1,703
Marengo	160	3,587	232,864	2,152
Tanaro	129	3,097	311,458	2,414
Stura	292	7,000	411,669	1,450
Pô	217 ½	5,220	395,193	1,821
Totaux	1,108 ½	26,559	1,879,746	1,696

	Contributions pour l'an XI, en total.	*Quote-part de chaque individu.*
Doire	951,159 fr.	4 fr. 24 cent. ¼
Sesia	1,307,460	6 — 34 — ½
Marengo	2,690,510	8 — 33 — ½
Tanaro	1,841,182	9 — 51 — ½
Stura	3,084,604	7 — 49 — ¼
Pô	3,959,021	10 — 2 —
	13,833,936	7 fr. 36 cent.

Distance des chefs-lieux de préfecture de Paris.

Doire	Ivrée	199 lieues.	796 kilomètres.
Sesia	Verceil	203 ———	812 ———
Marengo	Alexandrie	208 ———	832 ———
Tanaro	Asti	201 ———	804 ———
Stura	Coni	205 ———	820 ———
Pô	Turin	191 ———	764 ———

ÎLE DE CORSE.

Comme cette île forme un territoire absolument séparé de la France sous tous les rapports physiques, nous avons cru en placer la description après celle de tous les départemens continentaux. Distinguer les faits de la géographie-physique de cette île d'après les deux petits départemens qu'elle forme, aurait nécessité des répétitions; nous avons

donc préféré considérer le tout ensemble sous un seul point de vue.

L'île de Corse est située dans la Méditerranée, entre le 41e. et le 43e. degré de latitude nord, et entre le 6e. et 8e. degré de longitude est de Paris Le golfe de Gênes et la mer de Toscane la séparent de l'Italie, le *détroit de Saint-Boniface* l'isole de la Sardaigne. Ses divers rivages sont eloignés de 40 lieues des côtes d'Antibes, de 38 de celles de Gênes, de 20 de celles de Toscane, et de 4 seulement de la pointe nord de la Sardaigne.

En considérant la direction des montagnes de la Corse et de la Sardaigne, et en réfléchissant sur le peu d'observations que nous avons sur leur nature minéralogique et géologique, comparée à celle du *Sub-apennin de Toscane* (1), on est fondé à regarder ces trois contrées, ou du moins la Corse et la Sardaigne, comme ayant eu dans leur formation originaire une liaison intime.

La plus grande longueur de l'île de Corse, à prendre du cap Corse au port de Bonifacio, est d'environ 38 à 39 lieues (165 à 170 kilomètres). Sa largeur, qui est très-inégale, est dans quelques endroits de 18 lieues, dans d'autres de 12, et aux deux extrémités de 3 à 4 lieues. Elle contient environ 1,912,123 arpens (980,510 hectares), ou 484 lieues carrées (9,805 kilomètres carrés) de surface.

L'île de Corse n'est pas fort peuplée ; d'après le dénombrement de 1740 on n'y trouva que 133 paroisses, 427 villages, 26,854 feux, et en tout 120,380 âmes. Le nombre des habitans fut trouvé, en 1760, de 130,000 environ ; *Boswell*, huit ans plus tard, l'exagéra en le portant à 220,000. Les états dressés pour l'assemblée nationale constituante en firent monter le nombre jusqu'à 247,000 ; et cette exagération entraîna le partage de l'île en deux départemens, partage inutile et nuisible au bien général du pays. Enfin, le recensement de l'an XI nous a appris que les habitans étaient alors au nombre de 166,813 ; ce qui fait 345 habitans par lieue carrée.

L'île est traversée, du nord au sud, par une grande chaîne granitique, dont le centre est occupé par les sommets éle-

(1) *Voyez* le volume VIII, p. 551

vés de *Monte-Rotondo*, qui a 1,449 toises d'élévation au-dessus de la mer, de *Monte-d'Oro*, qui en a 1,361 toises, et de *Monte-Cinto*. A cette chaîne principale s'appuient plusieurs montagnes du second et du troisième ordre, qui s'abaissent insensiblement vers la mer, en laissant entr'elles des vallées peu larges et peu profondes dans leur partie supérieure, mais qui se creusent et s'élargissent à proportion qu'elles descendent. On n'y observe aucune correspondance constante entre les angles rentrans et saillans (1). La terre végétale dans toute la partie comprise entre Calvi, Bastia, Corte et Cervione, repose, en général, sur des bases de schiste ou sur des roches calcaires de diverses qualités. Le schiste qui se rencontre sur les bords de la mer est celui connu sous le nom de schiste dur argileux ; il est toujours coupé par des veines de quartz blanc qui pénètrent dans toute la profondeur de ses couches. Il n'est pas rare d'y trouver quelque noyau de spath calcaire environné d'une terre ferrugineuse ; mais il ne s'y présente aucune trace de corps organisés. Dans d'autres parties de l'île on trouve du granite en grandes masses, des courans de laves mélangées de feld-spath ; à Hospitalé, près Porto-Vecchio, des *porphyres noires*, composés de pétrosilex noirâtre et de feld-spath blanchâtre granuliforme (2). A Alizani, la roche Jardienne tenace, avec diallage verte, connu sous le nom de *verde di Corsica* (3). On doit remarquer la substance appelée *granite globuleux de Corse*, et qui est définie par *Hauy* dans ces termes : « Une roche quartzeuse, globuleuse, stratiforme avec actinote. Cette roche forme des globes de plusieurs centimètres de diamètre, composés de couches concentriques « alternatives de quartz blanchâtre, et d'actinote d'un vert » sombre ; les couches de quartz surpassent en épaisseur » celles d'actinote, dont quelques-unes sont presque aussi » mince qu'une carte. La partie qui occupe le centre est composée principalement d'actinote. Tous ces globes sont enchâtonnées dans une pâte, qui est un mélange confus des » mêmes substances. La formation de cette roche singu-

(1) *Piétry*, Préfet, statistique du département du Golo, p. 16.
(2) *Hauy*, minéralogie, t. IV, p. 433.
(3) *Hauy*, ibid. *Saussure*, voyages dans les Alpes, n°. 1,313, A.

» lière offre aux géologues un problème qui est bien fait pour » exercer leur sagacité (1). »

Le Fuimorbo, les environs de Bastia, le cap Corse et le Nebbio fournissent des pierres ollaires, des serpentines, des variolites et de l'amianthe ou de l'asbeste en si grande quantité, qu'on en fabrique du papier, et que *Dolomieu* s'en servit, au lieu de foin et d'étoupes, pour emballer les autres mineraux qu'il avait recueillis dans le pays. Le même naturaliste a assuré à M. *Hauy* (2) qu'on tire un parti très-avantageux de cette substance pour la fabrication de la poterie. On empâte cette substance avec de l'argile, et l'on tourne le mélange à la manière ordinaire. Les vases qui en résultent en sont plus légers, moins cassans, et plus capables de résister à l'alternative subite du froid et du chaud.

On tire d'assez beau marbre des environs de Corte. Il y a des mines de fer à Corte, à cap Corse et près de Farinole; d'argent à Caccia, à Farinole et à Galeria; celle de San-Fiorenzo rend pour la valeur de 125 francs par 50 kilogrammes de cuivre à Verde; de plomb à Buzaggia; d'antimoine à Eiza. Le fer de Corse est d'une qualité supérieure, et l'exploitation de ce métal pourrait devenir très-importante, puisque les vastes forêts dont l'île est garnie offre les ressources pour entretenir des hauts fourneaux et des forges.

Le climat de l'île de Corse est fort doux; les brises continuelles de la mer y tempèrent les frimats des hautes montagnes, et le vent qui part de ces mêmes montagnes rend les chaleurs de l'été moins vives.

Il faut excepter les mois de février et de mars, pendant lesquels regnent des vents affreux, et quelque fois même funestes. L'air est en général salubre, comme le prouvent de nombreux exemples de longévité; mais les eaux croupissantes des marais, qu'il serait possible de dessècher, corrompent en quelques endroits la pureté de l'atmosphère.

L'île de Corse est bien arrosée de rivières; le *Golo* et le *Liamone* sont les plus considérables. Parmi les lacs, ceux d'*Ino* et de *Creno* doivent être remarqués; ils sont situés sur le Monte-Rotondo; le diamètre du lac d'Ino est d'en-

(1) *Hauy*, Minéralogie, tome IV, p. 431.
(2) *Hauy*, ibid. t. III, p. 252.

viron 160 toises, on n'y a pas encore trouvé de fond. Sur la côte orientale, la mer, en entrant dans les terres, forme plusieurs étangs salés.

La fertilité naturelle d'un sol très-varié admet toutes sortes de cultures; on y recueille du froment, du seigle, de l'orge, du milet; l'avoine seule manque, de sorte que les paysans sont obligés de donner de l'orge aux chevaux et aux mulets. L'agriculture est dans un état bien imparfait, les instrumens oratoires sont mal-faits, et les Corses ne font pas le meilleur usages de ceux qu'ils ont. Dans leur labour, ils ne font que gratter la superficie de la terre; et à peine connaissent-ils les avantages que procurent les engrais, quoiqu'il leur soit facile d'en avoir en quantité. S'il y a des terrains qui donnent des recoltes très-abondantes, ces exceptions sont dûes à une extrême fertilité naturelle.

On récolte dans plusieurs cantons des vins excellens, seulement on les dit être un peu fumeux. On fait au cap Corse deux sortes de vins blancs, dont l'un a beaucoup de rapport avec le Malaga. On en exporte beaucoup chaque année dans l'Allemagne, où l'on le vend pour du vrai Malaga; les Anglais en achétent à Livourne, où il passe également pour du vin d'Espagne. L'autre espèce de vin blanc ressemble assez à celui de Frontignan. A Furiani on fait un vin blanc qui a les mêmes qualités que celui de Syracuse, excepté qu'il n'est pas tout-à-fait si doux; quelques autres vins blancs qui ont le goût de Tokai. A Vescovato et à Campotoro on récolte des vins qui ont quelque ressemblance avec ceux de Bourgogne. Ce sont les expositions très-variées du sol qui produisent ces diversités. Les vins de Corse possèdent tant de mérite naturel, que, malgré la mauvaise préparation qu'on leur donne, ils plaisent toujours par leur parfum. On y prépare beaucoup de raisins secs.

L'olivier, commun dans toute l'île, en forme une des principales richesses. Cet arbre y devient beaucoup plus gros et plus élevé que dans les départemens méridionaux de la France L'huile est bonne, mais elle pourrait devenir meilleure si l'on mettait plus de soin à la préparer. Il est à remarquer que les oliviers réussissent mieux les années froides que les années chaudes. Ce fut *Bonaparte*, le père du premier Consul, qui introduisit en Corse la culture des oli-

viers (1). *Boswell* assure que dans les années 1764—68 on exportait déjà, année moyenne, 2,500,000 livres pesant d'huile.

Le limonier, le grenadier, l'oranger, l'amandier, le mûrier viennent fort bien en Corse; cependant leurs fruits ont un goût un peu aigre. Les châtaignes y abondent tellement, que, selon l'estimation de *Boswell*, il s'en exporte pour la valeur de 600,000 francs par an. L'aloès y fleurit parfaitement. Le buis et l'arbousier y deviennent très-beaux. Les flancs de montagnes sont couverts de forêts, qui consistent principalement en chênes, liége, melèzes et pins; ces derniers y deviennent très-grands. La Corse fournit toutes les sortes de bois qui sont necessaires pour la marine militaire.

On recueille en Corse une grande quantité de lin, et l'on pourrait augmenter cette récolte. Celle de la soie n'est pas considérable. Il y a beaucoup d'abeilles, dont le miel a de l'âpreté, à cause de l'if, du buis et des autres plantes à saveur forte qui couvrent l'île; celui de la Piéve di Caccia passe pour le meilleur On ne saurait trop vanter la bonté et la fermeté de la cire de Corse.

Parmi les animaux que l'île nourrit, on ne trouve ni le loup, ni le lapin, et très-peu de reptiles ou insectes venimeux. Les chevaux, les mulets et les ânes y sont de petite taille, mais forts et vigoureux. Le bétail à cornes, plus grand à proportion que les chevaux, ne trouve dans l'île que peu de pâturages convenables, de sorte qu'en général les vaches donnent peu de lait, et les bœufs sont maigres et coriaces. On y fait peu de beurre; l'huile en tient lieu; dans quelques cantons seulement, on prépare de bons fromages.

Les moutons y sont en grand nombre, nourris dans d'excellens pâturages, leur chair est succulente et délicate. Ils ont généralement la laine noire ou tannée; un mouton blanc est aussi rare en Corse qu'un mouton noir dans nos troupeaux. Leur laine est grossière et rude comme du poil. Ce défaut est-il dû à la qualité des herbes, ou provient il d'un ancien croisement qui a pu avoir lieu entre les brebis domes-

(1) Statistique générale de la France, par *Herbin*, tome V, page 477.

tiques

tiques ou les mouflons ou *muffoli* (1), espèce de bélier sauvage, couvert de poil, et regardé par Buffon comme la souche des brebis domestiques, avec lesquelles il produit des métis? — Il est encore remarquable que les brebis de Corse ont souvent quatre et jusqu'à six cornes.

La Corse est très-bien pouvue en poissons, qu'on pêche dans les lacs, les rivières et sur-tout dans la mer. Le thon et la sardine abondent sur les côtes. On y trouve des lits d'huîtres; ces testacés y sont remarquables par leur grosseur; on en exporte beaucoup en Italie. On pêche du très-beau corail de trois espèces, rouge, blanc et noir, sur les côtes voisines d'Ajaccio, et qui font face à la Sardaigne. Les lacs d'*Urbino* et de *Diana* contiennent des huîtres qu'on pêche à coups de pique dans les endroits peu profonds. Les rivières abondent en truites et en anguilles; on n'y trouve guères d'autres poissons.

A ce tableau assez brillant des richesses naturelles de cette île, nous ferons succéder celui de l'état de l'industrie et des arts, qui offre bien peu de parties avantageuses. La laine grossière du pays fournit à la fabrication de quelques étoffes communes; on préfère la laine d'un noir pur, mais elle n'est pas très-abondante. Tous les draps fins viennent de dehors. On trouve dans l'île des cuirs en quantité, et les Corses ont une manière de tanner qui leur est particulière; ils y emploient les feuilles du laurier sauvage, sèchées au soleil et réduites en poudre; le cuir en prend une teinte verdâtre. Mais l'art de tanner est si peu répandu dans l'île, que les paysans se contentent de laisser durcir à l'air les cuirs, et particulièrement ceux de sanglier, dont ils font leurs souliers. Quoique l'île produise beaucoup de lin, on n'y fait qu'une petite quantité de toiles grossières.

On peut juger, par tout ce que nous venons de dire, que le commerce de la Corse n'est pas très-considérable; ses nombreux et excellens ports ne sont pas animés par la bruyante activité des matelots et des négocians. On exporte

(1) *Voyez* dans le vol. VIII; le tableau additionel des productions naturelles de la Sardaigne, vis-à-vis la page 509, colonne 5, il y faut lire *tige de nos moutons*, au lieu de *tigre de nos montagnes;* absurdité que les typographes ou les correcteurs y ont mise.

du corail, des planches et poutres, des vins, des huiles, des châtaignes et autres productions naturelles; tous les objets de manufactures et de luxe y sont importés du dehors.

La Corse est divisée en deux départemens, dont nous allons indiquer les subdivisions et les endroits remarquables.

GOLO. — Ce département comprend les parties septentrionales et orientales de l'île; il tire son nom de celui de la principale rivière qui le parcourt. L'étendue est de 1,017,472 arpens (519,301 hectares) ou 256 lieues carrées (5,193 kilomètres carrés). La population est indiquée à 103,466 individus, ce qui fait 404 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 172,692 fr.; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 1 franc 66 centimes $\frac{11}{12}$.

Il y a dans ce département 3 sous-préfectures, 39 cantons et 235 communes. On y remarque:

BASTIA, chef-lieu de la préfecture, autrefois capitale de toute l'île; c'est une ville forte, située au bord de la mer sur le penchant d'une montagne, avec un bon port pour les petits vaisseaux, qui y trouvent un abri commode derrière un mole. Les rues sont vilaines, et l'on y voit peu de belles maisons. Le ci-devant collége des Jésuites est le meilleur édifice. On fait dans cette ville le commerce des vins, des huiles et sur-tout des peaux. La distance de Bastia à Paris est indiquée, dans les tableaux officiels, à 311 lieues ou 1,244 kilomètres.

San-Fiorenzo (Saint Florent), ville située sur un golfe du même nom, et qui forme un bon port.

Centuri, petit port qui pourroit être considérablement élargi; sa situation avantageuse à l'extrémité septentrionale le rend important.

CALVI, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville, bâtie sur une langue de terre qui avance dans la mer, est défendue par un château bien fortifié; son port est un des meilleurs de l'île, et le plus rapproché des côtes de France.

Isola-Rossa (Ile-Rousse), petite île avec une ville et un bon port.

CORTE, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette petite ville est située presque au centre de l'île, au milieu des montagnes et des rochers; ses environs sont cependant fertiles en blés.

LIAMONE. — Ce département est formé des parties occidentales et méridionales de l'île; la rivière qui lui donne son nom est, comme le Golo et la plupart des rivières de Corse, un torrent rapide qui roule des quartiers de roche, et dont il ne serait guères possible de dompter l'impétuosité. Ce département est en général plus montagneux, moins fertile en blés, et plus faiblement peuplé que le précédent. L'étendue en superfice est de 903,651 arpens (461,209 hect.) ou de 228 lieues carrées (4,612 kilomètres carrés). La population est évaluée à 63,347 individus, ce qui fait 277 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département s'élèvent, pour l'an XI, à la somme de 97,866 francs; ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 1 franc 54 centimes ½.

Les subdivisions sont 3 sous-préfectures ou arrondissemens, 21 cantons et 156 communes. On remarque les endroits suivans:

AJACCIO, chef-lieu de la préfecture et siège d'un évêché. C'est la plus jolie ville de toute la Corse; presque toutes les rues sont droites et larges; la plupart des maisons ont une belle apparence. La cathédrale et la maison qu'occupaient autrefois les Jésuites sont les édifices les plus remarquables. La bonne eau y manque. Le port d'Ajaccio est spacieux et commode; il a un bon mole, et il est parfaitement sûr; seulement on a négligé d'enlever un petit rocher qui se trouve en avant de l'entrée. Le commerce de cette ville consiste en coraux, poutres et planches. La distance est calculée officiellement à 283 lieues; ce qui ne s'accorde guères avec la distance indiquée pour Bastia.

Ornano; c'est ce canton qui a vu naître Napoléon Bonaparte.

VICO, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville est située sur un golfe qui conserve encore le nom de l'ancienne ville de *Sagone*, détruite depuis long tems.

SARTÈNE, chef-lieu d'une sous-préfecture; cette ville est située sur le golfe de Valinco. Ce golfe renferme nombre d'ancrages, et entre autres le port de Campo-Moro, où quinze vaisseaux de ligne pourraient tenir en sûreté.

Bonifacio, petite ville fortifiée, avec un port sûr et commode, mais dont l'entrée et la sortie ne sont pas sans difficul-

tés. Le détroit qui sépare la Corse de la Sardaigne porte le nom de cette ville. C'est-là qu'on pêche le meilleur corail.

Porto-Vechio, ville avec un des ports les meilleurs qu'il y ait sur la Méditerranée ; quarante vaisseaux de ligne peuvent y tenir. L'air y est mauvais, à cause des marais qui l'avoisinent ; mais il serait facile d'y remédier, comme l'on a fait à Livourne.

Histoire de la Corse, Mœurs de ce peuple, etc. — Cette île étant la patrie du héros qui gouverne l'empire français, nos lecteurs s'attendent sans doute à trouver ici quelques notions sur les diverses révolutions que cette contrée a subie, et qui ont fini par la rendre partie intégrante de la France. L'histoire ancienne et moderne de cette île est toutefois si obcure et si peu interresante que nous n'en indiquerons que rapidement les époques principales ; nous nous étendrons sur les événemens modernes, que *Busching*, contre son ordinaire, a raconté un peu vaguement ; les Encyclopédistes ont pourtant copié servillement son article.

La Corse, qui probablement a reçu sa population primitive de l'Etrurie ou de la Phénicie, obéit successivement aux Carthaginois, aux Romains, aux Goths et aux Sarrazins. En 806 les Génois s'en rendirent maîtres. Dans l'onzième siècle les Pisans l'enlevèrent aux Génois ; et quoiqu'ils furent obligés de la céder dans le siècle suivant, on les vit, dans le treizième siècle, en briguer de nouveau la possession. En 1420 Alphonse V, roi d'Aragon, chercha, mais en vain, de s'en rendre maître. En 1453 les revenus et le gouvernement de l'île furent donnés à la Banque de Saint-Georges, dont les directeurs la cédèrent, en 1465, au duc de Milan ; le Génois ne voulant plus reconnaître l'autorité de ce prince chez eux, l'île rentra bientôt sous le pouvoir de la Banque. En 1533 les Français s'emparèrent de la plus grande partie de l'île, mais ils la restituèrent aux Génois en 1559, en vertu de la paix de Château-Cambrésis. En 1564 les Corses, tant de fois vendus et cédés comme un vil troupeau, s'indignèrent de leur longue servitude, et se soulevèrent contre les Génois. *Zampiéri di Ornano* (1) fut un des chefs les

(1) Un membre de cette même famille (qui est lié avec la famille Bonaparte) occupe ou occupait naguères une place au corps législatif.

plus actifs de cette insurrection ; il mourut comme martyr de la liberté en 1567 ; quoique réduits à l'obéissance après une guerre de cinq ans, les Corses conservèrent depuis cette époque une haine mortelle pour leurs injustes maîtres. La république aristocratique et marchande de Gênes traita les Corses avec une rigueur très-impolitique ; elle dépouilla leurs plus anciennes maisons des priviléges de la noblesse, de manière qu'il n'en reste plus de vestiges dans l'île ; elle les exclut de toutes les charges militaires et ecclésiastiques ; elle leur enleva toute espèce de commerce, en payant à vil prix les productions de leur pays, et en leur fesant acheter fort cher les objets dont ils avaient besoin ; elle se garda bien d'apporter aucun remède à leur ignorance, ou de les exciter à cultiver les arts ; elle saisissait les moindres prétextes pour sévir contre ce peuple opprimé ; et pour punir des séditions souvent imaginaires, elle fesait mettre à feu et à sang des cantons entiers, tandis qu'elle laissait impunis les assassinats et les homicides, qui de tout tems ont été nombreux dans cette île. Pour comble de malheurs, Gênes, non contente d'écraser les Corses sous le fardeau des impôts très-forts (1), leur envoyait encore des gouverneurs, qui regardaient les exactions et les rapines comme leur apanage. Dans cette conduite barbare on reconnaît le caractère d'un gouvernement basé uniquement sur le commerce. Une aristocratie de nobles ou de propriétaires peut être animé des principes sages et justes ; mais rien n'est vil, rien n'est tyrannique comme une compagnie de marchands qui exerce la souveraineté.

En 1726, une insurrection très-sérieuse avait été appaisée ; mais trois ans après l'exaction d'un nouvel impôt ralluma les feux mal éteints de la guerre. Les Corses demandèrent que les impôts restassent sur l'ancien pied, et qu'on leur permit de tirer du sel de leurs marais salans, au lieu d'en acheter chèrement des mains des Génois. Ces demandes ayant été refusées, les Corses prirent les armes ; des hommes d'un grand caractère et doués de talens supérieurs se trouvaient à leur tête ; *Ceccaldi*, *Giafferi*, *Raffali* étaient les chefs les plus distingués ; plusieurs puissances étrangères leurs fournirent

(1) Gênes retiroit annuellement 400,000 livres génoises de la Corse ; les frais d'administration et de défence militaires prélevés, il ne resta que 40,000 livres revenu net.

secrètement des secours. Les Génois tremblaient; mais l'empereur d'Allemagne leur prêta un corps de troupes, qui réussit à ramener la tranquillité dans l'île; les Corses obtinrent quelques adoucissemens dans leur sort. Mais à peine les troupes impériales eurent-elles évacué l'île, en 1733, que les Génois manquèrent à la convention conclue; les Corses recommencèrent la guerre l'année suivante, sous la conduite de *Giafféri* et de *Hyacinthe Paoli.* En 1735 ils dressèrent le plan d'un gouvernement indépendant. Mais ils ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un chef unique. Tout d'un coup on voit débarquer à Aléria un baron allemand, nommé *Théodore de Neuhof*, et originaire de la province de la Mark en Westphalie. Il venait chercher du service parmi les insurgens; il leur parla des secours puissans qu'il leur procurerait; enfin, une figure mâle et imposante disposait en sa faveur ces simples enfans de la nature. On crut voir en Théodore un héros envoyé par le ciel même pour sauver une nation opprimée. On le proclama *roi de Corse;* son couronnement se fit dans la manière des tems héroïques, avec une couronne de laurier sauvage. Le nouveau roi fit battre de la monnaie, et institua un ordre de chevalerie. Mais il ne réussit ni à chasser les troupes génoises des places fortes, ni à réunir les diverses factions qui déchiraient le nouvel état. Il sortit de son royaume pour aller chercher des secours qu'il aurait dû trouver dans lui-même et dans l'énergie de son peuple; il retourna avec des munitions de guerre qu'il avait obtenues de quelques marchands hollandais, auxquels il avait fait espérer de grands avantages dans l'exportation des huiles de Corse. Cependant Théodore s'absenta de nouveau, et les Génois, ayant obtenu des troupes auxiliaires de la France, soumirent toute l'île. Quand les Français se furent retirés, en 1741, les mouvemens insurrectionnels recommencèrent, et dans l'année 1743 on vit Théodore reparaître, et l'Angleterre envoyer une flotte au secours des Corses; la place de Bastia fut enlevée aux Génois, mais bientôt perdue de nouveau. Dans la paix d'Aix-la-Chapelle, les intérêts de la Corse furent négligés (1). Des troupes françaises, après une

(1) L'ignorance en géographie a fait commettre beaucoup de fautes en politique; il est probable que les Anglais, s'ils avaient connu l'importance de l'île de Corse, auraient mis plus de zèle à la délivrer du joug de ses tyrans.

campagne sanglante et affreuse, en 1749, remirent l'île sous le joug des Génois. Mais les Corses ne tardèrent pas à reprendre les armes. *Paschal Paoli* devint leur chef, cet homme réunissait un grand courage et des talens militaires très-estimables à une prudence consommée; il ne se contenta pas de vaincre les Génois dans de nombreux combats; il donna à sa patrie une forme de gouvernement appropriée aux habitudes de la nation; à côté du conseil souverain, siégeant à Corte, il institua une université; il envoya, en 1763, des députés à Vienne, à Rome et à Turin, pour annoncer que les Corses, après avoir vu les Génois enfreindre toutes les conventions, se croyaient autorisés à se mettre en état d'indépendance; l'Europe crut déjà voir la Corse libre et civilisée, lorsque les Génois tout-à-coup prirent le parti de céder, en 1768, à la France leur prétendu droit à la souveraineté de cette île. Les troupes françaises, sous le commandement du général *Marbœuf*, y arrivèrent en 1769 (1), et après une campagne très-sanglante, parvinrent à soumettre les Corses, dont un assez grand nombre trahirent volontairement les intérêts de la liberté. *Paoli*, après avoir épuisé toutes les ressources du génie et de la bravoure, se réfugia en Angleterre, où, dans une vie très-retirée, il se déroba à l'admiration du public. La révolution française étendit les bienfaits de la liberté commune à l'île de Corse, et Paoli rentra dans sa patrie, qu'il espérait de voir enfin heureuse et tranquille. Mais les principes originels de la révolution ayant été altérés par l'influence désastreuse de l'anarchie, Paoli, trompé par les Anglais, qui flattaient les Corses de l'espoir d'une indépendance entière, facilita aux troupes de cette nation la conquête de l'île. Le roi d'Angleterre se fit reconnaître roi de Corse. Mais les Français lui enlevèrent bientôt ce royaume, et il paraît que dans le moment actuel les Corses obéissent assez tranquillement aux lois de la grande République, dont leur immortel compatriote est devenu le sauveur et le chef suprême.

Il est pourtant affligeant de voir encore les haines de famille à famille et de canton à canton subsister en Corse dans toute leur funeste activité. Ce trait rapproche encore les

(1) Deux ans après la naissance de Napoléon Bonaparte.

Corses des nations sauvages, et cette expression ne paraîtra point exagérée lorsqu'on saura que les villages de Corse sont précisément placés, comme les *hippa's* de la Nouvelle-Zélande, sur les sommets ou dans les gorges de montagnes, afin de pouvoir servir de forteresse en cas de guerre avec le village voisin. Ces petites guerres intestines ont forcé le gouvernement à déclarer les départemens de Golo et de Liamone *hors la constitution*, et à y établir une administration militaire. Les homicides fréquens parmi les Corses sont une suite de leur faux point d'honneur et de leur faux esprit de famille; une insulte, vraie ou prétendue, devient toujours commune à toute la famille de laquelle l'individu offensé fait partie; le désir de vengeance passe, comme un héritage, du père au fils; ce sont précisément les mœurs et les idées des Calédoniens d'Ossian ou des Indiens de l'Amérique septentrionale. C'est le défaut absolu de toute instruction publique qui a laissé les Corses en arrière des autres Européens de deux ou trois siècles. En 1790 il n'y avait dans toute l'île qu'une seule imprimerie. La paresse et l'aversion pour des occupations mentales, traits que les Corses ont de commun avec les Sauvages, mettent de grands obstacles à l'établissement des écoles. Le clergé s'est toujours montré zélé pour la liberté, mais peu de ses membres ont de l'instruction; il y en avait naguères qui savaient à peine lire et écrire. On peut peindre la paresse des Corses d'un seul trait; ils aiment plutôt faire venir de dehors des *allumettes souffrées* que de se donner la légère peine d'en faire chez eux.

Au reste, si les Corses ont les vices des peuples incivilisés, ils en ont aussi les vertus. Hospitaliers et francs envers les étrangers, leur amitié ne connaît pas plus de bornes que leur haine. L'histoire de leur pays atteste l'énergie de leur caractère. Zélés catholiques, ils ont néanmoins eu le bon esprit de mettre de justes bornes aux prétentions du clergé; l'intolérance religieuse n'est point dans leurs mœurs. Gais et vifs, ils aiment beaucoup la danse et les exercices de corps. Les bergers et les bergères, en gardant leurs troupeaux, chantent des stances du Tasse et d'autres poëtes italiens; mais leur chant est grave et lent.

MONUMENS DES BEAUX ARTS,

A PARIS ET DANS SES ENVIRONS.

(Cet article est de MALTE BRUN).

EN s'écriant dans l'enthousiasme de la victoire « *Rome n'est » plus à Rome ; elle est toute à Paris* », les Français ont peut-être dépassé les bornes de la vérité ; les artistes et les amateurs aiment encore à admirer sur le sol classique de l'Italie les immortels monumens de l'architecture ancienne et moderne, et ces trop périssables ouvrages de la peinture à fresque que l'on n'a pas pu enlever au pays qui vit renaître les beaux-arts. Mais il est juste de reconnaître que Paris doit désormais partager avec Rome et Florence l'honneur d'attirer dans son sein les hommes à qui une vive sensibilité et une imagination heureuse permet les jouissances délicates et pures qui résultent de la contemplation de *la beauté* rendue visible dans le marbre ou sur la toile. Sous les rapports de l'architecture, Paris sans doute n'égale qu'à peine les villes du second rang en Italie ; pourtant sous le gouvernement actuel, chaque jour voit disparaître quelques traits de cet aspect gothique qui, dans la capitale de France, choquait les yeux de tout homme de goût. Parcourons donc cette immense ville et ses environs, comme amateurs de tous les beaux-arts, et sans nous astreindre à une méthode rigoureuse, sans nous perdre dans une description détaillée qui exigerait des volumes, tâchons de peindre rapidement les sentimens que nous avons éprouvés nous-mêmes à la vue de tant de chefs-d'œuvre.

LE LOUVRE.

Sur les bords de la Seine s'élève un vaste palais ; sa masse imprime le respect ; mais la majesté répandue dans la superbe *colonnade* qui en forme l'entrée, attire l'admiration. Le beau génie de *Perrault* y a fait revivre toute la grandeur

des Grecs et des Romains; son style à-la fois simple et majestueux efface les palais les plus vantés de l'Italie. Mais pourquoi ces masures sans toit, derrière une si belle entrée? Pourquoi ce grand monument national reste-t-il inachevé? Les malheurs qui accablèrent Louis XIV, sur la fin de son célèbre règne, l'avaient empêché de terminer un édifice que, dans ses beaux jours, il avait dédié *à l'éternelle majesté de l'empire Français* (1). Sous les faibles successeurs du grand Louis, si même les embarras de finances eussent permis de penser à l'achèvement du Louvre, le mauvais goût qui régna alors en France dans tous les beaux-arts en aurait étouffé ou dénaturé l'idée. Ainsi, un édifice auquel l'Europe n'aurait eu rien de comparable, est demeuré moitié sans toit, moitié défiguré par un assemblage choquant des restes plus ou moins gothiques du Vieux-Louvre (2). Mais, enfin, le génie de Bonaparte est venu créer un nouveau siècle de gloire pour la France; il ordonne la restauration de ces augustes ruines, et bientôt le Louvre va se montrer dans toute sa splendeur aux yeux de l'Europe étonnée et jalouse.

C'est ici, dans le plus beau palais de l'univers, que le Gouvernement de la République française va loger *les Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts*. L'immense bibliothéque nationale, la collection d'estampes, le cabinet de medailles et des pierres gravées, les collections de l'Institut-National, la galerie des dessins, des mosaïques et des vases étrusques, les chefs-d'œuvre des trois écoles de peintures; enfin, l'élite des statues et des bustes antiques; voilà les trésors qui, d'après les intentions connues du gouvernement, doivent être réunis dans le Louvre et dans les galeries attenantes.

---

(1) Inscription latine de la médaille qui fut frappée lors du placement de la première pierre du Louvre. Il nous semble que l'on devroit la mettre sur la façade principale au lieu de ces mots abstraits d'unité, d'indivisibilité, etc., qui s'y trouvent.

(2) Il y a cependant dans le *Vieux-Louvre*, ou dans l'aile qui donne vers l'ouest, quelques parties assez belles; telles que les *cariatides* du dôme du milieu, d'ailleurs si lourd, les *colonnes ioniques* du passage sous le dôme, faites sur le dessin de Michel-Ange, les *festons* de la deuxième frise, sculpté par *Goujon*. Mais les toits gothiques de deux pavillons qui flanquent cette aile sont détestable.

Ainsi, tout ce que l'art a produit de charmant, tout ce que le génie a créé de sublime, tout ce qui fait l'orgueil et les délices de l'Europe civilisée, se trouvera rassemblé dans ce seul édifice. Rejouissez-vous, amis des sciences, enthousiastes des beaux-arts, réjouissez-vous! Ces trésors inappréciables pouvaient-ils trouver une demeure plus stable et plus sûre? La victoire et la puissance étendent sur eux leurs ailes protectrices. Pouvaient-ils être rassemblés d'une manière plus utile pour l'Europe? Ils sont au centre des pays les plus civilisés et des nations les plus industrieuses. C'est la plus généreuse hospitalité qui les garde; pour dire tout, en un mot, c'est *la France* qui les possède.

Sans doute la France s'empressera de rendre ce temple du génie entièrement digne de sa destination; on se procurera des salles plus vastes et mieux éclairées, pour y placer les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture dans le jour qui est indispensable pour en développer les beautés. Sans doute la Vénus aura un jour sa *tribune*, et l'Apollon son *belvedère*, comme à Rome et à Florence. Les Français ne voudront pas que l'Europe et la postérité leur reprochent d'avoir rassemblé à grands frais tous les chefs-d'œuvre de l'art, afin de les enterrer tous dans un local où des faux jours les dérobent à la vue. Pour voir se réaliser toutes les espérances et tous les vœux des artistes à cet égard, il ne faut que le rétablissement de la paix et la conservation du héros qui nous gouverne.

Galerie des statues antiques.

Cette collection occupe actuellement le bâtiment attenant au Louvre, et connu sous le nom de *Pavillon de l'Infante.* L'entrée principale, tournée sur la place du Vieux-Louvre, porte l'inscription: *Musée Napoléon.* Ce nom est commun à toute la collection de statues et de tableaux; il lui a été donné par ordre du consul *Cambacérès.*

Deux colonnes d'une superbe brêche orientale, surmontées de deux petites muses antiques, placées dans le *vestibule* à l'entrée, annoncent déjà la richesse qui règne dans l'architecture intérieure de ces salles. Mais nous ne nous arrêterons pas à décrire toute cette décoration très-bien imaginée et parfaitement exécutée. Parlons des antiques.

La belle reine des forêts, la chaste *Diane* a trouvé un asile momentané dans ce vestibule; bientôt elle va être placée dans la salle particulière qui portera son nom; alors on verra dans un jour plus favorable et plus entier ce chef-d'œuvre, qui, avant les conquêtes de Bonaparte, était la plus célèbre antique de la France. Cette statue doit être isolée et visible de toutes parts, comme elle était dans la *salle des Saisons*; alors on y découvre la digne sœur d'Apollon; on admire cette attitude aussi fière, aussi majestueuse que celle de l'Apollon du Belvédère (avec laquelle elle a des rapports), ce front élevé et sévère, ce mouvement vif et naturel du bras droit qui va chercher une flèche dans le carquois suspendu sur le dos de la Déesse. Diane est représentée au moment où elle sauve des poursuites de l'audacieux Hercule la biche aux pieds d'airain et au bois d'or, dont la nymphe *Taygéte* lui avait fait hommage.

La *Pallas* de *Velétri* est provisoirement placée dans ce vestibule; cette statue, beaucoup trop exaltée des connaisseurs ou de ceux qui se donnent pour tels, mérite sans doute un rang distingué parmi les ouvrages de l'art; le vaste *peplum*, les plis artistement variés et jetés dans la manière de l'ancienne école grecque, toute la draperie, enfin, atteste la grande habileté de l'artiste; mais l'air insignifiant de la tête nous a laissés froids à la vue de cette statue, qui nous semble bien inférieure à celle de Diane.

Parmi les antiques destinés à rester dans le vestibule, on remarque sur-tout celles-ci: un *buste colossal de Minerve*; on ne peut pas imaginer un air de tête plus noble ni plus imposant. Une *statue colossal de Bacchus*; la manière dont il s'appuye, les contours larges et arrondis, les regards pleins d'une ivresse tranquille, tout exprime la mollesse voluptueuse qui caractérise ce Dieu. Il y a encore une tête colossale d'*Hadrien*, d'un excellent travail, des bustes d'*Antonin Pie* et de *Domitien*. Enfin, on y voit deux magnifiques *siéges* antiques, consacrés l'un à Bacchus et l'autre à Cérès, ainsi que le plus grand *candelabre* qui nous reste de l'antiquité.

En passant dans *la salle des Empereurs*, vos regards seront charmés par l'éclat varié de quatre colonnes d'albâtre fleuri; vous verrez avec plaisir le plafond, représentant *la Terre recevant des Empereurs le code des lois romaines*, les

deux tableaux feints de bronze, relatifs aux ouvrages d'utilité publique, entrepris par ordre de *l'empereur Trajan*, les bas-reliefs, où l'on voit *les ambassadeurs des Germains demandant la paix à Marc-Aurele* (1); enfin les quatre bas-reliefs circulaires où sont représentés les quatre fleuves, témoins des victoires de la République française, savoir: le *Rhin*, l'*Eridan*, le *Tibre* et le *Nil*. Mais à peine aurez-vous porté vos regards sur ces statues colossales qui vous entourent, et toute cette décoration pleine de goût et d'esprit, toute cette jolie salle vous en paraîtront comme écrasées. Des morceaux aussi énormes que la *Melpomène*, la *Cérès* et le *Trépied du Capitole* n'étaient jamais, chez les anciens, placés dans une galerie étroite; ils exigent seulement, pour être vus, la vaste élévation d'un temple ou l'immensité des airs.

Au reste, ces morceaux, dont le placement dans cette salle nous déplaît, sont par eux-mêmes dignes d'admiration. On conçoit à peine comment l'artiste a pu répandre tant de vie et tant de grâces sur l'énorme masse de cette *Melpomène*; comment il a pu donner à une tête colossale cet air de sensibilité, et de pudeur, et jeter ces vastes plis de la draperie d'une manière si légère et si pittoresque. La *Cérès* est également d'un effet imposant et majestueux, vue isolément; le *Trépied* dit *du Capitole* est orné des détails du plus beau style.

Néron, vainqueur aux yeux de la Grèce, est encore un morceau précieux, tant pour l'art que pour l'histoire; cette statue éternise la folle vanité de ce tyran, qui, oubliant le trône, ambitionnant d'être applaudi comme chantre et comme musicien.

Les statues de *Julien*, dit l'apostat, de *Pupien*, de *Sextime-Sévère*, d'*Othon*, de *Domitien* et d'*Antinoüs*, en Hercule, offrent une série infiniment intéressante pour l'étude des divers styles et costumes de chacune des époques auxquelles elles appartiennent.

On voit encore dans cette salle une collection des *bustes* également très interessans; celui d'*Auguste* et celui de *Pupien* attirent les regards des amateurs par la beauté du travail; tous ils intéressent par des souvenirs historiques; la physionomie rusée et dure de *Tibère*, l'imbécille gravité

(1) On sent facilement ces allusions heureuses.



de *Claude*, la férocité de *Caracalla*, l'air doux mais peu noble de *Titus*, voilà ce qu'on peut ici avoir le plaisir de reconnaître, Suétone et Spartian à la main.

Les deux *sarcophages*, celui des *Muses* et celui des *Néréïdes*, offrent quelques détails d'une grande beauté. Le *Faune chasseur*, bas-relief, est un morceau précieux, plein de vie et d'expression; les draperies et les armes y sont dessinées avec beaucoup de goût, et exécutée avec la plus grande facilité. *Antinoüs*, bas-relief placé vis-à-vis du précédent, jouit encore d'un rang plus éminent dans l'opinion des connaisseurs; la pureté des formes, dit M. *Viscomti* (1), s'y est alliée au style le plus gracieux, et s'élève par le plus beau fini.

L'*Hermaphrodite* couché, placé près de l'Antinoüs, est une répétition du celèbre *Hermaphrodite Borghèse*; il est très-vraisemblable que tous ces prétendus Hermaphrodites ne soient que des représentations du charmant *Atys*, qui fut aimé de Cybèle, et à qui Anacréon, od. 13, donne l'épithète de *hémithélys*, c'est-à-dire, *moitié femme*, à cause de sa beauté presque féminine, et non pas par rapport au sexe.

La *salle des Saisons* est décorée par de jolis plafonds, peints par *Romanelli* pour Marie de Médicis, et qui heureusement conviennent très-bien au genre de statues qu'on y a réunies.

Le Faune en repos attire nos premiers hommages. On a conjecturé que cette statue fut une copie antique du célèbre Faune de Praxitèle. On est tenté de le croire, en voyant les grâces répandues sur toute cette charmante figure, le doux enjouement qui plane autour des lèvres, la mollesse des contours et le beau fini des parties non restaurées.

Près de ce Faune on voit un bas-relief tiré du temple de Minerve, à Athènes, et représentant les jeunes athéniennes occupées à célébrer la fête de cette déesse, ou les *panathénées*. Ce n'est qu'un fragment très-mutilé; mais pour en sentir tout le prix il suffit de savoir que c'est *Phidias* lui-même qui en a fourni le dessin et surveillé l'exécution, vers l'an 440, avant l'ère vulgaire.

La *Vénus sortant du bain*. Cette statue a peut-être une pose peu naturelle; mais que de grâces dans cette figure

(1) *Notice des statues*, etc., *de la galerie des Antiques*.

svelte! combien cette attitude est pittoresque! On est tenté de s'écrier :

Que ne suis-je l'onde pure
Qui caressa son beau sein!
Que ne suis-je la parure
Qu'elle met sortant du bain!

Vis-à-vis de la Vénus accroupie se voit la célèbre *Ariadne*, dite *Cléopâtre*, qui, pendant trois siècles, a fait un des principaux ornemens du Vatican. Elle est couchée sur les rochers de Naxos, où le perfide Thésée l'abandonna; le beau désordre de ses draperies indique les inquiétudes, les angoisses qui ont précédé ce moment de calme; elle vient de chercher Thésée; elle a fait retentir les rochers et le rivage de ses tendres plaintes; elle a vu les vaisseaux de son séducteur qui s'éloignent à pleines voiles; fatiguée, languissante, elle s'est reposée, et bientôt le doux sommeil s'est emparé de ses sens. C'est ainsi que Bacchus la vit et l'aima.

Parmi les autres ouvrages renfermés dans cette salle, nous nommerons les suivans ; une *Vénus genitrix*, imitation du style étrusque, belle figure, contours gracieux, draperies imitant parfaitement le linge mouillé; l'air de tête peu gracieux : une *Cérès*, dont la voluptueuse tête pourrait bien être le portrait de *Julie*, fille d'Auguste; une *nymphe* très-bien drapée; la boule sur laquelle elle appuie son pied droit, est une énigme; une *Flore*, qu'à son air sérieux je prendrais plutôt pour *Proserpine Anthesphoria*; un très-beau *Hermès* du *Bacchus indien*, en superbe rouge antique; deux *Cupidons*, deux *Faunes*, un *Apollon* avec l'hypogriffe, un *Esculape*, dont la tête est admirable; un *génie funèbre*, qui, les jambes croisées, les bras élevés sur la tête, s'appuie contre un arbre de pin; morceau instructif pour les antiquaires ; plusieurs bustes et bas-reliefs.

De la salle des Saisons on parvient dans un espèce de corridor décoré en colonnes de marbre *granitelle*, que l'on appelle assez improprement *salle des Hommes illustres*. Ces hommes illustres sont au nombre de cinq ou six. Le prince des orateurs, *Démosthène*, le Molière d'Athènes, *Ménandre*, un de ses imitateurs, *Posidippe*, l'empereur *Trajan*, vêtu en philosophe, le stoïcien *Sextus*, ami de Marc-Aurèle, la figure

d'un guerrier, connu en Italie sous le nom de *Phocion*, celle d'un philosophe, qu'on a nommé *Zénon*, sans raison suffisante; enfin une *Minerve* et quelques *Hermès*, voilà ce que l'on trouve dans cet espèce de passage qui vous mène dans la *salle des Romains*.

Ici le célèbre *Torse*, tant admiré par Michel-Ange, se présente à nos regards; et quoique mutilé par les siècles, ce précieux fragment étonne encore par les contours fiers et vigoureux, par la pureté et la grandeur du style, par l'art avec lequel le jeu de muscles est rendu. On ne voit point de veines dans ce fragment, tandis que les muscles y sont très-prononcés. *Winckelmann* en a conclu que l'artiste a voulu représenter *Hercule déifié*. L'attitude et quelques autres indices prouvent qu'il y a eu une autre figure à côté; c'était sans doute celle d'*Hébé*, qui devint dans l'Olympe l'épouse d'Hercule. *Flaxman*, sculpteur anglais, a fait un Torse restauré dans ce sens. Un de nos amis s'occupe dans ce moment à réfuter cette opinion commune sur le Torse; il y voit un *Atlas*, soutenant l'Olympe; la peau de lion et le serpent lui semblent des emblêmes propres à désigner ce roi d'Afrique. Cette nouvelle explication paraît mériter beaucoup d'attention.

La figure connue sous le nom du *gladiateur mourant*, est placé vis à-vis le Torse; c'est encore un chef-d'œuvre pour nous, et cependant ce n'était probablement qu'une figure accessoire de quelque groupe antique.

Le *Faune, dit à la tâche*, plaît autant au vulgaire qu'aux artistes; tel est l'effet d'une expression vraie et naïve, d'une grande correction du dessin, d'un fini précieux, relevé par la belle qualité du marbre, dont le grain extrêmement fin et moëlleux, se plie à tous les gracieux contours de cet admirable ouvrage, heureusement très-bien conservé.

L'*Antinoüs, dit du Capitole*, charmante figure, quoique d'un travail moins fini que le bas-relief de la salle des Empereurs. Les formes sont moins vigoureuses et moins élégantes que celles de la statue dite l'*Antinoüs* du Belvedère; mais aujourd'hui qu'on reconnaît ce prétendu Antinoüs pour un *Mercure*, la comparaison qu'on fesait de ces statues doit cesser. La tête de cet Antinoüs est sur-tout belle; on y découvre cet air de mélancolie qui répand un nouvel intérêt sur

sur sa charmante physionomie, et qui lui fesait appliquer ce vers de Virgile sur Marcelle.

« *Sed frons læta parum et dejecto lumina vultu* » (1)

Une *Cérès* du Vatican, qui peut servir de modèle pour le goût, la vérité et la finesse de l'exécution des draperies. On aperçoit à travers le manteau ou *peplum*, les nœuds des cordons qui attachent la tunique au-dessous du sein ; un *orateur romain*, dit *Germanicus*, excellente figure, tirée de la gallerie de Versailles. Une *Uranie assise*, d'une draperie très-remarquable. Une statue de *Tibère*, également admirée pour l'exécution des draperies ; *Brutus l'ancien*, buste en bronze ; *Brutus*, *le jeune*, buste en marbre, et beaucoup de bustes et de statues de personnages romains, voilà ce qu'on remarque encore dans cette salle, décorée de deux superbes colonnes en porphyre vert ; les plafonds, peints par Romanelli, offrent des sujets tirés de l'histoire de la république Romaine.

Déjà nous avons vu des chefs-d'œuvre immortels ; déjà nous avons vu le froid marbre prendre une ame et des sens sous le ciseau créateur ; déjà nous sommes persuadés de l'excellence désespérante de l'ancienne sculpture ; cependant nous n'avons pas encore vu le triomphe de l'art. Le groupe de *Laocoon* s'offre à nos regards. Quelle sublime scène de tragédie ! la vertu souffrant injustement une mort cruelle et épouvantable, la nature humaine livrée à la plus affreuse douleur, mais y résistant avec vigueur et noblesse, ces muscles enflés, ces nerfs tires violemment, cette poitrine oppressée et qui s'élève avec effort, ces flancs terriblement creusés, qui nous font juger du mouvement de ses viscères, ces regards, dans lesquels se peignent à-la-fois la sérénité d'une ame forte et l'indignation d'un homme innocent qui succombe sous les coups d'un destin tyrannique, ce combat entre les sens qui souffrent et l'esprit qui se roidit contre la douleur, combat exprimé par tant de nuances fines et délicates, ce fils qui regarde avec affliction son malheureux père, cet autre fils qui envain demande du secours, enfin, ces horribles serpens, dont les énormes replis lient ensemble tout

(1) « Mais son regard est sombre, il baisse ses beaux yeux ».

le groupe et enlacent tous les membres de la victime, sans en cacher aucune partie essentielle ; ah, quelles paroles pourraient dignement décrire ce prodige de l'art ! on ne peut le regarder sans frissonner de terreur et de pitié.

Avez-vous besoin de reposer votre ame affligée par cette scène affreuse ? Le spectacle le plus ravissant s'offre à vos regards, Vénus vient de naître ; elle sort du sein de l'onde ; la pudeur seule voile ses charmes ; les heures cependant ont déjà tressé sa superbe chevelure ; déjà les Dieux, du haut de l'Olympe, lancent sur la reine de la beauté des regards pleins d'une amoureuse ivresse ; ils se disputent à qui possédera son cœur ; encore innocente et timide, elle étend envain ses bras arrondis et ses mains mignones pour suppléer à l'absence de tout vêtement, tandis que son sourire céleste, naissant sur ses lèvres demi-closes, répand de la vie, du bonheur et de l'amour sur toute la nature qui la salue et l'adore. Rien n'échappe à sa puissance, et l'abîme des ondes, d'où elle vient de sortir, s'embrâse aussi de ses flammes fécondes. Les dauphins et les autres animaux marins, en bondissant de joie, ont suivi les pas de la déesse jusque sur le rivage. Là, ces deux génies, qui naquirent avec le genre humain, l'*Amour* et le *Desir*, viennent à la rencontre de leur adorable reine ; ces deux Dieux-Enfans n'ont point depuis quitté ses aimables traces.

Ainsi, dans l'espace de quelques pieds, on voit du même coup-d'œil ce que l'art a produit de plus terrible et de plus charmant. On peut comparer deux styles absolument opposés ; le *Laocoon* est une tragédie en sculpture ; la Vénus est un hymne en marbre. Dans l'un et l'autre, tout est profondément calculé pour le plus sublime effet ; mais dans la Vénus l'art se cache, et l'extrême fini de cet ouvrage ne se fait point sentir au premier coup-d'œil ; ces contours si larges et si coulans, ces proportions exactes et élégantes n'éveillent point l'idée d'un travail long et pénible ; la composition est si simple et si facile, que tout homme nourri de la lecture des poëtes classiques, en voyant la Vénus, y croit voir l'exécution d'un dessin que depuis long-tems sa propre imagination lui traçait. Le *Laocoon*, au contraire, réveille aussi-tôt l'idée d'une profonde combinaison et d'un immense travail ; on se dit : ce corps, parsemé de muscles, sillonné de veines, contrasté avec ces

deux jeunes figures molles et arrondies; ce choix du moment le plus pittoresque, cette adresse avec laquelle l'artiste a placé Laocoon sur l'autel en fesant retomber son vêtement, afin de développer tous ses membres, cette sagacité qu'il a montré en ne laissant point dominer les têtes de serpent comme dans le récit de Virgile (1), ce trait de génie de ne point avoir donné à la victime des cris ignobles, mais d'avoir conservé à la physionomie une noblesse et un calme héroïques (2), toutes ces finesses de l'art nous frappent aussi-tôt d'une admiration sans bornes pour les talens et la science de l'artiste. Ces coups de ciseau fiers et heurtés, qui dans le Laocoon ajoutent tant à l'expression, nous rappellent aussi-tôt le tra-

(1) Virgile peint les serpens s'élevant au-dessus de Laocoon

« *Bis medium amplexi, bis tergo squama circum*
» *Colla dati, superant capite et cervicibus altis* ».

Mais cette image, belle à lire, aurait été très-laide en sculpture; d'abord parce qu'il faut que *la tête de Laocoon* domine sur-tout le groupe, afin d'y attirer et d'y concentrer toute l'attention du spectateur, ensuite parce que, en représentant les serpens dressés en l'air, il eut été très-difficile de ne pas choquer l'œil par des masses incohérentes et des attitudes forcées.

(2) Virgile fait jetter d'horribles cris à Laocoon;

« *Clamores simul horrendosad sydera tollit;*
» *Quales mugitur, fugit cum sancius aram*
» *Taurus, etc., etc.* ».

Mais l'artiste n'a pas la ressource de l'harmonie poétique, qui en flattant l'oreille, séduit la raison; il ne produit pas des descriptions, qui, tout horribles qu'elles soient, n'effraient que momentanément les sens; il nous offre une image immobile, durable, et qui parle directement au plus fidel de nos sens, à la vue. Il doit donc même, dans les scènes les plus horribles, rechercher un *beau idéal*, au moyen duquel il relève et ennoblit la nature. Voilà pourquoi le visage de Laocoon nous est représenté dans une douleur morale concentrée et contenue par son courage, tandis que les autres parties moins nobles du corps sont abandonnées aux ravages de la douleur physique; par ce moyen, l'artiste nous a montré la physionomie noble de son héros dans toute sa beauté; s'il avait suivi la description de Virgile, il aurait été forcé de défigurer le visage par des contractions et des grimaces aussi affreuses qu'ignobles. (Voyez *le Laocoon* du *Lessing*, ou *sur les limites de la poésie et de la sculpture*, traduit en français par *Vanderbourg*).

vail immense du sculpteur, tandis qu'il faut long-tems considérer la Vénus pour se convaincre combien de patience et d'adresse il a fallu pour arrondir si mollement et si voluptueusement la dure et froide pierre.

A côté de ces deux chefs-d'œuvre on voit encore plusieurs morceaux qui, dans tout autre Musée, seraient considérés comme des trésors inappréciables; ce *Méléagre*, qui, par la noblesse et la pureté des formes, approche d'Apollon, ou plutôt de *Mercure*, autant qu'il est permis aux mortels de ressembler aux Dieux; ce charmant *tireur d'épines*, en bronze; quelle tête gracieuse! quel bel agencement de cheveux! quels membres délicats et souples! cet *Adonis*, si habilement restauré; ces deux *Discoboles*, dont l'un est mal-adroitement restauré, mais le tronc, qui est antique, peut être comparé au *torse* pour le parfait jeu de muscles; ces deux belles têtes, dites la *Comédie* et la *Tragédie*, deux jolis groupes, l'un représentant *un enfant avec une oie*, l'autre un *paysan qui éventre un chevreuil*, enfin le *Jason*, faussement dit *Cincinnatus*, et plusieurs bustes.

La *salle de Laocoon* est aussi richement décorée que celles qui la précèdent. On admire sur-tout quatre fortes colonnes en verre antique, tirées de l'église de Montmorency. Parmi les plafonds et les médaillons, il y en a qui ne sont pas trop bien exécutés. Les scènes bibliques et les vertus théologales, peintes il y a deux siècles par *Romanelli*, avec tout leur mérite intrinsèque, se trouvent un peu déplacées dans une salle remplie des Dieux payens.

La *salle d'Apollon* est très-peu décorée, mais elle n'a pas besoin d'ornemens; les divins chefs-d'œuvre qu'elle renferme semblent y répandre une lumière immortelle, et en revêtir les murailles de tout l'éclat de l'Olympe.

« De toutes les statues antiques qui ont échappé à la fu-
» reur des barbares et aux efforts destructifs du tems,
» *l'Apollon du Belvédère* est, sans contredit, la plus sublime.
» On dirait que l'artiste a composé une figure purement idéale,
» et qu'il n'a employé de matière que ce qu'il lui en fallait
» pour rendre sensible sa pensée. Autant la description
» qu'Homère a donné d'Apollon surpasse toutes les descrip-
» tions qu'en ont faites après lui les poëtes, autant cette figure
» l'emporte sur toutes les figures de ce dieu. Sa stature est

» au-dessus de celle de l'homme, et son attitude respire la » majesté. Un éternel printems, tel que celui qui règne dans » les champs fortunés de l'Elysée, revêt d'une aimable jeu- » nesse les charmes mâles de son corps, et brille avec dou- » ceur sur la fière structure de ses membres. Tâchez de pé- » nétrer dans l'empire des beautés incorporelles, cherchez à » devenir créateur d'une nature céleste pour élever votre » ame à la contemplation des formes surnaturelles; car ici » il n'y a rien qui soit mortel, rien qui soit sujet aux besoins » de l'humanité. Ce corps n'est ni échauffé par des veines, ni » agité par des nerfs; un esprit céleste, répandu comme une » douce vapeur, circule, pour ainsi dire, sur tous les con- » tours de cette figure. Il a poursuivi Python, contre lequel » il a tendu pour la première fois son arc redoutable; dans » sa course rapide il l'a atteint et lui a porté le coup mortel. » De la hauteur de sa joie son auguste regard, pénétrant dans » l'infini, s'étend bien au-delà de sa victoire. Le dédain siége » sur ses lèvres; l'indignation qu'il respire gonfle ses narines » et monte jusqu'à ses sourcils; mais une paix inaltérable » est empreinte sur son front; son œil est plein de douceur, » comme s'il etait au milieu des Muses, empressées à lui pro- » diguer leurs caresses. Les beautés individuelles de tous » les autres dieux sont réunies dans cette figure comme dans » la divine Pandore. Ce front est le front de Jupiter, ren- » fermant la déesse de la sagesse; ses sourcils, par leur » mouvement, annoncent leur volonté; ses yeux, dans leurs » orbites ceintrés, sont les grands yeux de la reine des » Déesses. Semblables aux tendres rejettons de la vigne, » ses beaux cheveux flottent autour de sa tête divine, comme » s'ils étaient légèrement agités par l'haleine des Zéphyrs; » ils semblent parfumés de l'essence des dieux, et attachés » négligemment sur le sommet par la main des grâces. A » l'aspect de ce prodige de l'art j'oublie tout l'univers; je » prends moi-même une position plus noble pour le con- » templer avec dignité. De l'admiration je passe à l'extase; » je sens ma poitrine se dilater et s'élever; je suis trans- » porté à Delos et dans les bois sacrés de la Lycie; lieux » qu'Apollon honorait de sa présence; ce beau marbre que » j'ai devant les yeux paraît s'animer et recevoir du mou- » vement... Mais comment pouvoir donner une idée de la

» beauté, inimitable chef-d'œuvre! Il faudrait pour cela que
» le génie des Beaux-Arts même daignât m'inspirer et con-
» duire ma plume. Je les dépose à tes pieds les traits que je
» viens de crayonner; ainsi ceux qui ne peuvent atteindre
» jusqu'à la tête de la divinité qu'ils révèrent, mettent à ses
» pieds les guirlandes dont il aurait voulu la couronner. »

Après avoir fait parler *Winkelmann* (1), je n'aurai point la présomption d'ajouter un seul mot.

L'ame pénétrée de ce *beau idéal*, que les Grecs donnaient à Apollon seul, nous considérerons les autres genres de beauté, dont les *Bacchus* et les *Mercure* étaient les modèles.

Voici ce fameux *Mercure*, dit *l'Antinoüs du Vatican*; nous y admirons bien les formes nobles et pures, les contours de la plus haute élégance, une physionomie qui en impose par sa majesté et attache par sa douceur; c'est vraiment le *Hermes Eriounios* d'Homère, ce Dieu toujours attentif aux prières des mortels, toujours prêt à leur porter des secours. Mais toutes ces formes, quoique belles, ne sont pas comme celles de l'Apollon, absolument *idéales*; elles sont puisées dans la nature virile, prise au plus haut point de perfection; seulement leur ensemble, leur harmonie parfaite doivent être considérés comme tenant de l'idéal.

Plus loin nous voyons deux *Bacchus*, dont le plus petit, sur-tout, nous montre bien les traits caractéristiques de cet aimable Dieu; cette mollesse de formes, cette sensualité dans certains contours (sur-tout ceux des lèvres), cette proportion moyenne des muscles qui exprime bien la force et la vigueur, mais encore plus la santé et la jeunessse, cette pose moins ferme que tranquille, moins majestueuse que gracieuse; enfin, cette physionomie riante et virginale, cet air, non pas d'ivresse, mais d'enthousiasme (2).

Hercule portant un petit enfant se trouve encore dans

(1) Histoire de l'Art, liv. 6, ch. 6.

(2) ——— *Tibi enim inconsumta juventa est;*
Tu puer æternus, tu formosissimus alto
Conspiceris cœlo, tibi cum sine cornibus astas
Virgineum caput est.

Ovid. *Metam. V.*

la même salle, et si cette statue était un chef-d'œuvre comparable à l'Apollon et au Mercure, ou seulement au Bacchus dont nous venons de parler, l'artiste pourrait ici, d'un seul coup-d'œil, faire l'intéressant parallèle de tous les divers genres de beauté adoptés par les anciens pour caractériser leurs dieux. Cependant cet Hercule, médiocre dans certaines parties de l'exécution, nous montre toujours assez bien cette tête petite (1), mais énergique, placée sur un cou ramassé, cette large poitrine, ces muscles fortement prononcés qui distinguent le dieu de *la force*; mais, à ce qui me semble, la pose est lourde et négligée. Si le sculpteur avait su s'élever à la hauteur de son art, il n'aurait pas négligé d'exprimer, par la pose et l'attitude cette agilité, cette vélocité extrême qui doivent distinguer le fils de Jupiter et le vainqueur de tant de monstres. Apollon semble s'envoler comme la pensée; Mercure s'élance comme l'éclair; Bacchus plane dans le tourbillon d'une danse voluptueuse; Hercule doit, d'un pas rapide et imperturbable, marcher de victoire en victoire.

Dans cette intéressante salle d'Apollon on voit encore une belle *Leucotoé*, portant au petit *Bacchus* plusieurs petits *Apollon*, entr'autre l'*Apollon sauroctone*, la majestueuse figure, connue sous le nom de *Junon du Capitole*; un *Antinoüs* égyptien en beau rouge antique; un superbe buste de de *la déesse Rome*, un autre de *Faustine jeune*, d'un style très-gracieux; deux *candelabres*, dont l'un de la plus grande élégance; deux précieux *siéges* du plus pur rouge antique; un majestueux buste de *Bacchus indien*, et nombre d'autres morceaux.

Il nous reste à visiter le petit adyte *des Muses*, qui est à côté de la salle d'Apollon. Les neuf doctes sœurs sont représentées dans diverses attitudes; *Calliope*, assise sur les rochers d'Hélicon, médite les chants qui doivent immortaliser les héros; *Clio*, assise à côté de sa sœur, n'en est guères distingué que par *le rouleau* qu'elle tient dans la main, pour y consigner les actions des hommes; tandis que Calliope a be-

---

(1) Les anciens regardaient la petitesse de la tête, non pas comme *un signe immédiat de la force*, mais plutôt comme un *terme de comparaison* qui fesait ressortir la grandeur des membres et la force des muscles.

soin de *tablettes* pour y pouvoir écrire les vers au moment que l'enthousiasme les lui dicte (1). *Melpomène*, lasse de déclamer, s'appuye sur la jambe gauche qu'elle a posée sur un rocher élevé ; le poignard et le masque d'Hercule la caractérise, le manteau tragique est jeté avec grâce sur ses épaules ; son front est pittoresquement ombragé de cheveux épars, entrelacés avec le lierre bachique ; une teinte de mélancolie répandue sur sa physionomie noble et gracieuse achève de lui donner le caractère sévère de la muse qui doit nous inspirer tour-à-tour la terreur et la compassion ; *Polymnie*, la muse silencieuse, enveloppée dans un ample manteau, n'est caractérisée que par ses gestes, sa physionomie et les fleurs du Parnasse, dont sa tête est couronnée ; *Erato*, la muse de la tendresse, porte, comme Melpomène, l'habit théatral, composé de deux tuniques d'inégale longueur ; elle tient du bras gauche une lyre, sur laquelle ses doigts semblent errer ; *Euterpe* est distinguée par la flûte (restaurée) et par une tunique sans manches, sans plis réguliers, ornée vers le col d'une agrafe, dans laquelle paraît enchassée une pierre précieuse ; *Terpsichore*, assise comme Elio et Calliope, tient une lyre qui, par sa forme, diffère de celle d'Erato ; le corps de cet instrument est formé d'une écaille de tortue, et les branches de deux cornes de chèvre sauvage ; *Uranie*, debout, tient dans ses mains le globe céleste et le *radius*, ou la baguette qui lui sert à en indiquer les signes ; *Thalie*, au front riant et gracieux, est caractérisée par le tambour ou *tympanum*, par le *pedum* ou bâton pastoral, et par le masque comique.

C'est bien dommage qu'Uranie, par sa grandeur colossale, soit hors d'accord avec les autres muses ; sans cette circonstance fâcheuse, on aurait pu grouper ces belles figures d'une manière plus expressive et plus dramatique, autour d'*Apollon Musagéte*, qui se voit dans la même salle, entre Elio et Calliope. Si l'autre Apollon nous retrace la majesté divine, la puissance et l'éternelle jeunesse du Dieu de la lumière, nous voyons dans celui-ci tout cet enthousiasme qui doit ca-

(1) On lit dans la *Notice* qui se vend au Musée, » que Calliope a besoin de tablettes afin de pouvoir *effacer les vers faibles* » et leur en substituer de meilleurs. » C'est méconnoitre la divinité des muses que de supposer qu'un seul vers faible puisse leur échaper.

ractériser le *dieu de la poésie* ; il est debout dans le costume des *Citharèdes*; le chant semble planer sur ses lèvres entr'ouvertes, et il accompagne de sa lyre céleste les accords de sa voix divine. En voyant l'Apollon du Belvédère, on se rappelle le commencement du premier hymne d'Homère.

« Lorsqu'Apollon, le lanceur de la flèche inévitable, » marche à travers le vaste palais de Jupiter, tous les » Dieux, saisis de respect, se lèvent de leurs siéges pour le » saluer. »

Mais en voyant l'Apollon Musagéte, on se rappelle cette autre image d'Homère plus riante et plus douce :

« A peine Apollon entre-t-il au festin des Dieux, que » ceux-ci oublient toute autre pensée que celle des chants » et de la musique; les Muses aussitôt font résonner en » chœurs alternatifs leurs voix harmonieuses; elles célèbrent » les bienfaits des Dieux, elles déplorent les malheurs et les » vices des mortels; les Grâces, aux beaux cheveux tressés, » les heures, pleines d'une douce joie, la jeune Hèbé et Vé- » nus elle-même se donnent la main pour commencer la » danse. La majestueuse sœur d'Apollon, la chaste Diane, » ne dédaigne point de se mêler parmi cette troupe joyeuse. » Le cruel Mars même et le prudent Mercure partagent ces » jeux. Au milieu d'eux Apollon, marchant d'un pas noble » et fier (1), anime sa lyre immortelle; à chaque mouvement » de ses pieds, à chaque ondoyement de sa magnifique robe, » un divin éclat l'environne. O Jupiter, ô Latone, avec quel » orgueil contemplez-vous votre fils immortel, lorsqu'il pré- » side au céleste concert! »

Cette salle renferme encore la belle *Vénus*, dite du *Capitole*; mais pour ceux qui ont vu la Vénus de Médicis, celle-ci n'est plus une déesse; ce n'est qu'une jolie femme. L'air de tête pourrait même paraître assez vulgaire. La poitrine de cette Vénus est un peu plate, le sein s'élève trop brusquement; tandis que dans l'autre Vénus cette voluptueuse courbe, qui descend du cou jusqu'au nombril, s'élève et s'abaisse mollement, largement, par des flexions insensibles. La pose des mains et des pieds est moins libre et moins gracieuse.

---

(1) Les mots dans le grec » *Kala kai hypsi bibas* » expriment parfaitement l'attitude de notre statue.

Cependant les formes, en général, sont d'un beau choix; le voile, suspendu sur le vase qui est à côté, plaît par un travail très-élégant.

On trouve encore dans la salle des Muses les beaux bustes d'*Homère*, de *Socrate*, d'*Euripide*, de *Virgile*, un hermès de *Bacchus indien*, une petite statue d'*Euripide* avec une précieuse inscription, contenant la liste de ses tragedies; enfin, deux superbes colonnes, l'une en brêche africaine, l'autre en granite dit *à morviglione*.

La galerie des statues et bustes antiques, telle que nous venons de l'esquisser, est loin d'offrir le vaste ensemble qu'on doit un jour y trouver. Sept nouvelles salles vont y être ajoutées, où l'on verra plusieurs morceaux qu'on n'a pu encore placer; on y distribuera quelques-unes des statues actuellement exposées, et qui presque par-tout se trouvent trop près les unes des autres.

Galerie des Tableaux.

Cette immense collection, qui n'est pas encore complètement mise en ordre, renfermera probablement, dans son état définitif, environ 1,200 tableaux choisis de toutes les écoles; elle occupe la galerie qui s'étend le long de la Seine, entre les Tuileries et le Vieux-Louvre. La partie de cette galerie actuellement ouverte au public est longue de 400 pas; la longueur totale sera problablement de 500 à 550. Aussi, lorsqu'on y entre, les personnes qui se promènent à l'autre bout paraissent comme des pygmées. Malheureusement ce vaste local n'est pas très-bien éclairé; les croisées, assez nombreuses, donnent naissance à des faux-jours, qui souvent empêchent les meilleurs tableaux d'être vus (1). On a parlé de fermer les croisées et d'ouvrir des jours dans le haut; cet utile projet tarde long-tems à être exécuté.

Dans l'immense nombre de tableaux qui se trouvent ici pressés les uns à côté des autres, nous choisirons ceux qui nous ont frappé, et que nous avons eu le loisir d'examiner.

(1) En répétant ces plaintes, nous devons observer, pour l'honneur de l'administration, que beaucoup de tableaux capitaux étaient moins favorablement en *Italie* même qu'ils ne le sont ici. La *transfiguration* était à St.-Pierre du Montorio, à Rome, dans un jour très-défavorable.

École Française.

Les meilleurs ouvrages des peintres français morts sont placés à l'entrée de la galerie. L'œil est aussi tôt frappé par trois vastes tableaux, fesant partie de la suite connue sous le nom de *batailles d'Alexandre*, par *Lebrun*. On trouve ici la famille de Darius, l'entrevue de Porus et d'Alexandre, et l'entrée triomphale à Babylone. Ces tableaux sont admirables pour la composition et l'ordonnance, mais l'on désirerait, entre autres choses, un coloris plus varié et plus vigoureux. On dit que ces grandes machines vont quitter le Louvre pour entrer à la galerie des Consuls aux Tuileries. Le Musée possède encore de Lebrun plusieurs ouvrages estimables, tels que la mort de Caton, le martyre de Saint-Etienne, le Christ aux Anges, le *silence* ou le sommeil de Jésus, et encore cinq à six autres.

Le plus grand peintre de l'ancienne Ecole française, *Nicolas Poussin*, occupe moins d'espace que Lebrun, mais il attache beaucoup plus par la pureté et la fierté de son dessin, par son grand goût de draperies, par ses profondes pensées. On voit ici son martyre de Saint-Erasme, venu de Rome; ce tableau a mérité d'être exécuté en mosaïque à Saint-Pierre. Les Philistins frappés de la peste, la Manne dans le désert, Rebecca et Eliezer, les Aveugles de Jérico, la Femme adultère et Saint-Jean baptisant dans le Jourdain; voilà ceux qui m'ont le plus frappé parmi les sujets de dévotion. Le morceau le plus précieux est son *Hiver* ou le *Déluge;* ce ciel nocturne, sillonné d'éclairs, ce serpent énorme, auquel la peur semble donner des ailes, cette famille qui survit seule à un peuple immense, et qui s'efforce envain d'échapper au naufrage commun du genre humain, cette affreuse et vaste solitude qui règne dans le fond, tout, dans ce tableau, porte le cachet du génie (1). La *mort d'Eurydice* et *l'écuelle de Diogène* ne sont que des paysages dans cet grand et beau style qu'on connaît à Poussin; le Tems fai triompher la Vérité, belle allégorie; le portrait de ce peintre, de sa propre main.

(1) Il y a au Muséum un *Déluge*, d'Antoine Carrache, d une composition riche, d'un style grand et mâle; mais il ne fait pas l'effet de celui du peintre français

Lesueur, ce jeune artiste, que le sort jaloux enleva aux Beaux-Arts français au moment même où il promettait un Raphaël à sa patrie, *Lesueur*, long-tems méconnu et déprisé par le mauvais goût, marche aujourd'hui l'égal de Poussin. Son caractère distinctif est d'avoir joint dans ses compositions la plus grande simplicité à beaucoup de noblesse et de grâce. Ses groupes, savamment contractés, ont en même tems une naïveté qui fait oublier l'art. Ses attitudes sont de la plus grande vérité. Ses draperies n'ont jamais ces plis lourds et multipliés dans lesquels Poussin est tombé plusieurs fois en voulant imiter l'antique. Son coloris est faible, mais harmonieux. Lesueur a singulièrement réussi dans les sujets de dévotion; il a répandu sur les pieux personnages qu'il représente je ne sais quel charme idyllique; le repos, le calme des monastères règne par-tout dans son *Cloître de Chartreux* en l'*Histoire de Saint-Bruno*, qui se trouve au palais du Sénat. Au grand Musée l'on voit de lui le tableau de *Saint-Paul prêchant à Ephèse*; combien de vérité et de poésie, combien d'ordre et de mouvement dans ce tableau: un fanatisme irrésistible entraîne à la voix de l'apôtre tout ce peuple ému et étonné, tous dévorent ses paroles; quelques-uns les consignent sur des tablettes; au même instant les écrits des philosophes grecs sont livrés aux flammes. Dans un autre tableau, *Saint-Gervais* et *Saint-Protais* sont amenés pour sacrifier aux idoles; la modeste candeur, le religieux abandon de ces deux jeunes victimes contrastent bien avec la bruyante férocité des soldats qui les environnent, et la rage impatiente du Consul romain.

La décolation de Saint-Protais, par *Bourdon*, est vis-à-vis. On a encore de ce peintre facile un *Crucifiement de Saint-Pierre* et une *Halte de Bohémiens*, très-piquante d'effet.

La *Vierge* dite à *la Grappe* nous rappelle le pinceau gracieux, mais un peu froid, de *Pierre Mignard*, artiste qui s'est immortalisé par la *Gloire de Val-de-Grâce*, le plus capital tableau à la fresque qu'il y ait en France.

Le combat d'Hercule contre les Centaures, composition vigoureuse de *Bon-Boulogne*; les amours de Mars et de Rhea, groupe gracieux, par *Colombel*; Saint-François montrant ses stigmates, excellent morceau, par *la Hire*; coloris frais, teintes du fond vaporeuses, touche légère et assez cor-

recte, expressions plus naturelles que dans quelques autres tableaux du même maître; la Descente de croix et les Vendeurs chassés du temple, par *Jouvenet;* goût de dessin fier et savant, du relief et du mouvement dans les figures, de la vérité et de la vie dans les expressions, dans les attitudes; Hercule assommant Cacus, composition pleine de cet enthousiasme qui distinguait *Lemoine;* il a peint l'apothéose d'Hercule à Versailles; la Suzanne au bain, par *Santerre*; ce tableau est assez célèbre dans l'Europe; le Serpent d'airain de *Subleyras*, un des meilleurs coloristes français; le Martyre de Saint-Processe et de Saint-Martinien, par *Valentin*; ce peintre imitait le grand faire de Caravage, ses ombres fortes, son coloris vigoureux; ce tableau, qui se trouvait à Rome, y a été copié en mosaïque pour l'église de Saint-Pierre; Enée et Anchise, et le Mariage de la Vierge, par *Carle Vanloo*; on trouve que le Saint-Joseph a l'air d'un charpentier, comme il était dans le fait; voilà les tableaux d'histoire qui ont le plus souvent attiré notre attention.

Dans le paysage on doit d'abord admirer les *Claude Lorrain;* le Musée possède sept à huit superbes morceaux de ce laborieux artiste. Le Débarquement de Cléopatre, la Vue d'un port au soleil couchant, la Vue du Campo-Vacchino, le Paysage éclairé par le soleil couchant, et la Marine vue par une belle matinée, peuvent donner une idée de la vérité extrême avec laquelle ce peintre savait rendre les différentes heures du jour, de son talent pour la perspective aërienne, et sur-tout de ces reflets qui font illusion, et qu'il paraît avoir obtenu par un travail très-lent; car, ayant terminé ses tableaux, il en reprenait encore les touches, et cherchait à les fondre et les noyer dans cette espèce de glacis qui couvre ses ouvrages.

Les célèbres ouvrages de *Vernet* brillent par des grâces plus faciles; son inimitable *cascade*, sa *tempête* et son naufrage, ses quatre parties du jour, ses effets de clair de lune, ses vues d'Italie; tout ce qui est de sa main attire et satisfait également l'attention des connaisseurs et des simples curieux. Le Musée possède de ce maître dix neuf morceaux.

Il y a encore quelques paysages de *Patel*; d'un extrême fini.

Les trois *escarmouches de cavalerie*, par *Courtois*, sont

d'une composition vigoureuse, pleines d'action, d'un coloris frais; on s'aperçoit que ce peintre a suivi pendant trois ans une armée, pour dessiner d'après nature.

Les *concerts*, par *Valentin* (*Voyez* ci-dessus); les animaux, les fruits, les légumes, de *Desportes*, qui suivait Louis XIV à la chasse pour peindre ses exploits dans cette carrière; l'intérieur d'une cuisine, par *Chardin*; le maréchal et sa famille, par les frères *Nain*; le corps-de-garde russe, par *Leprince*; tous ces ouvrages rappellent l'école flamande, et n'en seraient point indignes. Le *Pélerinage à Cythère* est, à ce qu'on dit, un des meilleurs ouvrages du galant *Watteau*; un peintre très-instruit, M. *Taillasson* en admire la finesse et l'agrément; « que de goût dans les ajustemens, s'écrie-t-il! » que de magie dans les lieux de la scène! Les airs y paraissent embaumés par l'haleine des Amours qui les parcourent. Qu'il a bien peint les agaceries de deux sexes en » de pareilles routes! comme ses gentilles pélerines et ses » joyeux pélerins sont bien remplis de la sainte faveur qui » les guide! »

Il y a quelques portraits par *Rigaud*.

L'école française paraîtrait sans doute au Musée dans un jour plus brillant, si l'on n'avait adopté pour principe de ne placer au Meséum Napoléon aucun ouvrage d'un peintre vivant, quels qu'en soit le mérite et la célébrité.

Cette règle, qui au fond est très sage, nous prive du plaisir de trouver au Muséum Napoléon les savantes et correctes productions du sénateur *Vien*, régénérateur de l'école française, les fières et sublimes compositions de *David*, son élève (1); l'Hercule et Alceste de *Regnaud*; le Bélisaire et l'Amour et Psyché de *Gérard*; le Marcus-Sextus et la Phèdre de *Guérin*; les paysages de *Valenciennes*, les fleurs de *Van-Spaendouck* et de *Redouté*; c'est alors, dis je, qu'on peut se convaincre que le génie des beaux-arts est réellement nationalisé en France, et qu'il n'a besoin que du calme politique pour se développer avec le plus grand éclat.

(1) Si je ne nomme pas ici les tableaux de *Vincent*, c'est que je ne les ai pas vu; les principaux ouvrages de ce célèbre maître ne se trouvant plus à Paris, selon M. *Landon*; almanach des Beaux-Arts, pour l'an XII, p 105.

École Flamande.

Le Musée possède près de 400 morceaux de l'école flamande (dans laquelle on comprend, outre les Flamands, les Hollandais et les Allemands); presque tous sont d'élite. Ainsi l'amateur et l'artiste peuvent y étudier l'histoire et les progrès de cette école, depuis son berceau jusqu'à l'époque de sa plus grande gloire.

Les tableaux de *Van-Eyck*, autrement nommé *Jean* de Bruges, inventeur ou restaurateur de la peinture à l'huile, nous inspirent un respect semblable à celui qu'on sent en voyant les lourdes armures de nos preux et braves ancêtres. *Lucas de Leyde* a presque deviné la perspective, dont les principes étaient inconnus de son tems ; son émule et ami *Albert Durer*, allemand, avait le dessin plus correct; l'un et l'autre ils ont donne l'exemple de ce prodigieux fini, qui est devenu un des caractères distinctifs de l'école flamande. Mais la roideur des formes et l'absence de clair-obscur rendent ces tableaux désagréables à la vue. L'on n'en dira pas autant de ceux de *Holbein*, qui, en quelque sorte, forment le passage de la manière gothique au goût épuré ; son dessin libre, ses carnations vives, son coloris piquant et vigoureux, donnent une grande valeur intrinsèque à ses ouvrages, surtout à ses portraits. Mais commençons, de préférence, par les grands maîtres qui ont joint au feu du génie les lumières d'un goût sûr et le mérite d'une exécution supérieure.

Le grand *Rubens* occupe exclusivement le premier rang; le Musée possédait, il y a quelque tems, *cinquante-six* ouvrages de lui ; quelques-uns ont été placés au Luxembourg, d'autres ont été renvoyés à Bruxelles, pour consoler un peu les Belges ; il paraît qu'il en restera définitivement une quarantaine. La *descente de croix*, qui est regardée comme le chef-d'œuvre de ce grand maître; l'élevation en croix; le Christ mort ; Saint-Roch intercédant pour les pestiférés, plusieurs flagellations et martyres, entr'autres le crucifiement de Saint-Pierre, voilà les principaux morceaux. C'est partout du sang qui ruisselle, des corps livides, l'image de la mort et de la terreur. Cependant nous pouvons reposer nos regards effrayés et fatigués sur les riches draperies dans l'*adoration des rois* ou sur les groupes animés dans *la pêche*

miraculeuse. Dans toutes ces compositions le brillant coloris la masse du clair-obscur, le mouvement universel, les grands contrastes, et le vaste ensemble éblouit tellement les yeux, qu'on n'a pas d'abord le loisir d'examiner les détails. Chaque figure, chaque contour y est bien, parce que toutes les parties s'accordent; mais si vous en isolez une seule, elle paraîtra outrée et gigantesque. Rubens est sorti des contours convenus, pour les élargir et agrandir; il a prononcé plus fortement tous les muscles et les veines; il a créé une nature plus vigoureuse que la nature elle-même; ses Apollons sont des Hercules. En peignant le beau sexe, il n'a fait que suivre les modèles qu'il avait sous les yeux, mais il les a ennobli; l'embonpoint des formes dans ses figures fait quelquefois naître des grâces nouvelles; et si ses airs de tête n'ont point l'élégance et la finesse italienne, ils n'ont pas non plus la bassesse et la grossièreté flamande, ils sont plus fiers et plus mâles; ce sont les anciennes Amazônes de la Scandinavie; aussi les carnations les plus vigoureuses et les mieux conservées de Rubens n'ont, dans toute la nature, rien qui leur ressemble plus, que le teint des montagnards norvégiens.

Parmi les portraits par Rubens nous avons admiré celui de *Nicolas Rockox*, c'est un chef-d'œuvre de dessin et de coloris; c'est de la chair et du sang; cette toile semble respirer et parler.

La *Kermesse* renferme des groupes animés et des raccourcis piquans; la composition est peut-être trop éparse.

La *vue de Malines* et celle de *Cadix* sont deux superbes paysages; dans le premier Rubens a développé toutes les ressources de l'art; par la seule distribution des clairs et des ombres il a su répandre de l'intérêt sur une plaine nue et monotone (1).

Van-Dyck, l'élève, le rival et l'ami de Rubens, semble, par une sorte de prescription, avoir obtenu la seconde place après lui.

« *Proximus, longo sed proximus intervallo !* »

Ce peintre a réussi dans les tableaux d'histoire; pour s'en convaincre, il suffit de contempler ceux du Muséum, et particulièrement

(1) Depuis quelque tems on ne voit plus ces deux paysages au Musée.



ticulièrement celui dans lequel *Saint-Martin partage son manteau*, et celui connu sous le nom de *Mère de Piété*; ce sont deux chefs-d'œuvre de force, d'expression, de richesse, d'harmonie et de ton. Mais ses portraits forment pourtant son plus beau titre à la gloire ; ils s'élèvent dans les ventes à des prix énormes ; on ne demande pas : est-ce un prince ? un savetier ? un noble ? un fiacre ? On demande seulement, est-ce un véritable *Van-Dyck ?* Un coloris moins vigoureux que celui de Rubens, mais plus fin, plus vrai ; un dessin moins fier, mais plus naturel et plus correct ; un clair-obscur d'autant plus étonnant, que l'art s'y montre moins ; tels sont les caractères distinctifs de ce maître. *Titien* est le seul qui puisse lui disputer le rang du premier peintre de portrait. Le Musée possède environ une quinzaine de portraits de ce maître ; on distingue, sur-tout du côté de l'art, ceux de *Jean Richardot*, de *Charles I*, de *Moncade*, et un *Ex-voto*, brillante réunion du genre historique et de celui des portraits.

Rembraudt !.... à ce nom une certaine classe d'amateurs tressaillit de joie ; on sait que ce maître a des enthousiastes, et qu'il n'a point d'imitateur. Le singulier relief de ses figures, l'énergie de ses expressions, le jour particulier qui règne dans ses tableaux, le coloris systématique qui en est résulté, et qui séduit presque toujours l'imagination, sa touche heurtée et raboteuse, qui, de loin, fait un effet merveilleux ; voilà ce qui a valu à cet artiste original une célébrité qui égale celle des plus grands maîtres. Le Musée a de lui une vingtaine de morceaux, presque tous d'un grand prix. Il y a une *tête de vieillard*, dont l'inimitable beauté fait le désespoir des artistes. Les deux *Philosophes en méditation* donnent l'idée la plus sensible du coloris singulier, mais suave, mais harmonieux, par lequel les tableaux de Rembraudt se distinguent.

Breughel dit *de Velours* est, sans contredit, un des flamands qui étonnent le plus par le fini extrême, je dirais presque, outré de leurs ouvrages. Les tableaux de ce peintre contiennent des finesses qui échappent même aux meilleurs yeux ; pour les découvrir il faut de bonnes loupes. Les *quatre élémens*, qu'on admirait autrefois à Milan, on coûté la vue à Breughel, à ce qu'on assure. Ce sont des compositions éparses, confuses, surchargées de détail ; l'effet général en

est médiocre ; mais en considérant isolément chaque figure, on admire la patience de l'artiste, l'exactitude de son dessin, et la délicatesse de son pinceau. On voit dans ces petits tableaux tous les animaux, quadrupèdes, oiseaux, amphibies et poissons ; il y a des forges, des fonderies, des fleuves, des Naïades, des instrumens, des fleurs, des fruits ; mais avec toute cette profusion de moyens, Breughel est resté inférieur à l'*Albane*, dont les quatre élémens se trouvent plus loin, parmi les tableaux de l'école italienne. Le Musée possède encore six autres *Breughel*, dont un est une bataille, les autres des paysages ou des vues. On y voit deux jolies tableaux de *Breughel le Vieux*, et un de *Breughel d'Enfer*.

Cinq tableaux de fleurs et trois paysages sont ici les monumens de la gloire de *Van-Huysum*. Ce peintre a porté l'imitation aussi loin qu'il est possible de le concevoir, et dans ses tableaux vus de près, vus à une certaine distance avec les meilleurs yeux ou les meilleures loupes, les fleurs semblent vivre, se balancer sur leurs tiges, étaler le doux et riche éclat de leurs couleurs. Dans l'imitation des formes il est si exact, que le naturaliste et le peintre en sont également satisfaits. Quel que soit le fini de ses ouvrages, ils ne sont pas secs, ils sont moelleux et fermes en même tems. Il a terminé les détails dans les ombres, mais sans nuire aux masses de celles-ci. On reproche à ses compositions de n'être pas bien entendues pour l'effet général ; quelques personnes prétendent que ses groupes n'ont pas assez de demi-teintes et ne tournent pas assez. Ce reproche ne tombe que sur ses ouvrages faibles, sur les essais de sa jeunesse. Il est bon d'observer que ses verds sont devenus bleuâtres, tandis que ses autres couleurs se sont bien conservées.

Le Musée possède encore une dixaine d'excellens tableaux de fleurs et de fruits, par *Heem* ou *Van-Heem* ; par *Mignon*, son élève, et par *Van-Aelst*. Il y en a peut-être qui valent ceux de Van-Huysum. Le Musée ne renferme aucun ouvrage de la célèbre *Rachel Ruysch*, qui, dans l'opinion de plusieurs personnes, a presque égalé Van-Huysum,

Quatorze précieux morceaux de *Teniers* attirent toujours les amateurs de l'art et les amis de la gaieté. Comme ce peintre a bien vu et bien rendu les paysans flamands ! Il a imprimé un caractère original, non-seulement à leurs attitudes,

à leurs gestes, mais à leurs chapeaux, à leurs vestes, à leurs bas, à leurs culottes, à leurs souliers, à leurs pipes, à tous les accessoires qui les environnent. Teniers sait d'ailleurs, mieux que les autres flamands, varier ses attitudes d'après le rang des personnes; le pauvre manœuvre, le gentillâtre de campagne, le *magister*, le riche fermier; chaque personnage, dans ses tableaux, a ses allures propres, sa manière de danser, de rire et de boire. Le *fumeur*, le *remouleur*, l'*alchimiste*, le *garçon d'estaminet*, se distinguent et se font connaître au premier coup-d'œil. Teniers donne quelquefois à son dessin un certain caractère de noblesse, comme dans les *OEuvres de Miséricorde* et l'*Enfant prodigue*. Le talent de ce peintre, quant à l'exécution, est principalement caractérisé par une touche libre, rapide et spirituelle, des tons de couleur vrais, riches, vigoureux et argentins, un clair-obscur si aisément senti, que l'on dirait que cela n'a coûté aucun effort.

Gerard-Dow, élève de Rembraudt, n'a imité de son maître que la suavité et l'harmonie du coloris. Rien n'égalait la patience de ce peintre; il mit trois jours à représenter un manche de balai, et cinq, à peindre la main d'une personne dont il fesait le portrait. Il regardait la poussière comme un vrai fléau, et son attention à s'en garantir était tout-à-fait singulière. Son atelier donnait sur un canal, afin d'éviter la poudre; on broyait ses couleurs sur un cristal; et lorsqu'il était assis devant son chevalet, il attendait tranquillement que la poussière de l'air se fut entièrement dissipée; il a pris la précaution de mettre à plusieurs de ses tableaux des volets qui se ferment, pour les conserver. Il n'y a rien de terminé, de propre, d'exact, comme les ouvrages de *Gerard-Dow*. Il entendait bien le clair-obscur, et savait donner du mouvement et de l'expression à ses figures; ses compositions, la plupart peu étendues, sont gracieuses et naturelles. Il y a au Musée treize morceaux de ce maître, dont un seul (*la Femme hydropique*) avait coûté trente mille francs au roi de Sardaigne. L'*Arracheur de dents*, l'*Epicière de village*, une *Servante regardant par la fenêtre*, et *la Famille de Gerard-Dow* ne sont pas d'un moindre mérite; dans ce dernier on découvre, au moyen d'une loupe, jusques aux lettres, points et virgules dans la petite Bible qui est devant sa mère.

Les animaux de *Paul Potter* obtiennent, chez quelques

personnes, une préférence exclusive; d'autres, disent-ils, « ont fait des bœufs, des vaches, des moutons bien dessi» nés, bien colorés; lui seul les a rendu touchans; lui seul » a bien saisi leur sorte d'expression, la physionomie de leur » ame, et l'esprit de leur instinct. On reconnaît la toilette de » leurs étables dans le désordre de leurs poils, où quelque» fois un peu de mal-propreté s'attache ». Cet éloge ne contient rien que de vrai; mais il faut ajouter que *Potter* ne s'est hasardé que dans des compositions peu étendues et peu compliquées; ses figures sont rarement heureuses; enfin, son talent n'était pas encore parvenu à son point de maturité. On lui reproche encore de ne pas avoir assez dégradé le vert de ses prairies; ce reproche vient sans doute des Français ou des Italiens, qui ne semblent pas en général avoir une juste idée de la singulière verdure des pays septentrionaux.

Wouvermanns excellait autant dans le *portrait* des chevaux, que P. Potter dans celui des bœufs. Le Musée a de lui une vingtaine de morceaux, précieux sans doute, mais dont l'uniformité de composition diminue un peu l'intérêt pour les simples curieux; les artistes et les connaisseurs y admirent beaucoup de finesse dans le tour des figures, des couleurs bien fondues et bien d'accord, un pinceau flou, moelleux, délicat, un fini extrême, mais qui, quelquefois, manque le but en le dépassant.

Pour abréger, nous nous contenterons d'indiquer, selon l'ordre alphabétique, les autres maîtres flamands, dont le Musée possède des ouvrages; nous n'en nommerons que ceux qui nous ont paru les plus éminens en mérite.

Asselyn; quatre charmantes vues et paysages d'Italie ou dans le goût italien; c'est-à-dire, animées par de belles fabriques, des ruines, etc.

Back-Huizen: un *coup de vent*, morceau excellent; deux autres marines.

Bamboche, ou Pierre *Van-Laar;* le *Départ de l'hôtellerie*, vraie bambochade, pleine d'une vérité basse et comique; un groupe de bestiaux et de pâtres.

Berchem, paysagiste du premier rang; il y a de lui neuf morceaux du plus grand prix; une *Vue de Nice*, avec un lointain merveilleux; des *Marches d'animaux;* ses bœufs ont

une certaine noblesse de formes ; un *Soleil couchant*, de riches paysages.

Bergen ou *Van-Bergen;* un superbe taureau blanc qui mugit en traversant un ruisseau.

Both, les frères ; une *Vue d'Italie* au soleil couchant, et un *Défilé*. Ces ouvrages, estimables du côté de l'art, sont en même tems des monumens intéressans d'un rare amour fraternel.

Boudewyns; le marché au poisson ; *Brauwer*, un intérieur de tabagie ; *Breenberg*, des ruines d'Italie, etc., etc.

Bril; les *Pélerins d'Emmaüs* ; beau choix des sites, des lointains ; des palmiers très-bien rendus.

Champagne ; outre deux grands tableaux tirés de l'église de Saint-Gervais, un *Christ mort étendu sur un linceuil*, morceau très-frappant ; une *Cène*, où l'on remarque les portraits des célèbres solitaires de Port-Royal, entr'autres de Pascal.

Claissens ; le *Jugement de Cambyse* et le *Juge prévaricateur, qu'on écorche vivant* ; ce tableau, d'une affreuse vérité, est toujours entouré d'une foule de chirurgiens et de militaires, qui s'accordent à en admirer les détails.

Crayer, excellent coloriste, au jugement de Rubens même, dont il était le contemporain ; *Hérodiade recevant la tête de Saint-Jean*, et un autre sujet de dévotion.

Duc (Jean-le-), deux très-bons morceaux ; les *Voleurs*, sur-tout, ont bien l'air du métier.

Dyck (Philippe, dit le *petit Vandyck*), cinq morceaux, qui expliquent en sa faveur le surnom qu'on lui a donné.

Elzheymer, allemand, une *Fuite en Egypte*, où il y a un superbe effet de clair de lune.

Faes, dit le chevalier *Lely*, deux bons portraits ; l'un est celui de Cromwell.

Bartholet *Flémael* ; un Christ entre les larrons, et Saint-Charles de Borromée.

Fibdeler, peintre presqu'inconnu, a représenté des fruits, des légumes et un tapis, avec la plus grande vérité.

Polidor *Glauber*, élève de Berchem ; Vue d'un riche *vallon* coupé par des rochers et des masses d'arbres, artistement variés.

Goyen ; un village situé sur un canal ; peut-être le joli site

nus en a imposé; mais il nous a semblé que cette petite vue était un chef-d'œuvre de coloris et de perspective.

Heyden ou *Van-der-Heyden* : quatre vues de Hollande, perspective très-bien entendue, coloris harmonieux, précieux fini; les figures y sont du pinceau spirituel d'*Adrien-Vanden-Velde.*

Hondekœter, d'Utrecht; la *Ménagerie de la Haye* et trois autres tableaux d'animaux; ce peintre a la touche large et ferme, son coloris est onctueux; nul n'a mieux rendu le plumage des oiseaux.

Gerard Honthorst; Pilate qui se lave les mains, en protestant de son innocence; ce maître excellait à représenter les sujets de nuit, et les Italiens ne l'appellent que *Gherardo-dalle-notti.*

Carle du *Jardin*; huit morceaux d'élite; les *Charlatans* et la *Fileuse* nous ont frappé par la vérité d'expression qui y règne; la *cascade* plaît encore à côté de celle de Vernet; les bestiaux de ce peintre sont très-estimés, et rappellent beaucoup la manière de Paul Potter.

Joerdaans; on voit ici cinq morceaux de ce maître, très-renommé principalement pour la vigueur de son coloris, le relief de ses figures et la vivacité de ses expressions. Les plus fameux de ces tableaux sont, celui nommé le *Roi-boit*, et celui des *Vendeurs chassés du temple.* Celui du *Concert de famille* est aussi fort estimé.

Lairesse; parmi d'autres morceaux, Hercule jeune, entre la Volupté et la Vertu, et l'institution de l'Eucharistie.

Miel ou *Meel*; un paysage et quatre tableaux dans le genre de Bamboche; on sait qu'il y réussissait; son mendiant, son barbier, ses soldats, sont rendus avec une vérité qui frappe et amuse.

Metzu, imitateur de Gerard-Dow et de Terburg; finesse et légèreté de la touche, fraîcheur de coloris, intelligence du clair-obscur, grand fini, voilà les caractères qu'on reconnaît dans son *Chimiste en méditation*, dans son *Marché aux herbes*, dans sa *Cuisinière* et dans trois ou quatre autres morceaux fort estimés, que le Musée possède de lui.

Trois morceaux assez bons nous rappellent le souvenir de *Quintin Metzys*, d'Anvers, que l'amour transforma de maréchal en peintre.

Meulen ou *Van-der Meulen*, peintre de Louis XIV ; six morceaux; les chevaux approchent de ceux du célèbre Wouwermanns ; les feuilles, dans ses paysages, sont d'une légèreté admirable.

Miéris, le père, huit morceaux, parmi lesquels est le *Petit feseur de bulles de savon.* Miéris a imité et égalé le fini précieux de Gerard-Dow ; ses étoffes font illusion, son coloris est très-suave.

Moor d'Utrecht, plusieurs excellens portraits.

Neefs (Peter), cinq architectures ; on sait que ce maître est unique dans son genre.

Netscher, le père, trois morceaux ; on y admire les étoffes et le linge.

Ostade (Adrien Van-), huit morceaux ; sujets pris dans le bas-comique ; ses scènes de tabagie sont frappantes de vérité ; il entendait très-bien le clair-obscur ; ses figures ont été trouvées trop courtes ; mais, en cela, il a imité fidèlement la nature telle qu'il la voyait dans son pays natal.

Poelenburg ; plusieurs paysages ; sites choisis et riches ; ton vrai et naturel, transparence remarquable des ciels.

Ruisdael ; quatre paysages, parmi lesquels deux *coups de soleil*, où l'on remarque le talent de ce maître pour la distribution des lumières.

Saft-Leven (Zacht-Leven), un très-beau paysage ; grande légèreté du ciel et des lointains.

Schalken, sept morceaux ; cet élève de Gerard-Dow aime à éclairer ses tableaux par la lumière d'une bougie ou d'un flambeau ; il traite savamment les reflets particuliers et le clair-obscur singulier qui en résulte.

Snyders et son école ; dix morceaux, sujets de cuisine ou de chasse ; ce maître fut employé par Rubens lui-même à peindre les animaux, partie dans lequel Paul Potter seul l'a égalé.

Steen, cinq morceaux ; ce peintre excellait dans les bambochades ; sa touche est legère et facile.

Swanevelt, dit *Herman d'Italie*, élève de Claude Lorrain ; deux paysages.

Terburg, trois morceaux ; cet imitateur de Gerard-Dow a excellé à imiter le satin ; il en a mis par-tout ; ses airs de têtes sont très-vulgaires.

Velde (Adrien Van-den-), huit morceaux; le pinceau flou, délicat et moelleux; beaucoup d'esprit dans ses petites figures.

Velde le fils (Guillaume Van-den-), deux excellentes marines.

Werff (Adrien Van-den-) huit morceaux, parmi lesquels Pâris et Œnone, la Madelaine dans le désert, la Chasteté de Joseph.

Zustris, élève de Titien; une Vénus sur son lit, morceau composée tout-à-fait dans le goût de l'école Vénitienne; mais la figure de Vénus est trop longue; les carnations sont trop uniformes, et manquent de fraîcheur.

Il y a bien d'autres ouvrages estimables sous le rapport de l'art, ou remarquables pour l'histoire de l'école; tels sont ceux de *Bloemaert*, de *Brékelenkamp*, des deux *Coning*, de *Dietrich*, allemand, de *Frank* le jeune, de *Hals*, de *Houbraken* (une belle tête de vieillard), de *Keyser*, de *Lievens*, de *Linghelback*, de *Van-der-Neer*, des deux *Pourbus*, de *Pynacker*, de *Rotenhammer*, allemand, de *Slingelandt*, dont l'extrême patience surpassait celle de Gerard-Dow, son maître, de *Steinwick*, de *Verkolie*, de *Weenix*, père et fils, de *Wynants* et de *Zeghers*. Mais quelle tâche que celle de détailler toutes les beautés de chaque tableau d'une si nombreuse collection, ou seulement de les caractériser généralement! Il nous suffit d'avoir prouvé aux étrangers que l'on peut ici faire des études complètes et profondes de l'histoire et de la théorie de l'art. Il se formera sans doute, à l'aspect de tant de chefs-d'œuvre, de nouveaux *Winkelmann* et de nouveaux *Vasari*.

On désirerait voir ici quelques tableaux modernes d'Allemagne, d'Angleterre et de Dannemark; il y a dans ces trois pays des peintres de genre et de paysages, même d'histoire, dont les ouvrages ne dépareraient pas le Musée. Les gouvernemens étrangers devraient, ce nous semble, offrir à la France quelques-uns de ces ouvrages, qui pourraient donner une idee avantageuse du génie de leurs nations; les artistes étrangers devraient briguer l'honneur de se faire connaître dans une ville qui est devenue plus que jamais la métropole de l'Europe.

ÉCOLES ITALIENNES.

Pour admirer les Raphaël, les Corrège, les Guide il fallut autrefois franchir les Alpes, les Apennins, le Pô et le Tibre; aujourd'hui un seul pas vous transporte d'Anvers à Bologne, de l'attellier de Rubens dans l'école des Carrache. Tout ce que l'Italie offrait d'excellent en peinture à l'huile, depuis Turin jusqu'à Naples, se trouvera réuni dans la seconde partie de la grande galerie du Louvre. Mais au moment ou nous écrivons, le local n'étant pas définitivement arrangé; les tableaux des écoles Romaine, Florentine et Vénitienne, n'ont pas encore pu être exposés en totalité. En attendant on en a fait voir au public des élites partielles dans la salle des expositions annuelles. Un séjour prolongé à Paris nous ayant permis de suivre ces expositions partielles, nous sommes en état de rendre un compte assez satisfesant de toutes les richesses du Musée; mais les bornes de cet ouvrage nous imposent l'obligation d'être courts. Afin de rendre cette notice abrégée instructive pour le grand nombre de nos lecteurs, nous classerons nos remarques d'après les cinq principales écoles, dans lesquelles on subdivise ordinairement l'école Italienne.

École Lombarde.

Il est très-difficile de déterminer ce qu'on doit entendre par école de Lombardie. Le Corrège, le Parmésan et quelques autres peintres antérieurs à la grande réforme de la peintures opérée par les Carrache et leurs élèves, forment ce qu'on peut appeller l'école Lombarde primitive; les grâces de la composition, le naturel des expressions, la suavité ou l'éclat du coloris, un dessin coulant, mais quelquefois incorrect, tels sont les traits caractéristique de ces anciens maîtres; ils sacrifiaient exclusivement aux grâces, prèsqu'au même moment que Rome et Florence virent les Michel-Ange et les Raphaël donner à la peinture cette correction sévère, ce choix des formes, cette force héroïque, cette pureté céleste qui en constitue la perfection.

Les écoles postérieures de la Lombardie n'étaient que des colonies qui venaient de Bologne ou de Florence. Ainsi *l'école de Milan*, fondée par Léonard de Vinci, et restaurée

par les Procaccini, n'offre que des caractères emprumtés de l'école Florentine ou de celle de Bologne. Les peintres de Gênes n'ont jamais formés cette réunion de goûts et de principes qu'on désigne sous le nom d'école. Caravage et sa secte peu nombreuse présentent un caractère original; mais ce caractère contraste parfaitement avec celui de l'ancienne école Lombarde. Enfin la grande et fameuse *école de Bologne* merite certainement de ne pas être confondue sous la dénomination générale d'école Lombarde. Nous parlerons donc ici des peintres natifs de la Lombardie, et qui n'appartiennent ni à l'école Vénitienne, ni à celle de Bologne.

Antonio Allegri, dit *le Corrège*, tient, sans contredit, la palme entre tous les Lombards. Son *Saint-Jérome* a été marchandé par des rois et des princes (1), qui en offraient envain jusqu'à 460,000 l. tournois; le duc de Parme proposa à la France 1 million pour en conserver la propriété; mais on fut inexorable. Ce tableau ravit au premier aspect et le vulgaire et les connaisseurs; le coloris y réunit tant d'éclat et de fraîcheur à tant de suavité et d'harmonie, le sourire de Jésus brille d'une grâce si divine, l'expression de l'adoration est si pure, si céleste dans la belle tête de la Madeleine, les regards de l'amour maternel que la Vierge lance sur le dieu-enfant ont une douceur si touchante, que tous les critiques sont désarmés à l'aspect de tant de beautés. Mais bientôt ces juges sévères, se remettant de leur admiration involontaire, vous feront observer l'anachronisme en vertu duquel Saint-Jérôme est devenu contemporain de Jésus-Christ, la mauvaise pose de la figure de ce saint, une jambe trop courte, un lion bien faible et bien timide. Le Corrège est de tous les peintres celui qu'il est le plus facile de critiquer et le plus difficile à imiter.

Le Musée possède encore de ce grand maître le Repos en Egypte, plus connu sous le nom de *la Madonna della*

(1) Les rois de Prusse et de Portugal, l'électeur de Bavière et autres. Le Corrège n'en avait retiré que la somme de *quatre cents* livres tournois, à laquelle on avait ajouté, par générosité, quelques préseus, savoir: deux charges de bois, un cochon gras et quelques mesures de blé. *Sic vos non vobis!*

Scodella (1), l'air de tête de l'enfant Jésus y est encore plus gracieux, plus spirituelle que dans le Saint-Jérôme; nous y trouvons l'expression de la tendresse maternelle plus naïve et mieux sentie; il y a des incorrections de dessin dans le Saint-Joseph, dans l'Ange et dans l'âne. L'*Antiope* est encore un des chefs-d'œuvre du Corrège; ce tableau respire la volupté; on y admire comme dans le précédant, la large et belle distribution des jours et des ombres. Parmi cinq autres morceaux du Corrège, l'*Ecce homo* et le *petit Saint-Jean* nous paraissent les plus beaux.

Le *Parmésan* est loin de l'enthousiasme et des grâces naïves du Corrège; l'élégance de son dessin svelte et savant, la délicatesse de son pinceau, la légèreté de ses draperies nous plaît, mais ne nous échauffe point; on sent trop dans ses ouvrages l'art et la manière. Toutefois ses airs de tête et ses draperies ont quelque chose de Raphaëlesque. Sa *Madonna al collo longo*, ou la Vierge aux anges, serait un des chefs-d'œuvre de la peinture, si l'artiste avait mieux su animer sa composition et varier ses expressions. Il paraît que le Musée ne possède que deux ou trois morceaux de ce maître.

L'annonce aux bergers et la sainte famille de *Dossi*, bon coloriste, quelques ouvrages de *Fasolo*, de *Ferrari*, de *Garofalo*, copiste de Raphaël, une composition mystique et bizarre de *Lelio-Orsi*, une très-belle Sainte-Famille par *Luini*, cinq morceaux de *Mantegne*, un de *Mazzola*, peuvent encore être rapportés au siècle du Corrège et à l'ancienne école Lombarde.

Parmi ceux d'un âge postérieurs, *Schidone*, quoique élève des Carrache, imita entièrement le Corrège, et saisit la manière de ce grand peintre; on admire le choix et la beauté de ses airs de tête, la grâce et la délicatesse de sa touche, la tendresse de son coloris; le Musée a de lui deux Christs. On sait combien les tableaux de ce maître sont rares. Dans la mort de Clorinde par *Lana*, on retrouve le style grandiose de l'école des Carrache. *Mola* duquel il y a cinq morceaux, a réuni à un certain degré le coloris vigoureux des Vénitiens, au dessin correct de l'école Romaine; le paysage

(1) En 1754, le roi de Pologne en offrit 240,000 livres.

dans son *Herminie* et dans son *Tancrède* rappelle son talent pour ce genre. Quelques ouvrages de *Solario* semblent confirmer l'opinion où l'on est, que Léonard de Vinci fut son maître.

Les *Procaccini*, qui ranimèrent le goût de la peinture à Milan, tiennent une place distinguée parmi les peintres du second rang. Formés dans l'académie des Carrache, ils appartiennent, par leurs principes, à l'école de Bologne; mais leur goût est un peu irrégulier.

On n'a pas oublié *Bénedette*, dit *le Castiglione*, celui de tous les Italiens qui a le mieux rendu les animaux; il y a de lui six ou sept morceaux précieux.

Le *Caravage*, ou proprement Michel-Angelo-Amerigi, natif de Caravage, marque dans les annales de l'art comme un des génies les plus extraordinaires. De porteur de plâtre devenu peintre, il conserve un caractère sauvage et indocile; la gêne des écoles lui déplaît; les beautes idéales de l'antique ne le touchent point; il cherche à rendre fidèlement la nature qu'il voit autour de lui; ses airs de tête sont, pour cette raison, quelquefois ignobles, mais pleins de vie et d'énergie; son coloris vigoureux et ordinairement dur, l'opposition subite des clairs et des ombres, le profond noir de celles-ci, le grand relief des figures qui en résulte, enfin, sa touche vive et moelleuse, voilà ce qui rend les tableaux du Caravage d'un effet admirable au premier abord; aussi le Caravage plaît infiniment au vulgaire; mais un œil exercé s'aperçoit bientôt de l'absence de noblesse dans son dessin, et de dégradation dans les différens plans. Le Musée possède les deux chefs-d'œuvre du Caravage, savoir: la *Mort de la Vierge* et *le Christ au tombeau*, il y a en tout six morceaux de lui.

Le Caravage fut imité, entr'autres, par le vénitien Saracino, le français le Valentin, l'espagnol Ribéra et le mantouan *Manfredi*; ce dernier est presqu'un second Caravage; dans son *Assemblée des buveurs* il a employé un pinceau très-énergique à rendre une nature ignoble et presque dégoûtante.

Ecole de Bologne.

Quoique Bologne ait produit de bonne heure de bons artistes, la véritable splendeur de la peinture dans cette ville, et la naissance de l'école qui en porte le nom, ne datent que

de la seconde moitié du seizième siècle, lorsque les *Carrache* entreprirent à ramener les Italiens au style vrai, naturel et grand des Raphaël et des Corrège, qu'ils avaient quitté, pour donner dans le faux et le manièré. Ces restaurateurs de la peinture cherchèrent à établir une heureuse alliance entre les diverses écoles qui les avaient précédée ; ils sentirent que, pour atteindre à la perfection de l'art, il faudrait réunir le dessin correct et la composition sublime de Raphaël aux grâces naïves du Corrège, à l'enthousiasme poétique de Michel-Ange et au coloris des Paul Veronèse, des Titien et des Tintoret. L'école de Bologne, dans laquelle brillent les noms du Guide, du Dominiquain, de l'Albane, du Guerchin, a-t-elle réussi à effacer les écoles anciennes, Romaine, Vénitienne et Lombarde ? Sans doute personne ne s'avisera de l'affirmer. Mais puisqu'il semble que la nature ne permet pas au génie créateur de se reproduire à des distances trop rapprochées, ne refusons point une juste portion d'éloge au talent qui, sans nous étonner par des choses sublimes, nous fait du moins jouir de choses belles et pleines de goût. L'école de Bologne a offert une importante réunion de talens divers ; elle a produit quelques ouvrages du premier ordre, et un nombre étonnant de tableaux, où le goût trouve beaucoup à louer et presque rien à condamner (1).

Parmi les cinq morceaux qui, au Musée Napoléon, rappellent le nom d'*Augustin Carrache*, la renommée exalte celui de l'Assomption de la Vierge et celui de la *Communion de Saint-Jérôme*. Ce dernier a sur-tout attiré notre attention ; on sait que Lanfranc, un des ennemis les plus acharnés du célèbre Dominiquain, prétendit établir, comme un fait incontestable, que ce dernier avait copié les principaux traits de sa Communion de Saint-Jérôme dans le tableau d'Augustin Carrache. Tant qu'on ne pouvait faire la comparaison de deux tableaux qu'au moyen des gravures, la question restait nécessairement indécise ; aujourd'hui l'on peut comparer immédiatement les deux tableaux. Le sujet entraînait, dans l'ordonnance de ces deux ouvrages, des ressemblances inévita-

(1) On pourrait faire un rapprochement curieux entre la position ou se trouve l'école de Bologne et celle ou se trouve actuellement la *nouvelle* école française.

bles. Le Saint-Jérôme du Dominiquain est bien supérieur à celui du Carrache ; ce dernier conserve trop de force pour un mourant ; le premier, au contraire, est déjà presqu'un cadavre ; tout ce qui lui reste de vie est concentré dans les yeux, dont le regard avide se fixe sur le Saint-Sacrement ; cette beauté essentielle manque au tableau du Carrache. Ce peintre a eu une belle idée, en plaçant dans son tableau le lion qui, en fidèle compagnon, lèche les pieds du St.-Jérôme, et semble vouloir le réchauffer de son haleine ; mais la Pauline du Dominiquain en offre un équivalant. Quant au coloris, la touche du Carrache est large et franche ; mais il lui manque le précieux fini du Dominiquain. Les airs de tête sont plus gracieux chez Carrache, plus sévères, plus énergiques, et conséquemment plus convenables au sujet chez le Dominiquain.

La vocation de Saint-Mathieu, et huit autres morceaux de *Louis Carrache*, tiennent un rang distingué au Musée. Parmi les quatre élémens peints par les trois Carrache, celui-ci en a fait deux ; et ce sont incontestablement ceux où l'allégorie est le mieux sentie.

Annibal Carrache, doué de plus de feu et d'énergie que les deux autres, occupe une grande partie de la galerie ; il y a de lui vingt-deux morceaux, parmi lesquels nous avons distingué la mère de Piété, le Christ mort sur les genoux de la Vierge (1), la *Résurrection de Jésus-Christ*, qui certainement est admirable du côté de la composition et du dessin ; le sommeil de l'Enfant Jésus, vulgairement nommé le *Silence de Carrache* ; petite Scène de famille infiniment touchante et gracieuse ; deux Nativités, un Portrait, le *Martyre de Saint-Etienne*, que l'on peut comparer à celui de Lebrun, et les deux paysages, dont l'un est caractérisé par le sacrifice d'Abraham, et l'autre par la mort d'Absalon. La fierté et la noblesse du dessin, beaucoup de correction, une touche ferme et facile, tels sont les qualités qui assurent à

(1) Ces deux tableaux nous fourniraient le sujet d'un parallèle interressant, que les bornes de cet article nous forcent à supprimer. Annibal peignait l'un, lorsqu'il imitait encore la manière du Corrège, et l'autre à une époque ou il avait déja étudié Raphaël et Michel-Ange.

Annibal Carrache une réputation durable dans les annales de la peinture ; mais, quelles peines qu'il se soit donné pour saisir les contours gracieux et le coloris suave du Corrège, il n'y a réussi que fort rarement.

L'*Albane* (1), élève des Carrache, jouit d'une célébrité égale à celle des Raphaël et de Michel-Ange ; mais il en doit sans doute une partie au choix de ses sujets, qui sont faits pour séduire l'imagination des poëtes et des gens du monde ; néanmoins ses talens sont estimés des artistes. Son dessin, quoi qu'un peu monotone et rarement noble, plaît par une certaine amabilité ; il aime les contours ondoyans, les lignes courbes ; il les prodigue même ; sa manière de draper n'est pas toujours naturelle. Faible dans le clair-obscur, il a des carnations très-belles, qui sont des teintes sanguines. Comme il trouva ses modèles dans son aimable famille, toutes ses Vénus et ses Vierges, tous ses Anges et ses Amours se ressemblent, du moins par les airs de tête. Ses Amours sont de très-jolis enfans, ses Vénus sont de très-belles femmes ; mais après avoir vu les restes de la sculpture grecque, on sent qu'il manque aux Dieux de l'Albane ce beau idéal, qui seul peut caractériser la divinité. Il n'avait que peu étudié l'antique (2) ; il n'a pas non plus trouvé dans son cœur ce céleste enthousiasme qui conduisait Raphaël, lorsqu'il idéalisait les objets de la dévotion chrétienne ; l'Albane a donné à ses Vierges un certain air mondain, qui à la vérité n'est pas celui de la coquetterie, mais qui pourtant les fait rentrer dans la classe des femmes ordinaires.

Les ouvrages de l'Albane comptent toutefois parmi les plus beaux ornemens du Musée. Rien de plus poétique, de plus agréable et facile que l'allégorie de ses *quatre élémens*, qu'on peut ici comparer avec ceux des Carrache et de Breughel. Dans les élémens des Carrache, une seule figure, caractérisée par très-peu d'accessoires, n'indique que très-vaguement le sens du tableau. Chez Albane, c'est une richesse de fictions ; ce sont des développemens brillans, mais tous puisés dans le sujet ; tout y parle à l'imagination, et rien ne

(1) *Francesco Albani*, dit l'Albane.

(2) Quoiqu'en dise *Mengs*, œuvres complettes, trad. française de 1786, tome II, p. 129.

la fatigue; tous les groupes ne servent qu'à mieux faire ressortir le groupe principal; toutes les pensées découlent de l'idée dominante et y rentrent. Chez *Breughel*, au contraire, quel amas confus de groupes! quel imbroglio de petits détails! et lorsque ce flamand veut animer sa composition par une idée poétique, il ne sait pas la faire ressortir.

En comparant tous ces élémens, on peut dire que Breughel, enfoncé dans la matière, ne sait pas quitter la terre; les Carrache, en s'abandonnant à l'essor de leur imagination, s'égarent dans le vague des nuages; l'Albane, plus spirituel que l'un, plus sage que les autres, plane sur l'aile du zéphir, entre la terre et les cieux.

Salmacis et Hermaphrodite, Apollon et Daphné, Apollon chez Admète, le triomphe de Cybèle, les amours de Vénus et d'Adonis, voilà les plus intéressans parmi les autres morceaux de ce maître. Dans la naissance de la Vierge, et quelques autres sujets de dévotion, il semble que l'Albane se soit tenu plus près de la manière des Carrache.

Ami de l'Albane, et comme lui élève des Carrache, le *Dominiquain* (1) s'ouvrit une carrière plus vaste et plus élevée. Le dessin correct, simple et sévère, les pensées profondes, la vivacité, l'énergie et l'harmonie parfaite des expressions, le grand choix des attitudes et des airs, voilà les qualités qui ont assuré à cet artiste une place parmi les grands peintres. Plus d'élégance et de noblesse, plus de grâce et de facilité aurait fait voir en lui un rival de Raphaël même. Nous avons déjà parlé de sa *Communion de Saint-Jérôme;* c'est son chef-d'œuvre, et le célèbre Poussin disoit que ce tableau, la transfiguration de Raphaël et la Descente de croix par Daniel de Volterre, étaient les trois plus beaux ouvrages qui se trouvaient à Rome. En dénaturant le sens de la remarque très-juste de Poussin, quelques peintres français sont parvenus à s'imaginer que la communion de Saint-Jérôme était un chef-d'œuvre comparable à la transfiguration. C'est par une semblable absence de génie et de sentiment que certains

(1) Raphaël Mengs, en parlant, tome I, p. 236, de l'expression et des airs de tête du Dominiquain, paraît remplie d'une injustice et d'une aigreur extrêmes.

littérateurs

littérateurs français se sont avisés de préférer Virgile à Homère. On ne réfute pas ces gens là.

La *Vierge du Rosaire*, composition éparse, embrouillée et d'un mauvais effet général, ou plutôt d'aucun effet, renferme cependant une infinité de détails précieux; les têtes y sont d'un beau caractère; les deux petits enfans nus, qui jouent avec le chapelet, n'ont peut-être pas leurs égaux pour l'expression. Le *martyre de Saint-Agnès*; on trouve que la gloire est d'un coloris trop matériel. *David jouant de la harpe*, et la *Sainte-Cécile*, compositions de la plus belle simplicité; la Vierge dite à la coquille; le ravissement de Saint-Paul; Thimoclée devant Alexandre; le *Triomphe de l'Amour*, où ce dieu enfant paraît dans la plénitude de ses charmes; enfin trois paysages, dans l'un desquels on remarque l'excellent groupe d'Hercule et Cacus; voilà les principaux ouvrages que le Musée possède de la main du savant Dominiquin. On sait qu'il a encore mieux réussi dans la fresque que dans la peinture à l'huile.

Ce qui manquait au Dominiquin, la nature l'avait accordé au *Guide* (1). Il règne dans ses ouvrages une majesté tranquille, un sentiment intime du beau, une extrême douceur, une pureté virginale. A l'égard de cette dernière qualité, ses *Madonnes* sont, si l'on ose le dire, supérieures à celles même du grand Raphaël. Mais comme son maître Annibal Carrache l'a remarqué (2), il ne possédait pas l'intelligence et le savoir du Dominiquin. Il a tellement varié dans ses principes, que l'on distingue ses ouvrages d'après les *trois manières* qu'il a successivement adoptées. Le Musée est fort riche en ouvrages de ce maître. On peut regarder comme son chef-d'œuvre le *massacre des Innocens*. En voyant ce tableau pour la première fois, l'effroi vous fait reculer, la pitié vous en fait approcher. Quelle terrible vérité dans les

(1) *Guido Reni*, dit le Guide. Il était si beau de visage que Louis Carrache le prenait pour modèle de ses Anges. Ainsi son exemple confirme la fameuse sentence de Léonard de Vinci : *Ogni pittore se depinge se stesso*; « tout peintre se peint lui-même dans ses ouvrages ».

(2) Vie et œuvres des peintres, par *Landon*; vie de Dominiquin, p. 44.

féroces regards des bourreaux! — N'entendez-vous pas les cris de ces mères éplorées? — Ah! détournez cet affreux poignard, prêt à frapper l'innocente victime!...

Le *crucifiement de Saint-Pierre* mérite d'être comparé avec le tableau de Rubens sur le même sujet. Entr'autres différences, en voici une que nous avons remarquée. Chez Rubens, un des bourreaux, en enfonçant le clou qui doit retenir les pieds du martyr, semble enivré d'une joie infernale; ses regards enflammés sont concentrés sur l'endroit où portent les coups de son marteau. Chez le Guide, le même bourreau ne regarde pas même à ce qu'il fait; il enfonce machinalement son clou, comme s'il clouait une planche sur une autre; son affreuse indifférence me semble bien plus pittoresque que l'acharnement du bourreau de Rubens. Le Guide n'a pas été aussi fidèle à la nature que Rubens, en n'exprimant pas, avec autant de force, les effets du sang qui, dans un corps renversé, se porte vers la tête.

David tenant la tête de Goliath, le martyre de Saint-Sébastien, le Christ au jardin des oliviers, la mère de Pitié avec les saints protecteurs de Bologne, Saint-Roch dans la prison, plusieurs Saint-Jean, l'annonciation de la Vierge, quatre tableaux de l'histoire d'Hercule et l'enlèvement d'Hélène, tels sont les autres morceaux capitaux du Guide.

Le *Guerchin* (1) imita les Carrache et Caravage; son dessin est grand et hardi, mais incorrect; quant au coloris, il a suivi deux manières; son premier coloris étoit vigoureux, tirant un peu sur le grisâtre, le second est faible; il n'avait adopté cette seconde manière que pour gagner de l'argent, en faisant valoir ses tableaux aux yeux de la multitude. Ses ouvrages, extrêmement nombreux, sont sur-tout recommandables du côté du clair-obscur; il tirait le jour de côté, ce qui lui donnait des masses d'ombres; l'originalité de son style consiste dans les ombres fortes, dans les oppositions et les interruptions. — Le Muséum est très-riche en Guerchins; il y en a une vingtaine, mais nous ne les avons examinés que très-légèrement. La *Sainte-Pétronille* est son chef-d'œuvre; le martyre de Saint-Pierre, l'Assomption, la Circoncision,

(1) Jean François *Barbieri*, natif de Cento, dit *il Guercino*, parce qu'il était louche.

ont de la réputation. La fille d'Hérodias, du Guerchin, reçoit la tête sanglante de Saint-Jean sans se détourner; on croit voir une boucherie. Léonard de Vinci a bien mieux senti les convenances; il lui a fait détourner la tête; il a marqué un peu les signes de la joie. Le *Circé* du Guerchin n'enchanterait personne par sa beauté. Les grâces n'ont pas souri à Guerchin. Ses ouvrages n'intéressent que les peintres qui y trouvent matière à des réflexions sur les principes de leur art.

En voyant le tableau de Saint-Eloi et Saint-Pétrone, et celui de Sainte-Cécile, par *Cavédone*, on déplore les malheurs qui accablèrent le génie de cet artiste, dessinateur correct et élégant.

Doué d'un génie riche et fertile, *Lanfranc* créa un nouveau style, dans lequel le fracas de la composition, la disposition théâtrale des figures, et la distribution des ombres et des draperies par grandes masses, masquait l'absence d'expression, les incorrections du dessin et la faiblesse du clair-obscur. Le Musée a cinq tableaux de lui, parmi lesquels une *Agar* et les adieux de Saint-Pierre et Saint Paul. On ne doit juger ce maître que sur ses fresques qui sont à Rome.

Correction de dessin, composition élégante et gracieuse, vivacité des expressions, des draperies parfaites, voilà le mérite de *Cignani*; mais son coloris est grisâtre. Il y a de lui entr'autres une Sainte-Famille, très belle.

Mola, fécond et facile, excellait dans le paysage. Le Musée a de lui Herminie et Tancrède. *Grimaldi*, dit le *Bolognèse*, lui est encore supérieur; son feuillet est d'une légèreté admirable; son pinceau moelleux; son coloris agréable, mais d'une verdure trop monotone.

L'*Amour endormi*, par *Elisabeth Sirani*, nous rappelle le style gracieux du Guide.

La Madelaine de *Gennari*; le repos de la sainte Famille, par le *Pesarèse*; Saint François; Joseph et Putiphar; le retour de l'Enfant prodigue, par *Spada*; le repentir de Saint Joseph, et Renaud et Armide, par *Tiarini*; voilà des ouvrages qui appartiennent encore au dix-septième siècle, et à l'époque brillante de l'école de Bologne.

La décadence de cette école date de l'époque où la mort

enleva successivement les Guide, les Dominiquin, les Albane (1640—1660); sa chûte était visible au commencement du dix-huitième siècle. Aux grands talens que nous venons de caractériser on vit succéder les *Burrini*, les *Lamberti*, les *Franceschini*, les *del Sole*, les *Crespi*, les *Creti*. Le Musée renferme un enfant endormi de ce dernier, la maîtresse d'école par *Crespi*, le martyre de Sainte-Victoire par *Burrini*; c'est à-peu-près le dernier bon tableau d'histoire qui soit sorti de l'école de Bologne; enfin, deux morceaux de *Cagnacci*. On n'y trouve rien de *Torelli* et autres maîtres modernes.

Ecole Vénitienne.

La magie du coloris, devinée mais non pas approfondie par le Corrége, souvent négligée par Raphaël, devint l'héritage presqu'exclusif de l'*école Vénitienne*. Une étude approfondie apprit aux peintres de cette école les secrets de l'harmonie qui résulte du choix et de la distribution des couleurs, de cette illusion qui naît d'un ensemble des tons vrais, vigoureux et savamment dégradés; ces artistes dérobèrent à la nature et sa palette et ses pinceaux. Heureuse l'Europe moderne, si l'étude de l'antique eut introduit à l'école Vénitienne un goût de dessin plus correct et plus noble, si la sensibilité d'un Corrége ou d'un Raphaël eut animé leurs expressions; nous aurions vu enfin se réaliser cet idéal de la peinture parfaite dont on ne trouve maintenant que des parties éparses chez les diverses écoles.

Les deux frères *Bellin* (1) peuvent être regardés comme les fondateurs de l'école Vénitienne. Jean Bellin, qui le premier divulgua le secret de la peinture à l'huile, eut pour élève le *Giorgion*, qui mourut en 1511; ce grand peintre a le premier donné de la force et de l'harmonie au coloris. Son goût de dessin ressemble à celui de Michel-Ange. Ses ouvrages sont fort rares; nous n'avons vu de lui qu'un *concert*; nous croyons cependant que le Musée en possède d'autres.

Le *Titien* est certainement le plus grand coloriste qui ait jamais existé; il perfectionna le système de Giorgion, son

(1) Gentil Bellin, né en 1421, mourut en 1501. Jean Bellin, né en 1422, mourut en 1512.

condisciple, et selon quelques-uns son maître. Il sut choisir, d'après les règles de l'harmonie générale, les couleurs des draperies, qui avant lui avait été laissées à l'arbitraire; il varia les tons, parce qu'il avait su observer que ce qui est diaphane est d'une couleur plus indécise que ce qui est opaque; il sut admirablement bien distinguer une peau fine et transparente par une quantité de demi-teintes, et son humidité sanguine par un œil bleuâtre; ainsi il fit connaître une peau grossière par un mélange de jaune et de noir, et une peau grasse par le jaune et le rouge mêlés ensemble. Rubens même n'a pas aussi bien possédé l'harmonie des couleurs. En général, il n'est pas d'un grand fini, mais quelques touches fiers et vigoureuses lui suffisent pour obtenir l'effet que les autres ne produisent qu'avec beaucoup de travail. Il a négligé les études du dessin, et sa composition n'est que rarement basée sur des principes sûrs (1).

Le Musée possède son *martyre de Saint-Pierre*, évêque d'Alexandrie; c'est son chef-d'œuvre, dans lequel il s'est surpassé lui-même. Ce tableau était dans un mauvais état; il souffrit beaucoup par le transport; la frégate à bord de laquelle il était, ayant été battue par la tempête, la caisse qui le contenait fut mouillée, et l'humidité s'introduisit jusqu'au tableau; le panneau de bois, de 6 centimètres d'épaisseur, sur lequel il était peint, se gonfla, et l'impression détrempée ne laissa aucune consistance à la peinture de Titien. Une grande sécheresse qui survint lors du décaissement du tableau força le bois à se retirer, et la peinture ne pouvant suivre le même mouvement, on vit bientôt un grand nombre d'écailles se manifester à la surface du tableau; il fallut l'enlever du panneau pour le sauver. Dire que cette opération difficile a été confiée à M. *Hacquin*, c'est dire qu'elle a été conduite avec tous les soins possibles. Pourtant, c'est à ceux qui ont vu ce tableau à Venise de nous apprendre s'il n'y est pas resté de traces des souffrances auxquelles il a été en proie (2).

(1) Raphaël *Mengs*, tome I, p. 261—267.

(2) L'opération d'enlever un tableau d'un panneau de bois, pour le transporter sur toile, est si curieuse, et devient d'une telle importance pour le sort des Beaux-Arts dans l'avenir, que nous

Les trois grandes figures qui composent le principal groupe de ce tableau sont également admirables du côté de la composition, du dessin, de l'expression et du coloris. Le clair-

---

croyons en devoir donner à nos lecteurs une description authentique et précise, que nous plaçons dans cette note, pour ne pas interrompre le texte.

Extrait d'un rapport fait par les C. C. *Guyton-Morveau*, *Bertholet*, *Vincent* et *Taunay*, membres de l'Institut national, sur la *restauration d'un tableau de Raphaël venu de Foligno.*

« Lorsque le précieux tableau de la *Vierge au Donataire* fut » recueilli à Foligno, il était dans un tel état de dégradation, que » les commissaires pour les Arts, en Italie, hésitèrent s'ils de- » vaient l'envoyer a Paris; ils ne se déterminèrent à ordonner » ce transport qu'après avoir fixé en plusieurs endroits la pein- » ture qui quittait le fond, par le moyen de gazes collés sur la » surface. Outre cette maladie, le fond de bois blanc, de o^m o32 » d'épaisseur, sur lequel ce Tableau était peint, avait une fente » de o^m o10 d'écartement à son extrémité supérieure, et descen- » dait depuis le ceintre en diminuant progressivement jusqu'au » pied gauche de l'enfant Jésus; depuis cette fracture jusqu'au » bord droit, la surface formait une courbe dont la plus grande » flèche était de o^m o67; et de la fracture jusqu'à l'autre bord, » une autre ligne de o^m o54 de flèche. Un grand nombre d'écailles » s'étaient déja détachées, et de plus, la peinture était piqué de » vers en plusieurs endroits.

» Il était donc instant de songer à sauver de la ruine qui le » menaçait ce précieux Tableau, et l'Administration se décida » à le faire enlever, bien convaincue qu'on ne pouvait refixer » la peinture qu'en la reportant sur un autre fond. Mais comme » ce n'est qu'avec un respect religieux qu'on peut se permettre » une opération de cette importance, et sur-tout quand ils'agit » d'un tableau de Raphaël, elle demanda au Ministre de l'in- » térieur d'inviter l'Institut national à nommer dans son sein une » Commission pour suivre la restauration projeté, et lui en faire » un rapport, afin de tranquiliser les personnes timorées, ou faire » taire celles de mauvaises foi, et sur-tout pour rendre publi- » ques les opérations les plus simples, et éloigner le charlata- » nisme et la jonglerie dont ces opérations étaient environnées » avant sa gestion.

» Cette commission fut composée des citoyens *Guiton* et *Ber-* » *tholet*, chimistes; et des citoyens *Vincent* et *Taunay*, peintres.

» Ils reconnurent, ainsi que l'Administration, l'urgente né- » cessité d'enlever le Tableau. Voici le précis des opérations » qu'ils ont suivies.

obscur des arbres sur le devant, et de la forêt, produit une illusion dont l'effet cependant est bientôt détruit par la crudité de l'outre-mer dont les ciels sont peints.

» Il fallait d'abord rendre la surface plane : pour y parvenir, » on a collé une gaze sur la peinture, et on a retourné le tableau; » après cela le citoyen *Hacquin* a pratiqué dans l'épaisseur du » bois de petites tranchées à quelque distance les unes des autres, » et prolongées depuis l'extrémité supérieure du ceintre jusqu'à » l'endroit où le fond de bois présentait une surface plus droite; » il a introduit dans ces tranchées des petits coins de bois; il a » couvert ensuite toute la surface avec des linges mouillés, qu'il » a eu soin de renouveller; l'action des coins, qui se gonflaient » par l'humidité, contre le bois ramolli, a obligé celui-ci à re- » prendre sa première forme: les deux bords de la fente dont on » a parlé se sont rapprochés; l'artiste y a introduit de la colle- » forte pour réunir les deux parties séparées; il a fait appliquer des » barres de chêne en travers, pour maintenir le tableau, pendant » la dessication, dans la forme qu'il venait de prendre.

» La dessication s'étant opérée lentement, l'artiste a appliqué » une seconde gaze sur la première, puis successivement deux » papiers gris spongieux.

» Cette préparation, qu'on appelle cartonnage, étant séchée, il » a renversé le tableau sur une table, sur laquelle il l'a assujetti » avec soin; il a ensuite procédé à la séparation du bois sur lequel » était fixée la peinture.

» La première opération a été exécutée au moyen de deux » scies, dont l'une agissait perpendiculairement, et l'autre, ho- » rizontalement; le travail des scies terminé, le fond de bois s'est » trouvé réduit à 0m010 d'épaisseur; l'artiste s'est servi alors » d'un rabot d'une forme convexe sur la largeur; il le fesait » marcher obliquement sur le bois, afin de n'enlever que des co- » peaux très-courts, et d'éviter le fil du bois; il a réduit, par ce » moyen, le bois à 0m002 d'épaisseur; il a pris ensuite un rabot » plat à fer dentelé, dont l'effet est à-peu-près celui d'une rape » qui réduit le bois en poussière; il est parvenu par-là à n'en » laisser que l'épaisseur d'une feuille de papier.

» Dans cet état, le bois a été successivement mouillé avec » de l'eau pure par petits compartimens, ce qui le disposait à » se détacher; alors l'artiste le séparait avec la pointe arrondie » d'une lame de couteau.

» Le citoyen *Hacquin*, après avoir enlevé toute l'impression à » la colle, sur laquelle le tableau était peint, et sur-tout les » mastics que d'anciennes restaurations avaient nécessités, dé- » couvrit l'ébauche de Raphaël.

» Pour rendre un peu de souplesse à la peinture trop dessé-

Le *Couronnement d'épines*, du même maître, sans égaler le précédent sous le rapport du dessin, est d'un effet superbe, à cause du coloris et du clair-obscur, qui y sont portés au

---

» chée par le tems, il l'a frottée avec de la carde de coton imbibée
» d'huile, et essuyé avec de la vielle mousseline; ensuite, de
» la céruse broyée à l'huile a été substitué à l'impression à la
» colle, et fixée par le moyen d'une brosse douce.

» Après trois mois de dessication, une gaze a été collée sur
» l'impression à l'huile, et sur celle-ci une toile fine.

» Lorsque cette toile a été sèche, le Tableau a été détaché
» de dessus la table et retourné, pour en ôter le cartonnage avec
» de l'eau; cette opération faite, on a procédé à faire disparaître
» les inégalités de la surface, qui provenaient du recoquillement
» de ses parties: pour cela l'Artiste a appliqué successivement
» sur les inégalités de la colle de farine délayée; puis ayant mis
» un papier gras sur la partie humectée, il a appuyé un fer
» échauffé sur les recoqnillages, qui se sont applanis: mais ce
» n'est qu'après avoir employé les indices les moins trompeurs
» pour s'assurer du degré de chaleur convenable, qu'on se per-
» met d'approcher le fer de la peinture.

» Nous avons vu qu'on avait fixé la peinture, débarrassée de
» son impression à la colle et de toute subtance étrangère, sur une
» impression à l'huille, et qu'on avait rendu une forme plane aux
» parties recoquillées de la surface; le chef-d'œuvre devait en-
» core être appliqué solidement sur un nouveau fond: pour cela,
» il a fallu le cartonner de nouveau, le dégager de la gaze pro-
» visoire qui avait été mise sur l'impression, ajouter une nou-
» velle couche d'oxide de plomb et d'huile, y appliquer une gaze
» rendue très-souple, et sur celle-ci, également enduite de la
» préparation de plomb, une toile écrue, tissée toute d'une pièce,
» et imprégnée, à la surface extérieure, d'un mélange résineux
» qui devait l'assnjétir à une toile pareille fixée sur le châssis.
» Cette dernière opération a exigé qu'on appliquât exactement à
» la toile enduite de substances résineuses le corps du Tableau
» débarrassé de son cartonnage, et muni d'un fond nouveau,
» en évitant tout ce qui pouvait lui nuire par une extension trop
» forte ou inégale, et cependant tous les points de sa vaste éten-
» due d'adhérer à la toile dressée sur le châssis. C'est par tous
» ces procédés que le Tableau a été incorporé à une base plus
» durable que la première même, et prémuni contre les accidens
» qui en avaient produit la dégradation; puis il a été livré à la
» restauration, qui est l'objet de la seconde partie de ce rapport.

» Cette seconde opération, que nous nommerons Restaura-
» tion pittoresque, fut confiée, par l'Administration, au citoyen
» Rœser, à qui elle doit la réparation des Tableaux les plus

dernier degré de perfection. L'attitude du Christ est admirable ; on croit voir un homme qui s'efforce de ne pas se donner le moindre mouvement pour ne pas accroître les douleurs qu'il souffre. On voit encore du Titien un Christ porté au tombeau, les Pélerins d'Emmaüs, l'Assomption de la Vierge, plusieurs portraits, parmi lesquels ceux du cardinal Hippolyte de Médicis et du marquis del Guasto.

Les grandes machines de *Paul Véronèse* (1) occuperont un espace considérable au Muséum. On y verra réunies les quatre fameuses *Cènes* de ce maître, parmi lesquelles on distingue sur-tout les *Nôces de Cana*. Le Musee possède encore de lui d'autres ouvrages précieux, tels que *la Vierge avec Saint-Jérôme* et autres Saints, *Jésus-Christ portant sa croix*, et *Jupiter foudroyant les crimes*. Il y a encore de lui une Judith tenant la tête d'Holoferne, une Esther devant Assuérus, une Bethsabi sortant du bain, les Pélerins d'Emmaüs et quelques autres. Belle et riche ordonnance, savante méthode d'enchaîner les groupes, distribution avantageuse

---

» précieux, et dont les succès multipliés ont motivé sa confiance.
» Les commissaires, après avoir indiqué les procédés employés
» pour cette partie, assurent qu'elle est aussi parfaite qu'il était
» possible de le désirer, et terminent ainsi leur interressant rap-
» port :

» Nous nous félicitons d'avoir enfin vu ce chef-d'œuvre de
» l'immortel Raphaël, rendu à la vie, brillant de tout son éclat,
» et par des moyens tels qu'il ne doit plus rester aucune crainte
» sur le retour des accidens dont les ravages menaçaient de l'en-
» lever pour toujours à l'admiration générale.

» L'Administration du Musée central des Arts, qui, par ses
» lumières, a perfectionné l'art de la restauration, ne négligera
» sans doute rien pour conserver l'art réparateur dans toute son
» intégrité; et malgré des succès réitérés, elle ne permettra l'ap-
» plication de cet art qu'aux objets tellement dégradés, qu'il y
» a plus d'avantage à leur faire courir quelques hasards insépa-
» rables d'opérations délicates et multipliées, que de les aban-
» donner à la destruction qui les menace. L'invitation que
» l'Administration du Musée a faite à l'Institut national, de
» suivre les procédés de la restauration du Tableau de Raphaël,
» nous est un sûr garant que les hommes éclairés qui la com-
» posent ont senti qu'ils doivent compte de leur vigilance à toute
» l'Europe éclairée ».

(1) *Paolo Caliari*, dit Paul Véronèse.

des lumières, coloris agréables, et sur-tout excellent dans les reflets et les demi-teintes; telles sont les grandes beautés qui, dans Paul Véronèse, plaisent à tout le monde; on ne peut nier que son dessin manque de correction et de noblesse; mais le reproche que Raphaël Mengs lui fait, d'avoir donné à ses têtes un air insipide, nous a paru outré.

L'enthousiasme qui guidait le pinceau du *Tintoret* (1) est bien sensible dans son tableau de *Saint-Marc délivrant un esclave;* le dépit du bourreau, qui montre sa masse rompue, l'embarras du magistrat qui préside au supplice, et le piquant caractère de sa physionomie, l'étonnement des assistans, tout y est plein de feu et de vérité; mais les couleurs se sont altérées en quelques endroits. Nous avons encore vu de lui une *Cène* et une *Sainte-Agnès* ressuscitant le fils d'un préfet romain; nous croyons que le Musée possède encore d'autres morceaux de ce maître.

Sébastien del Piombo, imitateur du Giorgion, fut regardé par Michel-Ange comme un rival capable de balancer le crédit de Raphaël; dans cette vue, Michel-Ange lui fournissait des dessins. Mais la postérité, en lui accordant le titre de bon peintre, ne l'a placé qu'au second rang. On voit de lui au Musée un martyr de Sainte-Agnès et une Vierge tenant l'enfant Jésus endormi.

De *Pordenone*, qui osa rivaliser le Titien, on a Saint-Laurent-Justiniani avec d'autres Saints, ouvrage qui passe pour un des plus capitaux de ce maître.

Jacques Bassan est excellent pour les animaux et le paysage; il est très-fort dans le coloris et le clair-obscur; il y a de lui un Portement de Croix et deux ou trois autres morceaux.

Nous n'avons rien vu du *Schiavone*, ni de *Jean d'Udine*, ni du *Mutian*. Il y a plusieurs morceaux d'*Alexandre Véronèse*, frère du Paul; ce peintre chercha à réunir le dessin des Romains au coloris des Vénitiens; sa *Femme adultère* et sa *mort d'Antoine* contiennent d'assez belles parties. De *Bordone*, élève du Titien, on a entr'autres le tableau où il a représenté l'avanture du pêcheur, qui reçut de Saint-Marc un anneau miraculeux; Vasari en a fait de

(1) *Giacomo Robusti*, dit le *Tintoret*.

grands éloges. Nous ne nous arrêterons pas aux ouvrages du *Palme* le vieux, du chevalier *Léandre*, du *Cantarino*, de *Trévisani*, ni aux vues de *Canaletto*.

Ecole Florentine.

Florence a eu la gloire de faire renaître tous les beaux arts; mais son école de peinture, l'aînée de toutes les écoles modernes, n'a produit que peu de peintres distingués. L'austérité du dessin, la grandeur des formes, une profonde connaissance de l'anatomie, tels sont les caractères dominans de cette école; elle respire le génie sévère de Michel-Ange, son chef. Mais elle a aussi hérité de ses défauts; le coloris des Florentins est en général gris et foible; dans leur dessin on remarque plusieurs contours chargés des attitudes forcées et beaucoup trop d'uniformité; les Grâces ont rarement conduit le pinceau de ces maîtres.

Léonard de Vinci, esprit vaste et profond, a écrit sur la peinture avec beaucoup de savoir et de profondeur; mais il n'a pas également réussi dans la pratique. Il est juste d'observer que cet artiste, né en 1445, fut un des premiers qui assujettit à des règles fixes l'art de la peinture, que *Cimabué* avait ressuscité en 1240. Le coloris de Léonard de Vinci tire sur la couleur lie de vin; et à force de vouloir donner à ses ouvrages un fini extrême, il est devenu un peu sec et froid. On voit de lui une Sainte-Famille, une Madonne et quelques portraits.

Le grand *Michel-Ange* a peu peint à l'huile; il préféra constamment la peinture à fresque. Le Musée n'a de lui que les *trois Parques*; demi-figures, à qui le peintre a donné des airs de tête presque masculins.

Le dessin correct d'*André del Sarto* se fait remarquer dans une Sainte-Famille, une Déposition de Croix et trois à quatre autres morceaux.

Perrin de Vaga, élève et imitateur de Raphaël; la dispute des Muses et des Piérides; *Fra Bartoloméo*, quelques sujets de dévotion, dessin noble, et qui approche assez de celui de Raphaël.

Baccio Bandinelli, son propre portrait; le satin y est rendu de manière à le faire prendre pour un Terburg ou Miéris; les carnations sont tirées de la palette du Titien.

Allori (Christofano), une Judith et un autre sujet de dévotion; ce peintre nous a paru avoir un pinceau gras et moelleux, un coloris gracieux, une belle distribution de masses d'ombres; en un mot, il diffère sensiblement des autres Florentins.

Gentileschi (Orazio-Lomi, dit), une Annonciation et un Repos de la Sainte-Famille; le premier mérite peut-être d'être appelé un chef-d'œuvre de coloris.

Pierre de Cortone; la naissance de la Vierge, Romulus et Rémus, etc. On sait que ce peintre est un des premiers qui aient introduit dans leurs tableaux une disposition théâtrale de groupes; artifice qui produit un grand effet; mais ces figures, prises isolément, manquent d'expression.

Perrozzi, *Salviati* et quelques autres ont égalemment obtenu une place au Musée. L'*Ecce homo* de Cigoli ou *Civoli* mérite d'être distingué.

Nous terminerons notre revue de l'Ecole Florentine en remarquant le double tableau, peint sur une plaque d'ardoise, et où *Daniel de Volterre* a représenté le combat de David contre Goliath. Quelques auteurs assurent que Michel-Ange en a donné le dessin: du moins Daniel fut son élève.

Ecole Romaine.

L'école Romaine doit toute sa gloire à Raphaël, « lui dont » le pinceau créateur rendit la nature elle-même jalouse (1) ». Lui seul dans toute cette école brille comme le soleil de sa propre lumière; les autres empruntent de lui leur éclat; ou s'ils s'éloignent de lui, ils se perdent dans les ombres de la nuit. La correction du dessin, la sagesse de l'ordonnance et la vérité des expressions caractérisent l'école; on leur reproche d'avoir négligé le coloris, mais ce reproche n'est pas également fondé pour tous.

Trente-cinq à trente-sept morceaux de *Raphaël* nous re-

---

(1) On connaît le distique du cardinal *Bembo* :

« *Ille hic est Raphaël, timuit quo sospite vinci*
» *Rerum magna parens et moriente mori* ».

Il est presqu'impossible de traduire en français ces expressions concises et énergiques.

tracent ici tous les âges que parcourut le génie de ce grand peintre. L'*Annonciation*, la *Circoncision* et l'*Epiphanie* sont des jeux de son enfance, mais son génie s'y décèle déjà par plusieurs traits originaux. L'*Assomption de la Vierge*, qu'il peignait à dix-huit ans, étant encore à l'école de Perugin, nous fait déjà voir un élève qui devance son maître. La *Vierge*, dite *la Jardinière*, rappelle son séjour à Florence, où l'étude qu'il fit de la manière savante de Léonard de Vinci et la vue des cartons de Michel-Ange lui ouvrirent les routes du beau et du sublime.

Les *Madonnes* de Raphaël nous offrent un idéal inconnu à l'antiquité. C'est toujours un ovale parfaitement régulier, qui renferme des traits purs, délicats et virginaux; mais le caractère et l'air de la tête varie dans les divers ouvrages de ce grand artiste. La Vierge, dans le tableau dit le *Sommeil*, a dans sa physionomie toute la dignité d'une Junon et toute la pudeur d'une jeune fille; mais le pinceau de Raphaël n'exprime pas encore cette douceur, cette grâce divine dont l'image remplissait déjà son imagination. La *Vierge*, dite *la Jardinière*, réunit au plus haut degré toute la grâce de la maternité et celle de la virginité; l'ingénuité, la candeur, la décence règnent dans ce visage aussi simple que noble. La *Vierge découvrant l'enfant Jésus* a une élégance plus recherchée, une grâce plus mondaine. Le sourire de sa bouche a un certain caractère de volupté; enfin, on croit y reconnaître une amante de Raphaël, et l'on la voudrait pour la sienne. L'enfant, qui est presqu'un Cupidon, contribue encore à nourrir les idées un peu profanes que la vue de ce tableau nous a inspirées. Mais dans la *Sainte-Famille*, qu'il a peinte pour François I[er], la physionomie et la figure de la Vierge sont parfaitement en harmonie avec le caractère du personnage. « Un ovale parfait, dont les contours arrondis » glissent doucement d'un plan sur l'autre, des yeux à fleur » de tête, doux, purs, et qui ne peuvent exprimer que » l'amour maternel; un nez très-légèrement aquilin; une » bouche aussi pure d'expression que de trait; un front » vierge comme sa pensée; des cheveux rangés avec une » élégance involontaire et toute naturelle; un col moins » alongé que ceux de l'antique, mais plus mollement arrondi » et plus gracieux; des épaules plus tombantes que celles

» de l'antique, mais plus sveltes et plus nobles ; un sein dont » les formes intactes commandent les plis de la draperie » qui le couvre ; une taille chaste et jeune ; des bras, des » mains, des pieds qui n'échappent à l'idolâtrie que par le » respect inspiré par l'ensemble, cet ensemble où se réunit » tout ce que l'imagination peut prêter de charmes à la » beauté, animé par les grâces de la candeur et par le coloris » frais de la pudeur ; telle est la fiction que réalise le pin- » ceau de Raphaël (1) ».

Nous citons ce jugement d'un homme d'esprit, sans oser toutefois l'adopter entièrement ; la Vierge, dans cette Sainte-Famille, nous a paru avoir un certain air gêné et triste, qui semble déceler que Raphaël l'a peinte d'après un modèle réel. L'enfant, dans ce tableau, est admirable au-delà de toute expression.

La *Madonna della Seggiola*, qui était à Florence, ressemble beaucoup à la Jardinière ; seulement les formes ont plus de maturité, les yeux sont plus enchassés et plus spirituels ; ils appartiennent au nez plus modelé, et à la bouche plus fine et plus expressive ; les meplats des joues ont des contours plus larges ; la carnation a plus de force et moins de fraîcheur.

La *Vierge au Donataire*, venue de Foligno et transportée de bois sur toile (2), est le chef-d'œuvre de Raphaël sous le rapport du coloris ; il est mieux empâté que la transfiguration, les teintes sont plus pures et plus vives. Comme ce tableau est un *ex-voto*, le genie de Raphaël, enchaîné par ce qu'on lui prescrivit, n'a pas pu animer cette réunion insignifiante de trois saints qui présentent à la Vierge un camérier du pape ; mais il s'est montre dans le grand caractère qu'il a imprimé aux têtes des saints, et dans l'excellent dessin de l'ange qui tient la cassolette.

Saint-Michel terrassant le dragon, et Sainte-Marguerite, étaient en France depuis long-tems, ainsi que la Sainte-Famille, dont nous avons parlé. Le tableau connu sous le nom de *Cinque Santi* vient d'Italie.

Le Musée possède plusieurs magnifiques portraits de la

---

(1) Manuel du Muséum, par F. D. T., etc.

(2) *Voyez* ci-dessus, p. 342, la note.

main de Raphaël; on distingue sur-tout ceux de *Léon X*, de *Jules II*, du cardinal *Inghirani*, *Bibiéna* et *Jules de Médicis*, du comte de *Castiglione*, et celui qu'on désigne sous le nom de *Raphaël avec son maître d'armes*. Quelques personnes ont pensé que le portrait d'*un jeune homme méditant*, à cause de son coloris très-vigoureux, devrait être attribué au Giorgion ou à Sébastien del Piombo. Mais la touche est celle de la seconde manière de Raphaël.

Sainte-Cécile, accompagnée de Saint-Paul, de Sainte-Madeleine et d'autres Saints, mérite peut-être la seconde place, après l'incomparable transfiguration, pour la sublimité de la pensée. La Sainte, occupée à chanter les louanges du Seigneur, entend le concert céleste d'un chœur d'anges; aussitôt ses instrumens de musique s'échappent de ses mains, son âme se livre toute entière au ravissement que lui causent les sons divins dont son oreille est frappée. Les autres Saints qui l'entourent expriment, par divers gestes, leur étonnement et leur admiration. Mais si les expressions, les airs de tête, les draperies sont d'une grande beauté, il n'en est pas ainsi des carnations, qui tirent sur la brique.

Il y a des connaisseurs qui prétendent expliquer dans un sens tout différent la scène représentée dans ce tableau; ils y voyent Sainte-Cécile s'approchant du lieu de son martyre, et Saint-Paul est pour eux un bourreau qui semble remplir à regret son odieux office. Mais nous ne nous arrêterons pas à discuter cette opinion, qui ne parait pas avoir été adoptée par les artistes.

L'admiration de trois siècles a placé la *Transfiguration* au-delà de toute comparaison et au-dessus de tout éloge. Les critiques injustes qu'on a faites de ce tableau n'ont point diminué la célébrité dont il jouit. Ceux-là disaient, d'après Mengs, que Raphaël avait abandonné l'exécution de plusieurs parties à son élève Jules Romain, et qu'il n'avait fait que le retoucher. Nous avons vu ce tableau avant le nettoyage qu'il a subi; il se trouva dans un tel état, qu'il était impossible d'y distinguer les prétendues retouches. Cette opinion est d'ailleurs contraire à l'histoire, puisqu'on sait que Raphaël soignit ce tableau dans l'intention de rétablir sa réputation, qui avait souffert quelque atteinte. Une autre critique encore plus mal fondée a trouvé un grand nombre

d'adhérens ; elle consiste à dire que la Transfiguration est au fond un composé de deux tableaux, qui n'ont entr'eux qu'une liaison arbitraire. Rien n'est cependant plus imaginaire que ce chef d'accusation. Il règne dans la composition de la Transfiguration la plus parfaite et la plus sublime *unité*. D'abord il y a *unité historique* ; on sait que les disciples de Jésus-Christ restèrent au pied du Mont-Tabor, et que pendant la transfiguration on leur amena un démoniaque, qu'on les pria d'exorciser, à quoi ils répondirent : Nous n'y pouvons rien ; cette faculté n'appartient qu'à celui qui est là-haut. Raphaël, pour caracteriser les personnages et les localités de son sujet, ne pouvait faire mieux que de placer dans son tableau cette épisode, qui lui était donnée par la source sacrée où il puisait. Cette épisode, en même-tems qu'elle aide à l'expliquer, le tout ensemble anime singulièrement les grouppes de la partie inférieure, en donnant aux personnages ces attitudes et ces expressions variées, que sans cela ils n'auraient pu avoir. *L'unité mystique* ou *théologique* ne doit pas être méconnue ; c'est, si l'on veut, un caractère secondaire de ce divin tableau, sous le rapport de l'art matériel ; mais je suis persuadé que c'était une des principales pensées de Raphaël. Cet artiste, pénétré des idées de dévotion que sa brillante imagination revêtissait de tous les charmes de la poésie, ce sublime génie, dis je, a déroulé à nos yeux l'échelle immense qui unit le genre humain à la Divinité. L'Etre-Suprême reste invisible ; mais son fils aîné, son image visible et vivante, apparaît au haut du Mont-Tabor dans tout l'éclat de sa gloire. Les prophètes, déjà sanctifiés et reçus au ciel, planent près du Christ, et participent à la lumière mystérieuse qui l'environne. Un degré plus bas les Apôtres, quoique pleins de l'esprit de leur divin maître, sont encore éblouis des rayons célestes qui frappent leurs paupières. Enfin le grand troupeau des fidèles est représenté par les disciples et le peuple ; l'existence des êtres réprouvés est rappelée par les affreuses contorsions du démoniaque. Ces grouppes inférieurs sont éclairés par une lumière naturelle que l'artiste a tiré du côté opposé à celui d'où vient la lumière surnaturelle du Mont-Tabor. Les attitudes et les regards de tout ce peuple disent : « Nous attendons notre salut » de celui qui est là-haut ». Ainsi, depuis les cieux jusqu'aux enfers,

enfers, tout le monde moral, tel que le chrétien le conçoit, est développé à nos yeux dans ce poëme religieux. C'est par cette sublimité des idées que la Transfiguration est hors de tout parallèle. Les ravages du tems détruiront un jour l'existence matérielle de ce chef-d'œuvre, mais les siècles en garderont l'éternel souvenir.

L'étendue que j'ai donnée à ces considérations sur les ouvrages de Raphaël, m'oblige d'être très-court sur ceux des autres peintres. Je me bornerai à indiquer le chœur des Muses, Vénus, Vulcain et les Amours, la Sainte-Famille et l'Adoration des bergers par *Jules Romain*, de qui le Musée possède le portrait, peint par lui-même. Ce n'est pas dans ces tableaux qu'on peut reconnaître le génie fier et audacieux du grand élève de Raphaël; sa gloire est fondée sur ses vastes ouvrages à fresque, dans le palais du T. à Mantoue (1). La Sainte-Micheline, l'Annonciation et la Vierge avec Sainte-Lucie, par *Baroche*, un des coloristes qui ont le plus approché de la suavité et de la grâce du Corrège, quoiqu'il lui soit inférieur dans les expressions et autres parties essentielles. Le Saint-Romuald d'*André Sacchi*, tableau qui a mérité d'être regardé comme un des quatre principaux ouvrages de Rome; Sacchi était un élève de l'Albane. La mélancolie, l'Ange gardien, la vie champêtre, et un portrait par *Domenico Feti*, bon coloriste, quoiqu'il mettait trop de noir dans ses ombres; son dessin n'est ni noble ni correct. Une Nativité de *Carle Maratte*, surnommé le dernier des Romains; les compagnons d'Ulysse, de *Ciroferri*. Nous n'avons rien vu de Battoni.

Ecole Napolitaine et Espagnole.

Les anciennes liaisons politiques entre le royaume de Naples et la monarchie espagnole ont produites entre les peintres de ces deux nations une identité de goût et de principes qui a obligé ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'art à ne pas séparer les deux écoles. Quoique nous n'approuvons pas entièrement cet usage, nous le suivrons ici.

---

(1) Ce palais a beaucoup souffert dans les derniers sièges de Mantoue. Plusieurs plafonds ont été percés par les bombes.

Joseph Ribéra, dit l'*Espagnolet*, parce qu'il était natif d'Espagne, peut être regardé comme le plus grand peintre qui ait fleuri à Naples. Il étudia beaucoup la manière de Michel-Ange de Caravage; son dessin est plus noble et plus correct, mais son pinceau est moins moelleux. Ses expressions sont énergiques, mais aussi on y trouve souvent une férocité outrée; il aime tout ce qui présente l'aspect de la terreur, sans faire un choix; c'est le Crébillon de la peinture. Le Musée a de lui un Saint-Paul, un Saint-Pierre, un soldat appuyé sur sa lance, un buveur et peut-être encore d'autres morceaux que nous n'aurons pas vu.

Salvator Rosa, génie bizarre, a singulièrement réussi dans le paysage; son feuillet est d'une grande légèreté; il y a du feu et de l'ame dans ses marines, ses combats, ses figures de soldats. Nous avons vu de lui une bataille, un paysage-marine et l'ombre de Samuël.

Nous ignorons si le Musée possède quelques morceaux du *Calabrois*, moins estimé pour la peinture à l'huile que pour la fresque.

De *Luca Giordano*, surnommé *Fa presto*, à cause de l'extrême rapidité avec laquelle il expédiait ses ouvrages, nous avons vu une Annonciation et une Femme tenant une coupe. Ce peintre corrompit entièrement le goût à Naples, où l'on avait toujours préféré aux beautés réelles le faux brillant d'un Lanfranc, d'un Piètre de Cortone, d'un Cavalier *Josepin*. Le Musée a de ce dernier Adam et Eve chassés du paradis.

Solimène, autrement dit l'*abate Ciccio*, imita la manière expéditive de Luca Giordano; mais comme il lui manquait un certain goût naturel qui, chez Giordano, couvrait l'imperfection du travail, il ne saisit guères que les défauts de celui qu'il s'était proposé pour modèle. Le Musée a de lui Héliodore chassé du temple, Adam et Eve dans le Paradis, et une Annonciation ou la Sainte-Vierge minaude comme une petite demoiselle qui veut se faire prier.

L'espagnol *Murillo* vaut mieux que tous les Napolitains ensemble. A la vérité son dessin est peu correct, il n'y a pas assez de choix et de noblesse dans ses figures, mais son coloris onctueux, son pinceau flou et agréable, la fraîcheur de ses carnations et sa grande intelligence du clair-obscur

font rechercher ses tableaux, qui d'ailleurs sont fort rares, excepté en Espagne. Nous avons vu de lui au Musée six à sept morceaux, savoir: le Christ attaché à la colonne, Jésus au jardin des oliviers, deux Vierges, une Femme avec un enfant, tenant un chapelet, un Mendiant qui se délivre de la vermine; nous croyons qu'il y en a encore un ou deux.

Le Musée ne possède rien de *Vélasquez*, qui, avec Murillo, est le chef de la véritable Ecole Espagnole.

Galerie des dessins.

A gauche du salon des expositions annuelles est la galerie des dessins originaux des grands maîtres; elle fesait autrefois partie des salles de l'academie de peinture, sous le nom de *galerie d'Apollon*, et était ornée des tableaux de Lebrun, représentant les batailles d'Alexandre. Ils ont été enlevés pour faire place à la collection de dessins. On y remarque le carton de *l'école d'Athènes*, par *Raphaël*. Ce dessin est un des plus précieux que nous ayons recueillis en Italie, et le plus considérable que l'on ait conservé de ce peintre célèbre. C'est la composition de Raphaël où il y a le plus de ces belles têtes que personne depuis n'a su égaler qu'en les copiant. Il y a encore un nombre considérable de dessins de Raphaël, entr'autres l'esquisse du tableau d'Attila, la calomnie d'Apollon et *la bella Fornarina*, qui fut la maîtresse de Raphaël et le modèle de plusieurs de ses Vierges. On voit ici la fameuse *Main* et deux ou trois autres croquis de *Michel-Ange*. On distinguera quatre grands cartons dessinés sur papier, et coloriés au lavis par *Jules-Romain*, qui les composa pour être exécutés en tapisseries à Bruxelles. Le peintre y a représenté une ville incendiée, la prise d'une ville, des licteurs et un triomphe.

Huit grands dessins à pierre noire, lavés au bistre, rappellent la mémoire d'un très-bon peintre, *Peregrino Tibaldi;* trois cartons du *Dominiquin*, pour les fresques qu'il a peints à Rome dans l'église de Saint-Louis des Français; plusieurs dessins beaux et précieux de *Rubens*, dont quelques-uns correspondent à des tableaux qui se trouvent au Muséum; deux pastels du *Corrège*, plusieurs paysages de *Poussin;* enfin, plus de 500 dessins originaux des plus célèbres maîtres offrent ici un vaste champ à l'étude. Les yeux du vulgaire

s'arrêtent aux ouvrages en mosaïque de Florence, dont la richesse éblouissante contraste avec la simplicité des dessins.

Il n'est point de maître dont cette collection n'offre, en ce genre, quelque morceau capital. Il y a ici des dessins de maîtres dont le Musée ne possède aucun tableau, comme *Cangiagi*, genois, et autres. Le nombre de dessins que le Musée possède est beaucoup plus considérable. L'administration se propose d'en renouveller de tems en tems l'exposition.

Le Musée central des arts est ouvert aux artistes les quatre premiers jours de la semaine; il est fermé le vendredi pour le service intérieur des appartemens. L'entrée est publique les samedis et les dimanches de chaque semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les étrangers y sont admis tous les jours (les vendredis exceptés) en montrant leurs passe-ports (1).

Musée spécial de l'école française, a Versailles.

Ce Musée n'étant pour ainsi dire qu'une colonie du grand Musée, nous en placerons ici la description, qui ne pourra être que très-succincte, attendu que nous n'avons pas encore eu le loisir d'examiner cette collection avec toute l'attention qu'elle mérite.

Le gouvernement voulant réparer une partie des pertes que Versailles a éprouvées depuis plusieurs années, a placé dans cette ville un Musée spécial de l'école française. Cette collection, et les autres objets de curiosité que renferment les jardins et le palais, sont faits pour attirer les amateurs étrangers.

On a rassemblé dans cet établissement les ouvrages des peintres français qui n'ont pu être placés au Musée central de Paris. Tous les maîtres qui ont honoré notre école, en y comprenant les artistes vivans, ont contribué à former cette collection. Elle peut donner une idée parfaite de l'histoire de l'art en France, et des différentes manières successivement adoptées, depuis son origine jusqu'à nos jours.

(1) Il y a un établissement joint au Musée Napoléon, et qui mérite d'être indiqué ici, c'est la *Calcographie du Musée;* riche collection des gravures des Audran, des Edelinck et autres, auxquelles on réunit peu-à-peu les estampes des tableaux inédits du Musée, gravées par les plus habiles artistes.

Plusieurs ouvrages précieux du *Poussin* fixent spécialement l'attention ; les principaux sont : l'Enlèvement du jeune Pyrrhus ; la composition célèbre connue sous le nom de l'*Arcadie* (1) ; Moïse sauvé des eaux, sujet traité plusieurs fois par l'artiste ; le Ravissement de Saint-Paul, etc., etc. Cinq tableaux d'*Eustache le Sueur*, qui ornaient autrefois l'hôtel Lambert, dans l'Ile-Saint-Louis. A cette époque le Sueur y travaillait en concurrence avec le Brun. Les sujets de ces tableaux sont tirés de la Mythologie.

La Résurrection du fils de la veuve de Naïme ; la Résurrection de Lazare ; la Pêche miraculeuse ; le Paralytique guéri, par *Jouvenet*. Ces trois derniers tableaux, qui sont d'une très-grande proportion, étaient à Paris, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

Énée et Vénus, par Martin *Fréminet*. Ce peintre vivait sous Henri IV. Il a beaucoup étudié Michel-Ange, dont il a outré les défauts sans pouvoir s'en approprier les beautés.

Le Martyre de Saint-Gervais, par *Goulai*. Cet artiste, beau-frère de le Sueur, n'est guères connu que par ce seul ouvrage. La composition est de le Sueur, qui même l'avait, dit-on, dessinée sur la toile, lorsque la mort l'enleva à l'âge de 38 ans.

La Cananéenne aux pieds de Jésus-Christ. Ce tableau, qui annonce un talent parvenu à sa maturité, fut peint par *Drouais*, élève de David, pour le concours du grand prix de peinture. Envoyé à Rome par le gouvernement, ce jeune artiste, qui jouissait déjà de la réputation des plus grands maîtres, y mourut dans sa vingt-cinquième année.

On n'entrera point dans le détail des productions des autres peintres français, tels que Simon Vonet, Valentin, Bourdon, les Boulogne, Blanchard, les Coypel, la Fosse, L. de la Hire, Mignard, le Moyne, Restout, Parrocel, Rigaud, Largillière, Santerre, Subleyras, M. Corneille, Bertin, Cazes, Desportes, Chardin et autres moins connus.

On voit encore d'excellens paysages, par Claude Lorrain

(1) Il existe en Angleterre un second tableau de l'Arcadie, également peint par le Poussin ; l'idée principale est la même, mais les deux compositions n'ont entre elles aucune ressemblance.

et Vernet, ainsi qu'un tableau où Paul Véronèse a représenté Rebecca et l'Envoyé d'Abraham.

Ceux des peintres vivans dont les ouvrages font partie de ce Musée, sont Messieurs Berthelemy, Bidault, Callet, Crespin, Demarchy, Doyen, Duplessis, Fragonard, Garnier, Greuze, Hue, Lagrenée l'aîné, Lagrenée le jeune, Landon, Lavallée, Lemonnier, Ménageot, Perrin, Peyron, Poussin, Prudhon, Regnault, Robert, Sauvage, Suvée, Taillasson, Taunay, Valenciennes, Vandaël, César Vanloe, Gérard Van Spaendonck, Corneille Van Spaendonck, Vien, Vincent et autres.

Les principaux ouvrages de sculpture sont : Alexandre et Diogène, bas-relief du *Puget ;* plusieurs statues et vases copiés d'après l'antique, par Girardon, Coisevox, Allegrain, Sarrasin, etc. ; deux statues et deux copies d'après l'antique, par M. Julien, sculpteur vivant.

La chapelle est peinte par Jouvenet, Lafosse, les Boulogne, Coypel et Santerre.

Au plafond de la chambre appelée le salon d'Hercule, le Moyne a peint l'apothéose de ce héros.

Les peintures des autres salles ont été exécutées par Houasse, élève de Lebrun, la Fosse, Audran, Jouvenet, Noël, Coypel, Boucher, etc. Lebrun a aussi peint quelques morceaux ; mais son ouvrage le plus considérable est la grande galerie, où il a représenté en dix-huit tableaux allégoriques les plus glorieux événemens du règne de Louis XIV.

Les jardins renferment des ouvrages de sculpture, dont les descriptions sont depuis long-tems entre les mains du public. Les principaux sont : *Milon de Crotone* dévoré par un lion, et *Persée délivrant Andromène*, par le *Puget.* Le Milon est regardé comme le chef-d'œuvre de la sculpture française. Les Bains d'Apollon, par Girardon, et de belles copies d'après l'antique.

On y voit encore un grand nombre de statues modernes exécutées, pour la plupart, d'après les dessins de Lebrun, à qui Louis XIV avait accordé, avec le titre de son premier peintre, la direction générale des travaux relatifs aux beaux-arts.

MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS.

Dans les tems orageux de la révolution, tous les monumens qui rappelaient l'ancien ordre de choses furent enveloppés dans une proscription sans exemple. Au milieu de cette dévastation générale, quelques hommes zélés pour l'honneur de la France et des arts, pensèrent que les preuves matérielles des principaux élémens de notre histoire devaient être conservées et transmises à la postérité. L'assemblée nationale chargea la municipalité de Paris d'organiser une *commission des monumens* chargée de désigner ceux qui devaient être recueillis. La maison des Petits-Augustins fut choisie pour être le dépôt des objets de peinture et de sculpture, et M. *Lenoir*, peintre, fut nommé conservateur et administrateur de cet établissement. Secondé par des artistes distingués et d'habiles antiquaires, il sut vaincre les obstacles que lui opposaient les circonstances, et il est enfin parvenu à rassembler les plus précieux monumens Français ; il les a classés dans les différentes salles de ce Musée avec un soin et une intelligence qui font honneur à son goût et à ses lumières.

L'ordre chronologique qui soulage la mémoire a été adopté pour la classification de cette multitude d'objets. On trouve d'abord les monumens antiques égyptiens, grecs et romains, soit du moment où l'art fleurissait chez ces différens peuples, soit de l'époque de sa décadence.

Les monumens celtiques sont les premiers de ceux qui tiennent à notre histoire. On remarque entr'autres un autel élevé à Jupiter par les Parisiens, et un monument consacré à *Nehalennia*, déesse de la Germanie. Cette singulière divinité a excité parmi les savans une grande discussion. Les uns veulent que ce nom désigne la lune, d'autres prétendent qu'il indique Cérès ; d'autres enfin que cette divinité est la Nature, mère de tout ce qui existe.

On voit ensuite parmi les monumens du moyen âge le tombeau du roi Dagobert, la pierre sépulcrale de Clotaire II ; celle de Berthrude, sa première femme ; les tombes qui couvraient Childebert et Frédégonde ; le tombeau de Charlemagne, qui se trouvait dans l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

La salle des monumens du treizième siècle contient, les pierres sépulcrales de Clovis I, Clovis II, Charles Martel; les statues, tant en pied que couchées de Pépin et de Berthe, de Louis et Carloman, d'Eudes, de Hugues Capet, de Robert-le-Pieux, de Philippe et Louis de France, de Saint-Louis, de Philippe III, de Charles de France, roi de Sicile, de Louis et Philippe, petits-fils de Saint-Louis, de Marguérite de Provence, de Robert, comte de Clermont, et plusieurs bas-reliefs représentant pour la plupart des sujets de dévotion : quelques mosaïques et tableaux de ce tems.

Les principaux monumens du quatorzième siècle sont : les statues de Philippe-le-Bel, de Louis Hutin, de Philippe V, de Charles-le-Bel, de Philippe-de-Valois, de Jean-le-Bon, de Charles, dit le Sage, du fameux connétable *du Guesclin*, de Louis de Sancerre, son compagnon d'armes, et qui fut revêtu après lui de la même dignité; de Louis de France, comte d'Evreux; de Blanche la jeune, fille de Louis IX; de Charles d'Alençon; de Jean de Dormans, fondateur du collége de Beauvais; plusieurs bas-reliefs, etc.

Les principaux monumens renfermés dans la salle du quinzième siècle sont : les statues de Louis de France, duc d'Orléans; de la fameuse *Valentine de Milan*, sa veuve, qui mourut de la douleur que lui causa la mort funeste de ce prince, assassiné par les ordres de Jean, duc de Bourgogne; de Pierre de Navarre, fils de ce Charles-le-Mauvais, qui fit tant de mal à la France; de Philippe d'Orléans, et de Charles son frère; de Charles VI; d'Isabelle de Bavière, épouse de ce malheureux prince; de Jean Juvenel des Ursins; un fragment de la statue de Charles VII; celle de *Tannegui-Duchâtel*; divers bas-reliefs ou statues, parmi lesquels on remarque un morceau curieux, c'est un squelette en albâtre, faussement attribué à Germain Pilon, et qu'on croit être de François Gentil, originaire de Troyes.

Le seizième siècle, véritable époque de la renaissance des arts en France, mérite une attention particulière. On voit dans la salle qui lui est consacrée le buste de Louis XI; le monument élevé à l'historien Philippe de Commines; le tombeau de Louis XII et de son épouse Anne de Bretagne, exécuté par Paul Ponce Trébati, sculpteur italien, qui a fait en France un grand nombre d'ouvrages; deux autres statues

des mêmes personnages, par le même; la statue de Villiers de l'île Adam, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui forcé, après la défense la plus héroïque, de rendre l'île de Rhodes à Soliman, empereur des Turcs, alla s'établir dans l'île de Malte, dont Charles V fit présent à cet ordre; la figure de l'amiral Chabot, en albâtre, par J. Cousin, un des premiers artistes qui aient illustré la France; le tombeau de François I[er]. et de Claude de France, son épouse, morceau capital qu'on attribue à *Jean Goujon;* la statue du même prince, en marbre blanc, par le même artiste; le tombeau d'Henri II et de Catherine de Médicis, par *Germain Pilon;* celui du connétable Anne de Montmorenci; trois monumens que M. Lenoir a élevés à Jean Goujon, à Jean Cousin et à Germain Pilon; *les trois Graces*, par Germain Pilon; une statue en pied d'Henri IV, par Francheville; une autre du même prince, par Barthélemy Prieur; plusieurs autres statues et bas-reliefs, parmi lesquels on remarque une statue de marbre blanc, représentant le Génie de l'Etude, qu'on attribue à Léonard de Vinci; le Christ au tombeau, bas-relief de Jean Goujon; le tombeau de Diane de Poitiers, par G. Pilon; des tableaux en émail, etc., etc.

La plupart des monumens du dix-septième siècle sont consacrés aux hommes illustres en tout genre que la France enfanta à cette époque, la plus brillante de son histoire. On y voit les tombeaux, statues, bustes ou médaillons de Louis XIII, du cardinal de Richelieu, du cardinal Mazarin; les médaillons du prince de Condé, d'Anne d'Autriche, de Louis XII enfant, de Turenne, d'Henriette Selincart, peint par Charles Lebrun; ceux de J.-B. Colbert, de Lulli, de Lebrun et de sa mère, de Louvois, du Poussin, de le Sueur, du Puget, de Corneille, de Sulli, de Rotrou, de Molière, de Quinault, de la Fontaine, de Fénélon, de Santeuil, de Racine, de Mansard, de Thomas Corneille, de Boileau, de Jacques Rohault, etc., etc. On y voit de plus un grand nombre de bas-reliefs et statues représentant des sujets de dévotion ou des événemens remarquables de l'histoire de France pendant ce siècle.

Les monumens du dix-huitième siècle sont répandus dans divers endroits du Musée. On y retrouve les mausolées du cardinal de Fleury et celui du cardinal Dubois, des statues

et modèles de statues de Louis XV ; des copies de statues antiques ou des monumens élevés à la gloire des hommes illustres du dernier siècle, par les sculpteurs du tems, tels que les Coustou, Coisevox, Pigal, etc. Les principaux monumens ou bustes sont ceux de Maupertuis, de Crébillon, de Villars, d'Argenson, du duc d'Orléans, régent, de J.-B. Rousseau, du maréchal de Saxe, de Destouches, de la Chaussée, de Fontenelle, d'Astruc, de Chevert, d'Helvétius, de Piron, de Dubelloi, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Buffon, de d'Alembert, de Diderot, de Gluck, de Raynal, de Bailly, de Drouais, de Peyre, de Dewailly.

Le Musée est ouvert au public le jeudi et le dimanche, depuis 10 heures jusqu'à 4, et tous les jours aux étrangers munis de leurs passe-ports.

Galerie des Tableaux

au palais du Sénat Conservatenr.

Laissons les feseurs des *Guides de Paris* s'extasier sur la belle architecture du ci-devant palais du Luxembourg. Le bossage monotone dont ce bâtiment est surchargé n'offre pas même l'idée de solidité, puisqu'on n'y voit nulle part de grandes masses. Mais dans ce palais, d'une très-commune apparence, se trouve à présent une belle collection de tableaux et de statues.

Les tableaux qui ornent les deux premiers sallons offrent différentes vues des ports de France, tels que Bordeaux, Marseille, Toulon, Dieppe, Bayonne, etc. Il y en a 14 de la main du célèbre *Vernet*, et 7 de M. *Hue*, chargé par le gouvernement de continuer cette collection. Deux autres tableaux de ce dernier artiste représentent des actions fameuses dans les fastes de la marine Française ; le combat de l'amiral d'Estaing contre la flotte Anglaise, à la hauteur de la Grenade, et la corvette la Bayonnaise abordant la frégate Anglaise l'Embuscade.

La vie de Marie de Médicis, peinte par *Rubens*, dans une suite de 24 tableaux historiques et allégoriques, occupe une partie considérable de la grande galerie désignée sous le titre de *galerie de Rubens*.

Le génie fécond du peintre a marié à la vérité historique

tous les charmes de la poésie; il a su animer le genre allégorique, qui en général est accusé d'être nécessairement froid et monotone; s'il y a des fautes de convenance dans la partie de l'invention, le goût du siècle de Rubens en est à-la-fois la cause et l'excuse. Mais on ne peut qu'admirer la sagesse de l'ordonnance; dans ces grouppes multipliés, dans ce nombre de grandes figures, dans cette foule d'accessoires, rien ne sent la gêne, tout semble avoir trouvé de soi-même sa place. Le choix des couleurs pour les draperies et celui des attitudes peut être proposé comme modèle pour cette partie de l'art. Quant à la force et à l'éclat du coloris, Rubens l'a porté ici au dernier degré; mais il y en a parmi ces tableaux qui, ayant été gâtés, ont trouvé des restaurateurs maladroits. Nous citerons pour exemple les linges sales qu'on a donnés aux trois Grâces dans l'*éducation de Marie de Médicis*.

Dans le morceau que nous venons de citer, on admire la sagacité avec laquelle le peintre a su réduire le portrait de l'héroïne aux traits et proportions de l'enfance, sans rien ôter à la ressemblance. La figure de Henri IV dans le tableau suivant est parfaitement dessinée, et la physionomie doit être fort ressemblante, mais le Jupiter et la Junon sont d'un dessin lourd et incorrect. L'Hymen est déplacé dans le tableau du *Mariage*; ce dieu payen ne doit pas se montrer dans une église chrétienne, vis-à-vis d'un cardinal officiant. La *Régence* personnifiée nous semble une allégorie froide et inintelligible. Mais il serait plus facile d'énumérer les défauts de ces ouvrages que d'en indiquer toutes les beautés. Ne citons que la superbe figure de Marie de Médicis dans l'*accouchement*; comme l'expression de la douleur physique s'y mêle à celle de la joie maternelle! comme l'attitude et la pâleur du visage peignent bien le violent effort de la nature qui vient de se terminer! Ces pieds nuds et ces pantoufles contribuent beaucoup à la vérité et à l'effet de l'ensemble.

Marie de Médicis avait l'intention de faire peindre par Rubens une suite semblable, qui aurait contenu l'histoire de Henri IV; mais l'exécution de ce projet fut empêchée par les troubles domestiques de la France.

Près de cette belle collection se trouvent plusieurs morceaux d'un grand prix : une Sainte-Famille, par Raphaël,

ou plutôt par *André del Sarto*; le petit Saint-Jean y est admirable; l'Adoration des Mages, par *le Poussin*; on y remarque le coloris parfaitement assorti au climat oriental; la voluptueuse Danaë, du *Titien*; la Cène, par Ph. de *Champagne*; un Hermite endormi, par M. *Vien;* quelques tableaux de Vouvermans, etc.

Le plafond de cette galerie est orné de treize excellens tableaux, dont douze, représentant les Saisons, sont de la main de *Jordaens*, peintre flamand (1). Le tableau du centre, qui représente le lever de l'Aurore, est de M. *Callet.*

Les ornemens qui décorent le plafond sont exécutés d'après les dessins de M. Chalgrin, architecte du palais du Sénat Conservateur.

La dernière pièce, nommée *galerie de le Sueur*, renferme vingt-quatre tableaux de ce maître, représentant l'histoire de Saint-Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. Les figures sont de proportion demi-nature. Ces tableaux, peints sur bois, furent enlevés du cloître des Chartreux en 1776; mis sur toile, restaurés, et réunis au cabinet du roi; ils ont orné successivement le Musée central et la galerie de Versailles.

Nous avons déjà caractérisé le génie particulier de le Sueur. Cette suite de tableaux est son triomphe; il est très-intéressant de pouvoir tout-à-coup quitter la magnificence et le fracas de Rubens pour contempler tout ce que la peinture a de plus simple, de plus tranquille et de plus religieux. Le Sueur n'avait pas vu l'Italie, et pourtant les airs de têtes, les attitudes et les expressions sont chez lui bien plus Raphaëlesques que chez aucun autre peintre Français. Il y en a, parmi ces tableaux, qui sont faibles du côté du coloris et de la perspective.

Le buste de le Sueur, fait par le sculpteur vivant du même nom, est placé au milieu du sanctuaire de sa gloire.

D'autres ouvrages de sculpture sont répandus dans les diverses galeries. Le buste d'une Vestale, par *Houdon;* la Psyché abandonnée, par *Pajou*; la Diane et la Venus, autrefois à madame Dubarry, par *Allegrin*; un Faune couché, par le Suédois *Sergell*, voilà des ouvrages qui tous, sans

---

(1) Il travaillait avec Rubens aux tableaux de la vie de Marie de Médicis.

contredit, sont dignes d'éloges. Mais ils ont un grand défaut, c'est d'être trop voisins de la *Baigneuse* de *Julien*. Cette statue, placée très-avantageusement dans la rotonde du milieu, peut être regardé comme la production la plus agréable et la plus intéressante du ciseau français. Ce n'est pas la beauté divine de Vénus, ce n'est pas la majesté de la sœur d'Apollon, c'est la jeunesse, c'est la pudeur; c'est une mortelle qu'il faut adorer, mais vers laquelle vous osez lever les yeux. Sa main timide cherche à voiler un sein qu'aucune passion n'a encore soulevé avec violence. Sa taille svelte et virginale annonce à peine son quinzième printems. Son charmant visage n'exprime que le regret d'être troublé dans un plaisir innocent, ou la crainte de se voir surprise par quelque satyre indiscret. Un jour mystérieux remplit la rotonde; je crois être dans une grotte sacrée et éloignée des yeux profanes; mes regards avides parcourent les charmes de cette Nymphe craintive; mon cœur redouble ses battemens; mon imagination s'égare, et dans mon trouble je m'écrie : Ah! Galathée! que ne suis-je ton Pygmalion!

Après avoir soupiré aux pieds de la nymphe Julienne, on trouve bien peu de choses à admirer parmi les statues dont le jardin du Luxembourg est rempli. Il y a cependant plusieurs bonnes copies d'après l'antique, une Diane, une Vénus Callipyge, un Gladiateur, etc.

La fontaine, ornée d'une décoration en forme de grotte, est du dessin des *Desbrosses*, le même qui a bâti le palais. Cette grotte serait d'un effet agréable si la proportion de deux figures couchées n'en détruisaient pas l'harmonie.

Les Tuileries (1).

Cinq pavillons et quatre corps-de-logis, placés sur une même ligne, forment l'ensemble du palais des Tuileries; ce vaste développement surprend d'abord l'œil, mais l'on remarque bientôt le défaut d'harmonie qui existe entre les genres d'architecture des parties de cet édifice; en vain a-t-on cherché à masquer ce defaut en symmétrisant les deux aîles; c'est toujours une suite d'édifices, et non pas un édifice.

(1) Les deux autres ortographes, savoir : *Thuileries* et *Tuilleries* sont contraires à l'étymologie connue de ce nom.

L'unité, la première beauté dans tous les beaux-arts, manque essentiellement aux Tuileries. Ajoutez maintenant qu'une toiture excessivement lourde et gothique en écrase toute l'architecture; figurez-vous encore des cheminées énormes qui sortent de ces toits, et qui rappellent les minarets de l'Orient ou les tourelles gothiques; vous avouerez qu'il faut être bourgeois de la rue Saint-Denis pour voir dans ce maussade assemblage *le plus beau palais de l'univers.* Il serait pourtant possible de faire disparaître les défauts les plus choquans de cet édifice, et d'en faire rendre l'ensemble non pas magnifique, mais du moins plus agréable et plus digne de la majesté du gouvernement.

Le jardin des Tuileries est depuis quelque tems devenu une espèce de Muséum pour la sculpture française. On y voit d'abord sur la terrasse, devant le palais, un Faune assis et jouant de la flûte, connu sous le nom du *Flûteur*, une Nymphe écoutant le flûteur, et une Flore, tous les trois de la main de *Coisevox*. Ces statues ont de la grâce; le groupe du fluteur est ingénieusement composé; l'attitude du petit satyre est animée et pittoresque, l'exécution de l'ensemble est très-soignée; mais la tête, qui n'a point du tout le caractère d'un Faune, et la flûte traversière, inconnue aux anciens, sont deux traits qui ne rappellent que trop combien l'étude de l'antique était négligée par les artistes français du règne de Louis XV.

Le *Chasseur en repos* est une des plus belles et des plus célèbres productions de *Nicolas Coustou;* la pose et le dessin en sont admirables; l'exécution est grande; l'air de tête est noble et gracieux. L'artiste a jeté habilement les draperies; mais il n'aurait pas dû représenter le javelot empenné, parce qu'il n'est pas de nature à être lancé au moyen d'un arc; d'ailleurs les plumes ne sont pas d'une grosseur proportionnée.

Enée portant Anchise est le plus bel ouvrage de *Lepautre;* ce groupe est estimé pour son ensemble; la tête du vieillard a beaucoup d'expression; l'enfant est plein de grâce et de vérité; mais la figure d'Enée manque de noblesse et de beauté; l'artiste a placé Anchise dans les bras de son père, au lieu que Virgile le place sur les épaules; cette déviation de la tradition des anciens en a amenée une autre plus grave; le petit Iule est tenu par Anchise, au lieu de l'être

par Enée; il en résulte un attitude forcée que le sculpteur aurait pu éviter en suivant le récit de Virgile.

Sur deux beaux gazons on voit Hippomène, par *Guillaume Coustou*, et Atalante, par *Lepautre;* Apollon, par *Nicolas Coustou*, et Daphné, par Guillaume Coustou. Ces figures ont un peu trop l'air français. C'est un contre-sens d'avoir placé Apollon sur la même ligne que Daphné, parce qu'il est censé courir après elle.

L'*Annibal* de *Slodz* est admiré pour l'extrême fini de l'exécution, mais il manque de noblesse et d'expression; il y a des fautes contre l'histoire et le costume.

Les copies en bronze des deux Gladiateurs, par les frères *Keller*, et celles de l'Apollon du Belvedère et du Laocoon, par *Primatice*, ont beaucoup de mérite. La Diane antique de Versailles, aujourd'hui du Musée-Napoléon, est deux fois répétée aux Tuileries; l'une de ces copies est en bronze, l'autre en marbre. Le charmant et inexplicable groupe de *deux Génies*, qui est à Saint-Ildephonse en Espagne, est répété ici dans une très-bonne copie. Le *Nil* et le *Tibre*, copiés d'après l'antique, qui seront exposés au Musée Napoléon, effacent, par leur composition ingénieuse et leur exécution magnifique, les fleuves français qu'on a mis dans leur voisinage. L'Ariane, dite la Cléopâtre du Vatican, les Lutteurs, la Polymnie, par *Legros*, la Vénus Callipyge, par *Thiéry*, sont encore des imitations ou des copies de l'antique.

A l'entrée des *Champs-Élysées* on voit les deux superbes chevaux de Guillaume *Coustou*, qui se trouvaient à Marly (1).

Cabinet des Estampes

De la Bibliothèque Nationale.

Ce cabinet est un des plus riches et des mieux composés qu'il y ait en Europe. Il doit son origine à Louis XIV. Aucun de nos rois, avant ce prince, n'avait encore songé à recueillir les productions de l'art de la gravure, inventé sous Louis XI vers l'an 1460.

(1) Pour de plus amples détails, voyez l'élégante et docte *description des statues des Tuilèries*, par A. L. *Millin*, conservateur du cabinet des Antiquités.

Gaston, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, avait légué à ce prince une suite de sujets d'histoire naturelle, peints par Nicolas Robert; Louis XIV les fit augmenter par J. Joubert et N. Aubriet. Sous Louis XV cette collection fut continée par le même Aubriet et Madeleine Basseporte son élève. Elle fait maintenant partie de la bibliothéque du Musée d'histoire naturelle.

L'abbé de Marolles avait formé une précieuse collection d'estampes, Colbert en fit l'acquisition pour le roi en 1667. On les relia en 224 volumes, en marroquin rouge, aux armes de France. Les trois divisions adoptées par l'abbé de Marolles ont été conservées : la première, sous le nom de vieux maîtres et de petits maîtres, à cause de la petitesse de la planche sur laquelle ces derniers gravaient; la seconde, des grands maîtres, chefs de l'école, et de leurs successeurs; dans la troisième et dernière, les estampes sont rangées méthodiquement, et subdivisées par histoire universelle, sciences, arts et métiers.

Vers l'an 1670 Louis XIV augmenta le cabinet de plus de 1,300 planches rappelant les événemens de son règne, représentant les fêtes, les vues des maisons royales et leurs détails. La plupart de ces planches sont de Gérard Audran, Edelinck et Sébastien Leclerc. Elles forment 24 grands volumes, connus sous le nom de *Cabinet du roi.*

En 1699 on ajouta à la collection 169 planches, gravées tant par le chevalier de Beaulieu que par M. Desroches. Elles représentent des batailles et siéges de villes sous Louis XIV.

En 1711, M. de Gaignières, l'un des instituteurs des enfans de France, légua au cabinet un recueil considérable de dessins et peintures des anciens monumens de la France, avec des costumes exacts de chaque siècle, depuis Clovis jusqu'à Louis XIV. Ce sont des miniatures, gouaches, dessins coloriés ou à l'encre de la Chine, conservés dans 30 porte-feuilles ou boîtes de marroquin rouge. Ils ont servi au père Montfaucon pour ses Monumens de la monarchie française, et à M. Fevret de Fontette, lorsqu'il donna une nouvelle édition des *Historiens de France*, du P. Lelong.

Parmi ce recueil, 10 porte-feuilles in-fol. contiennent les portraits des rois et des reines de France, princes, princesses,

cesses, seigneurs, dames, et personnages de toutes professions. Ils sont dessinés à la main ou peints en miniature, et pris sur les monumens anciens. Le même M. de Gaignières légua encore 12,000 portraits. M. de Clairembault traita de 8,000 qu'il possédait.

L'année suivante M. Clément, garde de la bibliothéque, légua un recueil de 18,000 portraits, renfermés en plus de 100 porte-feuilles. Ce recueil s'est depuis accru au point qu'actuellement il passe 50,000 portraits de personnes célèbres.

En 1712 on acquit la *description des Invalides*, en 29 planches.

En 1731 Louis XV acquit, de l'évêque du Puy, les estampes du marquis de Beringhen, son père, fesant suite à la collection de l'abbé de Marolles. La plupart des morceaux sont de maîtres français, depuis 1660 jusqu'à 1730. Cette collection consiste en 579 volumes *carta maxima*, reliés comme la collection de Marolles; plus, 5 grands porte-feuilles et 99 paquets d'estampes; le tout formant au-delà de 80,000 estampes de toutes grandeurs.

En 1756 le cabinet acquit, par échange, 80 volumes d'estampes qui avaient appartenu au maréchal d'Oxelles. Ils contiennent des portraits divers, depuis les philosophes grecs jusqu'au milieu du règne de Louis XIV; et des cartes géographiques, topographiques, ou de costumes des quatre parties du monde.

En 1770 M. Fevret de Fontette traita pour déposer 60 porte-feuilles de l'Histoire de France, depuis le peuple gaulois, du tems de Jules-César, jusqu'en 1768, sous Louis XV; et de portraits de Français et Françaises illustres, tant gravés que dessinés à la main.

La même année, acquisition du cabinet d'estampes de M. Bézon, intendant de la marine à Dunkerque. On y remarque des oiseaux peints à la gouache, que l'on peut comparer au volume de mademoiselle Sybille de Mérian; et l'on conserve un volume dessiné, gravé, colorié et écrit en latin par elle même, des insectes de Surinam.

Vers 1775 on acheta, pour 50,000 livres, les plus précieux morceaux du cabinet de M. Mariette, qui manquaient à la collection du roi.

Le comte de Caylus déposa successivement au cabinet divers morceaux précieux. On remarque sur-tout les peintures antiques gravées en couleur par MM. de Caylus et Mariette, d'après les gouaches que Pietro Sante-Bartoli en avait faites pour la reine Christine de Suède. Il n'existe de ces gravures que 30 exemplaires.

La dernière acquisition date de 1781; elle consiste en gravures anciennes, premiers essais de la taille-douce, tant de Maso Finiguerra, orfèvre florentin, en 1460, que de ceux qui lui ont immédiatement succédé. Elles furent achetées à Constantinople par un amateur, dont les héritiers les vendirent au cabinet. Jamais l'abbé de Marolles ni M. Beringhen n'avaient pu se les procurer. Ces morceaux complètent la collection des estampes qui forme 5,000 volumes.

Le cabinet des estampes est ouvert au public les mardis et vendredis; et tous les jours aux artistes qui désirent y travailler.

CABINET DES MÉDAILLES
De la Bibliothéque nationale.

Le cabinet des médailles et antiquités est contigu à la principale salle des livres imprimés.

Les tableaux dont il est orné, sont quatre dessus de porte, représentant chacun une Muse, par Boucher.

Six tableaux en hauteur, dont trois de Carles Vanloo, et trois de Natoire, représentant des Muses et autres Divinités.

C'est à François Ier. que l'on doit l'origine de cette collection. Henri II l'augmenta, et y réunit les médailles apportées de Florence par Catherine de Médicis, son épouse. Charles IX destina au Louvre un lieu particulier pour les médailles, et créa une place de garde pour cet objet. Il fit acheter à Marseille le cabinet de médailles de Groslier, mort en 1565, et le réunit à sa collection.

Dans les troubles civils, la collection du roi fut négligée, et presqu'entièrement dispersée. Il en restait peu de chose lorsque Henri IV entreprit de la rétablir; il nomma garde de ses médailles un gentilhomme provençal, appelé Bagarris, qui possédait de grandes connaissances en cette partie; il le fit loger à Fontainebleau, et lui donna ordre de recueillir les médailles qui avaient échappé aux guerres civiles, et d'a-

cheter celles qui pourraient enrichir le cabinet. La mort funeste d'Henri IV nuisit à l'établissement. Bagarris ne trouvant pas en Louis XIII le même goût pour la science des antiquités, retourna en Provence. Ce ne fut que sous Louis XIV que cet établissement acquit de la stabilité. Ce prince fit rassembler au Louvre tout ce que ses maisons royales contenaient de médailles et d'antiquités. Le don que Gaston d'Orléans, oncle du roi, fit à cette collection, de celles qui lui appartenaient, la rendirent une des plus importantes de l'Europe. Colbert enrichit en peu de tems la collection par des acquisitions nombreuses. On envoya M. de Monceaux, en 1667, chercher dans le Levant des manuscrits et des médailles. Son voyage et ceux des personnes qui reçurent dans la suite la même mission, procurèrent de nouvelles richesses.

Le célèbre antiquaire Vaillant fut celui qui contribua le plus, par ses recherches, à cet accroissement d'objets précieux. Il fit plusieurs voyages en Orient, il alla en Egypte et jusqu'en Perse, et en rapporta des médailles très-rares, et du plus grand prix.

Colbert, indépendamment de ces recherches chez l'étranger, fit acquérir en France tout ce qu'on put trouver de médailles dans les cabinets des curieux. Après la mort de Colbert, Louvois donna à l'établissement les mêmes soins que son prédécesseur. Les différens gardes à qui il fut confié, MM. de Carcavi, Oudinot et de Bosc, s'empressèrent de l'augmenter par de nouvelles collections. Après la mort de M. de Bosc, cette place fut accordée au célèbre abbé Barthélemi, qui, un an après sa nomination, fit un voyage à Rome, pour s'y procurer les médailles précieuses qui pouvaient manquer au cabinet du roi. Il en rapporta plus de 300, presque toutes remarquables par leur rareté.

La dernière acquisition considérable fut faite en 1776, par ordre de Louis XVI. On réunit alors au cabinet des médailles celui de M. Pellerin, célèbre antiquaire. Elles étaient au nombre de plus de 30,000.

L'indication des médailles précieuses serait trop volumineuse pour trouver place dans cet article.

Le cabinet des médailles est ouvert au public les mardis et vendredis.

Le savant *Millin*, conservateur de ce cabinet, donne tous les ans un cours d'archœologie, que les artistes feraient bien de suivre avec un peu plus de zèle.

Iconographie du Muséum national d'Histoire naturelle.

Le gouvernement voulant réunir dans cet établissement le plus riche qui ait encore été créé pour l'étude des sciences naturelles, tous les genres d'instruction dont il est susceptible, y a fondé, un cours d'*Iconographie*, ou de l'art de représenter les productions de la nature. Le professeur est M. Vanspaendonck, peintre de fleurs, et membre de l'Institut. Les peintres d'histoire et les paysagistes peuvent trouver dans ces leçons des secours précieux, et les employer avec succès dans les divers sites ou sujets qu'ils veulent traiter. Les élèves travaillent dans la bibliothéque du Muséum, soit d'après la nature même, soit d'après des études peintes ou dessinées par les professeurs. Ils ont aussi à leur disposition les vélins de la bibliothéque, qui leur offrent, dans tous les genres, les productions de la nature, exécutées avec autant de perfection et de précision sous le rapport de l'art, que sous celui de l'histoire naturelle. Cette magnifique collection, commencée pour Gaston, duc d'Orléans, en 1650, et continuée depuis avec les mêmes soins, forme dans ce moment 64 volumes in-folio, composés de 49 de plantes, 10 d'oiseaux, 3 d'insectes et amphibies, 1 de poissons et 1 de quadrupèdes. Les artistes qui ont travaillé successivement à ces vélins, sont : Robert, Aubriet, Abeille, Desfontaines, Joubert, mademoiselle Basseporte, Vanspaendonck et Maréchal ; de Wailly, les frères Redouté et Oudinot.

CONCLUSION.

Notre but, en écrivant cet article sur les monumens des beaux-arts à Paris, n'a pas été de donner de ces nombreux objets une description complète, nous avons seulement voulu appeler l'attention des étrangers et des nationaux sur les établissemens de ce genre qui méritent le plus d'être étudiés en détail. Les bornes de cet ouvrage nous forcent à indiquer très-brièvement plusieurs autres objets de curiosité, dont sans doute plusieurs auraient mérité de former un article à part.

La *galerie* du sénateur *Lucien Bonaparte*, dans son hôtel, et celle du général *Murat*, gouverneur de Paris, dans sa maison de campagne à Ville-Garenne; collections riches et magnifiques, où l'on trouve plusieurs tableaux capitaux des écoles d'Italie, quelques statues antiques, etc. Les étrangers et les artistes obtiennent sans difficulté l'entrée dans ces galeries.

La *galerie de Saint-Cloud* et celle des *Tuileries*. Ces collections, destinées à orner les deux palais nationaux où réside le chef du gouvernement, sont en partie formées des tableaux tirés du grand Muséum; elles ne sont pas définitivement organisées.

L'Ecole de Médecine, autrefois *Académie de Chirurgie*. C'est l'édifice le plus régulier et le plus élégant de tout Paris, le seul où l'on ne trouve aucune trace du mauvais goût qui régnait, et qui en partie règne encore dans l'architecture française. M. *Gondoin* en est l'architecte.

Le *Panthéon*, ou l'église nouvelle de *Sainte-Geneviève*. Cet édifice, construit par feu M. *Soufflot*, a essuyé la critique unanime des artistes et des connaisseurs; il serait trop long d'en discuter ici les défauts et les beautés.

L'*hôtel de Salm*, construit par M. *Rousseau*. L'entrée du côté de la rue de Lille offre un magnifique ensemble.

Le *Palais du Tribunat*, fameux dans toute l'Europe sous le nom de *Palais-Royal*. L'irrégularité primitive des bâtimens qui composent le palais proprement dit, mettra toujours un obstacle invincible aux plans d'embellissemens extérieurs qu'on pourra se proposer; mais la magnificence de l'intérieur sera bientôt digne d'une des premières autorités constituées. La nouvelle *salle du Tribunat* est une des plus majestueuses qu'il y ait en Europe. Les galeries qui entourent le jardin, et dont un côté n'était rempli que par des baraques en bois, vont être achevées dans leur totalité.

Le *palais du Corps Législatif*. On doit y visiter la magnifique salle où s'assemblent les législateurs; elle est d'un style à-la-fois simple, élégant et majestueux. Le palais lui-même n'offre, du côté de la rivière, qu'une lourde masse; mais du côté de la place attenante, l'ensemble en est très-beau.

L'hôtel des Invalides. On en a fait tant de descriptions, qu'il devient inutile d'en parler en détail; ceux qui ne connaissent pas les loix rigoureuses et les proportions exactes

de la belle architecture, trouvent ce vaste bâtiment admirable. Dans les chapelles attenantes au dôme il y a des peintures de la main des deux *Boulogne*, qui méritent l'attention des connaisseurs.

Le *portail de l'église de Saint-Sulpice*, construit par *Servandoni*. Les deux colonnades ont de la grandeur, mais l'entablement paraît lourd; les tourelles sont au moins superflues, et par leur disparité actuelle elles défigurent cet édifice.

Le *portail de Saint-Gervais*. C'est le chef-d'œuvre de *Desbrosses*, et un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait à Paris : il serait seulement à désirer qu'il y eût devant cet édifice une place assez étendue pour qu'on pût le voir à la distance convenable.

Le *Portail de Saint-Philippe-du-Roule* est remarquable par sa simplicité élégante.

La façade du *Théâtre Italien* est d'un style noble et grand.

Parmi les nouvelles *barrières*, il y a deux ou trois constructions qui annoncent dignement l'entrée de la capitale; mais le plus grand nombre de ces édifices n'offrent que de la bizarrerie et du mauvais goût.

Parmi les *fontaines*, celle des Innocens et celle de la rue Grenelle attirent l'attention; la première, sur-tout, a des parties très-belles.

Les architectes français commencent à se défaire de leurs préjugés; ils étudient l'antique; le goût des petits ornemens recherchés passe de mode. On s'aperçoit de cette heureuse révolution par le style plus simple et plus mâle qui règne dans plusieurs constructions particulières de date nouvelle. Si le gouvernement réussit à rétablir la paix extérieure sur des bases stables, l'Europe verra bientôt la France éterniser, par de nouveaux monumens d'architecture, le souvenir de sa gloire et de sa puissance.

HISTOIRE DE FRANCE.

Par C. F. Donnant.

L'origine des Français n'a rien de certain, elle se perd dans la nuit des tems et dans la barbarie des siècles d'ignorance. Un grand nombre d'auteurs ont regardè ce peuple comme une tribu des Germains, et cette conjecture est la plus vraisemblable (1). En effet il suffit de parcourir les lois Saliques et Ripuaires, pour s'apercevoir qu'elles ne peuvent-être que l'ouvrage de ces fiers Germains, dont Tacite nous a si bien peint les mœurs et les habitudes; partout on y trouve leurs préjugés, leurs coutumes, leurs vertus et leurs vices mêmes.

Ils n'eurent d'abord, comme les premiers peuples, d'autres occupations que la guerre et la chasse; en se multipliant ils devinrent pasteurs, et leurs troupeaux, et les esclaves qui étaient chargés d'en prendre soin, composaient toutes leurs richesses. L'empire Romain, qui eut long-tems à redouter leur courage indomptable, tenta de les civiliser, c'était le plus sûr moyen de les amolir. Mais ce ne fut qu'après bien du tems, et de nombreux avantages remportés sur eux qu'ils parvinrent à les soumettre à la culture de la terre. Les Gaules étaient pour les Francs un pays ennemi, parce qu'elles leur offraient de riches dépouilles, aussi les pillaient-ils continuellement; et quand celles-ci achetaient la paix par des sacrifices, elles ne la conservaient qu'autant que les Francs ne trouvaient pas d'avantage à la rompre. Ces peuples barbares n'avaient aucune idée du droit des gens, ils n'avaient pour toute règle que des coutumes grossières, conservées par tradition, et qui variaient suivant les hasards de la fortune. L'esprit de ce peuple belliqueux était de tout oser et de tout espérer de sa valeur féroce. Si un soldat se distinguait par son courage et son expé-

(1) *Voyez*, pour de plus amples détails, la *note* ajoutée à la fin de cet article.

rience, il était bientôt nommé le chef de tous ceux à qui il avait su communiquer ses vues et son audace; c'est ainsi que se formaient ces bandes d'avanturiers qu'on voyait parcourir et ravager les bords de la Méditerranée, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au fond de l'Asie-Mineure.

Chaque famille formait une espèce de république séparée, dont les intérêts étaient particuliers; elles ne se réunissaient que dans le cas où il y avait des injures communes à venger, ou quand un de leurs membres avait éprouvé un grand dommage, et qu'il s'agissait d'en obtenir la réparation. Cet état continuel de guerre était peu propre à former parmi les Francs des liens solides, et leurs querelles particulières les auraient perdus si les maux qu'elles produisaient ne les eussent forcés de se plier au commandement d'un chef.

Une injure se lavait par un combat singulier; mais si on voulait s'y soustraire on payait à l'offensé une certaine quantité de bœufs et de moutons; cette espèce de jugement s'appellait *composition*. Le conseil était présidé par le magistrat de la bourgade, qui prenait le coupable sous sa protection, pour le soustraire à la vengeance trop prompte de son ennemi.

Les Francs ne punissaient de mort que la trahison ou la lâcheté; tout autre crime se rachetait. Ils formaient une espèce de démocratie tempérée par le pouvoir des ducs ou des rois: quelque fut le titre de ceux-ci, leurs prérogatifs étaient renfermés dans des limites assez étroites, qu'il eût été dangéreux pour eux de vouloir étendre, parce qu'ils commandaient à un peuple libre.

Les Francs, après avoir erré long-tems dans la Germanie, vinrent se fixer sur la rive droite du Rhin. Les longues guerres des Romains ayant épuisé une partie des Gaules, les Francs y firent des irruptions fréquentes, et séduits par la fertilité du sol, ils se déterminèrent à y avoir une demeure fixe, et à faire cultiver les terres par leurs esclaves. Ce fut sous la conduite de Clodion qu'ils passèrent le Rhin, s'ouvrirent les portes de Tournay, et y placèrent le siège de leur nouvel état. L'histoire ne dit presque rien de Mérovée ni de Childéric son fils, qu'elle place à la tête des rois de la première race. On sait seulement que les Francs n'étendirent leur domination qu'après la ruine entière de l'empire d'Occident. Ce fut alors que prenant un nouveau génie, ils

étendirent leurs vues, et devinrent eux-mêmes un peuple conquérant.

Ces événemens remontent à l'an 492 de l'ère chrétienne. Les Romains désignaient ce pays sous le nom de Gaule-Transalpine ou Gaule au-delà des Alpes, pour la distinguer de la Cisalpine, qui était la partie en-deça des Alpes, dans l'Italie. Les Francs empruntèrent des Saliens une loi qui est demeurée, jusqu'à la fin de la monarchie, appliquée à la succession du trône; elle avait pour but d'exclure les femmes de l'héritage de la souveraineté; elle est encore connue sous le nom de *loi salique.*

En faisant remonter l'histoire de la monarchie Française jusqu'au règne de Pharamond, roi des Francs très-peu connu, mais qui était le père de Clodion, son successeur, on trouve qu'elle embrasse une espace de 1372 ans, et vient se terminer à l'année 1792, époque de la fondation de la République en France. La monarchie, dans cette espace de tems, a eu 67 rois, jusques et compris Louis XVI.

Pour mettre plus de clarté dans notre récit, nous suivrons la marche d'un écrivain estimable qui l'a divisé en six époques; la première, qui date depuis *Pharamond*, chef de la première race dite des Mérovingiens, jusqu'à Pépin-le-Bref, chef de la deuxième race, dite des *Carlovingiens*, comprend un intervalle de 331 ans.

La deuxième, depuis *Pepin*, jusqu'à Hugue Capet, chef de la troisième race, dite des *Capétiens*, renferme une espace de deux cent trente-six ans.

La troisième, depuis *Huges-Capet*, jusqu'à Philippe VI, chef de la branche des *Valois;* renferme une espace de trois cent quarante-un an.

La quatrième, depuis *Philippe VI.* jusqu'à Henri IV, chef de la branche des *Bourbons*, embrasse un laps de tems de deux cent soixante-un an.

La cinquième, depuis *Henri IV*, jusqu'à la fondation de la République, fournit une espace de deux cent trois ans.

La sixième, de la *fondation de la République* en 1792, jusqu'à l'an onze (1803) comprend un espace de onze ans.

Nous allons jeter un coup-d'œil sur ces six époques différentes; et en parcourant l'histoire de la nation française d'un pas rapide, nous nous attacherons moins aux détails

des guerres, qui sont chez tous les peuples à-peu-près les mêmes, qu'aux faits et aux anecdotes qui peuvent servir à faire connoître l'esprit de la nation que nous voulons p indre.

Nous avons déjà dit que les régnes de Pharamond et de ses premiers successeurs, n'offrent rien que d'obcur et de vague. *Clovis*, fils de Childéric, et petit fils de Mérovée, affermit tellement la domination des Français dans les Gaules, qu'il est regardé comme le véritable fondateur de la monarchie Française. Il naquit vers l'an 467, et succéda à son père vers l'an 481.

Peu de princes, dans un siècle barbare, eussent été aussi propres que Clovis, je ne dis pas seulement à conquérir, mais à fonder un empire. Dirigé par un esprit actif et entreprenant, ce prince à peine fût-il sur le trône qu'il chassa les Romains de la partie des Gaules qu'ils occupaient, située entre la Somme, la Seine et l'Aisne. Après avoir vaincu Siagrus, général Romain, qui lui avait livré bataille près Soissons, il le fit décapiter, et établi dans cette ville le siège de la monarchie. Cette victoire fut suivie d'autres succès remportés sur les Germains. Ce roi les défit à Folbiac, près de Cologne, l'an 496. C'est dans cette bataille que ses troupes ayant commencé à plier, il fit vœu d'adorer le Dieu de Clotilde, sa femme, s'il le rendait vainqueur. Et comme la victoire lui resta, il se fit baptiser le jour de Noël de la même année, par Saint-Remi, archevêque de Reims, avec trois mille personnes de son armée. Ce fut l'année suivante que le peuples renfermés entre les embouchures de la Seine et de la Loire, ainsi que les Romains qui gardaient les bords de la Loire, se donnèrent à lui. Il tourna ensuite ses armes contre *Alaric*, roi des Goths, et gagna contre lui la célèbre bataille de Vouglé, près Poitiers; dans le combat il tua de sa propre main ce prince malheureux. Il ne tarda pas à soumettre toutes les provinces qui s'étendent depuis la Loire jusqu'aux Pyrenées; mais il fut vaincu, l'an 509, par Théodoric, près de la ville d'Arles, et il conclut un traité de paix avec ce prince. Cependant *Anastase*, empereur d'Orient, qui admirait ses succès et redoutait son courage féroce, lui envoya les titres et l'ornement de *Consul*, de *Patrice* et d'*Auguste*, avec une couronne d'or et un manteau de pourpre. Ce fut alors que Paris devint la capitale de son royaume.

Il y mourut l'an 511, à l'âge de 45 ans, après en avoir régné trente.

Si ce héros ne s'était distingué que par les armes, il serait peu connu aujourd'hui; mais il devança son siècle par la force de son génie. La législation générale et la constitution de la monarchie Française sont l'ouvrage de ce prince immortel. On peut reprocher à ce roi de la cruauté, mais chez un peuple encore sauvage elle s'associe presque toujours à une âme grande, et fière. Il tua de sa propre main des princes prisonniers, et paya en fausse monnaie des services rendus par des traîtres; mais il faut se reporter au siècle pour le juger, et l'on verra que le courage excusait la violence, et que la perfidie ne passait que pour de la prudence. D'ailleurs un prince vainqueur a rarement d'autre règle pour sa conduite que les préjugés de sa nation. Il faudrait qu'il fût plus qu'humain pour s'elever à une vertu supérieure.

Clovis laissa cinq enfans; *Thieri*, fils d'une concubine, *Clodomir*, *Childebert*, *Clotaire* et *Clotilde;* ces quatre derniers sont enfans de Clotilde.

*Childebert I*er., fils de Clovis, monta sur le trône l'an 511, et régna pendant quelque tems paisiblement à Paris. Mais l'an 522, s'étant réuni à ses frères *Clodomir* et *Clotaire* contre *Sigismond*, roi de Bourgogne, il vainquit ce prince, le fit massacrer, lui, son épouse, son enfant, et les fit précipiter dans un puits. *Gondemar*, devenu successeur de Sigismond, fut défait comme lui. Sa mort mit fin au royaume de Bourgogne, qui avait subsisté 120 ans jouissant du titre de royaume, et qui devint le partage des vainqueurs. Il fut réuni à la France l'an 524. Childebert fit ensuite la guerre à son frère, mais cette querelle fut bientôt pacifiée. Ayant ensuite porté la guerre en Espagne, il fut battu devant Saragosse. De retour en France, il mena une vie fort agitée, et mourut l'an 558. Ce prince ne laissa que des filles, qui n'héritèrent pas du trône; c'est le premier exemple de la loi qui n'admet que des princes mâles à la couronne : ce fut son frère Clotaire qui régna seul après lui. Le zèle que ce prince montra pour la religion ne peut faire oublier son ambition démésurée et sa féroce cruauté. Il eut mieux fait de fonder moins de couvens, et d'être plus humain.

*Clotaire I*er, septième roi de France, devint, par l'extinc-

tion subite de la postérité de Thieri et la mort du roi de Paris, maître de toutes les parties de la monarchie. Il hérita d'un empire qui s'étendait des bords de l'Elbe à la mer d'Aquitaine, et des bouches de l'Escaut aux sources de la Loire. Mais il n'en fut pas plus heureux. Son fils *Chramine*, poussé par son oncle Childebert, se révolta deux fois contre lui; il lui avait pardonné la première faute, mais l'ayant surpris les armes à la main une seconde fois, il le brûla avec toute sa famille dans une cabane où il s'était retiré. Depuis cette vengeance atroce, ce prince vécut dans une tristesse profonde, qui le précipita enfin au tombeau. Il mourut à Compiegne à l'âge de 64 ans, après en avoir régné 51. Ce prince, qu'une funeste ambition rendit l'assassin de ses neveux, était courageux et libéral, mais il s'est deshonoré par une politique féroce. Il eut six femmes, et laissa quatre enfans qui lui succédèrent.

Le royaume fut une seconde fois partagé entre les quatre fils de Clotaire, et les malheurs de la monarchie recommencèrent par ce partage. Suivant l'ancienne coutume établie, on tira au sort l'héritage. Caribert, l'aîné des princes, eut le royaume de Paris; celui d'Orléans échut à Gontrand, le second fils; le royaume de Metz à Sigebourg; et Chilperic le plus jeune, eut Soissons. Caribert, roi de Paris, étoit un prince pacifique, mais qui donna de grandes preuves d'incontinences dans le peu de tems qu'il regna; il épousa les deux sœurs, il entretenait aussi Théodelge, fille d'un berger. C'est sous ce prince qu'à commencé la puissance des maires du palais, qui dans la suite absorba celle des rois mêmes. Son règne n'a été que de 6 ans; il est mort en 567. Chilpéric, qui succéda à son frère, et qui hérita de la plus grande partie de ses domaines, eut un règne rempli d'agitations et de cruautés. Ce prince, dominé par une concubine appelée *Frédégonde*, dont les crimes font encore frémir la postérité, n'est guère connu dans l'histoire que par ses exactions et ses faiblesses. Il prit deux fois les armes contre le roi d'Austrasie, son frère, et gagna plusieurs batailles, où il était en personne; il se rendit maître de Reims, de la Touraine, du Poitou et du Limousin. Ce roi a commis tant de cruautés, qu'il fut surnommé le Néron et l'Hérode de son tems. Après avoir de ses mains royales étouffé son épouse

dans son lit, il épousa sa concubine Frédégonde; mais celle-ci ayant pris pour amant un nommé Landry, fit assassiner le roi à Chelles, comme il revenait de la chasse, l'an 584. Ce prince était très-instruit dans la langue latine, chose assez étonnante dans un siècle où les grands se fesaient un mérite de leur ignorance.

Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, parvint au trône à l'âge de quatre mois; ce qui l'a fait surnommé le Jeune. Sa mère eut la régence, qui fut appuyée par Goutrand, oncle du jeune prince, et roi de Bourgogne. Les Français remportèrent, pendant sa jeunesse, une victoire signalée contre Childebert, roi d'Austrasie. Mais après la mort de sa mère, il fut défait par Théodebert et Thiéri, ses cousins; cependant il ne fut pas long-tems à être délivré de la persécution de l'un et de l'autre par leur mort. Ce fut alors qu'il devint seul souverain de toute la monarchie française. Il dompta les Saxons, tua de sa main leur duc Berthoald, et ne songea plus, après la victoire, qu'à assurer la paix de l'Etat, en y fesant régner la justice et l'abondance. Il est mort en 628, âgé seulement de 45 ans, laissant deux fils, Dagobert et Charibert. Ce prince avait de grandes qualités; il était strict observateur des lois, et connaissait l'art de gouverner. Mais on lui reproche de la férocité, et sur-tout d'avoir préparé l'usurpation des maires, en consentant à donner cette charge importante à vie.

Dagobert, fils et successeur de Clotaire II et de Bertrude, se signala contre les Saxons, les Gascons et les Bretons. Ce prince avait une passion démesurée pour les femmes. Après avoir répudié celle qu'il avait d'abord épousée, il en eût jusqu'à trois dans le même-tems, qui portaient le nom de reines, sans compter ses concubines. On doit cependant dire que c'est lui qui a publié les lois des Francs, avec des corrections et des augmentations. C'est sur la fin du règne de ce prince que l'autorité des maires du palais a absorbé toute la puissance royale. Il est mort en 638, âgé d'environ 36 ans, après avoir régné dix années; il a été enterré à Saint-Denis, qu'il avait fondé six ans auparavant.

Clovis II, fils de Dagobert, régna, après la mort de son père, dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, étant

à peine âgé de 9 ans, sous la tutelle de *Nautilde*, sa mère, qui gouverna avec les maires du palais.

Parmi les plus célèbres maires on distingue Grimoald, qui commença à porter l'autorité de cette charge au plus haut point; ensuite viennent Pepin-le-Gros, Charles-Martel son fils, et Pepin-le-Bref. Nous les verrons successivement s'élever à l'autorité royale. Ils gouvernèrent la France selon leur caprice et leurs intérêts, pendant la minorité de Clovis; mais le roi, une fois devenu en âge, prit lui-même les rênes du gouvernement. Il s'appliqua toujours à maintenir la paix et la justice dans ses Etats. Il eut le bon esprit, dans un tems de disette, de faire enlever les lames d'or et d'argent qui couvraient des tombeaux de Saint Denis, pour en faire distribuer le produit aux pauvres. Ce prince avait épousé une anglaise; et, quoiqu'il soit mort à l'âge de 23 ans, il eut d'elle trois enfans; *Thierri*, *Clotaire III* et *Chilpéric II*.

Le règne de *Clotaire III* a passé comme un ombre. Ce prince, qui a monté sur le trône à l'âge de 4 ans, et qui est mort à 22 sans laisser de postérité, n'a, pour ainsi dire, eu de roi que le titre. Pendant sa minorité, Bathilde, sa mère, gouverna quelque tems; mais Archambault et Ebroim, maires du palais, ne tardèrent pas à l'obliger de se retirer à Chelles; ils se rendirent maîtres absolus du royaume, et se firent détester par leurs cruautés et leurs injustices.

Childeric II, frère de Clotaire III, roi d'Austrasie, devint maître de toute la France par la mort de son frère aîné, et par la retraite forcée de Thierri. Ebrouin, maire du palais, ayant voulu mettre ce dernier sur le trône, fut rasé et confiné dans un monastère, et le prince renfermé lui-même dans l'abbaye de St.-Denis. Tant que Childeric se conduisit par les sages conseils de Léger, évêque d'Autun, il rendit ses peuples heureux; mais après la mort de ce saint prélat il se livra à toutes sortes de débauches et de cruautés. Celles-ci lui devinrent funestes; car ayant fait attacher Bodillon, seigneur de la cour, qui lui avait fait quelques représentations, et l'ayant fait fustiger à la mode des esclaves, celui-ci, quelques tems après, s'en vengea en le tuant dans la forêt de Livri. Childeric est mort à l'âge de 24 ans, sans avoir été regretté de personne.

Cette mort mit le royaume sans monarque, sans maire,

sans lois, et on le vit menacé de tomber dans une entière anarchie. Le trône était devenu une place dangereuse, parce que plusieurs de ceux qui s'y étaient assis avaient abusé de leur pouvoir. On fit sortir Thierri de son couvent, et on le mit sur le trône : à peine y fut-il, qu'il se choisit un maire. Le fougueux Ebroim fut nommé, et gouverna le royaume en homme qui ne respirait que la vengeance, et qui avait éprouvé le châtiment du cloître. Il sacrifia à son ressentiment les plus illustres têtes. Mais la tyrannie poussée à un haut degré ne peut durer long-tems. Les seigneurs, quoique divisés, se réunirent pour nommer ceux d'entr'eux qui étaient cousins du roi: Ebroim fit marcher une armée contre ces princes; et peu de tems après il fut assassiné par une main obscure. Le roi perdit une bataille en Vermandois l'an 687. Ce prince est mort à l'âge de 39 ans. Il laissa deux fils, *Clovis* et *Childebert.*

Clovis III, fils de Thierri, parvint au trône à l'âge de 9 ans, il a tenu le sceptre jusqu'à 14, époque de sa mort. Pendant ce court espace de tems il fut sous la tutèle de Pepin-le-Gros, dit Héristal, maire du palais. Celui-ci gouverna moins en ministre qu'en souverain. Il marcha contre les Suèves et les Saxons qui s'étaient révoltés, et les battit. Pepin veillait aux affaires publiques avec une application et un zèle infatigable, et c'est par ses soins et ses travaux qu'il applanit les degrés du trône à ses descendans. La place des maires était devenue héréditaire; et comme pendant une de ses maladies, les seigneurs de la cour, jaloux de la puissance d'Héristal, massacrèrent son fils, qu'il avait fait duc de Bourgogne, il déclara, peu de tems après, son petit-fils, âgé de 6 ans, maire du palais.

Cependant *Childebert II*, dit le Jeune, à la mort de son frère, monta sur le trône, mais son règne ne fut pas plus actif que celui de ses derniers prédécesseurs. Ce fut Pepin qui continua de gouverner tout le royaume. Et ce prince, qui avait été couronné à l'âge de 12 ans, mourut dans sa minorité, quoiqu'ayant régné 17 ans.

La même chose est arrivée à *Dagobert II*, fils de Sigebert III, qui fut couronné l'an 711. Ce dernier prince n'a occupé le trône que 5 ans; mais comme il n'était roi que de nom, il a été rangé au nombre de ceux appelés fénéans. La place de maire était devenue si importante, qu'on vit la veuve de Pepin en exercer les fonctions, en qualité de tutrice

de son fils. Des monarques pleins de santé et de vigueur laissaient disputer la honteuse tutèle sous laquelle ils vivaient par une femme et un enfant; car Pepin avait un autre fils, nommé Charles Martel, que sa mère fit enfermer pour avoir la régence de la mairie. Celui-ci ayant appris la mort de Dagobert, trouva, quelque tems après, le moyen de s'échapper de prison; alors il voulut ressaisir l'héritage de son père, et pour mieux y réussir il fit déclarer *Clotaire IV* roi de France; ensuite il gouverna le royaume sous le nom de ce nouveau prince. Clotaire n'a régné que 17 mois, et comme il n'a rien fait, son nom n'est rapporté dans l'histoire que pour ne pas interrompre la série des rois de France.

Le trône revenait, par droit de succession, à Thierri; mais un nommé Rainfroi ayant été nommé maire par un parti de seigneurs, tira d'un couvent *Chilperic II*, et le fit couronner. Ce roi voulut montrer une sorte de courage, il combattit, pour son maire Rainfroi, Charles Martel, qui prétendait à cette place. Cependant celui-ci soutint ses droits les armes à la main, et l'emporta. Il força son roi à l'accepter pour son maire, et celui-ci vécut, comme ses prédécesseurs, sous la tutèle. On assure qu'il ne cédât qu'à la nécessité et à l'empire de l'opinion, qui n'avaient laissé au trône que les vains honneurs et le pouvoir aux maires. Il sentit si vivement sa dégradation, qu'il en mourut de chagrin. Son règne n'a été que de quatre ans.

Le maire tira d'un couvent un enfant de sept ans, et ce fut-là le roi des Français. *Thieri IV* était son nom, il a commencé à régner vers l'an 720. Ce roi ne se mêla pas plus que les autres de son royaume, il vivait tranquillement au fond de son palais. Cependant *Charles Martel*, qui gouvernait l'état, marcha contre les Saxons et les Sarrazins, et les tailla en pièces près de Poitiers l'an 732. Il dompta également plusieurs autres ennemis révoltés contre la France. Thierri étant venu à mourir en 1737. Le maire du palais continua de régner sans penser à faire nommer un roi. Il jouit paisiblement, dans ses dernières années, de sa puissance et de sa gloire, et mourut, le 22 octobre 741, à Cress-sur-Oise, après avoir gouverné vingt-quatre ans. Il fut regretté comme guerrier et comme prince. On le voyait passer rapidement des Gaules dans le fond de la Saxe, et des glaces de la

Saxe

Saxe dans les provinces méridionales de l'Europe. Il était craint et aimé des gens de guerre, mais il fut haï du clergé, parce qu'il voulut arrêter les progrès de sa fortune.

Un peu avant la mort de Charles Martel, *Childéric III*, dit l'Insensé, parvint au trône; sa jeunesse et son incapacité ne le rendant propre à rien, Pepin, fils de ce même Charles Martel, le fit confiner dans l'abbaye de Saint-Martin, en Artois, où il mourut âgé de dix-huit ans. C'est avec lui que finit la première race des rois de France. Nous allons bientôt voir les descendans de ces maires puissans ceindre le diadême avec une facilité qui ne doit point étonner les lecteurs qui ont réfléchi sur la puissance active de leurs ancêtres.

Pepin se sentant assez fort pour réunir le titre à la puissance de roi, fit consulter le pape sur son dessein, suivant l'usage du tems; la réponse qu'il avait bien prevue fut que; pour l'ordre des choses, il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir, que de conserver un fantôme inutile. Il se fit donc élire roi à Soissons, l'an 752, dans l'assemblée des Etats-Généraux de la nation. Il fut sacré roi par l'archevêque de Mayence; c'est le premier sacre de nos rois dont il soit parlé dans l'histoire. Pepin ne fut pas moins actif sur le trône que lorsqu'il songeait à y monter. Dans toutes les occasions périlleuses il donna des preuves de son grand courage. Astolphe, roi des Lombards, ayant menaçé de s'emparer de la ville de Rome, il le contraignit de lever le siège, et de faire la paix avec le pape Etienne III, qui était venu en France implorer son secours: C'est le premier roi qui, dans son titre, ait fait usage de la formule *par la grâce de Dieu*. Quelques tems après il chassa les Sarrazins de Narbonne, dont ils s'étaient rendus maîtres. Dix ans après il vainquit Gaffre, duc d'Aquitaine, et réunit cette province à la France. Ce fut le dernier exploit de ce monarque conquérant. Il mourut peu de tems après d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de 53 ans, après en avoir règné 16. Il a laissé deux fils, Charles et Carloman.

Ces deux fils furent nommés les successeurs de leur père, le royaume fut encore une fois partagé. Mais heureusement, pour la tranquillité du peuple et la gloire de la nation française, que Carloman mourut quelques années après; alors

Charles Ier., dit le grand ou *Charlemagne*, devint seul maître de toute la monarchie. Les grandes qualités de ce prince ont rendu son nom cher à la postérité. Il avait une figure imposante, un port noble et une démarche aisée; les qualités de son cœur surpassaient la beauté de son physique. Il était franc, généreux, rempli de courage et de grandeur d'ame. Il connaissait le prix des Lettres, et savait recompenser dignement ceux qui les cultivaient. Né avec un génie bouillant, il aimait la gloire des armes, parce que, malheureusement pour les peuples, c'est celle qu'ils regardent comme la première de toutes. Dans tous les tems il a fallu tuer les hommes pour s'en faire admirer. Charlemagne est le premier empereur d'Occident; il a illustré son règne par toutes sortes d'actions glorieuses. Il défit un duc d'Aquitaine et un duc des Gascons qui avaient pris les armes contre lui. Après la mort de son frère Carloman il dompta les Saxons, et passa ensuite en Italie, pour secourir le pape Adrien contre Didier, roi des Lombards; il détruisit l'armée de ce prince et le fit son prisonnier. C'est ainsi que finit le royaume des Lombards, qui avait subsisté pendant quatre cents ans. Le pape Léon III, en reconnaissance de cette action généreuse, le couronna empereur d'Occident, l'an 800. Il fut déclaré César et Auguste; on lui décerna les ornemens des anciens empereurs romains, sur-tout l'aigle Impérial, Tout le pays compris depuis Bénévent jusqu'à l'Elbe, et depuis l'Ebre jusqu'en Bavière, était sous la puissance de Charlemagne. En suivant les limites de son empire on voit qu'il possédait toute la Gaule, une province d'Espagne, le continent de l'Italie jusqu'à Bénévent, toute l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, les Pays-Bas; les bornes de ses Etats étaient, à l'orient, le Naab et les montagnes de la Bohême; au couchant, l'Océan; au midi, la Méditerranée et l'Ebre; au nord, la mer du Nord et l'Elbe. Ses lois sur les matières, tant civiles qu'ecclésiastiques, sont admirables, sur-tout pour un siècle d'ignorance et de barbarie. On lui reproche cependant d'avoir eu jusqu'à neuf femmes à-la-fois; mais ce qui l'excuse, c'est de ne s'être laissé gouverner par aucune. S'il fût cruel envers les Saxons, ses ennemis, il faut rejeter cette faute sur les usages du tems. Il a été doux et humain envers ses peuples. Il mourut âgé de 72 ans, l'an 814, après avoir régné 48 ans.

Charlemagne avait tellement affermi ses conquêtes, qu'il semblait que son fils n'avait qu'à recueillir en paix ce superbe héritage, et à se maintenir par sa sagesse dans le poste qui lui avait été préparé; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'y avait plus un Charles-le-Grand sur le trône, et que le destin des empires ne dépend trop souvent que d'un seul homme. *Louis I*, surnommé le Débonnaire, qui veut dire le faible, parvint à la couronne de France l'an 815; il fut proclamé empereur la même année, à l'âge de 36 ans. Ce prince signala le commencement de son règne par la permission qu'il accorda aux Saxons transportés en des pays étrangers de retourner dans leur patrie. Louis ne continua pas aussi bien qu'il avait commencé. Il associa Lothaire, son fils aîné, à l'empire, nomma Pepin et Louis, ses deux autres fils, l'un roi d'Aquitaine, et l'autre roi de Bavière. Loin de fortifier son administration par ce partage, il l'affaiblit. Il s'occupa trop de la réforme de l'église pour être aimé des ecclésiastiques, et trop peu des affaires d'état pour conserver l'estime de ses sujets.

Il est vrai qu'il n'y eut pas sous son règne de guerre étrangère, mais un très-grand nombre de divisions intestines troublèrent la tranquilité publique. Ses fils se révoltèrent contre lui, et il leur pardonna trop facilement. Ce prince se dégrada par sa patience à supporter les pénitences publiques que les prêtres lui imposaient. Une singulière bisarrerie, c'est qu'il avait adopté pour maxime rien de trop, et qu'il poussait tout à l'excès. Ce prince mourut de chagrin le 20 juin 840, âgé de 62 ans, dans une île du Rhin, au-dessus de Mayence. Comme il était venu là pour appaiser une nouvelle révolte d'un de ses fils, il dit: Je pardonne à Louis; mais qu'il sache que c'est lui qui m'arrache la vie. Il y eût, en 841, après la mort de ce roi, un sanglant combat donné près de Fontenay, entre ses enfans et l'empereur Lothaire: ce dernier fut vaincu. On dit que cette action fut si meurtrière, qu'il resta 100 mille hommes sur le champ de bataille.

A des enfans impis rien ne réussit: les fils de Louis s'étaient révoltés contre leur père; à peine ce roi malheureux fut-il descendu au tombeau, qu'on vit ses enfans se déchirer de leurs propres mains. *Charles II*, dit le Chauve,

le 26e. roi de France, ne sut pas profiter de sa victoire. Il n'eût pour sa part que l'Aquitaine et la Neustrie; son frère Louis eut la Germanie, et Lothaire, l'aîné, le titre d'empereur et l'Italie. C'est sous le règne de Charles II que commencèrent les incursions des Normands en France. Ce peuple sortit du Danemark, de la Suède et de la Norwège, et poussé dans des contrées plus heureuses par la nécessité, marqua ses pas par la flamme, les meurtres et les dévastations. Charles voulut acheter la paix au lieu de la conquérir, et les ménagemens indignes d'un roi ne firent qu'encourager son audace. Il ne se trouva pas en France une province qui put échapper à sa fureur. Ces Normands rançonnaient toutes les villes et pillaient tous les villages. Charles-le-Chauve, enfin, leur céda la Neustrie; c'est depuis que ce pays s'est appelé Normandie. Ce prince, pressé à-la-fois par son neveu, par les Mahométans, et par les intrigues du pape, repassait en Italie lorsque la mort le surprit à Briord, en Bresse, le 6 octobre 877, à l'âge de 54 ans, après avoir régné 37 ans comme roi de France, et 20 ans comme empereur. Quelques historiens prétendent qu'il fût empoisonné par un de ses médecins. C'est de son règne que commence le gouvernement féodal et la décadence du pouvoir de la couronne. Le règne de Charles II est regardé, avec raison, comme l'époque de la ruine de la maison Carlovingienne; il ne sut défendre ses Etats, ni contre ses ennemis, ni contre ses sujets. Il était haï des grands et méprisé du peuple.

On voit que la famille de Charlemagne ne fait que dégénérer. *Louis II*, dit le Bègue, ne reçut point la couronne, il l'acheta. Pour captiver les suffrages des grands, il donna aux premiers venus les abbayes, les comtés, les gouvernemens qu'ils demandèrent. Il commença à régner l'an 877, et fut couronné empereur par le pape Jean VIII, qui s'était réfugié en France pour éviter les persécutions de Lambert, duc de Spolete. Ce roi fit le serment particulier, à son sacre, de conserver les priviléges des magnats, et de tenir ce qu'il leur avait promis; c'est-à-dire, de respecter les donations qui leur avaient été faites. Ce roi timide laissa un de ses vasseaux, nommé Boson, comte de Provence, établir le royaume d'Arles, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais et la Franche-Comté. Il traitait avec ce seigneur devenu

roi. On soupçonne que Louis II a été empoisonné. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a régné que deux ans; il mourut à Compiegne, le 10 avril 879, à l'âge de 35 ans. Il eut d'Ausgarde, sa première femme (qu'il fut obligé de répudier par ordre de son père), Louis et Carloman, qui partagèrent le royaume entr'eux; et laissa en mourant Adélaïde, sa deuxième femme, grosse d'un fils, qui a été nommé Charles-le-Simple.

Louis, en mourant, avait témoigné le désir que la couronne passa à son fils aîné; mais les seigneurs assemblés, craignant que le mécontentement du plus jeune n'excitât des troubles, les appelèrent tous deux à la souveraineté, et mirent *Louis* et *Carloman* sur le même trône. Ces deux frères vécurent en bonne intelligence, chose assez rare parmi les puissans de la terre. Ils firent revivre quelques étincelles des vertus des Pepin: ils suspendirent quelque tems les ravages des Normands. Louis eut la Neustrie, et Carloman l'Aquitaine et la Bourgogne. Le règne de ces deux frères ne fut pas de longue durée. Le premier se tua en poursuivant une jeune fille qu'il aimait, échappée de ses bras, l'autre fut blessé à mort par un courtisan, dans une chasse du sanglier. Comme c'était un accident, ce prince prétendit, pour sauver la tête de son officier, que c'était le sanglier qui l'avait blessé. Ce trait de bonté fait honneur à sa mémoire. Aucun des deux ne laissa d'enfans. Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue, devait succéder aux rois Louis et Carloman, ses frères, puisqu'ils etaient morts sans postérité; mais comme il était encore trop jeune, et que la France, agitée et menacée d'ennemis étrangers et domestiques, avait besoin d'un homme et non d'un enfant, les princes français assemblés élurent roi, selon l'ancienne coutume, l'empereur Charles, et envoyèrent en Italie, où il était alors, le prier de venir accepter la couronne.

Charles III, dit le Gros, commença à régner l'an 884. Il réunit ainsi sur sa tête toutes les couronnes de Charlemagne, mais il n'était pas assez fort pour les porter. L'étendue de sa domination ne servit qu'à mettre à découvert la faiblesse de son génie. Sans cesse inquiété par les Normands, ce prince croyant suppléer à son impuissance, appella la trahison à son secours. Il fit assassiner lâchement Godefroi, l'un de leurs chefs; cette action infâme ne fit

qu'en flammer leur courage; ils vinrent, avec un nombre considérable de barques, assiéger Paris. Cette ville n'avait d'autre étendue alors que la cité. Il n'y avait que deux ponts de bois surmontés d'une grosse tour: les assiegeans tentèrent d'y mettre le feu; mais le vaillant comte d'Eudes eut le tems de le faire éteindre; les chevaliers parisiens firent des prodiges de valeur et d'intrépidité. Sur ces entrefaites Charles-le-Gros vint en personne au secours de la ville, et se campa à Montmartre; mais peu habitué à la victoire, il aima mieux employer l'or que le fer pour chasser ces brigands, il convint avec eux qu'au moyen d'une certaine somme d'argent ils sortiraient de France. Ce traité honteux le deshonora, et dans la suite il se comporta si mal, qu'il fut chassé lui-même du royaume et relegué dans un petit village de Souabe, avec une très médiocre pension. Il y mourut de chagrin l'an 888, après avoir végété quatre ans sur le trône.

Eudes, comte de Paris, s'était frayé la route du trône en servant de boulevard à la capitale par un courage extraordinaire. La reconnaissance et l'admiration lui concilièrent tous les suffrages, il fut proclamé roi dans un parlement tenu à Compiègne par les seigneurs et les évêques de France. Il était fils de Robert I.er dit le Fort; on se ressouvenait encore que son père avait péri les armes à la main contre ces mêmes Normands que le fils venait de repousser avec une valeur incroyable. Il se comporta en héros. Forcé d'accepter la couronne, il protesta qu'il ne la prenait que pour la rendre au jeune Charles lorsqu'il serait en âge de gouverner l'état. Cette modération a fait croire à quelques personnes qu'il n'avait été que gouverneur ou régent du royaume. Mais il a régné effectivement près de dix ans, et dans cet intervale de tems il a gagné deux batailles contre les Normands. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la séparation de l'empire d'Allemagne de celui de France. Une partie de l'Italie reconnut pour roi Berenger, duc de Friout; une autre Gui, fils de Lambert, duc de Spolete. Ce démembrement est sur-tout remarquable, en ce qu'il imprima une nouvelle forme à la féodalité, et rompit tous les liens qui en fesaient un vaste et même corps. Après avoir rempli dignement les devoirs de roi

jusqu'à l'âge de 40 ans, il mourut à la Ferre, en Picardie; l'an 898, et fut enterré dans le tombeau de ces prédécesseurs à St.-Denis. Les grands périls étaient passés, l'irruption des Normands était calmée; et les grands vasseaux, en rétablissant *Charles-le-Simple*, ne fesaient que travailler au maintien de leur indépendance.

Ce prince, bien digne de son nom, monta sur le trône l'an 898. Le mépris presqu'ouvert qu'on fesait de sa personne ne fut que trop justifié. Charles céda la Normandie à ses usurpateurs, qui l'avaient tant désolée; il céda aussi la Bretagne; et cette province, autrefois royaume, devint un arrière-fief de la couronne. Il donna sa fille au vainqueur, à condition, toutefois, qu'il se ferait baptiser. La nation, justement indignée de cette conduite lâche, déposa le roi inutile, et recourut à une famille de héros: elle couronna *Robert*, frère d'Eudes, qui avait toute la valeur nécessaire pour réparer de tels désastres. Le nouveau roi marcha contre Charles, et le rencontra près de Soissons; mais s'abandonnant trop à son courage dans la bataille, il fut tué par son adversaire lui-même. Cependant Charles, trop faible pour profiter de ses avantages, et se laissant aveugler par une terreur panique, se sauva en Allemagne; de-là il vint chez Herbert, comte de Vermandois, qui le fit enfermer dans le château de Péronne, où il finit sa vie quelque tems après. Il est mort à l'âge de 50 ans, après en avoir régné 24. Il n'a laissé qu'un fils, nommé Louis.

Hugues, fils de Robert, fit élire roi son beau-frère *Raoul*, duc de Bourgogne. Ce prince régna avec honneur, il soutint avec courage la guerre contre les Allemands, surmonta ses autres ennemis, marcha contre les Danois qui ravageaient l'Aquitaine, et par plusieurs victoires importantes et décisives, gagna l'estime des grands et l'amour du peuple. Non-seulement il conserva intact le pays sur lequel il régnait, mais il en étendit encore les bornes. Il força Guillaume, duc de Normandie, à lui rendre hommage. Raoul mourut sans postérité, après un règne de 13 ans.

A sa mort il y eût un interrègne en France de quelque tems, jusqu'au retour de Louis, fils de Charles-le-Simple, qui, tout jeune, avait été obligé d'aller chercher un asile

au-delà des mers. Durant tout ce tems on data : Depuis la mort de Raoul, Jésus-Christ régnant dans l'attente d'un roi.

Lorsque *Louis d'Outremer* fut sur le trône, il voulut s'emparer de la Lorraine; l'empereur Othon Ier. le força de se retirer. Il eut beaucoup de peine à contenir ses grands vassaux, qui étaient accoutumés à vivre en rois sur leurs domaines, et qui se revoltaient assez souvent. Il sempara de la Normandie sur Richard, fils du duc Guillaume; mais Aigrold, roi de Danemark, et Hugues-le-Blanc, étant venus au secours de ce dernier, Louis fut fait prisonnier par ces princes, et ne recouvrit sa liberté que l'année d'après. Il fut obligé de rendre la Normandie à Richard, et le comté de Laon à Hugues-le-Blanc. Ce roi finit ses jours d'une manière funeste; il fut renversé par son cheval en poursuivant un loup, et mourut à Reims de cette chute, le 10 septembre 954, âgé de 38 ans. Il laissa deux fils, Lothaire et Charles. *Lothaire* lui succéda; et Charles ne partagea point, contre la coutume de ce tems-là, tant à cause de son bas-âge, que parce qu'il ne restait presque plus que Reims et Laon, en propre, au roi. C'est à dater de cette époque que le royaume n'a plus été divisé également entre les frères. L'aîné seul eut le titre de roi, et les cadets n'eurent que de simples appanages. Louis d'Outremer était un grand prince, à plusieurs égards; mais il ne se méfiait pas assez des hommes, et il était souvent trompé.

Lothaire II commença à régner l'an 954. Ce fut Hugues-le-Blanc qui contribua le plus à le faire monter sur le trône; en récompense, ce jeune roi lui donna les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine. Il fit la guerre avec succès à l'empereur Othon, et lui enleva la Lorraine, que celui-ci avait envahie, et peu s'en fallut qu'il ne le fit prisonnier dans Aix-la-Chapelle. Othon s'en vengea l'année d'après; il fit une irruption en France avec 60,000 hommes, et ravagea toute la Champagne et l'Ile-de-France jusqu'à Paris. Mais comme l'empereur se laissa surprendre par l'hiver, Lothaire et Hugues-Capet ayant rassemblé leurs troupes, lui taillèrent en pièces toute son arrière-garde au passage de la rivière de l'Aine. Cependant cette victoire ne profita pas au roi; car il fit dans la même année un traité avec l'empereur Othon, par lequel il lui cédait la Lorraine. Il mourut à Compiègne le 2 mars 986, à 45 ans, empoisonné, à ce qu'on croit, par

Emma, sa femme, fille de Lothaire II, roi d'Italie. Ce prince était recommandable par sa bravoure et sa grande activité; cependant il était peu exact à tenir sa parole, et finissait presque toujours mal après avoir bien commencé.

Louis V, surnommé le Fainéant, succèda à son père le 2 mars 986. Il se rendit maître de la ville de Reims, et fit paraître beaucoup de valeur dès le commencement de son règne. Il se préparait à marcher au secours du comte de Barcelone, contre les Sarrazins, lorsqu'il fut empoisonné par la reine Blanche sa femme, le 21 mai de l'année suivante 987, âgé d'environ 20 ans. On ne sait pourquoi on appelle ce prince Fainéant; il était d'un caractère inquiet et turbulent. Est-ce parce que son règne n'offre rien de mémorable? Mais, que pouvait-il faire dans le peu de tems qu'il occupa le trône?

Louis V est le dernier des rois de France de la race Carlovingienne. Après sa mort, le royaume appartenait de droit à Charles, son oncle, duc de Basse-Lorraine, et fils de Louis-d'Outremer; mais ce prince s'étant rendu odieux aux Français, il fut exclus de la succession, et la couronne fut deférée à Hugues-Capet, duc de France, et le prince le plus puissant du royaume. Jettons un coup-d'œil sur les causes principales qui amenèrent la ruine de la deuxième race, nous verrons qu'elles se réduisent à cinq : 1°. La division du corps de l'Etat en plusieurs royaumes; division que l'on a presque toujours vue suivie de guerres civiles entre les frères. 2°. La faiblesse de Louis-le-Debonnaire pour son fils Charles-le-Chauve. 3°. L'impéritie, pour ne pas dire l'imbécillité de la plupart des rois ses successeurs : à peine en compte-t-on cinq ou six qui aient eu du bon sens et du courage. 4°. Les ravages des Normands, qui désolèrent la France pendant près d'un siècle, et qui favorisèrent les révoltes des grands seigneurs. 5°. Le trop grand nombre d'enfans naturels qu'eût Charlemagne, lesquels voulaient être souverains dans leurs domaines, et n'en reconnaître aucun.

Hugues Capet, 36me. roi de France, et le premier de la race Capétienne, était comte de Paris et d'Orléans. Son courage et ses autres qualités le firent monter sur le trône l'an 987. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Adalberon, le 3 juillet de la même année. C'est au règne de ce prince

qu'on fixe ordinairement le commencement de la pairie de France. Quoique les fautes énormes des derniers rois carlovingiens eussent préparé ce changement, il fallait de la valeur et de la politique pour obtenir la couronne et la conserver à ses descendans; Hugues-Capet avait l'un et l'autre. Il prit presque toujours la voix de la douceur et des ménagemens. Il subjugua, en partie, ses ennemis en les flattant, et regardait comme ses amis ceux qui ne se déclaraient pas ouvertement contre lui. Il gouverna avec beaucoup de prudence et de sagesse, et emporta en mourant les regrets de tous les Français. Son règne dura neuf ans.

Robert, surnommé le Sage et le Dévot, parvint au trône l'an 996. Il fut sacré à Orléans, où il était né; puis à Reims, après l'emprisonnement de Charles de Lorraine. Ce prince avait épousé Berthe, sa cousine au 4me. degré, fille de Conrad, roi de Bourgogne; mais telle était alors la puissance des papes, que Grégoire V déclara nul ce mariage, et excommunia le monarque. Cet anathême fit tant d'effet, que les courtisans et ses domestiques mêmes l'abandonnèrent; il ne lui en resta que deux, qui passaient au feu tout ce qu'il touchaient. Effrayée de cette punition spirituelle, alors fort redoutée, il finit par répudier sa femme, et se maria avec Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Provence; il perdit au change, car cette princesse avait une humeur altière qui le rendit malheureux. Ce roi bâtit un grand nombre d'églises, et remit un peu d'ordre dans les affaires ecclésiastiques. Il aimait les sciences et protégeait ceux qui les cultivaient; lui-même passait pour un savant de son siècle. Son règne a été assez paisible. Il a vécu soixante ans. Suivant le président Hénault, c'est lui qui posa la première pierre de l'église Notre-Dame de Paris, sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter par les bateliers de la Seine, sous l'empire de Tibère.

Henri Ier., fils aîné de Robert, fut couronné, du vivant de son père, l'an 1031; il gouverna avec lui l'espace de quatre ans. Sa mère, Constance de Provence, voulut s'opposer à ce qu'il hérita du trône; elle voulait qu'il fut le partage de Robert, son second fils. Ayant déclaré la guerre à Henri, celui-ci la força de renoncer à son projet injuste. Il céda ensuite à ce frère le duché de Bourgogne, d'où est

sortie la première race des ducs de Bourgogne du sang royal. Ce prince mérita et obtint la réputation de grand capitaine, ainsi que celle de roi juste et pieux. Il redoutait tellement les querelles de l'église, qu'il envoya chercher une femme à Moscow, dans la crainte d'épouser, par hasard, une de ses parentes. Ce fut sous son règne que les Normands, sous la conduite de Robert Guichard, passèrent en Italie, et conquirent, sur les Sarrazins, le royaume de Naples et de Sicile. Il eut d'Anne de Russie, sa seconde femme, un fils nommé Philippe, qu'il fit couronner avant de mourir, et qui lui succéda. Ce prince perdit la vie à Vitré en Brie, le 4 août 1060, à l'âge de 55 ans.

Philippe Ier. obtint le sceptre après la mort de son père; il n'avait que huit ans, il fut mis sous la régence et la tutelle de Baudouin V, comte de Flandres, qui s'acquitta avec zèle de son emploi de tuteur. Il défit les Gascons, qui voulaient se soulever, et mourut laissant son pupille âgé de quinze ans. Ce jeune prince fit la guerre en Flandre contre Robert, le fils cadet de Baudouin, qui avait envahi le comté de Flandres sur les enfans de son fils aîné. Philippe marcha contre lui avec une armée nombreuse, qui fut taillée en piéces au pied du mont Cassel. Il n'obtint la paix qu'en laissant jouir le vainqueur de son usurpation. Quoique le règne de ce prince soit fécond en évènemens, il n'y eût aucune part. Ce qui le regarde personnellement se borne à la passion qu'il eut pour Bertrade, femme du comte d'Anjou, qu'il enleva à son mari, et qu'il épousa malgré les foudres de l'église. Il avait fait casser son mariage avec Berthe, sa première femme, sous prétexte de parenté; mais le pape Urbain III ayant déclaré sa seconde union nulle, il fut obligé d'y renoncer pour quelque tems. Ce fut pendant sa minorité que Guillaume-le-Batard, duc de Normandie, fit une descente en Angleterre, et se rendit roi de cette île.

Philippe Ier. fut aussi le témoin de la première croisade, mais il ne voulut y prendre aucune part. Tous les princes chrétiens se croisèrent sous la conduite de Godefroy-de-Bouillon, le plus grand capitaine de son siècle. L'armée des croisés montait à plus de 300,000 hommes; elle prit Jérusalem et plusieurs autres villes. Philippe mourut l'an 1108,

après un règne de quarante-huit ans. Il est peu de rois qui aient fait si peu de choses et qui aient régné aussi long-tems.

Louis VI, dit le Gros, succéda à son père la même année. Il fut sacré et couronné à Orléans par l'archevêque de Sens; l'archevêque de Reims voulut s'y opposer, prétendant que cette cérémonie ne pouvait être valable que faite par lui. C'est ainsi que l'usage se change souvent en droit. La France était alors partagée entre les seigneurs; le domaine royal était entre-coupé par de petites souverainetés particulières; il fallut que Louis employât autant d'adresse que de courage pour régner sur les seigneurs de l'Ile-de-France. Il fut tellement harcelé par ses grands vassaux, qu'il passa une partie de sa vie à cheval et sous les armes. Tantôt il avait à combattre les seigneurs de Montmorency, les sires de Monlhéry, tantôt les châtelains de Rochefort. Il fut trois ans à réduire la forteresse de Puiset; le moindre château, le moindre village occupait ses forces et sa bravoure. Le titre glorieux de roi de France était devenu presque nul par la faute de son prédécesseur, qui s'était laissé faire la loi par les petits châtelains. Mais c'est Louis VI qui porta les coups les plus vifs à la féodalité, et qui a jeté les fondemens de la grande autorité de ses successeurs. Il ne perdit jamais de vue cette grande vérité monarchique, qu'un roi doit commander à tous ses sujets, quelque soit le rang de ceux-ci. On peut dire que l'abbé de Sugère, son ministre, l'a heureusement secondé dans ses grandes entreprises. C'est d'après ses conseils qu'il forma les communes. Les premières villes libres furent Laon et Amiens. Cet affranchissement des serfs était la seule digue qu'on put opposer à ce torrent de seigneurs qui voulaient dicter des lois à la couronne du fond de leurs petits châtels. Louis VI, aussi brave que sage, offrit au roi d'Angleterre de se battre corps à corps contre lui; mais celui-ci refusant d'y consentir, le roi de France tailla en pièces son armée. Il empêcha Henri V d'entrer dans ses états, et termina heureusement toutes les guerres qu'on lui fit. Il mourut l'an 1137, après avoir régné 29 ans.

Louis VII, surnommé le Jeune, régna quelques années avec son père, et enfin prit seul les rênes du gouvernement à sa mort. Un génie facile et inconsidéré, un tempérament

prompt et colère, une extrême délicatesse sur le point d'honneur, un attachement opiniâtre à sa volonté, l'engagèrent dans des démêlés qui furent cause de beaucoup de chagrins pour lui, et de bien des calamités pour ses sujets. Parmi les vassaux de la couronne qui refusaient obstinément de se soumettre à l'autorité royal, il se trouva un comte de Champagne, plus altier que les autres, qui ne se contenta pas de se défendre sur son domaine, il intrigua à la cour pour faire mettre en interdit, par le pape, toutes les villes, bourgades, villages et maisons qui appartenaient au roi. Louis VII, irrité de cet affront et de plusieurs autres traits de ce seigneur, entra en Champagne la rage dans le cœur et le flambeau à la main, et mit la ville de Vitry à feu et à sang. Les temples mêmes ne furent pas épargnés, et 1,300 personnes réfugiées dans une église devinrent la proie des flammes. Le monarque ne tarda pas à se repentir de cet acte de férocité; Saint-Bernard lui persuada qu'il ne pouvait expier cette faute qu'en Palestine, et ce fut-là le motif de la seconde croisade: il partit lui-même à la tête d'une armée de 80,000 hommes; mais ayant été battu, il revint en France, avec le dessein de retourner pour se venger. Cependant comme, durant le voyage, il avait été mécontent de la conduite de sa femme Eléonore qui l'avait suivi, il la répudia sous prétexte de parenté, et lui rendit la Guyenne et le Poitou qu'elle lui avait apportés en mariage. Eléonore répudiée se maria, six semaines après, à Henri II, duc de Normandie, et depuis roi d'Angleterre, et porta à son nouveau mari sa riche dot. Ces deux provinces rendirent le prince étranger très-puissant en France, et malgré la guerre il se maintint dans ses possessions. Louis VII, quoique courageux, ne remporta jamais de victoire signalée. Il mourut à Paris l'an 1180, après un règne de 43 ans.

Philippe II, surnommé Auguste, le Conquérant et Dieu Donné, fils de Louis VII et d'Alix sa troisième femme, fille de Thibault, comte de Champagne, parvint à la couronne après la mort de son père, à l'âge de quinze ans. Le roi d'Angleterre ayant voulu profiter de sa minorité pour envahir une partie de ses Etats, Philippe marcha contre, lui et le força, les armes à la main, à confirmer les anciens traités faits entre les deux royaumes. A peine la paix fut-elle con-

clue, qu'il s'appliqua à réprimer les brigandages des grands seigneurs, et à mettre un frin à l'usure que les Juifs exerçaient dans ses Etats. Paris lui doit ses premiers embellissemens; il fit paver les rues et les places publiques de cette capitale; il réunit dans son enceinte une partie des bourgs qui l'environnaient; il fit fermer cette ville par des murailles, avec des tours. Les citoyens des autres villes se piquèrent aussi de fortifier et d'embellir les leurs. La fureur épidémique des croisades agitait alors toute l'Europe; Philippe ne put s'en défendre, il partit pour la Terre-Sainte avec Richard Ier., dit Cœur-de-Lion; ces deux princes attaquèrent St.-Jean-d'Acre avec leurs armées combinées. Cette ville se rendit aux vainqueurs le 13 juillet 1191. A son retour en France il fit la guerre aux Anglais, et les chassa du Poitou, de l'Anjou, et de plusieurs autres provinces. En moins de trois ans il se rendit maître de toute la Normandie. La plus célèbre de ses victoires est celle qu'il remporta sur l'empereur Othon et ses confédérés, à la bataille de Bouvines, petit village situé entre Lille et Tournay. Les ennemis avaient une armée de 150 mille hommes, celle de Philippe était plus faibles de moitié; mais elle était composée de la fleur de la jeunesse française. Ce monarque courut grand risque de sa vie; il fut abattu, foulé aux pieds des chevaux, et blessé à la gorge. On tua trente mille allemands. Ce prince sage ne fit aucune conquête du côté de l'Allemagne après cette journée éternellement mémorable, mais il en eût bien plus de pouvoir sur les vasseaux. De tous les rois de la troisième race, Philippe est celui qui a le plus acquis de terres à la couronne, et le plus de puissance aux rois ses successeurs. Ce prince commença par rendre les Français heureux, il finit par les rendre redoutables; et, quoique plus porté à la colère qu'à la douceur, et à punir qu'à pardonner, il fut universellement regretté par ses sujets, comme un puissant génie et comme le père de la patrie. Philippe-Auguste mourut à Mantes, le 14 juillet 1223, à 59 ans, après un règne de 43.

Louis VIII, que sa bravoure a fait surnommé le Lion, est le premier roi de la troisième race qui ne fut pas sacré du vivant de son père. Parvenu sur le trône, il signala le commencement de son règne en suivant les maximes de ses prédécesseurs. Il affranchit le plus de serfs qu'il put, et gagna

ainsi des sujets, qu'il enleva à ses orgueilleux vassaux. Henri III, roi d'Angleterre, au lieu de venir à son sacre, comme c'était l'usage, lui envoya demander la restitution de la Normandie ; mais Louis, pour réponse, partit avec une nombreuse armée, et reprit sur les Anglais, Niort, Saint-Jean-d'Angely, le Périgord, le pays d'Aunis et la Rochelle. Après ces expéditions, le pape l'engagea à tourner ses armes contre les Albigeois ; il les poussa vigoureusement ; ensuite il marcha contre le comte de Toulouse qui les protégeait, le battit, et prit Carcassonne, Beziers, Palmiers, et alla jusqu'aux portes de Toulouse, où il laissa son armée à Imbert Beujen, pour commander en son absence. Comme il revenait du Languedoc ; il tomba malade à Montpensier en Avignon, et mourut l'an 1226, après un règne de 3 ans. De onze enfans que ce prince avait de Blanche de Castille, il ne restait à sa mort que cinq fils et une fille. Comme les croisades en Orient avaient rendu la lèpre très-commune en Europe, ce roi légua, par son testament, cent sols à chacun, de 2,000 *léproseries* de son royaume.

Louis IX, dit Saint-Louis, succéda à son père aussitôt après sa mort. Comme il n'était âgé que de 11 ans, il fut sous la tutelle de sa mère Blanche de Castille, qui réunit, pour la première fois, la qualité de tutrice et de régente. La minorité du jeune roi fut occupée à soumettre les barons et les petits princes, toujours en guerre entr'eux, et qui ne se réunissaient que pour bouleverser l'Etat. Louis, parvenu à l'âge de majorité, soutint ce que sa mère avait si bien commencé ; il contint les prétentions des évêques et des laïques dans leurs bornes ; il réprima les abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques, mit ordre aux troubles de la Bretagne, et ne s'occupa que du bonheur et de la gloire de ses sujets. Mais malheureusement la fureur des croisades n'était pas éteinte ; dans une maladie que ce prince eut, il crut entendre une voix qui lui ordonnait d'armer contre les infidèles ; à peine fut-il rétabli, qu'il partit avec une très-forte armée pour la Terre-Sainte, laissant la régence ou royaume à la reine Blanche sa mère. Il s'empara d'abord de Damiette, et remporta plusieurs victoires ; mais les Sarrazins eurent bientôt leur revanche, car étant investit par leurs troupes, le scorbut réduisit son armée dans un état déplorable, et quelques

jours après ils l'attaquèrent et le firent prisonnier, lui, tous les seigneurs de sa suite, et une grande partie de l'armée. Ce roi se montra aussi ferme dans le malheur, qu'il était intrépide sur le champ de bataille. Il rendit Damiette pour sa rançon, donna 80,000 besons d'or, qui valaient 500,000 livres, ce qui fait environ 8 millions de notre monnaie, pour celle de ses troupes, et revint en France. Pendant son séjour il établit les justices de ressort; sous lui les hommes d'étude commencèrent à être admis aux séances de ses parlemens; dans lesquelles des chevaliers, qui rarement savaient lire; décidaient de la fortune des citoyens; il diminua les impôts, et révoqua ceux que l'avidité des financiers avait introduits. Seize ans de sa présence avaient réparés tout ce que son absence avait laissé languir, lorsqu'il partit pour la sixième croisade en 1270. Il assiégea Tunis en Afrique; huit jours après il se rendit maître du château, et mourut d'une maladie contagieuse dans son camp, le 25 août de la même année, âgé de 55 ans, et la 44e. de son règne.

Philippe III, surnommé le Hardi, fut proclamé roi de France en Afrique, après la mort de son père. Il remporta une victoire sur les infidèles; et, après avoir conclu avec le roi de Tunis une trève de dix ans, il revint en France. A son retour il fut sacré à Reims, et gouverna le royaume avec beaucoup de prudence. L'état était épuisé par les guerres d'outremer, et la plupart des seigneurs étaient ruinés par les dépenses qu'ils avaient été obligés de faire pour se soutenir dans l'Orient, la paix était donc devenue indispensable. Le caractère de Philippe concourut à l'affermir encore, il avait du goût pour une vie tranquille, et elle lui semblait plus douce par le contraste des calamités passées. Le règne de ce prince est à jamais mémorable, par la journée affreuse des *Vêpres Siciliennes*. C'est le nom qu'on a donné au massacre que Pierre, roi d'Arragon, fit faire de tous les Français, sujets du roi de Naples, qui étaient à Parme en Sicile, de laquelle il s'empara, et que ses successeurs ont toujours conservé depuis. Cet horrible carnage éclata le 30 mars 1282, le lendemain du jour de Pâques. Le signal convenu était le premier coup de Vêpres. Jamais la vengeance ne se montra sous des formes aussi sanguinaires. En deux heures de tems plus de 8,000 français furent égorgés sans pouvoir se défendre.

Philippe-le-Hardi,

Philippe-le-Hardi, pour s'en venger, marcha en personne contre le roi d'Arragon : il prit d'assaut et ruina de fond en comble la ville d'Elne, et emporta aussi Gironne. En revenant de cette expédition il mourut d'une fièvre maligne à Perpignan, le 6 octobre 1285, âgé de 41 ans, après en avoir régné 15.

Ce fut sous le règne de ce prince que les premières lettres de noblesse furent données, l'an 1270, en faveur de Raoul, argentier du roi.

Philippe IV, dit le Bel, à cause des graces de son visage, monta sur le trône à l'âge de 17 ans; il avait épousé, à 16 ans, la riche héritière du roi de Navarre, comte de Brie et de Champagne. Ces nouveaux états réunis aux siens lui donnèrent un degré de puissance qui rendit son autorité formidable à ses peuples et à ses voisins. Ce prince se distingua par son courage dans plusieurs occasions. Il enleva la Guienne à Edouard I, et gagna deux batailles mémorables, celle de Furnes, contre les Flamands, et celle de Mousenpuelle. Il eut la fermeté de mettre un frein aux folles prétentions de Boniface VIII, pape d'un caractère turbulent et nuisible au repos de l'Europe. C'est ce roi qui détruisit les Templiers, espèce de moines portant épée, comme les chevaliers de Malte. La seule injustice qu'il commit fut d'en faire brûler la plus grande partie, supplice qu'ils n'avaient pas mérités. Ce prince, né avec de grandes vues et un cœur élevé, étoit trop fier, trop vindicatif et trop avare; il fit altérer les monnoies à un point que le peuple voulut se révolter, et que le surnom de faux monnoyeur lui est resté. Il mourut d'une chute de cheval le 29 novembre 1314, à 46 ans, sans être regretté ni des grands, ni du peuple.

Louis X, surnommé le Hutin, c'est-à-dire querelleur, fils de Philippe-le Bel, monta sur le trône quelque tems après la mort de son père. Son règne n'a duré qu'un an, six mois et six jours, et n'offre aucun événement qui soit digne de l'histoire. Ce prince était d'un caractère foible et irrésolu : il avait les vices de la jeunesse sans en avoir les vertus. Louis X fit une expédition si mal combinée en Flandres, qu'il vit périr sous ses yeux une grande partie de son armée. S'étant échauffé à jouer à la paume, et ayant bu trop précipitamment à la glace, il tomba malade, et mourut

laissant Clémence de Hongrie, sa seconde femme, enceinte de trois mois d'un fils posthume, qui ne survécut que huit jours à la naissance.

Philippe V, dit le Long, à cause de sa grande taille, était à Lyon lorsqu'il apprit la mort de son frère. Il se hâta de revenir à Paris, et de saisir les rênes du gouvernement; lorsque la reine, sa belle-sœur, fut accouchée, le neveu de Philippe fut proclamé roi sous le nom de Jean I, et lui régent. Mais ce petit prince n'ayant vécu que huit jours, son oncle se fit sacrer roi de France. Il fit la guerre aux Flamands, renouvela l'alliance avec les Ecossais, chassa les juifs de son royaume, et mourut le 3 janvier 1321, à 28 ans, après en avoir régné cinq. Sa douceur et sa générosité avoient donné des espérances, et ôn lui doit un grand nombre de sages ordonnances sur les cours de justice et sur la manière de la rendre.

Charles IV, surnommé le Bel, fils de Philippe IV, parvint au trône par la mort de son frère. Il signala les commencemens de son règne par les recherches contre les usuriers, presque tous venus de Lombardie et d'Italie pour piller la France. Il se contenta de les renvoyer dans leur pays; mais ce qui les punit le plus, c'est qu'il confisqua le fruit de leurs rapines. Ce prince eut quelques différens avec l'Angleterre, mais ils n'eurent pas de suite. Sa probité inflexible ne fesait aucune grâce au vice, quelque puissant qu'il fût. Rigide observateur des lois, il mettait sa gloire à bien gouverner les peuples, et fit leur bonheur le peu de tems qu'il demeura sur le trône. Une mort prématurée enleva ce monarque à la France; mais on se souviendra toujours, pour l'honneur de sa mémoire, qu'il mérita le titre de roi philosophe. Il ne régna que six ans, et mourut à Vincennes à l'âge de 33 ans.

Philippe de Valois, premier roi de France de la branche collatérale des Valois, était fils de Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Il monta sur le trône en 1328, à la mort de son cousin Charles-le-Bel, après avoir eu pendant quelque temps la régence du royaume. La France fut déchirée au commencement de son règne par des disputes sur la succession à la couronne. Edouard III, roi d'Angleterre, y prétendait, comme petit-fils de Philippe-le-Bel par sa mère; mais Philippe de Valois s'en saisit comme premier prince du sang.

Ce prince se distingua par plusieurs actions d'éclat; il marcha en personne à Mont-Cassel, et les défit. Il prit ensuite aux Anglais les villes de Caen et de Calais : cette dernière ville fut reprise par Edouard après un long siège. Cependant il sut réparer cette perte par l'acquisition de différentes villes et provinces, telles que Montpellier, le Roussillon, les comtés de Champagne et de Brie. Humbert, le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfans, lassé des guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, se fit Dominicain, et donna sa province à Philippe, avec la condition que le fils aîné des rois de France s'appellerait Dauphin. Le roi mourut à Nogent l'an 1350, âgé de 57 ans, après en avoir régné vingt-deux.

Jean II, surnommé le Bon, succèda à son père à l'âge de 40 ans. Cet âge est celui de la modération, et il semblait que l'expérience devait le garantir de tous excès. Mais, loin de cela, il ne montra dans sa conduite aucune sagesse, aucune prévoyance, aucun discernement. La seule vertu de roi qu'il eut, fut la bravoure. Il commença son règne par un assassinat. Le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu, fut décapité en sa présence, sans aucune forme de justice; et il donna froidement ses dépouilles à ses lâches favoris, complices de sa cruauté. Cet acte de violence lui aliéna tous les esprits, et fut la cause de presque tous les malheurs qui lui arrivèrent par la suite. Ayant eu un démêlé avec l'Angleterre, Edouard III envoya son fils, connu sous le nom de prince Noir, avec une armée peu nombreuse, mais bien disciplinée. Le prince anglais ravagea l'Auvergne, le Limousin, et une partie du Poitou; il fut forcé de s'arrêter à Poitiers. Le roi Jean accourut à la tête d'un corps considérable, l'atteint à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvait se sauver, il lui livra bataille le 19 septembre 1356, malgré les offres que faisait Edouard de rendre tout, et de mettre bas les armes pour sept ans. Cette journée, connue sous le nom de bataille de Poitiers, devint fatale au roi Jean. Il fut entièrement défait, quoique son armée fut de plus de 60,000 hommes, et que celle des Anglais ne fût que de 10,000. Le désespoir l'emporta sur la bravoure et sur le nombre. Les principaux chevaliers de France périrent; le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier. Le prince Noir le fit transférer à Londres, où il resta jusqu'en 1361, qu'il fut

rendu par un traité de paix fait à Brétigny, village à une lieue de Chartres. Pendant tout ce tems le royaume fut en proie à des dissensions civiles qui le mirent à deux doigts de sa perte. Les sacrifices pour le rachat du roi furent si énormes, qu'ils démembrèrent l'état; et la pénurie d'argent fut telle, qu'on se servit d'une monnaie en cuir, au milieu de laquelle il y avait un petit clou d'argent. C'est sous ce règne fatal que l'on établit la cour des aides. Le roi mourut à Londres en 1364, où il était retourné n'ayant pu satisfaire au paiement total de sa rançon. Il ne fut pas regretté de ses sujets, et ne méritait pas de l'être. La France perdit sous ce roi tout ce que Philippe-Auguste avait conquis sur les Anglais.

Enfin nous voilà arrivés à un roi comme il faudrait qu'ils fussent tous pour le bonheur des peuples. C'est un sage qui va tenir le timon de l'état, et la face des affaires va changer. C'est un bon père que nous verrons sans cesse occupé à fermer les plaies de sa patrie.

Charles V, justement appelé le Sage, fut couronné à Reims en 1364, immédiatement après la mort de son père. Il trouva la France dans la désolation et l'épuisement. Il remédia à tout par le bon choix qu'il fit de ses négociateurs et de ses généraux. La guerre recommença contre le Navarrois, qui avait osé renouveler ses prétentions sur la Brie et sur la Champagne; mais il en fut aussitôt puni. Bertrand du Guesclin, le bras droit du monarque, le battit et l'humilia. La valeur de ce connétable l'avait rendu tellement formidable, que les Anglais n'osaient plus le regarder que par les créneaux de leurs murailles. Il rendit en peu de tems à la France, le Poitou, la Saintonge, le Rouergue, le Périgord, le Ponthieu, et une grande partie du Limousin. La mort d'Edouard III mit Charles V en état d'achever la conquête de Guienne. Ce prince est un des premiers rois qui aient fait la guerre du fond de son cabinet. Sa santé frêle et délicate le rendait peu propre aux expéditions militaires; mais la supériorité de ses lumières remplaça avec avantage cette bravoure d'apparat qui avait été si funeste sous le règne précédent. C'est à Charles V que l'on doit l'arrêt qui fixa la majorité des rois de France à 13 ans un jour; c'était le seul moyen de mettre un frein à l'abus des régences qui absorbaient par leur longueur l'autorité royale. Il se rendit redou-

table aux Espagnols; il fit de sages ordonnances pour réprimer la licence militaire; il défendit les jeux de hasard, et protégea les sciences et les lettres. Il vint à bout de se former une bibliothèque de neuf cents volumes; son père ne lui en avait laissé que vingt. C'est de son tems qu'on joua les premières pièces dramatiques, appelées mystères. Ce prince mourut le 16 septembre 1380, à 43 ans. Son règne fut de 16 ans. On trouva dans ses coffres 17 millions de livres d'épargne.

Charles VI, dit le Bien-Aimé, mais plus justement surnommé par les historiens l'Imbécille, parvint au trône âgé seulement de 12 ans 9 mois. Sa jeunesse livra la France à l'avarice et à l'ambition de ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bretagne. Ils étaient, par leur naissance, les tuteurs de l'Etat, ils en devinrent les tyrans. Ce prince montra dans sa jeunesse beaucoup de valeur, il dompta les Flamans révoltés contre leur comte, et leur tua 25,000 hommes à la bataille de Rosebecq; mais quelque tems après il tomba en démence, et l'on attribue cet accident à un breuvage; quoiqu'il en soit il devint incapable de régner, et les princes du sang se disputèrent la tyrannie. Le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, son oncle, se mirent chacun à la tête d'un parti; ce différend fut terminé par la mort du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit assassiner à Paris. Il gouverna quelque tems, mais il fut lui même tué sur le pont de Montreau. Alors Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, mère dénaturée, déshérita son fils le Dauphin du royaume, et appella Henri V sur le trône des Capet. Heureusement pour la France que ce prince étranger ne vécut pas long-tems, et que la mort du roi français imbécille suivi de près celle de l'usurpateur. C'est pour amuser Charles VI qu'on inventa le jeu de cartes. Ce roi mourut âgé de 54 ans après en avoir régné 42.

Charles VII, dit le Victorieux, parce qu'il fut obligé de reconquérir tout son royaume les armes à la main, ne se laissa pas déconcerter par le malheur. Les Anglais, par dérision, ne l'appelaient que le roi de Bourges, parce que c'était le lieu de sa résidence. On avait proclamé Henri de Windsor roi de France et d'Angleterre. Le duc de Bedfort fit porter devant lui l'épée royale. Charles se vengea de leur insolence

en gagnant la bataille de Gravelle et celle de Montargis. Ensuite il s'entoura d'excellens généraux, qui chassèrent les Anglais de presque toutes les provinces de France. Cependant ces fiers ennemis mirent le siège devant Orléans, et le brave Dunois ne pouvait plus défendre la ville, lorsqu'on présenta au roi une jeune fille de 20 ans, pleine de courage, qui promit de faire lever le siège. En effet elle réussit complettement sans autre prestige que ses armes. Cette illustre pucelle, appelée Jeanne d'Arc, eut la gloire de délivrer le roi et de le faire sacrer à Reims. Elle fut présente au sacre; mais elle ne tarda pas à être prise au siège de Compiègne, et livrée aux Anglais, qui, pour se venger de la honte et de l'infamie d'avoir été battus par une jeune fille, la firent brûler toute vive à Rouen, comme sorcière. Charles VII aimait le plaisir, et s'y livrait immodérément, aussi ses conquêtes sont-elles plutôt dues à ses généraux qu'à lui. Son fils se révolta contre son autorité, mais il le soumit les armes à la main, et lui pardonna; cependant ce roi, malheureux fils et malheureux père, se laissa mourir de faim, à Méhun-sur-Yevre en Berri, le 22 juillet 1461, âgé de 58 ans; son règne en a duré 39. C'est ce roi qui fit faire la fameuse pragmatique-sanction, qui servit de digue contre les abus de la cour de Rome jusqu'au règne de François Ier.

Louis XI, fils de Charles VII, succéda à son père, dont il avait causé la mort. Il prit un plan de conduite entièrement différent; son principe était qu'il craignait peu d'être haï pouvu qu'il fût redouté. Il traita la France en pays conquis, il dépouilla les grands, accabla le peuple d'impôts, et abolit la pragmatique-sanction. Les entreprises destructives de Louis XI excitèrent contre lui tous les bons citoyens; il se forma une coalition des grands du royaume, sous le titre de ligue du bien public. Louis arma pour la dissiper, mais il fut obligé de céder, et ce ne fut qu'à force de présens qu'il divisa ses ennemis. Ce prince gouverna la France moins en roi qu'en tyran, Jamais on n'avait vu tant de prisons, tant de cachots, tant de chaînes et tant d'échaffauds. Les chroniques du tems rapportent qu'il fit périr plus de 4,000 de ses sujets par le dernier supplice. Ce crue monarque n'eut pour confident que des hommes digne

de lui, son barbier devint ambassadeur, il fit de son tailleur un hérault d'armes, et de son médecin son grand chancelier. Le peuple fut tranquille, mais c'était le silence qui règne dans les cachots. Cependant, au milieu de tous ces défauts impardonnables, il eut quelques qualités. Il était brave, il aimait les lettres, et encourageait ceux qui les cultivaient; il protégea le commerce, et savait récompenser le mérite. C'est sous son règne que le prieur de la Sorbonne fit venir des imprimeurs de Mayence, et eut la fermeté de les maintenir contre les clameurs des copistes. Ce prince mourut au château du Plessis-lès-Tours l'an 1483, âgé de 60 ans, après un règne de 22. Il emporta au tombeau la haîne de son peuple, et l'éternelle censure de la postérité.

Charles VIII, surnommé l'Affable ou le Courtois, fils de Louis XI, monta sur le trône en 1483, âgé de 13 ans et deux mois. Son père, qui redoutait qu'il fût aussi mauvais fils qu'il l'avait été lui-même, n'avait pas fait cultiver son esprit. Il s'était borné à lui faire apprendre ces mots latins: *qui nescit dissimulare, nescit regnare*, c'est-à-dire, qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Ce prince fut quelque tems sous la tutelle d'Anne de France, sa sœur. Le duc d'Orléans, qui depuis devint Louis XII, voulut s'y opposer, mais ce fut vainement; il perdit une bataille, et fut fait prisonnier. Le roi, par son mariage avec Anne de Bretagne, acquis pour jamais cette belle province à la France. Il passa ensuite en Italie avec une armée très-nombreuse pour faire la conquête du royaume de Naples. Arrivé à Rome, le pape Alexandre VI lui donna l'investiture de cet état, de-là il marcha vers Naples, et s'en empara en moins de quatre mois. A son retour en France il fut attaqué par une armée considérable levée par les états Vénitiens, l'empereur et le roi d'Espagne; avec 8,000 hommes il en défit 60,000. Six mille ennemis restèrent sur le champ de bataille. Naples fut aussitôt perdu qu'il avait été conquis, mais Charles renonça à sa possession, et ne s'occupait plus que de faire fleurir les sciences et les arts dans son royaume quand il fut surpris par une apoplexie, le 7 avril 1498, au château d'Amboise. Il mourut âgé de 27 ans, après en avoir régné 15. Ce roi fut généralement regretté, parce qu'il joignait au courage et

à l'intrépidité la bonté et la douceur; il aimait ses peuples, et cherchait à les rendre heureux.

Louis XII, appelé le Juste et le père du peuple, parvint au trône à l'âge de 36 ans. Il était petit-fils de ce Louis, duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit assassiner, et arrière petit fils du roi de France Charles V. Ce prince, né avec des dispositions heureuses, s'était formé à l'école du malheur. Il signala son avénement à la couronne en soulageant le peuple, et en pardonnant à ses ennemis. Après qu'il eut reglé et policé son royaume, diminué les impôts, réprimé les excès des gens de guerre, établi des parlemens, il tourna ses vues sur le Milanais, sur lequel il avait des droits; en moins de vingt jours il s'en rendit maître. Quelque tems après il s'empara de Naples, et fit le roi son prisonnier. Il gagna deux batailles considérables, celle d'Aignadel contre les Vénitiens, où il commandait en personne, et où il fit des prodiges de valeur, et celle de Ravennes contre les armées réunies du pape, du roi d'Arragon et des princes d'Italie; c'est dans cette dernière que Gaston de Foix, son neveu, qui commandait sous lui, fut tué. Lorsque le roi allait à la guerre, il se fesait suivre de quelques hommes vertueux et éclairés, chargés même en pays ennemi d'empêcher le désordre, et de réparer le dommage qu'avaient pu faire les armées. L'édit qu'il rendit en 1499 suffit pour immortaliser sa memoire, et devrait servir de prototype à tous les gouvernans de la terre. Il ordonne par cet édit qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires que l'importunité pourrait arracher au monarque. Louis XII fut le premier des rois qui mît le laboureur à couvert de la rapacité du soldat, et qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le paysan. Lorsqu'il avait besoin de conseil pour l'administration des affaires de l'état, il allait au parlement lui demander avis, et quelquefois il assistait aux plaidoyers. C'est de son tems qu'on commença à enseigner le grec dans l'université, et il prépara en partie tout ce que son successeur fit pour les lettres. Ce prince mourut à 53 ans de quelqu'imtempérance qu'il fit avec une jeune épouse auprès de laquelle il oublia son âge. Le peuple disait, en apprenant sa mort, nous avons perdu notre père: c'est le plus bel éloge qu'on puisse jamais faire d'un roi.

Dès qu'on fut assuré que la Reine, veuve de Louis XII, n'était point enceinte, François, comte d'Angoulême, premier prince du sang, prit soudain le titre de roi, sous le nom de *François Ier*. Il a été surnommé le père des Lettres. Ce prince avait des qualités aimables et brillantes; il ne respirait que pour la gloire des armes. Aussi ne cessa-t-il de faire la guerre pendant toute sa vie. Quelques mois après son avènement à la couronne, il gagna la fameuse bataille de Marignan contre les Suisses. Il y commanda en général, et se battit en soldat. Le combat dura deux jours et demi. Le vieux maréchal de Trivulce disait, que toutes les autres batailles où il s'était trouvé n'étaient que des jeux d'enfaus, mais que celle de Marignan était une bataille de Géans. C'est après cette victoire que François Ier. obtint l'abolition de la pragmatique-sanction, et conclut le fameux concordat. Ce prince eut encore de longues et cruelles guerres à soutenir contre Charles-Quint, empereur et roi d'Espagne; il le chassa d'abord de la Provence; mais l'année suivante, s'étant trop avancé dans les plaines du Milanez, et ayant mis le siége devant Pavie pendant l'hiver, les troupes de l'empereur lui livrèrent bataille, il eut le malheur de la perdre, et fut fait prisonnier. On le mena à Madrid. Il fut obligé d'acheter sa liberté par la cession des comtés de Flandres. Ce roi était plus grand capitaine qu'habile administrateur. Quoiqu'il s'occupa beaucoup du soin d'étendre son royaume, il le gouverna rarement lui-même. Ses maîtresses et ses ministres dirigeaient toutes les affaires. Son règne est l'époque de plusieurs révolutions dans l'esprit et dans les mœurs des Français. Il accorda une protection spéciale aux lettres, aux sciences et aux beaux-arts. Il fit rendre la justice en français, qui n'avait encore été rendu qu'en latin; il introduisit l'usage de recevoir des femmes et des prélats à la cour; il amena la mode de porter les cheveux courts et la barbe longue. François Ier. mourut le dernier mars 1547, âgé de cinquante-trois ans, des suites d'une maladie de débauche. Avec un caractère moins ardent, il eût été un des plus grands rois de la monarchie française. Son règne fut de trente-deux ans. Les cruautés qu'il exerça contre les luthériens ont fait tort à sa mémoire.

Henri II, né à St.-Germain-en-Laye le 31 mars 1518,

fils de François Ier. et de la reine Claude, succéda à son père en 1547. La France était alors en guerre avec l'Angleterre; Henri II, qui s'était signalé sous son père en Piémont et en Roussillon, la continua avec succès, et la finit en 1550, par une paix assez avantageuse. Le duc de Parme et quelques princes d'Allemagne lui demandèrent des secours contre l'empereur; il alla les joindre avec une puissante armée, et prit sur sa route Metz, Toul, Verdun, ce qui força l'empereur à faire la paix; mais elle ne fut pas de longue durée, l'empereur vint quelque tems après, avec 100,000 hommes, attaquer Metz; le duc de Guise, qui la défendait, le contraignit de se retirer, et gagna sur lui la bataille de Renti. Le roi fut moins heureux l'année suivante, il perdit la bataille de Marciano. Cependant l'épuisement des puissances belligérantes fit conclure une trève de 5 ans. Charles-Quint alors abdiqua, et quelque tems après Philippe II, uni à l'Angleterre, firent marcher leurs troupes en Picardie. L'armée française y fut battue, et la journée de St.-Quentin est mémorable par les pertes énormes que fit Henri II. Cependant le duc de Guise vint aussitôt venger la France, en prenant Calais. Ces succès firent avoir la paix; mais on l'appela la paix malheureuse, à cause des sacrifices que fit le roi. Les fêtes données à cette occasion lui devinrent fatales; car il fut blessé mortellement dans un tournois, qui eut lieu rue Saint-Antoine. Ce prince mourut dans la 41me. année de son âge, et la 13me. de son règne. Ce prince est le premier qui ait fait mettre son portrait sur la monnaie. Il était bel homme; il avait un visage doux et serein, un esprit vif et beaucoup d'adresse; mais il n'avait pas assez de fermeté dans le caractère. Il aimait trop les femmes, et Diane de Poitiers lui fit faire plus d'une folie. Il laissa l'Etat fort endetté.

François II monta sur le trône à la mort de son père, l'an 1559. Son règne ne fut pas long, il fit éclore tous les maux qui désolèrent la France pendant une longue suite d'années. François, duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, oncle de ce roi par sa femme Marie Stuart, furent mis à la tête du gouvernement. Ce prince, qui n'avait que 16 ans lorsqu'il fut couronné, laissa ces deux chefs de partis se disputer le pouvoir. L'un était maître du clergé et des finances; l'autre était à la tête de tout ce qui regardait la

guerre, et tous les deux s'inquiétaient peu de troubler l'Etat, pourvu qu'il restat sous leur domination. Cependant Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis, son frère, prince de Condé, désespérés de voir deux étrangers tenir le roi en tutelle, résolurent de secouer ce joug. Ils se joignirent aux calvinistes pour détruire les Guises, protecteurs des catholiques. L'ambition fut la cause de cette guerre. la religion le prétexte, et la conspiration d'Amboise le signal. Cette conspiration fut découverte et punie, les Guises devinrent alors tous puissans. Ils firent créer une chambre ardente pour punir de mort les calvinistes; et Condé allait périr sur l'échaffaud, lorsque le roi mourut d'un aposthéme à l'oreille, âgé de 17 ans. Ce prince, né sans vice ni vertus, était un de ces rois qui ne sont point propres à leur état. Il laissa le royaume noyé de dette et en proie aux fureurs des guerres civiles.

Charles IX n'avait que dix ans lorqu'il fut sacré roi. Il était fils de Henri II et de Catherine de Médicis. La mère de ce prince se fit déclarer régente, et Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut nommé lieutenant-général de tout le royaume. Catherine, placée entre deux factions, celle des Bourbons et celle des Guises, résolut de les détruire l'une par l'autre, et alluma ainsi la guerre civile. Elle fit convoquer le fameux colloque de Passi, où les catholiques et les protestans discutèrent long-tems sur la théologie sans s'entendre, et se séparèrent bien décidés à se battre. Condé, protecteur des protestans, se rendit maître d'Orléans et de plusieurs autres villes. Le duc de Guise l'attira daus les plaines de Dreux, et le défit. La bataille fut des plus sanglantes, et les deux généraux, Condé et Montmorenci, furent faits prisonniers. L'année d'ensuite Charles IX, ayant atteint 13 ans et un jour, fut déclaré majeur; il parcourut tout son royaume, sa présence ne put calmer les esprits. Ils voulurent même se saisir de sa personne, mais il leur échappa. On attribue à cet événement la haine implacable qu'il leur voua, et qui eut des suites si funestes. On reprit de nouveau les armes, et le duc d'Anjou, frère du roi, gagna la célèbre bataille de Jarnac. Une paix avantageuse aux protestans mit un terme à cette guerre sanglante; mais elle n'était que le préliminaire de nouveaux carnages. Les avantages donnés aux Huguenots

donnèrent même des soupçons aux chefs de ce parti. Le roi, élevé dans des principes machiavéliques par le maréchal de Retz et par sa mère, feignit de cimenter cette paix en donnant sa sœur en mariage à Henri, roi de Navarre. Ces apparences séduisantes n'avaient pour but que de cacher le complot le plus affreux. Le dimanche 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemi, toutes les maisons des protestans furent forcées en même-tems. Hommes, femmes, enfans, les Guises firent tout massacrer sans distinction. Coligny fut assassiné chez lui. Le roi Charles, pendant le massacre, animait les meurtriers, et fut présent à plusieurs exécutions horribles. Un pareil carnage eut lieu dans toutes les parties de la France; cependant le parti protestant n'en fut pas détruit, et indigné d'une aussi infâme trahison, il reprit des places fortes qui le mirent en état de se défendre. Depuis cet acte de barbarie le roi ne put jamais recouvrir sa tranquillité; il tomba malade, et son sang sortait par tous les pores de sa peau; il mourut, heureusement pour son peuple, le 30 mai 1574, à l'âge de 24 ans, après en avoir régné 10. Ce prince eût pu être vertueux, s'il n'eût pas été aussi mal entouré, et s'il fût né dans un siècle moins pervers.

Henri III, dernier prince de la race des Valois, et troisième fils de Henri II, n'étant encore que comte d'Anjou, fut couronné roi de Pologne après la mort de Sigismond-Auguste; il occupa ce trône quatre mois; mais ayant appris la mort de son frère Charles, il quitta secrètement la Pologne et revint en France, où il fut sacré roi le 15 février 1575. Le roi soutint d'abord la réputation de valeur qu'il s'était faite. Il gagna la même année la bataille de Dormans, et termina la guerre des Huguenots en fesant avec eux un traité de paix qui leur donnait de grands prérogatifs. Le royaume fut un peu plus tranquille; mais la licence, le luxe, la dissolution s'y introduisirent pendant ce moment de calme. Et Henri III, au lieu de travailler utilement pour l'Etat, pour la religion et pour lui-même, se livrait, avec ses favoris, à des débauches infâmes, et avilissait entièrement la dignité royale. L'édit de pacification avait révolté quelques chefs du parti catholique, qui n'avaient plus de prétexte pour troubler l'Etat. La mort du duc d'Alençon, frère du roi, en fournit un nouveau. Ce fut le roi de Navarre, chef des Huguenots, qui devint l'héritier

présomptif de la couronne. Les catholiques ne voulaient pas qu'il régnat, dans la crainte qu'il ne rendit le calvinisme dominant en France. On vit donc se former dans l'Etat trois partis, dont la lutte fut appellée la guerre des Trois Henri: celui des ligueurs, conduit par Henri, duc de Guise; celui des Huguenots, dirigé par Henri, roi de Navarre; et celui de Henri III, surnommé le parti des politiques ou des royalistes. C'est ainsi que ce roi faible se fit chef de parti, au lieu d'être le maître de ses Etats et le père commun de ses peuples. Il envoya le duc de Joyeuse contre les Huguenots; ce général courtisan fut battu à Coutras, et fut tué quelque tems après. Le duc de Guise défit les Allemands et les Suisses qui étaient venus au secours des calvinistes; Henri III redoutant son influence, le fit assassiner à Orléans. Ce fut une nouvelle source de calamités. Il est obligé de fuir de Paris, et de prendre les armes contre ses propres sujets. Il était près de rentrer dans la capitale quand il fut lui-même assassiné par le dominicain, Jacques Clément, scélérat qui s'était approché de lui, sous prétexte de lui révéler un secret important. Henri III mourut à 39 ans, après en avoir régné 15. Avec lui périt la branche des Valois, qui avait régné 261 ans, pendant lesquels elle donna treize rois à la France.

Henri IV, justement surnommé le Grand, roi de France et de Navarre, naquit le 13 décembre 1553, dans le château de Pau, capitale du Béarn. Antoine de Bourbon, son père, était chef de la branche de ce nom, ainsi appelée d'un fief de ce nom, qui tomba dans leur maison par un mariage avec l'héritière de Bourbon. C'est de-là que les rois de France ont pris le titre de rois de Navarre, quoiqu'ils ne possédassent qu'une très-petite partie de ce royaume. Ce prince, qui avait pris pour maxime, *il faut vaincre ou mourir*, n'a dû qu'à son courage et à sa sagesse un trône qui lui était refusé par tous les partis. La religion servit de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour abandonner ce prince, et à la ligue pour ne pas le reconnaître. Les ligueurs lui opposèrent un fantôme, le cardinal de Bourbon; ce prélat fut élu roi sous le nom de Charles X; il n'en eût jamais que le titre le peu de tems qu'il vécut. Henri, avec peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent, une poignée d'hommes qui méritait à peine le nom d'armée, suppléa à tout par son activité et son

courage, et se fraya le chemin du trône. Le parti des rebelles, qui était secondé du pape et du roi d'Espagne, était commandé par le duc de Mayenne, homme ferme et très-versé dans l'art de la guerre, mais qu'Henri IV fit échouer dans toutes ses entreprises. Le premier combat qui s'engagea entre les troupes du roi et celles du duc, fut à Dieppe. Ce prince, avec 7,000 hommes, en battit 30,000. Il eut le même avantage à une bataille qu'il livra dans les plaines d'Yvri; l'armée de la Ligue fut entièrement dispersée. De si heureux succès le déterminèrent à venir mettre le siége devant Paris. Il prit en un seul jour tous les faubourgs d'assaut, et il eût pris la ville par famine, s'il n'avait pas permis lui-même, par une pitié héroïque, que les assiégeans ne nourrissent les assiégés. Le duc de Mayenne voyant qu'il ne pouvait obtenir le trône pour lui, finit par reconnaître celui à qui il appartenait. Henri fit son abjuration, et quelque tems après fut sacré roi de France. Il pardonna aux ligueurs, et calma toutes les factions. En peu d'années il mit le royaume dans un état florissant; les troupes inutiles furent licenciées; l'ordre dans les finances succéda aux plus odieux brigandages; il paya peu-à-peu toutes les dettes de la couronne; il soulagea le peuple des impôts qu'avait nécessité une longue guerre civile. Cependant chaque année offrait de nouveaux complots contre la vie de ce prince; enfin, au moment où les brandons du fanatisme semblaient éteints, un scélérat, nommé François Ravaillac, l'assassina dans sa voiture, comme il s'était arrêté rue de la Féronnerie, le 14 mai 1610. Ce roi mourut dans la 57e. année de son âge, et la 22e. de son règne, laissant trois fils et trois filles de sa seconde femme, *Marie de Médicis*. Il fut généralement regretté dans toute l'Europe, et méritait bien de l'être. Il avait le courage d'un héros, la sagesse d'un philosophe, les grandes vues d'un bon administrateur, la fermeté d'un stoïcien; enfin, l'ame noble d'un roi, l'esprit et le cœur d'un français. On ne peut lui reprocher que sa trop grande foiblesse pour le beau sexe.

Louis XIII, surnommé le Juste, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, monta sur le trône le 14 mai 1610, jour de l'assassinat de son père, sous la tutelle et la régence de sa mère. Cette princesse changea le système politique du règne précédent, et dépensa en profusions, pour gagner des créa-

tures, tout ce qu'Henri-le-Grand avait amassé pour rendre la nation puissante. Les princes du sang, les grands seigneurs, le maréchal de Bouillon à leur tête, remplirent la France de factions. On appaisa les mécontens en leur accordant ce qu'ils demandaient. Lorsque le roi fut déclaré majeur, il convoqua les Etats-Généraux, mais ils se séparèrent sans faire de bien. La France resta dans le trouble, gouvernée par le florentin Concini, connu sous le nom du maréchal d'Ancre; il tenait le roi dans une telle dépendance, que le prince, fatigué, le fit arrêter. Comme ce courtisan était l'organe de Marie de Médicis, pour être entièrement libre il exila sa mère à Blois. Celle-ci n'y resta pas long-tems, l'évêque de Luçon, devenu depuis le cardinal de Richelieu, réconcilia la mère avec le fils. Ce prêtre impérieux, né avec un génie ardent et un esprit remuant, ne tarda pas à s'emparer des rênes du gouvernement, et à devenir plus roi que le roi lui-même. La Rochelle, depuis long-tems, était le plus ferme boulevard du calvinisme; Richelieu s'en empara, en chassa les Anglais, en fit raser les fortifications. Cependant le roi eut occasion de signaler son courage en Piémont, il défit le duc de Savoie, et secourut Casal qui était assiégée. Il força les Espagnols, qui avaient pris part dans cette affaire, à conclure un traité de paix à Quérasque en 1631. Quelque tems après le duc d'Orléans, frère du roi, et la reine-mère, jaloux de la puissance du cardinal, se joignirent au gouverneur du Languedoc, le duc de Montmorenci, pour perdre ce ministre despote. Ils armèrent contre lui, mais battus par les troupes royales, Montmorenci blessé, fut pris et décapité par ordre de son ennemi. C'est à-peu-près à la même époque que les Espagnols prirent Trèves, et égorgèrent la garnison française qui défendait la ville; cette perfidie ne tarda pas à être vengée : les maréchaux de Châtillon et de Brezé battirent le prince Thomas à Avim, en Flandres, et taillèrent en pièces les troupes. Dans le même tems le roi soumit la Catalogne, prit Perpignan, Salun et tout le Roussillon. Ce prince entretint jusqu'à six armées à-la-fois sur pied. Il mourut le 4 mai 1643, âgé de 42 ans. Son ministre était mort l'année précédente, Louis XIII, maître d'un beau royaume, ne sut jamais être heureux. Né avec un jugement sain, il n'avait ni l'esprit ni les grandes vues qui doivent distinguer un roi. Toujours gouverné par

des hommes qu'il détestait, il ne put jamais être maître de ses volontés. Il ne recueillit que les fatigues et les désagrémens du trône; le cardinal de Richelieu en avait tous les honneurs et toute la gloire.

Louis XIV, surnommé le Grand, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il parvint à la couronne le 14 mai 1643, sous la régence de sa mère. Cette princesse fut obligée de continuer la guerre contre le roi d'Espagne, Philippe IV, son frère. Le duc d'Enguien, général des armées françaises, gagna la bataille de Rocroy, qui entraîna la prise de Thionville et de Barlemont. Le marquis de Brezé battit, peu de tems après, la flotte espagnole à la vue de Carthagène, tandis que le maréchal de la Motte remportait plusieurs avantages en Catalogne. Le maréchal de Turenne conquit Worms, Landau, Neustadt, Manheim; le duc d'Orléans se signala par la prise de Courtray, de Bergues, Mardick. Ces succès et un grand nombre d'autres amenèrent à conclure un traité de paix très-avantageux à la France. Il fut signé à Munster en 1648. Par ce traité, Metz, Toul, Verdun et l'Alsace demeurèrent au roi en toute souveraineté. Cependant ce jeune prince, puissant au dehors, était obligé de fuir avec sa mère, son frère et le cardinal Mazarin son ministre, de province en province, poursuivi par ses sujets. Il en coûta du sang avant que ces troubles civils, appelés la guerre de la fronde, fussent appaisés. Le roi, devenu majeur, tint un lit de justice pour déclarer sa majorité; il éloigna quelque tems le cardinal, et rendit ainsi la tranquillité à l'intérieur de son royaume. Les Espagnols avaient profité de ces querelles intestines pour s'emparer de plusieurs villes frontières; mais à peine furent-elles finies qu'ils reperdirent tout ce qu'ils avaient pris. C'est dans cette guerre que le roi fit sa première campagne; il fut en personne au siége de Stenay, et y montra des talens militaires. Le maréchal de Turenne soutint la grande réputation qu'il s'était acquise; il prit Saint-Venant, Dunkerque, Furnes, Dixmude, Ypres et d'autres villes fortes; il défit l'armée de don Juan à la journée des Dunes, et força l'Espagne à demander la paix. Elle eut pour principale base le mariage de Marie-Thérèse, infante d'Espagne, avec Louis XIV, et le rétablissement du prince de Condé. Ce traité fut appelé la

la paix des Pyrénées. Le cardinal Mazarin mourut l'année suivante. Les affaires prirent une face nouvelle ; le roi, qui n'avait pas encore osé gouverner, prit en main les rênes de l'état, et déclara qu'il voulait tout voir par lui-même. Il chassa les mauvais ministres, et nomma des hommes de talent ; il fit faire de grandes expéditions maritimes, fonda des académies, établit des manufactures, fit creuser des canaux, disciplina les troupes, rétablit l'ordre dans la police, la justice et les finances, et se montra, à 22 ans, digne émule de son aïeul Henri IV.

A la mort de Philippe IV, père de la reine ; Louis XIV se croyant des droits sur les Pays-Bas, marcha en Flandres pour les faire valoir. Ayant *Turenne* sous lui, il s'empara de presque toutes les places fortes de ce pays, et soumit la Franche-Comté. Mais cette dernière province ne resta pas annexée à la France. Le roi la céda dans le traité de paix qu'il fit en 1668 à Aix-la-Chapelle. Pendant cette paix, Louis continua de régler, de fortifier et d'embellir son royaume ; il fit élever l'hôtel des Invalides, construire l'Observatoire, élargir le port de Toulon ; il forma un corps de troupes de 400,000 soldats. Tant d'apprêts effrayèrent quelques puissances. La Hollande fit, avec l'Angleterre et la Suède, un traité, sous le nom de triple alliance. Le roi attaqua la Hollande du côté du Rhin, à la tête de 60.000 hommes ; les plus fortes villes se rendirent sans résistance, et il poussa ses conquêtes jusqu'aux portes d'Amsterdam. Dans cette extrémité on perça les digues, et les eaux de la mer furent les seuls remparts qui défendirent la ville. Bientôt l'Espagne, l'Empire, l'Anglererre prirent parti contre la France. Les victoires des Condé, des Turenne et des Luxembourg firent le plus souvent pencher la balance du côté de la France. Dans la campagne de 1674 la Franche-Comté fut conquise ; dans celle de 1677 les Hollandais, les Allemands et les Espagnols furent tous battus, et l'on prit plusieurs villes fortes en Flandre, lesquelles, ainsi que la Franche-Comté, restèrent à la France par le traité de Nimègue, conclu en 1678.

Ce monarque, victorieux par-tout, voulut avoir une marine analogue à ses forces de terre, et en peu d'années on compta cent gros vaisseaux de guerre dans nos ports, dont plusieurs portaient plus de cent canons. Il établit des gardes-marines

dans les ports; il eut jusqu'à quatre-vingt mille matelots à son service. De telles forces ne restèrent pas oisives. Les escadres, sous le commandement de Duquesne, nétoyèrent les mers infestées par les corsaires de Barbarie. Alger et Gênes furent bombardées. On exigea de la première qu'elle rendit tous les esclaves chrétiens, et qu'elle paya encore une somme considérable. Gênes, qui avait fourni de la poudre aux Algériens, fut obligée d'envoyer à Versailles son doge, accompagné de quatre sénateurs, pour faire des réparations. Au sein de la paix, la France s'empara de la ville de Strasbourg et de plusieurs territoires voisins de l'Alsace. Ce système d'agrandissement excita une crainte générale dans l'Europe. Depuis l'an 1681 jusqu'en 1697, on ne vit qu'une suite des campagnes sanglantes ou des trèves armées; les Luxembourg, les Catinat et autres généraux accrurent, par leurs exploits, la gloire militaire de la France, mais les avantages que l'état en retira ne compensèrent pas les dépenses énormes de la guerre. Enfin, par la paix de Ryswick, le feu de la discorde semblait éteint en Europe, l'on se promettait un long repos lorsqu'un nouvel événement vint rallumer ses torches sanglantes. Charles II, roi d'Espagne, mourut sans enfans en 1700, et laissa la couronne à Philippe de France, duc d'Anjou. Ce prince prit possession du trône, sous le nom de Philippe V. Les têtes couronnées de l'Europe, alarmées de voir la monarchie espagnole soumise à la France, s'unirent presque toutes contre elles. Elles prétendaient ou démembrer l'Espagne, ou enlever la couronne à Philippe.

Cette guerre, prolongée par la haîne et la jalousie qui animaient toute l'Europe contre Louis XIV, mit plus d'une fois la France à deux doigts de sa perte. La bataille de Hochstett, en 1704, et celle de Ramillies, en 1706, obscurcirent la gloire des armées Françaises, et bien que Philippe V, par les batailles d'Almanza, en 1707, et de Villa-Viciosa, en 1710, se vit affermi sur le trône d'Espagne, bien que la victoire de Malplaquet, en 1709, coûta trente mille hommes aux alliés, la France aurait probablement succombé si la division ne se fut mise parmi ses ennemis. L'Angleterre rappela *Marborough*, et bientôt le prince *Eugène* se trouva en peine pour arrêter les progrès du maréchal de *Villars*, vainqueur à Denain. Mais la France, épuisée d'hom-

mes et d'argent, fut trop heureuse de sortir sans pertes et sans déshonneur d'une lutte si cruelle. La paix fut signée à Utrecht, avec l'Angleterre et la Hollande, le 11 avril, 1713, et à Rastadt et Bade, avec l'Empereur, en 1714. Le roi mourut deux ans après, âgé de 77 ans, dans la soixante-treizième de son règne.

Ce roi est du petit nombre de ceux dont les grandes qualités font oublier les erreurs et les fautes. On ne peut s'empêcher d'admirer dans ce prince un grand amour pour toute espèce de gloires, et c'est cette vertu qui constitue les belles ames. Excepté dans sa vieillesse, il se gouverna toujours d'après ses propres conseils. Une conduite noble, ferme et suivie, de grandes vues, un courage raisonné le distinguent de la foule des princes ordinaires. Il eut des maîtresses, mais il n'en fut pas l'esclave. Un peu minutieux sur l'article de la religion, il n'en eut pas moins le bon esprit de faire plier les prétentions d'Innocent III à ses intérêts politiques; Mais ce qui immortalisera le nom de Louis XIV, c'est la protection qu'il accorda aux lettres, aux sciences et aux beaux-arts. Son règne vit éclore des chefs-d'œuvres dans tous les genres. Corneille donna des leçons d'héroïsme et de grandeur d'ame dans ses immortelles tragédies. Racine ouvrit aux poètes tragiques une carrière nouvelle, en introduisant sur la scène l'amour pour balancer les plus fortes passions. Despréaux, dans ses épîtres et dans son art poétique, se rendit l'égal d'Horace; par ses satyres il a surpassé Juvénal et Perse. Molière laissa loin derrière lui tous les comiques de l'antiquité. La Fontaine sut faire oublier Esope et Phèdre. Bossuet poussa l'éloquence de la chaire à un degré de perfection jusqu'alors inconnu. Fénélon, poète et orateur tout ensemble, n'a encore eu ni modèle ni imitateur; son Télémaque est un de ces ouvrages originaux qui suffiraient pour la gloire d'un siècle ordinaire. Pendant que la littérature française le disputait au beau siècle d'Auguste, les le Poussin, les Pujet et Girardon; les le Sueur, les Lebrun donnaient à la peinture et à la sculpture l'élan du génie. Perrault et Mansard ornaient Paris et Versailles de monumens dignes de la plus belle antiquité. Lully créait la musique française; le Nôtre traçait ces jardins qu'on vient admirer des extrémités de l'Europe.

Descartes, Huygens, l'Hospital, Cassini, reposaient les sciences exactes sur de nouvelles bases. Les noms des Molé et des Lamoignon suffisent pour faire voir que la science du barreau n'était pas plus négligée. Si l'on jette un coup-d'œil sur les capitaines du siècle de Louis XIV, on n'est plus étonné que ce roi ait fait trembler toute l'Europe. Les Turenne, les Condé, les Luxembourg, les Créqui, les Catinat, les Vendôme, les Villars dirigeaient les armées qui ont reculé les bornes de la France. Les Duquesne, les Tourville, les Forbin, les Dugay-Trouin ont créé cette marine formidable qui a été porter le nom et la gloire de Louis XIV dans les quatre parties du monde. Les Colbert, les Louvois, les Torcy, les Beauvillièrs étaient des ministres d'un mérite si distingué, que d'un homme ordinaire ils eussent fait un grand roi.

Louis XV, surnommé le Bien-Aimé, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Adélaïde de Savoie, naquit à Versailles le 15 février 1710. Il n'avait que 5 ans lorsqu'il monta sur le trône. Philippe, duc d'Orléans, son plus proche parent, fut nommé régent du jeune prince. Les premiers soins de son administration furent dirigés vers les finances; il fit créer une chambre de justice pour rechercher les riches dilapidateurs, et on parvint à faire restituer des sommes considérables par un petit nombre. Cependant ces ressources ne suffisaient pas aux besoins de l'état, qui était surchargé de dettes énormes contractées pendant les dernières années du règne de Louis XIV pour soutenir une guerre malheureuse. On eut recours à un charlatan nommé Law, qu'on autorisa à former une banque, dont le papier était destiné à suppléer au défaut de numéraire dans l'intérieur. Tant que cet établissement n'émit pas plus de billets en circulation qu'elle n'avait de fonds disponibles, elle obtint un grand crédit, et procura une certaine aisance au gouvernement. Il arriva bientôt, ce qui n'est que trop souvent le cas dans ces sortes de circonstances, qu'on abusa de la confiance; le public fut inondé de papier sans valeur, le désordre s'établit dans les finances, et cent mille familles furent ruinées de fond en comble.

Le roi, devenu majeur, reprit les rênes de l'état; il choisit pour épouse une princesse de Pologne, Marie Leczinski, fille du roi Stanislas; une heureuse fécondité a été le fruit de cette union. Cependant le jeune prince se trouva délivré en

peu de tems de ceux qui avaient gouverné son royaume pendant son enfance. Le cardinal Dubois, ce ministre pervers, agent infâme des plaisirs du régent, était mort; le duc d'Orléans l'avait suivi de près : quelques mécontentemens occasionnèrent la disgrâce du duc de Bourbon, qui avait remplacé l'un et l'autre. Louis XV prit alors pour ministre le cardinal Fleury, homme dont les principes inspirèrent de la confiance au peuple, et qui, par une sage économie, rétablit, autant qu'il était possible, l'ordre dans les finances. Le roi se trouva malheureusement engagé dans une nouvelle guerre. Stanislas, son beau-père, avait été obligé d'abandonner le trône de Pologne sur lequel il venait de monter une seconde fois. Le roi de France, pour se venger de cet affront, s'unit avec l'Espagne et la Savoie contre l'Autriche. La guerre se fit en Italie; elle fut glorieuse. Le vieux maréchal de Villars prit Milan, Tortone et Navarre. Le maréchal de Coigny, à qui on donna ensuite le commandement de l'armée, gagna une bataille sous les murs de Parme, se rendit maître de Modène et de Reggio, et mit les ennemis en déroute près de Guastalla. Tant de victoires décidèrent l'Empereur à faire la paix; il consent que Stanislas conserve les titres et les honneurs dus à son rang; il lui céde les duchés de Lorraine et de Bar, pour être réunis, après la mort de ce prince, à la couronne de France. Le duc de Lorraine eut en échange la Toscane, et en attendant on lui fit une pension de 3,500,000 livres.

A peine commençait-on à jouir des fruits de la paix lorsqu'un événement inattendu, la mort de l'empereur Charles VI, vint de nouveau mettre l'Europe en feu. La succession de la maison d'Autriche fut disputée par quatre puissances. Louis XV s'unit aux rois de Prusse et de Pologne pour faire élire empereur *Charles Albert*, électeur de Bavière. Ce prince eut d'abord quelques succès; il marcha vers Prague, s'y fait couronner roi de Bohême, et va recevoir à Francfort la couronne impériale, sous le nom de Charles VII. Mais bientôt chassé des états héréditaires, il est réduit à errer en fugitif au milieu de l'Allemagne : les troupes Françaises ne peuvent tenir contre celles de Marie-Thérèse, qui s'était fait couronner reine de Hongrie à Presbourg.

Le roi voulut se montrer lui-même à la tête de ses armées; il partit au printems de 1744. Dans l'espace de quarante

jours il se rendit maître de Courtray, Menin, Ypres et Furnes; mais comme il marchait contre le prince Charles de Lorraine, général de l'armée ennemie, il fut réduit à toute extrémité par une maladie dangereuse qui l'arrêta à Metz. La France fut alors dans une consternation générale; il était aimé à cette époque, et l'on craignait pour ses jours. La nouvelle de sa guérison fut un sujet d'allégresse générale. La prise de Fribourg mit fin à la campagne du Rhin, et la mort de l'empereur Charles VII, arrivée le 20 janvier 1745, semblait devoir éteindre le feu de la guerre, mais elle continua encore quelque tems en Flandre et en Italie. Le roi était revenu pour assister au mariage du dauphin; aussitôt après sa célébration il repartit pour commander ses troupes. Ce fut à son retour que se livra la fameuse bataille de Fontenoy. La victoire fut long-tems balancée, mais enfin elle resta à la France. Les alliés perdirent dans cette occasion 15,000 hommes. A la suite d'un succès aussi brillant, les villes de Tournay, de Gand, de Bruges, d'Ostende et plusieurs autres places capitulèrent; cependant les affaires d'Italie étaient dans un assez mauvais état. Le maréchal de Maillebois perdit la bataille de Plaisance, et les Français furent obligés de repasser les Alpes; les Anglais avaient ruiné une partie de notre commerce maritime, et le roi demandait la paix à chaque victoire qu'il remportait.

Cependant il l'obtint le 18 octobre 1748; on signa un traité à Aix-la-Chapelle, qui pacifia toutes les puissances de l'Europe. Le roi profita de ce moment de calme pour ouvrir de grandes routes, élever quelques monumens publics. C'est dans ce même tems qu'il fonda l'Ecole-Militaire. Mais l'esprit inquiet des Anglais ne permit pas long-tems à la France de jouir de la tranquillité; ils recommencèrent, en 1755, à faire la guerre sans la déclarer, suivant leur noble coutume : le prétexte fut quelques terrains incultes dans l'Acadie, sur lesquels ils prétendirent avoir des droits. Les Anglais furent d'abord battus dans le Canada; ils perdirent le port Mahon, que le maréchal de Richelieu leur enleva après une victoire navale remportée par le marquis de la Galisonniere. Les troupes Françaises s'emparèrent de l'électorat de Hanovre, et marchèrent contre le roi de Prusse, qui, s'étant joint aux Anglais, était entré en Saxe; mais la défaite de Rosbac ruina tous

nos succès en Allemagne, et le duc de Brunswick acheva de mettre l'armée Française en déroute. Enfin, après différens combats, où chaque parti était tantôt vainqueur, tantôt vaincu, tous les princes de l'Europe se déterminèrent à faire la paix. Les Anglais gardèrent une grande partie des conquêtes qu'ils avaient faites dans l'Amérique septentrionale, et restituèrent seulement quelques îles peu importantes. L'issue de cette guerre peut être regardée comme le coup le plus funeste qu'ait jamais éprouvé le commerce maritime de France. C'est vers cette époque que le roi, par un édit particulier, abolit l'ordre des Jésuites, qui était parvenu à un degré de puissance toujours dangereux dans un état. Louis XV depuis long-tems se livrait immodérement aux plaisirs de l'amour et de la bonne chère; c'était un vieux prince qui végetait sur un trône affaibli au milieu d'une cour perverse. Il fut attaqué, pour la seconde fois, d'une petite vérole, et mourut de cette maladie à l'âge de 65 ans, le 10 de mai 1774, après un règne de 59 ans.

Louis XV, né avec quelques dispositions pour devenir un grand roi, ne fut jamais qu'un prince au-dessous du médiocre; il avait un goût excessif pour la dépense, et il était toujours prêt à employer tous les moyens pour la satisfaire : il eut un grand nombre de maîtresses, et toutes lui firent faire des sottises nouvelles. Les occupations de son état fatiguaient son esprit paresseux : il aimait la chasse avec fureur, et il se livrait à ce plaisir même dans les tems les plus désastreux. On peut dire qu'il a été une des principales causes de la ruine de la maison des Bourbons.

Louis XVI, fils du dauphin et petit-fils de Louis XV, monta sur le trône après la mort de son aïeul. C'est le dernier roi que la France ait eu. Son règne est célèbre par la révolution qui s'est opérée en 1789, et par la destruction de la monarchie Française. C'est envain qu'on chercherait la cause de cette grande révolution dans les écrits de quelques publicistes hardis, et dans les ouvrages des philosophes modernes. Les écrivains ne s'occupent de politique que quand tout le monde en parle, et les affaires d'état ne deviennent l'affaire des particuliers que lorsqu'on s'aperçoit que les rênes du gouvernement sont mal tenues, qu'à chaque instant on éprouve des chocs et des commotions qui font crain-

dre pour la tranquillité publique et les fortunes individuelles. Les auteurs sont des espèces d'alambics destinés à extraire l'esprit de la masse du peuple, et à lui en présenter la substance dépouillée de toutes les parties hétérogènes. Les écrivains doivent à leur siècle la plupart des lumières qu'ils communiquent aux siècles qui les suivent.

Si donc l'on veut connaître l'origine de cette grande insurrection nationale, il faut ouvrir l'histoire de France, et parcourir les événemens antérieurs. On verra qu'un régime féodal pésât long-tems sur le peuple, et que lorsqu'il sortit de cette pénible servitude il dû déployer une énergie que les préjugés du tems pouvaient à peine contenir; on verra que ces croisades, dictées par le fanatisme, entreprises par l'ambition, et dont l'issue a été la ruine des grands du royaume, ont dû faire secouer le joug des opinions religieuses, et répandre des idées plus libérales dans les différentes classes de la société. On verra que les guerres civiles qui désolèrent la France, sous le règne des derniers Valois, ont dû faire connaître tous les dangers attachés à une royauté héréditaire, et donner aux esprits cet élan d'indépendance, qui devient ineffaçable chez un peuple dont les connaissances vont en croissant. Si, ensuite on considère l'état de la France après la mort de Louis XIV, on la trouve tellement épuisée d'hommes et d'argent, qu'on est surpris qu'elle ait encore pu traverser un siècle sous la même forme de gouvernement. Viennent après cela les fausses spéculations de la régence, ses dépenses excessives, son immoralité, le règne insignifiant du faible Louis XV, la guerre de la liberté d'Amérique. Toute cette suite d'événemens n'est-elle pas propre à imprimer aux esprits cette impulsion qui produit de grandes choses. Voilà, je crois, les principales causes de la révolution qui éclata, en 1789, avec tant de violence. Mais il en est des nations comme des hommes, leur caractère influe sur leur manière d'agir. La nation française, naturellement vive, impatiente et facile à s'enthousiasmer, rejetta tous les moyens lents et gradués de parvenir à la liberté; elle préféra aller à son but par de grandes secousses, espérant par-là jouir plutôt; mais ces grandes secousses ne s'opèrent jamais sans faire beaucoup de mal et sans faire un grand nombre d'ennemis à la cause commune. De-là sont venues ces nom-

breuses factions qui, en se détruisant les unes par les autres, anéantissaient leur propre ouvrage. Faute donc d'avoir marqué nettement le but où l'on voulait conduire cette révolution, que chacun avait désirée, faute d'avoir fixé le terme où l'on devait l'arrêter, on a erré long-tems de système en système ; le hasard et les circonstances avaient plus de part à ce qui se passait en France, que ceux qui avaient été choisis pour être les interprêtes de la volonté générale. Voilà pourquoi la révolution, qui avait commencé avec le caractère imposant d'une réforme voulue par le peuple, ne fut plus dirigée que par des passions individuelles. Alors l'effervescence devint générale, les principes et ceux qui persistèrent à les défendre furent écartés, l'intrigue et l'ambition remplacèrent les vertus, et le sort de la France ne dépendit plus que de quelques hommes plus audacieux que les autres. C'est donc sans aucun fondement que le vulgaire rejette sur les philosophes les malheurs qui ont accablé les Français pendant la révolution. Jamais on ne trouvera rien dans leurs ouvrages qui puisse servir d'apologie à aucune des folies, ni à aucuns des crimes de la démagogie.

Nous allons maintenant reprendre les événemens du règne de Louis XVI, et les suivre jusqu'à la fin de l'an XI, en ayant soin de ne nous attacher qu'à ceux qui présentent un grand intérêt.

Ce prince signala son avénement au trône par le rappel du parlement, qui avait été exilé par son aïeul ; il s'occupa de plusieurs règlemens utiles à l'intérêt général de la nation. Il supprima les mousquetaires et quelques autres corps de troupes de parade qui occasionnaient de grandes dépenses, et rendaient depuis long-tems très-peu de service. Quelques années après ils réduisit à moitié le nombre des places dans la maison de la reine. Ces économies firent espérer que le gouvernement pourrait parvenir à rétablir l'ordre dans les finances. Le monarque appela auprès de lui M. Necker, genevois avantageusement connu par quelques écrits sur les finances. D'abord on s'étonna qu'un étranger fut nommé ministre, parce que l'usage constant était de n'admettre à ces places importantes que des Français ; ensuite on eut sujet de se répentir d'avoir choisi un homme qui, né avec des moyens, les avait tous dirigés vers des abstractions et des

idées spéculatives; mais qui n'était pas doué des qualités qui constituent l'administrateur. Plus occupé de briller et de faire parler de lui, que de servir la chose publique, dans les momens de pénurie il fut assez fécond en ressources; mais ces ressources étaient d'une nature précaire et peu durables; les secousses qu'elles occasionnèrent nuisirent beaucoup plus à la machine qu'elles n'obviaient aux besoins du moment. A sa sortie du ministère il publia un compte rendu au roi. Cet ouvrage fut lu avec avidité; mais les bons esprits du tems virent avec peine qu'un ministre écrivit, dans des circonstances difficiles, sur des matières dont il n'aurait pas fallu parler. Il présentait la France comme jouissant d'un excédant de revenu de 10 millions deux cents mille livres au-delà de ses dépenses. Mais comment pouvait-on s'en rapporter à un homme qui était tout-à-la-fois juge et partie dans sa cause, qu'on voyait beaucoup plus attentif à se justifier de quelques reproches qui lui avaient été faits, que de garder des secrets importans? M. Necker, en acquérant la réputation d'écrivain politique, perdit une estime qui n'était plus due à un ministre indiscret. On le remplaça par un homme de talent, mais qui, malheureusement, ne le fit pas oublier. M. de Calonne, en entrant au ministère des finances, montra beaucoup plus d'empressement à plaire à la cour qu'à se rendre utile au gouvernement. Comme il savait que l'expulsion de son prédécesseur était due en partie à ce que le ministre avait déplu à la reine, il s'appliqua à trouver les moyens de satisfaire à toutes ses prodigalités. De-là ces emprunts continuels qui, en surchargeant l'Etat, avançaient sa ruine et hataient la grande commotion qui a changé l'ordre des choses. Un seul trait suffira pour peindre ce contrôleur des finances, bien plus propre à être courtisan qu'homme d'état. Lorsque Marie-Antoinette lui demandait quelque chose de difficile, il lui répondait: Madame, si c'est possible, c'est fait; si cela ne l'est pas, cela se fera.

Louis XVI, né avec un esprit droit, juste, et un jugement sain, eût été, dans toutes autres circonstances, un bon roi, et qui eut laissé après lui un souvenir honorable; mais son défaut de caractère, l'espèce de timidité dont il ne put jamais se défaire, le funeste ascendant que son épouse avait pris sur lui, le peu d'énergie qu'il montra dans la con-

testation qu'il eut avec le parlement, tout contribuait à faire écrouler une autorité qui était déjà usée dans l'opinion publique. Ce prince aimait les sciences, il en donna des preuves en fesant équiper deux vaisseaux pour aller faire des recherches astronomiques. M. Borda fut chargé de s'assurer de l'exacte situation des îles Canaries et de celles de cap Verd, et de mesurer l'étendue des côtes d'Afrique, depuis le cap Spartel jusqu'à l'île de Gorcé. Il récompensa le chevalier Grenier, qui avait traversé l'Océan Indien pour rectifier les erreurs commises par les premiers navigateurs. C'est vers le milieu de son règne que M. Montgolfier, savant chimiste et habile physicien, découvrit le moyen de s'élever dans les airs par les aérostats. Louis XVI lui donna le cordon noir, qui était alors la récompense du mérite.

Un des événemens qui ait le plus contribué à développer les idées de liberté en France, c'est la part qu'elle prit dans la guerre que les Provinces-Unies d'Amérique firent à l'Angleterre pour se rendre indépendantes. Des exactions forcées, des charges trop considérables, quelques gouverneurs avares et tyranniques, le sentiment de ses propres ressources, deux nouveaux impôts, l'un sur le thé, l'autre sur le papier timbré, déterminèrent les Colons de l'Amérique Septentrionale à secouer le joug Britannique. Le 4 juillet 1776 les représentans de plusieurs provinces se réunirent en congrés, et firent une déclaration solennelle, dans laquelle ils annoncèrent, qu'à compter de ce jour, les colonies étaient et devaient être de droit des états indépendans; qu'ils devenaient exempts de toute fidélité envers le roi d'Angleterre, et que toute liaison entr'eux et la Grande-Bretagne était entièrement dissoute. Ils soutinrent quelque tems seuls cette déclaration les armes à la main ; mais le roi leur fit passer sourdement des munitions et des provisions de guerre ; il n'avait d'autre chose en vue que de diminuer, par cette séparation, les forces de l'Angleterre ; celle-ci s'en aperçut, et prit plusieurs vaisseaux français. Alors la guerre éclata, et ne fut terminée que lorsque le gouvernement Britannique eût reconnu l'indépendance des Etats-Unis. Les troupes françaises qui avaient été envoyées sur le nouveau continent revinrent imprégné des idées de liberté qu'elles avaient puisées chez un peuple nouveau, bien propre par ses mœurs et ses habitudes

à inspirer l'enthousiasme de ce sentiment. On ne parla plus que du bonheur des peuples qui vivaient sous un gouvernement républicain ; on chercha avec avidité tous les écrits qui traitaient de la liberté.

Telle était la disposition des esprits quand le roi se détermina à convoquer une assemblée des notables du royaume, qui commença ses séances à Versailles, le 22 février 1787, et les termina le 25 mai suivant. M. de Calonne ne fit que demander de nouvelles impositions ; les notables voulurent connaître les causes du déficit. Le ministre, coupable d'une grande dilapidation, tergiversa et se couvrit de l'autorité du roi. On se perdit en vaines disputes, et l'on ne put atteindre le but proposé, la restauration des finances. Les notables, après avoir constaté un déficit de cent quarante millions, se séparèrent, en déclarant que les Etats-Généraux pouvaient seuls consentir de nouveaux impôts.

M. de Brienne, qui avait succédé à M. de Calonne dans le ministère des finances, ne trouva d'autres moyens pour sauver l'Etat, que de créer de nouveaux impôts ; il proposa les mêmes que son prédécesseur avait essayés, savoir : ceux du timbre et de la subvention territoriale, qui devaient rapporter quatre cent vingt millions. Le parlement ayant refusé d'enregistrer les édits, et déclaré qu'il n'appartenait qu'aux Etats-Généraux d'établir de nouvelles taxes, fut exilé à Troyes. Cependant, après quelques semaines d'exil, il fut rappelé, et le roi retira les édits concernant les impôts.

M. de Brienne fit encore quelques tentatives pour établir des impôts sans la participation du parlement, mais ces mesures ministérielles furent presque aussitôt abolies ; enfin ce ministre, sans argent, sans moyens, abandonna l'autorité et se retira.

Le roi replaça à la tête de l'administration des finances M. Necker, que le vœu général de la nation avait désigné. Effectivement, par son propre crédit, il parvint à pourvoir à plusieurs millions de dépenses urgentes. Ce qui donna le tems d'aviser aux moyens de convoquer les Etats-Généraux.

M. Necker fit décider, par un arrêt du conseil du 27 septembre, la double représentation du Tiers-Etat ; c'est-à-dire, que le nombre de ses députés égalerait celui des deux ordres de la noblesse et du clergé ; et, quant à la question de savoir

si on délibèrerait par ordre ou par tête, elle fut renvoyée à l'assemblée des Etats-Généraux, qui fut convoquée pour la fin d'avril 1789.

L'ouverture des Etats-Généraux se fit à Versailles, le 5 de mai 1789. M. Necker y rendit compte des revenus et des dépenses du royaume.

Bientôt la mésintelligence se mit dans l'assemblée, relativement au vote par ordre ou par tête, et pour la vérification des pouvoirs en commun; bientôt il y eût scission déclarée entre les trois ordres, et, le 17 juin, les députés du Tiers-Etat se constituèrent en *Assemblée Nationale*, nonobstant l'opposition des deux autres ordres qui persistaient à délibérer séparément.

Le roi, pour arrêter ce premier essor de l'esprit démocratique, tenta un coup d'autorité; il tint une séance royale, dans laquelle il notifia au députés assemblés de se rendre dans leurs salles respectives pour y délibérer séparément, et cassa tous les actes émanés de l'assemblée du Tiers-Etat, constitué en Assemblée Nationale. Mais cet effort d'un pouvoir qui dépérissait, ne servit qu'à montrer aux amis de la liberté toute l'immensité de leurs forces et de leurs ressources. Les députés du Tiers-Etats, forts de leur majorité et de l'opinion publique dont ils étaient puissamment secondés, présidés par M. *Bailly*, et excité par le bouillant *Mirabeau*, persistèrent à se maintenir en Assemblée Nationale. Quelques membres de la noblesse, et notamment le duc d'Orléans, se joignirent à eux. On a dit que si un plus grand nombre de nobles eut suivi le duc d'Orléans, le plan était de le proclamer, à l'instant même, *protecteur du royaume*. Ce fut peut-être pour déjouer le renouvellement de ce plan que le roi, revenant en apparence sur sa première résolution, enjoignit aux membres du clergé et de la noblesse de se réunir au Tiers-Etat, et cette assemblée, réunie dans une salle commune, prit le titre d'*Assemblée Nationale*.

Bientôt on apprend que la cour rassemble des troupes dans le voisinage de Paris. Les alarmes que cette nouvelle avait inspirées s'accrurent par les mesures inconsidérées de la cour, qui venait d'exiler M. Necker, et renvoyer trois autres ministres jouissant alors de la faveur populaire. Bientôt le mot de liberté devient le cri de raliement, les citoyens les

plus paisibles sont entraînés par l'impulsion générale; les Gardes-Françaises, soulevés contre l'autorité de leurs chefs, se joignirent aux citoyens, qui s'armèrent de tout ce qu'ils rencontrèrent en pillant les différens dépôts d'armes; ils s'emparent de quelques pièces de canons, et, dans cet état d'insurection, ils s'avancent vers la Bastille, dont ils parviennent à se rendre maîtres. Le gouverneur de cette forteresse, M. Delaunay, y périt; cette première victime de la révolution fut suivie, dans le même jour, par Flessel, prévôt des marchans; et quelques tems après, par Foulon, désigné ministre des finances, et Berthier, intendant de Paris.

Ce fut à cette époque que M. Bailly fut nommé maire de Paris, et M. de la Fayette commandant de la garde nationale, qui commença à s'organiser.

L'étincelle qui, à Paris, avait allumé les torches de la guerre civile, embrâsa toute la France. Par-tout le peuple s'arma. Dans les campagnes les seigneurs furent insultés et maltraités, leurs châteaux pillés, brûlés, leurs archives détruites. L'émigration devint générale.

Au milieu de cette fermentation, l'Assemblée Nationale s'occupa des bases d'une nouvelle constitution, qui devenait indispensable, puisque déjà l'ancienne n'existait plus. La *déclaration des droits de l'homme* vint doubler la secousse électrique qui avait mis en mouvement tous les esprits. La célèbre *nuit des sacrifices* vit abolir les titres, les priviléges héréditaires et les droits seigneuriaux de la noblesse. L'Assemblée proclama la liberté des cultes et fixa des bornes à l'influence du *veto* royal. Le roi semblait prêter la main à cette grande réforme; on lui donna l'épithète honorable de restaurateur de la liberté française. Les ames sensibles et pures, les amis de l'humanité s'enivraient des plus douces espérances, lorsque subitement l'horizon politique s'obscurcit, et un effroyable orage vint ternir l'éclat du plus beau jour.

Une disette factice et une orgie des gardes du roi, où l'on avait foulé aux pieds la cocarde nationale, devinrent les causes ou le prétexte d'une explosion que peut-être des factieux d'un rang illustre avaient depuis long-tems préparée.

Le 5 octobre une foule immense de peuple sortie des fauxbourgs de Paris, traînant du canon à sa suite, se rendit à Versailles, sous le prétexte de réclamer des subsistances; la

populace investit le château en demandant du pain à grands cris : la réponse du roi parut d'abord satisfaire le peuple mutiné, et l'arrivée de M. de la Fayette, à la tête de l'armée parisienne, contribua puissamment à calmer cette multitude ; mais au moment où, croyant avoir ramené le calme, il s'était retiré pour prendre quelque repos, les meneurs profitèrent de son absence pour porter le peuple à de nouveaux excès ; plusieurs gardes-du-corps furent massacrés : des scélérats, violant l'asile du souverain, pénétrèrent jusqu'à l'appartement de la reine, qui se sauva à demi-nue dans la chambre du roi, et échappa aussi à leur férocité. Le peuple demandant à grands cris que le roi se rendît à Paris, il y consentit, partit avec la reine et toute sa famille, et établit sa résidence aux Tuileries. Peu de jours après, l'Assemblée Nationale se rendit également à Paris ; elle choisit le manége pour le lieu de ses séances, et pour un tems la tranquillité publique parut rétablie.

Quelques circonstances font présumer qu'il y eut dans ce moment deux insurrections distinctes, celle du 5 octobre, qui probablement n'avait pour but que d'arracher au roi son adhésion aux décrets de l'Assemblée, et celle du 6 octobre qui, composée uniquement d'atroces brigands, sembla dirigée vers l'assassinat de la reine. Ce dernier attentat a été assez généralement attribué au duc d'Orléans ; cependant le Châtelet, chargé d'informer contre les auteurs de ces mouvemens, déclara qu'il n'y avait pas lieu à une accusation ni contre d'Orléans ni contre Mirabeau, soit que réellement on n'eût pas trouvé des preuves suffisantes, soit que l'on jugeait politique de laisser ce secret horrible dans les ténèbres dont il est encore enveloppé.

Deux grandes causes de dissention se développèrent de plus en plus pendant l'hiver de 1789 à 1790, je veux parler de l'émigration des nobles et du mécontentement du clergé.

On commença par défendre les vœux monastiques de l'un et l'autre sexe ; bientôt après tous les biens ecclésiastiques furent déclarés biens nationaux ; on décréta *une constitution du clergé*, dont les principales dispositions réglaient le nombre des évêchés, la circonscription des paroisses. Et, d'après cette loi, les ecclésiastiques privés de tous revenus

territoriaux, étaient tous pensionnés ou salariés par l'Etat, avec l'obligation de jurer fidélité à cette constitution.

Tous les évêques de France, à l'exception de quatre, refusèrent de prêter le serment prescrit. Leur exemple fut suivi par la majorité des ecclésiastiques, ce qui produisit un schisme dans l'église de France, qui eut les suites les plus funestes.

L'émigration des nobles continuait avec une extrême fureur. On courait à Coblentz comme à la nouvelle capitale. Le comte d'Artois et le prince de Condé, entourés de tous ces nobles fugitifs, provoquaient et préparaient la guerre extérieure, tandis que les prêtres non-assermentés intimidaient les consciences, et excitaient dans toutes les familles les plus cruelles divisions; de toutes parts on voyait briller des funestes lueurs, signes avant-coureurs du grand incendie qui allait consumer en même-tems et l'antique édifice social et les matériaux encore épars de celui qu'on se proposait d'ériger.

On voulut étouffer ces sinistres pressentimens; des sermens, faibles liens pour un peuple irreligieux et frivole, devaient cimenter une concorde qui n'existait plus; on célébra la grande fédération du 14 juillet 1790. Chaque canton y envoya des députés, ainsi que chaque régiment. Le roi et la famille royale, tous les membres de l'Assemblée Nationale, assistèrent à cette cérémonie, qui eut lieu à Paris, dans le Champ-de-Mars, avec beaucoup de pompe et d'appareil: on semblait, dans ce jour solennel, avoir juré l'oubli des excès passés, et promettre pour l'avenir un concours unanime d'efforts et de sacrifices pour coopérer au bien général, et relever l'édifice social sur des bases solides et durables; mais malheureusement cet espoir des bons citoyens fut encore trompé, et cette grande réunion ne fut qu'une vaine cérémonie qui ne produisit aucun heureux résultat.

L'organisation d'un système d'administration purement électif doit être regardée comme une des opérations les plus importantes de l'Assemblée Constituante. Les états et les parlemens anéantis, les noms mêmes des anciennes provinces abolis pour faire place à ceux des départemens, 40 mille municipalités disséminées sur toute la surface de la France, et pour la plupart composées de démocrates zélés, le choix de

de presque tous les magistrats remis entre les mains du peuple, voilà les causes qui enlevèrent au roi et à la cour les derniers moyens de résistance. De l'autre côté, d'innombrables clubs, répandus jusques dans les villages, se saisirent presque par-tout d'une autorité qui devint illimitée, parce que leur voix était censée être celle du peuple. Enfin, par une fatalité singulière, *Mirabeau*, le seul homme qui, par la force de son génie, aurait pu dominer les mouvemens progressifs de la révolution et leur fixer un terme, fut enlevé par une mort subite, et qu'on attribua généralement à un crime, sans pouvoir s'accorder sur ceux qui en furent les auteurs

Les bruits d'une fuite prochaine du roi inquiétèrent longtems la nation ; le parti de la cour les traitait d'imaginaires, l'événement prouva le contraire.

Louis XVI, effrayé des atteintes sans nombre qu'on portait journellement à l'autorité royale, partit de Paris le 21 juin 1791, avec la reine, ses enfans et sa sœur, madame Elisabeth, laissant un mémoire écrit et signé de sa main, par lequel il instruisait l'Assemblée Nationale des motifs qui l'avaient forcé à s'éloigner. Il prétendit que son intention était de se rendre à Montmédy, mais on sait que des préparatifs étaient faits pour le recevoir à Luxembourg, forteresse autrichienne; d'ailleurs, Monsieur (son frère ainé) s'enfuit en même-tems, et se rendit à Mons, autre place autrichienne.

Soit que les mesures eussent été mal prises, soit par hazard ou par des causes qui ne sont pas encore bien éclaircies, le roi, reconnu par le maître de poste de Sainte-Menéhould, fut arrêté à Varennes, et ramené à Paris, où il fut étroitement gardé dans le château des Tuileries, et suspendu de ses fonctions royales jusqu'à l'entier achèvement de la constitution, qui eut lieu le 3 septembre 1791 ; le roi reprit alors son autorité constitutionnelle, il accepta solennellement la constitution, à la fin du même mois. L'Assemblée Constituante termina sa session, et l'Assemblée Législative la remplaça sur-le-champ.

Le maintien de la nouvelle constitution aurait exigé l'audace et les talens de ceux mêmes qui en ont été les auteurs ; mais la jalousie mutuelle des membres les plus marquans, et la crainte de perdre leur popularité, amenèrent l'Assemblée Constituante à la funeste résolution d'abandonner les rênes de

l'empire à des factions prêtes à s'entre-déchirer. *Robespierre*, qu'on appelait déjà *l'incorruptible*, eut quelque influence sur cette résolution, qui ouvrit la barrière à son ambition.

Le roi de Prusse, l'Empereur et les princes d'Allemagne, ne voyaient pas sans alarmes les principes de liberté répandus en France, prêts à se propager dans leurs Etats. Excités par les émigrés, et sur-tout déterminés par l'état de désordre et d'anarchie où ils voyaient la France plongée, ils formèrent une ligue par un traité qui fut signé au château de Pilnitz, mais qui fut d'abord tenu secret. Sans doute, avec des ménagemens, on aurait pu conjurer cet orage, mais les meneurs de l'Assemblée, ayant Brissot à leur tête, forcèrent Louis XVI d'être l'agresseur, et il déclara la guerre, le 20 avril 1792, à l'empereur d'Allemagne et au roi de Prusse. La neutralité des autres puissances n'était que nominale. L'Angleterre conduisait déjà la coalition sans l'avouer. L'impératrice de Russie excitait toute l'Europe par ses déclarations et par ses promesses, qu'elle n'avait pas l'intention de remplir. Le roi de Suède ambitionnait la gloire de conduire les armées réunies du Nord. Toute l'Allemagne armait; la Hollande était placée sous l'influence de l'Angleterre et de la Prusse. Dans le Midi, l'espoir de conquêtes entraînait le roi de Sardaigne, la vengeance animait Naples et Madrid. Trois puissances restèrent réellement neutres; Venise, par faiblesse, les cantons suisses, par une suite de leur organisation fédérative, enfin le Dannemark, par les sages conseils du grand Bernstorf.

La guerre civile menaçait encore d'accroître les horreurs dont la France était environnée.

Un décret ordonna aux émigrés de rentrer en France dans le délai de deux mois, et prononça peine de mort contre ceux qui rentreraient après cette époque. Un autre décret enjoignit à tous les prêtres de prêter le serment à la nouvelle constitution du clergé, sous peine d'être déportés hors du royaume.

Le roi ayant refusé de sanctionner ces deux décrets, les agitateurs redoublèrent d'activité pour rendre odieux le pouvoir royal; toutes les factions, quoique divisées d'intérêts et de vues, se réunirent pour renverser la nouvelle constitution, et les pouvoirs qu'elle avait établis.

Un premier essai démontra l'impossibilité où était le roi pour se défendre par la force. Le 20 juin un attroupement considérable de populace, armée de piques, se rend au Tuileries, sans qu'aucune autorité prit les moyens de l'arrêter; ces brigands pénétrèrent jusqu'à l'appartement du roi: après avoir accablé le roi et sa famille de menaces et d'outrages, ils se retirèrent, contens d'avoir mis au grand jour l'extrême facilité qu'il y avait de renverser un pouvoir exécutif, tant de fois impunément insulté.

D'après un examen sévère et impartial des faits, il paraît certain que les jacobins, républicains, orléanistes, ou anarchistes, se réunirent pour renverser le trône, sauf ensuite à s'entre-déchirer pour s'emparer de ses débris.

En conséquence de cet accord, ils fixèrent au 10 août l'exécution de leurs projets. Ils mandèrent à Paris un bataillon de Marseillais, et firent venir des provinces tous les patriotes capables de les seconder. Le roi, averti de leurs desseins, qu'ils ne cachaient guères, crut devoir prendre les précautions de sûreté nécessaires pour prévenir l'attaque dont il était menacé. Il manda donc auprès de lui toutes les autorités constituées de la ville de Paris, et on joignit aux Gardes-Suisses plusieurs bataillons de la garde nationale, à qui le maire Péthion donna lui-même l'ordre de repousser la force par la force. Pendant la nuit du 9 au 10, les insurgés firent sonner le tocsin, battre la générale, et s'avancèrent vers les Tuileries: repoussés par les troupes qui gardaient les avenues du Carrouzel, ils ne purent y pénétrer, et la nuit se passa dans ces différentes escarmouches. Sur les six heures du matin le roi descendit dans les cours, et passa en revue les Suisses et la Garde Nationale préposés à la défense du château.

Cependant le nombre des insurgés grossissait incessamment; et comme dans ce tumulte il était difficile de reconnaître l'ami de l'ennemi, quelques compagnies du faubourg Saint-Antoine pénétrèrent dans le jardin des Tuileries. Le roi, au milieu de cette confusion, craignant sur toutes choses d'être regardé comme l'agresseur, prit subitement la résolution de se rendre au sein de l'assemblée. Ce ne fut pas sans courir bien des dangers qu'il parvint à s'y réfugier avec sa famille.

Les Gardes Nationales, découragés par cette retraite inattendue, ayant perdu Mandat, leur chef, arrêté et assassiné à la Commune, commencèrent à se retirer insensiblement. Les Suisses eux-mêmes ne savaient trop quel parti prendre, lorsqu'une pièce de canon, placée sur le Pont-Royal, commença l'attaque, en tirant sur le château. D'un autre côté, les Marseillais avaient forcés la grille et pénétrés dans la première cour. Les Suisses se voyant pressés, se divisèrent en pelotons, et firent un feu assez soutenu, qui dissipa les Marseillais, qui abandonnèrent leurs canons; mais ils revinrent bientôt à la charge. Le roi ayant envoyé aux Suisses l'ordre de cesser le feu, ils songèrent à la retraite. Mais se trouvant cernés de tous côtés, ils jetèrent leurs armes en demandant grâce: la populace, toujours cruelle quand elle cesse de craindre, se jeta sur les malheureux désarmés, et massacra sans pitié tous ceux qui tombèrent en son pouvoir. Peu de ces malheureux échappèrent à cette boucherie; on poussa même la barbarie jusqu'à se porter à la caserne de Courbevoye, pour égorger ceux des Suisses qui s'y trouvaient: mais avertis à tems, presque tous parvinrent à se sauver.

L'Assemblée Législative, dont les principaux membres avaient préparés et dirigés l'insurrection du 10 août, suspendit le roi de ses fonctions, et ordonna que la famille royale serait renfermée dans la tour du Temple. Ce fut dans ce moment d'anarchie complète, que le pouvoir administratif de la Commune de Paris se trouva concentré entre les mains de quelques brigands, aussi féroces que sanguinaires. Ces monstres organisèrent et ordonnèrent le massacre général des prisonniers enfermés depuis quelques mois dans les prisons de Paris. Pendant trois jours des scélérats égorgèrent, sans opposition, les malheureuses victimes qui leurs avaient été désignées. La plus grande partie était des prêtres, et quelques autres personnes de tout rangs, des deux sexes, suspectées de royalisme: toutes ses vertus ne purent sauver l'intéressante princesse de Lamballe, qui périt dans le massacre des prisonniers de la Force, victime de son amitié pour la reine.

L'Assemblée Législative n'osa pas punir ces crimes affreux; elle ne prit que plusieurs jours après quelques mesures équivoques, et que les audacieux membres de la Commune bravèrent. Bientôt l'assemblée décréta que les circonstances où

l'on se trouvait exigeaient la convocation d'une Convention Nationale, laquelle devait avoir tous les pouvoirs nécessaires pour donner à l'Etat une nouvelle constitution.

Cette Convention se réunit le 21 septembre 1792, et, dès sa première séance, elle décréta l'abolition de la royauté, et proclama la France un Etat républicain ; mais comme on ne décida pas comment cette republique serait organisée, chacun des partis se prévalut de ce silence, et attacha le nom de république à tous les systèmes de gouvernemens qu'il lui plut d'établir.

Pour assoir une constitution républicaine, l'éloignement des Bourbons devenait sans doute indispensable ; mais Louis XVI en exil n'aurait-il pas toujours offert aux royalistes un point de réunion ? Cette réflexion égara quelques membres de la Convention dans les sentiers d'une politique cruelle ; d'autres individus n'étaient peut-être guidés que par un fanatisme sanguinaire ; quelques-uns voulaient sans doute frayer au duc d Orléans le chemin pour arriver à un nouveau trône. Les républicains les plus sincères et les plus purs désiraient ardemment de sauver Louis XVI ; mais, divises d'opinion sur plusieurs points, ils prirent des mesures fausses, et devinrent le jouet de la faction atroce qui, bientôt, devait les prendre eux-mêmes pour victimes.

La Convention décréta que Louis XVI serait jugé par la Convention Nationale, qui elle-même dressa l'acte d'accusation. Le 21 décembre, le roi fut traduit à la barre pour y subir un interrogatoire. Il répondit aux questions du président avec la dignité convenable à son rang, et au sentiment intime de son innocence. Le 26, Louis XVI comparut pour la seconde fois à la barre de la Convention, accompagné de ses trois défenseurs, MM. de *Malesherbes*, *Desèze* et *Tronchet*. Desèze porta la parole, et produisit dans son plaidoyer des preuves évidentes de l'innocence du monarque accusé ; mais la plupart de ses juges, qui étaient en même-tems ses accusateurs et ses ennemis, n'écoutèrent en cette occasion que les différentes passions dont ils étaient animés.

Les membres de l'Assemblée qui délibérèrent dans cette grande affaire étaient au nombre de 721 ; Louis XVI fut condamné à mort le 18 janvier, et cette sentence ne fut prononcée qu'à une faible majorité de cinq voix. En vain il inter-

jetait appel à la nation, son appel fut rejeté; l'exécution fut fixée au 21.

Louis XVI montra, dans ses derniers momens, une fermeté vraiment héroïque. Sa patience, sa résignation, touchèrent jusqu'à ses ennemis et ses bourreaux; il puisa ce courage dans les vifs sentimens de religion dont il avait toujours été animé. Ayant demandé et obtenu un confesseur, il se prépara à la mort par tous les actes de piété qui adoucissent aux vrais fidèles l'horreur qu'inspire à tout être vivant le moment de sa destruction.

La veille de sa mort il fit venir auprès de lui la reine, ses enfans et madame Elisabeth; il leur apprit lui-même sa condamnation. Toute ame sensible peut se faire une idée de la scène déchirante de ces derniers adieux.

Après cette pénible entrevue, le roi se coucha et dormit tranquillement une partie de la nuit, et passa le reste en prières. Le lendemain 21, à huit heures du matin, le commandant de la garde nationale vint le chercher pour le conduire au lieu de l'exécution, à la place ci-devant Louis XV, alors de la Révolution. Pendant le trajet, qui dura deux heures, il s'entretint avec son confesseur, et récitait les prières des agonisans. Monté sur l'échafaud, il s'écria d'une voix haute et ferme: « Je meurs parfaitement innocent de tous les crimes » dont on m'a chargé, je pardonne à ceux qui sont la cause » de mes infortunes. J'espère même que l'effusion de mon » sang contribuera au bonheur de la France. Et toi peuple » infortuné »!.... Le roulement des tambours ne lui permit pas de continuer, l'instant d'après sa tête tomba sous la hache des bourreaux.

Ainsi mourut Louis XVI à l'âge de 38 ans, après en avoir régné 18. Nous dirons ici quelques mots sur le sort des autres membres de cette malheureuse famille.

Le 15 octobre 1793, la reine, Marie-Antoinette de Lorraine-d'Autriche, veuve de Louis XVI, roi de France, et sœur de l'empereur d'Allemagne, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et elle subit son jugement avec courage: elle était âgée de 38 ans.

Les vertus de madame Élizabeth, sœur du roi, auxquelles la calomnie des révolutionnaires n'avait jamais porté atteinte, ne purent la sauver. Les monstres lui firent un crime d'avoir

obéi aux sentimens de la nature et de l'amitié : elle eut la tête tranchée le 11 mai 1794 : elle était âgée de 30 ans.

Le dauphin, fils de Louis XVI, continua de demeurer dans la tour du Temple avec sa sœur, connue sous le nom de Madame de France ; sa captivité et les mauvais traitemens qu'on fit essuyer à ce malheureux enfant altérèrent sa santé ; enfin la mort termina ses souffrances et sa vie. Après deux ans de détention, Madame obtint enfin sa liberté, moyennant l'échange qu'on fit de sa personne avec celles de plusieurs députés qui se trouvaient prisonniers de l'empereur. Cet échange eut lieu à Bâle, et la jeune princesse fut conduite à Vienne.

Pour ne pas interrompre la narration des malheurs qui écrasèrent la famille régnante, nous n'avons rien dit des événemens militaires de 1792. Les armées de la coalition s'avancèrent témérairement par Verdun dans la Champagne, d'où ils projetaient de marcher sur Paris ; ce ridicule plan, éclos dans l'imagination des émigrés, et imprudemment adopté par le duc de Brunswick, eut l'issue la plus honteuse ; les troupes prussiennes, hessoises et autrichiennes, cernées par la suite des marches habiles de Dumouriez, repoussées à Valmy par Kellermann, ne durent leur salut qu'à un arrangement dont on n'a jamais connu les conditions précises. Bientôt Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, conquit toute la Belgique. Custine pénétra dans l'Allemagne, et se rendit maître de Mayence et de Francfort. Enflée de ces succès, la Convention déclara, en février 1793, la guerre à l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, puissances dont l'attitude hostile n'était plus équivoque. On l'avait déjà déclaré en septembre 1792, au roi de Sardaigne, à qui les généraux Montesquiou et Anselme enlevèrent presque sans coup férir la Savoie et le comté de Nice. Ces provinces, ainsi que la Belgique et Mayence, furent déclarées parties intégrantes du territoire français. Dumouriez reçut maintenant l'ordre de conquérir la Hollande ; il s'empara rapidement de plusieurs forteresses importantes, lorsque tout-à-coup les Autrichiens, sous la conduite du prince de Cobourg, reprirent l'offensive. La bataille de Nerwinde fut perdue avec la Belgique. Les Prussiens, sous le duc de Brunswick, assiégèrent Mayence. Enfin, la défection de Dumouriez semblait livrer

l'armée du Nord à une désorganisation complète. Sous des circonstances aussi défavorables, la faction des Robespierre, des Marat et des Danton était parvenue à s'emparer, dans l'intérieur, d'un pouvoir arbitraire, qui fut exercé avec la dernière tyrannie. Reprenons le fil des événemens politiques qui avaient amenés cet état de choses, connu sous le nom de *régime de la terreur*.

On avait formé une espèce de *conseil exécutif*, composé des ministres, tandis que toute la souveraineté nationale était cumulée dans les mains de la Convention. Cette assemblée, investie d'un pouvoir sans bornes, devint bientôt une arène sanglante, où les diverses factions se disputaient la suprême puissance. Le parti connu sous le nom des *Girondins*, eut les vues les plus saines et les principes les plus humains; mais négligeant les moyens que la politique aurait dû suggérer, il laissa prendre un funeste ascendant à une faction composée d'hommes sanguinaires, couverts de crimes, ivres d'ambition et décidés à tout oser pour parvenir à régner sans rivaux. La multitude, qui n'aime que les opinions extrêmes, n'était déjà que trop disposée à favoriser des hommes qui, par leur langage et leurs mœurs, se rapprochaient des plus basses classes de la société. Forte du secours de la populace, aidée par l'infâme commune, la faction des terroristes parvint à écraser toutes les autres, le 31 mai 1793 ou le 12 prairial an 1er. Vingt-deux députés de la faction opposée à la sienne furent incarcérés, et quelque tems après périrent sur l'échafaud; dès-lors Robespierre et ses adhérens, maîtres des délibérations, ne mirent plus de bornes à leur tyrannie. Un tribunal dit révolutionnaire fut établi à Paris; des milliers de citoyens de tout rang, de tout sexe y furent traduits, et condamnés à mort sous les prétextes les plus frivoles; des membres de la Convention, dévoués à cette faction sanguinaire, furent envoyés dans les provinces, où ils répétèrent les scènes d'horreur et de carnage qui avaient lieu dans la capitale. La guerre civile éclata dans différens départemens de l'Ouest, excités à la révolte contre le régime révolutionnaire par le grand nombre d'émigrés que l'Angleterre avait amenés sur les côtes de Bretagne.

La ville de *Lyon* osa prendre les armes contre les tyrans; mais le courage de ses défenseurs succomba sous le nombre,

et les cruels vainqueurs entreprirent de raser cette grande cité, qui fesait un des ornemens de la France. La ville de Nantes, qui, avec Marseille, Bordeaux et autres, s'était déclarée pour la république fédérative, mais qui avait repoussé les royalistes, eut à souffrir les plus horribles persécutions de la part des jacobins. Toulon se rendit aux forces réunies des Anglais, des Espagnols et des Napolitains; mais leur présence n'y fut pas de longue durée; en fuyant ils emmenèrent ou détruisirent une grande partie de la flotte et des arsenaux de ce port. Les succès des Autrichiens dans la Flandre, et des Prussiens sur le Rhin se bornèrent à la prise de quelques places fortes, et avant la fin de la campagne ces avantages furent balancés par la défaite du duc d'Yorck devant Dunkerque, et par celles du duc de Brunswick et du général Wurmser dans l'Alsace. Ainsi, à la fin de cette affreuse année de 1793, la faction qui dominait la Convention n'eût plus à craindre que les royalistes de la Vendée. Le reste de la France se courba en tremblant sous la hache révolutionnaire qui était suspendue sur toutes les têtes.

Le féroce Robespierre commença dès-lors à marcher plus directement vers son but, qui était le même que celui de Cromwell. Déjà les chefs des jacobins se laissaient paisiblement décimer par ce fameux comité du salut public, dont Robespierre était l'ame; déjà ce tyran s'était crée le pontife d'une nouvelle religion; il ose annoncer le projet qu'il avait formé, d'immoler plusieurs de ses collègues, au comité du salut-public, et une partie de la Convention, lorsque ceux qu'il désignait pour victimes le prévinrent, et prirent si bien leurs mesures, que ce monstre qui, peu de momens auparavant, fesait tout trembler, se trouva tout-à-coup abandonné; et le 10 thermidor an 2 il eut la tête tranchée sur la même place où il avait fait périr des milliers de citoyens innocens.

La Convention, délivrée d'un monstre, en renfermait encore d'autres dans son sein. Aussi les bienfaits du 9 thermidor furent lents à se développer. Mais tandis que l'intérieur se remettait peu-à-peu des épouvantables maux que le terrorisme avait entraîné, les armées, par un élan subit et simultané, portèrent leurs pas victorieux au-delà des frontières.

Le 8 messidor an 2, le général Jourdan gagna la célèbre

bataille de Fleurus contre les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg. Pichegru pénétra dans la Westflandre. Les Autrichiens, pour ne pas être renfermés entre deux ennemis, se virent forcés d'abandonner d'abord leurs conquêtes, et bientôt leur propre territoire. Toute la Belgique rentra au pouvoir des Français. On ne s'en tint pas là; au mois de janvier 1795 le général Pichegru s'empara de toute la Hollande, tandis que l'armée du Rhin achevait la conquête de la rive gauche de ce fleuve, que l'armée d'Italie prenait des positions dans le comté de Nice, depuis Orméa jusqu'à Vado, et que *Dugommier* chaissait les Espagnols au-delà des Pyrénées. Le fruit de toutes ces victoires fut la dissolution de la grande ligue des rois.

Le 16 germinal an 3, la paix fut conclue entre la république française et le roi de Prusse, et le 3 thermidor de la même année, la paix fut signée à Bâle, entre la république française et le roi d'Espagne.

La Convention sortit des routes ensanglantées du crime; mais elle n'avança pas d'un pied ferme dans le chemin du bien. Elle se trouva dans une position très-embarrassante; d'un côté, les restes impurs de la faction de Robespierre s'agitèrent pour ressaisir le sceptre de la terreur; les insurrections du 12 germinal et du 3 prairial an 3 prouvèrent combien les convulsions de ce parti agonissant pouvaient encore devenir funestes. De l'autre côté, les espérances des plus extravagantes réunirent de nouveaux les nombreux mais imprudens et faibles partisans de la famille Bourbon; ce furent eux qui, dans le Midi, organisèrent une nouvelle terreur; des opprimés devinrent à leur tour oppresseurs; au lieu des justes châtimens qu'on aurait dû infliger aux agens du terrorisme, on exerça des vengeances effrénées. Par une suite nécessaire de semblables circonstances, la majorité de la Convention chercha à dominer à-la-fois sur les terroristes et sur les royalistes, en les opposant les uns aux autres, et en accordant, selon les intérêts du moment, tantôt aux premiers tantôt aux derniers, une faveur trompeuse et souvent funeste. Ce système d'équilibre, ou, pour nous servir d'un terme plus significatif, ce jeu de bascule, qui fut inventé par la Convention, et continué par le Directoire exécutif, entraîna des maux sans nombre pour les particuliers, et contribua

peut-être plus que le terrorisme à démoraliser le peuple et à rendre la révolution odieuse aux gens de bien ; mais, par une fatalité cruelle, ce fut le seul moyen alors possible pour sauver la chose publique. Il faut se rappeler que la majorité même de la Convention, à cette époque, était un composé de parties hétérogènes ; on y voyait mêlés des anciens terroristes, qui semblaient animés d'un généreux repentir ; d'autres qui n'avaient fait que cacher leur ancienne férocité sous des formes nouvelles ; des Girondins, rappelés de leur exil et placés à côté de leurs proscripteurs ; quelques républicains indépendans de tous les partis, et plusieurs royalistes déguisés. Une assemblée composée d'élémens aussi discordans, n'était pas propre à mettre un terme à la révolution. Pourtant elle essaya de suspendre, du moins pour quelque tems, les secousses politiques, en donnant au gouvernement républicain des formes plus praticables que celles proposées en 1793.

Les principales dispositions de cette constitution, connue sous le nom de constitution de l'an 3, portaient que le corps législatif serait divisé en deux conseils, dont l'un devait proposer les lois, et l'autre les approuver ou les rejeter : le pouvoir exécutif, à la nomination des deux conseils, était confié à cinq personnes, formant le conseil d'exécution, avec le titre de Directoire exécutif.

Mais un événement de sinistre augure précéda la mise en activité de cette constitution. Une loi, portant que les deux tiers des membres de la Convention resteraient membres du nouveau corps législatif, avait été soumise à l'acceptation du peuple en même-tems que la constitution. Plusieurs départemens la rejetèrent ; un plus grand nombre, dit-on, l'accepta : mais la majorité des sections de Paris se prononça hautement contre cette loi, et prit les armes pour s'opposer à son exécution ; tel fut, au moins en apparence, le motif de la plus violente insurrection qui eût encore éclaté contre le gouvernement. Presque toute la garde nationale de Paris marcha contre la Convention ; mais les citoyens armés n'ayant point à leur tête de chefs expérimentés, et sur-tout n'ayant ni plan arrêté, ni but fixe dans leur démarche, furent aisément dispersés par quelques bataillons de troupes de ligne. Après cette journée, connue sous le nom du 13 vendémiaire, tout

rentra dans l'ordre, et la nouvelle constitution fut mise en activité le 5 brumaire an 4; 26 octobre 1795.

Le directoire exécutif, dont les membres étaient Barras, Rewbell, Lareveillère, Carnot et Letourneur, sut en très-peu de tems acquérir, tant dans l'interieur que parmi les autres puissances, une certaine considération, qui sans doute était due, en grande partie, aux victoires que les armees françaises remportaient de tous les côtés. *Bonaparte*, général en chef de l'armée d'Italie, franchit les Apennins, force le roi de Sardaigne à signer sa paix particulière, enlève aux Autrichiens le Milanais, passe le pont de Lodi sous le feu de cent canons ennemis, et cerne Mantoue. Au même moment les généraux *Jourdan* et *Moreau* pénètrent dans le centre de l'Allemagne; l'un par la Françonie, l'autre par la Souabe; ils sont sur le point de se joindre, et alors c'eût été fait de l'Autriche; Bonaparte se serait avancé du côté du Tyrol et de la Carinthie; deux cent mille Français se seraient trouvés aux portes de Vienne, et y auraient dicté la paix. Les pertes imprévues qu'essuya le general Jourdan firent échouer en parti le vaste plan de cette campagne; ce général ayant été repoussé jusques vers le Rhin, Moreau se trouva presque entouré des armées ennemies, et eut besoin de toutes les ressources de sa science pour effectuer cette célèbre *retraite*, plus admirable que mainte victoire. Par suite de ces échecs, Bonaparte se vit attaqué des armées autrichiennes qui venaient au secours de Mantoue, place que, dans le premier plan de campagne, on voulut seulement tenir bloquee, et qu'il fallut maintenant prendre, sous peine de perdre toutes les conquêtes faites en Italie. Quatre armées autrichiennes marchèrent successivement au secours de cette forteresse; quatre armées furent battues, dispersées et anéanties. La bataille d'Arcole est sur-tout une des plus remarquables dans les fastes de la science militaire. Enfin, au commencement de 1797 (car l'hiver même n'arrêtait pas la fureur de la guerre), Mantoue succombe, Bonaparte franchit les Alpes tyroliennes et carniennes, les autres armées françaises repassent le Rhin, une noble émulation leur donnait des ailes pour venir joindre les vainqueurs d'Italie; déjà Vienne en tremblant voit un ennemi victorieux porter dans ses palais la flamme vengeresse; lorsque Bonaparte offre à l'archiduc

Charles l'olivier de la paix ; le 29 germinal an IV on signe les préliminaires de Léoben. Bonaparte fait un pas en arrière, et dans ce pas il écrase l'ancienne république de Venise ; l'anéantissement de ce gouvernement foible et inutile au bien général de l'Europe, facilite la conclusion définitive de la paix, qui fut signée à Campo-Formio le 26 vendémiaire an VI. La cession de la rive gauche du Rhin et de la Belgique aux Français, la formation de la république Cisalpine et la réunion des états Vénitiens à la monarchie autrichienne furent les bases principales de cette paix.

Un congrès fut indiqué à Rastadt pour y traiter de la paix de l'Empire. Des traités de paix particuliers avaient déjà été conclus entre la France et le roi des Deux-Siciles, le duc de Parme et le Pape. Ce dernier avait cédé les trois légations de Ferrare, de Bologne et de Romagne à la France, qui les donna à la république Cisalpine.

Antérieurement au traité de Campo-Formio, une révolution avait eu lieu dans le gouvernement de France ; une faction royaliste s'était élevée dans le sein du corps législatif ; elle égara quelques républicains trop confians, et soufflait la discorde dans toutes les parties de la France, une lutte s'éleva entre le corps législatif et les directeurs ; ceux-ci, disposant de la force publique, s'en servirent pour chasser, proscrire et déporter les membres du corps législatif qui s'étaient déclarés contre eux. Ils enveloppèrent dans cette proscription deux de leurs collègues, membres du directoire, qui avaient protestés contre les mesures de violence qu'on se proposait d'employer ; cette espèce de révolution est connue sous le nom de journée du 18 fructidor. Le directoire et ses amis disaient « qu'on avait violé la constitution afin de la sauver ».

Le départ de Bonaparte pour l'Egypte réveilla chez les rois l'espoir de pouvoir circonscrire la république Française dans des bornes plus étroites ; la bataille d'Aboukir décida la formation d'une nouvelle coalition. L'assemblée de Rastadt, après avoir employé un an à délibérer sur les moyens d'amener la paix, se sépara sans pouvoir, ou sans vouloir s'accorder sur les moyens d'y parvenir ; et l'on se prépara de part et d'autre à recommencer la guerre. Ce congrès se termina de la manière la plus tragique, par un événement affreux, sous quelque rapport qu'on le considère, et quelques en

soient les auteurs et les instigateurs. Les plénipotentiaires français, Robergeot, Bonnier et Jean-Debry, furent assaillis presque aux portes de Rastadt par une troupe de cavaliers portant l'uniforme du régiment de Secklers; Robergeot, et Bonnier furent égorgés; Jean-Debry, quoique blessé, parvint à s'échapper.

Les gens sensés suspendent leur jugement : le directoire ayant, avec beaucoup de bruit et d'éclat, dénoncé cet attentat au droit sacré des nations, comme l'ouvrage de la maison d'Autriche; et la cour de Vienne, s'étant justifiée de cette inculpation par des recherches et informations, dont elle fit publier le résultat dans toutes les cours de l'Europe, il est à croire que le tems seul découvrira les auteurs de ce forfait inoui dans les annales des peuples policés.

L'Angleterre était la seule puissance qui put espérer de tirer quelque avantage de ce crime; sa politique atroce crut peut-être devoir cimenter l'union des ennemis de la France par un sacrifice humain, et éterniser la guerre en excitant des ressentimens implacables.

Pendant qu'en Europe les armées russes et autrichiennes menaçaient de leurs énormes masses à-la-fois la France, la Suisse et l'Italie, l'elite des troupes françaises combattait loin de ses foyers, sous un climat dévorant, et sans utilité pour la patrie. Une obscurité mystérieuse enveloppe les causes de cet espèce d'exil, où l'on avait envoyé les meilleurs chefs et les légions les plus accoutumées à vaincre.

Bonaparte, qui avait *dit-on* conçu le projet d'une expédition en Egypte, fut chargé de son exécution, et s'embarqua à Toulon avec l'armement nécessaire pour cette grande entreprise. Il conquit sur sa route l'île de Malte, et débarqua en Egypte sans avoir rencontré la flotte anglaise. Bientôt après, il se rendit maître d'Alexandrie, et après avoir gagné deux batailles contre les Mamelouks, il s'empara de la ville du Caire.

Quelque fussent les plans ultérieurs des Français, un malheur imprévu en rallentit l'exécution.

L'amiral Nelson, à la tête d'une forte escadre, attaqua celle des Français dans la rade d'Aboukir; et ce combat, un des plus terribles qui aient eu lieu sur mer, dura trois jours; les Français y firent des prodiges de valeur; mais

l'amiral Brueys, qui commandait l'escadre française, ayant été tué, et le vaisseau l'Orient, de cent vingt canons, ayant sauté avec un fracas horrible, la flotte Française fut presque anéantie. Ce combat, dont les Anglais ne sortirent qu'avec une perte très-considérable, fut soutenu, de part et d'autre, avec une intrépidité et une opiniâtreté dont l'histoire offre peu d'exemples.

L'impression que cette bataille fit sur l'esprit des peuples de l'Orient, contribua plus que tout autre obstacle à arrêter les succès de Bonaparte. Toutefois ce héros continua de tenir l'Asie et l'Afrique en échec.

Tandis que Bonaparte s'emparait du Caire, la division commandé par le général Dessaix, fesait les conquêtes de la Haute-Egypte; Bonaparte traversa ensuite le désert pour se rendre dans la Syrie, et mit le siége devant Saint-Jean-d'Acre. Cette ville fut secourue par les Anglais, commandés par le commodore Sir Sidney Smith. Bonaparte, après avoir bombardé la ville, pressé par le tems ordinaire des débarquemens, dont il pensait bien que les Anglais profiteraient pour venir l'attaquer, retourna sur ses pas, et revint à Alexandrie; en effet, les Anglais débarquèrent des troupes et du canon; et prirent d'assaut le fort et la redoute d'Aboukir; Bonaparte, qui arriva peu de tems après, les attaqua, les mit en déroute, reprit le fort, et força l'ennemi de se rembarquer.

En Europe, cette campagne fut aussi désastreuse pour la France que les précédentes avaient été glorieuses.

Le directoire, qui avait rompu les négociations de paix, n'avait pris aucune précaution pour soutenir la guerre. Soit imprévoyance, soit ineptie, les armées manquaient de tout. Les places frontières étaient mal gardées, mal approvisionnées : ce fut dans cet état de choses que commença la campagne de l'an 7.

L'empereur de Russie avait pris part à la nouvelle coalition, et un armée russe, sous les ordres du général Suwarow, était venue se joindre aux Autrichiens. Les Français furent, peu de tems après, obligés d'évacuer le royaume de Naples, et successivement toute l'Italie.

L'intérieur était on ne peut plus mal administré. Le Directoire, maître de tout pouvoir après le 18 fructidor,

avait établi pour base de son gouvernement un système de balance entre les différens partis qui déchiraient l'Etat. Ce système vicieux entretenait, parmi les citoyens, des semences de discorde, et finit par renverser ses auteurs. Comme au 18 fructidor le Directoire avait opprimé le Corps-Législatif, celui-ci à son tour fut assez puissant, au 29 prairial an 7, pour le renverser, et nommer de nouveaux directeurs de son choix. Un nouveau *club de Jacobins* se forma; on annonçait hautement le retour aux principes du terrorisme. un monstrueux impôt, nommé emprunt forcé, paralysa le commerce et l'industrie.

Cependant avec le commencement de l'an 8, la fortune des armes semblait changer. Les armées françaises réparèrent en partie les revers de l'été précédent. Le général Massena termina la campagne de la manière la plus brillante, en gagnant la bataille de Zurich. Les Russes furent chassés de la Suisse, et le général Suwarow, battu lui-même par le général Lecourbe, fut obligé de se retirer vers le Tyrol. Peu de tems après l'empereur de Russie abandonna la coalition, et rappela ses troupes. L'empereur d'Allemagne fut réduit à ses propres forces pour continuer la guerre sur le continent.

Presqu'en même tems le général Brune gagna une bataille contre les Anglais, qui avaient débarqués en Hollande, sous le commandement du duc d'Yorck. Cette victoire délivra la Hollande, et chassa entièrement les Anglais de ces parages.

Toutefois ces victoires, en empêchant l'envahissement du territoire, ne ramenèrent point le calme dans l'intérieur. Deux ou trois factions préparaient en même-tems des révolutions, chacune dans son sens. Le Directoire, faible et divisé, prévoyait sa chûte sans pouvoir la prévenir. Les bons citoyens fesaient des vœux pour qu'une main vigoureuse s'emparât du gouvernail, et préservât du naufrage le vaisseau de l'état, prêt à s'engloutir.

Ce sauveur, les destins nous l'amenaient déjà d'une manière qui tient du prodige. A travers les flottes ennemies, Bonaparte revint d'Egypte, et fut accueilli en France avec des transports de joie qui démontraient les espérances que les bons citoyens mettaient dans son génie et dans son courage, pour remédier aux maux de l'État.

Peu de tems après son retour il se concerta avec plusieurs

sieurs membres du Corps-Législatif pour établir un nouvel ordre de choses. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour que cet événement ne causât aucun trouble public, le 18 brumaire le Corps-Législatif fut transféré à Saint-Cloud ; là, après une séance assez orageuse, le Corps-Législatif fut ajourné au premier ventôse, le Directoire fut dissous et remplacé par trois consuls, Bonaparte, Roger-Ducos et Sieyes. Une commission, prise dans chacun des deux conseils, fut chargée de rédiger et de présenter un nouveau plan de constitution. Quelque tems après, cette constitution fut présentée à l'acceptation du peuple, et presque unanimement acceptée.

Bonaparte, devenu chef de l'Etat sous le nom de *premier consul*, commença sa nouvelle carrière par offrir la paix aux ennemis, dont l'orgueilleuse imprévoyance refusa toute espèce d'accommodement. En conséquence la guerre recommença, et tandis que *Moreau* se rendit maître de la Souabe et de la Bavière, le premier consul, marchant en personne à la tête d'une nouvelle armée, formée sous le nom d'armée de réserve, franchit le mont Saint-Bernard, malgré les obstacles de tout genres qu'il rencontrait à chaque pas ; il descend en Italie, renverse tout ce qui s'oppose à son passage, et entre en vainqueur dans Milan.

Bonaparte bat les Autrichiens à Montebello. Le 26 prairial an 8, dès le matin, les Autrichiens, commandés par le général Mélas, passent la Bormida sur trois ponts, et commencent avec la plus grande vivacité cette bataille de Marengo, qui sera à jamais célèbre dans l'histoire. Quatre fois les Français furent repoussés, et quatre fois ils revinrent au combat : il y eut plusieurs charges de cavalerie avec des succès variés ; plus de 60 pièces de canon ont été, de part et d'autres, prises et reprises à différentes fois : la présence du premier consul ranimait les troupes ; l'arrivée d'une division, commandée par le général Desaix, et une charge de cavalerie que le général Kellermann exécuta avec autant d'habilité que de courage, achevèrent l'entière déroute de l'armée ennemie.

Cette bataille fut suivie d'un armistice et d'une capitulation, en vertu desquels on remit aux Français les châteaux de Tortone, Alexandrie, Turin, Milan, Pizzighitone, Parme,

Plaisance, Coni, Ceva, Savonne, le fort Urbain, la ville de Gênes.

En Allemagne, le général Krai s'était vu forcé à capituler à-peu-près dans le même tems que le général Mélas venait de capituler en Italie, et par cette capitulation il livrait au général Moreau les plus importantes places fortes d'Allemagne, entr'autres la ville d'Ulm et d'Ingolstad.

Tant d'avantages remportés par les Français ne purent pas ouvrir les yeux à l'empereur; l'or de l'Angleterre paya de nouveaux massacres. Mais le général *Moreau*, vainqueur à Hohenlinden, s'approcha de Vienne; dans cette extrémité l'Autriche accepte enfin la paix. Le traité définitif fut signé à Lunéville, le 30 pluviôse an 9.

En voici les principales clauses: en Italie, l'Adige sert de limites à l'empereur; du côté de l'Allemagne, la république française a pour bornes la rive gauche du Rhin, sans rien prétendre sur la rive droite. L'indépendance des nouvelles républiques est reconnue. Ces nouvelles républiques sont au nombre de quatre, la Ligurienne, l'Italienne, l'Helvétique et la Batave. Par un des articles du traite, le grand-duc de Toscane renonce à tous ses droits sur ce duché et les pays en dépendant, lesquels seront possédés, à titre de royaume, par l'infant, duc de Parme.

La guerre continuait avec l'Angleterre et la Turquie. Reportons nos regards vers l'Egypte. Bonaparte, à son départ, avait laissé le commandement à Kléber, qui, quelque tems après, avait conclu une convention avec le commodore Smith, par laquelle les Français consentaient à l'évacuation de l'Egypte. Le gouvernement anglais refusa de ratifier cette convention, et la guerre recommença dans ces contrées avec une nouvelle fureur.

Le général Kléber dispersa toutes les forces ottomanes dans la bataille d'Héliopolis; mais, au sein de la victoire, il fut assassiné par un turc, le 25 prairial an VIII. Le même jour, et presque à la même heure, la France fit une autre perte non moins considérable, à la journée de Marengo, par la mort du général Desaix. Après la mort de Kléber, le général Menou prit le commandement de l'armée.

La discorde et l'insubordination s'introduisit parmi les généraux et les officiers. Sous des circonstances aussi

défavorables, Menou livra la bataille d'Aléxandrie, une des plus sanglantes qui ait eu lieu depuis la révolution; on fit de part et d'autre des prodiges de valeur; mais l'avantage demeura aux Anglais, qui l'achetèrent par la mort de leur général en chef sir *Ralph Abercrombie*, qui fut blessé mortellement sur le champ de bataille.

Après cette bataille les Anglais se rendirent maîtres du fort d'Aboukir, et formèrent le blocus d'Alexandrie. Le général Belliar, commandant la ville du Caire, l'ayant remise aux Anglais le 5 messidor an 9, le général Menou rendit celle d'Alexandrie le 10 fructidor suivant. L'Egypte fut alors entièrement évacué par les Français, qui furent conduits en France sur des vaisseaux fournis par l'Angleterre.

Presqu'à la même époque où les Anglais triomphaient à Aboukir, ils remportaient devant Copenhague une victoire importante sur-tout par ses suites, car elle entraîna la dissolution de l'alliance que les puissances du Nord avaient conclu pour maintenir les droits des neutres. Pour ce qui regarde la France, la plus grande partie de cette année se passa en préparatifs pour l'exécution du projet, réel ou simulé, d'une descente en Angleterre. Il serait difficile de dire d'une manière positive jusqu'à quel point les Anglais purent en être alarmés: quoi qu'il en soit, cela n'empêcha pas les deux puissances ennemies d'ouvrir des négociations pour la paix, et au moment où tout semblait annoncer la guerre, les préliminaires de paix furent signés par les plénipotentiaires de France et d'Angleterre Otto et Hawesbury. A la suite de ces préparatifs, la cour de Londres envoya à Amiens lord Cornwallis pour conclure un traité définitif, conjointement avec Joseph Bonaparte, de la part du gouvernement français. Ce traité fut signé à Amiens, le 23 mars 1802.

Par ce traité l'Angleterre rend à la France et à ses alliées toutes les possessions et colonies occupées ou conquises par les forces anglaises, à l'exception des îles de la Trinité et de Ceylan, qui demeurent aux Anglais en toute propriété.

L'île de Malte est rendue à l'ordre de Jérusalem, la nomination du Grand-Maître réservée au pape, et l'Egypte restituée à la Porte-Ottomane.

Ff 2

Ce traité sembla devenir le gage heureux d'une tranquillité générale. La paix fut successivement conclue entre la France et la Russie, et avec le Grand-Seigneur, au commencement de l'an X, et pour la première fois, depuis la révolution, la France n'eût plus d'ennemis à combattre, et put jouir des bienfaits de la paix.

Mais la perfide Angleterre, en signant les traités, méditait les moyens de les rompre ou de les modifier d'après ses intérêts. Elle refusa de restituer l'île de Malte, sous des prétextes frivoles. Pendant qu'on négociait sur ce point litigieux, elle fournissait secrètement des secours aux nègres révoltés de Saint-Domingue, qu'une armée française était allé reconquérir. Le nègre Toussaint-L'ouverture profitant de l'insurrection des noirs contre les blancs, excités par les idées de liberté jetées mal-à-propos parmi ces féroces Africains, était parvenu à se rendre maître de l'île de St.-Domingue, dont il s'était fait proclamer gouverneur, feignant cependant dans ses discours de reconnaître la souveraineté de la république Française. En conséquence de ces démonstrations pacifiques, Bonaparte, délivré des soins de la guerre, fit préparer une expédition pour Saint-Domingue, dont il confia le commandement au général Leclerc, qu'il chargea de faire reconnaître dans cette colonie l'autorité de la métropole. Usant de tous les moyens qui pouvaient prévenir l'effusion du sang, le premier consul écrivit à Toussaint, que comptant sur ses promesses de soumission à l'autorité du gouvernement français, il espérait qu'il ne ferait pas difficulté de recevoir dans l'île le général Leclerc, qu'il y envoyait comme capitaine général.

Toussaint-Louverture refusa de recevoir la flotte française quand elle se présenta ; le général Leclerc ayant opéré le débarquement de ses troupes sur différens points, mit en fuite les noirs, après en avoir tué un grand nombre ; mais malheureusement on ne put empêcher les nègres de mettre le feu au Cap et à un grand nombre d'habitations ; ce qui occasionna une perte considérable.

Toussaint-Louverture, abandonné de presque tous ses adhérens, fut reçu à capitulation, à condition qu'il se tiendrait tranquille dans un quartier que lui assignait le général français ; mais des lettres interceptées ayant appris au général

Leclerc que Toussaint-Louverture n'attendait qu'un instant favorable pour lever de nouveau l'étendard de la révolte, il fit transporter ce chef de noirs à bord d'un vaisseau qui le conduisit en France, où il est mort. La colonie de Saint-Domingue commençait à renaître de ses cendres, lorsque l'Angleterre donna l'insolent signal d'une nouvelle guerre, qui dure encore. L'armée française, privée de renforts, n'a pu se soutenir à St.-Domingue. Mais la vengeance de la France et de l'univers est prête à éclater; une innombrable flotte de bateaux plats, créée par la volonté de Bonaparte, quatre armées valeureuses, l'indignation nationale de tous les Français, des dissentions intestines, tout menace l'empire Britannique d'une ruine prochaine, tout présage qu'une punition éclatante va frapper ce gouvernement coupable, qui a voulu en vain armer une seconde fois les rois de l'Europe contre la France.

Tandis que l'Angleterre s'épuisé en efforts pour défendre son existence, la France présente le spectacle imposant d'une masse de trente millions de citoyens tranquilles et heureux sous l'égide de la victoire et de la loi.

Les pouvoirs étant sagement combinés, et le gouvernement ayant toute la force nécessaire pour comprimer les factions, aussitôt que Bonaparte fut à la tête du gouvernement, la tranquillité publique fut rétablie. En vain quelques scélérats, restes impurs des partis qui s'étaient disputés le sang et la fortune des citoyens, firent-ils quelques tentatives pour attenter à ses jours; il échappa heureusement à leurs complots et continua sa glorieuse carrière. La guerre civile fut éteinte, les factions anéanties, et on ne connut plus que de bons et de mauvais citoyens; des lois sagement discutées raffermirent insensiblement l'édifice social ébranlé jusques dans les fondemens; enfin, pour consolider dignement son ouvrage, le premier consul, par une convention conclue avec le pape, et sous le nom de Concordat, a rétabli en France la religion catholique, comme étant la religion des consuls et de la majorité du peuple français.

Les articles de ce concordat règlent l'hiérachie ecclésiastique, et le gouvernement pourvoit d'une manière convenable à la dignité des ministres de la religion, à leur entretien et à l'exercice du culte religieux. Tout nous fait espérer que

le héros qui a exécuté tant de grandes choses, après avoir rétabli en France les véritables bases de tout ordre social, la morale et la religion, continuera, comme il a si bien commencé, à protéger, par son génie et par son courage, le bonheur de la nation française, glorieuse de l'avoir pour son chef.

NOTE
SUR L'ORIGINE DES PEUPLES QUI HABITENT LA FRANCE.

La population la plus ancienne de la France se composait des *Celtes*, qui paraissent avoir été les habitans primitifs de l'Europe occidentale; mais ils furent, à une époque très-ancienne, resserrés par des colonies venues d'Asie et d'Afrique. Les *Aquitains* étaient venus par l'Espagne, et probablement de l'Afrique. L'origine des *Belges* ou *Welches* est plus certaine; leur langage et leurs mœurs prouvent qu'ils tenaient à la grande famille *Gothique* ou *Scythique* (1), qui, après avoir quitté le nord de la Perse et du Tanaïs, traversa l'est de l'Europe, et se partagea en deux branches, dont l'une, en passant la mer Baltique, porta les premiers germes de civilisation dans la Scandinavie, tandis que l'autre, en suivant les montagnes Carpathiennes, vint occuper le nord de la Germanie. Les Belges se répandirent entre le Rhin et la Seine; ils passèrent le détroit de Calais, et se mêlèrent avec les Celtes-Bretons. Les Romains, après avoir subjugué les Gaules, y introduisirent des colonies nombreuses; la langue latine devint bientôt d'un usage général dans les grandes villes; les Gaules donnèrent à Rome des orateurs et des poètes. Donc les langues celtiques, aquitanique et belgique devaient déjà se fondre avec le latin; et de ce mélange il en naquit le dialecte *romanique*, jargon

(1) La différence apparente de ces noms diminue si l'on prononce *Skute*, comme le font toutes les nations du Nord, qui descendent des *Skutes* ou *Goths*.

qui avait plus de rapport avec le latin que le français d'aujourd'hui, mais qui ne laissait pas que de contenir les élémens de la langue française long-tems avant l'apparition des Francs. Comme les Belges ou Welches parlaient originairement un dialecte gothique peu différent de celui des Francs, il est très-probable que c'est plutôt à eux qu'aux Francs que la langue française doit sa formation.

Les *Bourguignons* ou *Burgundiones* dans l'Est, et les *Goths* dans le Midi, achevèrent d'effacer le peu de traces celtiques qui restaient encore dans le langage; dans le Nord, les *Francs* apportèrent un nouveau surcroit de population scythique ou gothique. L'identité d'origine et la ressemblance des dialectes expliquent les promptes liaisons et les communications intimes qui s'établirent entre ces divers peuples, et par conséquent on doit attribuer à cette circonstance une grande partie de leurs rapides succès, et sur-tout de ces nombreuses trahisons qui déconcertèrent si souvent les plans des Romains.

Les *Francs* sont, d'après l'opinion des plus savans historiens du Nord (1), des *Cimbres*, qui, après avoir échappé à la défaite générale de leur nation, revinrent au Nord, et trouvèrent entre autres un asyle sur les bords du Weser, dans le territoire actuel du duché de Brême. Dans le troisième siècle ils commencèrent à se faire connaître par leurs guerres avec les Thuringiens, et leur alliance avec les Saxons. Vers l'an 310—320 *Siggeir*, fils d'*Angul* ou de l'*Odin* saxon, devint roi des Francs, qui alors avaient déjà passés le Rhin, et demeuraient dans la Betuwe, partie de la Gueldre moderne (2). Il y eut beaucoup de communications entre la France ancienne et le Nord scandinavien; mais dans les *Sagas* ou anciens écrits historiques du Nord, on trouve toujours le nom de Francs écrit *Frackar* au lieu de *Franken* (comme chez les Allemands), et celui de leur

(1) *Recherches critiques sur l'histoire du Danemark* par *Suhm*, tome VII, pag. 596 et 597. Les Cimbres ou *Kimbers* étaient, selon Suhm, des guerriers (en danois *Kiemper*) émigrés du Jutland, alors étaient habité par les *Iotes*.

(2) *Suhm*, histoire du Danemark, traduction allem., tome I, page 229.

pays *Frackaland* ou *Fracland* au lieu de *Franken-land.* L'historien Suhm observe que le mot *Fracka* signifie une espèce de lance ou d'hallebarde particulière dont les Francs se servaient; il attribue à cette circonstance l'origine du nom des Francs, comme celle du nom des Saxons aux *saxes* ou glaives recourbés, etc., etc. Comparez l'article *Francisca* dans Ménage, *Vignier de origine Francorum*, chez *Duchesne*, tome I, page 147, etc.

M. C. B.

FIN DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ÉTAT POLITIQUE
DE LA FRANCE.

Constitution, Gouvernement, Administrations civile et judiciaire, Législation, Revenus, Impôts et Dette publique, Armée et Marine, Relations extérieures.

(Cet article est de MALTE-BRUN).

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT. — La France, suivant la constitution de l'an 8, est une République une et indivisible; la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens. Tout homme né de parens français et résidant en France, qui, âgé de 21 ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et qui a demeuré depuis un an sur le territoire de la République, est *citoyen français*. Les étrangers peuvent devenir citoyens par une résidence de 10 ans consécutifs; dans le moment actuel ils peuvent même le devenir plutôt, au moyen d'une permission du gouvernement. La qualité de citoyen français se perd de plusieurs manières; nous ne citerons que les deux suivantes, à cause du rapprochement singulier qui s'y présente:

« Par l'affiliation à toute corporation étrangère qui sup-
» poserait des distinctions de naissance;

» Par la condamnation à des peines afflictives ou infa-
» mantes. »

La forme du gouvernement, actuellement en vigueur, est un mélange de monarchie, d'aristocratie élective et de démocratie. Nous exposerons, d'une manière succincte, les bases principales de ce vaste édifice, qui rappelle en plus d'une partie l'empire Romain sous les Marc-Aurèles et les Trajans.

Les réunions dans lesquelles la nation exerce immédiatement la souveraineté, sont de trois espèces.

Les *assemblées de canton* se composent de tous les citoyens

domiciliés dans un canton de justice de paix. Le gouvernement convoque ces assemblées, fixe le tems et l'objet de leur réunion ; il en nomme les présidens. Les fonctions des assemblées de canton se bornent jusqu'ici à nommer les membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département, et à présenter des candidats pour les places de juge-de-paix et substitut de juge-de-paix.

Dans les *colléges électoraux d'arrondissement* ou de sous-préfecture il y a un membre pour 500 citoyens domiciliés. Dans les *colléges électoraux de département* il y a un membre pour 1000 citoyens. Cette proportion est cependant altérée par une disposition qui fixe le maximum de chaque collége électoral d'arrondissement à 200 membres, et de chaque collége de département à 300 ; le minimum est, pour les premiers, de 120 membres, et pour les seconds, de 200. Les membres des colléges électoraux sont à vie. Toutefois en perdant le droit de citoyen, on perd naturellement la qualité d'électeur. Sur la dénonciation motivée du gouvernement, un membre peut être exclus d'un collége électoral par les trois quarts des voix.

Les colléges électoraux d'arrondissement présentent chacun deux candidats au *Tribunat*. Ceux de département en présentent pour le *Sénat*. Les uns et les autres présentent des candidats pour la députation du département au *Corps-Législatif*. Il doit y avoir sur ces listes de présentation trois fois autant de candidats qu'il y a de places vacantes. Dans tous les cas, un des candidats doit être pris hors du collége qui le présente ; les candidats au Tribunat et au Sénat peuvent être pris hors du département ; ceux pour la députation au Corps-Législatif doivent nécessairement être domiciliés dans le département.

Le *Corps-Législatif* est composé de 318 membres, âgés de 30 ans au moins, renouvelé par cinquième tous les ans. Ces membres sont nommés par le Sénat, sur les listes de présentation des colléges électoraux. Le Corps-Législatif sanctionne ou rejette par scrutin secret, et sans aucune discussion de la part de ses membres, les projets de loi qui sont discutés devant lui par les orateurs du gouvernement et du Tribunat. Le Corps-Législatif peut demander au gouvernement des éclaircissemens sur les projets de loi.

Le gouvernement communique tous les ans au Corps-Législatif un *exposé de l'état de la République*, qui est une espèce de compte rendu; les exposés déjà donnés ont offert aux yeux de tout homme impartial un caractère de franchise républicaine et de respect pour l'opinion publique, dont on chercherait vainement l'exemple dans les insignifians discours que le roi d'Angleterre adresse à son parlement. Le premier consul doit désormais faire en personne l'ouverture de la session du Corps-Législatif; sur la présentation que ce corps lui fait, il en nomme le président annuel.

C'est au sein du *Conseil d'Etat* et du *Tribunat* que toutes les lois sont discutées. Ces deux corps sont, dans le mécanisme de la constitution actuelle, deux roues correspondantes, qui agissent continuellement l'une sur l'autre. « Les *conseilliers* » *d'Etat*, a dit un de leurs collègues distingués (1), sont des » tribuns du peuple placés auprès du gouvernement pour » l'éclairer sur les vrais besoins de la chose publique, tan- » dis que les *tribuns* sont des conseillers d'Etat placés parmi » le peuple, afin d'écouter ses vœux et de faire parvenir au » gouvernement l'expression de l'opinion publique ». Le Conseil d'Etat se compose de 50 membres, nommés par le premier consul; il est divisé en cinq sections, et le travail de chaque section est ensuite discuté dans l'assemblée générale du conseil. Les ministres y ont rang, séance et voix délibérative. Outre la discussion si interressante des projets de loi, le Conseil d'Etat est encore investi des fonctions très-importantes; il développe le sens des lois sur le renvoi qui lui est fait par le gouvernement, des questions qui leur ont été présentées. Il prononce, d'après un semblable renvoi, 1°. sur les conflits qui peuvent s'élever entre l'administration et les tribunaux; 2°. sur toutes les affaires contentieuses en fait d'administration, dont la décision était autrefois si mal-à-propos laissée aux ministres.

Le *Tribunat* est composé de 50 membres, âgés de 25 ans au moins, renouvellés par moitié tous les trois ans. Ils sont nommés par le Sénat sur les listes de présentation des collèges électoraux d'arrondissement. Lorsque les conseillers d'Etat, orateurs du gouvernement, ont porté un projet de loi

---

(1) M. *Rœderer*.

au Corps-Législatif, cette dernière autorité en envoie sur-le-champ une expédition au Tribunat. Ce corps fait examiner le projet par une des trois sections pour la législation, pour l'intérieur et pour les finances, dans lesquelles il est divisé; il le discute ensuite en séance générale, et en vote l'adoption ou le rejet. Trois orateurs, nommés par le Tribunat, portent ce vœu devant le Corps-Législatif; trois orateurs du Conseil d'Etat (ou du gouvernement) se trouvent là pour défendre le projet s'il a essuyé un rejet, ou pour en expliquer les parties susceptibles des fausses interprétations; mais ordinairement les projets de loi, après avoir passé par tant de creusets différens, ne sont présentés au Corps Législatif que dans un état de perfection, qui ne laisse lieu à aucun débat entre les orateurs du gouvernement et ceux du Tribunat. D'ailleurs, si le Conseil d'Etat et le Tribunat différaient d'opinion sur un objet important, et dont la discussion publique pourait compromettre le repos de l'Etat, ces deux autorités tiennent des *conférences*, présidées par un consul, dans lesquelles leurs membres éclairent mutuellement leurs doutes et se communiquent leurs motifs.

Le Tribunat possède en outre le droit d'émettre des vœux qu'il porte aux autres autorités constituées, mais qui n'entraînent aucune conséquence nécessaire.

Le *Sénat Conservateur* est composé de 80 membres, inamovibles et à vie, âgés de 40 ans au moins. Le premier noyau du Sénat fut formé en même-tems avec la constitution, par les deux consuls provisoires, *Sieyes* et *Roger Ducos.* A présent les sénateurs nouveaux sont nommés par le Sénat lui-même, sur la présentation du premier consul, qui prend trois sujets sur la liste des candidats désignés par les colléges electoreaux de département. Le premier consul jouit même de la très-grande prérogative de pouvoir nommer des sénateurs pris hors la liste des candidats, à condition néanmoins que le nombre des sénateurs ne pourra, en aucun cas, excéder cent vingt; ainsi, le premier consul peut ajouter à la masse du sénat *quarante* membres de son propre choix. Ceux qui pourraient s'étonner de voir accorder au chef du gouvernement une telle influence sur le corps constitué le plus important et le plus indépendant, doivent se rappeler que le premier consul *actuel*, ayant été choisi et reconnu par l'im-



mense majorité de la nation comme médiateur et arbitre, est plutôt un dictateur qu'un magistrat ordinaire, et exerce en quelque sorte le *pouvoir constituant* du peuple français lui-même. Solon, dans Athènes, eut des pouvoirs aussi étendus; s'il les eût gardés pendant sa vie, la république n'eût point été bouleversée par Pisistratus.

Voici les fonctions du Sénat.— Il règle, par des *sénatus-consultes organiques*, 1°. la constitution des colonies; 2°. tout ce qui n'a point été prévu par la constitution, et qui est nécessaire à sa marche; 3°. il explique les articles de la constitution qui pourraient donner lieu à diverses interprétations. Le Sénat, par des simples *sénatus-consultes*, 1°. suspend pour cinq ans au plus la fonction des jurés dans les départemens où cette mesure est jugée nécessaire; 2°. déclare, quand les circonstances l'exigent, des départemens hors la constitution (ce qui assujettit ces départemens à un régime militaire); 3°. détermine le tems dans lequel des individus arrêtés par ordre du gouvernement, sur l'information qu'il se trame quelque conspiration contre l'Etat, doivent être traduits devant les tribunaux, lorsqu'ils ne l'ont pas eté dans les dix premiers jours de leur arrestation; 4°. annulle les jugemens des tribunaux lorsqu'ils sont attentatoires à la sûreté de l'Etat; 5°. dissout le Corps-Législatif et le Tribunat; 6°. nomme les consuls, les législateurs, les tribuns, et, sur la présentation du premier consul, les membres du tribunal de cassation et les commissaires de la comptabilité; 7°. annulle tous les actes qui lui sont déférés, comme inconstitutionels, par le Tribunat ou par le Gouvernement.

Les sénatus-consultes ne sont rendus que sur l'initiative du premier consul, et les projets sont préalablement discutés dans un conseil-privé, composé de deux consuls, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'Etat et de deux grands officiers de la légion d'honneur (1). Pour les

(1) Dans l'exposé de la constitution française, dans la géographie de Pinkerton, on lit: « que les sénatus-consultes ne sont » rendus que sur l'initiative du premier consul, et après avoir » été débattus dans *son* conseil privé ». Ce pronom *son* donnerait à entendre qu'il y a auprès du premier consul un conseil-privé permanent, tandis que la constitution ne fait que prescrire dans trois cas donnés la formation momentanée d'un tel conseil, laissant,

sénatus-consultes organiques, il faut les deux tiers de voix. Les délibérations du Sénat se tiennent en secret; les consuls y président dans les affaires d'importance.

Il est affecté à la dotation du Sénat, pour le traitement des sénateurs, l'entretien et la réparation de son palais et de ses jardins, et de ses dépenses de toute autre nature, une somme annuelle de 4 millions, à prendre sur le produit des forêts nationales; cette somme est versée dans la caisse du Sénat. Il est encore affecté au Sénat des biens nationaux, affermés pour un revenu annuel d'un million; ses biens sont administrés par le Sénat, et le revenu en est versé dans sa caisse. Il y a en outre trente-une *sénatoreries*, une par arrondissement de tribunal d'appel; elles consistent dans une maison et un revenu annuel en domaines nationaux, de 20 à 25,000 francs; ces sénatoreries sont conférées par le premier consul, sur la présentation du Sénat, qui nomme à chacune trois candidats. Les sénatoreries sont possédées à vie, et les possesseurs sont tenus d'y résider au moins trois mois de l'année; ils peuvent avoir des missions extraordinaires dans leur arrondissement. Le Sénat a pour la gestion de ses affaires intérieures et pour l'administration de ses revenus deux prêteurs, un chancelier et un trésorier, tous sénateurs.

Le pouvoir exécutif réside dans les mains d'un *premier consul*, qui a deux adjoints ou vicaires, sous le titre de *second* et *troisième* consuls. Ils sont tous les trois à vie.

Les trois consuls conjointement proposent aux autorités respectives les projets de sénatus-consultes et des lois; ils font, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire du conseil d'Etat ou des ministres, les réglemens nécessaires pour assurer l'exécution des lois. Dans ces actes, ainsi que dans ceux qui regardent les finances, l'administration et la police en général, les deuxième et troisième consuls ont *voix consultative*, mais le premier consul seul *décide*.

Plusieurs autres actes du gouvernement sont uniquement attribués au premier consul; il peut cependant y être momentanément suppléé par un des deux autres. Le premier

---

dans tous les autres cas, au premier consul la faculté de tenir ou de ne pas tenir des conseils particuliers, qui n'ont aucune forme constitutionelle.

consul promulgue les lois dix jours après leur émission, à moins que dans ce délai (qu'on appelle le sommeil de la loi) il n'y ait eu recours au Sénat pour cause d'inconstitutionalité. Ce recours n'a plus lieu contre les lois promulguées. Le premier consul ratifie les traités de paix et d'alliance, aprés avoir pris l'avis d'un conseil-privé, et les promulgue après en avoir donné connaissance au Sénat. Il nomme et révoque à volonté les ministres, les membres du conseil d'Etat, les ambassadeurs, les officiers de l'armée de terre et de mer. Il nomme les archevêques, les évêques, les présidens et inspecteurs des consistoires généraux, les présidens des assemblées de cantons et des corps électoraux, les préfets, sous-préfets, maires, etc. Il nomme enfin tous les juges de tous les tribunaux, excepté de celui de cassation, mais les fonctions des juges sont à vie; le premier consul ne peut pas les révoquer; ils ne peuvent être destitués que pour forfaiture légalement prouvée, sur une accusation intentée par le grand-juge.

Le premier consul a le droit de faire grace; il l'exerce après avoir entendu dans un conseil-privé le grand-juge, deux autres ministres, deux sénateurs, deux conseillers d'Etat et deux juges du tribunal de cassation.

La loi fixe pour la vie de chaque premier consul l'état de dépenses du gouvernement.

Lorsque le premier consul le juge convenable, il nomme un citoyen pour lui succéder après sa mort. Ce *successeur désigné* prête serment à la République entre les mains du premier consul, en présence des autres consuls, du Sénat, du Corps-Législatif, du Tribunat, du tribunal de Cassation, de tous les grands fonctionnaires civils et ecclésiastiques, des maires des grandes villes, des présidens des colléges électoraux et même des assemblées de canton. Le serment est conçu en ces termes :

« Je jure de maintenir la constitution, de respecter la » liberté des consciences, de m'opposer au retour des ins- » titutions féodales, de ne jamais faire la guerre que pour la » défense et la gloire de la République, et de n'employer le » pouvoir dont je serai revêtu que pour le bonheur du peuple, » *de qui* et *pour qui* je l'aurai reçu ».

Le premier consul peut aussi déposer aux archives du

gouvernement son vœu sur la nomination de son successeur; aussitôt après la mort d'un premier consul, ce vœu est présenté au Sénat; si le sujet proposé par le défunt n'est pas nommé par le Sénat, ou si un premier consul était mort sans avoir laissé de proposition, le second et le troisième consul présentent des candidats, parmi lesquels le Sénat choisit. Le Sénat nomme également, en cas de vacance, le second et le troisième consul, sur une présentation faite par le premier.

Administration. — Les *ministres*, au nombre de *huit*, procurent l'exécution des lois et des réglemens d'administration publique. Aucun acte du gouvernement ne peut avoir de l'effet s'il n'est *contresigné* d'un ministre. Tandis que les fonctions des consuls, des sénateurs, des tribuns, des législateurs, des conseillers-d'Etat ne donnent lieu à aucune responsabilité, les ministres sont *responsables*, 1°. de tout acte de gouvernement, signé par eux et déclaré inconstitutionnel par le Sénat; 2°. de l'inexécution des lois et des réglemens d'administration publique; 3°. des ordres particuliers qu'ils ont pu donner, si ces ordres sont trouvés contraires à la constitution, aux lois ou aux réglemens. C'est au Tribunat qu'appartient le droit d'intenter des accusations aux ministres; le Corps-Législatif les met en jugement devant une Haute-Cour nationale, nommée par le tribunal de Cassation et dans son sein.

Les huit ministres sont, 1°. celui de *la Justice*, qui porte le titre de *Grand-Juge;* la police générale fait partie de ses fonctions; 2°. celui de *l'Intérieur*, qui a sous lui un conseiller d'Etat spécialement chargé de ce qui regarde l'instruction publique; 3°. et 4°. celui des *Finances* et celui du *Trésor-Public;* c'est une idée aussi lumineuse que simple d'avoir séparé la fonction de contrôler et d'ordonnancer les fonds de l'Etat, de celle de les garder et de les distribuer; les dilapidations et les fraudes deviennent par-là très-difficiles; mais pour garantir encore d'une manière plus authentique l'emploi de la fortune publique, la constitution a créé une *commission de la comptabilité nationale*, chargée de vérifiertous les comptes des recettes et des dépenses de la République; cette commission est composée de sept membres, que le Sénat nomme; 5°. et 6°. le ministre *de la Guerre*, chargé de la levée, de la surveillance, de la discipline

pline et du mouvement des armées, de la police militaire; du travail sur les grades, avancemens, récompenses, etc., le *directeur-ministre*, chargé de l'administration générale et de la comptabilité des dépenses de la guerre, de la solde, des vivres et fournitures, etc.; 7°. le ministre *de la Marine*, qui a aussi la suprême inspection des colonies; 8°. le ministre des *Relations extérieures*.

Ceux mêmes qui ne voient dans toutes les nouvelles institutions de la France qu'un sujet de critique et de plaintes, ont été forcés d'admirer la sage distribution des travaux entre les différens ministres. L'empereur de Russie l'a imité dans la nouvelle administration qu'il a donné à l'administration générale de son Empire.

La liaison naturelle des idées nous conduit à considérer l'hiérarchie des administrations subalternes; toutefois l'abondance de la matière nous oblige d'être très-concis.

L'administration civile dans chaque département est confiée à un *préfet*, qui a sous lui un *secrétaire-général* de préfecture, un *conseil de préfecture*, et un *conseil général de departement;* dans chaque arrondissement communal, un *sous-préfet* et un *conseil de sous-préfecture;* dans chaque commune, un *maire*, un ou plusieurs *adjoints de maire*, et un *conseil municipal*. Les préfets, les sous-préfets, et les membres des conseils de préfecture et sous-préfecture sont nommés par le premier consul; pour chaque place dans les conseils départementaux et municipaux, les diverses assemblées électorales présentent deux candidats, dont le premier consul en choisit un; les candidats pour les conseils municipaux sont pris dans la liste des cent citoyens les plus imposés du canton; quant aux autres conseils, les colléges électoraux sont toujours obligés de choisir un candidat hors leur sein.

Voici les principales fonctions attribuées à chacun de ces conseils. Le *conseil de préfecture* prononce sur les demandes des particuliers, tendantes à obtenir la décharge ou la réduction de leur quote (1) de contributions directes, sur les difficultés qui peuvent s'élever entre les entrepreneurs des traveaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés, sur les indemnités

(1) *Quote*, et non pas *cote*, comme on l'écrit dans les bureaux.

dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics; sur les difficultés qui peuvent s'élever en matière de grande voierie; sur le contentieux des domaines nationaux, etc., etc. *Le conseil général du département*, qui tient tous les ans une session de quinze jours, est chargé de faire la répartition des contributions directes entre les arrondissemens communaux du département; il détermine, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionels, dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le préfet rend de l'emploi de ces impositions départementales; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département, et l'adrese au ministre de l'intérieur, qui en rend compte au gouvernement. *Le conseil de sous-préfecture* fait la répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement communal, entend le compte que le sous-préfet doit rendre annuellement sur l'emploi des centimes additionels, et adresse au préfet son opinion et ses vœux sur l'état et les besoins de l'arrondissement. Les *conseils municipaux* entendent et peuvent débattre le compte des recettes et des dépenses municipales que le maire doit rendre au sous-préfet, qui l'arrête définitivement; ils règlent le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs; ils font la répartion des travaux communaux; ils délibèrent sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionels qui peuvent être nécessaires pour subvenir à ces besoins, sur les procès qu'il convient de soutenir pour l'exercice et la conservation des droits communaux.

Il ne faut qu'un esprit public plus actif et mieux éclairé pour faire résulter, de l'organisation de ces conseils, les effets les plus heureux pour le bien général. C'est au moyen de ces conseils que, sans rompre l'unité de l'Etat, chaque portion de citoyens jouit de quelques-uns des avantages attachés au système des républiques *fédératives*.

Les *notaires* reçoivent tous les actes civils, et leur donnent le caractère d'authenticité légale. Le notariat a reçu une nouvelle organisation, d'après laquelle les notaires sont tenus de fournir un cautionnement.

Le système judiciaire, pour être parfaitement décrit, exigerait des développemens, que le peu d'étendue de cet article nous interdit. Contentons-nous des remarques suivantes.

Les *juges de paix* ont des fonctions multipliées et très-différentes l'une de l'autre; ils doivent chercher à concilier les parties plaignantes; et, en cas de non-conciliation, les inviter à se faire juger par des arbitres; ils reçoivent les délibérations des familles pour la nomination des tuteurs et des curateurs, pour l'émancipation des mineurs, etc. Ils jugent une infinité de petites causes personnelles et mobiliaires, les querelles qui s'élèvent sur les dommages faits aux champs, aux fruits et aux récoltes, sur les déplacemens des bornes et les usurpations de terrain, lorsque celles-ci ont eu lieu dans l'année; diverses contestations entre fermiers, locataires et propriétaires, ainsi qu'entre maîtres et domestiques; enfin, les actions pour injures verbales, rixes et voies de fait, à l'égard desquelles les parties ne se sont pas pourvues par la voie criminelle; en outre, le juge de paix préside le tribunal de police municipale, et il y juge des délits dont la peine ne peut excéder la peine de trois journées de travail, ni trois jours d'emprisonnement. Les juges de paix sont choisis par le gouvernement, entre deux candidats que l'assemblée de canton présente.

Il est évident que cette magistrature, créée par imitation des formes anglaises, empiète à la fois sur la police, sur le ministère judiciaire et sur le notariat; cette confusion de fonctions devrait être rectifiée; la dénomination même de juge de paix est trop vague, et uniquement fondée sur une idée peu exacte que nos anglomanes politiques s'étaient faits sur les *justices of peace* de l'Angleterre.

Les *tribunaux civils de première instance*, dans lesquels le nombre des juges varie en raison de la population de chaque arrondissement, sont en même-tems des *tribunaux de police correctionelle*; mais, dans cette fonction, ils ne peuvent prononcer de peine plus grave que l'emprisonnement pour quatre années.

De ces tribunaux il y a appel, en matière civile, aux *tribunaux d'appel*, qui sont au nombre de *trente-un* dans toute la république; et en matière criminelle, aux *tribunaux criminels*, dont il y en a un par département. Dans tous ces tri-

bunaux l'institution *des jurys* se trouve en vigueur pour toute matière de délits emportant peine afflictive ou infamante ; un premier jury déclare si l'accusation doit être admise ou rejetée ; les faits sont reconnus par un second jury, et le tribunal criminel ne fait qu'appliquer la loi. Les jurés votent par scrutin secret. Un des juges, d'après un tour déterminé, est *directeur du jury*, et jouit, dans cette qualité, d'une autorité très-grande. C'est lui à qui la partie plaignante (soit l'accusateur public, soit un particulier) doit donner la première communication de l'affaire ; il cite et entend les témoins ; il intéroge le prévenu ; il recueille et constate toutes les preuves, et, d'après ces informations préliminaires, il met le prévenu en liberté, ou le renvoie devant le tribunal de simple police, ou devant le tribunal de la police correctionelle, ou bien devant le jury d'accusation. Mais dans tous ces actes le directeur du jury doit entendre le commissaire ou substitut du commissaire du gouvernement, fesant fonctions d'*accusateur public*, et dans le cas que le directeur du jury ne croit pas devoir accéder aux réquisitions de l'accusateur public, il en est référé aux tribunaux. Les juges ne peuvent proposer aux jurés aucune question complexe ; l'instruction devant le jury de jugement est publique, et l'on ne peut refuser aux accusés le secours d'un conseil, qu'ils ont la faculté de choisir, ou qui leur est nommé d'office. Toute personne acquitée par un jury ne peut plus être reprise ni accusée pour le même fait. Les présidens des tribunaux criminels sont tirés tous les ans des tribunaux d'appel, d'après le choix du premier consul. Par ce moyen, la disposition constitutionelle qui établit les juges à vie, a son effet, sans qu'il en résulte l'inconvénient de laisser le même homme prononcer toute sa vie des jugemens de mort.

L'institution du jury, qui est d'origine gothique, et qui, de la Scandinavie, est parvenue en Angleterre, où elle s'est conservée et perfectionnée ; cette institution si justement admirée, n'a pas eu d'heureux résultats en France. Le moment où elle y fût introduite n'était pas favorable ; l'esprit de parti régnait avec trop de violence, pour qu'on put espérer de la part des jurés une conduite impartiale et courageuse ; tantôt on vit les terroristes employer les jurys comme un moyen de donner à des massacres la couleur d'une procédure judiciaire ;

tantôt on vit les infâmes réacteurs du midi, les brigands qui enlevaient sur les grandes routes les deniers de la république, les incendiaires et assassins qui, de toutes parts, menaçaient l'existence des acquéreurs des domaines nationaux; on vit, dis-je, toutes ces classes des criminels, ainsi que les faux monnayeurs et les conscrits déserteurs impudemment absous par des jurys, où dominaient les royalistes. Ces derniers abus eurent lieu au commencement du consulat de Bonaparte, et donnèrent lieu à l'établissement des *tribunaux spéciaux*, spécialement chargés de la repression du brigandage à main-armée, des incendies, des assassinats, des rassemblemens séditieux. Ces tribunaux peuvent être établis dans tous les départemens où le gouvernement juge leur action nécessaire. Il sont composés du président et des deux juges du tribunal criminel du département, de trois militaires, ayant au moins le grade de capitaine, et de deux citoyens, ayant les qualités requises pour être juges; ces derniers, ainsi que les trois militaires, sont désignés par le premier consul. Il n'y a ici point de jurys, et il n'y a recours en cassation que sur la question de la compétence; les jugemens sont sans appel. Les tribunaux spéciaux demeurent révoqués de plein droit deux ans après la paix générale.

Les *tribunaux de commerce* sont une autre espèce de tribunaux d'exception, qui jugent en première instance toutes les affaires de commerce, tant de terre que de mer. Ces tribunaux sont composés de cinq juges, nommés au scrutin et à la majorité absolue, dans une assemblée des négocians, banquiers, marchands, manufacturiers et armateurs de la ville où le tribunal est établi. Ces tribunaux statuent sans appel sur toutes les demandes, dont l'objet n'excède pas la valeur de 1,000 francs.

Le *conseil des prises* connaît de la validité ou de l'invalidité de toutes les prises maritimes contestées, des bris, naufrages et échouemens; à l'égard des prises constamment ennemies, il en est décidé par les officiers d'administration de marine dans les ports où elles sont conduites.

Il y a pour toute la république un *tribunal de cassation*, qui prononce, 1°. sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les tribunaux; 2°. sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause

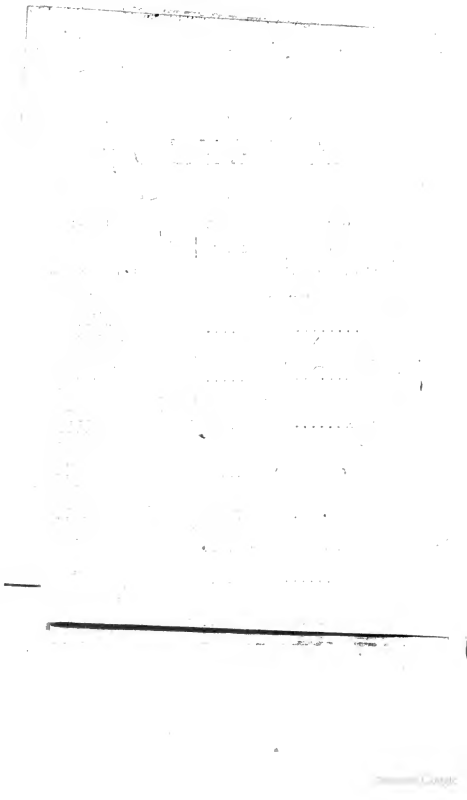
de suspicion légitime ou de sûreté publique ; 3°. sur les prises à partie contre un tribunal entier ; 4°. sur le règlement des juges quand le conflit s'élève entre plusieurs tribunaux d'appel, ou entre plusieurs tribunaux de première instance, non ressortissant au même tribunal d'appel, et, 5°. sur les jugemens de compétence rendus par les tribunaux spéciaux. Le tribunal de cassation ne connaît point du fond des affaires ; il ne casse les jugemens qu'à cause de la violation des formes dans la procédure, ou d'une contravention expresse à la loi ; il renvoie le fond du procès au tribunal qui doit en connaître. Il peut mettre les juges en accusation devant les tribunaux criminels, pour cause de forfaiture ou de prévarication dans leurs fonctions ; lorsqu'il est présidé par le grand juge, il exerce même immédiatement le droit de censure et de discipline sur les tribunaux d'appel et criminels ; il peut, pour cause grave, suspendre les juges de leurs fonctions, et les mander auprès du grand juge pour y rendre compte de leur conduite.

Le tribunal de cassation siège à Paris. Il est composé de quarante-huit juges nommés par le Sénat-Conservateur, sur la présentation du premier consul. Leur traitement est le même que celui des membres du Corps-Législatif. Le tribunal de cassation envoie tous les ans au gouvernement une députation solennelle, pour lui indiquer les points sur lesquels l'expérience lui a fait connaître les vices ou l'insuffisance de la législation. (*Voyez les Tableaux ci-joints*).

Législation ; codes nouveaux. — Avant la révolution, le système des lois françaises offrait un vaste labyrinthe des ordonnances et des coutumes différentes, et souvent contradictoires ; il y avait même sous ce rapport deux états distincts dans le royaume ; je veux dire, les provinces appelées *pays du droit écrit*, dans lesquelles le droit romain fesait la base des lois en vigueur ; et celles nommées *pays du droit coutumier*, parce que l'on y observait des statuts diverses, compris sous le nom d'us et coutumes. Les diverses Assemblées Nationales avaient encore augmenté la confusion législative par un nombre immense de *décrets*, qui, pour la plupart, n'étaient que l'ouvrage des circonstances. La Convention Nationale entreprit de donner un nouveau code civil ; mais les dissensions des parties firent bientôt perdre de vue cet objet

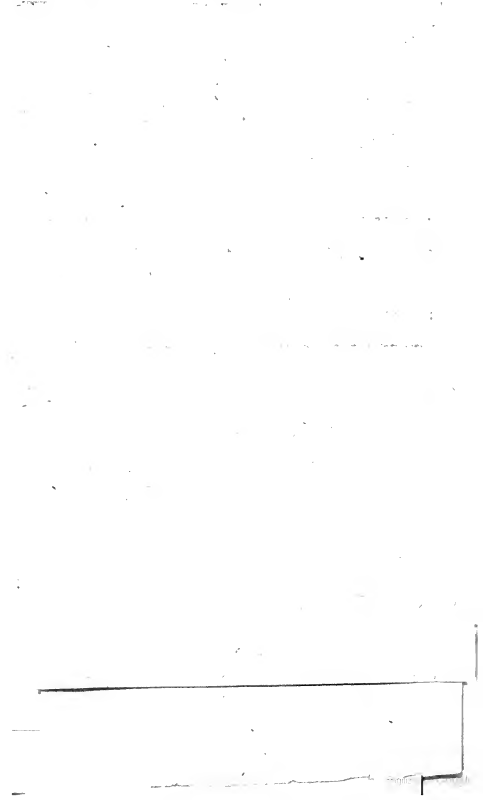
...p Sous-Préfecture.

-Pi		3	Niort	4
		4	Melle	
lin		1	Abbeville	
		2	Doulens	
	...ns	3	Péronne	5
		4	Montdidier	
		5	Amiens	
		1	Gaillac	
		2	Alby	
nie		3	Castres	4
		4	Lavaur	
rsa		1	Brignoles	
	...ignan	2	Draguignan	
		3	Grasse	4
		4	Toulon	
		1	Orange	
	...on.	2	Avignon	
		3	Carpentras	4
		4	Apt	
		1	Sables-d'Olonne	
	...nay	2	Montaigu	3
		3	Fontenay	
		1	Loudun	
		2	Châtellerault	
	...rs	3	Montmorillon	5
		4	Civray	
le		5	Poitiers	
		1	Bellac	
		2	Limoges	
	...es	3	Saint-Yrieix	4
		4	Rochechouart	
nt		1	Neuf-Château	
		2	Mirecourt	
		3	Epinal	5
		4	Saint-Dié	
		5	Remiremont	
		1	Sens	
		2	Joigny	
	...re	3	Auxerre	5
		4	Tonnerre	
		5	Avallon	



	Castelnaudary. Narbonne.
lès.....	Espalion. Saint-Afrique. Rhodez. Milhau. Villefranche.
pellier..	Saint-Pons. Lodève. Béziers. Montpellier.
man....	Céret. Prades. Perpignan.
......	Vic. Sarrebourg. Toul. Lunéville. Nancy.
lihiel...	Montmédy. Bar-sur Ornain. Verdun. Saint-Mihiel.
.....	Neuf-Château. Remiremont. Epinal. Mirecourt. Saint-Dié.
.....	Privas. Tournon. L'Argentière.
.....	Le Vigan. Alais. Uzès. Nîmes.
....	Mende. Marvejols. Florac.
s ...	Orange. Carpentras. Apt. Avignon.
....	Loches. Chinon. Tours.
....	Blois. Vendôme. Romorantin.
....	Pithiviers. Gien. Montargis. Orléans.

Montluçon.	
Mauriac. Murat. Aurillac. Saint-Flour.	4
Brioude. Le Puy. Issengeaux.	3
Issoire. Riom. Thiers. Ambert. Clermont-Ferrand.	5
Pont-Audemer. Les Andelys. Evreux. Louviers. Bernay.	5
Neufchâtel. Yvetot. Le Havre. Dieppe. Rouen.	5
Foix. Pamiers. Saint-Girons.	3
Villefranche. Muret. Saint-Gaudens. Castel-Sarrazin. Toulouse.	5
Lavaur. Castres. Gaillac. Alby.	4
Mayence. Spire. Kaiserslautern. Deux-Ponts.	4
Bonn. Simmeren. Coblentz.	3
Aix-la-Chapelle. Clèves. Crevelt. Cologne.	4
4 Prum. Trèves. Birkenfeld. Sarrbruck.	3



intéressant. Le citoyen *Cambacérès*, alors député, aujourd'hui second consul, eut cependant la gloire de faire retentir la voix de la raison et de la justice au milieu du tumulte des passions; c'est lui qui sçut communiquer aux bons esprits cette impulsion génerale, qui les a portés à regarder la restauration uniforme des lois comme devant être le plus beau et le plus utile résultat de la grande révolution politique; c'est principalement à l'aide de ses lumières et de ses vastes travaux préparatoires, que le gouvernement consulaire a pu proposer, en si peu de tems, l'importante collection des lois qui, aujourd'hui, forment le nouveau *code civil des Français*, et qui va bientôt être suivie d'un *code criminel*, d'un *code judiciaire*, etc. Plusieurs membres distingués du Conseil d'Etat, parmi lesquels nous rappelons, sur-tout, les noms d'un Portalis, d'un Regnault Saint-Angely, d'un Rœderer, d'un Fourcroy, d'un Bigot-Préameneu, d'un Treilhard, d'un Lacuée, d'un Defermont, d'un Emery (1), ont contribué beaucoup au perfectionnement de ce grand ouvrage par ces lumineuses discussions et ces sages délibérations auxquelles l'auguste chef de la république a souvent présidé lui-même, et où il a plus d'une fois prouvé que dans les conseils, comme dans les combats, le rapide coup-d'œil du génie peut souvent devancer les profondes recherches du savoir.

Le mode de sanction a imprimé à ces nouvelles lois un grand caractère national et philosophique. Que les législateurs des anciennes républiques aient eu recours à l'oracle d'Apollon, ou aux inspirations d'une Egérie, pour faire accepter sans examen les lois simples et majestueuses qu'ils avaient puisé dans leur génie et dans la nature! Notre siècle préfère le raisonnement à la croyance; l'état de nos sociétés, plus raffinées et plus compliquées, exige d'ailleurs, non-seulement de grands principes et de vastes combinaisons, mais encore des applications fines et ingénieuses, des déterminations exactes, des mesures prévoyantes. Le gouvernement consulaire s'est conformé aux besoins et à l'esprit du siècle; il a soumis les projets des lois, délibérés dans le Conseil d'E-

(1) Il y bien d'autres hommes au conseil d'État, dont les noms mériteraient d'être signalés à l'admiration et au respect de l'Europe, mais n'ayant pas sous les yeux la liste des membres de conseil, insérée dans l'Almanach national, nous ne pouvons les citer tous.

tat, à une discussion libre et publique, au sein du Tribunat; ils ont enfin reçu la sanction solennelle de ce grand jury national; je veux dire, du Corps-Législatif; ce code n'est donc plus l'ouvrage de quelques magistrats, il est devenu celui du peuple français tout entier.

Le code civil est basé sur le principe de l'*égalité*, c'est-à-dire, sur le principe que les drois et les devoirs de chaque membre de la société ont également la loi pour garant et pour surveillant. Il n'y a plus en France ni individus, ni classes, ni villes, ni pays privilégiés. Le second, grand principe consacré par toutes les dispositions du code civil, est celui de la *liberté* des personnes et des propriétés. Le grand problême d'une législation civile quelconque, est de concilier et coordonner la liberté de chaque individu avec la liberté et la sûrete de tous; la société n'a d'existence que par les sacrifices mutuels que les citoyens se font d'une partie de leur indépendance naturelle. Ce problême n'avait été résolu dans aucune grande république ancienne ni moderne; par-tout l'inégalité entre les classes des citoyens, établie comme principe de la société, avait forcément fait naître des lois injustes et oppressives pour les classes inférieures. Le code français ne favorise en aucune façon la vanité des prétentions héréditaires, ni l'orgueil des richesses, ni le despotisme subalterne des fonctionnaires; il replace la société sur les bases simples et éternelles, qui seules en garantissent la stabilité. L'*autorité paternelle*, ce lien nécessaire des familles, a reçu la sanction de la loi, et est devenu une digue contre le délire des passions du jeune âge; mais la loi française n'a point oublié les enfans à qui un sort cruel pourrait avoir donné des pères tyranniques; elle fixe le terme auquel, pour l'un et l'autre sexe, l'obéissance filiale se changent en une dépendance respectueuse, mais libre. *La sainteté des mariages* avait sur-tout besoin de tout les secours de la puissance législative; une longue suite des gouvernemens immoraux avait tellement corrompu l'opinion publique en France, que l'adultère et le célibat journaliers jouissaient presque d'une espèce d'estime publique. La loi qui autorisa le *divorce* avec très-peu de réserves, n'avait rien ajouté à l'immoralité publique; elle n'avait fait que montrer l'étendue du mal; le nouveau code y a remédié autant que cela est dans le pou-

voir du législateur ; le divorce, environné de sages difficultés ; n'est plus l'asile de la débauche, il n'offre plus un champ aux spéculations d'un intérêt sordide ; il n'est qu'un refuge pour des époux malheureux, et une garantie de la fidélité conjugale. La loi pourvoit aussi à la sureté des contrats de mariage, et elle laisse aux particuliers le choix entre les systèmes de *la dotation* et celui de *la communauté des biens*, systèmes qui autrefois partageaient la France en deux royaumes divers, le premier étant exclusivement adopté dans le midi, et l'autre dans le nord de ce pays. Cette sagesse, qui ménage et reconcilie les opinions les plus diverses et les intérêts les plus opposés, se montre aussi dans les dispositions que le code contient sur la transmission des propriétés par hérédité et par testament. Mais il serait impossible de donner ici seulement un aperçu rapide de tout ce vaste système, auquel bientôt un *code criminel* doit se joindre. Voici quelques-uns des principes déjà connus de ce dernier code.

« Nul citoyen ne peut être mis en arrestation ou détenu » qu'en vertu d'un mandat d'un officier de police, magistrat » de sûreté, ou d'une ordonnance de prise-de-corps, soit d'un » tribunal, soit d'un directeur de jury d'accusation, ou d'un » décret d'accusation du Corps-Législatif, dans les cas où il » lui appartient de prononcer, ou d'un jugement de condam» nation à la prison ou détention correctionelle.

» L'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne doit » exprimer formellement le motif de l'arrestation, et la loi » en vertu de laquelle elle est ordonnée ; il doit être notifié » à la personne, et lui en sera laissé copie.

» Toute personne saisie et conduite devant l'officier de » police, magistrat de sûreté, doit être examinée sur-le» champ ou dans les vingt-quatre heures au plus tard. Nulle » personne arrêtée ne peut être retenue, si elle donne cau» tion suffisante dans les cas où la loi admet le cautionne» ment. Nulle personne ne peut être conduite ni détenue au» trepart que dans les lieux légalement et publiquement dé» signés pour servir de maison d'arrêt ou de justice. Nul » géolier ne peut recevoir ou détenir aucune personne qu'a» près avoir transcrit sur son registre l'acte qui ordonne et » motive l'arrestation. Tout gardien ou géolier est tenu, sans » qu'aucun ordre puisse l'en dispenser, de représenter la

» personne détenue à l'officier civil ayant la police de la mai-
» son de détention, toutefois qu'il en est requis par cet offi-
» cier. Cet officier est toujours tenu d'accorder aux parens et
» aux amis du détenu un ordre pour la représentation de la
» personne, auquel le geolier doit faire droit, à moins qu'il
» ne puisse représenter un ordre du juge *pour tenir la per-*
» *sonne au secret.*

» Toutes rigueurs employées dans les arrestations, dé-
» tentions ou exécutions, autres que celles autorisées par la
» loi, sont des crimes. »

On peut douter s'il est possible, dans l'état actuel des mœurs et de la société, de donner aux individus une garantie sûre de leur liberté personnelle contre les attentats de l'autorité publique, sans affaiblir l'influence malheureusement indispensable de celle-ci pour protéger le repos de l'Etat. Peut-être ce problême délicat ne sera pas résolu dans le code criminel français. Les *circonstances* auront sans doute une influence malheureuse, mais inévitable sur cette partie de la législation.

Parmi les mesures, pleines d'une profonde sagesse, que le code criminel contiendra, nous pouvons citer celle qui met sous la surveillance immédiate du gouvernement, pour une ou plusieurs années, ou même pour toute leur vie, ceux qui auront été condamnés à telle ou telle peine grave. Cette mesure garantit mieux le repos de la société que la méthode *des cautionnemens* adoptée en Angleterre; elle paraît aussi plus digne de la gravité et de la majesté du pouvoir législatif. Cette mesure est d'ailleurs très-humaine, en ce qu'elle peut souvent permettre l'adoucissement des peines, et presque toujours prévenir des crimes (1).

La peine de mort sera maintenue. On sait que les meilleurs esprits et les plus zélés amis de l'humanité sont partagés d'opinion sur la question de savoir s'il est nécessaire et utile à la société d'exercer le droit de guerre contre ses ennemis mortels, tels que les assassins, les brigands, les incendiaires. Les tribunaux d'appel, et le tribunal de cassation,

(1) Nous pensons que M. *Portalis*, conseiller d'Etat, a puisé l'idée de cette mesure dans la loi danoise sur la liberté de la presse, publiée pendant son séjour en Holstein. Il y a dans la législation danoise beaucoup d'autres choses dignes d'être imitées.

ont formellement réclamé pour le maintien de la peine de mort. Dans cette supposition il nous semble qu'il serait désirable qu'on environnât les exécutions d'une pompe lugubre et des accessoires capables d'effrayer l'imagination des assistans. Nous avons été témoins de l'indifférence avec laquelle le peuple considère les exécutions faites au moyen de la guillotine; ces scènes se passent trop rapidement pour qu'il en résulte aucun effet sur l'ame des spectateurs.

Récompenses nationales. — Les distinctions héréditaires et féodales sont interdites par la constitution et par le serment que chaque premier consul futur doit prêter. Mais les distinctions personnelles dues aux vertus, au courage, à la fidélité, aux grands talens, ne peuvent être étrangères à aucune république bien organisée, quelle que soit la forme du pouvoir. Celles adoptées dans la république Française diffèrent cependant de celles usitées dans les monarchies modernes, en trois points essentiels. 1°. Elles ne supposent aucune distinction de naissance; 2°. elles ne sont point distribuées en classes d'un rang différent; tous les genres de mérite, civil et militaire, sont placés, non pas au même niveau, mais dans la même série; 3°. elles ont pour signes représentatifs des objets relatifs au genre de service rendu par l'individu récompensé, au lieu que parmi les diverses décorations monarchiques il y en a qui ressemblent à des hochets d'enfans, et d'autres, dont la forme bizarre prête au ridicule.

Les décorations, qui en France servent à honorer le mérite, consistent actuellement dans des fusils, carabines, baguettes et trompettes d'honneur, pour les actes d'un courage distingué; des sabres d'honneur pour les preuves d'un héroïsme extraordinaire; des écharpes d'honneur pour les administrateurs et officiers publics; il est probable qu'on ajoutera encore d'autres marques propres à caractériser les divers genres de mérite. Tous les individus qui ont reçu ces distinctions honorifiques sont membres de *la Légion d'Honneur*.

Cette légion est composée d'un grand-conseil d'administration et de seize cohortes. Il est affecté à chaque cohorte des biens nationaux, portant 200,000 francs de rente. Le grand-conseil d'administration est composé de sept grands officiers, savoir: des trois consuls, d'un sénateur, d'un légis-

lateur, d'un tribun et d'un conseiller d'Etat nommés chacun par leur corps respectif. Le premier consul est de droit chef de la légion, et président du grand-conseil. Ce conseil nomme un grand-chancelier de la légion et un trésorier. Il nomme aussi les membres de la légion, qui y seront admis après la première formation. Il y a dans chaque cohorte sept grands officiers, vingt commandans, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires. La première organisation faite, on ne parviendra aux grades supérieurs qu'en passant par les rangs inférieurs; cependant les actions d'éclat, en tems de guerre, font titre pour tous les grades.

Chaque individu admis dans la légion d'honneur prête un serment dont la teneur suit: « Je jure, sur mon honneur, de » me dévouer au service de la République, à la conservation » de son territoire dans son intégrité, à la défense de son » gouvernement, de ses lois et *des propriétés qu'elles ont* » *consacrées.* (1); de combattre par tous les moyens que la » justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise » tendant à rétablir *le régime féodal*, à reproduire *les titres* » *et qualités* qui en étaient l'attribut; enfin, de concourir de » tout mon pouvoir *au maintien de la liberté et de l'égalité.* »

Outre les revenus assignés à chaque grade de la légion, il y aura des hospices pour les légionnaires infirmes et malades. Ces hospices, ainsi que les administrations de chaque cohorte, sont établis dans de grands bâtimens nationaux assignés aux cohortes comme chef-lieu. La première cohorte a pour chef-lieu le château de Fontainebleau; la seconde, l'abbaye de Saint-Waast, à Aras; la troisième, le chapitre Saint-Martin, à Ypres; la quatrième, le château de Bruhl, près Bonne; la cinquième, l'ancien évêché de Toul; la sixième, l'ancien palais des Etats de Bourgogne, à Dijon; la septième, l'ancien archevêché de Vienne; la huitième, l'ancien archevêché d'Aix; la neuvième, le ci-devant évêché de Beziers; la dixième, l'ancien archevêché de Narbonne; la onzième, l'abbaye de la Réole, la douzième, l'abbaye de St.-Maixeut, la treizième l'abbaye de Redon (2), la quatorzième, l'abbaye de Bec, près Bernay; la quinzième, le château de Cham-

(1) Allusions aux domaines nationaux vendus aux particuliers.
(2) Ces trois abbayes sont situés dans les villes des mêmes noms.

bord, près Tours ; la seizième, le château de la Vénerie, près Turin (1). Les revenus *bruts* de chaque cohorte varient un peu; le trésorier général est chargé de compenser l'insuffisance des uns par l'excédent des autres; ces revenus proviennent tous des terres domaniales, des biens ruraux, des maisons, des forêts; seulement dans l'île d'Elbe les *mines* en font partie. L'administration appartient aux grands officiers de chaque cohorte, assistés d'un conseil, nommé parmi les membres de la légion.

Pourquoi cette institution, si grande et si simple, cette institution dans laquelle respire à-la-fois le génie des républiques anciennes et l'esprit de la chevalerie française, pourquoi n'a-t-elle été appréciée que très-imparfaitement par l'opinion publique? Les uns ont trouvé la dénomination de *légion d'honneur* injurieuse pour la grande majorité de la nation, à qui l'honneur appartient comme un héritage commun (2); les autres, portant leurs regards dans l'avenir, ont cru voir dans les descendans des légionnaires d'honneur, une nouvelle noblesse. Quelques prétentions frustrées ont excité de la jalousie ; de-là l'ardeur extrême avec laquelle on a scruté tous les choix, afin de trouver quelques-uns auxquels la critique pouvait s'attacher. Plusieurs ex-nobles ont mis leurs petits esprits à la torture pour jeter du ridicule sur une institution dans laquelle on n'a aucun égard à la naissance, et qui par conséquent doit paraître *absurde et chimérique* à ces messieurs. On sait que depuis quelques années les bons bourgeois de la bonne ville de Paris se sont fait l'habitude de redire innocemment et sottement tout ce babil, aussi impertinent que vain, par lequel le parti royaliste s'imaginait de pouvoir renverser un gouvernement, vainqueur de l'Europe. C'est, pour tout dire, dans un moment où l'esprit public était extrêmement corrompu, que la légion d'honneur a été

(1) La conservation de tous ces bâtimens est un avantage secondaire de l'organisation de la légion d'honneur. Dans les institutions de Bonaparte, tout jusqu'aux moindres accessoires, à un but marqué.

(2) On ne peut nier que cette dénomination ne soit ou trop exclusive ou trop vague. Il aurait mieux valu dire: *légion de mérite*.

annoncée et organisée. Cette institution, digne d'un siècle des héros et des républiques naissantes de la Grèce, ne pouvait que rencontrer une certaine défaveur à une époque où l'égoïsme ayant étouffé les affections publiques et civiques, le mot d'*honneur* chez les uns ne réveille aucune idée, et chez les autres ne rappelle que celle des préjugés proscrits. Le génie de Bonaparte, secondé par le tems et par cet esprit public solide qui se forme peu-à-peu en France, saura soutenir ce qu'il a jugé nécessaire de créer; ce fondateur de la république saura facilement trouver dans son ame et dans son cœur les moyens de perfectionner une institution aussi belle que celle de la légion d'honneur.

Finances, revenus, dette publique. — L'universalité des revenus de la France, suivant l'état général présenté par M. Necker à l'ouverture des Etat-Généraux, au 1er. mai 1789, comprenait les recettes ci-après; savoir:

REVENUS FIXES (1789).

Ferme Générale.

Objets affermés	115,560,000	
En régie	28,440,000	
Droits du Clermontois	107,000	150,107,000 liv.
Supplément sur le tabac et sur les entrées de Paris	4,000,000	
Idem sur les objets en régie	2,000,000	
Ferme des postes	12,000,000	
Ferme des messageries	1,100,000	
Ferme des droits sur les bestiaux à Sceaux et à Poissy	630,000	
Ferme des affinages	120,000	
Ferme des droits du Port-Louis	47,000	
Abonnement de la Flandre-Marit.	823,000	
Régie générale des aides et des droits réunis	50,220,000	134,240,000
Régie des domaines et bois	50,000,000	
Régie de la loterie royale de France et des petites loteries	14,000,000	
Régie des revenus casuels	3,000,000	
Régie du marc d'or	1,500,000	
Régie des poudres et salpêtres	800,000	
		284,347,000 liv.

Ci-contre................ 284,347,000 liv.

Recettes générales des Finances de Paris, des Pays d'Election et des Pays conquis.

Impositions ordinaires et capitation	110,568,000	
Vingtièmes	46,467,000	
TOTAL	157,035,000	
Déduction pour versement en différentes caisses	1,380,000	
RESTE	155,655,000	155,655,000

Impositions des Pays d'Etats.

Languedoc	9,767,250	24,556,027
Bretagne	6,611,460	
Bourgogne	4,128,196	
Provence	2,892,463	
Pau, Baïonne et Foix	1,156,658	
Capitation et vingtièmes abonnés	575,000	10,736,000 liv.
Capitation et retenues de pensions sur le trésor royal	6,290,000	
Impositions particulières aux fortifications des villes	575,000	
Bénéfices sur la fabrication des monnaies	500,000	
Bénéfices annuels des forges royales	80,000	
Revenus de la caisse du commerce	636,000	
Différens loyers	180,000	
Intérêts annuels des sommes prêtées aux Etats-Unis d'Amérique	1,600,000	
Intérêts annuels de six millions que doit un prince d'Allemagne	300,000	
TOTAL GÉNÉRAL		475,294,027 liv.

Ceci est le revenu *net* de l'État; mais la somme réellement perçue sur le peuple montait à 700 millions; 230 millions étant absorbés par les frais de perception.

DÉPENSES FIXES (1789).

Les dépenses fixes, suivant M. Necker, au 1er. mai 1789, comprenaient :

1°. La maison du roi, celle de la reine, des enfans de France et tantes du roi	25,000,000 liv.
2°. Maisons des princes du sang	8,240,000
3°. Affaires étrangères, ligues Suisses	7,480,000
4°. Département de la guerre	99,160,000
5°. Marine et Colonies	40,500,000
6°. Supplémens pour indemnités et récompenses	400,000
7°. Ponts et chaussées	5,680,000
8°. Haras	814,000
9°. Rentes perpétuelles et viagères	162,486,000
10°. Intérêts divers	44,300,000
11°. Gages des charges représentant l'intérêt de la Finance	14,692,000
12°. Intérêts et frais des anticipations qui portent sur les années 1790 et 1791	4,900,000
13°. Autres intérêts pour anticipations	10,900,000
14°. Engagemens à tems envers le clergé	2,500,000
15°. Indemnités à différens titres	3,235,000
16°. Pensions	29,560,000
17°. Gages du conseil et traitement du chancelier, du garde-des-sceaux, du secrétaire d'Etat de la maison du roi	3,173,000
18°. Intendans des provinces	1,495,000
19°. Police de la ville de Paris	1,570,000
20°. Guet et garde de la ville de Paris	1,138,000
21°. Maréchaussée de l'Isle-de-France	250,000
22°. Pavé de Paris	627,000
23°. Travaux dans les carrières sous la ville de Paris et les environs	400,000
24°. Remises, décharges et modérations sur les vingtièmes et la capitation faites aux pays d'Etat et autres	7,120,000
25°. Traitemens aux receveurs, fermiers et régisseurs et autres frais de recouvrement	20,094,000
26°. Les cinq administrateurs du trésor royal, payeurs de rentes, etc	3,753,000
27°. Bureaux de l'administration générale	2,048,000
28°. Fonds en réserve pour des actes de bienfaisance	172,000
29°. Secours aux réfugiés hollandais	830,000
	502,517,000

30°.

Ci-contre	502,517,000 liv.
30°. Autres secours pour des constructions d'édifices sacrés	2,188,000
31°. Dons, aumônes, etc.	3,038,000
32°. Travaux de charité	1,896,000
33°. Mendicité	1,144,000
34°. Encouragement pour le commerce	3,864,000
35°. Dépenses pour le département des mines.	90,000
36°. Jardin royal	130,000
37°. Bibliothèque du roi	167,000
38°. Universités, académies, colléges, etc.	930,000
39°. Passe-ports en exemption de droits à la marine royale et au corps diplomatique	400,000
40°. Entretien des bâtimens publics	1,900,000
41°. Dépenses assignées sur le produit des bois.	500,000
42°. Frais de procédure criminelles	3,180,000
43°. Dépenses variantes dans les provinces	4,500,000
44°. Dépenses imprévues	5,000,000
TOTAL GÉNÉRAL	531,444,000 liv.

RÉSULTAT.

Dépenses fixes	531,444,000 fr.
Revenus fixes	475,294,027
Déficit annuel jusqu'au 1er. mai 1789	56,149,973 fr.

Les revenus de la République, pour l'an XI, se composent ainsi qu'il suit; savoir:

Reste du produit des revenus de l'an X		2,000,000 fr.
Contribution foncière, en principal, des 108 départemens.	220,200,000 fr.	302,283,000
— mobiliaire, personnelle et somptuaire	32,800,000	
Centimes additionnels sur l'une et l'autre contribution, versés au trésor public, pour le paiement des dépenses fixes de l'administration et de l'ordre judiciaire dans les départemens	15,783,000	
Portes et fenêtres	16,000,000	
Patentes	17,500,000	
		304,283,000 fr.

D'autre part	304,283,000 fr.
Régie de l'enregistrement des domaines, y compris le revenu net des bois nationaux dans les 108 départemens	190,000,000
Douanes	40,000,000
Administration des postes	11,000,000
Loterie nationale	12,000,000
Régie des salines	3,500,000
Cautionnement des greffiers des justices de paix	4,000,000
Recettes divers et accidentelles	4,717,000
TOTAL	569,500,000 fr.
Recette extérieure	20,000,000
TOTAL GÉNÉRAL	589.500,000 fr.

Les dépenses pour la même année sont fixées comme ci-après; savoir:

DETTE PUBLIQUE.

Dette perpétuelle.	Aux créanciers de l'Etat	39,570,918 f.	40,842.973 f.	60,829,647 f.	64,023,482 fr.
	A la caisse d'amortissement.	1,272,055			
Dette viagère			19,986,674		

Six nouveaux Départemens.

Dette perpétuelle	2,677,277	3,193,835
Dette viagère	516,558	

Dépenses générales du Service.

Ministère du grand-juge, ministre de la justice			23,318,750	508,476,518
Ministère des relations extérieures			7,000,000	
Ministère de l'Intérieur.	Service ordinaire	17,000,000	47,110,000	
	Service extraordinaire	22,500,000		
	Reste du service des subsistances achetées en l'an X, et qui se consomment en l'an XI	7,610,000		
Ministère des Finances.	Service ordinaire	29,047,788	56,047,788	
	Remboursement de partie des cautionnemens à la caisse d'amortissement (2e. à-compte)	5,000,000		
	Intérêts des cautionnemens	2,000,000		
	Pensions	20,000,000		
Ministére du Trésor public			6,000,000	
Ministère de la Guerre		153,000,000	243,000,000	
Ministère de l'adm. de la Guerre		90,000,000		
Ministère de la Marine.	Service ordinaire	70,000,000	126,000,000	
	Service extraordin.	56,000,000		
Frais de négociations				9,000,000
Fonds de réserve				8,000,000
TOTAL GÉNÉRAL				589,500,000 f.

La guerre dans laquelle le gouvernement se trouva tout-à-coup impliqué par l'atroce perfidie de l'Angleterre ayant nécessité des dépenses imprévues, le *budjet* (1) de l'an XII contient un article par lequel le gouvernement demande qu'il lui soit accordé un crédit supplémentaire pour le service de l'an XI.

Ce crédit est de....................	30,000,000 fr.
Les dépenses ordinaires............	589,500,000
Total des dépenses pour l'an XI....	619,500,000 fr.

L'an XII étant une année de guerre, nous aurions jugé inutile de donner l'aperçu des recettes et dépenses pour cette époque extraordinaire, si ce même aperçu ne contenait des vues d'amélioration dans le système général des finances. Voici le sommaire du *budjet* présenté par le ministre des finances, et soumis au Corps-Législatif:

DÉPENSES.

Dette publique.

Dette perpétuelle.	Aux créanciers de l'Etat..	40,443,259 f.	43,505,463 f.
	Plus, pour la partie des rentes acquises par la caisse d'amortissement.	3,062,204	
Dette viagère.	IIème. sémestre an XI, et Ier. sémestre an XII.	19,576,821	24,471,026
	Fonds extraordin. pour les trois premiers mois de l'an XII...........	4,894,205	
Six nouveaux départem. (Piémont).	Dette perpétuelle	2,677,277	3,177,277
	Dette viagère...	500,000	
TOTAL.....................			71,153,766 f.

(1) Nous nous servons à regret du terme barbare de *budjet*, mais il est adopté par les ministres et orateurs des autorités constitutionelles pour signifier *aperçu annuel de l'État des Finances.*

D'autre part.................... 71,153,766 f.

Dépenses générales du Service.

Ministère du grand-juge, ministre de la justice..		23,000,000
Ministère des relations extérieures...........		7,000,000
Ministère de l'Intérieur. { Service ordinaire.	19,730,919 f.	34,730,919
Ministère de l'Intérieur. { Service extraord.	15,000,000	
Ministère des Finances. { Service ordinaire.........	31,927,000	77,677,000
Remboursemens à la caisse d'amortissemens de partie des cautionnemens......	5,000,000	
Fonds d'amortissement, en exécution de la loi du 21 floréal an X...........	10,000,000	
Intérêts des cautionnemens pour ce qui en reste à la charge du trésor public..	1,250,000	
Pensions civiles et ecclésiastiques, y compris les fonds extraordinaires des 3 premiers mois...........	29,500,000	
Ministère du Trésor public.................		8,000,000
Ministère de la Guerre....................		168,000,000 *
Ministère de l'administration de la guerre......		100,000,000 **
Ministère de la Marine et des Colonies.......		180,000,000 ***
Total des dépenses des ministères.....		598,407,919 f.
Total de la dette (*Voyez* ci-dessus)....		71,153,766
Frais de négociation.....................		15,000,000
Fonds de réserve.......................		15,438,315
TOTAL DES DÉPENSES pour l'an XII.....		700,000,000

Ces dépenses, qui n'égalent pas la moitié de celles que l'Angleterre est forcée de faire, se trouvent couvertes par les voies et moyens qui suivent :

* L'augmentation est de 15,000,000 fr.

** L'augmentation est de 10,000,000 fr.

*** L'augmentation est de 54,000,000 fr. Il faut se rappeler que c'est dans ce moment qu'on rétablit la marine presque détruite.

RECETTES ORDINAIRES.

Contibutions directes.

Contribution foncière	210,000,000 f.	295,077,000 f.
——— mobiliaire, somptuaire et personelle	32,800,000	
——— des portes et fenêtres	16,000,000	
——— des patentes	17,500,000	
Centimes additionels aux contributions foncières, mobiliaires, somptuaires et personnelle pour les dépenses départementales et municipales, frais de perception, etc.	18,777,000	

Contributions indirectes.

Régie de l'enregistrement et domaines nationaux, y compris le produit des forêts nationales.	180,000,000	234,388,040
Douanes.	25,000,000	
Postes	11,000,000	
Loteries	12,000,000	
Salines.	3,000,000	
Monnaie	800,000	
Recettes diverses et accidentelles	2,588,040	

Total des recettes ordinaires 529,465,040

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Nouveaux cautionnemens des percepteurs des contributions des communes et des receveurs des arrondissemens	21,000,000 f.
Vente des domaines nationaux	15,000,000
Rachat des rentes	10,000,000
Moyens extraordinaires, consistans en des *droits* sur le tabac, le vin, le cidre, la bierre, etc.	103,000,000
Dons patriotiques ou centimes additionels pour les frais de la descente en Angleterre	21,534,960
Recettes extraordinaires	170,534,960
Recettes ordinaires (*Voyez* ci-dessus)	529,465,040
Somme égale à celle des dépenses	700,000,000 f.

Il paraît, d'après ces données, que la République, dans une année ordinaire, aura besoin d'une dépense de 500 millions environ, et qu'elle trouvera facilement de quoi fournir à cette dépense, même en réduisant de beaucoup la *contribution foncière*, qui aujourd'hui est généralement regardée comme très-onéreuse aux propriétaires, et très-nuisible aux progrès de l'industrie rurale. Cette contribution, avec les autres contributions indirectes, fut introduite par l'Assemblée-Constituante, qui était aveuglément éprise du système des *économistes* ou *physiocrates*. Les députés qui s'occupaient des finances n'étaient frappés que de l'énorme montant des frais de perception qu'entraînaient, sous l'ancien régime, les impôts indirects, et des entraves que ces impôts apportaient à la liberté civile. Mais ces frais de perception peuvent être beaucoup diminués par une bonne organisation; d'ailleurs ces sommes, en passant dans les mains des divers particuliers, servent à alimenter l'industrie nationale. D'un autre côté, les causes qui rendaient plusieurs impôts indirects, par exemple celui de *la gabelle* (1), si odieux au peuple, ont disparu avec les anciennes divisions du territoire; on ne verra plus une province exempte à côté d'une autre qui paie, ni des barrières gênantes élevées entre les diverses parties du même Etat. Le gouvernement, également éloigné de toutes les opinions extrêmes, cherche donc à rétablir le système des impositions indirectes sous une forme améliorée; la *régie des droits réunis*, qu'il a créée dans ce but, fournira probablement, dans un tems de paix, des sommes si considérables au fisc public, que le gouvernement pourra enfin, sans inconvénient, écouter les demandes de tous les conseils généraux des départemens qui demandent un degrévement dans les contributions directes. Ce degrévement a déjà lieu, et il a même été très-considérable, quant à la contribution foncière, car :

En 1791 les 83 départemens payaient.....	240,000,000 fr.
En l'an V les 102 départemens payaient...	240,000,000
En l'an VI les 102 départemens payaient...	228,000,000
En l'an IX les 102 départemens payaient...	200,000,000
En l'an XI les 108 départemens payaient...	220,000,000

(1) Ou le droit exclusif de vendre *le sel*, droit qui subissait *cinq* modifications diverses, d'après les provinces.

En l'an XII les 108 départemens payaient.. 210,000,000 fr.
En l'an XIII les 108 départemens paieront.. 206,908,000

Pour rendre encore plus facile la comparaison de ces degrévemens successifs, indiquons les contingens de deux ou trois départemens.

	en 1791	en l'an VII.	en l'an XI.
Le départ. de la Seine payait.	12,571,400	10,820,000	10,296,000
Le départ. de l'Yonne.....	2,950,400	2,276,000	2,122,000
Le départ. de la Gironde...	3,958,900	3,324,500	3,125,000
Le départ. des H.-Alpes...	728,500	558,500	544,000

Ainsi, tous les ans la charge des contributions directes va en diminuant, tandis que le produit des impositions indirectes augmente; ce qui était même sensible avant la création des nouveaux droits sur le tabac et les boissons; car en comparant les années X et XI, le tribun *Costaz* a trouvé les proportions suivantes:

	Sur 100 centim. ou 1 fr.	
	en l'an X.	en l'an XI.
Les contributions directes ont fourni....	$50\frac{11}{100}$	$47\frac{87}{100}$
Les contributions indirectes..........	$40\frac{13}{100}$	$41\frac{35}{100}$
Le revenu domanial..................	$9\frac{15}{100}$	$9\frac{81}{100}$
Les revenus accidentels...............	$\frac{41}{100}$	$\frac{19}{100}$

Dans l'an XI, selon le même tribun, *les frais de perception* pour la levée de la somme de 589,500,000 francs, se sont montés à 102,032,000 francs; de sorte que la nation a payé la somme de 691,532,000 francs. Les frais de perception ont été dans les proportions suivantes:

Contributions directes, frais de perception..............	19,063,000 f.	28,358,000 f.
———escomptes des traites des receveurs, etc.....	9,295,000	
Contributions indirectes........................		73,674,000
Somme égale........................		102,032,000

Le capital de la *dette publique* a été calculée, en 1790 (1), à la somme de *quatre milliards neuf cents millions* de livres tournois; cette dette, en comptant les intérêts sur le pied du

(1) *Ducloz-Dufresnoy*, calcul de la dette publique, in-4°., Paris, 1790.

denier 20 ou de 5 pour 100, devait absorber 245,000,000 par an. Aujourd'hui la dette publique, toutes liquidations faites, ne s'élèvera tout au plus qu'à *un milliard trois cents millions* de capital, qui ne portera que 65 millions d'intérêts. Vingt à vingt-un millions de dette viagère sont susceptibles de s'éteindre d'eux-mêmes. Pour l'absorption de la dette perpétuelle inscrite, le gouvernement consulaire a créé *un fond d'amortissement*, dont le montant annuel et disponible s'élevait, le 1er vendémiaire an XII, à la somme de 13,062,000 francs. La dette perpétuelle, actuellement inscrite, sera absorbée entièrement en l'an XLI de la république.

Nous ne pouvons entrer dans les immenses détails de l'administration des finances; mais la justice exige que nous remarquions un fait infiniment honorable pour le gouvernement actuel. Depuis le commencement de la révolution on n'a cessé de parler de la responsabilité des ministres d'État, et des comptes publics que ces fonctionnaires devraient rendre de leur gestion. Ce n'est que sous le gouvernement de *Bonaparte* que l'on a vu les ministres des finances rendre un compte annuel, exact et détaillé de l'état de la fortune publique.

Ce *budjet* français n'est pas mis sur la table d'un parlement vénal et corrompu; il est publié, imprimé, mis sous les yeux de toute la France et de l'Europe entière.

Que peuvent-ils répondre à ce fait, tous ces ex-nobles qui, avant 1789, aidaient la cour à dilapider les revenus publics, et qui aujourd'hui traitent de *voleurs* les fonctionnaires républicains; tous ces stupides calomniateurs qui rédigent les plats journaux de Londres; tous ces charlatans d'Allemagne qui se croyent des financiers et des publicistes, pour avoir, à l'instar de M. *Gentz*, aveuglément copié les discours artificieux d'un Pitt ou d'un Addington!

ARMÉE DE TERRE. — La conscription forme la base du système militaire actuel; il est donc nécessaire d'en donner une idée.

La conscription comprend tous les Français depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de 25 ans révolus. Les conscrits sont divisés en cinq classes; chaque classe ne comprend que les conscrits d'une même année; la première, par exemple, se compose de tous les Français qui, au 1er vendémiaire de chaque année, ont terminé leur vingtième année, et

ainsi de suite classe par classe et année pour année. Ceux de la seconde classe ne sont appelés au corps que quand ceux de la première sont tous en activité de service. Le Corps-Législatif ordonne par une loi le nombre des conscrits qui doivent être mis sur pied chaque année, ainsi que la répartition des contingens entre les départemens. Les conseils-généraux des départemens, à leur prochaine session, font la répartition des conscrits entre les divers arrondissemens communaux, et les conseils de sous-préfecture entre les diverses municipalités. Les conscrits qui doivent marcher sont partagés en deux classes, l'une destinée au recrutement de l'armée sur le pied de paix, l'autre appelée la réserve, et destinée à porter l'armée au pied de guerre en cas de besoin. Le mode, jusqu'ici généralement adopté pour déterminer les individus de la conscription qui doivent marcher, est celui du *tirage au sort*. Toutefois les infirmes en sont exceptés, en payant des indemnités, si leurs impositions réunies surpassent la somme de 50 francs.

Outre la conscription, l'armée est alimentée au moyen des *rengagemens* et des *enrôlemens volontaires;* les enrôlés volontaires peuvent choisir le corps dans lequel ils veulent servir.

L'armée sur le pied de l'an XI est composée ainsi que le démontre le tableau suivant.

INFANTERIE.

Infanterie de ligne; 112 demi-brigades, dont 93 de trois bataillons, ou de 3,230 hommes au grand complet, et 19 de deux bataillons, ou de 2,159 hommes, formant en tout		341,411 h.	441,541 h.
Infanterie légère; 31 demi-brigades de trois bataillons, de la même force que celles de ligne, formant en tout		100,130	

CAVALERIE.

Cavalerie de ligne; 20 régimens, dont 2 de carabiniers, 8 de cuirassiers et 10 de cavalerie, chacun de 706 hommes au grand complet, formant		14,120 h.	68,988 h.
Cavalerie légère; 58 régimens, chacun de 946 hommes au grand complet; ainsi, les 21 régimens de dragons	19,866 h.	54,868	
Les 24 rég. de chasseurs	22,704		
Les 13 régim. de hussards	12,298		

ARTILLERIE.

Artillerie de l'armée.

8 régimens d'artillerie à pied, au grand comp. à 2,582 hom.	20,656 h.	30,301 h.	46,489 h.
6 régimens d'artillerie à cheval, à 524 hommes	3,229		
15 compagnies d'ouvriers	1,380		
8 bataillons du train	3,816		
2 bataillons de pontonniers	1,220		

Artillerie de côtes maritimes.

14 compagnies de canonniers-vétérans	700	16,188 h.	
128 compagnies des canonniers gardes-côtes, dont 28 compagnies *sédentaires*	15,488		

GÉNIE.

Officiers du génie	428 h.	5,873 h.
Neuf compagnies de *mineurs*	900	
Cinq bataillons de *sapeurs*	4,545	

GARDE DES CONSULS.

Officiers de l'état-major général de la garde des consuls	38 h.	6,265 h.
Infanterie; deux bataillons de grenadiers, deux de chasseurs, chacun de 816 hom.; une compagnie de vétérans de 140 hom., et l'état-major, en tout	3,542	
Cavalerie; 1 régiment de grenadiers, de 936 hommes; un de chasseurs, même force; 1 de *mamelouks*, de 468 hommes, et l'état-major, en tout	2,449	
Artillerie; une compagnie d'artillerie à cheval, avec une compagnie de train, etc.	236	

L'*état-major général* de l'armée, en tems de guerre comme en tems de paix, est composé de

120 généraux de division.
240 généraux de brigade.
120 adjudans de brigade.
840 aides-de-camp.
200 adjoints à l'état-major.
136 inspecteurs aux revues.
274 commissaires de guerre.

1,930 officiers d'état-major.

L'*etat-major des places de guerre*, citadelles, forts, châteaux et postes militaires, est composé de

190	commandans d'armes, distribués en quatre classes.
305	adjudans-capitaines et adjudans-lieutenans.
190	secrétaires, rangés en quatre classes.
685	officiers d'état-major.

La ville de Paris a un *gouverneur* militaire, qui est en même-tems général-commandant de la première division.

Il paraît, d'après cet état, que l'*armée active* de la république française devait être, dans l'an 11, d'environ 560,000 hommes effectifs au grand complet; mais comme en tems de paix on accorde un grand nombre de congés aux conscrits, il n'y avait, au moment de la perfide déclaration de guerre du roi d'Angleterre, que 260,000 hommes tout au plus sur pied. Ce n'est qu'une année après cette déclaration, au moment où nous écrivons, que l'on croit les armées portées à l'effectif de 500,000 hommes. Dans la guerre de la liberté (1), les armées ont quelquefois été portées au nombre de 700,000 combattans. Le tribun *Daru*, dans son discours sur le recrutement, a prouvé que la totalité des Français, capables de porter les armes, s'élève à plus de *six millions* d'hommes; la conscription militaire seule présente une masse d'un million de soldats. Les recrutemens successifs des armées, pendant la guerre de la liberté, ont produits les effectifs suivans:

La première levée en masse...........	250,000 hommes.
La levée de 1793..................	193,000
La réquisition (qui comprenait tous les hommes en état de porter les armes...	400,000
La conscription de l'an VIII.........	343,776
Total jusqu'en l'an VIII........	1,186,776 hommes.

Il y a, indépendemment de l'armée active, plusieurs corps armés en France qu'il importe de faire connaître.

La GARDE NATIONALE est composée de tous les hommes

(1) Le gouvernement employe constamment dans les ordonnances militaires ce terme, pour indiquer la guerre de la France, contre les rois coalisés, depuis 1792, jusques en 1802.

en état de porter les armes ; chaque citoyen domicilié dans une commune est obligé d'y faire le service à son tour ou à payer une rétribution. Cette institution, peu conforme à l'état actuel de la civilisation, offre d'ailleurs l'inconvenient de tomber avec une charge égale sur le pauvre et le riche. A Paris, la garde nationale est actuellement hors d'activité de service ; elle est remplacée par une *garde municipale*, soldée par la ville ; il est à présumer que ce bienfait sera bientôt étendue à d'autres communes. Au reste, la *garde nationale* existe et existera toujours ; la totalité de la nation est toujours censée former le grand corps de réserve de l'armée ; les gardes nationales en activité de service ont le pas sur les troupes de ligne ; Bonaparte a paru souvent en uniforme de garde nationale.

La GENDARMERIE NATIONALE est une force militaire, essentiellement différente de l'armée de ligne, et destinée à faire la police des grandes routes et de la campagne. Ce corps est composé de 27 *légions*, dont une d'élite. Ces légions sont d'une force inégale, mais elles forment en tout 1,750 brigades à cheval et 750 brigades à pieds, chaque brigade composée d'un sous officier et cinq gendarmes, ce qui, avec les officiers d'état-major, porte l'effectif de la gendarmerie à 15,691 hommes.

Les VÉTÉRANS NATIONAUX sont composés des militaires qui peuvent justifier de 24 ans de service, ou qui, par leurs blessures, sont hors d'état de pouvoir servir contre l'ennemi, mais qui, n'étant pas encore *invalides*, peuvent faire le service dans l'intérieur de la république. Le corps des vétérans consiste en 10 demi-brigades, de 1,395 hommes chacune au grand complet ; totalité 13,950 hommes.

Les *camps des vétérans* sont une de ces institutions particulières qui portent le cachet du génie de Bonaparte ; voici quelle en est l'organisation. Les militaires de terre et de mer mutilés ou grièvement blessés dans la guerre de la liberté, et âgés de moins de quarante ans, qui veulent s'établir dans les vingt-sixième et ving-septième divisions militaires, reçoivent, à titre de supplément de récompense nationale, un nombre d'hectares de terre d'un produit égal à la solde de retraite dont ils jouissent. Les vétérans concessionaires sont tenus de résider sur les terres qui leur sont distribuées, de

les cultiver ou faire cultiver, d'en payer les contributions, et de concourir, quand ils y sont appelés, à la défense des places frontières des vingt-sixième et vingt-septième divisions militaires. La propriété de ces terres, dans les premiers vingt-cinq ans, n'est transmissible aux enfans des vétérans, qu'autant que ceux-ci seraient nés de mariages contractés avant la formation du camp dans lequel ils ont été compris; ou de mariages contractés, depuis cette époque, avec *des filles du pays où le camp est établi.* Cette dernière disposition indique la vue qu'a eu le législateur en établissant ces camps dans le Piémont et sur les bords du Rhin, d'en faire un moyen de rapprochement entre les anciens Français et ces nouveaux peuples, qui, bien que réunis politiquement à la République, ne laissent pas que d'être Italiens ou Allemands par leur langage et leurs habitudes.

L'*Hôtel des invalides*, magnifique retraite des guerriers mutilés, a reçu une grande extension par les quatre maisons succursales établies dans différentes villes de la République.

Frontières militaires. — Autrefois la France n'avait qu'en partie des frontières naturelles; mais les dernières conquêtes ont procuré à la France de grands avantages à cet égard en lui conservant tous ceux qu'elle possédait. Les Pyrénées la séparaient et la séparent encore de l'Espagne; Perpignan, Bellegarde et Mont-Louis; à l'Est, Baïonne et St.-Jean-de-Luz; à l'O. sont les places frontières les plus importantes. Du côté de l'Italie, les Alpes ne couvraient qu'en partie la frontière française; le roi de Sardaigne, maître de la Savoie et du Comté de Nice, aurait pu devenir un voisin très-incommode, si l'étendue de ses forces eut répondu à l'avantage de sa position. La France ne fit que suivre les conseils d'une politique éclairée, en réunissant à son territoire la Savoie et Nice; ce qui la conduisait à établir de ce côté une frontière naturelle presqu'inattaquable. Mais l'ambition du Directoire ayant amené l'expulsion très-impolitique du roi de Sardaigne de ses Etats de terre-ferme, Bonaparte n'a pas cru devoir *rendre* ce que ses prédécesseurs, dans le gouvernement, avaient *acquis.* Nous ne craignons pas de dire que cette réunion du Piémont, absolument contraire aux vœux de la nature, le fut également aux règles de la bonne politique; dépasser ainsi les bornes prescrites par la nature, c'est se rendre suspect

d'une ambition démésurée ; d'ailleurs les avantages que la France, en cas de guerre, peut tirer de la possession de ce pays, n'auraient-ils pas été les mêmes, quand on l'aurait réuni à la République italienne, dont le premier consul est président ? A présent, l'on ne sait pas trop où est la borne des prétentions françaises de ce côté; les Etats de Parme et de Plaisance seront-ils englobés dans la vaste étendue de la grande République? Quelles que soient les divisions nominales d'une politique incertaine, l'on doit aujourd'hui regarder les bords de l'Adige et la place de Mantoue comme les véritables barrières de la France de ce côté; toute la presqu'île Italienne est ouverte aux armées françaises; et en cas d'un très-grand revers, elles auront encore une retraite assurée derrière le Pô, ou dans les gorges de l'Apennin, ou, enfin, sur les hauteurs des Alpes..

La neutralité nouvelle des cantons Suisses, si elle peut obtenir de la stabilité, couvrira toute l'aîle gauche d'une armée française combattant en Lombardie; elle sera, comme autrefois, la sauve-garde de la ci-devant Franche-Comté, où il n'y a d'autres places fortes que la citadelle de Besançon ; enfin, elle garantira le département du Haut-Rhin d'une attaque en flanc ; ainsi, l'Helvétie deviendra ce qu'elle a été, une vaste citadelle de la frontière orientale de la France. Dans le cas où la neutralité de la Suisse ne serait pas reconnue, il est facile, au moyen de quelques postes fortifiés, de lier la ligne du Rhin à celle de l'Adige; c'était le projet du directoire ; les circonstancs qui pourraient en rendre l'exécution nécessaire, ne sont pas hors la série des choses possibles. La belle défense que le général *Massena* fit, et contre l'archiduc Charles, et contre le russe Suwarow, malgré le dénuement où l'avait laissé un gouvernement imprévoyant, prouve incontestablement qu'une armée forte et bien pourvue, étant maîtresse de la Suisse, pourrait arrêter les efforts de toute l'Allemagne.

Du côté du Rhin et de la Belgique, les frontières de la France ont subi un changement très-important. C'était autrefois une triple chaîne de forteresses qui défendait la frontière purement conventionnelle, qui s'étendait depuis Dunkerque jusqu'à Landau; parmi les places principales on comptait, outre les deux que nous venons de nommer, celles

de Lille, de Valenciennes, de Metz, de Thionville, de Sarre-Louis. Depuis Landau jusqu'à Huningue, le Rhin couvrait la frontière française, la place de Strasbourg, et ensuite la chaîne des monts Vosges mettaient des obstacles successifs à une invasion ennemie. Cette dernière partie de la frontière est encore ce qu'elle était; mais plus haut la conquête de la Belgique et de la rive gauche du Rhin a rendu superflues la plupart des anciennes forteresses; la première ligne défensive de la France est à présent formée par le Rhin et par les places de Mayence et de Juliers, auxquelles on ajoutera peut-être quelques nouvelles forteresses intermédiaires. Luxembourg avec Thionville et Sarre-Louis, les montagnes de Hundsluck et les Ardennes, offriraient aux armees françaises même, après la perte de Mayence, des positions formidables. Plus au nord, la ligne de la Meuse, renforcée par les places de Mastricht et de Venlo, couvre parfaitement la Belgique. Enfin le droit que la France a obtenu de mettre garnison dans les trois forteresses bataves, Bois-le-Duc, Breda et Berg-op-Zoom, et la possession des petites places situées à l'embouchure de l'Escaut, complète tellement la défense de la Belgique, qu'on peut regarder la France aussi invulnérable de ce côté qu'elle l'était avant d'avoir étendu ses frontières jusqu'à leur terme naturel.

Marine. — Sans jouir des avantages d'une position insulaire ou penninsulaire, comme l'Angleterre et l'Espagne, la France se trouve, par l'étendue de ses côtes et par le voisinage de trois mers, dans une situation qui l'invite à étendre au loin son commerce et sa navigation, et qui, par conséquent, lui rend nécessaire l'établissement d'une marine militaire propre à faire respecter son pavillon. C'est un grand désavantage pour la France que d'avoir ses côtes Européennes partagées en deux parties parfaitement isolées l'une de l'autre; les escadres de la Méditerranée, et celles de l'Océan ne peuvent se réunir qu'après une longue traversée, qui les expose aux accidens de la mer et aux attaques partielles de l'ennemi.

Un autre grand désavantage, dont la nature a chargé le système maritime de la France, c'est de n'avoir que très-peu de ports propres à recevoir des vaisseaux de guerre. Depuis Bayonne jusqu'à Bordeaux, et ensuite depuis la Ro-

chelle jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, point de refuge pour des bâtimens de guerre d'une grandeur tant soit peu considérable. La position de Brest, à côté de tous ses avantages, offre le défaut de pouvoir être facilement isolée et privée des secours extérieurs, du moins pendant une grande partie de l'année. Les côtes de la Manche, précisément celles où il importe le plus à la France d'avoir des forces maritimes toujours prêtes, ne présentent que des ports peu profonds, et tous sujets à la marée la plus violente. La construction d'un vaste port artificiel à Cherbourg est donc de la nécessité la plus urgente, et l'achèvement de ce grand ouvrage, entrepris par Louis XVI, peut seul assurer à la France une part à l'empire de ces mers qui l'environnent. Un port de guerre, situé à l'embouchure de l'Escaut, deviendrait nécessaire à la France, dans le cas, à la vérité peu probable, d'un changement dans la situation dépendante de la république batave ; à présent les flottes du Texel ne menacent que les ennemis de la France, et les traités donnent même aux Français le droit de se servir, en tems de guerre, du port de Flessingue.

Deux causes, indépendantes de l'état naturel des choses, rendent aujourd'hui le rétablissement de la marine française fort difficile ; l'une est la destruction des forêts, l'autre la perte de presque tous ses officiers profondément instruits, qui avaient rendu l'ancienne marine française respectable aux yeux de l'Europe entière. Ces officiers, très-attachés au roi, avaient émigré en grand nombre ; la perfide Angleterre, après leur avoir accordé une hospitalité intéressée, les fit débarquer sur la presqu'île de Quibéron, où une mort inévitable les attendait.

Dans ces circonstances, combien ne faut il pas admirer le génie de Bonaparte, qui a su démêler et mettre en exécution le seul moyen qui restait à la France pour rétablir sa marine! car c'est sur-tout comme une école et pépinière de marins qu'il faut considérer la *flotille* nationale qu'il a créée, et qui est composée de bricks et chaloupes canonnières. Ces petits bâtimens, pouvant naviguer sous la protection des bateries établies le long des côtes, offrent aux officiers et matelots français le moyen de s'exercer aux manœuvres et de s'accoutumer à la mer, sans être exposés

à

à tomber dans les mains d'un ennemi supérieur en force. C'est ainsi que les Romains, exclus de la mer, s'exercèrent à manœuvrer les rames sur la terre. Si la flotille réussit à porter les armées françaises sur les bords de la Tamise, l'Angleterre tremblante livrera volontiers la moitié de ses flottes innombrables; si la descente, au moyen de la seule flotille, est reconnue impossible, la France en aura toujours retiré l'avantage d'avoir formé un nombreux corps de marins expérimentés; elle pourra ensuite employer ses immenses ressources au rétablissement de la flotte de ligne; elle n'aura besoin de dépenser pour cet objet que la moitié des sommes que l'Angleterre sera forcée de dépenser pour garantir ses côtes d'une invasion hostile. Ainsi, quelle que soit l'issue de cette grande lutte, soit que la France, guidée par la fortune et le génie de Bonaparte, frappe un coup extraordinaire, subit et décisif, soit qu'elle soit réduite à suivre patiemment un plan d'attaque plus lent et plus sûr, il reste toujours évident que l'Angleterre ne pourra point empêcher la restauration de la marine française, et, par conséquent, que le despotisme maritime de cette île orgueilleuse ne pourra pas être d'une longue durée. Puisqu'elle a osé provoquer la France, *sa puissance factice* doit tomber devant la *puissance naturelle* de la grande République.

Ce ne sera pas d'ailleurs la première fois que la France aura rétabli en peu de tems ses flottes militaires. Louis XIV avait, en peu d'années, créé une marine redoutable; en 1690 l'armée navale, commandée par M. de Tourville, était de 63 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 36 flûtes et 14 barques longues; le combat de la Hogue donna l'empire de la mer aux Anglais et aux Hollandais; les malheurs éprouvés par Louis XIV dans la longue guerre continentale, qui ensanglanta la fin de son règne, l'empêchèrent de penser au rétablissement de la marine; vint ensuite le faible gouvernement de Louis XV, qui laissa dépérir tous les genres de gloire nationale. La marine fut si mal pourvue et si mal conduite, qu'à l'époque de la paix de 1763 à peine la France avait-elle un simulacre de flotte. Cependant on vit en moins de douze ans les ports de France, de nouveau, remplis d'escadres redoutables. En 1778, au commencement de la guerre d'Amérique, la flotte française consistait en 67 vaisseaux de

ligne, 49 frégates et plusieurs bâtimens de guerre ; en tout 211 voiles. Dans le cours de cette guerre les *Grasse*, les *d'Estaing* et les *Suffrein* rendirent au pavillon français son ancienne splendeur. La flotte se trouva, à la fin de cette guerre, forte de 75 vaisseaux de ligne, 4 vaisseaux de 50 canons, outre les frégates, etc. Au premier mars 1791 la flotte française présentait l'état qu'indique le tableau suivant.

Bâtimens à flot.

Vaisseaux	73	dont 3 de 118.
		5 —— 110.
		10 —— 80.
		54 —— 74.
		1 —— 64.
Frégates............	67	dont 15 portant du calibre de 18.
		52 —— 12.
Corvettes...........	19	dont 7 portant du calibre de 8.
		12 —— 6.
Bricks et avisos......	29	
Chaloupes canonnières.	7	
Flûtes..............	15	
Gabarres	16	
TOTAL.......	226	

Bâtimens en construction.

9 vaisseaux de ligne de 74 canons.
6 frégates, dont 2 portant du 18.
4 —— 12.
2 flûtes.

17 bâtimens en construction.

La trahison qui livra Toulon aux Anglais, et les défaites qu'ont éprouvées les escadres françaises devant Brest et dans la rade d'Aboukir, ont réduit le nombre des vaisseaux à 32 ou 34, sans compter 6 à 7 qui se trouvent sur le chantier. Le nombre des frégates doit également avoir été diminué de moitié ; on en construit des nouvelles avec beaucoup d'activité. La *flotille nationale*, qui s'accroît tous les jours, compte déjà plus de 150 chaloupes canonnières, portant les unes du 24, les autres d'un moindre calibre, outre plus de mille peniches armées.

Il y a, comme sous l'ancien régime, une *inscription* particulière pour tous les gens de mer de la république. On calculait, avant la déclaration de guerre en 1793, qu'il existait en France de 90 à 100,000 matelots classés. Mais on est fondé à croire que cette population est augmentée d'un cinquième environ, par l'agrégation de la ci-devant Belgique et des départemens situés sur la Meuse et le Rhin.

Voici le tableau exact de tous les ports de France, distribués d'après les limites de chaque *préfecture maritime.*

Ier. arrondissement, comprenant Anvers, Flessingue, le Sas-de-Gant, île de Cadzand, l'Ecluse (Sluis), Blankenberg, *Ostende*, chef-lieu; l'Ecluse de Slykens, Nieuport, Dunkerque; en tout 10 ports.

IIme. arrondissement, comprenant Gravelines, Calais, Ambleteuse, Boulogne, Etaples, le Crotay, St.-Valery-sur-Somme, le Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, *le Hâvre*, chef-lieu; Honfleur, Quillebœuf, Rouen, Caen, Isigny, Barfleur, Cap-Lévy, le Bequet, Cherbourg, la Hougue; en tout 22 ports. *N. B.* Il faut y ajouter aujourd'hui les îles Marcou, fortifiées par ordre du gouvernement, et qui servent à maintenir la communication entre le Havre et Cherbourg.

IIIme. arrondissement, comprenant Dielette, Granville, Port-Malo, Solidor, Saint-Brieux, Paimpol, Tréguier, Morlaix, Roscoff, le Conquet, *Brest*, chef-lieu; Douarnenès, Audierne, Quimper; en tout 14 ports.

IVme. arrondissement, comprenant Concarneau, *Lorient*, chef-lieu; Port-Liberté, Auray, Vannes, Belle-Isle, le Croisic, Saint-Nazare, Nantes; en tout 9 ports.

Vme. arrondissement, comprenant Pimbeuf, Noirmoutiers, Saint-Gilles, l'Isle-d'Yen, les Sables-d'Olonne, Marans, la Rochelle, l'Isle-de-Rhé, l'Isle-d'Oléron, *Rochefort*, chef-lieu; l'Isle-d'Aix, Charente, Marennes, la Tremblade, Royan, Blayes, Bordeaux, Pauliac, la Tête-de-Buch, Baïonne, Saint-Jean-de-Luz; en tout 21 ports.

VIme. arrondissement, comprenant Port-Vendre, Agde, Cette, Port-du-Bouc, Saint-Chamas, Marseille, la Ciotat, Cassis, les Légues Bandol, Saint-Nazaire, Brus-le-Sifours, la Seyne, *Toulon*, chef-lieu; Saint-Tropez, Sainte-Maxime,

Fréjus, Canne, Antibes, Nice et dépendances; en tout 22 ports. *N. B.* Les port de la Corse font partie de la préfecture de Toulon; nous ne pouvons pas en donner le tableau nominatif.

Caractère militaire des Français. — Ce n'est pas le nombre des soldats et des marins qui fait la force d'un Etat; la bravoure et la discipline de ceux qui doivent obéir, les talens et les connaissances de ceux qui doivent commander, voilà ce qui assure à une nation un repos respecté et des victoires sur les ennemis qui oseraient le troubler. Or, on ne peut nier que la France ne possède en ce moment plus que jamais tout ce qui peut contribuer à l'élever au suprême rang parmi les nations guerrières de l'Europe. La bouillante audace du soldat français s'est pliée, avec une docilité admirable, au joug d'une tactique, qui à la vérité, n'est pas aussi machinale que celle des troupes allemandes, et bien plus appropriée aux besoins réels de la guerre. La subordination parmi les soldats français, autrefois et encore au commencement de la dernière guerre, n'avait pas été maintenue avec assez de sévérité; le pillage et le désordre formait trop souvent un cortège peu honorable de ces troupes victorieuses; delà chez plusieurs nations voisines une haine très-violente contre le nom français, haîne qui plus d'une fois a servi les ennemis de la France, et a accéléré ou agravé les défaites de ses armées. Mais dans les dernières campagnes de la guerre de la liberté, des chefs doués d'un caractère aussi ferme que généreux, ont su reprimer ces abus et introduire même parmi les plus nombreuses armées une subordination exemplaire; une fois établie elle se maintiendra d'elle-même; le noble sentiment de l'honneur, qui n'est étranger qu'à un très-petit nombre des Français, en est le sûr garant; c'est de ce sentiment que résulte cette surveillance mutuelle des individus du même corps, et cette généreuse émulation de corps à corps, qui ne sont guères connues dans les armées autrichienne, russe, etc.. Mais l'exagération ou la fausse direction de ce même sentiment entraîne avec soi un inconvénient moins connu dans l'étranger; je veux parler de la fréquence des duels et de ces funestes combats auxquels plus d'une fois un régiment français a provoqué un autre. La jalousie entre les officiers a également occasionné plus d'un dé-

sastre, et notamment la perte de la bataille d'Alexandrie, qui entraîna celle de l'Egypte. Ceux qui ont approfondi les causes de la grandeur et de la décadence des empires, avoueront qu'il est important de remarquer de semblables traits dans le caractère militaire d'un peuple.

Le soldat français aime à se servir de l'arme blanche, parce que, dans le maniement de la bayonette et du sabre, sa légèreté, son adresse, et souvent son savoir faire, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les autres troupes. Il y a des pays étrangers où l'on a excessivement *allongé* les bayonettes, parce qu'on s'imaginait, par ce moyen absurde, compenser l'avantage que donne aux Français leur éducation et leur constitution physique. A cheval, le Français, a quelquefois parut beaucoup moins adroit, et même moins valeureux, mais c'était l'effet de la mauvaise qualité des chevaux; la race de ces animaux a été négligée dans presque toutes les provinces de France. Aujourd'hui le gouvernement s'occupe du perfectionnement des haras.

On vient d'ordonner la formation des bataillons de *voltigeurs*, bataillons qui bientôt offriront aux militaires de l'Europe un modèle digne d'être étudié. C'est dans le même esprit que le premier Consul a fait apprendre à une partie de sa garde et à quelques autres corps l'art si utile de *nager*. On a vu, dans le fameux passage du Danube, sous Lecourbe, de quelle utilité ce talent pouvait être à la guerre (1).

Pour ce qui tient aux connaissances ou à la science militaire, quel Etat dans l'Europe possède des établissemens qui puissent être comparés à l'école polytechnique, à l'école spéciale-militaire, et à tant d'autres dénommées dans notre article *Instruction publique?* La subordination presque militaire, introduite dans les autres écoles publiques, sert merveilleusement à entretenir et répandre l'esprit militaire. La France est assurée de posséder toujours une nombreuse pé-

(1) Le gouvernement a favorisé *les jeux gymnastiques* en les exceptant de la disposition légale qui déclare nulle toute dette faite au jeu. Mais il nous semble qu'il fallait encore plus directement encourager des exercices si éminemment capables de perfectionner les qualités physiques d'une nation, et même de seconder la morale publique.

pinière d'officiers, et d'être plutôt embarrassée de l'abondance que de la disette des talens militaires. Ajoutez que la haute perfection auxquelles les sciences mathématiques et physiques sont parvenues en France, et les progrès qu'elles y font chaque jour, assurent à ce pays la continuation de sa prééminence dans tout ce qui regarde l'artillerie et le génie.

On a reproché aux troupes françaises la légèreté avec laquelle elles (disait-on) se décourageaient dans les revers. On s'est trompé ; les soldats français ne se découragent point dans les momens où la fortune abandonne leurs drapeaux ; mais ils se mutinent, ils se mettent à raisonner sur la conduite de leurs chefs ; l'idée de trahison trouble leurs esprits vifs et mobiles ; les armées françaises ne se repliaient pas sur leurs frontières pour y chercher un lâche repos, mais pour demander de nouveaux moyens de vaincre. Cette même mobilité d'esprit, et l'habitude qu'a le soldat français de raisonner sur tout, est la vraie cause de la promptitude avec laquelle les nouveaux conscrits apprennent les manœuvres militaires ; les recrues françaises sont aussi aguerries en six mois, que celles d'Allemagne en deux ans. D'ailleurs, cette prétendue légèreté ou plutôt cette vivacité, n'a pas empêché les Français de donner de brillantes preuves d'une constance qui étonnait l'ennemi, et qui souvent maîtrisait la fortune. La retraite de Moreau, la défense de Gênes sous Massena, et la fière attitude de l'armée d'Egypte au milieu de vingt peuples ennemis, en sont des exemples immortels.

Avouons donc qu'une république qui peut mettre sur pied six cents mille hommes des meilleurs troupes du monde, est, sans contredit, la première puissance de l'univers, et que vouloir attaquer, soit ouvertement, soit sourdement, un Etat aussi formidable, c'est l'inviter à des conquêtes nouvelles, c'est le forcer à devenir une nouvelle Rome, tandis que l'Europe, en reconnaissant franchement la suprématie de la France, pourrait peut-être parvenir à s'assurer des siècles de tranquillité.

Conclusion. — Les remarques précédentes n'offrent sans doute qu'une faible esquisse de l'état politique de la France ; mais les bornes de ce volume ne nous ont pas permis d'entrer dans de plus grands développemens. D'ailleurs l'état

politique de ce pays n'offre pas encore, dans toutes ces parties, les caractères d'une stabilité absolue; l'expérience indiquera sans doute plusieurs perfectionnemens nécessaires; des institutions et des formes nouvelles seront peut-être ajoutées à celles qui subsistent; le génie du grand architecte de l'empire enrichira, consolidera, décorera son vaste ouvrage; en un mot; les destins de la France reposent dans la pensée de Bonaparte.

Ce grand homme se trouve dans une position unique dans l'histoire; car le parallèle entre lui et Charlemagne ne serait pas exact; et celui qu'on a voulu faire entre lui et Auguste est absolument faux et indigne. Fort du grand nom de César, Auguste parut sur la scène à une époque où Rome, lassée d'un siècle de guerres civiles, appelait le repos et un maître; Bonaparte a pacifié une République naissante, et désarmé des factions qui étaient encore dans toute la vigueur d'un fanatisme récent: et malgré cette facilité, que les circonstances présentaient à l'héritier de César, son pouvoir commença par ces proscriptions, qui dépeuplèrent Rome de ses citoyens les plus illustres; le pouvoir de Bonaparte mit un terme à celles qui avaient couvert la France de deuil, et à sa voix des colonies de bannis rentrent dans le pays de leurs aïeux. Enfin, dans un long règne, Auguste ne fonda presqu'aucnne institution nouvelles; ses réformes, souvent d'une utilité très-équivoque, n'embrassèrent point toutes les parties de la législation; content de se maintenir sur le trône pendant sa vie, il regarda le sort futur de l'Etat avec une indifférence coupable. Bonaparte a eu tout à créer, à restaurer ou à rétablir; quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on adopte sur le mérite de ses opérations, on doit convenir qu'il cherche à fonder son empire sur des bases assez fermes pour que son ouvrage lui survive. C'est sous ce même rapport de fondateur d'empire que plusieurs écrivains ont prétendu comparer Charlemagne à Bonaparte; mais ces deux héros, malgré quelque ressemblance dans leur caractère personnel, se trouvent placés très-loin l'un de l'autre par l'effet des circonstances qui leur dictèrent à chacun un rôle politique très-différent. Comment trouver de la ressemblance entre Charlemagne, qui, tranquille successeur de Pepin, n'eût point à combattre des prétendans ni à rétablir

la paix dans l'église, ni à créer des finances et des flottes; et Bonaparte, qui, placé au milieu des ruines anciennes et modernes, est obligé de conjurer en même tems la haine de tant de partis divers, de concilier tant d'intérêts divers, de combattre et le souvenir d'une dynastie qui n'est pas entièrement détrônée dans l'opinion, et les préjugés de la naissance, qu'il ne pouvait ni ne voulait admettre dans sa nouvelle législation, et les prétentions de tous ceux qui auraient voulu asseoir la république sur telle ou telle autre base. Ce qui sur-tout rend toutes ces comparaisons absurdes, c'est que le règne de Bonaparte n'ayant encore duré que peu d'années, il est déraisonnable de vouloir se former un jugement définitif sur un ensemble dont peut-être on ne connaît encore que la moindre partie.

Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle; rien dans la fin du dix-huitième siècle ne ressemble à la révolution qui plaça Bonaparte à la tête de la République française.

Les orages politiques couvraient l'horizon entier de l'Europe. Tous les trônes s'étaient ressenti de la secousse qui renversa celui des Bourbons; tous les peuples, d'après leur degré de civilisation, avaient plus ou moins partagé la fermentation des esprits qui régnait en France. Ce n'était point les Allemands et les Russes qui combattaient les Français; c'étaient les anciens principes qui étaient aux prises avec les nouvelles théories; c'était l'opinion royaliste qui luttoit contre l'opinion démocratique; toutes les passions et tous les préjugés formaient le cortége de ces deux antagonistes. Les victoires de Bonaparte semblaient, pour un moment, avoir rétabli le calme et l'équilibre; il s'éloigne, et comme si les destinées de l'univers ne reposaient que sur cette seule tête, aussi-tôt après son départ toutes les furies de la guerre sont de nouveau déchaînées. Il retourne en Europe; les vœux unanimes de la France et de toutes les nations l'appellent pour être le médiateur de cette grande contestation.

Que pouvait, que devait faire un homme élevé à cette sublime position, et chargé, pour ainsi dire, de représenter la Providence sur la terre?

Il ne pouvait pas rétablir l'ancien régime ni remettre sur le trône la dynastie proscrite. Ce régime avait entraîné trop

de maux ; cette dynastie était trop dégradée dans l'opinion des hommes énergiques pour qu'il fût dans le pouvoir d'aucun mortel de la rétablir d'une manière stable. La haine et les vengeances auraient accompagné la rentrée de ces princes que l'exil a rendus plus violens et plus orgueilleux sans leur donner plus d'énergie ni plus de talens. Peut-on croire que tant de braves généraux, qui doivent à la révolution et au système républicain toute leur gloire et toute leur fortune, que tant de fonctionnaires publics, désignés les premiers à la proscription ou à la mort par les Bourbons (1), que des millions d'acquéreurs de domaines nationaux, menacés d'une ruine totale, se courberaient, comme de faibles et tremblantes victimes, sous le joug d'une noblesse avide de leur sang et de leurs biens ? — Et le glorieux vainqueur de tant de rois se serait abaissé à être le satellite d'un despotisme ignominieux? — Non; Bonaparte aurait en vain employé toutes les ressources de son génie pour soutenir un si mauvais parti, et pour empêcher la guerre civile. La terreur qu'inspire son nom aurait, pour quelque tems, contenu les glaives des royalistes, mais aurait-il contenu leurs poignards? Puisqu'un assassinat a paru aux Bourbons un moyen légitime pour se défaire de Bonaparte, premier consul, il est probable que, rétablis sur le trône, ils auraient encore trouvé ce moyen excellent pour se délivrer promptement et d'une reconnaissance qui devait leur peser, et d'une surveillance qui devait les gêner.

Mais, disent les partisans de la démocratie, pourquoi Bonaparte, maître des destins de la France, n'y a-t-il pas fondé une République parfaite, dégagée de tous ces abus que l'orgueil, le luxe et les autres vices ont introduits dans la société, une République fondée sur la vertu et la raison?

(1) On sait que les princes, dans leurs correspondances avec Pichegru et autres, n'ont jamais voulu faire la promesse d'une amnistie entière. Celui qui prétend être Louis XVIII a déclaré itérativement qu'il livrerait dans les mains de la justice ceux qui ont pris part à la révolution. Il est vrai qu'on assure avoir trouvé, dans les papiers du comité d'Offenbourg, une liste de ceux qui devraient être épargnés, comme n'ayant accepté leurs places qu'avec la permission expresse du prétendant ; mais ces exceptions ne peuvent qu'être en petit nombre.

Qu'il eut été beau, disent-ils, de voir le héros de notre siècle, s'élevant au-dessus de tous les projets de l'ambition personnelle, fixer la liberté dans sa patrie, en garantir l'héritage aux générations à venir par de sages lois, et ensuite se retirer au sein de la vie privée, content d'avoir acquis, pour toute récompense, un nom béni par toutes les nations et immortel dans les fastes du genre humain?

Nous répondons : Bonaparte n'était point dans la position d'un Washington, d'un Solon, d'un Lycurgue. Un pays aussi étendu, aussi peuplé et aussi riche que la France, ne peut être régi, d'après des formes purement républicaines, qu'en autant qu'on en formerait plusieurs Etats, en y introduisant le *fédéralisme*. La république fédérative est sans doute le plus beau type de la société politique, et la seule forme du gouvernement qui soit favorable aux progrès des sciences, des lettres, des beaux-arts, au développement de toutes les facultés des individus et des nations; mais la nation française ne possède pas encore les forces morales, qui seules peuvent assurer la stabilité d'une république fédérative. Le patriotisme des Français est trop récent et trop mal éclairé pour ne pas craindre des dissensions et des guerres civiles, qui, en ouvrant un vaste champ aux intrigues de l'étranger, auraient exposé la gloire et peut-être la sûreté de la nation. La vive imagination des Français aurait bientôt donné aux prétentions et affections locales et provinciales un caractère aussi tranchant que ceux qui séparaient Lacédémone d'Athènes, et Athènes de Thèbes. Les différences des langages actuellement subsistantes se seraient perpétuées et augmentées. Le commerce et l'industrie auraient à la vérité gagné immensément; car, par la fédéralisation de la France, la seule ville de Paris perdrait, tandis que trente ou quarante autres acquereraient de grands moyens de prospérité et de splendeur. Mais malheureusement les lumières politiques ne se seraient pas répandues avec autant de rapidité; elles sont toutes concentrées dans la capitale, et encore elles n'y sont pas accumulées avec profusion; il faut le dire et l'avouer, la France, si supérieure au reste de l'Europe sous presque tous les autres rapports, est restée en arrière sur tout ce qui regarde l'économie politique; dans aucun pays du monde on rencontre si fréquemment des administrateurs habiles dans toute autre

chose que dans l'administration, des financiers qui ne rêvent que théories, des orateurs qui se croiraient peu éloquens s'ils se tenaient aux faits, et s'ils ne mettaient en œuvre toutes les amplifications qu'ils ont pu composer au collége; enfin, des diplomates et des hommes d'état qui ne soutiendraient pas un examen de géographie-politique. Ce défaut de solidité dans les connaissances politiques, dû en grande partie à une philosophie fausse et superficielle (1), a beaucoup

(1) Les *Helvetius*, les *Diderot*, les *J.-J. Rousseau* n'étaient certainement pas de vrais philosophes, c'étaient des rhéteurs adroits, capables de défendre le pour et le contre, n'ayant pas la vérité, mais la gloire et la célébrité pour but de leurs travaux. Celui qui a le plus gâté l'esprit et le caractère de sa nation, c'est *Voltaire*, en versant à pleines mains le ridicule sur l'érudition solide, sur les études sérieuses, sur tout ce qui offusquait son génie brillant et superficiel; heureux encore s'il n'y avait pas de tems en tems joint les préceptes de l'immoralité, et sur-tout de ce froid égoïsme qui a tant déshonoré les sages du dix-huitième siècle. C'est Voltaire qui est le père de tout cet essaim d'ignares professeurs d'Athénée, d'ignares journalistes, d'ignares traducteurs et compilateurs, d'ignares feseurs de vers et de prose, qui aujourd'hui pullulent par-tout sous le nom usurpé d'*Hommes-de-Lettres*. Ce qui prouve combien était profonde la corruption de la raison publique, c'est que le grand *Montesquieu* même s'est cru obligé d'endosser assez souvent la livrée de la folie; il est sûr que les plaisanteries et les épigrammes qui de tems en tems déparent l'immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois*, ont fait croire à des esprits légers qu'ils pouvaient aussi à leur tour décider les questions les plus graves et les plus épineuses par des pointes, et même par des calembours.

L'inexactitude dans les faits et dans les citations est un autre abus pernicieux, introduit sur-tout par les encyclopédistes. J'ouvre rarement cette vaste compilation, sans rencontrer quelque erreur grossière en histoire, en géographie, en fait des langues étrangères. *Raynal* a rempli son ouvrage d'estimations hazardées, et son exemple a été suivi par une foule d'écrivains politiques.

Au reste, en blâmant la légèreté de quelques écrivains Français, je ne veux pas plaider la cause de la pédanterie scolastique. *Est modus in rebus, sunt certi denique fines.* Il faut avouer que l'esprit solide, grave et profond des auteurs du siècle de Louis XIV, modifié d'après ce qu'exigent les lumières acquises depuis, conduit bien sûrement une nation dans la vraie route de la perfectibilité morale et sociale, tandis que l'esprit de sophismes, de plaisanteries et de bagatelles doit en éloigner de plus en plus les peuples énervés qui s'y abandonnent.

contribué à préparer et à prolonger les malheurs de la révolution; il rendra pour long-tems la nation française incapable de jouir d'un haut degré de liberté politique.

Le restaurateur de la France, élevé au-dessus de cette sphère étroite et obscure où se traînent les partisans du despotisme, de la féodalité et de l'intolérance, mais en même-tems évitant les labyrinthes où s'égarent la spéculation inexpérimentée et l'enthousiasme imprudent, s'est donc placé dans le juste milieu de toutes les prétentions et de toutes les espérances; calme, impassible comme un Dieu, il a dispensé à un peuple de 33 millions d'hommes ce qu'ils pouvaient supporter de liberté, en leur ouvrant toutes les carrières du perfectionnement, tant pour les individus que pour la totalité. Un gouvernement mixte, où brillent des idées aussi ingénieuses que nouvelles, a remplacé le phantôme d'une démocratie qui, à aucune époque de la révolution, n'a eu de réalité; ce gouvernement, appuyé sur la souveraineté nationale, consolidé par la réunion de tant d'intérêts divers, que le législateur a su y rattacher, offre à la France la perspective d'une longue tranquillité, et commande le respect ou la terreur aux puissances étrangères.

Cette constitution sera éternelle quant à ses bases, parce qu'elles sont prises dans la nature même de la société humaine; mais elle peut se prêter à des modifications, commandées par les circonstances ou indiquées par les progrès des lumières. Ainsi, la nation française pourra, sans secousse et sans tourmentes, perfectionner de siècle en siècle son état politique. Dans le moment actuel, celui qui seul pouvait fonder cet Empire, peut seul le maintenir. Il ne pouvait donc pas se refuser aux vœux de la nation qui le retenaient dans les brillantes chaînes de la suprême magistrature; né pour l'univers et non pas pour lui-même, sa vie toute entière appartient à la patrie, et cette vie ne sera jamais assez longue au gré des amis de l'humanité.

LES ALPES.

ESQUISSE PHYSICO-GÉOLOGIQUE.

Par MALTE-BRUN.

La nature équitable a donné à chaque région du monde son aspect, son climat, ses avantages particuliers. Ici la mollesse repose sur un lit de roses; autour d'elle les zéphirs respirent la fécondité, la vigne frémit d'allégresse et le myrte soupire d'amour. Là, sur le rocher stérile, au milieu des frimats, le courage et la liberté ont fondé leur sublime empire. Assis sur la douce pente d'un fertile coteau, nous voyons la Loire caresser de ses flots voluptueux les vergers de la Touraine; placés dans les Dofrines, sur le bord d'un précipice, nous n'entendons que le mugissement du torrent, le sinistre bruit de l'avalanche et le sifflement de la foudre qui sillonne les rochers. Le soleil brûlant de l'Espagne pénêtre de tous ses feux la grappe odorante; le soleil voilé de l'Angleterre permet aux gazons de briller dans la parure d'une verdure éternelle. Dans l'Archipel grec, les Cyclades font voir de loin leur fière structure et l'éclat de leur cîmes orgueilleuses; dans l'Archipel danois, un rivage humble et paisible vous attache par des charmes doux et mélancoliques.

Mais toutes ces beautés et toutes ces horreurs, tout ce que la nature a de plus calme et de plus tumultueux, de plus élégant et de plus gigantesque, de plus sauvage et de plus majestueux, tout est réuni dans *les Alpes*. Les Alpes! quelle foule de tableaux s'offre à l'imagination, dès qu'on prononce ce nom célèbre. Vastes amas de montagnes aussi anciennes que le globe; hardis obélisques de granite; pyramides naturelles et inimitables; horribles asiles d'un hiver éternel, où le glacier s'élève en murs de cristal; gorges effroyables où

le torrent entraîne dans ses flots écumeux les débris des monts qui le virent naître ; retraites solitaires, où la paix et l'innocence ont élevé leurs temples rustiques ; vallées délicieuses, où Flore répand tout l'éclat riant d'un printems éthéréen; collines où l'air plus pur, plus vif, embaumé d'une odeur plus suave fait accélérer le mouvement des forces vitales ; sombres cavernes que la main des siècles creusa dans le flanc des rochers; grottes éblouissantes que forme la glace, et dont la pompe magique disparaît aux rayons d'un soleil plus vertical ; bruyantes cascades dont l'écume argentine se mêle à l'azur du lac silencieux ; minéraux utiles et précieux, emprisonnés dans les entrailles de la montagne ; jeux vagabonds de la concrétion stalactique; jeux plus brillans et plus réguliers de la cristallisation : toutes ces vastes scènes se pressent devant mes yeux et se confondent dans un seul tableau, auquel l'immensité des cieux offre seule un digne cadre. Je vois les amis de la nature accourir de tous les points de l'Europe, et exprimer, en idiômes divers, l'unanime admiration que leur arrachent ces sublimes merveilles. Je vois la géologie moderne naître sur les pas de l'illustre *Saussure.* Le génie des Alpes plane autour de l'interprête de la nature, applanit devant lui la route pénible, retient ses pieds sur le bord des abîmes, et ordonne aux nuages électriques de retenir leurs foudres, tandis qu'il les traverse. Je te vois, infortuné *Dolomieu ;* tu allais porter le flambeau de la science au milieu de ces antiques montagnes ; mais hélas! la nature seule est éternelle, l'homme est faible et mortel ; tu succombes, tu expires, et tes derniers regards se fixent sur les Alpes.

Parcourons sur les traces de ces savans, cette région célèbre et intéressante. Le *tableau des Alpes* ne pourrait être tracé dignement que de la main de Buffon, Mais la faible esquisse que nous pourrons en donner, sera du moins supérieure aux insignifians et arides itinéraires qui remplissent tant d'autres géographies.

I. *Aperçu général des chaînes de montagnes, comprises sous le nom des Alpes.*

Le nom des *Alpes*, dont la signification propre et l'étymo-

logie ont beaucoup embarrassé les érudits (1), se donne communément à ce grand demi-cercle de montagnes qui s'étend au nord de l'Italie, depuis la Méditerranée jusques au fond de la mer Adriatique, en embrassant le bassin du Pô et de l'Adige, qu'il sépare des bassins du Rhône à l'ouest, et de ceux du Rhin et du Danube au nord. Les Alpes sont le berceau de tous ces grands fleuves, circonstance qui fait déjà entrevoir que ces montagnes forment la crête la plus élevée de la grande péninsule européenne.

Les Alpes ne commencent pas entre Nice et Oneille, comme on le dit vulgairement; c'est entre *Ceva* et *Vado* qu'il faut chercher le point de séparation le plus apparent entre les Apennins et les Alpes (2). Les montagnes qui s'étendent de ce point vers les sources du Tanaro, sont les *Alpes maritimes*. Elles vont en demi-cercle de sud-est à nord-ouest. Le mont *Genevre*, où la Durance prend sa source; le mont *Viso*, d'où descend le Pô, et le mont *Cénis*, constituent une chaîne distincte qui court de sud au nord; ce sont les *Alpes Cottiennes* des anciens. Ces montagnes et celle du *Roche-Melon*, sont les premiers sommets qui s'élèvent à une hauteur analogue à celle des chaînes centrales des Alpes. Le petit *St.-Bernard* est regardé par d'Anville, et tous les autres géographes, comme étant l'*Alpis Graïa* des anciens (3). C'est ici que la chaî-

(1) *Mela* étend les Alpes jusques en Thrace; *Tacite* parle des Alpes de Pannonie; *Servius*, au treizième vers du Xme. livre de l'Eneïde, dit que les Gaulois appelaient toutes les montagnes *Alpes*. Selon *Ramond* (Voyage de Coxe, t. I, p. 251), le mot *Alb* ou *Alp* signifie, en celte, *élevé*; mais, ajoute-t-il, les Suisses actuels appellent *Alb* la partie moyenne des montagnes où se trouvent les pâturages; les sommets élevés sont nommés *horn*, c'est-à-dire *pic* ou *flihe*, ancien mot qui paraît venir de *fliehen*, fuir, s'éloigner.

(2) *Strabon*, lib. IV, p. 139. Ce géographe observe que c'est la proximité des Alpes qui a donné à deux villes les noms d'*Albingaunum*, aujourd'hui Albenga, et *Albium-Intemelium*, aujourd'hui Vintimille. Comparez *Busching* ou plutôt *Jagemann*, dans l'édition française de Busching, tome XII, page 6.

(3) Le surnom de *Graïa* viendrait, selon les auteurs classiques, d'une expédition de l'*Hercule grec* : mais cette expédition paraît fabuleuse. Il est bien plus naturel d'expliquer ce mot par le secours de la langue allemande. *Grau* veut dire *grise* en allemand. En suède on appelle le granite *graa-berg*, c'est-à-dire roche grise.

ne des Alpes fléchit considérablement vers le nord-est; dans cette direction on trouve le grand Saint-Bernard, qui est l'*Alpis Pennina* des anciens, selon l'opinion commune (1). Mais c'est à côté de ces deux sommets inférieurs, et un peu hors de la direction générale, que se trouve le *Mont-Blanc*, la plus haute montagne des Alpes et de l'Europe entière. Cette montagne et les *Aiguilles* qui l'entourent, ne paraissent pas avoir été bien connues des anciens.

Maintenant l'enchaînement des Alpes devient plus compliqué. Deux chaînes extrêmement hautes et larges embrassent la vallée où naît le Rhône; elles s'appuient toutes les deux au mont Saint-Gothard, comme à un centre commun. La chaîne méridionale s'étend entre le Valais et l'Italie; le mont *Simplon*, sur lequel on vient de pratiquer une grande route; le *Mont-Rosa*, qui égale presque le Mont-Blanc en élévation; le *Matten* et le grand Saint-Bernard; elle se termine au Mont-Blanc, qui en forme en même-tems le point le plus élevé et le massif le plus étendu en largeur.

La chaîne septentrionale des Hautes-Alpes s'étend du Mont-Gothard, entre le Valais et le canton de Berne, vers le défilé ou, comme on l'appelle quelquefois, le détroit de Saint-Maurice. Le Saint-Gothard lui-même n'en est qu'un des sommets inférieurs; les pics les plus élevés sont le *Furca*, au pied duquel le Rhône prend naissance; le *Wetterhorn*, c'est-à-dire, pic des orages; le *Jungfrau-horn*, mot qui dit littéralement pic-vierge; le *Schreckhorn*, ou pic de la terreur; le *Finsteraar-horn*, la troisième de toutes les Alpes en élévation, le *Schelenhorn*, *Gemmi*, le *Geishorn*, le *Blumlis* et le *Sanetz*. Aucun de ces pics n'égale en élévation le Mont-Blanc ni le Mont-Rosa; mais ils se soutiennent plus uniformément et pendant un plus long espace à un degré d'élévation qui est supérieur à celui de toutes les autres montagnes de la chaîne méridionale.

Les Romains, qui se virent arrêtés dans le cours de leurs

(1) L'épithète *Pennina* a fait croire à quelques auteurs anciens et modernes que Annibal a passé par ce chemin. On s'est efforcé à rassembler des argumens en faveur de cette opinion, qui nous paraît peu probable. *Pennina* vient plutôt d'un ancien mot celtique *Pen*, qui signifie *pointe*, montagne aigue.

victoires

victoires par ce vaste amas de montagnes, leur donnèrent le nom de *Summæ-Alpes*, c'est-à-dire, Hautes-Alpes; les penchans méridionaux du Saint-Gothard furent nommés *Alpes Lepontiæ*, nom dont on reconnaît les traces dans celui de la vallée de *Léventina* (1).

Nous trouvons à l'Est du Saint-Gothard le groupe connu chez les anciens sous le nom de *Mons-Adula*, d'où jaillissent les triples sources du Rhin. Aujourd'hui la partie la plus voisine du St.-Gothard est nommée *Luckmanier-Berg*. Ce groupe paraît être considérablement moins élevé que les montagnes à l'Ouest, du St.-Gothard. La chaîne s'élève de nouveau par le mont *St.-Bernardin* et le *Splugen*, mont que le passage d'une armée française a rendu célèbre; les autres Alpes Rhétiennes, les monts de l'*Oro*, ceux de *Bernina* et de *Buffalora* s'étendent entre les sources de l'Inn et celles de l'Adda. Passé ces dernières, la chaîne s'élève considérablement; les glaciers, qui sont peu étendus dans les premières Alpes Rhétiennes, reparaissent dans toute leur pompe affreuse. C'est ici que le mont *Ortelos*, dominateur des Alpes Tyroliennes, le *Brenner*, le *Klockner* et autres masses énormes séparent la vallée de l'Adige de celle de l'Inn.

Après le Klokner, la chaîne des Alpes se bifurque; la partie la plus élevée et probablement celle aussi qui renferme le plus de roches primitives, s'étend sous le nom des *Alpes Noriques*, au midi du pays de Salzbourg, qu'elle enveloppe; mais ces Alpes Noriques se terminent absolument sur les confins de la Styrie et de l'Autriche; des montagnes d'un rang secondaire succèdent bientôt aux véritables Alpes, et s'étendent sous les noms de *Sémering* et de *Kalemberg*, vers le Danube, aux environs de Vienne. L'autre chaîne, qui est connu sous le nom des *Alpes Carniques* et *Juliennes*, quoique renfermant quelques pics très-élancés, tels que le *Terklow*, est en général bien moins élevée que celles des Alpes Noriques, et du moins vers l'Est, entierement calcaire; elle sépare les vallées de la Drave et de la Save du bassin

(1) Le *Vorder-Rhein*, c'est-à-dire, Rhin d'en avant; le *Mittel-Rhein*, c'est-à-dire, Rhin du milieu, et le *Hinter-Rhein*, c'est-à-dire, Rhin d'en arrière. Ce que dit M. *Pinkerton* sur ces trois noms, tom. III, p. 425, est très confus, et prouve que ce géographe ne sait pas la langue allemande.

de la mer Adriatique. C'est entre Frume et Carlstadt, sur les confins de la Croatie, que cette partie des Alpes se lie aux montagnes de la Dalmatie et de la Grèce; les voyageurs modernes n'ont observé que très-superficiellement cette liaison, mais la remarque de *Strabon* (1), selon laquelle les Alpes se terminent dans ces environs par une montagne fort escarpée et fort élevée, parait si conforme à ce que l'on sait sur les autres parties des Alpes, que l'on ne peut guères en révoquer en doute l'exactitude. Le défaut d'observations locales bien précises, et de bonnes cartes, nous empêche de décider si cette dernière montagne des Alpes, nommée par Strabon *Albion*, est celle qui porte aujourd'hui le nom de *Karst*, au midi du fameux lac de Cirknitz, ce qui du moins nous paraît très-vraisemblable.

Telle est la suite de montagnes ou plutôt de chaînons de montagnes qui marque le partage des eaux, et qui par conséquent forme la crête du système total des Alpes. Depuis ces hauteurs on voit les terrains de l'Europe centrale s'abaisser, d'un côté, vers la Méditerranée et l'Adriatique, de l'autre, vers l'Océan, la mer du Nord et la Baltique; mais un coup-d'œil sur la carte nous apprend aussi-tôt que cet abaissement, lent et graduel vers le Nord, est très-brusque du côté du Midi. Le mont Saint-Gothard, point central de toutes les chaînes Alpines, se trouve éloigné, par la ligne la plus courte,

de la Méditerranée, de.......	52 lieues.
de l'Adriatique, de.........	75
de l'Océan...............	175
de la mer du Nord, de.......	168
de la Baltique, de.........	185

D'après cette remarque on doit s'attendre à trouver la plupart des branches secondaires de la chaîne Alpine sur son côté septentrional, et c'est ce qu'on y voit en effet.

Du côté du Midi, les Alpes finissent par des précipices énormes; les montagnes secondaires n'occupent qu'une très-petite lisière, et font bientôt place à des collines tertiaires, dont nous considérerons plus loin la différente nature. Les monts *Euganéens*, dans le Véronais les Alpes Tridentin, et celles du Valtelin, sont les plus considérables de ces mon-

(1) *Strab.*, Géogr., lib. VII, p. 217, édit. 1587.

tagnes. Bientôt la plaine de la Lombardie s'ouvre comme un vaste golfe entre les Alpes et les Apennins.

Du côté de l'Ouest nous voyons deux branches secondaires des Alpes se prolonger, l'une entre la mer et la vallée de la Durance, l'autre entre cette vallée et celle de l'Isère. La première se termine par la montagne de la *Sainte-Baume*, à quelques lieues de Marseille; l'autre finit au Nord-Est d'Avignon, par un promontoire très-élevé et très-remarquable, nommé le *Mont-Ventoux*.

Plus haut, entre Genève et Lyon, une branche secondaire des Alpes savoyaises, dans laquelle on remarque le mont *Salève*, resserre tellement le lit du Rhône, et se rapproche tellement des branches méridionales du *Mont-Jura*, qu'on ne peut s'empêcher de regarder celui-ci comme étant presque aussi intimement lié au système des Alpes que celui des Apennins. Le *Jura*, les *Vosges* et le *Hundsruck* présentent véritablement, au Nord des Alpes, une suite de montagnes correspondantes aux Apennins.

Les montagnes de l'Auvergne et les Cévennes sont séparées des Alpes par la grande vallée que parcourent la Saône et le Rhône. Néanmoins cette séparation n'est pas plus tranchante que celle qui a lieu entre l'Apennin central et les montagnes du Siennois ou le Subapennin toscan (1).

La Suisse proprement dite est un plateau très-élevé, circonscrit par les monts Jura, les Alpes et la vallée du Rhin. Dans ce plateau percent plusieurs chaînes de montagnes, qui toutes dérivent de la chaîne centrale des Alpes.

Une de ces séries de montagnes part de l'extrémité occidentale des Alpes bernoises, et sépare la vallée de Sanen ou de Gessenay, dans les cantons de Fribourg et de Berne, du pays de Vaud; c'est ici qu'on voit le *Dent de Jaman*, le *Rublihorn* ou *Dent du Chamois*, et le *Molisson*, près *Gruyères*.

Plus au nord, entre Lausanne, Yverdon et Moudon, s'élève un groupe de montagnes, qui a toujours été distigué par les auteurs exacts sous le nom de *Jorat*, quoique dans plusieurs géographies on le confonde avec le Jura, duquel il diffère entièrement par sa nature et sa position (2).

(1) *Saussure*, Voyages, n°. 1330, comparez n°. 1623, et Vol. VIII de cet ouvrage, p. 551.

(2) *Saussure*, n°. 430. Razoumowsky,

Les montagnes qui séparent les vallées de Sanen et Simmen tiennent également aux Alpes par des bases contiguës; les sommets les plus élevés, tels que le *Stockhorn* et autres, surpassent de beaucoup ceux du Jura.

Le *Niesen*, avec ses dépendances, forme un massif isolé par sa nature et sa position, il se trouve entre les vallées de Simmen et de Kandel, au sud-ouest du lac de Thun.

Entre le bassin de l'Aar et celui du Reuss, il s'élève une chaîne très-haute et assez large, qui, en partant de la Fourque, sépare les cantons d'Uri, d'Unterwald et de Lucerne de celui de Berne. Cette chaîne est composée de plusieurs chaînons, parmi lesquels le mont *Titlis* se distingue par sa grande élévation; plus loin sont les Alpes d'Entlibuch et d'Emmethal (ou vallée d'Emme).

Le *Mont Pilate*, près Lucerne, est un massif isolé, mais dont cependant la base tient aux Alpes d'Entlibuch.

Les *Alpes-Surènes* ont une liaison avec le Titlis; elles séparent le canton d'Unterwald de celui d'Uri.

Plus on avance vers l'est, et plus les Alpes se divisent en chaînes secondaires. Celle qui sépare les Grisons des petits cantons est une des plus considérables, tant en étendue qu'en élévation; elle se continue depuis le Saint-Gothard et depuis le *Crispalt*, qui en forment le commencement, jusques à Sargans; de-là, mais en s'abaissant, elle va entre le canton Appenzel et la vallée du Rhin, jusques vers le lac de Constance. Le *Todiberg* ou mont *Todi*, dans le Glarus, est probablement le sommet le plus élevé de cette chaîne trop peu connue. Des branches inférieures s'étendent dans toutes les contrées situées à l'ouest; une d'elles embrasse le canton d'Appenzel, une autre sépare la vallée de la Thur de celle du Limmat; une troisième pénètre entre Glarus et Schwytz, et forme des hauteurs continues entre le bassin de la Reuss et celui du Limmat. Ainsi le beau mont *Albis*, près Zurich, en est le dernier promontoire. Le mont *Rigi*, cette masse qui s'élève d'une manière si pittoresque entre le lac de Quatre-Cantons et celui de Zug, est placé sur une base isolée.

En franchissant les triples sources du Rhin, et en nous approchant de celle de l'Inn, nous voyons une branche considérable se détacher des Alpes et courir au nord-est. Le *mont Julier* et le *Maloïa* forment le point de départ;

ils tiennent encore à la chaîne principale ; l'*Albula*, la *Scaletta*, la *Selvretta* constituent les premiers chaînons détachés, et se trouvent encore sur le territoire des Grisons ; un chaînon détaché vers l'ouest sépare les Grisons du Vorarlberg ; c'est le mont *Rhético*. Mais la principale force de cette chaîne se montre entre le Vorarlberg et le Tyrol ; c'est-là que s'élève l'*Arlberg*, ou montagne de l'Aigle ; les montagnes entre le Tyrol et la Bavière en sont une continuation ; la rivière de l'Inn coule pendant un long espace parallèlement à cette chaîne de montagnes, et la sépare de la chaîne principale des Alpes Noriques, dont elle forme en quelque sorte une première terrasse.

Nous avons déjà dit que les Alpes Noriques et Carniques projettent trois ou quatre branches vers le Danube et vers la Dalmatie. Celle qui s'approche du Danube et qui, en resserrant le lit de ce fleuve, y produit le passage étroit et dangereux, connu sous le nom de *Strudel*, peut être regardé comme un anneau qui lie le système des monts Sudetes et Carpathiens à celui des Alpes.

La Forêt-Noire et l'Alb, dans la Souabe, n'ont d'autre communication avec les Alpes que celle formée par les collines qui se prolongent entre le Danube et le lac de Constance.

II. *Longueur, largeur et hauteur de la chaîne des Alpes.*

En prenant la longueur de la chaîne principale des Alpes depuis le mont Viso ou depuis les sources de la Stura jusques vers les montagnes de Rastadt, au pays de Salzbourg, on aura une ligne de 136 lieues ; c'est la véritable étendue des Hautes-Alpes ; mais en comprenant dans la chaîne principale les deux extrémités plus basses, ou les Alpes-Maritimes d'un côté et les Alpes-Carniques de l'autre, on aura la longueur de 188 ou 200 lieues qu'on assigne ordinairement à la chaîne des Alpes.

On sent qu'il est encore plus difficile d'indiquer la largeur de cette masse de montagnes, d'abord à cause des variations réelles, et ensuite parce qu'on n'est pas certain sur l'étendue qu'il faut donner au nom des Alpes. La largeur augmente généralement vers l'Est, parce que les chaînes s'y multiplient.

L'*élévation* des montagnes est une circonstance bien plus

importante pour la géographie physique ; nous allons considérer celle des Alpes en détail et de diverses manières.

Recherchons d'abord les plus hauts sommets et passages de la chaîne principale, pour nous former une idée générale de l'élévation des Alpes.

NOMS DES SOMMETS.	Par qui et comment mesurés, ou sur quelle autorité.	Hauteur au-dessus de la Méditerranée.
Le *Mont Viso*	....	9,372 *P. de Fr.*
La *Roche Melon*	*Smith*, voyage, tome 3, page 138	11,228
La *Roche Michel*	*Saussure*, voy., n°. 1,169, par le baromètre	10,772
Le *Mont Cenis*, à la Poste	*Idem*, *ibid.*	6,074
Le même, à la grande Croix	*Schuckburg*, par le baromètre. (*Cotte*, Météorologie, tome II)	5,646
Hospice du petit Saint-Bernard	*Saussure*, baromètre, Voyage, n°. 2,229.	6,750
Le *Cramont*	*Id.* n°. 919, barom.	8,406
Le *Col du Géant*	*Id.* n°. 2,057, *ibid.*	10,578
Le *Mont-Blanc*	*Id.* n°. 2,003, calcul moyen de diverses observations	14,700
	Mesure trigonométrique du chevalier *Schuckburgh.*	*idem.*
	Mesures barométrique de *Saussure*, calculées suivant *Trembley*	14,880
L'*Aiguille du Midi*	*Saussure*, n°. 2,037, trigonomét. et barom.	12,056
L'*Aiguille de l'Argentière*	*Schuckburgh*, trigonométriquement	12,564
Le *Buet*	*Saussure*, n°. 578	9,468
Le *grand Saint-Bernard* ou l'Hospice	Selon *Pictet*; Saussure, Voyage n°. 999	7,476
Le *Mont-Cervin*, l'Aiguille	*Saussure*, trigonométriq., Voyage, n°. 2,241.	13,860
Col ou passage du Mont-Cervin	*Id.* barom., Voyage, n°. 2,220	10,416
Le *Mont-Rose*	*Id.* trigonom., Voyage, n°. 2,135	14,580
Le *Simplon*, le plus haut point du passage	*Id.* Voyage, n°. 2,123, barom.	6,176

NOMS DES SOMMETS.	Par qui et comment mesurés, ou sur quelle autorité.	Hauteur au-dessus de la Méditerranée.
		P. de France.
Le *Saint-Gothard*, le plus haut point du passage.	Observ. barométrique, citée par *Tralles*, mesure des Alpes bernoises, p. 154. . . .	6,357
Le *Pettina*, sommet le plus élevé du Saint-Gothard.	*Id. ibid.*	8,385
Le *Fieudo*, sommet le plus élevé.	Le général *Pfyffer*, cité par *Coxe*, Voyage, tome 1, p. 320. . . .	9,075
Le même.	*Pini*, cité par *Ebel*, Instruction pour voyager en Suisse.	8,586
Le même.	*Weiss*, cité *ibid.*	8,261
La *Fourque* ou *Furca*. .	*Cassini*, cité par *Cotte*, Météorologie, t. II..	8,280
Le *Finster-Aar-horn*, sommet de la chaîne entre le Valais et le canton de Berne.. .	*Tralles*, trigonométriquement; mesure des Alpes bernoises, p. 153.	13,234
Le *Jungfrau-horn* (pic de la Vierge. . . .	*Id. ibid.*	12,872
Le *Monch* (le Moine).	*Id. ibid.*	12,666
Le *Schrelk-horn* (pic de la terreur).	*Id. ibid.*	12,560
L'*Eyger*.	*Id. ibid.*	12,268
Le *Wetter-horn* (pic des tempêtes).	*Id. ibid.*	11,453
L'*Alt-Els*.	*Id. ibid.*	11,432
La *Frau* (la femme). .	*Id. ibid.*	11,393
Le *Dolden-horn*. . . .	*Id. ibid.*	11,287
Passage sur le *Gemmi*. .	*Id. ibid.*	6,985
Passage sur le *Grimsel*..	*Id.* Observation barométrique, p. 154. . . .	6,570
Le *Titlis* (un peu hors la chaîne principale). .	Le général *Pfyffer*, cité par *Saussure*, Voyage n°. 1,944.	10,818
Le *Septimer* (Grisons). .	*Scheuchzer*, Histoire naturelle de la Suisse (estim. peu certaine).	7,512
Le *Stolla*.	*Id.*	10,602
Le *Jullier*.	*Id.*	7,008
L'*Ortelos* ou *Oertli*, dans le Tyrol.	Monthly magazine, v. 9, page 539.	12,000

NOMS DES SOMMETS.	Par qui et comment mesurés, ou sur quelle autorité.	Hauteur au-dessus de la Méditerranée.
Le *Paley-Kogel.*	*Id. ibid.*	9,748 *P. de F.*
Le *Klockner.*	*Id. ibid.*	11,500
Le *Hoch-horn* (Saltzbourg).	*Id. ibid.*	10,663
Le *Grosse-Kogel.*	*Id. ibid.*	9,001
Le *Terklow* (Carniole).	*Hacquet*, cité par *Gaspari*, Géogr., t. I, p. 660.	9,294

Les mesures de la partie orientale des Alpes sont, comme on voit, bien incomplètes et de bien peu d'authenticité. Il y a probablement entre le Klockner et l'Ortelos des sommets plus élevés; celui connu sous le nom de *Gefroren* (le glacé) pourroit bien s'approcher du Mont-Blanc en hauteur. Dans le pays de Saltzbourg il y a le *Sonnenblick*, et quelques autres plus élevés que ceux qui ont été mesurés ou estimés.

Nous allons maintenant prouver par plusieurs nivellemens isolés, combien est considérable la masse des montagnes secondaires et tertiaires accolées aux Alpes du côté septentrional; tandis qu'au midi cette chaîne s'abaisse rapidement et presque sans intervalle vers les plaines de la Lombardie.

NOMS DES SOMMETS.	Par qui et comment mesurés, ou sur quelle autorité.	Hauteur au-dessus de la Méditerranée.
Le *Mole*, en Savoie.	*Schuckburgh*, géomét.	5,731 *P. de F.*
	Deluc, barom. Voyage de Saussure, n°. 279.	5,686
Le *Montanvert.*	*Saussure*, n°. 607, barom.	5,924
Le *Piton*, sommet du mot *Salive.*	*Schuckburgh*, géomet.	4,232
	Deluc, barom. Voyage de Saussure, n°. 250.	4,198
Le *Dole*, sommet le plus élevé du Jura.	*Schuckburgh*, géomet.	5,178
	Deluc et *Saussure*, barom. Voyage, n°. 356.	5,074
Le *Dent du Vaulion.*	*Saussure*, n°. 380.	4,468
Le sommet du *Jorat*, entre Fribourg et Lausanne.	Observation barométr. par *Pictet*, Voyage de Saussure, n°. 430.	2,824
Le passage sur le *Dent du Jaman.*	*Saussure*, n°. 1,659.	4,572
Le *Stock-horn* (canton de Berne).	*Tralles*, mesure des Alpes bernoises, p. 153.	6,767
Le *Hohgant.*	*Id. ibid.*	6,834

NOMS DES SOMMETS.	Par qui et comment mesurés, ou sur quelle autorité.	Hauteur au-dessus de la Méditerranée.
Le *Morgenberg-horn*. .	*Tralles*, mesure des Alpes bernoises, p. 153.	6,990 *P. de F.*
Le *Niesen*.	*Id. ibid.*	7,340
Le *Faul-horn*.	*Id.* p. 155 barom. . . .	8,020
Le *Tomlis-horn*, sommet du mont *Pilatus*. .	Le général *Pfyffer*. (*voy.* Saussure, Voyage, n°. 947)	7,172
Le *Kulm* (sommet) de *Rigi*.	*Pfyffer*, cité par *Ebel*, page 139.	5,390
	Ustery, ibid.	5,723
Le *Todiberg*.	*Cassini*, cité par *Cotte*, Météorol.	12,306
Le *Bærenböden*.	*Id. ibid.*	6,116

Mais pour rendre encore plus sensible la grande différence qu'il y a entre l'abaissement graduel du terrain au Nord des Alpes et sa descente subite du côté opposé, nous présentons ici un parallèle de quelques nivellemens de lacs, de villes et d'autres endroits situés des deux cotés de la chaîne Alpine.

Nivellemens qui, en partant du pied du Mont-Blanc, vont joindre les bords de la mer du Nord, la plupart par le chevalier Schuckburgh.

		Pieds français au-dessus de la mer.
	Le *Montanvert*, au château.	5,841
	La source de l'*Arveron*.	3,427
	Salence, à l'auberge.	1,820
	La Bonneville, au deuxième.	1,383
	Saint-Ivoire, au pied du mole.	1,782
	Lac de *Genève*, sa surface.	1,153 (ou 1,126)
	———— sa plus grande profondeur.	785
(1)	*Genève*.	1,189
(1)	*Nantua*.	1,334
(1)	*Pont Beauvoisin*.	660
(1)	*La Tour-du-Pin*.	879
(1)	*Chambéry*.	823
(1)	*Lyon*.	421
(1)	*Mâcon*, au Parc.	482
(1)	*Dijon*, à la Cloche.	666
(1)	Montagne de *Maraiselois*.	1,572

(1) Les nivellemens compris entre le tiret, en les prenant dans un ordre différent, indiquent l'abaissement du terrain, depuis le Mont-

	Pieds français au-dessus de la mer.
Lucy-le-Bois	605
Auxerre	265
Sens	153
Fontainebleau	227
Paris, les eaux moyennes de la Seine..	34

Nivellemens du côté de la Suisse et de l'Allemagne, en partant de la crête des Alpes septentrionales et de celle du Mont-Jura.

	Pieds français au-dessus de la mer.
Le *Finster-Aar-horn*	13,234
Le *Niesen*	7,340
Le *Faul-horn*	8,020
La forêt de *Grindel*	3,150
Le *Lauterbronn*	2,450
Le lac de *Thun* {*Saussure*, n°. 1,665.	1,772
Le lac de *Thun* {*Tralles*, p. 151.	1,780
La surface de l'Aar, à Berne	1,548
La ville de Berne (*Deluc*)	1,650
Le Dôle	5,182
Le lac de Joux	3,028
Le lac de Neuchâtel	1,312
Le lac de Bienne	1,304
Muhlhause, en Alsace	708
Sources du Danube	1,900
Ulm, ville sur le Danube	2,000 à 1,138
Donauwerth, idem	1,055
Ingolstadt, idem	1,000
Ratisbonne, idem	972
Passau, idem	789
Vienne, idem	480

Nivellemens du côté de l'Italie, en partant de la crête des Alpes méridionales, vers la mer Adriatique.

	Pieds français au-dessus de la mer.
Mont-Blanc	14,700
Monte Rosa	14,680

Jura et la Côte-d'Or vers la *Méditerranée*, et sous ce rapport, ils interressent la géographie physique de la France, mais ici je les cite particulièrement comme preuve de la lente dégradation du terrain du côté septentrional des Alpes, parce-qu'en effet les endroits en question se trouvent tous au N.-O. de cette chaîne de montagnes.

	Pieds français au-dessus de la mer.
Turin.	882 (678)
Felissano, près d'Alexandrie.	524
Piacenza, sur le Pô	247
Modene.	201
Udine, au pied des Alpes Carniques.	314
Lannebourg, au pied du Mont-Cenis, du côté de la Savoie.	4,132
Novalèze, au pied du même mont, du côté du Piémont	2,570

Lac de Locarno. . .	636	p. fr.	*Lac de Lucerne*. . .	1,350	p. fr.
Bellinzona.	696	——	*Altorf*.	1,494	——
Giornico.	1,098	——	*Am Steg*.	1,602	——
Airolo.	3,534	——	*Andermatt*.	4,356	——

Le passage du Saint-Gothard, voyez ci-dessus.

III. *Structure générale des Alpes.*

En comparant, la carte à la main, les nivellemens cités dans l'article précédant, on concevra que les Alpes ne forment que le couronnement d'une immense terrasse qui s'élève lentement depuis les plaines de la France occidentale et de l'Allemagne septentrionale, et qui s'abaisse rapidement vers la plaine de Lombardie.

Ce qui paraît encore une dépendance du même phénomène, c'est que les plus grands escarpemens de la chaîne centrale occidentale sont aussi tournés du côté de l'Italie. Les rochers au-dessous de la Grande-Croix au Mont-Cenis, sont presqu'à pic; il a fallu tailler en zigzag dans le roc le chemin par lequel on descend, au lieu qu'au-dessous de la Ramasse la pente est beaucoup moins rapide: et de même le Mont-Blanc, qui, du côté de la Savoie, présente une pente assez douce pour qu'on puisse y monter, n'offre du côté de l'Italie, au-dessus de l'Allée-Blanche, que des murs absolument inaccessibles.

Les Alpes, du côté de Turin, se terminent d'une manière parfaitement nette et tranchée. Le Mont-Pichériano et celui de Musinet, sont décidément les derniers qui appartiennent aux Alpes; on ne trouve plus du côté de l'E. que des plaines ou des collines, qui ne peuvent point prétendre faire partie de cette chaîne de montagnes. Au

contraire, du côté de la Suisse, de la Savoie et du Dauphiné; les bords de la chaîne s'abaissent par gradations insensibles (1).

La nature et l'arrangement des substances qui composent les Alpes n'est pas non plus le même des deux côtés de la chaîne. Après avoir décrit le passage du Mont-Cenis, il convient, dit l'illustre De Saussure (2), de jetter un coup-d'œil sur l'ensemble de ce passage.

De Genève à Montmélian, montagnes calcaires et collines de débris.	18 lieues.
De Montmélian à l'embouchure de l'Are dans l'Isère, les montagnes sont calcaires au nord de la vallée, et au sud ardoise ou roche feuilletée de mica et de quartz.	3
De l'embouchure de l'Are jusqu'auprès d'Eypierre, roche feuilletée de mica et de quartz.	1½
Des environs d'Eypierre jusqu'à St.-Jean de Maurienne, roches de feldspath et de mica, tantôt sous forme schisteuse, tantôt sous forme graniteuse.	4
De St.-Jean à St.-Michel, schistes cornés ou argilleux, pierres calcaires, grès et ardoises alternant entr'eux.	2½
De St.-Michel jusques auprès de Villarodin, roches micacées, roches feuilletées fines, mêlées de quartz et de feldspath.	3
De Villarodin, tout au travers du Mont-Cenis, jusqu'au de-là de la Novalaise, calcaires plus ou moins chargées de mica et entremêlées de roches micacées quartzeuses, et en outre quelques rochers de quartz, de pétrosilex, serpentine, d'ardoises.	7
De la Novalaise à St.-Antoine, serpentines et calcaires micacées.	4
De St.-Antoine à St.-Ambroise, granits veinés, au moins du côté méridional de la vallée.	3
	46

(1) *Saussure*, voyage, n°. 1,300.
(2) Voyage, n°. 1,299.

Ci-contre. 46

De St.-Ambroise à Avigliana, serpentines et autres magnésiennes. 1

D'Avigliana à Rivoli, collines de débris. 2

De Rivoli à Turin, plaines. 2

En tout 51 lieues.

Il faut observer que dans ce résumé il n'est pas fait mention des gypses qu'on voit çà et là depuis St.-Jean de Maurienne jusqu'au milieu de la plaine du Mont-Cenis, parce qu'on ne peut les regarder que comme une production parasite qui ne tient point au fond des rochers dont les montagnes sont composées. Maintenant si nous comparons entr'eux les deux côtés opposés de cette partie de la chaîne, on y trouvera quelques ressemblances et beaucoup de dissemblances.

Une ressemblance essentielle, c'est que les Alpes du côté de l'Italie, comme du côté de la Savoie, sont bordées par des amas considérables de sable, de cailloux roulés, de blocs détachés de ces mêmes Alpes, et qui paraissent avoir été amoncelés par des courants d'eau d'une grandeur et d'une force incomparablement supérieures à celle des courans que nous voyons actuellement dans les Alpes.

Si de ces débris nous entrons dans la première ligne de montagnes, nous trouvons une grande différence. Cette première ligne, du côté de l'Italie, est très-étroite, et remplie de roches magnésiennes; du côté de la Savoie, c'est une bande de montagnes calcaires d'une très-grande largeur.

La seconde ligne après les pierres calcaires, se trouve, du côté de la Savoie, composée d'ardoises et ensuite de roches quartzeuses micacées, Du côté du Piémont, vous ne trouvez point d'ardoises après la première ligne de magnésienne; mais à celle-ci succèdent immédiatement les roches quartzeuses micacées.

Ensuite, en vous rapprochant du centre, vous trouvez en Savoie des roches particulières de pétrosilex, de mica et de feldspath: vous trouvez d'abord des roches de corne, puis alternatives, répétées d'ardoises, de pierres calcaires et enfin de roches de pétrosilex. En Piémont, ce sont des

calcaires, et enfin des magnésiennes qui forment la ligne la plus voisine de la chaîne centrale. Les gypses, qui, bien que parasites, méritent au moins, par leurs masses, l'attention des géologues, manquent absolument du côté du Piémont.

Il faut donc reconnaître que les deux faces opposées de la chaîne des Alpes ne sont ni semblables, ni symétriques quant à la nature des substances dont elle sont composées.

Mais cette structure générale de la chaîne occidentale des Alpes change à l'Est du Saint-Gothard. Les pentes continuent à la vérité à être plus rapides du coté de la mer Adriatique que de celui du Danube; ce qui parait évident par la comparaison des niveaux auxquels sont situées les villes de Passau de Ratisbonne et d'Ulme, au nord des Alpes, et celles d'Udine, de Vérone, de Mantoue, de Ferrare et de Venise, au sud des monts. Mais ce qui distingue absolument la partie orientale des Alpes, c'est de voir la chaîne centrale granitique accompagnée presque régulièrement de deux chaînes calcaires moins élevées, et qui partent en même tems qu'elle des environs du Saint-Gothard. Les montagnes granitiques, qui en même tems sont les plus élevées, se dirigent, depuis le Lukmanier, entre la vallée de Chiavenna, le Valtelin et les Hauts-Grisons, longent la rive droite de l'Inn, traversent le Tyrol, et depuis le mont Klockner séparent le pays Saltzbourg de la Carinthie. Au midi, toutes les montagnes qui séparent le Valtelin et le pays de Trenten des plaines de la Lombardie, sont calcaires; les Alpes Carniques et Juliennes le sont encore, ainsi que les nombreuses branches qui s'étendent à l'Est, vers les confins de la Hongrie. Au Nord, la chaîne calcaire se détache visiblement dans le pays des Grisons, et continue ensuite entre le Vorarlberg, la Bavière et le Tyrol; elle est coupée par les vallées de l'Inn et de la Salza; mais elle s'élève de nouveau, tant entre ces deux vallées d'ailleurs fort étroites, qu'à l'Est de la Salza, et ne se termine que vers Vienne (1).

Deux circonstances caractérisent encore les penchans de la chaîne Alpine orientale; au Nord, les immenses dépôts

(1) *Ferber*, *voyez* plus loin.

de sel gemme, depuis la rive droite de l'Inn, jusqu'à la rive gauche de l'Ens; au midi, les volcans éteints des monts Euganéens et dans le Frioul. Voilà un contraste d'autant plus digne d'être médité par les géographes-physiciens, qu'il se trouve à-peu-près répété dans les Alpes Carpathiennes, où l'on voit également les salines de Pologne au nord de la chaîne, et les volcans éteints de la Hongrie au midi.

Au contraire, la partie occidentale des Alpes n'offre que peu de dépôts de sel sur ses penchans septentrionaux; il n'y a point de traces volcaniques près ses bases méridionales.

Les penchans méridionaux et occidentaux des Alpes sont en général ceux qui présentent les plus grandes richesses minérales; mais il semble que l'or et le cuivre abondent plus au pied des Alpes occidentales ou dans le Piémont, tandis que c'est dans l'extrémité orientale de la chaîne que l'on trouve les superbes mines de fer de la Styrie et de la Carinthie, celle de plomb près Villach, et celle de mercure d'Idria (1).

A l'est du Saint-Gothard, les vallées dites *longitudinales*, ou qui courent parallèlement à la chaîne principale, font le plus grand nombre, et occupent le plus grand espace; à l'ouest du Saint-Gothard, la vallée supérieure du Rhône ou le Valais est la seule grande vallée longitudinale (2); toutes les autres vallées sont *transversales*, ou courent dans une direction qui coupe celle de la grande chaîne sous un angle plus ou moins aigu.

Il semble donc que l'on est fondé à considérer les Alpes comme un composé de deux systêmes distincts; le Rhin, le Saint-Gothard et le Tesin en formeraient la ligne de séparation. Chacun de ces systêmes aurait son élévation centrale, ses montagnes mères, ses pics dominateurs et son amas de glaciers; mais les observations géologiques et minéralogiques que nous avons sur les Alpes orientales sont en si petit nombre et si peu détaillées, que l'on est forcé de s'arrêter à

---

(1) *Voyez* les articles sur les mines du Piémont, dans ce volume, et sur celles de l'Autriche, vol. IV, de cet ouvrage.

(2) Il n'est pas question ici des petits vallons très-élevés, qui presque toujours suivent la direction longitudinale.



ces remarques générales, au moment où l'on désirait le plus vivement de suivre jusques dans les moindres particularités un grand et intéressant parallèle.

Eh, comment se former des idées générales sur toute la chaîne Alpine, lorsque l'on voit M. Saussure avouer qu'après trente ans de recherches il ne peut pas donner une semblable idée générale de la moitié occidentale des Alpes, qu'il avait cependant si bien examinée. « Dans ma jeunesse, dit-il (1), » lorsque je n'avais encore traversé les Alpes que par un » petit nombre de passages, je croyais avoir saisi des faits et » des rapports généraux. — — Mais depuis que des voyages » répétés dans différentes parties de cette chaîne m'ont pré- » senté des faits plus nombreux, j'ai reconnu qu'on pou- » vait presque assurer qu'il n'y a dans les Alpes rien de » constant que leur variété. — — L'ordre dans lesquels sont » placées les différentes substances est infiniment varié. Ici » les bords sont calcaires; là, ils sont magnésiens. Ici les » centres et les plus hautes cîmes sont de granits en masse; » là, ce sont des schistes micacés calcaires; là, des pierres » magnésiennes; là, des gneiss. Si l'on considère la situa- » tion des couches, on les trouve ici verticales, là, horison- » tales, ici, inclinées suivant la pente des flancs des mon- » tagnes; là, inclinées en sens contraire ».

Saussure croyait avoir reconnu que le granit, même le plus strictement nommé, était stratifié ou formé par feuillets, quoiqu'à la vérité ces feuillets ou ces lames soient d'une dimension gigantesque. Ces lames, selon lui, sont généralement dirigées dans le même sens que la chaîne principale des Alpes, c'est-à-dire, du Nord-Est à Sud-Est, ou d'Est à Ouest (2).

Ces grands feuillets dirigés parallèlement à la chaîne des Alpes, ne sont, selon Saussure, autre chose que des couches; « car, dit-il (3), la situation inclinée, verticale » même de ces feuillets n'empêchera pas qu'on ne les recon- » naisse pour de vraies couches, depuis que j'ai fait voir » que les ardoises et les pierres calcaires se trouvent si

(1) Voyage, n°. 2,300 et suiv.

(2) Voyage dans les Alpes, n°. 669.

(3) *Ibid* n°. 604.

» fréquemment

» fréquemment dans la même position. Les granits ne montrent pas tous ces couches régulières ; ceux des plaines » et des basses montagnes sont naturellement et actuellement divisés en fragmens rhomboïdaux, ou du moins terminés par des côtés plans ; or, ces divisions ont causé la » rupture et la confusion de leurs couches ; ces couches, » composées de pierres incohérentes, n'ont pu résister aux » injures du tems, à l'affaissement de leurs bases, aux » tremblemens de terre, etc. ; et elles se sont tellement » oblitérées, que souvent ces montagnes ne paraissent plus » que des amas informes de masses fendues et divisées dans » toutes les divisions imaginables. Au contraire, dans les » hautes montagnes des Alpes, quoiqu'il y ait aussi des » fentes, comme ces fentes sont beaucoup plus rares, que » souvent elles sont solidement soudées par du quartz, les » couches ont eu la force de se maintenir. — Si l'on demande pourquoi ces granits de plaines sont plus divisés » que ceux de nos Alpes, je dirai que cela vient des matières » argilleuses qui se trouvent mélangées en plus grande dose » dans ces granits. — Ce sont donc les dégradations des » granits, la grande inclinaison de leurs couches, et quelquefois encore la grande épaisseur de ces mêmes couches » qui ont fait méconnaître leur structure à la plupart des naturalistes. Mais s'ils veulent bien étudier les granits dans » les lieux où ils ne soient pas brisés et divisés en fragmens, » s'ils veulent reconnaître que la nature produit des couches » inclinées et même verticales avec la même régularité que » les couches horizontales, et s'ils veulent enfin observer » que l'on voit dans les montagnes calcaires des couches qui » ont jusqu'à 60 pieds d'épaisseur, j'ose croire qu'ils seront convaincus, comme je le suis moi-même, que les » granits ont été originairement formés par couches, tout » aussi bien que les marbres et les ardoises ».

En parlant du passage de Grimsel (1), ce grand géologue dit : « Que les sept huitièmes des rochers de granit qu'il a vus » sur cette route sont décidément divisés par couches. La » direction des plans de ces couches n'est pas non plus la » même, mais au moins est-elle la même, sans interruption

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 1,691.

» dans de très-grands espaces. — Quand à ce huitième, » dont on ne distingue pas les couches, je dirai que même » dans les montagnes calcaires, lorsqu'elles ont subi des » bouleversemens, on voit souvent de grands rochers où » l'on ne les distingue pas; je dirai que jamais on ne les » distingue, lorsqu'en étant verticales, elles présentent leur » face à l'observateur; et qu'enfin il n'y aurait rien d'ab- » surde à supposer des couches de 2 ou 300 pieds d'é- » paisseur ».

Autre part, il semble avouer l'existence de quelques granits en masse, sans couches: « Ils paraissent avoir été pro- » duits dans les intervalles de stagnation du liquide primor- » dial dans lequel les montagnes ont été formées (1) ».

D'autres fois, s'abandonnant avec plus d'hardiesse à des vues théoriques, M. de Saussure veut expliquer la position actuellement verticale des couches granitiques par des *soulévemens* qui auraient été occasionnés par le dégagement des fluides élastiques: « Ces fluides rompirent l'écorce pri- » mitive des couches concentriques qui environnaient le » globe; ils firent sortir la partie intérieure et primitive de » cette même écorce (les couches granitiques), tandis que » ses parties extérieures ou secondaires demeuraient ap- » puyées contre les couches intérieures (2). Ainsi la masse » énorme du Mont-Blanc, par exemple, a dû être soulevée, » et sa cime, qui est actuellement élevée d'environ une lieue » au-dessus de la surface actuelle de notre globe, était, » dans l'origine, enfouie de près de deux lieues au-dessous » de cette surface (3) ».

Mais cette doctrine de la stratification horizontale du granit, qui au premier abord paraît si simple, et qui pourtant entraîne de si étranges suppositions, quoique fortement soutenu par M. *Deluc* (4) et autres naturalistes célèbres, n'est

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 661 et suiv.

(2) *Ibid*, n°. 919.

(3) *Ibid.*, n°. 1,999.

(4) Voyez *Lettres Géologiques*, adressées à *Blumenbach*, par M. *J. A. Deluc*, nous avons donné un extrait de cet ouvrage dans le 1er. volume de cette Géographie.—Voici les opinions de M. Deluc relativement aux granits. « La masse entière de nos continens est composée de couches, semblables à cet égard aux assises régu-

point encore généralement admise. Aux yeux d'un grand nombre d'observateurs, ces prétendues couches du granit ne sont que de grandes *lames cristallines* qui se sont rap-

» lières de pierres dans nos maisons, p. 5. — Toutes ces couches » sont *rompues*; il en manque de très-grandes masses dans les » lieux où elles devaient être autrefois; et celles qui restent à notre » vue sont en grande partie *renversées*, p. 8. La classes de ces » couches qui devrait être la plus profonde, comme ayant été for- » mée la première (le granit), s'élève dans la ligne centrale de » la chaîne, où elle n'offre que d'immenses *masures*, dans les dif- » férentes masses desquelles les *couches* se trouvent suivant toutes » inclinations, mais principalement dans une situation presque ver- » ticale, montrant les fractures les plus irrégulières, p. 10.—L'*ho-* » *rizontalité* actuelle n'est point une condition nécessaire pour ad- » mettre la stratification primitive, car on trouve dans une position » verticale des couches qui contiennent des parties d'animaux ma- » rins, et qui par conséquent ont dû être formées par stratification, et » dans une position horizontale; on trouve même fréquemment des » couches de granit absolument horizontale, p. 62—64 ».—Ici l'on peut répondre à M. Deluc. 1°. Que la présence des animaux marins ne suppose pas nécessairement une stratification horizontale; la matière qui a enveloppé ces animaux a pu se cristalliser ou se coaguler suivant toutes les directions possibles. 2°. Que l'horizontalité de quelques couches de granit n'exclut pas la cristallisation, elle indique seulement que la matière cristallisée n'a pas été assez abondante pour s'élever en grandes lames verticales ou en blocs piramidaux; la nature des ingrédiens a seule pu suffire pour déterminer ces variations. 3°. La grande masse des couches primitives par couches horizontales, comme le Mont-Rose, les Cordillières, etc, loin de favoriser le système exclusif de la stratification, fournit au contraire une preuve pour le détruire; car ou il faut supposer d'immenses affaissemens et des engloutissemens dans d'énormes cavités souterraines, pour expliquer la *rupture* de tant d'autres couches aussi puissantes, ou il faut supposer une stratification très-irrégulière et accumulée en certains lieux par des attractions électives; ce qui n'est qu'admettre la cristallisation sous d'autre termes. Voici comme M. *Deluc* s'explique sur la formation primordiale des granits, p. 123. — « Le premier résultat de cette suite de combi- » naisons (c'est-à-dire de la séparation des élémens dans le liquide » et du dégagement des fluides expausibles, pour former l'at- » mosphère) fut la précipitation simultanée des différens cris- » taux de granit, ainsi de celle de diverses substances qui, » dans nos analyses, donnent à-peu-près les mêmes ingrédiens, et » qui sont entremêlés aux couches du granit. Ces premières » précipitations, ainsi que toutes les suivantes, eurent des sus-

prochées l'une de l'autre sous différens angles, en vertu d'une attraction élective. Ce n'est que par la cristallisation immédiate qu'a pu naître un tel amas de pyramides et d'obélisques granitiques accumulés l'un contre l'autre dans un si étroit espace. Ceux qui prétendent que ces lames cristallines, ou, comme ils les appellent, ces couches verticales, ont pris naissance dans une position horizontale, devraient bien considérer que tous les *soulévemens* et *redressemens* auxquels ils ont recours n'ont pas pu sexécuter librement dans des espaces aussi étroites que le sont souvent les intervalles entre les hautes chaînes Alpines. Si le Mont-Blanc, le Géant, le Buet et les Aiguilles de Chamouni étaient des fragmens d'une croûte intérieure soulevés par une force quelconque, ces masses énormes, en se redressant, auraient du se heurter et rester accrochées les unes contre les autres.

Si l'on préfère la théorie des *affaissemens* à celle des *soulévemens*, la grande étendue sur laquelle les terrains primitifs, secondaires et tertiaires sont distribués, par exemple, du côté septentrional des Alpes, la succession assez régulière des granits, des gneiss, des ardoises, des calcaires ; le mélange des grès et des poudingues ou brèches qu'on s'efforce en vain de classer en primitifs et secondaires, présentent des difficultés sans nombre. Car si ces diverses couches ont été formées par précipitation, dans un liquide,

---

» pensions et des reprises; parce qu'à-près la réparation d'une » certaine quantité de molécules solides à la partie supérieure » du liquide, produite par le dégagement des fluides expansibles, » il fallait quelques tems pour que le même état se renouvellât » dans cette partie du liquide par de nouveaux ingrédiens qui » s'élevaient du fond. C'est par ces suspensions, souvent accom- » pagnées de quelques changemens locaux dans le liquide, qu'on » trouve souvent des différences sensibles dans la grandeur, la » couleur et les quantités relatives des différens cristaux dans des » couches de granit qui se suivent immédiatement, qu'il y a même » différentes espèces de cristaux, et qu'elles sont quelques fois » séparées par d'autres couches formées d'une seule ou de deux » substances communes au granit, etc.—Ces premières précipi- » tations formèrent tout autour du globe une *croûte* très-épaisse, ce » dont nous sommes instruits par les grandes chaînes de montagnes » où nous en voyons *les bords redressés* par des catastrophes dont il » s'agit de déterminer la cause, etc. ».

l'une sur l'autre, et dans une position horizontale, comment auraient-elles, en s'affaissant, pu glisser l'une sur l'autre à des distances si grandes, pour que l'une parut après l'autre dans un ordre distinct, et sans qu'il resta sur le sommet de l'une du moins quelques restes de celle qui autrefois la recouvrit? C'est l'impossibilité d'expliquer ces faits par une seule ou même par deux ou trois grandes révolutions, qui a forcé M. *Deluc* à multiplier jusqu'à l'infini « les affaissemens » dans des cavernes intérieures, et les fracturations de la » croûte du globe au-dessus de certaines cloisons intérieures, » et les mouvemens de bascule qui, dans le même instant, » auraient fait redresser verticalement une couche en laissant » une autre couche voisine dans sa position horizontale » enfin, toutes ces idées vraiment confuses qui se trouvent rassemblées dans les *Lettres Géologiques* de ce naturaliste.

Combien est plus facile à concevoir l'image que nous présentent les cristallisations salines régulières. Lorsqu'on fait cristalliser les substances salines dans un vaste réservoir, elles s'accumulent çà et là par groupes plus ou moins considérables. Ces groupes ont différens degrés d'élévation dans le sein de la liqueur. Il y a même des sels grimpans dont les cristaux s'amoncèlent les uns sur les autres, et sortent de la liqueur; tel est, par exemple, le sulfate de potasse avec excès d'acide. Plusieurs de ces groupes peuvent avoir une direction presque perpendiculaire, et s'élever à-peu-près verticalement. Tous ces différens groupes reposent sur une masse qui leur sert de base commune. Parmi les circonstances locales qui déterminent cette aecumulation des cristaux dans un endroit plutôt que dans un autre, il y en a qui nous resteront peut-être long-tems inconnues; toutefois nous savons qu'un refroidissement local ainsi que l'action locale de la lumière peuvent donner aux cristallisations une direction particulière. M. *Chaptal* a fait à cet égard une expérience très-curieuse: dans ses manufactures des sels en grand, ayant fait placer des capsules remplies de liqueurs prêtes à cristalliser, telles que des sels neutres à bases alkalines ou métalliques, dans des lieux obscurs, et qui ne recevaient la lumière que d'un côté, il a observé que les masses de cristaux étaient plus nombreuses de ce côté, et s'y dirigeaient particulièrement; souvent même il n'y a

aucun cristal dans la partie du vase qui n'est pas éclairée (1).

Or, presque toutes les grandes chaînes ou groupes de montagnes se trouvent placées en forme d'une bande ou élévation circulaire qui entoure le globe, et qui le coupe en deux hémisphères, l'un rempli de terres, l'autre de tout aquatique. Nous avons indiqué, dans notre vol. I, p. 283, ce grand fait géologique, mal saisi par Ph. Buache, et ensuite méconnu par tous les feseurs de systêmes terrestres. Une mappemonde physique, qui se trouvera dans notre atlas, le rendra plus clair et plus sensible. Ce grand cercle de montagnes a pu se trouver autrefois précisément sous l'équateur terrestre; donc l'action des rayons solaires a pu déterminer cette accumulation de la matière. Ce n'est pas ici le lieu de développer toutes les conjectures intéressantes et toutes les explications surprenantes auxquelles cette première idée peut donner naissance, bornons-nous à rassembler ici les faits qui, dans la structure générale des Alpes, parlent hautement pour le système de la cristallisation.

Toutes les grandes montagnes de la chaîne Alpine se trouvent dans la lisière méridionale, ou du moins très-près d'elle. Cette disposition uniforme semble exiger une cause très-régulière, comme le serait la cristallisation, et rappelle l'observation de Chaptal sur l'influence de la lumière sur la position des cristaux. — Il est vrai que si l'on ne considère que les montagnes primitives isolément, leurs plus hauts sommets se trouvent tantôt d'un côté tantôt de l'autre; mais nous considérons ici le tout ensemble

Même en considérant les Alpes par chaînons et groupes détachés, on voit ordinairement une très-grande montagne former le centre et le noyau de tout le groupe. La montagne centrale est toujours composée des roches les plus cristallines, telles que le granit, le gneiss, le serpentine; en s'éloignant du centre, les roches montrent une cristallisation moins parfaite et une moindre dureté (2). Il semble que ce phénomène général nous rappelle ceux de la cristallisation

(1) Journal de physique, 1788, octobre.

(2) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 567, etc.

saline, où nous voyons un cristal, aussi-tôt qu'il est formé, en attirer d'autres qui viennent s'asseoir autour de lui.

La figure pyramidale et les arrêtes tranchantes et crénelées qui font distinguer de loin toutes les montagnes granitiques des Alpes occidentales, présentent une image frappante des formes cristallines. On dirait, en voyant le pic de *Finster-aar-horn* ou l'*Aiguille de l'Argentière* : voilà un immense cristal autour duquel d'autres moindres cristaux se sont groupés, en s'appuyant de tous côtés sur lui, pour former cette superbe pyramide.

Si les Alpes étaient nées par l'affaissement et le redressement de l'ancienne croûte du globe, comme M. Deluc le veut, pourquoi cette croûte, en se brisant, n'a-t-elle nulle part formée une longue muraille de rocher, coupée en haut par une ligne droite ou à-peu-près, ce qui cependant devrait arriver au moins quelquefois dans une semblable révolution ? On nous répond que la dégradation du granit a effacé les traces de la première formation des montagnes en les réduisant en masures. Mais cette dégradation n'est pas assez universelle pour n'avoir pas laissé du moins quelque part subsister le caractère et les formes que devraient avoir les montagnes si elles devaient leur naissance à des affaissemens.

La substance de chaque feuillet vertical, dit M. Saussure, est, depuis la base jusqu'au sommet, d'une même nature, lorsqu'on suit la même section verticale; tandis que si l'on examine la montagne en suivant une section qui coupe les plans de ces feuillets, la nature des roches change toujours. Cette circonstance paraît à ce grand observateur une raison pour croire que ces feuillets ont autrefois été des couches horizontales, et formées dans cette dernière position (1).

Mais d'abord on ne voit pas pourquoi la cristallisation n'aura pas pu produire ces masses, que Saussure appelle feuillets verticaux, dans leur position actuelle, puisque nous voyons, dans les opérations chymiques, des cristaux s'engendrer dans cette position : et ensuite M. de Saussure a lui-même infirmé son observation sur l'identité de ce qu'il appelle les couches du granit; puisqu'il avoue que dans les

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 1,998, etc.

roches du sommet du Mont-Blanc il n'y a presque point de *mica*, et que le *feldspath* y est au *quartz* dans la proportion de 3 à 1 (1). Or, la pesanteur spécifique de la première de ces trois substances étant en général plus grande que celle du feldspath et même que celle du quartz, il semble que cette différence de pesanteur a déterminé l'accumulation des cristaux les plus légers vers les parties supérieures de cette montagne.

L'inclinaison des couches des montagnes secondaires vers les montagnes primitives, la formation des poudingues et plusieurs autres faits remarquables ne sont pas plus faciles à expliquer d'après une théorie que d'après l'autre. Les bornes dans lequel cet article est circonscrit nous défendent d'entamer les longues discussions dont ces faits peuvent être les objets; nous renvoyons les lecteurs curieux aux articles de la *Théorie de la terre*, par M. *Delamétherie*, où ces questions sont discutées.

IV. *Observations particulières sur les cimes les mieux connues parmi les* ALPES-PENNINES.

Cette section contiendra quelques développemens des principes généraux indiqués dans la section précédente, en nous bornant d'abord aux cimes les mieux connues des montagnes de la Savoie et du Valais.

La *Roche-Michel*, un des sommets du Mont-Cenis, et qui s'élève à 10,772 pieds au-dessus de la mer, est une montagne très-escarpée, que l'on gravit d'abord par une pente couverte de gros débris de roche micacée calcaire, mêlée de veines et de gros rognons blancs ou jaunâtres, composés de quartz, de feldspath, de spath calcaire et de fer spathique, mélangés en différentes proportions. On trouve ensuite des massifs de rochers qui ressemblent à des tours ruinées, et qui sont composés d'assises à-peu-près horizontales des mêmes rocs calcaires. La nature de la pierre change alternativement, et elle est tantôt plus, tantôt moins chargée de mica. Enfin, en passant sur des glaciers, on parvient à la Roche-Michel proprement dite, qui est une cime terminée

(1) Voyages dans les Alpes, nº. 2,000; comparez les nºs. 1,986, 89, 93 et 94.

en pain de sucre, et coupée à pic au midi à une grande profondeur. Le rocher dont elle est composée est un talc verdâtre, très-doux au toucher, et de schiste micacé calcaire, mais le talc y domine beaucoup. On trouve en montant des fragmens de serpentine; comme le talc et la serpentine ont également pour base la terre magnésienne, il n'est pas étonnant de les trouver dans la même montagne (1).

Au sud-sud-est de la Roche-Michel on aperçoit une cime haute et aigue, qui fait partie de la même chaîne de rochers, et qui probablement est composée de mêmes substances, c'est la *Roche-Melon*. Les trois cimes aigues et rapprochées, appelées les *Trois-Dents*, la cime de *Corne-Rousse*, qui porte un glacier, les *Aiguilles d'Arve* et autres sommets moins connus, présentent au spectateur placé sur la Roche-Michel une vaste série de montagnes, vraisemblablement toutes schisteuses et calcaires. Mais le point le plus élevé dans cette partie des Alpes est probablement le *rocher de Ronce*; c'est la première et dernière cime qui, vue de Lans-le-Bourg, paraisse éclairée par les rayons du soleil levant et couchant. On le croit accessible (2).

Une des singularités de la Roche-Michel, c'est qu'on y trouve des fragmens d'un granit de nouvelle composition, qui s'est cristallisé dans les crevasses des schistes micacés. Ce granit est, pour la plus grande partie, composé d'un feldspath très-fusible; mais il y a aussi du quartz et du mica. Cette formation du granit est très-extraordinaire, dit M. de Saussure, puisqu'on aperçoit bien dans ces schistes micacés du quartz, mais non pas du feldspath (3).

Le passage du *Petit Saint-Bernard*, un des plus faciles, n'offre rien de remarquable pour la géologie. Les rochers sont calcaires ou d'ardoise.

C'est sur l'auguste cime du *Mont-Blanc*, et dans les environs de cette célèbre montagne, que le géologue croit apercevoir les monumens les plus authentiques des opérations primitives de la nature. Cette énorme montagne et ces *aiguilles* hardies qui l'entourent, et qui semblent incliner res-

(1) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 1,257—1,262.
(2) *Ibid.* n°. 1,266.
(3) *Ibid.* n°. 1,267.

pectueusement vers lui, voilà sans doute des témoins de la création; mais leur langage muet n'indique les secrets de la nature que d'une manière énigmatique, et qui admet également les explications les plus contraires l'une à l'autre. Parlons des faits.

Le Mont-Blanc se trouve isolé au centre d'un vaste groupe de montagnes primitives, de glaciers et de neiges éternelles. Quoique son élévation n'est que de 14,700 pieds, tandis que celle de Chimboraço, au Pérou, est de 19,000, l'aspect du Mont-Blanc est infiniment plus majestueux, parce qu'il s'élève presque immédiatement à cette grande hauteur (1); il est tout ce qu'il est par lui-même, tandis que les montagnes du Pérou peuvent être comparées à des nains montés sur les épaules d'un géant.

Du côté de l'Italie, trois grandes pyramides forment les bases avancées qui soutiennent le Mont-Blanc; ce sont le mont *Peleret*, le mont *Rouge* et le mont *Broglia*. Les feuillets verticaux qui composent ces pyramides sont dirigés de même que la vallée, de nord-est à sud-ouest. Les monts Rouge et Peleret contiennent diverses sortes de granits et de granitello, et des filons pyriteux dans un quartz gras. M. de Saussure y découvrit une singularité très-remarquable, c'étaient des soies d'amianthe qui semblaient croître sur le rocher, et qui étaient engagées dans un cristal de roche transparent; les soies d'amianthe elles mêmes étaient transparentes, polygones et cannelées. Le mont Broglia n'est pas de granit, mais d'une roche moins dure, feuilletée et mélangée de schorl (2), de feldspath, de mica, de quartz et de pyrites (3).

Au-dessus de ces trois pyramides et d'une infinité d'autres, qui tous deviennent d'autant plus aigues qu'elles sont plus petites, le Mont-Blanc s'élève comme une pyramide plus grande, et qui présente, du côté de l'Italie, une de ses faces presque taillée à pic. On dirait que cette montagne étonnante

(1) Le prieuré de Chamouni est élevé au-dessus de la mer de 3,208 pieds, et le village de Courmayeur, est à 3,756 pieds.

(2) Ce terme vague, aujourd'hui banni de la minéralogie, est employé par M. de Saussure pour désigner tantôt la tourmaline, tantôt l'amphibole d'Haüy (l'hornblende basaltique) etc.; comparez Saussure, n°. 86—94, et *Haüy* minér., t. III, p. 41 et 57.

(3) Voyages dans les Alpes, n°. 885—899, comp. n°. 911.

a rejetté le manteau de neiges qui couvre ses épaules du côté du nord, afin d'étaler librement, aux yeux du naturaliste, sa structure gigantesque. Tout le corps de la montagne, ainsi que la majeure partie de ses bases, est du granit. Cette roche, toujours taillée par des arrêtes vives et tranchantes, se fait reconnaître de loin par les pointes hardies et pittoresques qu'elle présente. Six glaciers environnent le Mont-Blanc de tous les côtés, et le sépare des grandes montagnes voisines; deux glaciers sont comme nichés sur ses flancs. Mais depuis sa cime jusqu'au cinquième et même jusqu'au quart de sa hauteur, on ne voit plus de glaces; les rochers même disparaissent, pour la plupart, sous une immense couche de neiges éternelles, dont l'aspect éblouissant fait distinguer de loin ce mont dominateur.

En montant à la cime du Mont-Blanc, du côté septentrional, par la montagne de la côte et par la grande vallée, M. de Saussure a trouvé successivement des rochers feuilletés, composés de quartz, de mica, de hornblende schisteuse ou de pierre de corne ferrugineuse, les uns en place, mais tombant en décomposition, les autres déjà réduits en débris, et épars sur les glaciers; des rocs gris, approchant des granits veinés; des schistes composés de hornblende noire et de feldspath blanc (*sienit-schiefer* de *Werner*); de grands blocs de granit qui semblaient avoir été charriés sur les glaciers, des roches feuilletées primitives, dont les élémens sont de la hornblende lamelleuse, noirâtre ou verdâtre, du feldspath, de la plombagine, avec un peu de quartz et de mica; une espèce de stéatite fibreuse; quelques schistes argileux de la nature de l'ardoise, et quelques roches schisteuses granitoïdes, avec des nœuds de quartz; ces roches, sommet d'une chaîne particulière, sortent comme de petites îles ou des écueils de la mer de neige et de glace qui couvrent toutes ces régions. Après avoir traversé les deux premiers plateaux de neige on découvre des rocs foudroyés, du moins la fusion superficielle que plusieurs fragmens de rochers avaient subie, ne semblait pouvoir être attribuée à aucun autre agent que la foudre. Sur l'épaule du Mont-Blanc on rencontre, çà et là, des rocs nuds qui sont des granits, ici dégradés et disséminés par fragmens; là, élevés en rochers solides, divisés par des fissures à-peu-près verticales, dont

la direction va de nord-est à sud-ouest. Le feldspath qui entre dans la composition de ces granits est quelquefois mélangé avec une espèce de stéatite terreuse ; la hornblende existe aussi souvent dans ces rochers. Quelques granits paraissent cariés, et en les cassant on y trouve de petites pyrites. Dans quelques endroits les granits dégénèrent en roches irrégulières schisteuses, composées de quartz et de feldspath, sans mélange de mica, et dont les couches sont séparées et enduites d'une terre argileuse et ferrugineuse. On y trouve aussi du pétrosilex primitif et du granitelle. Parmi les deux rochers les plus élevés que M. de Saussure trouva, l'un paraissait avoit été récemment fracassé ; car ses fragmens étaient épars de tous côtés sur la neige nouvelle, à plusieurs pieds de distance. Et comme sûrement personne n'était allé faire sauter ce roc avec de la poudre, on ne peut guères se refuser à voir dans ce phénomène singulier un effet de la foudre, ou pour parler plus précisément, d'une violente explosion de l'électricité terrestre. Au reste, ces rochers sont des granits en masse, dont le feldspath forme les trois quarts, et le quartz un peu moins du quart ; la hornblende et la stéatite, en très-petite quantité, y remplacent le mica. Mais sur la pointe relevée au-dessus de l'allée blanche on trouva, outre ces granits, des granitelles, c'est-à-dire, des roches composées de lames de hornblende noire et de feldspath blanc, aussi lamelleux, et du pétrosilex primitif, renfermant des veines et des nids de hornblende (1).

On ne trouve point de plaine sur la cime du Mont-Blanc, c'est un espèce de dos d'âne ou d'arrête allongée, dirigé du levant au couchant, à-peu-près horizontale dans sa partie la plus élevée, et descendant à ses deux extrémités sous des angles de 28 à 30 degrés. Cette arrête est très-étroite, presque tranchante à son sommet, au point que deux personnes ne pourraient pas y marcher de front, mais elle s'élargit et s'arrondit en descendant du côté de l'est, et elle prend, du côté de l'ouest, la forme d'un avant-toit, saillant au nord. Toute cette sommité est entièrement couverte de neige, et l'on n'aperçoit les rochers que 60 à 70 toises plus bas. Des deux

---

(1) Extrait du IIIme. chapitre du *Voyage au Mont-Blanc*, ou des nos. 1,966—1,933 des *Voyages dans les Alpes*.



faces de l'arrête, celle du nord aboutit, après une pente rapide, à d'affreux précipices; celle du sud s'abaisse doucement, se relève, et forme une autre cime assez haute, au-dessus d'une vallée qui, à cause des neiges presque perpétuelles dont elle est couverte, a pris le nom de *l'allée Blanche*.

La plus grande distance à laquelle un objet situé sur la surface sphérique du globe, ou au niveau de la mer, puisse être visible pour un spectateur placé sur la cime du Mont-Blanc, est de 126,616 toises, qui font 63 lieues et $\frac{1}{3}$ de 2,000 toises, et seulement 50 lieues et $\frac{2}{3}$ de 2,500 toises. A cause de la refraction, qui augmente la hauteur apparente d'un objet, de la 14e. partie de l'arc terrestre, compris entre l'objet et le spectateur, la cime du Mont-Blanc doit-être visible au niveau de la mer, à la distance de 126,616 toises, plus 9,044 toises, ce qui fait 67 petites lieues $\frac{4}{5}$, et 54 grandes lieues $\frac{1}{4}$. Ainsi l'on apercevrait du Mont-Blanc le golfe de Gênes, si les Apennins n'en interceptaient pas la vue; il serait possible qu'à travers quelque gorge abaissée des Apennins on put distinguer de la mer la cime éclatante du Mont-Blanc. On l'aperçoit fort bien des sommets de l'Apennin les plus voisins de la mer. Saussure croit l'avoir vu de la montagne de la Caume, près Toulon. On l'aperçoit à Dijon et même à Langres, dans le département de la Haute-Marne.

Au sud-est de la vallée de Chamouni se présente une suite de pics décharnus, qu'on nomme les *Aiguilles*. Celle dite *du midi* est élevée de 1,469 toises sur Chamouni, et de 2,009 sur la mer. Sa base a déjà 1,368 toises d'élévation. C'est-là où les chamois pâturent, et où les chasseurs les découvrent; son pied est composé, en partie, d'un mélange de granit en masse, et d'une espèce de roche de corne ou peut-être de trapp; tantôt le granit est encaissé dans la roche de corne, tantôt ils alternent dans le même banc, tantôt ils se traversent par filons et veines; M. de Saussure même s'écrie « la cristallisation seule peut expliquer un mélange » aussi bizarre ». Mais le sommet, et probablement aussi le cœur de l'Aiguille, est d'un beau granit pur (1). Cette aiguille est un mémorable exemple de la facilité avec laquelle on se

(1) Voyages dans les Alpes, nos. 673, 674.

trompe sur la structure des montagnes. M. de Saussure, après s'être traîné avec beaucoup de peine et de danger autour de cette aiguille, jugea qu'elle était composée de feuillets qui tournaient au tour de son axe comme ceux d'un artichaut (1). En la voyant sous ses pieds du haut du Mont-Blanc, il ne lui trouva plus cette structure; tous les feuillets lui semblaient dirigés de nord-ouest à sud-ouest, comme ceux de toutes les autres montagnes voisines (2). La *première* observation de M. de Saussure nous paraît néanmoins la plus vraisemblable et la plus authentique; car une illusion optique, fondée dans les règles les plus simples de la perspective linéaire, peut faire paraître, du haut du Mont-Blanc, tous les feuillets des montagnes inférieures comme étant étendus en lignes droites.

Les aiguilles dite de la *Blaitière*, du *Plan* et du *Dru* sont formées d'une manière très-remarquable. D'abord il s'élève du fond de la vallée de Chamouny un massif de 7 à 800 toises; il est composé de roches feuilletées, la plupart quartzeuses et micacées. Leurs couches peuvent être représentées par un éventail ouvert, dont les côtes, presque horizontales au au bas, se relèvent graduellement jusqu'à devenir verticales au sommet. De ce massif sortent les aiguilles proprement dites, qui sont des pyramides d'un granit pur, et parfaitement cristallisé (3). Il semble donc que ces pyramides doivent avoir leurs bases à elles, et que les couches du massif inférieur sont appliquées contre ces bases. Ainsi le granit qui constitue les pyramides et la roche feuilletée du massif semblent avoir dû être formés en même tems. Cette conséquence est encore confirmée par l'observation des débris trouvés dans la partie inférieure, on y voit des bancs de vrai granit encaissés dans des roches feuilletées, quartzeuses et micacées, d'autres dans une roche de corne feuilletée à feuillets minces.

Le *Buet*, dont le sommet s'appelle aussi la *Mortine*, sépare les montagnes granitiques des montagnes calcaires; sa base est un granit veiné, mais qui paraît recouvert de roches

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 569.
(2) *Ibid.*, n°. 1,996.
(3) *Ibid.*, n°. 656 et suiv.; n°. 677.

calcaires, d'ardoises, des grès et des roches feuilletées micacées et quartzeuses (1). Le sommet du Buet, couvert de neiges éternelles, est un superbe belvédère; à droite, un fleuve qui parcourt sous vos yeux un espace de 36 lieues au milieu des plus riches plaines; ces plaines sont celles du Valais, ce fleuve est le Rhône; les parties du fleuve que les montagnes couvrent de leur ombre semblent un filon d'argent, et celles que le soleil éclaire un filon d'or: au-delà, vos regards se promèneront sur les plus hautes montagnes de la Suisse, sur la Gemmi, le Grimsel, la Fourche et le St.-Gothard, toutes couvertes de glaces, et celles qui avoisinent le mont Rosa terminent en amphithéâtre ce magnifique tableau. A votre gauche les sommités des montagnes s'abaissent brusquement depuis la plus élevée qui soit sur le globe jusqu'à celles qui bordent les campagnes baignées des eaux de la mer. Devant vous la vue plonge sur les plaines arrosées par l'Arve, le Giffre et mille autres torrens; vos regards les suivent, et arrivent avec eux aux rives du Rhône, qui, après s'être perdu dans le lac de Genève, reparaît pour arroser une partie de la France. Genève ne semble qu'un point à l'une des extrémités du lac; le lac n'est qu'un ruban sinueux partageant les campagnes qu'il baigne, et ces campagnes sont un tapis d'or et de verdure: au-delà, l'œil découvre les vastes plaines des deux Bourgognes, dont les montagnes applaties ne présentent aux regards qui s'y perdent que d'imperceptibles inégalités. Votre vue s'étendra aussi sur l'Isère, et même jusque vers la Provence. Ici les sens ne suffisent pas pour embrasser la nature, elle est encore plus immense que la vue n'a de force et d'étendue pour la saisir. Quelle disparate entre ce magnifique et riant tableau et l'effroyable aspect des précipices qui vous environnent!

Mais quel que soit le plaisir causé par le coup-d'œil de ces riches campagnes, le spectacle gigantesque de la chaîne des Alpes, entrecoupée par d'innombrables glaciers, au-dessus desquels s'élève le Mont-Blanc, comme le dominateur menaçant de cet empire de l'hiver, fera toujours une impression plus profonde.

Au-dessous de ce colosse, dont les neiges résistent au

(1) Saussures, Voyages dans les Alpes, n°. 575—579

tems et bravent le soleil, on admire les Aiguilles, qui percènt les nues: quatre mille pieds plus bas on voit encore entre elles les gorges qui les découpent comblées par des amas de glace, dont l'immensité effraie l'imagination. On distingue leurs crevasses, on entend le bruit de leurs chutes retentissantes, celui des torrens de neige qui roulent avec fracas, et qui rappellent à l'esprit les idées effrayantes de bouleversement, de désastres et d'horreurs. Ce tableau majestueux est prolongé sur les hautes sommités du grand St.-Bernard et par les glaciers qui bordent la belle Italie. Enfin toutes ces masses éternelles viennent aboutir à votre piédestal de glace, dont les extrémités ont pour bordure les campagnes dorées et les vertes prairies de la Valorsine, à plus de huit mille pieds au-dessous de vous.

Assis sur ce brillant théâtre, vous pouvez comparer l'aspect des Alpes dans l'éloignement et celui qu'elles offrent dans la proximité. Que de gradations singulières et inattendues dans cette différence! Vue des hauteurs du Jura, la chaîne des Alpes n'est qu'une ceinture d'albâtre resplendissant. A mesuse que l'on en approche, l'uniformité s'évanouit, la nature perd de sa singularité, elle n'est plus que sévère et formidable. Ce rideau blanc et poli des montagnes s'efface, les blocs s'entassent: des vallées chargées de frimats et de glaces font disparaître la continuité de la chaîne, un amas gigantesque de neiges durcies et renouvellés sur des rochers dont la base sert de fondement au globe, des pics effrayans par leur hauteur et leur masse, anéantissent toutes les apparences saisies dans le lointain: les idées de boulversemens et de chaos, d'éternité et de néant, de révolution et d'ordre naissent en foule; l'imagination reste en silence, que concevrait-elle au-delà? En contemplant ces énormes monumens de la vétusté de l'univers, la pensée recule de plusieurs siècles, et se fixe sur l'antiquité imposante et si bien attestée de ces lieux.

Mais le souffle des vents soulève l'atmosphère inférieure; les nuages, les brouillards sortent des vallées où elles étaient emprisonnées; bientôt à la place de cette multitude de montagnes et de plaines qui venaient de faire le sujet de votre admiration, vous voyez un océan de vapeurs, du sein desquelles s'élancent seulement deux ou trois pointes de montagnes

tagnes semblables à des îles sortant du sein des eaux : l'immense carte qui avait été déroulée à vos pieds a disparu.

D'un côté, un vaste espace ressemble à une mer tranquille, et de l'autre un horizon aussi vaste est occupé par une multitude de montagnes et de sommets blanchis, dont les cimes paraissent atteindre la voûte des cieux. Les nuages de la plaine sont d'un blanc de coton, et le ciel, au contraire, d'un profond azur, tandis que des torrens d'une lumière éclatante traversent les gorges des Alpes. Que de beautés, que de merveilles remplacent celles qui semblent avoir épuisé votre faculté d'admirer!

L'inconstance naturelle des vents rompra bientôt l'uniformité de ce tableau ; ces rapides souffles se rencontrent, se livrent des combats, et dans leur fougue ils détruisent ce monde aërien qu'ils venaient de créer. Vous retrouvez, il est vrai, votre océan de nuages, mais il est percé en divers endroits, et l'on voit au travers de ces ouvertures les fonds des vallées et des plaines, ce qui produit des coups-d'œil d'autant plus enchanteurs et singuliers, qu'à peine avez-vous attaché vos regards sur une partie de ce tableau magique, que d'autres fonds se découvrent à vos yeux pour disparaître le moment d'après; tous ces objets semblent être dans un mouvement continuel. Tantôt la pointe d'une montagne s'élève au-dessus des ondes de cette vaste mer, tantôt elle s'y plonge subitement.

Nous ne pouvons pas, dans une esquisse abrégée, nous appesantir sur les détails de chaque montagne ; nous ne ferons donc que nommer l'*aiguille du Goûté*, attenante au Mont-Blanc, et dont le dôme forme une terrasse inférieure de cette célèbre montagne ; on y trouve du granit à bulles noirâtres et vitreuses, qui semblent avoir été produites par la foudre (1) : l'*aiguille du Glacier*, qui domine, au nord-est, le col de la Seigne, et qui est composé de roches quartzeuses micacées (2) : le *Géant* et les *Jorasses*, hautes cimes escarpées qui dominent un col, devenu célèbre par les observations que M. de Saussure y fit pendant un campement de dix-sept jours, sa cabanne étant placée à l'élévation de

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 1,153.
(2) *Ibid.*, n°. 847.

1,763 toises au-dessus de la mer (1) : la chaîne des *Aiguilles-Rouges*, au nord-ouest de Chamouni ; enfin, le fameux *Montanvert*, le belvédère ordinaire des étrangers, que la simple curiosité amènent dans les Alpes.

Pour ceux qui aiment la nature grande et sévère, rien n'est comparable à la magnificence de la mer de glace, vue du haut du Montanvert : il faut deux heures et demie pour y parvenir ; le chemin est quelquefois rapide, mais nullement dangereux, et l'on peut en faire une bonne partie à mulet. Aux trois quarts du chemin l'on

---

(1) M. de Saussure y souffrit beaucoup de la rigueur du froid et de la violence des vents, qui pénétraient à travers les murs de sa cabane de pierres. Il régnait dans cette espèce de passage une tempête continuelle, mais la seizième et dernière soirée que ce naturaliste passa sur le col du Géant, fut d'une beauté ravissante ; « il semblait, dit-il, que ces hautes sommités voulussent » qu'il ne les quittât pas sans regret ; le vent froid qui avait rendu la plupart des soirées si incommodes ne souffla point ce » soir-là : les cimes qui le dominaient et les neiges qui les séparent se colorèrent des plus belles nuances de roses et de carmin, tout l'horison de l'Italie paraissait bordé d'une large ceinture pourprée, et la pleine lune vint s'élever au-dessus de » cette ceinture avec la majesté d'une reine, et un teint du » plus beau vermillon. L'air avait cette pureté et cette limpidité qu'Homère attribue à celui de l'Olympe, tandis que » les vallées remplies des vapeurs qui s'y étaient condensées, semblaient un séjour d'épaisses ténèbres. Mais comment peindre » la nuit qui succéda à cette belle soirée, lorsqu'après le crépuscule, la lune brillante seule dans le ciel, versait les flots » de sa lumière argentée sur la vaste enceinte des neiges et des » rochers qui entouraient la cabane ? Que ces neiges et ces » glaces, dont l'aspect est insoutenable à la lumière du soleil, » formaient un étonnant et délicieux spectacle à la douce clarté » du flambeau de la nuit ! Quel magnifique contraste offraient » au milieu de ces neiges brillantes, ces rocs de granit rembrunis et découpés avec tant de netteté et de hardiesse ; quel moment pour la méditation ! De combien de peines et de privations de semblables momens ne dédommagent-ils pas ! l'ame » s'élève, les vues de l'esprit semblent s'agrandir, et au milieu » de ce majestueux silence on croit entendre la voix de la nature, et » devenir le confident de ses opérations les plus secrètes ». Saussure trouva sur le col du Géant beaucoup de lichens et une seule plante à fleur ; c'est la *Diapensia helvetica*, l'*Androsace* embriquée de Lamarck.

découvre l'aiguille du Dru, qui se présente sous la forme d'un magnifique obélisque : quand on a sur-monté le bois, on voit l'espace se derouler comme par un effet magique, et un plateau de verdure qui semble fuir vers les cieux ; un hospice, en forme de petit temple, et qu'on croirait déposé par miracle, un vide immense qui se fait pressentir au-delà, tout annonce qu'on touche à une scène imposante : en effet, quel spectacle plus grand, plus sublime que celui qu'on a sous les yeux ! C'est une vallée de glace, ondoyée par d'énormes crevasses de plusieurs lieues de longueur ; ce sont des montagnes élancées à d'effrayantes hauteurs ; liées entre elles par des massifs de neiges et de glaces, sur lesquels s'élèvent encore d'énormes pyramides. Tout est granit, tout démontre les révolutions des tems, tout offre une vétusté imposante, une image du chaos (1).

Mais la voix sévère de la science nous arrache à ces jouissances, et nous défend de nous arrêter plus long-tems à la description de ces scènes pittoresques.

Le Montanvert est riche en plantes, mais c'est au courtil ou jardin situé au-dessus du glacier du Taleffre que sont les plus rares. On y trouve une variété du *Leontodon pyrenæum Gouani*, *Ranunculus pyrenæus*, *Ranunculus acris*, etc.

Le mont Bréven sur Chamouni est élevé au-dessus de la mer de 1,306 toises. Cette montagne est de granit veiné par couches verticales, dans la direction de l'aiguille aimantée; son sommet est couvert de débris de cette même pierre. C'est au Bréven où l'on a trouvé le nouveau demi-métal nommé *Titane*. Le Bréven est riche en plantes, telles que la belle *Gentiana asclepiadea*, la *Nardus celtica* et autres. Ce fut sur cette montagne que M. de Saussure passa par un nuage électrique, et fut ainsi naturellement électrisé (2).

Le *col de la Balme*, par où l'on passe de la Savoie dans le Valais, ferme la vallée de Chamouni au nord-est ; il est rempli d'ardoise par conches verticales ; et ce fait est presque général pour tous les cols ou passages des Alpes entre les

(1) *Bourrit*, cols des Alpes, tome I, page 34.
(2) Voyages dans les Alpes, n°. 640—650.

montagnes granitiques et celles calcaires (1). Ce col est très-riche en plantes; *Salix herbacea*, *Erigerum alpinum*, *Plantago alpina*, *Silene acaulis*, *Polygonum viviparum*, *Chrysanthemum alpinum*, *Phytœuma hemispherica*, *Sempervivum arachnoïdeum*, *Veronica alpina*, *Veronica aphylla*, *Veronica bellidioïdes*, *Senecio incanus*, *Cnicus spinosissimus*, *Trifolium alpinum*, *Gentiana rubra*, voilà celles qu'a trouvées M. de Saussure.

Les montagnes du *Grand Saint-Bernard* offrent un mélange de genres divers, qui ont été jusqu'à présent classés dans des ordres différens. L'entrelacement de ces ordres différens, en particulier celui des ardoises avec les roches quartzeuses (2), prouve que la nature ne reconnaît pas ces limites précises et tranchantes que nos géologues ont voulu établir entre les roches primitives et secondaires. Le rocher naturellement poli que l'on trouve dans les montagnes à l'ouest du couvent, paraît avoir reçu ce vernis qui le distingue au moyen d'un suc quartzeux qui se sera cristallisé en coulant sur la surface qu'il recouvre actuellement (3).

Suivons rapidement l'illustre de Saussure dans son excursion au mont Rosa (4). En passant le Simplon il observa la grande différence qui règne entre les deux faces de la chaîne. La face septentrionale qui regarde le Vallais est presque toute de calcaires micacées en couches verticales, et la face méridionale qui regarde l'Italie, de schistes micacés quartzeux, de gneiss ou de granits veinés en couches horizontales, inclinées au plus de 30 à 40 degrés. La même opposition règne dans l'aspect de cette route: au nord, de beaux ombrages, arrosés par de jolis ruisseaux; au midi, des rochers nus et escarpés d'où se précipitent des torrens avec la plus grande violence; le chemin même est aussi effrayant du côté de l'Italie, par-tout cependant sûr et très-bien entretenu, soit parce que c'est la route que prend le courrier de Milan, soit parce que ce passage conduit au Lac-Majeur, et qu'il est très-fréquenté pour le commerce des grains, des vins et des fromages, qui se fait tout à dos de mulets.

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 679.
(2) *Ibid.*, nos. 997 et 1005.
(3) *Ibid.*, n°. 996.
(4) *Ibid.*, tome IV, sixième voyage.

Le mont Rosa, avant Saussure, n'était qu'imparfaitement connu. On voit sur les cartes, à l'est du mont Rosa, une grande montagne, désignée par le nom de Montemore : il n'existe cependant aucune cime de ce nom, mais une gorge ou un passage qui conduit, en huit heures de route, de Macugnaga à un village du Vallais nommé Valsesa, et de ce village on va à Viège en six heures. La latitude de Macugnaga fut trouvée de 46 minutes 30 secondes, et le mont Rosa de 46 minutes 10 secondes.

Ce mont offrit à Saussure un spectacle aussi nouveau qu'étonnant.

En effet, toutes les sommités qu'il avait observées jusqu'à ce jour sont ou isolées comme l'Etna, ou rangées sur des lignes droites comme le Mont-Blanc et ses cimes collatérales ; mais là il voyait le mont Rosa composé d'une suite non interrompue de pics gigantesques, presque tous égaux entre eux, qui forment un vaste cirque, et renferment dans leur enceinte le village de Macugnaga, ses hameaux, ses pâturages. De vastes glaciers le bordent, et des pentes escarpées s'élèvent jusqu'aux cimes de ces magnifiques colosses.

Les vallées qui viennent aboutir à la circonférence extérieure de ce cirque, et qui sont au nombre de sept, indiquent un nombre égal de hautes chaînes qui aboutissent au même centre ; les voici dans l'ordre suivant lequel elles ont été traversées : Val-d'Anzasca, Val-Sesia-Piccola, Val-Sésia-Grande, Val-de-Lys, Val-d'Ayas, la vallée de glace du mont Cervin, enfin celle de Sass.

Mais ce n'est pas seulement la singularité de cette forme qui rend cette montagne remarquable, c'est peut-être plus encore sa structure ; il est prouvé que le Mont-Blanc et tous les hauts sommets de sa chaîne sont composés de couches verticales ; au mont Rosa, jusqu'aux cimes les plus élevées, tout est horizontal ou incliné au plus de 30 degrés. Enfin, il n'est point de granit en masse comme le Mont-Blanc et les hautes cimes qui l'entourent ; mais ce sont des granits veinés et des roches feuilletées de différens genres qui constituent la masse entière de cet assemblage de montagnes, depuis sa base jusqu'à ses plus hautes cimes. Ce n'est pas que l'on n'y trouve du granit en masses, mais il y est purement accidentel,

et sous la forme de rognons, de filons, ou de couches interposées entre des roches feuilletées. On ne dira donc plus que les granits veinés, les gneiss et les autres rochers de ce genre ne sont que les débris des granits rassemblés et aglutinés au pied des hautes montagnes, puisque voilà des rochers de ce genre dont la hauteur égale presque celle des cimes granitiques les plus hautes connues, et où l'on serait bien embarrassé de trouver la place des montagnes de granit dont les débris ont pu leur servir de matériaux; surtout si l'on considère la masse énorme de l'ensemble des murs du cirque, tel que celui du mont Rosa; il faut donc reconnaître, comme tous les phénomènes le démontrent d'ailleurs, qu'il existe des montagnes de roches feuilletées, composées des mêmes élémens que le granit, et qui sont sorties comme lui des mains de la nature, sans avoir commencé par être elles-mêmes des granits.

Au nord-est du mont Rosa se présente la haute et fière cime du mont Cervin, qui s'élève à une hauteur énorme, sous la forme d'un obélisque triangulaire d'un roc vif, et qui semble taillé au ciseau.

Cette Aiguille fut trouvée avoir la hauteur absolue de 2,309 toises, ce qui est la plus grande élévation qui ait été mesurée dans les Alpes, après le Mont-Blanc et le mont Rosa. Cette masse est composée de serpentine, mélangée de schiste micacé, en partie calcaire et en partie quartzeux; ses couches sont coupées abruptement sur ses flancs. Aucun entassement de débris ne se montre à ses pieds, quoiqu'on s'attendait à y trouver des fragmens détachés des côtes de cette grande masse, qui est un assemblage de tant de couches surperposées et d'une nature différente. C'est ainsi que la nature se plaît à démentir les systêmes et les principes qui paraissaient les plus avérés. On voit un beau glacier suspendu ou appliqué contre le pied de cet obélisque; on en voit trois autres dans les interstices des hautes cimes, situées au nord-est du mon Cervin, dans la direction qui tend à la vallée du Rhône en Vallais.

Au-dessus du col du mont Cervin, Saussure trouva un tuf renfermé dans les pierres primitives; il en avait vu dans les limites entre les montagnes primitives et les secondaires; mais celui qu'il vit au mont Cervin, était le seul qu'il eût

observé entre des couches de nature décidément primitives; lorsqu'ils se demandait qu'est-ce qui avait pu interrompre subitement la formation de ces couches si régulières de gneis et de calcaires grenues, toutes composées de particules cristallisées, et les remplacer par un amas confus de sable micacé et d'argille, liés sans ordre par une boue calcaire, il ne pouvait en imaginer d'autre cause qu'un mouvement subit et irrégulier dans les eaux de l'ancien Océan, joint peut-être à l'ouverture de quelque gouffre qui avait vomi cette boue; et ce moment doit avoir eu des retours périodiques, puisque ces couches de tufs reviennent à cinq reprises différentes. La plus haute dont-on vient de parler, a plus de 1,800 toises au-dessus des mers actuelles; la première a environ 1,720 toises, celle que l'on voit en descendant du Breuil en a 1,600; et deux autres sont à 1,300 toises.

V. *Poudingues de Valorsine.*

On entend par *poudingue* (1) une roche composée d'un nombre de petits silex réunis par un ciment. Les poudingues diffèrent donc des *brèches*, qui sont des marbres recomposés, ou des aggrégats de differens fragmens de pierre calcaire, réunis par un ciment calcaire; ils diffèrent également des grès en ce que ces derniers ne sont pas composés de fragmens, mais de petits grains (2). Il faut avouer qu'il est impossible d'introduire un langage exact dans la géologie, parce qu'un tel langage ne peut-être fondé que sur la nature chimique des substances, tandis que le géologue considère principalement la structure et la manière d'agrégation.

On considère généralement les poudingues comme formés des débris des roches plus homogènes, qui seraient roulés d'en haut de leurs montagnes natales, et tombés dans une matière liquide qui, en se coagulant dans la suite, leur aurait servi de ciment. D'après cette *théorie* on distingue des poudingues primitifs et secondaires; les premiers ont pour

(1) Ce mot vient de l'anglais, il est généralement adopté parmi les géologues.

(2) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 197. Comparez *Delamétherie*, Théorie de la terre, t. II, p. 443 et suiv.

Mm 4



ciment ou gluten une matière quartzeuse ou silicée ; les autres sont liées par un ciment calcaire (1).

Les couches de poudingues ne paraissent pas avoir pu se former autrement que dans un position horizontale. On conçoit bien que des particules d'une extrême tenuité, suspendues dans un liquide, puissent s'agglutiner entr'elles, et former des couches verticales ; mais qu'une pierre toute formée de la grosseur de la tête, se soit arretée au milieu d'une fente verticale, et ait attendu là que les petites particules du ciment vinssent l'envelopper, la souder et la fixer en cette place, c'est une supposition qui paraît absurde.

Les poudingues de Valorsine (2) sont d'une nature trés-remarquable. Ce sont de grands blocs d'un schiste gris ou de couleur lie de vin, quelquefois même d'un violet décidé, qui renferment une grande quantité de cailloux étrangers, les uns angulaires, les autres arrondis, de différentes grosseurs, depuis celle d'un grain de sable jusqu'à celle de la tête. Ces cailloux appartiennent tous aux roches primitives ; ce sont des granits feuilletés, des roches quartzo-micacées feuilletées, du quartz pur, mais aucun schiste purement argileux, aucune pierre calcaire. Le schiste micacé qui forme la pâte, a le tissu très-régulier et très fin. Ils sont par couches *verticales*. Enclavés au milieu de la montagne, ils sont recouverts par une succession de couches de grès micacés quartzeux, de calcaire micacé et de calcaires non micacé. Ces couches sont également verticales. Il semble donc que toute la masse de cette montagne, élévée de 1,181 toises sur la mer, a été redressée ensemble, c'est-à-dire que toutes les couches, formées d'abord dans une position horizontale, ont été placées, par un mouvement simultané, dans une position verticale (3).

Cependant si nous demandons aux géologues quelle était précisément l'épaisseur du liquide primordial dans lequel toutes les substances étaient suspendues, ils n'en savent

---

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 699. *Voigt*, Mercure allemand, février 1785.

(2) Valorsine est à 4 ou 5 lieues au nord-est de Chamouny.

(3) Voyages dans les Alpes, n°. 692.

rien. Si nous leur demandons combien de tems a duré la cristallisation ou coagulation de chaque substance, ils n'en savent rien. Il n'est donc pas absolument impossible que le schiste micacé, qui constitue la base de ces poudingues, ait pu former, à une époque quelconque, un liquide assez épais pour que les cailloux y restassent *suspendus* à différentes hauteurs.

Mais d'où sont-ils venus? dira-t-on; sont-ils tombés du ciel? — Nous n'en savons rien, et ce n'est point impossible; des faits nombreux, et bien constatés, prouvent aujourd'hui que *Franklin* n'a pas eu tort de dire: « Il y a » peut-être eu un tems où il pleuvait des pierres comme il » pleut à présent de l'eau ».

VI. *Montagnes entre le Mont-Blanc et le lac de Genève.— Lit et bassin du Rhône.*

La haute vallée de Chamouni, quoique bordée de montagnes primitives, renferme quelques montagnes calcaires et gypseuses qui paraissent appartenir à une formation plus moderne. Le mont *Lacha*, qui ferme cette vallée, est calcaire; il est élevé de 1,077 toises; ses couches offrent la même direction et les mêmes traces des révolutions violentes que celles des montagnes primitives; il n'y a aucun reste d'animaux marins ni dans cette montagne ni dans aucune autre de cette vallée. Quelques gypses et quelques pierres calcaires, semblables à des tuffes, sont donc les seules substances qu'on pourrait ici regarder décidément comme étant d'une date plus récente (1).

En descendant par Servoz à Sallenche, on voit, au nord et sur la droite, les restes d'une grande montagne qui s'écroula, en 1751, avec un fracas horrible; une masse de trois millions de pieds cubes avait été minée par les eaux de plusieurs lacs et torrens; elle était composée d'ardoises et de marbre; en tombant, ces matières réduites en poudre, s'élevaient dans l'air comme la fumée d'un volcan; on crut apercevoir des flammes; les habitans effrayés fuyaient en foule, lorsque le savant *Vitaliano Donati*, envoyé par le roi de Sardaigne pour examiner ce phénomène, dissipa les er-

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 705, etc.

reurs populaires, et mit un terme à l'existence imaginaire du nouveau volcan (1).

En allant de Salenche à Cluse on voit à droite la belle cascade du *Nant d'Arpenaz*; la chute est de 800 pieds : la montagne calcaire d'où ce torrent descend offre un phénomène très-pittoresque et très-remarquable en géographie physique; elle est composée de couches arquées qui s'élèvent de la base, et en se courbant avec la plus grande régularité, vont former la sommité convexe de la montagne, et descendent de l'autre côté à la base; là, ces couches, toujours régulières, toujours parallèles et entières, s'enfoncent pour former, dans une autre montagne plus haute, d'autres demi-cercles, correspondans à ceux de la première, mais dans le sens contraire (2). M. de Saussure, qui d'abord avait bien gratuitement considéré ce phénomène comme l'effet de quelque révolution violente, observe, dans *sa table des matières* (3), que tout cela pouvait fort bien n'être que le produit de la cristallisation.

Près *Cluse*, l'Arve passe une gorge pittoresque bordée par des montagnes calcaire très-serrées, taillées à pic, et dont les angles saillans et rentrans se correspondent; ce parallèlisme cesse dans les parties les plus larges de la vallée; là, les angles saillans se rencontrent plutôt, et forment des étranglemens.

Le *Mole*, montagne calcaire, élevée de 5,686 pieds au-dessus de la mer, domine une vaste rangée de montagnes secondaires, parmi lesquelles on distingue le mont *Brézon* et celui dit *des Bornes*; c'est une terrasse inférieure des Alpes, un premier rempart qui sépare de la plaine et des collines la région de rochers. Le Mole et quelques autres montagnes voisines ont leurs escarpemens tournés vers le centre des Alpes, tandis que le mont Salève et les autres hauteurs du troisième rang tournent leurs escarpemens vers les bords du

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 493.

(2) Voyages des Alpes, tome I, page 398 de l'éd. in-4°., la planche IV, une des mieux gravées de cet ouvrage, et parfaitement dessinée par le célèbre M. *Bourrit*.

(3) *Saussure* a inséré dans sa table des matières quelques idées qui lui étaient venues après l'impression de son ouvrage.

lac (1). Mais d'autres montagnes placées sur la même ligne avec le Mole, telles que le mont *Brézon*, celui dit *des Bornes* et celui de *Vergy*, ont leurs escarpemens tournés vers le lac; en examinant l'ensemble de ces faits sur la carte, l'on n'y trouve pas cette régularité et cette disposition systématique dont M. de Saussure parle. Le Mole lui-même est composé de bancs calcaires, fortement et diversement inclinés; il est très-riche en plantes; les hautes prairies sont parées de la belle Gentiane à fleurs rouges, *gentiana purpurea*, de l'*anemone narcissiflora*, de l'*anemone pulsatilla*, de l'*hieracium aurantiacum*, du *leontodon aureum*, etc. Sur le sommet on trouve la *campanula thyrsoïdes*, le *dryas octopetala*, de petites saxifrages, des saules rampans, etc. Les pentes rapides du côté de l'est produisent la *gentiana acaulis*, la grande globulaire, la *pedicularis verticillata*, la *bartsia alpina*, etc. Les pâturages du Mole sont en grande réputation; le laitage et le beurre des vaches qui s'y nourrissent sont plus gras et plus savoureux que ceux des montagnes voisines.

Les montagnes calcaires dont le Mole fait partie, s'étendent au nord-est vers l'extrémité orientale du lac de Génève; elles tiennent d'un autre côté à la chaîne centrale des Alpes, du côté du Buet. Elles bordent le lac presqu'immédiatement par des escarpemens très-rapides, de sorte qu'il semble qu'ici un des degrés du vaste amphithéatre des Alpes a disparu.

Ce degré se trouve conservé du côté de Genève ou montagne des *Voirons*, la colline de *Montoux*, le grand et le petit *Salève*, le mont *Sion* et le mont de *Vuache*, forment une barrière qui semble avoir été autrefois baignée par les eaux du lac de Genève, qu'elle retenait à un niveau bien plus élevé, et sur une étendue bien plus grande que ce lac n'en occupe à présent. Ces hauteurs, qui semblent sur la carte former une seule chaîne, diffèrent essentiellement par leur nature.

Les *Voirons* sont composés de grès ou pierres de sable, renfermant quelques bancs calcaires; la colline de *Montoux* est également d'un grès plus tendre ou molasse. Le *Salève*, au contraire, est en général composé des bancs calcaires,

---

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 282.

qui vers le haut sont horizontaux, mais au bas de la montagne on en voit qui, placés dans une direction verticale, s'appuient contre les branches inférieures des couches horizontale; un banc de sable recouvre le haut de la montagnes; sur les côtes, dans les gorges, dans les vallons on trouve un grand nombre de blocs de granits épars. et dont plusieurs reposent sur des piedestaux isolés de pierre calcaire; les flancs et les escarpemens de la montagne, tournés vers l'extrémité du lac, présentent de longues excavations, qui ont paru à quelques naturalistes être les traces des grands courans qui les auraient baignés anciennement; sur le derrière de cette montagne, c'est-à-dire sur ses pentes douces tournées vers le centre des Alpes, sont entassés des bancs de grès tendre ou molasse, semblables à ceux qui composent les Voirons; enfin, le mont Salève renferme, dans l'intérieur de ses couches calcaires, une grande variété de corps marins pétrifiés, des *peignes*, des *térébratules*, des *gryphites*, des *entroques*, des *coraux*, des *madrépores* et plusieurs coquilles bivalves, décrites par M. Deluc, et dont les analogues vivans ne sont pas connus (1).

Le mont *Sion* est une colline composée de grès, qui s'appuye d'un côté sur le grand Salève, et de l'autre sur le mont *Vouache*. Ce dernier est calcaire, et ses bancs sont précisément inclinés et dirigés dans les mêmes sens que ceux de la partie opposée du mont Jura. Il paraît donc que le Vouache n'est qu'une continuation de la première ligne du mont Jura, et que ces deux montagnes n'ont autrefois été séparées que par un abaissement ou une gorge, laquelle peu-à-peu a été rongee et excavée par les eaux du Rhône. Aprésent c'est une échancrure profonde et étroite, qui porte avec raison le nom de l'*Ecluse* (2). Si cette issue était fermée,

(1) Voyages dans les Alpes; essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève, ch. 7, 9, 11, 13.

(2) A deux lieues et demi au-dessous de l'Écluse est la fameuse *perte du Rhône*. Ce fleuve coule tranquillement sur un lit d'argile, lorsque tout-à-coup il se présente devant lui un vaste entonnoir, que ses eaux ont creusé dans un roc calcaire; il s'y engouffre avec une vitesse et un fracas prodigieux, ses eaux se refoulent mutuellement, s'agitent et se brisent en écume. Dans un endroit les rochers qui bordent cet entonnoir se resserrent tellement, qu'il n'y a pas

toute la vallée de Genève serait submergée; le lac agrandi baignerait les pieds du Jura et du Salève, et les eaux ne pourraient se décharger que par-dessus le mont Sion.

Rien ne prouve que le lac de Genève ait jamais eu toute cette étendue, mais il y a lieu de croire, même d'après des documens historiques, qu'il s'élevait plus haut qu'aprésent. Plusieurs parties du sol qu'occupe la ville de Genève étaient couvertes d'eau il y a dix ou douze siècles. Telle est du moins l'opinion de MM. *Sénébier et Saussure* (1).

Le Rhône a donc élargi et excavé cette gorge par laquelle elle débouche, et les eaux du lac ont ainsi, d'année en année, trouvées un écoulement plus libre. De l'autre côté, le Rhône, en apportant du gravier, a comblé une partie de l'extrémité orientale du lac; le sol, depuis Aigle jusqu'à Ville-Neuve, n'est composé que de lits parallèles de sable et de limon, peu élevés au-dessus du niveau du fleuve, et encore imbibés de ses eaux, qui le rendent marécageux.

VII. *Remarques sur le mont Jura.*

L'usage populaire restreint le nom de Jura aux montagnes qui s'étendent depuis Genève vers Neuchâtel et Bienne. Mais, aux yeux de la géographie physique, le mont Jura est un assemblage de plusieurs chaînes de mon-

---

deux pieds de distance entre les deux bords. Un peu au-dessous de ce gouffre, il se trouve dans le lit du fleuve, à 32 pieds de profondeur, un banc de rocher plus dur que les autres, et qui ne s'est pas laissé excaver par les eaux dans toute la largeur du canal; elles ont donc creusé autant endessous qu'en dessus, et ce banc de rocher forme, à mi-profondeur du canal, deux corniches saillantes qui laissent pourtant apercevoir la surface de l'eau dans la partie inférieure du canal. En été, lorsque les eaux sont hautes, elles montent au-dessus de ces deux corniches, et remplissent le canal supérieur. Jusqu'ici donc le Rhône n'est point encore perdu. Mais à 2 ou 300 pas au-dessous de l'entonnoir dont j'ai parlé, de grandes masses de rochers, qui se sont détachées du haut des parois du canal supérieur, sont tombées sur les deux corniches, et se trouvant soutenues par celles-ci, ont formé un toit au-dessus du canal inférieur, dans lequel le Rhône reste caché pendant l'espace d'environ 60 pas. Il reparait fort tranquille, et coule entre des bords taillés à pic à la hauteur de 150 pieds, et couronnés d'arbres, dont les branches, en se joignant par en haut, forment un vaste et sombre berceau.

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 217.

tagnes parallèles entre elles, dirigées à peu-près du sud-sud-ouest au nord-nord-est. Le point le plus méridional que ces chaînes atteignent est à Cerdon ou à Poncin, dans le ci-devant Val Romey (dep. de l'Ain); une ligne tiree par Lons-le-Saulnier, Salins, Besançon (1), Montbéliard sur Bâle, indiquerait leur plus grande extension vers l'occident; au nord-est, l'extremité du Jura se montre déjà entre le Frickthal et l'Argovie; la chaîne suit le cours de l'Aar jusqu'au nord de Bienne; plus loin, les lacs de Bienne et de Neuchâtel, les vallées de l'Orbe et de la Venoge fixent la borne orientale de ces montagnes. Le Jura, considéré comme l'ensemble de toutes ces chaînes, a donc 60 à 80 lieues de longueur sur 15 à 16 de large.

Le Jura, quoique dans sa plus grande partie séparé des Alpes, peut cependant être regardé comme une dépendance de ces montagnes dominatrices. D'abord, parce qu'il se joint par le Vouache au mont Salève, et par conséquent aux chaînes extérieures des Alpes; il semble encore y avoir un autre rapprochement vers Belley et Seyssel. Le Jura, dans toutes ces chaînes, marche parallèlement aux Alpes. Enfin, sa partie la plus élevée est située du côté des Alpes, et il s'abaisse graduellement à mesure qu'il s'en éloigne. Toutes ces circonstances réunies semblent nous autoriser à considérer le Jura comme un système *sub-alpin*, et dépendant du grand ensemble que nous nous sommes proposés d'esquisser.

Les chaînes de montagnes dont le Jura est composé ne sont pas continues d'une extrémité à l'autre; mais les échancrures ou crénelures qui les divisent ne descendent guères au tiers de leur hauteur; les gorges les plus basses par lesquelles on traverse le Jura sont toujours très-élevées au-dessus des plaines; ainsi ces montagnes forment un massif non interrompu depuis les plaines de l'Helvétie jusqu'à celles de la Franche-Comté.

---

(1) Saussure se trompe en regardant les montagnes qui sont près Vésoul comme des dépendances du Jura. Elles s'appuient par leur extrémité septentrionale au centre des Vosges. Le Doubs trace, depuis Montbéliard jusqu'à Besançon, la limite extérieure des chaînes qui communiquent avec le Jura.

Il n'est pas facile de saisir la forme générale du Jura ; des irrégularités sans nombre semblent exclure toute idée d'uniformité. Si des environs de Genève on observe la première ligne du Jura, on verra ici des pentes rapides couvertes de forêts jusqu'au sommet de la montagne ; là, des sommités nues et escarpées ; plus loin, des pentes douces couvertes de verdure. Cependant M. de Saussure, qui a si long-tems observé les montagnes, a cru démêler que tout le Jura est composé de couches qui s'élèvent en s'appuyant contre la chaîne, et redescendent de l'autre côté de la même manière. La forme générale de ces couches ressemble donc au toit d'une chaumière, ou si l'on veut, à un jeu de cartes ployé en deux, suivant sa longueur ; seulement le faîte est plus arrondi. Par-tout où l'on trouve des exceptions apparentes à cette règle, on peut être sûr qu'elles ne sont qu'accidentelles ; ce n'est qu'un côté du toit qui a disparu par quelque révolution, et qui laisse apercevoir l'escarpement des couches de la face postérieure (1).

En quelques endroits de la Franche-Comté on trouve des bancs verticaux ou perpendiculaires à l'horizon, qui sont renfermés entre les bancs inclinés, et occupent le cœur de la montagne. D'autres fois, comme auprès du village de Cluse, non loin de Pontarlier, on voit des espèces de demi-cirques formés par des rochers dont les couches sont des portions de la surface d'un même cône, et tendent à un centre commun qui se trouverait élevé au-dessus de l'horizon. Quelquefois deux montagnes formées de couches en demi-voûte se présent réciproquement leurs faces escarpées, et semblent avoir été anciennement liées ensemble. Les dernières collines du Jura, vers Orgelet et Lons-le-Saulnier, ont toutes leurs escarpemens tournés vers le nord-ouest ou vers les plaines de la Franche-Comté, tandis qu'elles descendent par des pentes douces vers l'intérieur du Jura. Cependant, en général, les bancs inclinés des basses montagnes du Jura s'unissent aux bancs horizontaux des plaines qui les bordent.

Le Jura est entierement composé de pierre calcaire. Il y a pourtant vers son extrémité septentrionale quelques montagnes qui sont recouvertes de grès. Le noyau des montagnes

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 332—336.

du Jura est plus dur que leur écorce. Les couches intérieures consistent en une pierre grise, dure et compacte, tandis que les bancs extérieurs sont composés d'une pierre jaunâtre, d'un tissu lâche et peu solide. C'est sur-tout du coté de la Franche-Comté que cette écorce jaune et tendre à le plus d'étendue et d'épaisseur. La pierre grise et dure renferme peu de coquillages ; la pierre jaune et tendre en est remplie, au point que dans certains endroits elle parait en être entièrement composée. Ce sont des *térébratules*, des *oursins*, des *astroïtes*, des *entroques*, des *palmiers marins*, des *étoiles de mer*, et autres coquillages entièrement pétrifiés (1).

Les cailloux roulés qu'on trouve dans l'intérieur du Jura sont tous calcaires, tandis que ceux qu'on trouve dans les vallées tournées vers les Alpes ou vers les Vosges sont de granit, de porphyre et d'autres roches semblables (2).

La sommité du Jura la plus elevée se nomme *la Dole;* elle est située à 5 lieues au nord de Genève, sa hauteur est de 658 toises au-dessus du lac de Genève, et de 846 au-dessus de la mer. Du haut de la Dole on peut compter, vers le nord-ouest, sept chaînes parallèles du Jura, qui s'abaissent successivement à mesure qu'elles s'éloignent de la première, dont la Dole fait la sommité. Au sud-est s'offre le magnifique spectacle des Alpes. On en découvre une étendue de près de cent lieues, depuis le Dauphiné jusqu'au St.-Gothard. Pour jouir de ce spectacle dans tout son éclat, il faudrait le voir comme le hazard l'offrit un jour à M. de Saussure. Voici le tableau qu'il en trace : » Un nuage épais couvrait le lac de Genève, les collines qui » le bordent et même toutes les basses montagnes. Le som» met de la Dole et les hautes Alpes étaient les seules cimes » qui élevassent leurs têtes au-dessus de cet immense voile ; » un soleil brillant illuminait toute la surface de ce nuage, » et les Alpes éclairées à-la-fois par les rayons directs du » soleil et par la lumière que ce nuage reverberait sur elles, » paroissaient avec le plus grand éclat, et se voyaient à des » distances prodigieuses. Mais cette situation avait quelque » chose d'étrange et de terrible ; il me semblait que j'étais » seul sur un rocher au milieu d'une mer agitée, à une grande

(1) Voyages dans les Alpes, n°. 347—351.
(2) *Ibid.* n°. 353.

» distance

« distance d'un continent bordé par un long récif de rochers « inaccessibles (1) ».

La Dole est très-celèbre par ses plantes rares; on y trouve le *léontopodium*, remarquable par le duvet cotonneux qui le recouvre; le *senecio alpinus*, bordé de grands rayons dorés; l'œillet des Alpes, qui a l'odeur du lys; le *satyrium nigrum*, qui exhale le parfum de la vanille; l'*androsace villosa*, dont les fleurs, d'un beau blanc de lait, ont à leur centre une étoile, qui est d'abord verte, mais qui devient ensuite jaune, et à la fin d'un bel incarnat; le *buplevrum longifolium*, l'*orobus lutéus*, rare dans la Suisse; l'*aster alpinus*, la *mespilus chamæmespilus* et autres. Dans les paturages et les environs de la Dole on trouve entr'autre le véritable napel, *aconitum napellus*, et l'hellébore blanc.

Le *Reculet*, montagne voisine de la Dole, et qui, après celle-ci, est une des plus élevées du Jura, produit aussi beaucoup de plantes remarquables, entr'autres la *lunaria rediviva*, la *scabiosa alpina*, l'*astragalus montanus*, le *ranunculus thora*, et son prétendu contre-poison l'*aconitum anthora*, des anémones, des arénaires, l'*antirhinum alpinum*, le *rubus saxatilis*, dont les baies sont de l'acidité la plus agréable, etc., etc. Le Reculet est sur le territoire de France, et le Dole sur celui du canton de Vaud.

La direction parallèle de toutes les chaînes du mont Jura fait nécessairement naître par-tout des *vallées longitudinales* ou dirigées suivant la longueur de la chaîne. Telles sont, du côté de la Suisse, la vallée de Joux, celle de Moutier-Travers, celle de Valangin, celle de l'Erguel et celle de la Birse; du côté de la Franche-Comté, la haute vallée du Doubs, depuis sa source jusqu'à Sainte-Urzane, sur une longueur de 20 à 24 lieues; celles où coulent le Soubre et la Louve; celle de l'Ain, longue de 30 à 35 lieues; la vallée du Rhône, depuis la perte de ce fleuve jusqu'à St.-Genis; enfin, la grande vallée du Doubs, depuis Audincourt, près Montbéliard, jusqu'à son embouchure dans la Saône. Cette grande vallée est longue de 40 lieues environ, sans compter les petites sinuosités; je la regarde comme la limite naturelle du système entier du mont Jura.

(1) Voyages dans les Alpes, tome I, p. 289, de l'édit. in-4°.

Il y a une exception apparente à cette direction longitudinale des vallées du Jura ; c'est la partie de la vallée du Doubs, où cette rivière fait un grand coude entre Sainte-Urzane et Audincourt, pour sortir des chaînes intérieures et descendre dans les plaines. Mais même ici la manière dont cette rivière a percé par les gorges, en se recourbant vers Saint-Hypolite, prouve que la forme générale du terrain et la direction des hauteurs sont encore les mêmes.

Les lacs renfermés dans les chaînes du mont Jura, ou qui en baignent les pieds, affectent également une forme allongée et parallèle aux chaînes. Le lac de Bienne est renommé à cause de la charmante île de Saint-Pierre qu'elle renferme. Celui de Neuchâtel est bordé par les terrasses inférieures du Jura, qui s'élèvent de la manière la plus pittoresque, et d'où l'on jouit d'une vue immense sur les Alpes et l'intérieur de la Suisse; mais c'est principalement sur le lac de Joux et sur ses environs que la géographie physique doit fixer ses regards (1).

La vallée de Joux est située entre deux chaînes du mont Jura ; elle commence proprement au pied du Noir-Mont, et se termine aux Charbonnières; elle peut avoir 7 lieues de long sur 1 à 2 de large. Le fond en est couvert de prairies, mêlé de quelques champs, et parsemé de villages et d'habitations isolées, dont la propreté indique l'aisance de leurs habitans. L'absence d'arbres en rend l'aspect un peu monotone ; on ne voit des forêts qu'à une certaine hauteur sur les pentes des montagnes. L'Orbe prend sa première source au pied du Noir-Mont, et se jette d'abord dans le *lac de Rousses*, qui est le plus élevé de ceux du Jura. Dans les prairies marécageuses qui bordent ce lac on trouve le *comarum palustre* et la *swertia perennis*, plantes très-rares dans ces environs. L'Orbe ressort du lac de Rousses, suit le fond de la vallée, et se jette dans le *lac de Joux*. Ce lac coupe d'une manière très-agréable la verdure uniforme de la vallée ; sa largeur, qui est d'une demi-lieue, remplit presque tout le fond de la vallée; la clarté et la tranquillité de ses eaux, l'amphithéâtre de rochers,

(1) Ce qui suit est le résumé du 16me. chapitre de l'*Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, dans le premier volume des voyages de Saussure.

de forêts, de champs et de villages qui l'entoure, sa situation absolument isolée, tout, en un mot, concourt à en rendre l'aspect très-romantique. Sa longueur est de 2 lieues; son niveau est élevé de 317 toises ou 1,902 pieds au-dessus du lac de Genève, et par conséquent 3,028 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le *petit lac* ou *lac de Brénel*, situé à l'extrémité septentrionale de la vallée, reçoit par un canal les eaux abondantes du lac de Joux; mais comment s'en décharge-t-il lui-même, la vallée étant barrée par-tout par des grandes hauteurs ?

La nature y a pourvu en ménageant aux eaux des issues souterraines, par lesquelles elles se perdent. Mais ce n'est point par de larges canaux ni par de vastes gouffres que ces eaux descendent dans la terre, c'est par les intervalles des couches verticalles de la pierre calcaire de laquelle sont composées les montagnes qui entourent ces lacs, et sur-tout celui de Brénel, du côté du couchant et du nord. Comme il est de la plus haute importance pour les habitans de cette vallée de maintenir ces écoulemens naturels, sans lesquels leurs champs et même leurs habitations seraient submergées, ils les entretiennent avec le plus grand soin; et même lorsqu'il s'aperçoivent qu'ils n'absorbent plus les eaux avec assez de force, ils en ouvrent de nouveaux. Il suffit pour cela de creuser des puits de 15 à 20 pieds de profondeur, sur 8 à 10 de large, dans les couches minces et verticales dont les sommités paraissent à fleur de terre sur le bord du petit lac. Des canaux y conduisent l'eau, qui s'y perd en s'infiltrant dans les interstices des couches. Ce sont ces puits que l'on nomme les *entonnoirs* du lac de Joux. On les vide et les nettoye lorsqu'ils se remplissent de vase. Un de ces entonnoirs, et le plus grand de tous, est l'ouvrage de la nature; il est formé dans des couches exactement perpendiculaires à l'horizon (1).

On croit dans le pays, et avec raison, que ce sont les eaux absorbées par ces entonnoirs qui, en reparaissant de dessous la montagne, forment, à trois quarts de lieue du petit lac, la magnifique source de la *seconde* rivière de

(1) Comparez tout ceci avec ce que nous avons dit sur l'écoulement du lac de Copaïs, en Grèce, vol. X, art. 78 et suiv. de la *Chorographie physique de la Grèce*.

l'Orbe (1), à qui, pour cette raison, on a donné le même nom que celui de la rivière de la haute vallée. On en eut la démonstration en 1776; car, lorsque, par la rupture d'une digue, les eaux du petit lac devinrent fort troubles, celles de l'Orbe, qui d'ailleurs sont très-claires, parurent également troubles, et prouvèrent aussi leur communication avec le petit lac.

Les phénomènes que nous venons de décrire, d'après M. de Saussure, sont fort communs dans cette région, et en constituent un des traits caractéristiques. « Dans tout le » Jura, dit un excellent observateur (2), et en général dans » tous les pays calcaires, où la pierre a pris la dureté du » marbre, il y a eu et il y a encore une infinité de ces ca- » naux souterrains, sans lesquels nombre de grands et pe- » tits bassins entourés de montagnes seraient encore des » lacs; et à cause desquelles on voit même au milieu de la » plaine une multitude d'entonnoirs qui ne sont que les che- » minées et les éboulemens partiels d'une grotte ou galerie » souterraine. — Quantité de grands lacs se sont ainsi vidés » à moitié ou aux trois quarts par des grottes pareilles, où » s'engouffre aujourd'hui leur trop plein; tel est celui de » *Grand-Vaux*, dont le souterrain aboutit dans la rivière » de Bienne. Quantité d'autres sont entièrement desséchés » ou réduits en marais et en tourbières, comme ceux de » Gênes, de Saône, etc., dont les gouffres ont percé une » très-haute chaîne de montagnes pour se jetter dans le » Doubs ».

---

(1) *Voyez* le tableau que M. de Saussure fait de cette belle source, qu'il préfère à celle de Vaucluse, Voyages dans les Alpes, n°. 385.

(2) M. *Bertrand*, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, dans ses *Nouveaux principes de Géologie, Minéralogie, géographie-physique*, etc., p. 177. Cet ouvrage, dont nous n'adoptons pas toutes les idées théoriques, se distingue par un grand nombre d'observations relatives au sol de la France. M. *Bertrand*, dès qu'il perd de vue *son système*, devient vraiment philosophe, et s'anime alors de cet esprit sceptique qui seul, en anéantissant les édifices chimériques de *la géologie* et *les théories de la terre*, peut nous procurer enfin une *géographie-physique* complète, authentique et intéressante.

Quelquefois ces lacs ont du creuser la barre qui s'opposait à leur écoulement; et lorsque les parois de la voûte sous laquelle les eaux s'étaient frayé un chemin étaient rongés et excavés jusqu'à un certain point, le toit de la voûte devait s'écrouler. Alors il se formait tantôt une gorge coupée à pic, à travers de laquelle les eaux du lac s'enfuyaient; c'est ce qui est arrivé près d'Orgelet, route de Saint-Claude (1); tantôt ces monstrueuses arcades ont barré de nouveau l'issue de la vallée, et ont forcé les eaux à former un lac ou plutôt un étang; tel que le *lac de Sillan*, près Nantua (2). Les grottes d'Arcy, d'Oselles et autres peuvent devoir leur origine à des excavations semblables.

Les rivières du Doubs, de l'Ain, de Loue et autres ont peut-être, en grande partie, formé leurs canaux actuels par des écroulemens semblables; et en considérant leurs sources il y a lieu de croire que leurs canaux se prolongent encore sous terre, et que le cul-de-sac, qu'on appelle la source, n'est que l'endroit où s'est fait le dernier éboulement, et où la rivière est devenue visible (3).

Les révolutions, qui ont dû être très-fréquentes dans le Jura, peuvent encore se rapporter à diverses causes, dont nous n'en citerons que deux. Il y a des étangs d'eau salée et minérale, où il s'est produit d'abord une pellicule, ensuite une couche de terre, et qui ont fini par être couverts d'un terrain solide en apparence; mais lorsque les eaux souterraines, baissant par l'effet d'une extrême sécheresse, ne soutiennent plus cette croûte, elle se rompt, s'engouffre, et le lac reparaît; c'est ce qui est arrivé, en 1792, au milieu de la ville de Lons-le-Saulnier, où plusieurs maisons et une partie de la grande route de Lyon à Strasbourg ont été engloutis (4).

Des couches entières de montagnes ont glissées sur d'autres, se sont quelquefois renversées et arrêtées dans des positions bizarres, et souvent si précaires, qu'il serait encore possible, par quelques coups de pioches, de les mettre de nouveau en mouvement (5). C'est ainsi que s'expliquent les

(1) Bertrand, Nouv. principes de Géologie, p. 175.
(2) *Ibid.*, p. 178.
(3) *Ibid.*, p. 177.
(4) *Ibid.*, p. 198.
(5) *Ibid.*, p. 182.

singulières couches arquées et autres qu'on rencontre dans le Jura.

Quoique les Vosges, en ne considérant les choses que sur la carte, semblent être un prolongement de la chaîne du Jura, la géographie naturelle doit les distinguer, puisque le Jura est tout calcaire, et les monts Vosges principalement composés de granit, prétrosilex et autres roches semblables.

Quant à la *transition* entre les Vosges et le Jura, elle a lieu par les montagnes qui sont entre Porentruy et Delmont; nous n'en connaissons pas la nature.

Les deux extrémités du Jura, vers le nord et le nord-est, semblent aussi présenter l'idée d'une transition et d'une liaison, d'un côté, avec les montagnes de la Forêt-Noire, en Suabe; de l'autre, avec celle du canton de Zurich. Les *Bœzeberg*, entre l'Argovie et le Fricktbal, est couvert de grès du côté oriental, mais du côté opposé l'on découvre les bancs calcaires qui lui servent d'appui (1). L'autre extrémité du Jura, près Muttenz, à l'est de Basle, est composé d'une brèche qui se décompose, et dont la Birz roule les fragmens (2).

Nous parlerons autre part des blocs granitiques qui se trouvent épars en si grande quantité sur les flancs du mont Jura.

VIII. *Les Alpes Helvétiennes, avec les montagnes secondaires et tertiaires qui en dépendent.*

Nous considérons dans cet article un vaste espace qui, depuis le lac de Genève et la vallée du Rhône, s'étend, d'un côté, jusqu'aux lacs de Neuchâtel et de Bienne, et à la basse vallée de l'Aar, et de l'autre, jusqu'aux sources du Rhin, et de-là, le long de ce fleuve, vers le lac de Constance. Mais, à l'exception de quelques parties, cette grande division des Alpes n'est pas encore bien connue sous le rapport de la géographie-naturelle; et malgré la grande variété d'objets, le défaut de matériaux nous forcera d'être très-courts.

La chaîne principale s'étend entre le Valais et le canton de Berne, depuis le Dent de Morcle jusqu'à la Fourche,

(1) Saussure, voyages, n° 347.
(2) Le docteur *Ebel*, Itinéraire de la Suisse, IIme. part., p. 17.

dans une direction est et ouest. Ce n'est qu'entre les monts Gemmi et Grimsel que cette chaîne s'élève à une hauteur correspondante à celle des Alpes-Pennines (1). « Là, dit » M. *Tralles*, se trouvent les pics énormes appelés *Finster-* » *aar-horn*, *Schreck-horn* et autres, composés de gneiss (ou » granits feuilletés), qui ont pour base de vrais granits; ces » derniers ne s'élèvent en général qu'à la hauteur de 1,000 » toises au-dessus de la mer, lorsqu'ils servent de base aux » gneiss; mais vers le Grimsel, quelques sommets arrondis de » granits atteignent l'élévation de 8,600 pieds (2) ». Le Grimsel lui-même est de granit selon les uns, et de gneiss selon d'autres observateurs; les feuillets, pour la plupart verticaux, se dirigent de ouest-sud-ouest à est-nord-est, comme la chaîne (3).

On voit donc ici le même arrangement que dans l'extrémité des Alpes valaisannes, qui borde la vallée de Formazza; « là aussi le granit en masse occupe la partie la plus voisine » des plaines, tandis que les cimes sont composées de gneiss » et de granit veiné, (4) ».

Le *Zinckenstok*, devenu célèbre par ses fours à crystaux, qui maintenant sont épuisés, paraît extérieurement composé d'assises parallèles et horizontales, qui forment comme autant de marches, séparées par des repos couverts d'herbes et d'arbustes. Mais les véritables feuillets de la roche sont verticaux (5).

Vers l'ouest, l'élévation de la chaîne diminue depuis le Pic-Vierge (*Jung-frau-horn*), et encore plus rapidement depuis l'*Alt-Els*; le granit disparaît, et tout devient calcaire. Le fameux chemin taillé en zig-zag sur les parois presque perpendiculaires de *Gemmi* est entièrement dans le calcaire (6). Cette chaîne calcaire correspond à celle qui, de Buet, s'étend vers Saint-Maurice; elles se rapprochent beaucoup en resserrant la vallée du Rhône; la dernière se termine par le pic appelé la *Dent du Midi*; et celle dont nous

(1) *Voyez* ci-dessus page 519.
(2) *Tralles*, mesure trigonométriq. des Alpes bernoises, p. 147.
(3) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 1,712.
(4) *Ibid.*, n°. 1,774.
(5) *Ibid.*, n°. 1,702.
(6) *Tralles*, ibid., ut supra, p. 146.

traitonsicifinit, vis-à-vis, par la *Dent de Morcle*, qui à 7,623 pieds au-dessus de la mer (1). On trouve sur ces deux montagnes une couche de coquillages pétrifiés, sur-tout des buccinites et des strombites. C'est à peu de distance de cette extrémité de la chaîne que se voient les imposantes ruines des monts *Diablerets*.

Ces débris couvrent une grande plage et un lac à moitié comblé; des portions de bois et de pâturages échappés au désastre, présentent des beautés pittoresques par les transitions d'une belle nature à une nature sauvage, à des rochers brisés, à des monts démantelés, fendus de haut en bas, et qui semblent annoncer d'autres renversemens, de nouvelles dévastations; et cependant le pâtre vit tranquillement à leurs pieds, se promène au millieu de ces masses ébranlées et menaçantes, et y fait entendre son flageolet.

Ce fut le 23 Septembre 1713, entre deux et trois heures après midi, et par un tems des plus serins, que les sommets des Diablerets tombèrent tout-à-coup, et couvrirent plus de deux lieues de terrains fertiles : cinquante-cinq cabanes du Mont-Fricault, trois bois et une grande partie du Mont-Chevilles furent ensevelis sous leurs ruines; de cent quarante cabanes qui se trouvèrent enveloppées dans ce dernier mont, il en resta seulement quarante, et l'on y trouve aujourd'hui presque par-tout un lit de pierres, épais de trente verges et davantage. Les torrens le Pissot, la Lucerne, la Chevillance et la Darborance furent arrêtés ou changèrent de cours; les deux premiers formèrent des lacs en des endroits couverts de mélèzes et de grands sapins; ils coulent maintenant avec fracas au travers des arbres et des rochers: la Chevillance passe entre les débris des montagnes, et forme trois lacs peu larges et presque sans fond : la Déborance coule avec peine à travers des monceaux de roches jusqu'à un autre lac qui est étendu et très-profond. Sous les ruines de ces sommets périrent dix-huit personnes, plus de cent pièces de gros bétail, et sur-tout une très-grande quantité de chèvres et de moutons. Ceux qui se trouvèrent les témoins de ces malheurs, dirent que ce fut l'ouvrage d'un instant, et qu'en même tems il s'é-

(1) Selon *Wild*, cité par *Ebel*, Itinéraire de la Suisse, part. II, page 25.

lèva des tourbillons de poussière dont l'air fut obscurci comme si la nuit fut survenue tout-à-coup; cette poussière couvrit tellement les pâturages voisins, qu'on fut obligé d'en retirer tout le bétail.

On est tenté de supposer à toutes ces montagnes calcaires un noyau de granit, lorsqu'en suivant la chaîne du côté septentrional on voit toujours les couches calcaires et celle d'ardoise s'appuyer contre les hauts sommets de granit et de gneiss, et en couvrir la base et les flancs (1).

Si de ces hauts sommets des Alpes bernoises nous marchons vers l'est, la chaîne de *Galenstock* se présente la première; c'est sa partie basse qui, sous le nom de la *Fourche*, unit les Alpes-Helvetiennes aux Alpes-Pennines. Le *St.-Gothard* vient ensuite; ses cimes assez nombreuses n'atteignent qu'une élévation médiocre, mais toute la crête est composée de granits en masse, avec quelques indices de roches feuilletées, même les chaînes inférieures du côté d'Italie (et elles commencent ici à se multiplier), sont de granit veiné et de gneiss.

Le *Luckmanier* et l'*Adula* à l'est, le *Crispalt* au nord, font probablement des branches du massif granitique du St.-Gothard; ils paraissent composés, comme celles du côté italien, de gneis et de granits veinés, entremêlés de schistes, etc.

Voici maintenant les chaînes inférieures qui s'élèvent sur le plateau de l'Helvétie, et vont s'appuyer, sous un angle plus ou moins oblique, à la grande chaîne que nous venons de décrire.

Depuis les Diablerets jusqu'entre Vevay et Gruyères, il s'étend une chaîne de montagnes qui atteignent une hauteur de 700—900 toises; elle est composée de pierre calcaire compacte, quelquefois entremêlée de schistes argileux (2); ces montagnes portent de belles forêts, et nourrissent de nombreux troupeaux; en venant les traverser du côté de l'est, par la vallée romantique et peu connue de Sana (3), on jouit d'une superbe vue sur le lac de Genève. Les ruisseaux déposent beaucoup de tuf calcaire. Sur le

---

(1) *Tralles*, ut supra, p. 147. *Saussure*, Voyages, n°. 1,677.

(2) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 1,656 et suiv.

(3) Voyez *Briefe*, etc., c'est-à-dire, *Lettres sur un canton de bergers en Suisse*, par *Bonstetten*. Basle, 1782.

mont Thomay, derrière Vevay, est une caverne stalactique assez remarquable, appelée *Sé-qué-plian*, c'est-à-dire, le rocher qui pleut. L'eau qui coule d'en haut forme, dans un bassin, toutes sortes de concrétions (1).

La chaîne appellée le *Jorat* est unie à la précédente par les hauteurs qui entourent le petit lac de Bray, à l'est de Lausanne; ce sont de grandes masses de brèche (2). Le Jorat proprement dit s'étend de Lausanne, d'un côté, vers Moudon et Payerne, et de l'autre, vers la Sarre et Yverdon; il est formé d'un grès composé de particules quartzeuses et micacées, réunies par un ciment marneux et ferrugineux (3). On y trouve abondamment des coquillages pétrifiés, des squelettes d'animaux fossiles, et de grands blocs de rochers granitiques et autres primitives éparses à la surface, et sans liaisons avec le grès dont la montagne est composée (4).

Cette petite chaîne, qui ne s'élève qu'à 2,000—3,000 pieds au-dessus de la mer, fait la séparation des eaux qui coulent, d'un côté, dans la Méditerranée, et de l'autre dans la mer d'Allemagne. Ainsi, d'après les faux principes de Philippe Buache, adoptés aveuglément par la plupart de nos feseurs de cartes géographiques (5), on devrait tracer ici la chaîne principale des Alpes.

La chaîne qui sépare la vallée de Sanen de celle de Simme, et dont le *Stockhorn* est un des sommets le plus remarquable, paraît être composée de roches calcaires, la plupart secondaires (6).

C'est à tort qu'on a si souvent compris parmi ces montagnes calcaires le *Niesen* et la chaîne dont il forme le promontoire septentrional, et qui s'étend entre les rivières de

---

(1) *Ebel*, Itinéraire de la Suisse, part. II, p. 174.

(2) *Razumowsky*, Histoire naturelle du Jorat, t. II, p. 39.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 2.

(4) *Saussure*, n°. 431.

(5) Il y a pour le moins quatre cents cartes françaises remplies de montagnes *imaginaires*, créées d'après les principes de Philippe Buache. Cependant M. *Desmarets*, de l'Institut, a réfuté ces principes. (*Voyez* l'Encyclopédie, dict. de la géographie physique, au mot *Buache*).

(6) *Tralles*, ut supra, p. 147.

Simme et de Kandel, en se terminant vers le haut sommet d'Ammergrat. « Le Niesen, selon *Ebel* (1), a peut-être » quelques couches calcaires à sa base; mais en montant » seulement un quart de lieue au-delà de Müllinen, on trouve » de l'ardoise par feuillets minces; sur ces couches repose » un massif particulier qui forme le sommet de la mon- » tagne, et dont les couches, épaisses de 2 à 3 pieds, sont » composées de particules quartzeuses, arrondies et réunies » intimément par un ciment qui leur donne l'apparence d'un » granit. Ces couches passent quelquefois à la nature de » véritables grès, d'autrefois elles alternent avec des bancs » composés d'une brèche dans laquelle l'ardoise noire et » bleuâtre est réunie aux fragmens de roche calcaire, non » arrondis et de toutes les grandeurs, tantôt avec et tantôt » sans le quartz ». L'observateur exact et judicieux dont nous venons de citer les paroles, croit que les mêmes couches de brèche quartzeuse s'étendent jusqu'au col de Ravin dans la haute chaîne. On trouve dans cette brèche des pétrifications jusqu'au sommet, c'est-à-dire, jusqu'à 7,340 pieds au-dessus de la mer.

Toutes les montagnes au sud des lacs de Thum et de Brientz sont de roche calcaire, reposant sur l'ardoise, et s'appuyent sur les bases granitiques de l'*Eyger*, de *Jung-frau-horn*, de *Wetterhorn*, etc.

Aux deux côtés du lac de Brientz on voit s'étendre deux chaînes qui sont également formées de calcaire et d'ardoise. Mais au pied de la montagne de Sainte-Béate, dans la vallée de Habckeren, on voit paraitre une brèche sur laquelle reposent les couches horizontales calcaires (2).

Au nord et à l'est du lac de Brientz, les montagnes qui séparent le canton de Berne de ceux d'Unterwald et de Lucerne, offrent aux observateurs géologiques un champ tout-à-fait nouveau. On ne connait guères du mont Titlis que sa hauteur. Les cailloux roulés de l'Emme, qui s'écoule dans le lac de Lucerne, indiquent une grande variété de roches, parmi lesqu'elles l'argille endurcie, le trapp, le porphyre dominent; mais on a prétendu que ces cailloux ne sont pas originaires

(1) *Ebel*, Itinéraire de la Suisse, part. II, p. 129.
(2) *Tralles*, page 148.

des Alpes d'Entlibuch, où l'Emme prend sa source; ce qui mérite d'être constaté par des recherches locales plus complètes (1).

Le *Mont-Pilate*, qui s'appuye à ces Alpes, porte près de son sommet un petit lac, d'où il s'élève souvent des brouillards; dans les siècles de la superstition, on s'était imaginé que l'esprit de Ponce-Pilate habitait ces lieux, et y excitait des orages dès que l'on approchait du lac. L'illustre sénat de Lucerne fit défense de monter sur la montagne. Le nom de mont Pilate offrait un prétexte à cette fable; mais ce nom vient probablement du latin *piléatus*, qui veut dire, ayant la tête couverte; parce qu'en effet le mont Pilate porte ordinairement une couronne de nuages.

La chaîne très-étendue qui, depuis le Crispalt, prolonge ses différentes branches dans les cantons de Glaris, de Schwytz, de Zurich, de St.-Gall et d'Appenzell, est fort peu connue sous les rapports géologiques. Le mont *Todi*, vu de Zurich, présente un énorme escarpement du côté méridional; le pic de *Wasserstok* présente des formes presqu'aussi hardies que l'Aiguille du Géant; le *Glarnisch* montre également les arrêtes vives et tranchantes qui distinguent les montagnes primitives. Lorsqu'on a passé Glaris et Sargans, les montagnes s'abaissent visiblement.

Celles de Sargans ont été observées par le docteur *Ebel*. » Les roches, dit ce voyageur, sont de couleur rougeâtre; » elles se composent d'un mélange singulièrement inégal » d'ardoise rouge, rougeâtre, bleuâtre et noire, de quartz » par fragmens et par grains de jaspe et de lavezze (pierre » ollaire) verte et jaune, le tout non-arrondi, de toutes les » grandeurs, de toutes les figures, et tantôt légèrement, » tantôt intimement uni.—J'ai trouvé des blocs qui ressem» blaient au porphyre, d'autres où le jaspe, le quartz et le » lavezze étaient réunis par particules minces, et le tout en» semble veiné de quartz; ces blocs étaient susceptibles » du plus beau poli. — Ces roches, les seules que j'aie vu » de cette nature en Suisse, paraissent former un chaîne » considérable qui s'étend depuis Sargans, par la vallée de » Sernft, vers Glarus et autour du lac de Wallenstadt.—Le

(1) *Saussure*, n°. 1,960.

» ruisseau *rouge* qui s'écoule dans ce lac, rouleles détritus de
» ces roches, et en reçoit la teinte qui lui a donné son nom.—
» Tout le long de la Limmath et du lac de Zurich, jusques
» vers la ville de Bade et jusqu'en Thurgovie, on trouve des
» gros blocs et des fragmens sans nombre de cette roche (1)».

Le *Rigiberg* ou mont *Rigi* tient par ses bases aux montagnes secondaires qui entourent la vallée de Mutten. Ses assises régulières, d'une teinte violette, entre-coupées de bois et de pâturages, lui donnent un aspect frappant, et qui est encore plus pittoresque par sa position isolée entre trois lacs; savoir : celui de Quatre-Cantons, celui de Zug et celui de Lowertz. C'est le plus beau point de vue pour jouir d'un panorama de l'intérieur de la Suisse. Quant à sa nature, il n'est pas composé uniquement de cailloux roulés, comme M. de Saussure avait cru, mais des couches de grès et de brèches, qui à la vérité sont couvertes de cailloux (2).

Les montagnes d'Appenzell ne sont pas examinées sous le rapport géologique; on sait seulement qu'il s'y trouve beaucoup de grottes avec des concrétions stalactiques, des pierres spéculaires et du tuf; tous indices de roches calcaires.

IX. *Les Alpes Rhetiennes et Noriques, avec leurs montagnes dépendantes,*

Les seules observations détaillées qu'on a sur cette grande division des Alpes, nous viennent de *Ferber* (3); je vais en donner le résumé en les rapprochant de quelques aperçus plus modernes.

Dans un voyage de Vérone à Inspruck, ce naturaliste traversa toutes les grandes chaînes par le centre; il y observa la succession de terrains que voici :

» La route de Vérone à Inspruck passe toujours au travers
» d'une vallée profonde, revêtue des deux côtés de hautes
» montagnes, et le chemin suit constamment les bords de
» quelques rivières; on ne quitte point l'Adige de Vérone à
» Bolzano; à Inspruck on trouve l'Inn.

» Le pays est plat depuis Vérone jusqu'à la montagne du
» Chiusa. Cette montagne est calcaire : au-delà de Volarni on

(1) *Ebel*, Itinéraire, part. II, au mot *Sargans*.
(2) *Ibid.*, au mot *Rigi*.
(3) *Lettres minéralogiques sur l'Italie.*

» voit d'abord des montagnes de pierres calcaires blanches, » ensuite des rouges, dans lesqu'elles il y a des fragmens de » cornes d'Ammon, et enfin des montagnes de pierres calcaires » grises, en fortes couches horizontales d'un tissu ferme, un » peu écailleux ou salin.

» On trouve le long de l'Adige, sur la chaussée de Vérone » à Neumarck, grand nombre de pierres roulées de porphyre » rouge tacheté de blanc, pareil à celui qu'on voit en mor- » ceaux détachés entre Bergame, Brescia et Vérone, et qui » forme dans le Bergamasque des montagnes entières : un por- » phyre noir avec des taches blanches, du granit gris, enfin » beaucoup de morceaux détachés d'un porphyre qui compose » les montagnes situées au-delà de Neumarck, lesqu'elles oc- » cupent une étendue considérable.

» Ces hautes montagnes, composées de toutes les variétés » du porphyre, s'étendent jusqu'à Brandsol, d'abord à main » droite seulement, ensuite des deux côtés du chemin. Ce » porphyre paraît par-tout séparé en grandes et petites » colonnes généralement quadrangulaires, à sommet tron- » qué et uni; les faces d'attachement sont lisses; leur figure » enfin est si régulière et si exacte, que personne ne sau- » rait la regarder comme accidentelle. Quelques-unes de » ces colonnes ont la figure de parallélipipèdes rectangles de la » longueur d'un doigt, jusqu'à celle d'une aune et demie et » d'un quart d'aune et plus de diamètre : ces colonnes se » trouvent sur une étendue d'environ 2 lieues et demie (1).

» Ensuite on trouve, près de Brandsol, des montagnes de » schistes, les unes argilleuses micacées, les autres mêlées » de quartz: il y a aussi du schiste corné, compact: à la » suite viennent des montagnes de quartz gris, ferme et » opaque, mêlé de petits rayons de schorl noir ou d'un » vert noirâtre : après quoi les montagnes sont toutes for-

---

(1) « Les montagnes du Tyrol, entre Trente et Bolzano, dit » *Dolomieu*, sont presqu'entièrement composées d'un porphyre à » base de pétrosilex et de différentes teintes. La vallée de Fierrozo » pourrait être appelée la vallée des porphyres; on en trouve du » gris, du verd, du rouge, du brun, et plusieurs brèches. Le pé- » trosilex y passe graduellement à la contexture granitique et à » l'état de roche feuilletée, sans que les bancs changent de direc- » tion ». (*Journ. de physique*, germinal an 11, p. 247).

» mées, jusqu'à Brixen, de schiste argilleux micacé, ou
» bien de schiste corne composé de mica et de quartz.

» Après Brixen viennent les montagnes de granit gris;
» il est composé de quartz et de mica taché et rayé par du
» feldspath; après ce granit on voit des scistes argilleux,
» du schiste corné micacé et du granit gris. Ces masses se
» succèdent alternativement jusqu'à Sterzing.

» Derrière Sterzing il se mêle une pierre calcaire schis-
» teuse dans le schiste corné : ensuite il y a de la pierre à
» chaux pure, blanche, schisteuse, après quoi revient le
» schiste corné. Ces roches se suivent sans un ordre bien
» marqué.

» Au-delà de Brenner il y a quantité de pierres qu'on
» emploie à l'entretien des chaussées : ce sont des schistes
» argilleux verdâtres, mêlés de veines de spath calcaire : du
» galbro noir ou vert, avec des veines blanches de spath
» calcaire, enfin du quartz rougeâtre qui renferme de petits
» grenats rouges.

» Au-delà d'Inspruck il y a des collines peu élevées,
» composées de différentes couches de pierres calcaires
» tendres et farineuses, ou bien dures et compactes. La
» couleur de ces pierres est d'un gris clair ou d'un gris noir,
» avec des veines de spath calcaire blanc. Ces collines s'é-
» lèvent peu-à-peu, de manière qu'au-delà de *Barwis* elles
» forment de hautes montagnes calcaires grises, composées
» de fortes couches, et se réunissent, entre *Nassareït* et
» Lermos, aux Alpes calcaires, qui y sont très-élevées.

» Près de Lermos est une de ces hautes Alpes calcaires
» formée de pierre calcaire grise : on exploite au pied de
» cette montagne des mines de plomb et d'argent (1) ».

---

(1) « Les montagnes calcaires entre le Tyrol et la Bavière
» présente des sommets nus et pyramidaux; et des pentes fort roides,
» souvent même des précipices. La neige y reste huit mois. Elles
» sont couvertes de forêts jusqu'aux deux tiers de leur hauteur. Aux
» pieds de ces Alpes, dont la masse principale est du calcaire
» primitif, s'appuyent des montagnes stratifiées, plus basses de
» 1000 pieds au moins, taillées en pentes douces et avec des sommets
» arrondis. Dans ces montagnes on voit alterner des couches de
» calcaire compacte rempli de pétrifications, avec d'autres couches
» de sable, de marne, d'argille, de marbre, de pierre puante et

J'ajouterai maintenant les observations que Ferber a faites en allant de Vienne à Venise ; dans ce tour il a traversé toutes les extrémités orientales du système des Alpes.

« Au sortir de Vienne on aperçoit, du côté de la Hongrie, de l'Autriche et de la Stirie, de longues chaînes de montagnes contigues qui se déploient : on ne quitte pas ces montagnes depuis Vienne jusqu'à Wippach. La pierre calcaire qui les forme est généralement d'un gris blanc, quelquefois elle devient entièrement foncée. Ces pierres diffèrent en dureté. Il y a, en Autriche, en Stirie et en Carniole, des cantons d'où l'on tire de très-bons marbres. Communément le grain de cette pierre est fin et serré ; elle est rarement feuilletée, et jamais saline ; elle renferme de grandes et petites coquilles pétrifiées, mais en médiocre quantité.

» Les montagnes de la Stirie inférieure et de toute la Carniole sont toutes formées de couches horizontales plus ou moins épaisses, entassées les unes sur les autres, et qui, dans tous ces pays, ont pour base un véritable schiste argilleux, c'est-à-dire, une ardoise bleue ou noire, ou un schiste corné mélangé de quartz et de mica, pénétré d'une petite partie d'argille. On reconnaît à chaque pas que ce schiste s'étend sans interruption sous ces montagnes calcaires. C'est dans ce même schiste, et au-dessous des couches accumulées de la pierre calcaire solide, qu'on exploite les mines de plomb de la Stirie, et les mines de mercure d'Idria. En suivant la Moor depuis Kriegloch jusques par-delà Gorizia, la vallée paraît due à l'action des eaux, qui a peu-à-peu rongé et miné ces montagnes.

» Depuis Ernhausen jusqu'à Marbourg on descend constamment une haute montagne de pierres calcaires grises : on trouve dans les fragmens détachés de ces pierres quelques vestiges de pétrifications ; on voit aussi de petites veines noires dans cette pierre grise.

» Lorsqu'on a descendu la montagne on poursuit sa route dans un vallon où Marbourg est situé : on n'aperçoit plus

---

» de charbon de terre. Les plaines de la Bavière sont composées » d'une argile grasse, traversées de banc d'un gros sable ou de brèches quartzeuses peu cohérentes ». (*Gaspari*, géographie, tom. I, p. 11, p. 732).

» pour

» pour lors dans le vallon aucune trace de pierres calcaires,
» mais des schistes dans les endroits qui ne sont pas couverts
» de terre végétale. L'ardoise noire et blanche, le schiste
» corné, formé de quartz et de mica, se trouvent au fond
» du vallon adhérent au sol, ou en fragmens détachés.

» Après *Faistriz* on recommence à monter, et vers le
» haut de la hauteur on voit reparaître la pierre calcaire
» grise qui renferme de grands coquillages, comme ostra-
» cites, pectinites. Le grain de la pierre est encore serré,
» Mais dans une partie de la couche supérieure la pierre,
» plus sèche et plus poreuse, ressemble au tuf: on y trouve
» des cailloux roulés et d'autres fragmens de pierre qui ont
» été mastiqués ensemble.

» Quelquefois cette couche supérieur est composée de
» pisolithes difformes, mais toujours feuilletée. On y voit
» aussi de la pierre à chaux noire, avec des veines blanches:
» enfin ces montagnes calcaires sont encore couvertes, dans
» cette partie, d'une légère couche de brèche, formée par
» des cailloux roulés, liés ensemble par un ciment calcaire.

» Ensuite l'ardoise noire feuilletée se montre tout-à-fait à
» découvert en allant de *Franitz* à *Uswald*: cette ardoise
» s'élève à une assez grande hauteur, et s'étend jusque vers
» Laubach, mais on aperçoit toujours sur le côté les masses
» calcaires qui la couvrent, avant qu'elle ait pris son essor.

» Entre *Laubach* et *Ober-Laubach* d'autres masses schis-
» teuses, semblables aux précédentes, s'élèvent encore de la
» même manière, c'est-à dire, au-dessus de la pierre à chaux
» qui les couvrait.

» Depuis Ober-Laubach jusqu'à Idria, l'ardoise est re-
» couverte de pierre à chaux ordinaire, qui, pendant un
» long trajet, est d'un gris blanc, et ensuite devient noire.

» Idria est une petite ville bâtie dans un vallon profond,
» entouré de hautes montagnes de pierres calcaires. Dans ce
» vallon, l'ardoise reparaît à découvert en couches obliques,
» qui ont pour toit, comme pour mur de la pierre calcaire.
» C'est dans une couche de ce schiste que sont établis les
» travaux des fameuses mines de mercure d'Idria; son épais-
» seur, plus ou moins pénétrée de vif-argent et de cinabre,
» est d'environ 20 toises d'Idria; et sa largeur ou étendue
» est depuis deux jusqu'à 300 toises. Cette riche couche

» d'ardoise varie de position, soit en se replaçant horizonta»
» lement, et souvent même se tournant en sens contraire.

» Il y a dans les montagnes calcaires des environs de » *Planina* et d'Adelsberg, diverses grandes grottes souter» raines revêtues d'une quantité de stalactites très-variées » par leur figure. Ces grottes ont quelquefois jusqu'à deux » milles d'étendue sous terre. Il s'y précipite même des ri» vières : c'est ainsi que la rivière de Poique se jette dans la » grotte qui est près d'Adelsberg ; le fameux lac de Czirnitz, » en Carniole, situé à deux lieues de Planina, sur lequel on » vogue, on pêche, on ensemence et on moissonne dans la » même année, s'écoule aussi dans une semblable caverne ».

En confrontant ces observations entre elles et avec la carte, il paraît certain :

1°. Qu'il existe, à l'est et au sud de l'Inn, une chaîne granitique, laquelle très-vraisemblablement a une liaison immédiate avec le massif granitique de Saint-Gothard ; elle traverse le Tyrol, borde le Salzbourg au midi, et se termine en Styrie, où la rivière de Murr en a percé l'extrémité orientale.

Cette chaîne granitique s'élève vers son centre, et s'abaisse vers les deux extrémités ; elle forme ainsi un système indépendant de la chaîne des Alpes-Pennines.

Les montagnes granitiques ont ici des sommets arrondis et des pentes assez douces, ce qui les fait paraître moins élevées que les montagnes calcaires, bien inférieures en hauteur, mais coupées à pic.

2°. Qu'il existe, à l'ouest et au nord de l'Inn, une chaîne calcaire parallèle à la chaîne granitique, et qui, par son élévation, ses formes hardies et sa position relativement au tout ensemble, correspond aux Alpes bernoises.

Cette chaîne calcaire donne passage à la rivière d'Inn, mais elle se relève aussi-tôt sur l'autre rive, et continue dans la même direction ; la Salza la longe d'abord, et s'y perce à la fin une issue ; elle se continue encore, et s'étend jusques vers Lintz, où elle atteint le Danube.

3°. Du côté de l'Italie, les montagnes porphyriques et calcaires forment des chaînes qui se détachent sous un angle droit de la chaîne principale, de sorte qu'il y a presque

autant de branches que de partages d'eaux entre les diverses rivières.

Au pied d'une de ces branches, dans les plaines du Padouan, s'élèvent des collines isolées, connues sous le nom de *monts Euganéens*. Ce sont des montagnes volcanico marines; la lave compacte à base de pétrosilex, et en forme de colonnes prismatiques, s'élève du tuf calcaire, qui ne peut être que le sédiment des eaux; cette lave est recouverte de roches calcaires, dans lesquelles on trouve des coquillages marins; monumens étonnans des révolutions que l'eau et le feu ont tour-à-tour fait subir à la surface de notre globe (1).

Le mont *Bolca*, à 12 lieues au nord-ouest de Vérone, est renommé à cause des poissons fossiles qu'on y trouve dans un schiste argilleux (2).

4°. Vers l'est, les Alpes se divisent en quatre ou cinq petites chaînes, toutes calcaires, et qui, en s'abaissant continuellement, se perdent vers le Danube et la mer Adriatique.

X. *Blocs granitiques isolés; cailloux roulés et autres débris qui se trouvent aux pieds de la chaîne Alpine.*

Nous avons contemplé le vaste et magnifique système des montagnes connues sous le nom des Alpes; mais si nous descendons dans les plaines qui en bordent les pieds, quel nouveau phénomène vient augmenter notre étonnement! Partout des amas de débris, étrangers au sol qui les porte; par-tout des fragmens, souvent énormes, de ces mêmes roches que nous avons rencontré dans les hautes montagnes.

De grands blocs de granit et d'autres roches Alpines couvrent les collines qui entourent le lac de Genève. La gorge de Monetier, dans le mont Salève, en est parsemée; la colline de Boisy en offre une singulière abondance; il s'en trouve, sur-tout, une immense quantité sur les flancs du Jura qui regardent les Alpes, à 400—500 toises d'élévation, tandis que l'on n'en voit point de l'autre côté de cette chaîne, excepté les endroits où il y a des gorges (3).

(1) *Dolomieu*, journ. de phys., 1793 février, p. 109 et 1794 août, p. 94 et 99.

(2) Voyez *Faujas Saint-Fond*, Essais de géologie, tome I.

(3) *Saussure*, Voyages, nos. 210, 227, etc.; n°. 353, etc.

Ces blocs se trouvent là comme jetés au milieu d'une terre étrangère, rien de ce qui les environne ne leur ressemble; ils sont posés, et le plus souvent d'une manière très-superficielle, sur le calcaire vierge, sur celui qui contient des corps marins, et presque sur toute sorte de terrain.

En descendant la vallée du Rhône nous trouvons des granits et des porphyres roulés sur les bords de la Durance, et la grande plaine de la Crau, en Provence, couverte de cailloux de quartz (1).

Du côté de l'Italie l'on retrouve, sur les collines et dans les plaines de Lombardie, les mêmes phénomènes. Plus on s'éloigne des Alpes, et plus les couches de cailloux roulés paraissent enfoncées au-dessous de la surface du terrain: dans les plaines des environs de Turin on voit les cailloux immédiatement au-dessus de la terre végétale, tandis qu'auprès de Milan on les trouve recouverts de couches épaisses et redoublées d'argille, de sable et de gravier. Ceux des environs de Turin, qui se montrent à découvert sur les rives du Pô et de la Doire, présentent une grande variété de serpentines, de schistes cornés, de roches mélangées de hornblende en lames, quelques pierres calcaires, quelques grenats et quelques variolites.

Sur les bords de la Sesia, rivière qui prend sa source dans les Alpes de la Val-d'Aoste, on trouve de belles variolites et des porphyres de feldspath: le Tesin, que l'on traverse à une lieue et demie de Novarre, a aussi son lit rempli de cailloux roulés, granits, porphyres, quartz; roches grenatiques et serpentines.

Sur la montagnes des Camaldules, près Turin, Dolomieu a vu que les blocs granitiques étaient enveloppés de marnes coquillières; il a trouvé des détritus de schistes micacés agglutinés avec des coquillages maritimes (2).

On trouve également sur les montagnes secondaires, du côté de Venise, des roches granitiques et porphyriques semblables à celles dont les Alpes du Tyrol sont composées (3).

La côte septentrionale nous présente les mêmes faits.

---

(1) *Saussure*, Voyages, nos. 1,539 et 1,594.

(2) *Journal de physique*, janvier 1793, page 56.

(3) *Ferber*, Lettres sur l'Italie, page 56.

Saussure les a observé dans le Brisgaw; Deluc assure que dans toute la Basse-Saxe et la Westphalie l'on trouve des blocs de roches primitives ensevelis jusques fort avant dans les couches supérieures de sable mobile, d'argile, etc. (1). Ferber nous apprend que la région Danubienne offre les mêmes phénomènes.

Aux environs d'Augsbourg on trouve des morceaux roulés de porphyre noir avec des taches blanches, oblongues, semblables à quelques-uns des fragmens dont on a parlé plus haut, et, à la couleur près, pareils au Serpentino-verde antico: les memes fragmens se trouvent aussi au convent de Varenbech, sur l'Inn, près Munich. Dans un grand nombre de contrées de la Bavière on trouve de grands morceaux détachés de quartz transparent d'un beau vert en lames minces et polies, ou peut être plutôt des fragmens de prismes d'émeraude: cette pierre renferme de petits grenats rouges transparens.

Ces blocs n'ont pas été transportés par des courans semblables à nos fleuves; quelle augmentation de force qu'on leur supposerait, le moyen serait absolument disproportionné aux effets. Les *courans de l'ancien Océan*, auxquels M. de Saussure attribue le transport de ces masses, semblent d'abord présenter une hypothèse très-vraisemblable; et lorsqu'on voit des bancs de galets, semblables à ceux que nous trouvons à présent sur les rivages de nos mers, déposés sur les roches primitives à la Valorsine et à la montagne du Bon-homme, à 1,000 et 1,200 toises au dessus du niveau actuel de la mer, on est tenté de regarder la chose comme prouvée. Elle est cependant à-peu-près impossible, et voici pourquoi: tous les courans de la mer qui nous sont connus proviennent de la résistence qu'opposent nos continens au mouvement général et naturel de l'Océan. Elevez donc l'Océan au-dessus de nos plus hautes montagnes, et il n'y a plus aucune raison pour qu'il y ait des courans. Il n'y aura qu'un mouvement tranquille et régulier de l'est vers l'ouest; ce mouvement sillonnera le globe dans cette même direction. Mais il n'y a pas la moindre trace d'un tel sillonnement dans la disposition géographique

(1) *Journal de physique*, février 1791, page 105.

des montagnes. Donc, il faut conclure que ni les courans ni les lames d'un ancien Océan n'ont contribué à disperser ces blocs, qu'on prétend regarder comme les *débris* des roches primitives.

Et pourquoi les regarder comme des fragmens? Pourquoi les faire venir de loin? — « Parce que dans l'endroit où on » les trouve il n'y a pas de matières propres à les pro» duire », dit *Linné*, et voilà précisément tout ce que les géologues modernes répètent, sauf l'addition de quelques grandes phrases et de quelques termes de chimie. Mais leur logique paraît fort arbitraire. Ils nous assurent que les granits se sont formés avant toutes les autres roches, et que par conséquent ils ne peuvent se trouver superposés à d'autres roches que d'une manière accidentelle. Cependant nous voyons de grandes masses de granit dans cette position, et l'on ne peut pas nous indiquer les prétendues causes accidentelles; il est donc raisonnable de réfléchir sur le principe même. Ce principe peut se modifier, il peut être dépouillé de sa rigide et scolastique universalité. Les diverses formations, dont nos continens sont le résultat, ont pu s'entrelacer, se confondre et se succéder dans un ordre beaucoup moins régulier que nos théories le supposent. Mais le développement de ces idées nous entraînerait dans une discussion trop longue, et que la plupart de nos lecteurs pourraient ne pas trouver de leur goût.

XI. *Des Glaciers* (1).

Les glaciers sont des amas de glaces éternelles qui se conservent dans les hautes vallées ou sur les pentes des montagnes. Toute la chaîne centrale des Alpes en est chargée; on en voit une énorme réunion tout à l'entour du Mont-Blanc; l'on distingue un autre assemblage de glaciers entre le grand Saint-Bernard et le mont Rosa; celui de *Tzermotane*, parcouru et décrit par M. Bourrit, est un des plus étendus qui soient connus; il est long de 12 lieues. Les Alpes bernoises, exposées au nord, sont toutes couvertes de glaciers,

(1) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 518—540. *Ramond*, Observations sur les Alpes, insérées dans la traduction de Coxe; le grand ouvrage de *Gruner*, etc.

et nulle part on est plus accoutumé aux avalanches. Il doit y avoir de vastes glaciers dans les Alpes rhétiennes, vers les sources de l'Inn et de l'Adda. Enfin, les Alpes noriques en renferment une suite des plus considérables; on les appellent, dans le Tyrol, *ferner*. Entre ces cinq points principaux il y a des chaînons intermédiaires qu'il serait trop long d'énumérer.

L'aspect des glaciers est un des plus magnifiques spectacles, soit qu'on le considère dans l'éloignement, soit qu'on s'en approche. Vus dans le lointain, ce sont autant de montagnes de cristal qui se revêtissent de toutes les teintes variées du ciel; au lever et au coucher du soleil ils prennent l'aspect d'un rempart de feu qui entoure l'horizon. En s'approchant d'eux on voit se développer un bizarre ensemble des édifices fantastiques à demi ruinés. L'on croit y voir des pilastres, des corniches, des chapiteaux, des ponts à demi rompus, et mille autres configurations semblables. Le ciel qui éclaire les plus transparentes, l'azur foncé qui colore les excavations forment des reflets vraiment superbes; et tandis qu'on a les yeux fixés sur ces étonnantes productions, tout-à-coup on est surpris par la chute de quelques-unes de leurs parties: ici, c'est une tour qui s'écroule; là, c'est une pyramide qui tombe et se brise; ailleurs, c'est un dôme qui s'ébranle; plus près, ce sont des blocs de rochers qui glissent sur leurs bases, entraînent d'autres blocs et beaucoup de cailloutage, avec des arbres entiers encore verds, qui se posent perpendiculairement entre les pics ou amoncelemens de glaces. Le bruit soudain de leurs avalanches, leurs éclats, lorsqu'ils se heurtent, donnent de l'effroi; et l'on ne se croit en sûreté qu'en se cramponnant contre la montagne. C'est sur-tout dans les vallées de glace que toutes les horreurs de la nature semblent s'être réfugiées; c'est le séjour d'un éternel hiver, une image des pays inhabités des Pôles, point d'arbres, point de pâturages n'y réjouissent les yeux; le silence seul y règne, et s'il est interrompu, c'est par les chutes des glaces et des rochers. Le soleil cependant les éclaire, mais ses rayons, absorbés par les neiges, n'y réfléchissent qu'une faible chaleur; il est sans vertu et sans fécondité.

Cette nature éteinte, ce théâtre de mort n'est pourtant point, comme on pourrait le croire, des choses déplacées

dans le monde. Ces excroissances monstrueuses de montagnes, ces difformités du globe, ces arides rochers, ces amas énormes de neiges durcies, toutes ces inutilités apparentes que la terre semble avoir vomies de son sein, tous ces objets affreux offrent un accord admirable, un mécanisme régulier, aussi constant que celui des cieux, et aussi nécessaire à toutes les productions de la nature: là, les nues se forment, s'attirent et se rassemblent pour prendre leur essor et se disperser au loin dans la vaste étendue des airs: là, elles se condensent pour se résoudre en pluies dans les parties inférieures de l'atmosphère, et en neiges dans les hautes régions; en sorte que ces vallées affreuses et stériles deviennent les éternels reservoirs de nos sources, de nos fontaines et de nos fleuves.

Les glaciers se divisent naturellement en deux classes; les uns sont renfermés dans le fond des hautes vallées; ce sont les plus considérables, tant pour l'étendue que pour la profondeur; les autres, suspendus sur les pentes des montagnes, sont bien moins étendus; la sommité des montagnes isolées n'est ordinairement couverte que de neiges endurcies.

L'épaisseur de ces amas de glaces varie nécessairement beaucoup; on en a vu qui avaient jusqu'à 100 toises de profondeur. Ces masses, soutenues inégalement par le fond raboteux des vallées, et entraînées par leurs poids, se divisent en grandes tranches, séparées par de profondes crevasses (1). Par-tout où le fond de la vallée est horizontal,

---

(1) Ce sont ces crevasses qui occasionnent les écroulemens et les entassemens pittoresques dont nous avons parlé; mais elles rendent aussi la traversée des glaciers extrêmement dangereuse. Voici comment M. *Bourrit* dépeint un tel voyage, dans lequel il faillit périr avec son fils et ses guides.

« Ils se munirent d'abord d'une échelle de 14 pieds pour tra-
» verser les crevasses, ils prirent deux haches pour tailler des
» escaliers sur les glaces, des cordes et de longs bâtons à pointes
» et à crochets. Il fallait descendre sur la glace avant le jour,
» arriver au Tacul entre six et sept heures, et s'aventurer dans
» des lieux perdus sur des plages semées d'énormes crevasses,
» les franchir, et si on ne le pouvait pas, il fallait y descendre,
» pour les remonter aux côtés opposés. Il devait s'attendre à s'y
» voir comme dans des labyrinthes, et souvent s'y enfoncer au
» hasard de n'en pouvoir sortir. Enfin, en supposant même qu'ils

ou du moins en pente douce, la surface de la glace est aussi à-peu-près uniforme; les crevasses y sont rares, et pour l'ordinaire assez étroites. Ces plaines de glaces offrent au voyageur une marche sûre et facile. La surface de la glace n'est nulle part glissante comme celle des fossés et des lacs gelés, on ne saurait y faire usage des patins; elle est rude et grenue, et l'on ne risque de glisser que dans les endroits où cette surface a une pente très-rapide. La substance même de cette glace est très-poreuse; l'on n'en voit nulle part de grands morceaux transparens et exempts de bulles; mais ces bulles sont plus petites que dans la glace ordinaire; leurs formes tortueuses et bizares ressemblent à celles que prend le plomb fondu en se figeant au milieu de l'eau. Les parties de cette glace n'ont pas entre elles beaucoup de cohérence, elle est moins dure que la glace commune.

Toutes ces propriétés de la glace alpine prouvent qu'elle n'a été formée ni par la congélation de grands réservoirs d'eau, ni par une application successive de lames d'eau qui se gèlent comme dans les stalactites de glace. Toutes les glaces formées de l'une ou de l'autre de ces manières sont transparentes ou compactes; et si elles ont des bulles ou des pores, leur substance n'en est pas uniformément remplie. Il n'y a que la glace formée par la congélation d'une neige imbibée d'eau qui ressemble parfaitement à la nôtre; l'eau ne

---

» parvinssent aux plages les plus élevées, ils devaient y être » exposés à des neiges trompeuses qui, en s'ouvrant sous leurs » pas, pouvaient devenir leur tombeau. — Tout ce qu'ils avaient » prévu leur arriva, ils se virent forcés de descendre dans des » crevasses tellement profondes, qu'à peine voyaient-ils le ciel, » ils crurent cent fois y trouver le terme de leur existence. — » Parvenus près du Géant, ils eurent de nouvelles craintes; le » ciel y devint orageux, les sommités leur furent cachées, et ils » ne savaient plus où diriger leurs pas; la neige la plus épaisse » les atteignit ensuite, et le froid y devint si aigu, que le cuir de » leurs souliers se gela, et que le crêpe dont le visage du jeune » homme était couvert avait des glaçons d'un pouce de longueur.

» Quelle situation que celle où ils se trouvèrent! Ils étaient sur » les glaces d'une mer sans rivage, et n'avaient d'autre objet sous » les yeux que leurs corps, qui encore s'effaçaient pour peu qu'ils » s'éloignassent les uns des autres ». (*Description des cols des Alpes*, part. I, page 115).

pouvant pas chasser tout l'air qui est logé dans les interstices des particules de la neige, cet air, joint à celui qui se développe au moment de la congélation, forme les bulles nombreuses dont cette glace est remplie. Il est aisé de s'en convaincre en fesant geler à dessein de la neige mouillée; la glace factice qui en résulte est parfaitement semblable à celle des Alpes.

Il est évident qu'il doit s'accumuler une immense quantité de neiges dans les hautes vallées des Alpes, parce qu'à celles qui, pendant neuf mois de l'année, tombent du ciel, se joignent encore toutes celles qui, déposées sur les pentes rapides des montagnes, s'en détachent par leur propre poids, et en glissant à bas, forment les avalanches. Les neiges accumulées par ces deux causes dans le fond des hautes vallées, condensées par leur chute et par la pression de leur gravité, demeurent là presque sans aucun changement, jusqu'à ce que la chaleur du soleil et les vents chauds de l'été tempèrent le froid naturel de ces hautes régions, et résolvent une partie des neiges; mais la majeure partie ne se fond pas, elle est imbibée des eaux de pluie et des neiges fondues; c'est elle qui, en se gelant pendant l'hiver, forme ces couches de glace poreuse dont sont composés les *glaciers*.

J'ai vu souvent, dit M. de *Saussure*, à la fin de l'été, ces amas de neiges, condensées par leur poids et par l'eau dont elles sont imbibées, couvrir les glaces anciennes, contracter comme elles de larges et profondes crevasses, et n'en différer que par un degré d'opacité et d'incohérence que les froids de l'hyver ne manquent point de leur enlever.

Les glaciers du second genre, ceux qui ne sont pas renfermés dans des vallées closes, mais étendus sur le penchant des hautes montagnes, reconnaissent à-peu-près la même origine. Souvent ce sont des avalanches venues de plus haut, et qui se sont arrêtées contre quelque bord saillant de la montagne, souvent aussi ils ont été formés à l'endroit même par les neiges tombées du ciel ou apportées par le vent. Moins imbibées d'eau, elles sont plus incohérentes, et dans un état de congélation moins parfait que celles des glaciers des hautes vallées.

La question tant de fois agitée sur *l'accroissement des glaciers* se présente naturellement ici. En considérant ces

neiges qui s'accumulent toujours, qui ne diminuent jamais en été autant qu'elles s'augmentent en hiver, et qui se convertissent en glaces plus solides et plus durables, on serait tenté de croire que les glaciers devraient croître très-rapidement tant en épaisseur qu'en étendue. L'opinion populaire des habitans des Alpes et les traditions historiques semblent prouver l'accroissement des glaciers les plus élevés (1); et ce fait a même fourni à l'immortel Buffon une preuve en faveur de son hypothèse du refroidissement de la terre.

Il paraît cependant prouvé que tous les accroissemens apparens ou réels des glaciers n'ont aucun rapport à ce prétendu refroidissement de notre planète. Les accroissemens les plus apparens que les glaciers reçoivent, sont ceux qui proviennent de la descente insensible des glaces vers les vallées qu'elles comblent et envahissent. Mais ces mouvemens de la glace est le produit de sa pesanteur, qui la sollicite à glisser du haut en bas dès que la fonte de sa base, provoquée par la chaleur de la terre, la rendu mobile. Les avalanches qui descendent dans les vallées inférieures occasionnent également un accroissement visible de la zône de glaces; mais ce n'est pas la masse qui s'accroît, c'est seulement l'étendue qui s'élargit momentanément; car ces masses glacées, parvenues dans une zône plus tempérée, où les dégels l'emportent sur la congélation, doivent nécessairement diminuer, et à la fin disparaître. Ainsi, plus les amas de glace s'augmentent dans les hautes vallées, et plus la pression de leur propre poids les sollicitent à descendre dans une zône plus basse, où elles sont dissoutes. La nature a donc établi ici, comme par-tout, un équilibre entre les forces génératrices et les forces destructrices. L'extension même des glaces sert à borner leur empire, plus cet océan de neige cherche à envahir de terrain, et plus sa puissance affaiblit rencontre des causes qui la combattent et l'anéantissent; un humble tapis de verdure lui marque la borne qu'il n'ose franchir.

M. Ramond, qui croit au perfectionnement continuel de la nature physique, pense que les oscillations actuelles qui tantôt font reculer, tantôt avancer les glaciers, doivent un

---

(1) *Ramond*, Observations sur les Alpes, dans le voyage de Coxe, tome II, p. 112. *Bourrit*, cols des Alpes, chap. 14, etc.

jour se terminer par un état des choses fixe et immuable. Il nous semble plus conforme aux principes de la physique et aux traditions de l'histoire, de supposer que ces oscillations doivent durer autant que la nature, où la vie de notre planète. Le chaud et le froid, la culture et la destruction, la vertu et le vice semblent destinés à se livrer mutuellement une lutte éternelle.

XII. *Du Crétinisme, et des causes de cette maladie.*

Il nous est impossible, sans trop grossir ce volume, de tracer un tableau complet de toutes les particularités qui appartiennent à la géographie naturelle des Alpes; mais nous devons dire quelques mots sur les *Crétins*, sur cette espèce d'hommes dégradés qu'on trouve dans plusieurs vallées Alpines, et sur-tout dans le Valais et la Carinthie.

Pour se former une idée du spectacle hideux que présentent ces êtres infortunés, on n'a qu'à lire ce que dit M. de Saussure sur ceux de Ville-neuve, dans la vallee d'Aoste (1).

» La première fois que j'y passai, tous les êtres raisonnables du village en étaient sortis pour les travaux de la campagne; il ne restait, ou du moins, l'on ne voyait dans les rues que des imbécilles. Je ne connaissais par encore les signes de cette maladie; je m'adressai au premier que je rencontrai, pour lui demander le nom du village, et comme il ne me répondait point, je m'adressai au second, puis à un troisième; mais un morne silence, ou quelques sons inarticulés, étaient leur unique réponse, et l'étonnement stupide avec lequel il me regardaient, leurs goîtres énormes, leurs grosses lèvres entr'ouvertes, leurs pesantes et épaises paupières, leurs ganaches pendantes, leur teint basané, avaient quelque chose de tout-à-fait effrayant; on aurait dit qu'un mauvais génie avait changé en animaux stupides tous les habitans de ce malheureux village, en ne leur laissant de la figure humaine que ce qu'il en fallait pour qu'on pût connaître qu'ils avaient été des hommes. Je sortis de-là avec une impression d'effroi et de tristesse qui ne s'effacera jamais de mon souvenir ».

L'aspect des Crétins inspire la pitié; on les croit malheu-

(1) *Saussure*, Voyages dans les Alpes, n°. 900.

reux, ils le sont sans doute, et c'est par cela même qu'ils excitent la compassion, et qu'on a de très-grands soins pour eux. Mais c'est a tort que plusieurs voyageurs ont prétendu que les familles qui ont des Crétins les regardent comme une sorte de faveur du ciel: il est vrai que M. Bourrit, en parlant de ceux de la Val-d'Aoste, dit qu'il en était dont les goîtres avaient la forme d'une croix, et que ceux-là étaient presque vénérés des habitans, qui, loin de les éloigner ou de les fuir, croient que c'est une bénédiction de les rencontrer ou de les voir venir chez soi; comme si, par leur ignorance du mal comme du bien, ils étaient des êtres surnaturels.

Les causes de cette maladie ont été le sujet de bien des discussions; elles sont probablement compliquées et multipliées.

On a remarqué que des districts qui, depuis un grand nombre d'années, étaient sujets aux goîtres, ont vu disparaître cette maladie lorsque le cours des rivières ou des torrens dont on buvait les eaux a été changé, soit par des avalanches ou de grandes inondations, soit par des renversemens de montagnes, comme celui des Diablerets: dans le premier cas on a vu des lits calcaires ou schisteux recouverts par des débris graniteux de plusieurs pieds d'épaisseur; et dans le dernier cas on a vu des chutes de montagnes faire prendre aux eaux de directions tout-à-fait différentes. Dès-lors les goîtres ont diminué, et se sont même perdus entièrement, tandis qu'ils se sont établis dans des districts qui n'y étaient point sujets. Or, il semble donc que c'est aux eaux qui roulent des sedimens schisteux ou calcaires qu'il faut attribuer cette maladie, parce qu'elles obstruent de leurs fins limons les vaisseaux sanguins de la tendre enfance (1). Aussi voit-on des goîtres dans les pays de montagnes, on en trouve dans les hautes vallées des Cordillières en Amérique, et jusques dans la Tartarie, où la cause n'en est pas ignorée. On lit dans l'histoire de l'expédition de Nadir-Chah, que le canal qui arrose toutes les cultures de l'état dans le Kandahar, en Perse, coulait autrefois sur un lit de pierres à chaux, ce qui le rendait extrêmement mal sain; mais depuis que par

(1) *Coxe*, Lettres sur la Suisse, tome II, page 34 et suiv.; page 64 et suiv. de la trad. française.

l'ordre de Nadir-Chah, le gouverneur eut détourné le cours dans certains endroits, pour éviter les carrières de pierres à chaux, l'eau est devenue bonne. Quelques-uns ont prétendu que l'usage habituel des eaux de neige et de glace produisait les goîtres (1), mais il est au contraire prouvé que les habitans des plus hautes vallées, qui préfèrent ces eaux à toute autre, sont exempt de goîtres, et que la vivacité de leur esprit forme le contraire le plus parfait avec la stupidité des Crétins (2).

Une cause plus vraisemblable des goîtres, et sur-tout de l'imbécillité qui le plus souvent accompagne cette maladie, se trouve dans la nourriture qu'on donne aux enfans, et qui pour l'ordinaire consiste en des soupes de farine très épaisses; ces soupes farineuses n'obstruent pas moins les vaisseaux que les eaux imbibées de limons; aussi il est rare de ne pas trouver dans une famille de meunier un ou deux enfans imbécilles (3).

Enfin le savant de Saussure, ayant observé que le Crétinisme ne se montre ni dans les plaines ouvertes, ni dans les hautes vallées, mais dans les gorges des vallées resserrées et obstruées, sur-tout dans les expositions méridionales, conclut que la seule véritable cause de cette maladie doit être cherchée dans la stagnation de l'air, qui, corrompu par la chaleur, s'impregne d'un miasme, dont la nature est encore inconnue (4).

Il assure que cette opinion commence à prévaloir parmi les habitans du Vallais et de la Val-d'Aoste, et qu'aujourd'hui les personnes aisées font élever leurs enfans sur les hauteurs, d'où ils reviennent bien constitués; il est à désirer que cette précaution soit plus généralement suivie, afin de délivrer l'humanité d'un spectacle qui l'afflige et qui semble la dégrader.

(1) *Richard*, Hist. nat. de l'air, t. IV, p. 370—373. Mém. de la Société royale de Médecine, année 1777 et 1778, part. I, p. 119; et année 1782 et 1783, part. II, p. 306.

(2) Encyclopédie par ordre de matières, Médec., tome V, au mot *Crétins*. Comment. de rebus in scient. natur. et medic. gestis. Supp. I, decad., p. 453. *Saussure*, Voyages, nº. 1036.

(3) *Bourrit*, Cols des Alpes, t. I, p. 234.

(4) *Saussure*, Voyages, nº. 1,031 et suiv.

Fin de la description des Alpes.

NOTE

Sur les dernières modifications de la Constitution française.

Notre article sur l'état politique a été écrit et imprimé vers le milieu du mois de germinal an 12; le 14 floréal le tribunat émit le vœu de voir le titre de *Premier Consul* changé en celui d'*Empereur*, et l'hérédité du gouvernement fixée dans la famille de Bonaparte; en exposant au sénat ce vœu, déjà consacré par une multitude d'adresses arrivées de tous les points de la France, les tribuns demandèrent qu'on perfectionnât et fortifiât les autorités constitutionnelles, conservatrices des lois et garantes de la liberté publique. Le sénat a rendu, le 28 floréal, un sénatus-consulte organique, par lequel les vœux de la nation ont été réalisés. Nous ne pouvons mieux faire connaître les motifs de ces importantes innovations qu'en donnant mot pour mot l'éloquent discours que son Altesse Sérénissime l'Archi-Chancelier de l'Empire Monseigneur *Cambacérès* adressa à Sa Majesté l'Empereur en lui présentant le sénatus-consulte. Le voici:

» Sire,

» Le décret que le sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à Votre Majesté Impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation.

» Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire ni à vos droits.

» L'amour et la reconnaissance du peuple français ont, depuis quatre années, confiés à Votre Majesté les rênes du

gouvernement; et les constitutions de l'Etat se reposaient déjà sur vous du choix d'un successeur.

» La dénomination plus imposante qui vous est décernée n'est donc qu'un tribut que la nation paie à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que chaque jour voit augmenter.

» Eh! comment le peuple français pourrait-il trouver des bornes pour sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui?

» Comment pourrait-il, conservant le souvenir des maux qu'il a soufferts lorsqu'il fut livré à lui-même, penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras?

» Les armées étaient vaincues; les finances en désordre; le crédit public anéanti; les factions se disputaient les restes de notre antique splendeur; les idées de religion et même de morale s'étaient obscurcies; l'habitude de donner et de reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considération, et même avait rendue odieuse toute espèce d'autorité.

» Votre Majesté a parue. Elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques; la nation, rassurée par l'usage que vous en avez su faire, a repris confiance dans ses propres ressources; votre sagesse a calmé la fureur des partis; la religion a vu relever ses autels; les notions du juste et de l'injuste se sont réveillées dans l'ame des citoyens, quand on a vu la peine suivre le crime, et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus.

» Enfin, et c'est-là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos.

» Le peuple français ne prétend point s'ériger en juge des constitutions des autres Etats.

» Il n'a point de critiques à faire, point d'exemples à suivre; l'expérience désormais devient sa leçon.

» Il a, pendant des siècles, goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir;

Il

» Il a fait une épreuve courte, mais pénible, du système contraire;

» Il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie, dans un sentier conforme à son génie.

» Il use librement de ses droits pour déléguer à Votre Majesté Impériale une puissance que son interêt lui défend d'exercer par lui-même.

» Il stipule, pour les générations à venir; et, par un pacte solennel, il confie le bonheur de ses neveux à des rejettons de votre race.

» Ceux-ci imiteront vos vertus:

» Ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

» Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'appaiser la tempête des passions, de concilier tous les intérêts, et de réunir toutes les voix!

» Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection des citoyens!

» S'il est dans les principes de notre constitution, et déjà plusieurs exemples semblables en ont été donnés, de soumettre à la sanction du peuple la partie du décret qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le sénat a pensé qu'il devait supplier Votre Majesté Impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution; et pour la gloire comme pour le bonheur de la République, il proclame à l'instant même Napoléon Ier., *Empereur des Français* ».

L'Empereur a répondu en ces termes:

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur.

» J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

» Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. — J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille.

» Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité, le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la Grande Nation ».

Le *Sénatus-Consulte* organique contient 142 articles, distribués sous 16 titres; en voici un extrait substantiel:

TITRE PREMIER.

ART. Ier. LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE est confié à un Empereur, qui prend le titre d'EMPEREUR DES FRANÇAIS. — La justice se rend au nom de l'EMPEREUR, par les officiers qu'il institue.

II. NAPOLÉON BONAPARTE, premier Consul actuel de la République, est EMPEREUR DES FRANÇAIS.

TITRE II. *De l'hérédité.*

III. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

IV. Napoléon Bonaparte peut adopter les enfans ou petits-enfans de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfans mâles au moment de l'adoption. — Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe.—Si, postérieurement à l'adoption, il lui survient des enfans mâles; ses fils adoptifs ne peuvent être appelés qu'à-près les descendans naturels et légitimes.--L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Bonaparte, à leurs descendans naturels et légitimes.

V. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à Joseph Bonaparte et à ses descendans naturels et légitimes par ordre de primogéniture et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

VI. A défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendans mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à Louis Bonaparte et à ses descendans naturels et légitimes.

VII. A défaut d'héritier naturel et légitime de ces trois branches dénommées, un sénatus-consulte organique, proposé au sénat par les titulaires des grandes dignités de l'Empire, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'empereur, et règle dans sa famille l'ordre de l'hérédité, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

TITRE III. *De la famille impériale.*

IX. Les membres de la famille impériale, dans l'ordre de l'hérédité, portent le titre de *Princes français.* — Le fils aîné de l'empereur porte celui de *Prince impérial* (1).

X. Un sénatus-consulte règle le mode de l'éducation des princes français.

XII. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'empereur. Le mariage d'un prince français, fait sans l'autorisation de l'empereur, emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendans. — Néanmoins, s'il n'existe point d'enfant de ce mariage, et qu'il vienne à se dissoudre, le prince qui l'avait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

XV. La liste civile reste réglée ainsi qu'elle l'a été par les articles Ier. et IV du décret du 26 mai 1791. — Les princes français Joseph et Louis Bonaparte, et à l'avenir les fils puînés naturels et légitimes de l'empereur, seront traités conformément aux art. Ier, X, XI, XII et XIII du décret du 21 décembre 1790. . . . . .

TITRE IV. *De la régence.*

XVII. L'empereur est mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans

---

(1) On donne aux princes français et aux princesses le titre d'Altesse Impériale.

Les sœurs de l'Empereur portent le même titre.

On donne aux titulaires des grandes dignités de l'Empire le titre d'Altesse Sérénissime.

On donne aussi aux princes et aux titulaires des grandes dignités de l'Empire le titre de Monseigneur.

Les titulaires des grandes dignités de l'Empire portent l'habit que portaient les consuls. Un costume particulier leur est affecté pour les grandes cérémonies.

Le secrétaire d'Etat a rang de Ministre.

Les Ministres conservent le titre d'Excellence.

Les fonctionnaires de leurs départemens et les personnes qui leur présentent des pétitions, leur donnent le titre de Monseigneur.

Le président du sénat reçoit le titre d'Excellence.

On appelle les maréchaux de l'Empire Monsieur le Maréchal. On leur donne aussi, quand on leur adresse la parole ou quand on leur écrit, le titre de Monseigneur.

accomplis; pendant sa minorité il y a un régent de l'Empire.

XVIII. Le régent doit être âgé au moins de vingt-cinq ans accomplis.—Les femmes sont exclues de la régence.

XIX. L'empereur désigne le régent parmi les princes français, ayant l'âge exigé par l'article précédent; et à leur défaut, parmi les titulaires des grandes dignités de l'Empire.

XX. A défaut de désignation de la part de l'empereur, la régence est déférée au prince le plus proche en dégré, dans l'ordre de l'hérédité, ayant vingt-cinq ans accomplis.

XXI. Si, l'empereur n'ayant pas désigné le régent, aucun des princes français n'est âgé de vingt-cinq ans accomplis, le sénat élit le régent parmi les titulaires des grandes dignités de l'Empire.

XXIII. Aucun sénatus-consulte organique ne peut-être rendu pendant la régence, ni avant la fin de la troisième année qui suit la majorité.

XXIV, Le régent exerce jusqu'à la majorité de l'émpereur toutes les attributions de la dignité impériale.—Néanmoins il ne peut nommer ni aux grandes dignités de l'Empire, ni aux places de grands-officiers qui se trouveraient vacantes à l'époque de la régence, où qui viendraient à vaquer pendant la minorité, ni user de la prérogative réservée à l'empereur d'élever des citoyens au rang de sénateur.—Il ne peut révoquer ni le grand-juge ni le secrétaire d'Etat.

XXVII. Le régent ne peut déclarer la guerre ni signer des traités de paix, d'alliance ou de commerce, qu'après en avoir délibéré dans le conseil de régence, dont les membres, pour ce seul cas, ont voix délibérative. La délibération a lieu à la majorité des voix; et s'il y a partage, elle passe à l'avis du régent.

XXVIII. La régence ne confère aucun droit sur la personne de l'empereur mineur.

XXX. La garde de l'empereur mineur est confiée à sa mère, et à son défaut au prince désigné à cet effet par le prédécesseur de l'empereur mineur.—A défaut de la mère de l'empereur mineur, et d'un prince désigné par l'empereur, le senat confie la garde de l'empereur mineur à l'un des titulaires des grandes dignités de l'Empire.—Ne peuvent être élus pour la garde de l'empereur mineur, ni le régent et ses descendans, ni les femmes.

TITRE V. *Des grandes dignités de l'Empire.*

XXXII. Les grandes dignités de l'Empire sont celles de grand-électeur, d'archi-chancelier de l'Empire, d'archi-chancelier d'Etat, d'archi-trésorier, de connétable, de grand-amiral.

XXXIII. Les titulaires des grandes dignités de l'Empire sont nommés par l'empereur.—Ils jouissent des mêmes honneurs que les princes français, et prennent rang immédiatement après eux.

XXXIV. Les grandes dignités de l'Empire sont inamovibles.

XXXIX. Le grand-électeur fait les fonctions de chancelier, 1°. pour la convocation du corps-législatif, des collèges électoraux et des assemblées de canton; 2°. pour la promulgation des sénatus-consultes portant dissolution, soit du corps-législatif, soit des collèges électoraux.—Le grand-électeur préside en l'absence de l'empereur lorsque le sénat procède aux nominations des sénateurs, des législateurs et des tribuns.—Il peut résider au palais du sénat.—Il porte à la connaissance de l'empereur les réclamations formées par les collèges électoraux ou par les assemblées de canton pour la conservation de leurs prérogatives.

XL. L'archi-chancelier de l'Empire fait les fonctions de chancelier pour la promulgation des sénatus-consultes organiques et des lois.—Il fait également celles de chancelier du palais impérial.—Il est présent au travail annuel dans lequel le grand-juge ministre de la justice rend compte à l'empereur des abus qui peuvent s'être introduits dans l'administration de la justice, soit civile, soit criminelle.—Il préside la haute cour impériale.—Il signe et scelle les commissions et brevets des membres des cours de justice et des officiers ministériels; il scelle les commissions et brevets des fonctions civiles administratives, et les autres actes qui seront désignés dans le réglement portant organisation du sceau.

XLI. L'archi-chancelier d'Etat fait les fonctions de chancelier pour la promulgation des traités de paix et d'alliance, et pour les déclarations de guerre.—Il présente à l'empereur et signe les lettres de créance et la correspondance d'étiquette avec les différentes cours de l'Europe, rédigées suivant les

formes du protocol impérial, dont il est le gardien.—Il est présent au travail annuel dans lequel le ministre des relations extérieures rend compte à l'empereur de la situation politique de l'Etat.—Il présente les ambassades extraordinaires et les ambassadeurs, et ministres français et étrangers.

XLII. L'archi-trésorier est présent au travail annuel dans lequel les ministres des finances et du trésor public rendent à l'empereur les comptes des recettes et dépenses de l'Etat, et exposent leurs vues sur les besoins des finances de l'empire.—Les comptes des recettes et des dépenses annuelles, avant d'être présentés à l'empereur, sont revêtus de son visa.—Il reçoit, tous les trois mois, le compte des travaux de la comptabilité nationale, et tous les ans le résultat général et les vues de réforme et d'amélioration dans les différentes parties de la comptabilité; il les porte à la connaissance de l'empereur.—Il arrête, tous les ans, le grand-livre de la dette publique.—Il signe les brevets des pensions civils.

XLIII. Le connétable est présent au travail annuel dans lequel le ministre de la guerre et le directeur de l'administration de la guerre rendent comptent à l'empereur des dispositions à prendre pour complèter le système de défense des frontières, l'entretien, les réparations et l'approvisionnement des places.—Il pose la première pierre des places fortes dont la construction est ordonnée.—Il est gouverneur des écoles militaires.—Lorsque l'empereur ne remet pas en personne les drapeaux aux corps de l'armée, ils leur sont remis en son nom par le connétable.—Il installe les maréchaux de l'Empire.—Il signe les brevets de l'armée et ceux des militaires pensionnaires de l'Etat.

XLIV. Le grand-amiral est présent au travail annuel dans lequel le ministre de la marine rend compte à l'empereur de l'état des constructions navales, des arsenaux et des approvisionnemens.—Il recoit annuellement et présente à l'empereur les comptes de la caisse des invalides de la marine.—Il signe les brevets des officiers de l'armée navale et ceux des marins pensionnaires de l'Etat.

XLV. Chaque titulaire des grandes dignités de l'Empire préside un collège électoral de département.—Le collège électoral séant à Bruxelles est présidé par le grand-électeur.—

Le collège électoral séant à Bordeaux est présidé par l'archi-chancelier de l'Empire. — Le collège électoral séant à Nantes est présidé par l'archi-chancelier d'État. — Le collège électoral séant à Lyon est présidé par l'archi-trésorier de l'Empire. — Le collège électoral séant à Turin est présidé par le connétable. — Le collège électoral séant à Marseilles est présidé par le grand-amiral.

XLVI. Chaque titulaire des grandes dignités de l'Empire reçoit annuellement, à titre de traitement fixe, le tiers de la somme affectée aux princes, conformément au décret du 21 décembre 1790.

TITRE VI. *Des grands-officiers de l'Empire.*

XLVIII. Les grands-officiers de l'Empire sont :

1°. Des maréchaux de l'Empire choisis parmi les généraux les plus distingués. -- Leur nombre n'excède pas celui de 16. — Ne font pas partie de ce nombre les maréchaux de l'Empire qui sont sénateurs.

2°. Huit inspecteurs et colonels-généraux de l'artillerie et du génie, des troupes à cheval et de la marine.

3°. Des grands-officiers civils de la couronne, tels qu'ils seront institués par les statuts de l'empereur.

XLIX. Les places des grands-officiers sont inamovibles.

L. Chacun des grands-officiers de l'Empire préside un collège électoral qui lui est spécialement affecté au moment de sa nomination.

LI. Si, par un ordre de l'empereur, ou par toute autre cause que ce puisse être, un titulaire d'une grande dignité de l'Empire ou un grand-officier vient à cesser ses fonctions, il conserve son titre, son rang, ses prérogatives et la moitié de son traitement : il ne les perd que par un jugement de la haute-cour impériale.

TITRE VII. *Des Sermens.*

LII. Dans les deux ans qui suivront son avènement ou sa minorité, l'empereur, accompagné des titulaires de grandes dignité de l'Empire, des ministres, des grands-officiers de l'Empire, prête serment au peuple français sur l'évangile, et en présence du sénat, du conseil-d'état, du corps-législatif, du tribunat, de la cour de cassation, des archevêques,

des évêques, des grands-officiers de la légion d'honneur, de la comptabilité nationale, des présidens des cours d'appel, des présidens des collèges électoraux, des présidens des assemblées de canton, des présidens des consistoires, et des maires des trente-six principales villes de l'Empire.—Le secrétaire d'Etat dresse procès-verbal de la prestation du serment.

LIII. Le serment de l'empereur est ainsi conçu :

« Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République; de respecter et de faire respecter les lois du concordat et la liberté des cultes; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi; de maintenir l'institution de la légion d'honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français ».

LV. Le serment du régent est conçu en ces termes:

« Je jure d'administrer les affaires de l'Etat conformément aux constitutions de l'Empire, aux sénatus-consultes et aux lois; de maintenir dans toute leur intégrité le territoire de la République, les droits de la nation et ceux de la dignité impériale, et de remettre fidèlement à l'empereur, au moment de sa majorité, le pouvoir dont l'exercice m'est confié ».

TITRE VIII. *Du Sénat.*

LVII. Le sénat se compose: 1°. des princes français ayant atteint leur dix-huitième année; 2°. Des titulaires des grandes dignités de l'Empire; 3°. Des quatre-vingts membres nommés sur la présentation de candidats choisis par l'empereur sur les listes formées par les collèges électoraux du département; 4°. des citoyens que l'empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur.—Dans le cas où le nombre des sénateurs excédera celui qui a été fixé par l'article LXIII du sénatus-consulte organique du 16 thermidor an 10, il sera, à cet égard, pourvu par une loi à l'exécution de l'article XVII du sénatus-consulte du 14 nivôse an 11.

LVIII. Le président du sénat est nommé par l'empereur, et choisi parmi les sénateurs.—Ses fonctions durent un an.

LIX. Il convoque le sénat sur un ordre du propre mouvement de l'empereur, ou sur la demande ou des commissions dont il sera parlé ci-après, art. LX et LXIV, ou d'un sénateur, conformément aux dispositions de l'article LXX, ou d'un officier du sénat, pour les affaires intérieures du corps.

LX. Une commission de sept membres nommés par le sénat, et choisis dans son sein, prend connaissance, sur la communication qui lui en est donnée par les ministres, des arrestations effectuées conformément à l'article XLVI de la constitution, lorsque les personnes arrêtées n'ont pas été traduites devant les tribunaux dans les dix jours de leur arrestation.—Cette commission est appelée *commission sénatoriale de la liberté individuelle.*

LXI. Toutes les personnes arrêtées et non mises en jugement après les dix jours de leur arrestation, peuvent recourir directement, par elles, leurs parens ou leurs représentans, et par voie de pétition, à la commission sénatoriale de la liberté individuelle.

LXII. Lorsque la commission estime que la détention prolongée au-delà de dix jours n'est pas justifiée par l'intérêt de l'Etat, elle invite le ministre qui a ordonné l'arrestation à faire mettre en liberté la personne détenue, ou à la renvoyer devant les tribunaux ordinaires.

LXIII. Si, après trois invitations consécutives, renouvelées dans l'espace d'un mois, la personne détenue n'est pas mise en liberté ou renvoyée devant les tribunaux ordinaires, la commission demande une assemblée du sénat, qui est convoquée par le président, et qui rend, s'il y a lieu, la déclaration suivante: — « Il y a de fortes présomptions que » N.... est détenu arbitrairement ».—On procède ensuite, conformément aux dispositions de l'art. CXII, titre XIII, de la haute-cour impériale.

LXIV. Une commission de sept membres nommés par le sénat, et choisis dans son sein, est chargée de veiller à la liberté de la presse.—Ne sont point compris dans son attribution les ouvrages qui s'impriment et se distribuent par abonnement et à des époques périodiques.—Cette commission est appelée *commission sénatoriale de la liberté de la presse.*

LXV. Les auteurs, imprimeurs ou libraires qui se croient fondés à se plaindre d'empêchement mis à l'impression ou à

la circulation d'un ouvrage, peuvent recourir directement, et par voie de pétition, à la commission sénatoriale de la liberté de la presse.

(La commission procède ensuite comme il a été dit aux art. LXII et suiv. La déclaration est conçue en ces termes: — « Il y a de fortes présomptions que la liberté de la presse » a été violée »).—On procède ensuite conformément aux dispositions de l'art. CXII, titre XIII de la haute-cour impériale.

LXX. Tout décret rendu par le corps-législatif peut être dénoncé au sénat par un sénateur; 1°. comme tendant au rétablissement du régime féodal; 2°. comme contraire à l'irrévocabilité des ventes des domaines nationaux; 3°. comme n'ayant pas été délibéré dans les formes prescrites par les constitutions de l'Empire, les règlemens et les lois; 4°. comme portant atteinte aux prérogatives de la dignité impériale et à celles du sénat, sans préjudice de l'exécution des art. XXI et XXXVII de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 22 frimaire an 8.

LXXI. Le sénat, dans les six jours qui suivent l'adoption du projet de loi, délibérant sur le rapport d'une commission spéciale, et après avoir entendu trois lectures du décret dans les trois séances tenues à des jours différens, pour exprimer *qu'il n'y a pas lieu à promulguer la loi.*—Le président porte à l'empereur la délibération motivée du sénat.

LXXII. L'empereur, après avoir entendu le conseil d'état, ou déclare par un décret son adhésion à la délibération du sénat, ou fait promulguer la loi.

LXXIII. Toute loi dont la promulgation, dans cette circonstance, n'a pas été faite avant l'expiration du délai de dix jours, ne peut plus être promulguée si elle n'a pas été de nouveau délibérée et adoptée par le corps-législatif.

LXXIV. Les opérations entières d'un collège électoral, et les opérations partielles qui sont relatives à la présentation des candidats au sénat, au corps-législatif et au tribunat, ne peuvent être annullées, pour cause d'inconstitutionnalité, que par un sénatus-consulte.

(Le titre IX, *du Conseil d'Etat*, ne renferme rien d'important).

TITRE X. *Du Corps-Législatif.*

LXXVIII. Les membres du corps-législatif peuvent être réélus par intervalle.

LXXIX. Les projets de lois présentés au corps-législatifs sont renvoyés aux trois sections du tribunat.

LXXX. Les séances du corps-législatif se distinguent en séances ordinaires et en comités généraux.

LXXXI. Les séances ordinaires sont composées des membres du corps-legislatif, des orateurs du conseil d'état, des orateurs des trois sections du tribunat.—Les comités généraux ne sont composés que des membres du corps-législatif.—Le président du corps-législatif préside les séances ordinaires et les comités généraux.

LXXXII. En séance ordinaire, le corps-législatif entend les orateurs du conseil d'état et ceux des trois sections du tribunat, et vote sur le projet de loi.—En comité général, les membres du corps-législatif discutent entre eux les avantages et les inconvéniens du projet de loi.

LXXXIII. Le corps législatif se forme en comité général. 1°. Sur l'invitation du président pour les affaires intérieurs du corps; 2°. Sur une demande faite au président, et signée par cinquante membres présens; dans ces deux cas, le comité général est secret, et les discussions ne doivent être ni imprimées ni divulguées; 3°. Sur la demande des orateurs du conseil d'état, spécialement autorisés à cet effet. — Dans ce cas, le comité général est nécessairement public. — Aucune délibération ne peut être prise dans les comités généraux.

LXXXIV. Lorsque la discussion en comité général est fermée, la délibération est ajournée au lendemain en séance ordinaire.

LXXXVII. Les sections du tribunat constituent les seules commissions du corps législatif, qui ne peut en former d'autres que dans le cas énoncé article CXIII du titre XIII *de la haute cour impériale.*

TITRE XII. *Du Tribunat.*

LXXXVIII. Les fonctions des membres du tribunat durent dix ans.

LXXXIX. Le tribunal est renouvelé par moitié tous les

cinq ans. — Le premier renouvellement aura lieu, pour la session de l'an 17, conformément au sénatus-consulte organique du 16 thermidor an 10.

XC. Le président du tribunat est nommé par l'empereur, sur une présentation de trois candidats faite par le tribunat, en scrutin secret et à la majorité absolue.

XCI. Les fonctions du président du tribunat durent deux ans.

XCIII. Le tribunat est divisé en trois sections; savoir: section de la législation, section de l'intérieur, section des finances.

XCV. Lorsque les sections respectives du conseil d'état et du tribunat demandent à se réunir, les conférences ont lieu sous la présidence de l'archi-chancelier de l'Empire, ou de l'archi-trésorier, suivant la nature des objets à examiner.

XCVI. Chaque section discute séparément et en assemblée de section, les projets de lois qui lui sont transmis par le corps-législatif.

XCVII. En aucun cas les projets de lois ne peuvent être discutés par le tribunat en assemblée générale. — Il se réunit en l'assemblée générale, sous la présidence de son président, pour l'exercice de ses autres attributions.

TITRE XII. *Des collèges électoraux.*

XCVIII. Toutes les fois qu'un collège électoral du département est réuni pour la formation de la liste des candidats au corps-législatif, les listes de candidats pour le sénat sont renouvelées. — Chaque renouvellement rend les présentations antérieures de nul effet.

C. Les préfets et les commandans militaires des départemens ne peuvent être élus candidats au sénat par les colléges électoraux des départemens dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

TITRE XIII. *De la Haute-Cour impériale.*

CI. Une haute-cour impériale connaît:

1°. Des délits personnels commis par des membres de la famille impériale, par des titulaires des grandes dignités de l'Empire, par des ministres et par le secrétaire d'état, par de grands-officiers, par des sénateurs, par des conseillers d'état;

2°. Des crimes, attentats et complots contre la sûreté in-

térieure et extérieure de l'État, la personne de l'Empereur et de celle de l'héritier présomptif de l'Empire;

3°. Des délits de *responsabilité d'office* commis par les ministres et les conseillers-d'état chargés spécialement d'une partie d'administration publique;

4°. Des prévarications et abus de pouvoirs commis, soit par des capitaines-généraux des colonies, des préfets coloniaux et des commandans des établissemens français hors du continent, soit par des administrateurs-généraux employés extraordinairement, soit par des généraux de terre ou de mer; sans préjudice, à l'égard de ceux-ci, des poursuites de la juridiction militaire, dans les cas déterminés par les lois;

5°. Du fait de désobéissance des généraux de terre ou de mer qui contre-viennent à leurs instructions;

6°. Des concussions ou dilapidations dont les préfets de l'intérieur se rendent coupables dans l'exercice de leurs fonctions;

7°. Des forfaitures ou prises à partie qui peuvent être encourues par une cour d'appel, ou par une cour de justice criminelle, ou par des membres de la cour de cassation.

8°. Des dénonciations pour cause de détention arbitraire et de violation de la presse.

CIII. Elle est présidée par l'archi-chancelier de l'Empire. S'il est malade, absenté ou légitimement empêché, elle est présidée par un autre titulaire d'une grande dignité de l'Empire.

CIV. La haute-cour impériale est composée des princes, des titulaires des grandes dignités, et des grands-officiers de l'Empire, du grand-juge ministre de la justice, de soixante sénateurs, des six présidens de section du conseil-d'état; de quatorze conseillers-d'état et de vingt membres de la cour de cassation. Les sénateurs, les conseillers d'état et les membres de la cour de cassasion sont appelés par ordre d'ancienneté.

CX. Les ministres ou les conseillers d'état chargés d'une partie quelconque d'administration publique, peuvent être dénoncés par le corps-législatif, s'ils ont donné ordres contraires aux constitutions et aux lois de l'Empire.

CXI. Peuvent être dénoncés par le corps-législatif.—Les capitaines-généraux des colonies, les préfets coloniaux, les commandans des établissemens français hors le continent, les administrateurs généraux, lorsqu'ils ont prévariqué ou

abusé de leur pouvoir.—Les généraux de terre ou de mer qui ont désobéi à leurs instructions.—Les préfets de l'intérieur qui se sont rendus coupables de dilapidation ou de concussion.

CXII. Le corps législatif dénonce pareillement les ministres ou agens de l'autorité, lorsqu'il y a eu, de la part du sénat, déclaration de *fortes présomptions de détention arbitraire* ou *de violation de la liberté de la presse*.

CXIII. La dénonciation du corps législatif ne peut-être arrêtée que sur la demande du tribunat, ou sur la reclamation de cinquante membres du corps legislatif, qui requèrent un comité secret à l'effet de faire désigner, par la voie du scrutin, dix d'entr'eux pour rédiger le projet de dénonciation.

CXIV. Dans l'un et l'autre cas, la demande ou la réclamation doit-être faite par écrit, signée par le président et les secrétaires du tribunat, ou par les dix membres du corps législatif.—Si elle est dirigée contre un ministre ou contre un conseiller d'état chargé d'une partie d'administration publique, elle leur est communiquée dans le délai d'un mois.

CXV. Le ministre ou le conseiller d'état dénoncé, ne comparaît point pour y répondre. — L'empereur nomme trois conseillers d'état pour se rendre au corps-législatif le jour qui est indiqué, et donner des éclaircissemens sur les faits de la dénonciation.

CXVI. Le corps législatif discute en comité secret les faits compris dans la demande ou dans la réclamation, et il délibère par la voix du scrutin.

CXVII. L'acte de dénonciation doit être circonstancié, signé par le président et par les secrétaires du corps-législatif.—Il est adressé par un message à l'archi-chancelier de l'Empire, qui le transmet au procureur-général près la haute-cour impériale.

CXVIII. Les prévarications ou abus de pouvoir des capitaines-généraux des colonies, des préfets coloniaux, des commandans des établissemens hors le continent, des administrateurs généraux; les faits de désobéissance de la part des généraux de terre ou de mer, aux instructions qui leur ont été données; les dilapidations et concussions des préfets, sont aussi dénoncés par les ministres, chacun dans ses

attributions, aux officiers chargés du ministère public.—Si la dénonciation est faite par le grand-juge ministre de la justice, il ne peut point assister ni prendre part aux jugemens qui interviennent sur sa dénonciation.

CXIX. Dans les cas déterminés par les articles CX, CXI, CXII et CXVIII, le procureur-général informe sous trois jour l'archi-chancelier de l'Empire, qu'il y a lieu de réunir la haute-cour impériale.— L'archi-chancelier, après avoir pris les ordres de l'empereur, fixe dans la huitaine l'ouverture des séances.

CXXIV. Le rapporteur ou son suppléant soumet l'acte d'accusation à douze commissaires de la haute-cour impériale, choisis par l'archi-chancelier de l'Empire, six parmi les sénateurs et six parmi les autres membres de la haute-cour impériale. Les membres choisis ne concourent point au jugement de la haute-cour impériale.

CXXV. Si les douze commissaires jugent qu'il y a lieu à accusation, le commissaire-rapporteur rend une ordonnance conforme, décerne les mandats d'arrêts et procède à l'instruction.

CXXVI. Si les commissaires estiment au contraire qu'il n'y a pas lieu à accusation, il en réfère, par le rapporteur, à la haute-cour impériale, qui prononce définitivement.

CXXVII. La haute-cour impériale ne peut juger à moins de soixante membres. Dix de la totalité des membres qui sont appelés à la composer, peuvent être recusés sans motifs déterminés, par l'accusé, et dix par la partie publique. L'arrêt est rendue à la majorité absolue des voix.

CXXVIII. L'instruction, les débats et le jugement ont lieu en public.

CXXXII. Les arrêts rendus par la haute-cour impériale ne sont soumis à aucun recours.—Ceux qui prononcent une condamnation à une peine afflictive ou infamante, ne peuvent être exécutés que lorsqu'ils ont été signés par l'empereur.

TITRE XIV. *De l'ordre judiciaire.*

CXXXV. Les présidens de la cour de cassation, des cours d'appel et de justice criminelle sont nommés à vie par l'empereur, et peuvent être choisis hors des cours qu'ils doivent présider.

CXXXVI. Le tribunal de cassation prend la dénomination de *cour de cassation.*—Les tribunaux d'appel prennent la dénomination de *cours d'appel.* — Les tribunaux criminels, celle de *cour de justice criminelle.* — Le président de la cour de cassation et celui des cours d'appel divisees en sections, prennent le titre de *premier président.* — Les vice-présidens prennent celui de *présidens.* — Les commissaires du gouvernement près des cours de cassation, d'appel et des cours de justice criminelle, prennent le titre de *procureurs-généraux impériaux.* — Les commissaires du gouvernement auprès des autres tribunaux prennent le titre de *procureurs impériaux.*

TITRE XV. *De la promulgation.*

CXXXVII. L'empereur fait sceller et fait promulguer les sénatus-consultes organiques, Les sénatus-consultes, Les actes du sénat, Les lois.—

CXL. La promulgation est ainsi conçue :— N. (*le nom patronimiqne de l'empereur*), par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, empereur des Français, à tous présens et à venir; SALUT : — Le sénat après avoir entendu les orateurs du conseil d'Etat, a décrété ou arrêté, et nous ordonnons ce qui suit : etc.

Sa Majesté Impériale a nommé à la dignité de grand-électeur, S. A. I. le prince Joseph Bonaparte; à celle de connétable, S. A. I. le prince Louis Bonaparte; à celle d'archi-chancelier, le consul Cambacérès, et à celle d'archi-trésorier le consul Lebrun. — Sont nommés maréchaux de l'Empire les généraux: Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Massena, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières. — Le titre de maréchal de l'Empire est donné aux sénateurs: Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Serrurier, qui ont commandé en chefs.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE SEPTIÈME VOLUME.

(*NB.* La lettre *D* signifie *Département*).

Ecole

Fin de la table du septième volume.

ERRATA.

Page 37, ligne 19, Averni ; *lisez* Arverni.
— — 64, lig. 10, Œdui ; *lisez* Ædui.
— — *ib.*, lig. 21, cis-jurande ; *lisez* cis-jurane.
— — 105, lig. 24, de *J. J. Rousseau*, ajoutez de *Necker*, de *Deluc*, de *Saussure*, etc.
— — 115, lig. 12, ou *Insubres* ; *lisez* dont une partie portaient le nom d'*Insubres*.
— — 119, lig. 3 d'en bas, à laquelle ; *lisez* à laquelle dignité.
— — 125, lig. 19, Esconaldonnac ; *lisez* Escoualdonac.
— — 136, lig. 3 d'en bas, Aqus ; *lisez* Aqs.
— — *ib.*, lig. dern., les. de Danville ; *lisez* l'Europe de Danville, première carte.
— — 165, lig. 5 d'en bas, Garvanie ; *lisez* Gavarnie.
— — 184, note 2, *Strabon*, lib. IV ; *lisez Strabon*, lib. IV, p. 126, éd. de 1587, et la note de Casaubon, p. 71 du commentaire.
— — 188, lig. 7, leur crédit ; leurs lumières, et se mettaient, etc. ; *lisez* leur crédit et leurs lumières ; alors il se mettaient, etc.
— — *ib.* lig. 27, sience ; *lisez* science.
— — 207, lig. 7, Colbat ; *lisez* Colbalt.
— — 222, lig. 19, Zœvingen ; *lisez* Zæringen.
— — 241, lig. 12, Albici ; *lisez* Albiœci.
— — 278, lig. 21, Fortsuer ; *lisez* Forstner.
— — 302, lig. 11, Viscomti ; *lisez* Visconti.
— — 318, lig. 18, faveur ; *lisez* ferveur.
— — 321, lig. 18, Rembraudt ; *lisez* Rembrandt.
— — 324, lig. 3, d'en bas, Berchem ; *lisez* Berghem.
— — 327, lig. 10, Necfs ; *lisez* Neefs.

Note aux pages 331 et 339.—*Mola* et ses ouvrages sont, par erreur, nommés deux fois.

Note aux pages 340—345. Le *martyre de St.-Laurent*, un des chef-d'œuvres du Titien, sous le rapport de la difficulté vaincue, se trouve également au Muséum

— — 366, lig. 10, d'en faire rendre, etc. ; *lisez* d'en rendre l'ensemble, sinon magnifique, du moins plus agréable, etc.
— — 378, lig. 20, Folbiac ; *lisez* Tolbiac.
— — 472, lig. 5 d'en bas, l'adultère et le célibat journaliers ; *ôtez* le mot journaliers.
— — *ib.* l. 4 d'en bas, d'estime publique ; *lisez* d'estime ou du moins de faveur.
— — 531, l. 18 d'en bas, couches primitives ; *lisez* roches primitives.
— — 544, lig 21, sa singularité ; *lisez* son éclat.
— — 566, note 2, l'ouvrage cité sous le titre d'*Itinéraire*, etc. porte en allemand le titre d'*Anleitung in der Schweitz zu reisen*, etc.
— — 574, lig. dern., germinal an 11 ; *lisez* germinal an II.

